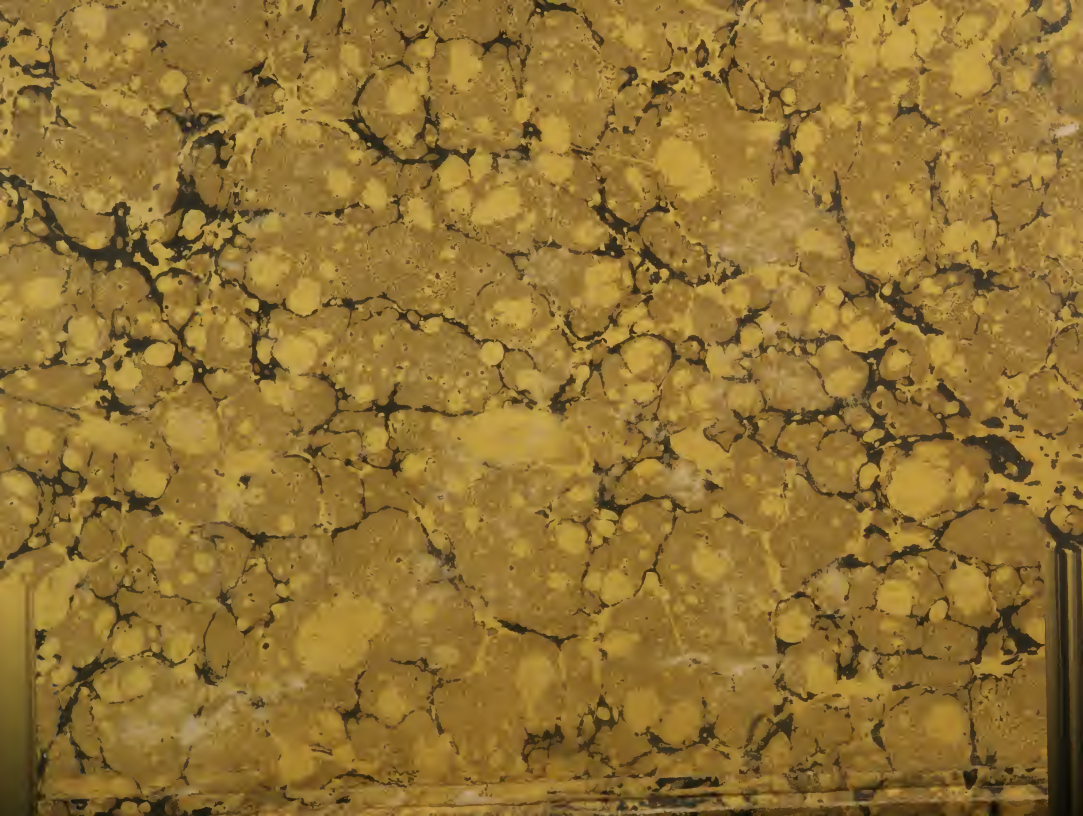

BIBLIOTHECA

BX1

COLLECTION
COMPLÈTE
DES ŒUVRES
DE
J. J. ROUSSEAU,
CITOYEN DE GENEVE,

Ornée de son portrait.

TOME SIXIEME.

Contenant le Discours sur l'origine et les fondemens de l'inégalité parmi les hommes. — Contrat social ou principes du droit politique — J. J. Rousseau à Dalembert sur les spectacles. — La réponse de M. Dalembert. — Description du Gouvernement de Genève, etc. etc.

A GENEVE,
ET A PARIS,
Chez VOLLAND, Libraire, Quai des Augustins,
N°. 25.

M. DCC. CX.

Universitäts
BIBLIOTHEK
Osnabrück

PO
2.3C
1270
U.C

DISCOURS

SUR

L'ORIGINE

ET

LES FONDEMENS

DE L'INÉGALITÉ PARMI LES HOMMES.

PAR J. J. ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENÈVE.

Non in depravatis, sed in his quæ bene secundùm naturam se habent, considerandum est quid sit naturale.

ARISTOT. POLITIC. L. 2.

A LA
RÉPUBLIQUE
DE GENÈVE.

MAGNIFIQUES, TRÈS-HONORÉS ET SOUVERAINS SEIGNEURS,

CONVAINCU qu'il n'appartient qu'au Citoyen vertueux de rendre à ſa patrie des honneurs qu'elle puiſſe avouer, il y a trente ans que je travaille à mériter de vous offrir un hommage public; & cette heureuſe occaſion ſuppléant en partie à ce que mes efforts n'ont pu faire, j'ai cru qu'il me ſeroit permis de conſulter ici le zèle qui m'anime, plus que le droit qui devroit m'autoriſer. Ayant eu le bonheur de naître parmi vous, comment pourrois-je méditer ſur l'égalité que la Nature a miſe parmi les hommes, & ſur l'inégalité qu'ils ont inſtituée, ſans penſer à la profonde ſageſſe avec laquelle l'une & l'autre, heureuſement combinées dans cet État, concourent de la manière la plus approchante de la loi naturelle & la plus favorable à la ſociété, au maintien de l'ordre public & au bonheur des particuliers? En recherchant les meilleures maximes que le bon ſens puiſſe dicter ſur la conſtitution d'un gouvernement, j'ai été ſi frappé de les voir toutes en exécution dans le vôtre, que même ſans être né dans vos murs, j'aurois cru ne pouvoir me diſpenſer

d'offrir ce tableau de la société humaine à celui de tous les peuples qui me paroît en posséder les plus grands avantages, & en avoir le mieux prévenu les abus.

Si j'avois eu à choisir le lieu de ma naissance, j'aurois choisi une société d'une grandeur bornée par l'étendue des facultés humaines, c'est-à-dire, par la possibilité d'être bien gouvernée, & où chacun suffisant à son emploi, nul n'eut été contraint de commettre à d'autres les fonctions dont il étoit chargé : un État où tous les particuliers se connoissant entr'eux, les manœuvres obscures du vice ni la modestie de la vertu n'eussent pu se dérober aux regards & au jugement du public, & où cette douce habitude de se voir & de se connoître fit de l'amour de la Patrie l'amour des Citoyens, plutôt que celui de la terre.

J'aurois voulu naître dans un pays où le Souverain & le peuple ne pussent avoir qu'un seul & même intérêt, afin que tous les mouvemens de la machine ne tendissent jamais qu'au bonheur commun; ce qui ne pouvant se faire à moins que le peuple & le Souverain ne soient une même personne, il s'ensuit que j'aurois voulu naître sous un gouvernement démocratique, sagement tempéré.

J'aurois voulu vivre & mourir libre, c'est-à-dire, tellement soumis aux loix, que ni moi ni personne n'en put secouer l'honorable joug; ce joug salutaire & doux, que les têtes les plus fières portent d'autant plus docilement qu'elles sont faites pour n'en porter aucun autre.

J'aurois donc voulu que personne dans l'État n'eut pu se dire au-dessus de la loi, & que personne au-dehors n'en put imposer que l'État fut obligé de reconnoître : car, quelle que puisse être la constitution d'un gouvernement,

s'il s'y trouve un seul homme qui ne soit pas soumis à la loi, tous les autres sont nécessairement à la discrétion de celui-là; (voyez Note 1. *) &, s'il y a un chef national, & un autre chef étranger, quelque partage d'autorité qu'ils puissent faire, il est impossible que l'un & l'autre soient bien obéis & que l'État soit bien gouverné.

Je n'aurois point voulu habiter une République de nouvelle institution, quelques bonnes loix qu'elle pût avoir, de peur que le gouvernement, autrement constitué peut-être qu'il ne faudroit pour le moment, ne convenant pas aux nouveaux citoyens, ou les citoyens au nouveau gouvernement, l'État ne fût sujet à être ébranlé & détruit presque dès sa naissance. Car il en est de la liberté comme de ces alimens solides & succulens, ou de ces vins généreux, propres à nourrir & fortifier les tempéramens robustes qui en ont l'habitude, mais qui accablent, ruinent & enivrent les foibles & délicats qui n'y sont point faits. Les peuples une fois accoutumés à des maîtres ne sont plus en état de s'en passer. S'ils tentent de secouer le joug, ils s'éloignent d'autant plus de la liberté, que, prenant pour elle une licence effrénée qui lui est opposée, leurs révolutions les livrent presque toujours à des séducteurs qui ne font qu'aggraver leurs chaînes. Le peuple Romain lui-même, ce modèle de tous les peuples libres, ne fut point en état de se gouverner en sortant de l'oppression des Tarquins : avili par l'esclavage & les travaux ignominieux qu'ils lui avoient imposés, ce n'étoit d'abord qu'une stupide populace qu'il fallut ménager & gouverner avec la plus grande sagesse, afin que s'accoutumant peu-à-peu à respirer l'air salutaire de la liberté, ces ames énervées ou plutôt abruties sous la tyrannie, acquissent par degrés cette sévérité de mœurs & cette fierté de courage qui en firent enfin le plus respectable

de tous les peuples. J'aurois donc cherché pour ma patrie une heureuse & tranquille République, dont l'ancienneté se perdit en quelque sorte dans la nuit des temps; qui n'eût éprouvé que des atteintes propres à manifester & affermir dans ses habitans le courage & l'amour de la Patrie, & où les citoyens accoutumés de longue main à une sage indépendance, fussent, non-seulement libres, mais dignes de l'être.

J'AUROIS voulu me choisir une Patrie, détournée par une heureuse impuissance du féroce amour des conquêtes, & garantie par une position encore plus heureuse de la crainte de devenir elle-même la conquête d'un autre État; une ville libre, placée entre plusieurs peuples dont aucun n'eût intérêt à l'envahir, & dont chacun eût intérêt d'empêcher les autres de l'envahir eux-mêmes; une République, en un mot, qui ne tentât point l'ambition de ses voisins & qui pût raisonnablement compter sur leur secours au besoin. Il s'ensuit que, dans une position si heureuse, elle n'auroit eu rien à craindre que d'elle-même, & que si ses citoyens s'étoient exercés aux armes, c'eût été plutôt pour entretenir chez eux cette ardeur guerrière & cette fierté de courage qui sied si bien à la liberté, & qui en nourrit le goût, que par la nécessité de pourvoir à leur propre défense.

J'AUROIS cherché un pays où le droit de législation fût commun à tous les citoyens : car qui peut mieux savoir qu'eux sous quelles conditions il leur convient de vivre ensemble dans une même société? Mais je n'aurois pas approuvé des Plébiscites semblables à ceux des Romains, où les chefs de l'État & les plus intéressés à sa conservation étoient exclus des délibérations dont souvent dépendoit son salut, & où par une absurde inconséquence les Magistrats étoient privés des droits dont jouissoient les simples citoyens.

Au contraire, j'aurois desiré que, pour arrêter les projets intéressés & mal conçus, & les innovations dangereuses qui perdirent enfin les Athéniens, chacun n'eût pas le pouvoir de proposer de nouvelles loix à sa fantaisie; que ce droit appartînt aux seuls Magistrats; qu'ils en usassent même avec tant de circonspection, que le peuple de son côté, fût si réservé à donner son consentement à ces Loix, & que la promulgation ne pût s'en faire qu'avec tant de solemnité, qu'avant que la constitution fût ébranlée, on eût le temps de se convaincre que c'est sur-tout la grande antiquité des Loix qui les rend saintes & vénérables; que le peuple mépriſe bientôt celles qu'il voit changer tous les jours, & qu'en s'accoutumant à négliger les anciens usages sous prétexte de faire mieux, on introduit souvent de grands maux pour en corriger de moindres.

J'aurois fui sur-tout, comme nécessairement mal gouvernée, une République où le peuple croyant pouvoir se passer de ses Magistrats, ou ne leur laisser qu'une autorité précaire, auroit imprudemment gardé l'administration des affaires civiles, & l'exécution de ses propres Loix; telle dut être la grossière constitution des premiers gouvernemens sortant immédiatement de l'état de nature, & tel fut encore un des vices qui perdirent la République d'Athènes.

Mais j'aurois choisi celle où les particuliers, se contentant de donner la sanction aux Loix, & de décider en corps sur le rapport des chefs, les plus importantes affaires publiques, établiroient des tribunaux respectés, en distingueroient avec soin les divers départemens, éliroient d'année en année les plus capables & les plus intègres de leurs concitoyens pour administrer la justice & gouverner l'État; & où la vertu des Magistrats portant ainsi témoignage de la sagesse du peuple,

les uns & les autres s'honoreroient mutuellement. De sorte que si jamais de funestes mal-entendus venoient à troubler la concorde publique, ces temps mêmes d'aveuglement & d'erreurs fussent marqués par des témoignages de modération, d'estime réciproque, & d'un commun respect pour les Loix; présages & garants d'une réconciliation sincère & perpétuelle.

Tels sont, MAGNIFIQUES, TRÈS-HONORÉS ET SOUVERAINS SEIGNEURS, les avantages que j'aurois recherchés dans la patrie que je me serois choisie. Que si la providence y avoit ajouté de plus une situation charmante, un climat tempéré, un pays fertile, & l'aspect le plus délicieux qui soit sous le Ciel, je n'aurois desiré, pour combler mon bonheur, que de jouir de tous ces biens dans le sein de cette heureuse patrie, vivant paisiblement dans une douce société avec mes concitoyens, exerçant envers eux & à leur exemple l'humanité, l'amitié & toutes les vertus, & laissant après moi l'honorable mémoire d'un homme de bien, & d'un honnête & vertueux patriote.

Si, moins heureux ou trop tard sage, je m'étois vu réduit à finir en d'autres climats une infirme & languissante carrière, regrettant inutilement le repos & la paix dont une jeunesse imprudente m'auroit privé, j'aurois du moins nourri dans mon ame ces mêmes sentimens dont je n'aurois pu faire usage dans mon pays, & pénétré d'une affection tendre & désintéressée pour mes concitoyens éloignés, je leur aurois adressé du fond de mon cœur à-peu-près le discours suivant.

Mes chers concitoyens, ou plutôt mes freres, puisque les liens du sang ainsi que les loix nous unissent presque tous, il m'est doux de ne pouvoir penser à vous, sans penser en même temps à tous les biens dont vous jouissez, & dont nul de

de vous peut-être ne sent mieux le prix que moi qui les ai perdus. Plus je réfléchis sur votre situation politique & civile, & moins je puis imaginer que la nature des choses humaines puisse en comporter une meilleure. Dans tous les autres Gouvernemens, quand il est question d'assurer le plus grand bien de l'État, tout se borne toujours à des projets en idées, & tout au plus à de simples possibilités; pour vous, votre bonheur est tout fait, il ne faut qu'en jouir, & vous n'avez plus besoin, pour devenir parfaitement heureux, que de savoir vous contenter de l'être. Votre souveraineté acquise ou recouvrée à la pointe de l'épée, & conservée durant deux siecles à force de valeur & de sagesse, est enfin pleinement & universellement reconnue. Des traités honorables fixent vos limites, assurent vos droits & affermissent votre repos. Votre constitution est excellente, dictée par la plus sublime raison, & garantie par des Puissances amies & respectables; votre État est tranquille; vous n'avez ni guerres ni conquérans à craindre, vous n'avez point d'autres maîtres que de sages loix que vous avez faites, administrées par des Magistrats intègres qui sont de votre choix; vous n'êtes ni assez riches pour vous énerver par la mollesse & perdre dans de vains délices le goût du vrai bonheur & des solides vertus, ni assez pauvres pour avoir besoin de plus de secours étrangers que ne vous en procure votre industrie; & cette liberté précieuse qu'on ne maintient chez les grandes Nations qu'avec des impôts exhorbitans, ne vous coûte presque rien à conserver.

Puisse durer toujours pour le bonheur de ses citoyens & l'exemple des peuples une république si sagement & si heureusement constituée! Voilà le seul vœu qui vous reste à faire, & le seul soin qui vous reste à prendre. C'est à

vous seuls désormais, non à faire votre bonheur, vos ancêtres vous en ont évité la peine, mais à le rendre durable par la sagesse d'en bien user. C'est de votre union perpétuelle, de votre obéissance aux loix, de votre respect pour leurs Ministres que dépend votre conservation. S'il reste parmi vous le moindre germe d'aigreur ou de défiance, hâtez-vous de le détruire comme un levain funeste d'où résulteroient tôt ou tard vos malheurs & la ruine de l'État. Je vous conjure de rentrer tous au fond de votre cœur, & de consulter la voix secrette de votre conscience. Quelqu'un parmi vous connoît-il dans l'univers un corps plus intègre, plus éclairé, plus respectable que celui de votre Magistrature? Tous ses membres ne vous donnent-ils pas l'exemple de la modération, de la simplicité des mœurs, du respect pour les loix, & de la plus sincère réconciliation? Rendez donc sans réserve à de si sages chefs cette salutaire confiance que la raison doit à la vertu; songez qu'ils sont de votre choix, qu'ils le justifient, & que les honneurs dus à ceux que vous avez constitués en dignité, retombent nécessairement sur vous-même. Nul de vous n'est assez peu éclairé pour ignorer qu'où cesse la vigueur des loix & l'autorité de leurs défenseurs, il ne peut y avoir ni sûreté ni liberté pour personne. De quoi s'agit-il donc entre vous que de faire de bon cœur & avec une juste confiance ce que vous seriez toujours obligés de faire par un véritable intérêt, par devoir & par raison. Qu'une coupable & funeste indifférence pour le maintien de la constitution ne vous fasse jamais négliger au besoin les sages avis des plus éclairés & des plus zélés d'entre vous: mais que l'équité, la modération, la plus respectueuse fermeté continuent de régler toutes vos démarches, & de montrer en vous à tout l'univers l'exemple d'un peuple fier & modeste, aussi jaloux de sa gloire que de sa

liberté. Gardez-vous ſur-tout, & ce ſera mon dernier conſeil, d'écouter jamais des interprétations ſiniſtres & des diſcours envenimés, dont les motifs ſecrets ſont ſouvent plus dangereux que les actions qui en ſont l'objet. Toute une maiſon s'éveille & ſe tient en allarmes aux premiers cris d'un bon & fidel gardien qui n'aboie jamais qu'à l'approche des voleurs; mais on hait l'importunité de ces animaux bruyans, qui troublent ſans ceſſe le repos public, & dont les avertiſſemens continuels & déplacés ne ſe font pas même écouter au moment qu'ils ſont néceſſaires.

Et vous, MAGNIFIQUES ET TRÈS-HONORÉS SEIGNEURS, vous, dignes & reſpectables Magiſtrats d'un peuple libre, permettez-moi de vous offrir en particulier mes hommages & mes devoirs. S'il y a dans le monde un rang propre à illuſtrer ceux qui l'occupent, c'eſt ſans doute celui que donnent les talens & la vertu, celui dont vous vous êtes rendus dignes, & auquel vos concitoyens vous ont élevés. Leur propre mérite ajoute encore au vôtre un nouvel éclat; & choiſis par des hommes capables d'en gouverner d'autres, pour les gouverner eux-mêmes, je vous trouve autant au-deſſus des autres Magiſtrats, qu'un peuple libre, & ſur-tout celui que vous avez l'honneur de conduire, eſt, par ſes lumieres & par ſa raiſon, au-deſſus de la populace des autres États.

Qu'il me ſoit permis de citer un exemple dont il devroit reſter de meilleures traces, & qui ſera toujours préſent à mon cœur. Je ne me rappelle point, ſans la plus douce émotion, la mémoire du vertueux citoyen de qui j'ai reçu le jour, & qui ſouvent entretint mon enfance du reſpect qui vous étoit dû. Je le vois encore vivant du travail de ſes mains, & nourriſſant ſon ame des vérités les plus ſublimes. Je vois Tacite, Plutarque & Grotius mêlés devant lui avec

les instrumens de son métier. Je vois à ses côtés un fils chéri recevant avec trop peu de fruit les tendres instructions du meilleur des peres. Mais si les égaremens d'une folle jeunesse me firent oublier durant un temps de si sages leçons, j'ai le bonheur d'éprouver enfin que quelque penchant qu'on ait vers le vice, il est difficile qu'une éducation dont le cœur se mêle, reste perdue pour toujours.

Tels sont, MAGNIFIQUES ET TRÈS-HONORÉS SEIGNEURS, les citoyens & même les simples habitans nés dans l'État que vous gouvernez; tels sont ces hommes instruits & sensés dont, sous le nom d'ouvriers & de peuple, on a chez les autres Nations, des idées si basses & si fausses. Mon père, je l'avoue avec joie, n'étoit point distingué parmi ses concitoyens; il n'étoit que ce qu'ils sont tous, & tel qu'il étoit, il n'y a point de pays où sa société n'eût été recherchée, cultivée, & même avec fruit, par les plus honnêtes gens. Il ne m'appartient pas, &, graces au Ciel, il n'est pas nécessaire de vous parler des égards que peuvent attendre de vous des hommes de cette trempe, vos égaux par l'éducation, ainsi que par les droits de la nature & de la naissance; vos inférieurs par leur volonté, par la préférence qu'ils devoient à votre mérite, qu'ils lui ont accordée, & par laquelle vous leur devez, à votre tour, une sorte de reconnoissance. J'apprends avec une vive satisfaction de combien de douceur & de condescendance vous tempérez avec eux la gravité convenable aux Ministres des Loix, combien vous leur rendez en estime & en attentions ce qu'ils vous doivent d'obéissance & de respects; conduite pleine de justice & de sagesse, propre à éloigner de plus en plus la mémoire des événemens malheureux qu'il faut oublier pour ne les revoir jamais: conduite d'autant plus judicieuse que ce peuple équitable & gé-

néreux se fait un plaisir de son devoir, qu'il aime naturellement à vous honorer, & que les plus ardens à soutenir leurs droits, sont les plus portés à respecter les vôtres.

Il ne doit pas être étonnant que les chefs d'une société civile en aiment la gloire & le bonheur; mais il l'est trop pour le repos des hommes que ceux qui se regardent comme les Magistrats, ou plutôt comme les maîtres d'une patrie plus sainte & plus sublime, témoignent quelque amour pour la patrie terrestre qui les nourrit. Qu'il m'est doux de pouvoir faire en notre faveur une exception si rare, & placer au rang de nos meilleurs citoyens ces zélés dépositaires des dogmes sacrés autorisés par les loix, ces vénérables Pasteurs des ames dont la vive & douce éloquence porte d'autant mieux dans les cœurs les maximes de l'Évangile qu'ils commencent toujours par les pratiquer eux-mêmes! Tout le monde sait avec quel succès le grand art de la Chaire est cultivé à Genève. Mais, trop accoutumés à voir dire d'une manière & faire d'une autre, peu de gens savent jusqu'à quel point l'esprit du Christianisme, la sainteté des mœurs, la sévérité pour soi-même & la douceur pour autrui, regnent dans le corps de nos Ministres. Peut-être appartient-il à la seule ville de Genève de montrer l'exemple édifiant d'une aussi parfaite union entre une société de Théologiens & de gens de lettres; c'est en grande partie sur leur sagesse & leur modération reconnues, c'est sur leur zèle pour la prospérité de l'État que je fonde l'espoir de son éternelle tranquillité; & je remarque avec un plaisir mêlé d'étonnement & de respect, combien ils ont d'horreur pour les affreuses maximes de ces hommes sacrés & barbares dont l'histoire fournit plus d'un exemple, & qui pour soutenir les prétendus droits de Dieu, c'est-à-dire, leurs interêts, étoient d'autant moins avares du

ſang humain qu'ils ſe flattoient que le leur ſeroit toujours reſpecté.

Pourrois-je oublier cette précieuſe moitié de la République qui fait le bonheur de l'autre, & dont la douceur & la ſageſſe y maintiennent la paix & les bonnes mœurs ? Aimables & vertueuſes citoyennes, le ſort de votre ſexe ſera toujours de gouverner le nôtre. Heureux ! quand votre chaſte pouvoir exercé ſeulement dans l'union conjugale, ne ſe fait ſentir que pour la gloire de l'État & le bonheur public. C'eſt ainſi que les femmes commandoient à Sparte, & c'eſt ainſi que vous méritez de commander à Genève. Quel homme barbare pourroit réſiſter à la voix de l'honneur & de la raiſon dans la bouche d'une tendre épouſe ; & qui ne mépriſeroit un vain luxe, en voyant votre ſimple & modeſte parure, qui, par l'éclat qu'elle tient de vous, ſemble être la plus favorable à la beauté ? C'eſt à vous de maintenir toujours par votre aimable & innocent empire & par votre eſprit inſinuant, l'amour des loix dans l'État & la concorde parmi les citoyens ; de réunir par d'heureux mariages les familles diviſées ; & ſur-tout de corriger par la perſuaſive douceur de vos leçons & par les graces modeſtes de votre entretien, les travers que nos jeunes gens vont prendre en d'autres pays, d'où, au lieu de tant de choſes utiles dont ils pourroient profiter, ils ne rapportent, avec un ton puérile & des airs ridicules pris parmi des femmes perdues, que l'admiration de je ne ſais quelles prétendues grandeurs, frivoles dédommagemens de la ſervitude, qui ne vaudront jamais l'auguſte liberté. Soyez donc toujours ce que vous êtes, les chaſtes gardiennes des mœurs & les doux liens de la paix, & continuez de faire valoir en toute occaſion les droits du cœur & de la nature au profit du devoir & de la vertu.

Je me flatte de n'être point démenti par l'événement, en fondant ſur de tels garans l'eſpoir du bonheur commun des citoyens & de la gloire de la République. J'avoue qu'avec tous ces avantages elle ne brillera pas de cet éclat dont la plupart des yeux ſont éblouis, & dont le puérile & funeſte goût eſt le plus mortel ennemi du bonheur & de la liberté. Qu'une jeuneſſe diſſolue aille chercher ailleurs des plaiſirs faciles & de long repentirs. Que les prétendus gens de goût admirent en d'autres lieux la grandeur des palais, la beauté des équipages, les ſuperbes ameublemens, la pompe des ſpectacles, & tous les rafinemens de la molleſſe & du luxe: à Genève on ne trouvera que des hommes; mais pourtant un tel ſpectacle a bien ſon prix, & ceux qui le rechercheront vaudront bien les admirateurs du reſte.

Daignez, Magnifiques, très-honorés et souverains Seigneurs, recevoir tous avec la même bonté les reſpectueux témoignages de l'intérêt que je prends à votre proſpérité commune. Si j'étois aſſez malheureux pour être coupable de quelque tranſport indiſcret dans cette vive effuſion de mon cœur, je vous ſupplie de le pardonner à la tendre affection d'un vrai Patriote, & au zèle ardent & légitime d'un homme qui n'enviſage point de plus grand bonheur pour lui-même que celui de vous voir tous heureux.

Je ſuis avec le plus profond reſpect,

MAGNIFIQUES, TRÈS-HONORÉS ET SOUVERAINS SEIGNEURS,

A Chambéri le 12 Juin 1754.

Votre très-humble & très-obéiſſant
ſerviteur & concitoyen,
Jean-Jacques ROUSSEAU.

PRÉFACE.

LA plus utile & la moins avancée de toutes les connoiſſances humaines me paroît être celle de l'homme (voyez Note 2 *), & j'oſe dire que la ſeule inſcription du temple de Delphes contenoit un précepte plus important & plus difficile que tous les gros livres des Moraliſtes. Auſſi je regarde le ſujet de ce Diſcours, comme une des queſtions les plus intéreſſantes que la philoſophie puiſſe propoſer, & malheureuſement pour nous comme une des plus épineuſes que les Philoſophes puiſſent réſoudre : car comment connoître la ſource de l'inégalité parmi les hommes, ſi l'on ne commence par les connoître eux-mêmes? Et comment l'homme viendra-t-il à bout de ſe voir tel que l'a formé la nature, à travers tous les changemens que la ſucceſſion des temps & des choſes a dû produire dans ſa conſtitution originelle, & de démêler ce qu'il tient de ſon propre fonds d'avec ce que les circonſtances & ſes progrès ont ajouté ou changé à ſon état primitif? Semblable à la ſtatue de Glaucus que le temps, la mer & les orages avoient tellement défigurée qu'elle reſſembloit moins à un Dieu qu'à une bête féroce, l'ame humaine altérée au ſein de la ſociété par mille cauſes ſans ceſſe renaiſſantes, par l'acquiſition d'une multitude de connoiſſances & d'erreurs, par les changemens arrivés à la conſtitution des corps, & par le choc continuel des paſſions, a, pour ainſi dire, changé d'apparence au point d'être preſque méconnoiſſable ; & l'on n'y trouve plus, au lieu d'un être agiſſant toujours par des principes certains & invariables, au lieu de cette céleſte & majeſtueuſe ſimplicité dont ſon auteur l'avoit empreint, que le difforme contraſte de la paſſion qui croit raiſonner & de l'entendement en délire.

Ce qu'il y a de plus cruel encore, c'eſt que tous les progrès de l'eſpèce humaine l'éloignant ſans ceſſe de ſon état primitif, plus nous accumulons de nouvelles connoiſſances, & plus nous nous ôtons les moyens d'acquérir la plus importante de toutes, & que c'eſt en un ſens à force d'etudier l'homme que nous nous ſommes mis hors d'état de le connoître.

Il eſt aiſé de voir que c'eſt dans ces changemens ſucceſſifs de la conſtitution humaine qu'il faut chercher la première origine des différences qui diſtinguent les hommes, leſquels, d'un commun aveu, ſont naturellement auſſi égaux entr'eux que l'étoient les animaux de chaque eſpèce, avant que diverſes cauſes phyſiques euſſent introduit dans quelques-unes les variétés que nous y remarquons. En effet, il n'eſt pas concevable que ces premiers changemens, par quelque moyen qu'ils ſoient arrivés, aient altéré tout à la fois & de la même manière tous les individus de l'eſpèce; mais les uns s'étant perfectionnés ou détériorés, & ayant acquis diverſes qualités, bonnes ou mauvaiſes, qui n'étoient point inhérentes à leur nature, les autres reſterent plus long-temps dans leur état originel; & telle fut parmi les hommes la première ſource de l'inégalité, qu'il eſt plus aiſé de démontrer ainſi en général, que d'en aſſigner avec préciſion les véritables cauſes.

Que mes lecteurs ne s'imaginent donc pas que j'oſe me flatter d'avoir vu ce qui me paroît ſi difficile à voir. J'ai commencé quelques raiſonnemens: j'ai haſardé quelques conjectures, moins dans l'eſpoir de réſoudre la queſtion que dans l'intention de l'éclaircir & de la réduire à ſon véritable état. D'autres pourront aiſément aller plus loin dans la même route, ſans qu'il ſoit facile à perſonne d'arriver au ter-

me; car ce n'eſt pas une légère entrepriſe de démêler ce qu'il y a d'originaire & d'artificiel dans la nature actuelle de l'homme, & de bien connoître un état qui n'exiſte plus, qui n'a peut-être point exiſté, qui probablement n'exiſtera jamais, & dont il eſt pourtant néceſſaire d'avoir des notions juſtes pour bien juger de notre état préſent. Il faudroit même plus de philoſophie qu'on ne penſe à celui qui entreprendroit de déterminer exactement les précautions à prendre pour faire ſur ce ſujet de ſolides obſervations; & une bonne ſolution du problême ſuivant ne me paroîtroit pas indigne des Ariſtotes & des Plines de notre ſiècle : *Quelles expériences ſeroient néceſſaires pour parvenir à connoître l'homme naturel; & quels ſont les moyens de faire ces expériences au ſein de la ſociété ?* Loin d'entreprendre de réſoudre ce problême, je crois en avoir aſſez médité le ſujet, pour oſer répondre d'avance que les plus grands Philoſophes ne ſeront pas trop bons pour diriger ces expériences, ni les plus puiſſans Souverains pour les faire; concours auquel il n'eſt guères raiſonnable de s'attendre, ſur-tout avec la perſévérance, ou plutôt la ſucceſſion de lumières & de bonne volonté néceſſaire de part & d'autre pour arriver au ſuccès.

Ces recherches ſi difficiles à faire, & auxquelles on a ſi peu ſongé juſqu'ici, ſont pourtant les ſeuls moyens qui nous reſtent de lever une multitude de difficultés qui nous dérobent la connoiſſance des fondemens réels de la ſociété humaine. C'eſt cette ignorance de la nature de l'homme qui jette tant d'incertitude & d'obſcurité ſur la véritable definition du droit naturel : car l'idée du droit, dit M. Burlamaqui, & plus encore celle du droit naturel, ſont manifeſtement des idées relatives à la nature de l'homme. C'eſt donc de cette nature même de l'homme, continue-t-il, de ſa conſtitution & de ſon état qu'il faut déduire les principes de cette ſcience.

Ce n'eſt point ſans ſurpriſe & ſans ſcandale qu'on remarque le peu d'accord qui regne ſur cette importante matière entre les divers auteurs qui en ont traité. Parmi les plus graves écrivains, à peine en trouve-t-on deux qui ſoient du même avis ſur ce point. Sans parler des anciens philoſophes qui ſemblent avoir pris à tâche de ſe contredire entre eux ſur les principes les plus fondamentaux, les Juriſconſultes Romains aſſujettiſſent indifféremment l'homme & tous les autres animaux à la même loi naturelle, parce qu'ils conſidèrent plutôt ſous ce nom la loi que la nature s'impoſe à elle-même que celle qu'elle preſcrit; ou plutôt à cauſe de l'acception particulière ſelon laquelle ces Juriſconſultes entendent le mot de loi qu'ils ſemblent n'avoir pris en cette occaſion que pour l'expreſſion des rapports généraux établis par la nature entre tous les êtres animés, pour leur commune conſervation. Les modernes ne reconnoiſſant ſous le nom de loi qu'une règle preſcrite à un être moral, c'eſt-à-dire, intelligent, libre & conſidéré dans ſes rapports avec d'autres êtres, bornent conſéquemment au ſeul animal doué de raiſon, c'eſt-à-dire, à l'homme, la compétence de la loi naturelle; mais définiſſant cette loi chacun à ſa mode, ils l'établiſſent tous ſur des principes ſi métaphyſiques qu'il y a même parmi nous bien peu de gens en état de comprendre ces principes, loin de pouvoir les trouver d'eux-mêmes. De ſorte que toutes les définitions de ces ſavans hommes, d'ailleurs en perpétuelle contradiction entre elles, s'accordent ſeulement en ceci, qu'il eſt impoſſible d'entendre la loi de nature, & par conſéquent d'y obéir, ſans être un très-grand raiſonneur, & un profond métaphyſicien. Ce qui ſignifie préciſément que les hommes ont dû employer, pour l'établiſſement de la ſociété, des lumieres qui ne ſe développent qu'avec beaucoup de peine, & pour fort peu de gens, dans le ſein de la ſociété même.

CONNOISSANT ſi peu la nature, & s'accordant ſi mal ſur le ſens du mot LOI, il ſeroit bien difficile de convenir d'une bonne définition de la loi naturelle. Auſſi toutes celles qu'on trouve dans les livres, outre le défaut de n'être point uniformes, ont-elles encore celui d'être tirées de pluſieurs connoiſſances que les hommes n'ont point naturellement, & des avantages dont ils ne peuvent concevoir l'idée qu'après être ſortis de l'état de nature. On commence par rechercher les règles dont, pour l'utilité commune, il ſeroit à propos que les hommes convinſſent entre eux : & puis on donne le nom de loi naturelle à la collection de ces règles, ſans autre preuve que le bien qu'on trouve qui réſulteroit de leur pratique univerſelle. Voilà aſſurément une manière très-commode de compoſer des définitions, & d'expliquer la nature des choſes par des convenances preſque arbitraires.

MAIS tant que nous ne connoîtrons point l'homme naturel, c'eſt en vain que nous voudrons déterminer la loi qu'il a reçue ou celle qui convient le mieux à ſa conſtitution. Tout ce que nous pouvons voir très-clairement au ſujet de cette loi, c'eſt que non-ſeulement pour qu'elle ſoit loi, il faut que la volonté de celui qu'elle oblige, puiſſe s'y ſoumettre avec connoiſſance ; mais qu'il faut encore, pour qu'elle ſoit naturelle, qu'elle parle immédiatement par la voix de la nature.

LAISSANT donc tous les livres ſcientifiques qui ne nous apprennent qu'à voir les hommes tels qu'ils ſe ſont faits, & méditant ſur les premières & plus ſimples opérations de l'ame humaine, j'y crois appercevoir deux principes antérieurs à la raiſon, dont l'un nous intéreſſe ardemment à notre bien-être & à la conſervation de nous-mêmes, & l'autre nous inſpire une répugnance naturelle à voir périr ou ſouf-

frir tout être ſenſible, & principalement nos ſemblables. C'eſt du concours & de la combinaiſon que notre eſprit eſt en état de faire de ces deux principes, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'y faire entrer celui de la ſociabilité, que me paroiſſent découler toutes les règles du droit naturel; règles que la raiſon eſt enſuite forcée de rétablir ſur d'autres fondemens, quand par ſes développemens ſucceſſifs, elle eſt venue à bout d'étouffer la nature.

De cette manière, on n'eſt point obligé de faire de l'homme un philoſophe avant que d'en faire un homme; ſes devoirs envers autrui ne lui ſont pas uniquement dictés par les tardives leçons de la ſageſſe; & tant qu'il ne réſiſtera point à l'impulſion intérieure de la commiſération, il ne fera jamais du mal à un autre homme, ni même à aucun être ſenſible, excepté dans le cas légitime où ſa conſervation ſe trouvant intéreſſée, il eſt obligé de ſe donner la préférence à lui-même. Par ce moyen on termine auſſi les anciennes diſputes ſur la participation des animaux à la loi naturelle; car il eſt clair que, dépourvus de lumières & de liberté, ils ne peuvent reconnoître cette loi; mais tenant en quelque choſe à notre nature par la ſenſibilité dont ils ſont doués, on jugera qu'ils doivent auſſi participer au droit naturel, & que l'homme eſt aſſujetti envers eux à quelque eſpèce de devoirs. Il ſemble, en effet, que ſi je ſuis obligé de ne faire aucun mal à mon ſemblable, c'eſt moins parce qu'il eſt un être raiſonnable que parce qu'il eſt un être ſenſible; qualité qui étant commune à la bête & à l'homme, doit au moins donner à l'une le droit de n'être point maltraitée inutilement par l'autre.

Cette même étude de l'homme originel, de ſes vrais beſoins & des principes fondamentaux de ſes devoirs, eſt encore le ſeul bon moyen qu'on puiſſe employer pour lever

ces foules de difficultés qui ſe préſentent ſur l'origine de l'inégalité morale, ſur les vrais fondemens du corps politique, ſur les droits réciproques de ſes membres, & ſur mille autres queſtions ſemblables, auſſi importantes que mal éclaircies.

En conſidérant la ſociété humaine d'un regard tranquille & déſintéreſſé, elle ne ſemble montrer d'abord que la violence des hommes puiſſans & l'oppreſſion des foibles : l'eſprit ſe révolte contre la dureté des uns, on eſt porté à déplorer l'aveuglement des autres; & comme rien n'eſt moins ſtable parmi les hommes que ces relations extérieures que le hazard produit plus ſouvent que la ſageſſe, & que l'on appelle foibleſſe ou puiſſance, richeſſe ou pauvreté, les établiſſemens humains paroiſſent au premier coup d'œil fondés ſur des monceaux de ſable mouvant; ce n'eſt qu'en les examinant de près, ce n'eſt qu'après avoir écarté la pouſſière & le ſable qui environnent l'édifice, qu'on apperçoit la baſe inébranlable ſur laquelle il eſt élevé, & qu'on apprend à en reſpecter les fondemens. Or, ſans l'étude ſérieuſe de l'homme, de ſes facultés naturelles, & de leurs développemens ſucceſſifs, on ne viendra jamais à bout de faire ces diſtinctions, & de ſéparer, dans l'actuelle conſtitution des choſes, ce qu'a fait la volonté divine d'avec ce que l'art humain a prétendu faire. Les recherches politiques & morales auxquelles donne lieu l'importante queſtion que j'examine, ſont donc utiles de toutes manières, & l'hiſtoire hypothétique des gouvernemens eſt pour l'homme une leçon inſtructive à tous égards. En conſidérant ce que nous ſerions devenus, abandonnés à nous-mêmes, nous devons apprendre à bénir celui dont la main bienfaiſante, corrigeant nos inſtitutions & leur donnant une aſſiette inébranlable, a prévenu les dé-

sordres qui doivent en résulter, & faire naître notre bonheur des moyens qui sembloient devoir combler notre misère.

Quem te Deus esse
Jussit, & humanâ quâ parte locatus es in re,
Disce.

AVERTISSEMENT.

AVERTISSEMENT
SUR LES NOTES.

J'Ai ajouté quelques Notes à cet ouvrage, ſelon ma coutume pareſſeuſſe de travailler à bâton rompu; ces Notes s'écartent quelquefois aſſez du ſujet pour n'être pas bonnes a lire avec le texte. Je les ai donc rejettées a la fin du Diſcours, dans lequel j'ai tâché de ſuivre de mon mieux le plus droit chemin. Ceux qui auront le courage de recommencer, pourront s'amuſer la ſeconde fois à battre les buiſſons & tenter de parcourir les Notes; il y aura peu de mal que les autres ne les liſent point du tout.

QUESTION

PROPOSÉE

PAR L'ACADÉMIE

DE DIJON:

Quelle eſt l'origine de l'inégalité parmi les hommes, & ſi elle eſt autoriſée par la loi naturelle?

DISCOURS
SUR
L'ORIGINE
ET LES FONDEMENS
DE L'INÉGALITÉ PARMI LES HOMMES.

CEst de l'homme que j'ai à parler, & la queſtion que j'examine m'apprend que je vais parler à des hommes; car on n'en propoſe point de ſemblables quand on craint d'honorer la vérité. Je défendrai donc avec confiance la cauſe de l'humanité devant les Sages qui m'y invitent, & je ne ſerai pas mécontent de moi-même, ſi je me rends digne de mon ſujet & de mes juges.

Je conçois dans l'eſpèce humaine deux ſortes d'inégalités, l'une que j'appelle naturelle ou phyſique, parce qu'elle eſt établie par la Nature, & qui conſiſte dans la différence des âges, de la ſanté, des forces du corps, & des qualités de l'eſprit ou de l'ame; l'autre, qu'on peut appeller inégalité morale ou politique, parce qu'elle dépend d'une ſorte de convention, & qu'elle eſt établie, ou du moins autoriſée, par le conſentement des hommes. Celle-ci conſiſte dans les différens privilèges dont quelques-uns jouiſſent au préjudice des autres, comme d'être plus riches, plus honorés, plus puiſſans qu'eux, ou même de s'en faire obéir.

On ne peut pas demander quelle eſt la ſource de l'inégalité naturelle, parce que la réponſe ſe trouveroit énoncée dans la ſimple définition du mot. On peut encore moins chercher s'il n'y auroit point quelque liaiſon eſſentielle entre les deux inégalités; car ce ſeroit demander en d'autres termes ſi ceux qui comman-

dent valent néceſſairement mieux que ceux qui obéiſſent, & ſi la force du corps ou de l'eſprit, la ſageſſe ou la vertu, ſe trouvent toujours dans les mêmes individus en proportion de la puiſſance ou de la richeſſe : queſtion bonne, peut-être à agiter entre des eſclaves entendus de leurs maîtres, mais qui ne convient pas à des hommes raiſonnables & libres, qui cherchent la vérité.

De quoi s'agit-il donc préciſément dans ce Diſcours ? De marquer dans le progrès des choſes le moment où le droit ſuccédant à la violence, la Nature fut ſoumiſe à la loi ; d'expliquer par quel enchaînement de prodiges le fort put ſe réſoudre à ſervir le foible, & le peuple à acheter un repos en idée au prix d'une félicité réelle.

Les Philoſophes qui ont examiné les fondemens de la ſociété, ont tous ſenti la néceſſité de remonter juſqu'à l'état de Nature, mais aucun d'eux n'y eſt arrivé. Les uns n'ont point balancé à ſuppoſer à l'homme dans cet état la notion du juſte & de l'injuſte, ſans ſe ſoucier de montrer qu'il dût avoir cette notion, ni même qu'elle lui fut utile. D'autres ont parlé du droit naturel que chacun a de conſerver ce qui lui appartient, ſans expliquer ce qu'ils entendoient par appartenir. D'autres donnant d'abord au plus fort l'autorité ſur le plus foible, ont auſſi-tôt fait naître le gouvernement, ſans ſonger au temps qui dut s'écouler avant que le ſens des mots d'autorité & de gouvernement put exiſter parmi les hommes. Enfin tous, parlant ſans ceſſe de beſoin, d'avidité, d'oppreſſion, de deſirs & d'orgueil, ont tranſporté à l'état de nature des idées qu'ils avoient priſes dans la ſociété ; ils parloient de l'homme ſauvage, & ils peignoient l'homme civil. Il n'eſt pas même venu dans l'eſprit de la plupart des nôtres de douter que l'état de nature eût exiſté, tandis qu'il eſt évident, par la lecture des Livres ſacrés, que le premier homme ayant reçu immédiatement de Dieu des lumières & des préceptes, n'étoit point lui-même dans cet état, & qu'en ajoutant aux écrits de Moïſe la foi que leur doit tout philoſophe Chrétien, il faut nier que, même avant le déluge, les hommes ſe ſoient jamais trouvés dans le pur

état de nature, à moins qu'ils n'y ſoient retombés par quelque événement extraordinaire : paradoxe fort embarraſſant à défendre, & tout-à-fait impoſſible à prouver.

Commençons donc par écarter tous les faits, car ils ne touchent point à la queſtion. Il ne faut pas prendre les recherches dans leſquelles on peut entrer ſur ce ſujet, pour des vérités hiſtoriques, mais ſeulement pour des raiſonnemens hypothétiques & conditionnels, plus propres à éclaircir la nature des choſes qu'à en montrer la véritable origine, & ſemblables à ceux que font tous les jours nos Phyſiciens ſur la formation du monde. La Religion nous ordonne de croire que Dieu lui-même ayant tiré les hommes de l'état de Nature, ils ſont inégaux, parce qu'il a voulu qu'ils le fuſſent; mais elle ne nous défend pas de former des conjectures tirées de la ſeule nature de l'homme, & des êtres qui l'environnent, ſur ce qu'auroit pu devenir le genre humain s'il fut reſté abandonné à lui-même. Voilà ce qu'on me demande, & ce que je me propoſe d'examiner dans ce Diſcours. Mon ſujet intéreſſant l'homme en général, je tâcherai de prendre un langage qui convienne à toutes les Nations, ou plutôt, oubliant les temps & lieux, pour ne ſonger qu'aux hommes à qui je parle, je me ſuppoſerai dans le Licée d'Athènes, répétant les leçons de mes Maîtres, ayant les Platon & les Xénocrate pour Juges, & le genre humain pour auditeur.

O Homme ! de quelque contrée que tu ſois, quelques que ſoient tes opinions, écoute; voici ton hiſtoire telle que j'ai cru la lire, non dans les livres de tes ſemblables qui ſont menteurs, mais dans la Nature qui ne ment jamais. Tout ce qui ſera d'elle ſera vrai : il n'y aura de faux que ce que j'y aurai mêlé du mien ſans le vouloir. Les temps dont je vais parler ſont bien éloignés : combien tu as changé de ce que tu étois ! C'eſt, pour ainſi dire, la vie de ton eſpèce que je te vais décrire d'après les qualités que tu as reçues, que ton éducation & tes habitudes ont pu dépraver, mais qu'elles n'ont pu détruire. Il y a, je le ſens, un âge auquel l'homme individuel voudroit s'arrêter; il

chercheras l'âge auquel tu desirerois que ton espèce se fût arrêtée. Mécontent de ton état présent, par des raisons qui annoncent à ta postérité malheureuse de plus grands mécontentemens encore, peut-être voudrois-tu pouvoir rétrograder ; & ce sentiment doit faire l'éloge de tes premiers ayeux, la critique de tes contemporains, & l'effroi de ceux qui auront le malheur de vivre après toi.

PREMIERE PARTIE.

QUELQUE important qu'il soit, pour bien juger de l'état naturel de l'homme, de le considérer dès son origine, & de l'examiner, pour ainsi dire, dans le premier embryon de l'espece, je ne suivrai point son organisation à travers ses développemens successifs : je ne m'arrêterai pas à rechercher dans le système animal ce qu'il put être au commencement, pour devenir enfin ce qu'il est. Je n'examinerai pas si, comme le pense Aristote, ses ongles allongés ne furent point d'abord des griffes crochues ; s'il n'étoit point velu comme un ours, & si, marchant à quatre pieds, (voyez Note 3 *) ses regards dirigés vers la terre, & bornés à un horizon de quelques pas, ne marquoient point à la fois le caractere & les limites de ses idées. Je ne pourrois former sur ce sujet que des conjectures vagues, & presque imaginaires. L'anatomie comparée a fait encore trop peu de progrès, les observations des naturalistes sont encore trop incertaines, pour qu'on puisse établir, sur de pareils fondemens, la base d'un raisonnement solide ; ainsi, sans avoir recours aux connoissances surnaturelles que nous avons sur ce point, & sans avoir égard aux changemens qui ont dû survenir dans la conformation, tant intérieure qu'extérieure, de l'homme, à mesure qu'il appliquoit ses membres à de nouveaux usages, & qu'il se nourrissoit de nouveaux alimens, je le supposerai conformé de tout temps comme je le vois aujourd'hui, marchant à deux pieds, se servant de ses mains comme nous faisons des nôtres, portant ses regards sur toute la nature, & mesurant des yeux la vaste étendue du ciel.

En

En dépouillant cet être, ainsi constitué, de tous les dons surnaturels qu'il a pu recevoir, & de toutes les facultés artificielles qu'il n'a pu acquérir que par de longs progrès ; en le considérant, en un mot, tel qu'il a dû sortir des mains de la nature, je vois un animal moins fort que les uns, moins agile que les autres, mais à tout prendre, organisé le plus avantageusement de tous : je le vois se rassasiant sous un chêne, se désaltérant au premier ruisseau, trouvant son lit au pied du même arbre qui lui a fourni son repas, & voilà ses besoins satisfaits.

La terre abandonnée à sa fertilité naturelle (voyez Note 4 *) & couverte de forêts immenses que la coignée ne mutila jamais, offre à chaque pas des magasins & des retraites aux animaux de toute espèce. Les hommes dispersés parmi eux, observent, imitent leur industrie, & s'élevent ainsi jusqu'à l'instinct des bêtes, avec cet avantage que chaque espèce n'a que le sien propre, & que l'homme n'en ayant peut-être aucun qui lui appartienne, se les approprie tous, se nourrit également de la plupart des alimens divers (voyez Note 5 *) que les autres animaux se partagent, & trouve par conséquent sa subsistance plus aisément que ne peut faire aucun d'eux.

Accoutumés dès l'enfance aux intempéries de l'air, & à la rigueur des saisons, exercés à la fatigue, & forcés de défendre nuds & sans armes leur vie & leur proie contre les autres bêtes féroces, ou de leur échapper à la course, les hommes se forment un tempérament robuste & presqu'inaltérable ; les enfans, apportant au monde l'excellente constitution de leurs peres, & la fortifiant par les mêmes exercices qui l'ont produite, acquièrent ainsi toute la vigueur dont l'espèce humaine est capable. La nature en use précisément avec eux comme la loi de Sparte avec les enfans des citoyens ; elle rend forts & robustes ceux qui sont bien constitués, & fait périr tous les autres ; différente en cela de nos sociétés où l'État, en rendant les enfans onéreux aux pères, les tue indistinctement avant leur naissance.

Le corps de l'homme sauvage étant le seul instrument qu'il

connoiſſe, il l'emploie à divers uſages, dont par le défaut d'exercice, les nôtres ſont incapables; & c'eſt notre induſtrie qui nous ôte la force & l'agilité que la néceſſité l'oblige d'acquérir. S'il avoit eu une hache, ſon poignet romproit-il de ſi fortes branches? S'il avoit eu une fronde, lanceroit-il de la main une pierre avec tant de roideur? S'il avoit eu une échelle, grimperoit-il ſi légément ſur un arbre? S'il avoit eu un cheval, ſeroit-il ſi vite à la courſe? Laiſſez à l'homme civiliſé le temps de raſſembler toutes ſes machines autour de lui, on ne peut douter qu'il ne ſurmonte facilement l'homme ſauvage; mais ſi vous voulez voir un combat plus inégal encore, mettez-les nuds & déſarmés vis-à-vis l'un de l'autre, & vous reconnoîtrez bientôt quel eſt l'avantage d'avoir ſans ceſſe toutes ſes forces à ſa diſpoſition, d'être toujours prêt à tout événement, & de ſe porter, pour ainſi dire, toujours tout entier avec ſoi. (Voyez Note 6 *)

HOBBES prétend que l'homme eſt naturellement intrépide, & ne cherche qu'à attaquer & combattre. Un philoſophe illuſtre penſe au contraire, & Cumberland & PUFFENDORFF l'aſſurent auſſi, que rien n'eſt ſi timide que l'homme dans l'état de nature, & qu'il eſt toujours tremblant & prêt à fuir au moindre bruit qui le frappe, au moindre mouvement qu'il apperçoit. Cela peut être ainſi pour les objets qu'il ne connoit pas, & je ne doute point qu'il ne ſoit effrayé par tous les nouveaux ſpectacles qui s'offrent à lui, toutes les fois qu'il ne peut diſtinguer le bien & le mal phyſiques qu'il en doit attendre, ni comparer ſes forces avec les dangers qu'il a à courir, circonſtances rares dans l'état de nature, où toutes choſes marchent d'une manière ſi uniforme, & où la face de la terre n'eſt point ſujette à ces changemens bruſques & continuels qu'y cauſent les paſſions & l'inconſtance des peuples réunis. Mais l'homme ſauvage vivant diſperſé parmi les animaux, & ſe trouvant de bonne heure dans le cas de ſe meſurer avec eux, il en fait bientôt la comparaiſon, & ſentant qu'il les ſurpaſſe plus en adreſſe qu'ils ne le ſurpaſſent en force, il apprend à ne les plus craindre. Mettez un ours ou un loup aux priſes avec un ſauvage robuſte, agile, courageux comme ils ſont tous, armé de pierres & d'un bon bâton, & vous verrez que le péril ſera tout

au moins réciproque, & qu'après plusieurs expériences pareilles, les bêtes féroces qui n'aiment point à s'attaquer l'une à l'autre, s'attaqueront peu volontiers à l'homme, qu'elles auront trouvé tout aussi féroce qu'elles. A l'égard des animaux qui ont réellement plus de force qu'il n'a d'adresse, il est vis-à-vis d'eux dans le cas des autres espèces plus foibles, qui ne laissent pas de subsister, avec cet avantage pour l'homme, que non moins disposé qu'eux à la course, & trouvant sur les arbres un refuge presque assuré, il a par-tout le prendre & le laisser dans la rencontre; & le choix de la fuite ou du combat. Ajoutons qu'il ne paroît pas qu'aucun animal fasse naturellement la guerre à l'homme, hors le cas de sa propre défense ou d'une extrême faim, ni témoigne contre lui de ces violentes antipathies qui semblent annoncer qu'une espèce est destinée par la nature à servir de pâture à l'autre.

D'AUTRES ennemis plus redoutables, & dont l'homme n'a pas les mêmes moyens de se défendre, sont les infirmités naturelles, l'enfance, la vieillesse, & les maladies de toute espèce; tristes signes de notre foiblesse, dont les deux premiers sont communs à tous les animaux, & dont le dernier appartient principalement à l'homme vivant en société. J'observe même, au sujet de l'enfance, que la mère portant par-tout son enfant avec elle, a beaucoup plus de facilité à le nourrir que n'ont les femelles de plusieurs animaux, qui sont forcées d'aller & venir sans cesse avec beaucoup de fatigue, d'un côté pour chercher leur pâture, & de l'autre pour allaiter ou nourrir leurs petits. Il est vrai que si la femme vient à périr, l'enfant risque fort de périr avec elle; mais ce danger est commun à cent autres espèces, dont les petits ne sont de long-temps en état d'aller chercher eux-mêmes leur nourriture; & si l'enfance est plus longue parmi nous, la vie étant plus longue aussi, tout est encore à-peu-près égal en ce point, (voyez Note 7 *) quoiqu'il y ait sur la durée du premier âge, & sur le nombre des petits, (voyez Note 8 *) d'autres règles, qui ne sont pas de mon sujet. Chez les vieillards, qui agissent & transpirent peu, le besoin d'alimens diminue avec la faculté d'y pourvoir; & comme la vie sauvage

éloigne d'eux la goutte & les rhumatiſmes, & que la vieilleſſe eſt de tous les maux celui que les ſecours humains peuvent le moins ſoulager, ils s'éteignent enfin, ſans qu'on s'apperçoive qu'ils ceſſent d'être, & preſque ſans s'en appercevoir eux-mêmes.

A l'égard des maladies, je ne répéterai point les vaines & fauſſes déclamations que font contre la médecine la plupart des gens en ſanté; mais je demanderai s'il y a quelque obſervation ſolide de laquelle on puiſſe conclure que dans les pays où cet art eſt le plus négligé, la vie moyenne de l'homme ſoit plus courte que dans ceux où il eſt cultivé avec le plus de ſoin. Et comment cela pourroit-il être, ſi nous nous donnons plus de maux que la médecine ne peut nous fournir de remèdes! L'extrême inégalité dans la manière de vivre, l'excès d'oiſiveté dans les uns, l'excès de travail dans les autres, la facilité d'irriter & de ſatisfaire nos appétits & notre ſenſualité, les alimens trop recherchés des riches, qui les nourriſſent de ſucs échauffans & les accablent d'indigeſtions, la mauvaiſe nourriture des pauvres, dont ils manquent même le plus ſouvent, & dont le défaut les porte à ſurcharger avidement leur eſtomac dans l'occaſion; les veilles, les excès de toute eſpèce, les tranſports immodérés de toutes les paſſions, les fatigues & l'épuiſement d'eſprit, les chagrins & les peines ſans nombre qu'on éprouve dans tous les états, & dont les ames ſont perpétuellement rongées : voilà les funeſtes garans que la plupart de nos maux ſont notre propre ouvrage, & que nous les aurions preſque tous évités en conſervant la manière de vivre ſimple, uniforme, & ſolitaire qui nous étoit preſcrite par la nature. Si elle nous a deſtinés à être ſains, j'oſe preſque aſſurer que l'état de réflexion eſt un état contre nature, & que l'homme qui médite eſt un animal dépravé. Quand on ſonge à la bonne conſtitution des ſauvages, au moins de ceux que nous n'avons pas perdus avec nos liqueurs fortes; quand on ſait qu'ils ne connoiſſent preſque d'autres maladies que les bleſſures & la vieilleſſe, on eſt très-porté à croire qu'on feroit aiſément l'hiſtoire des maladies humaines en ſuivant celle des ſociétés civiles. C'eſt au moins l'avis de Platon, qui juge, ſur certains remèdes employés ou approuvés par Podalyre & Macaon au ſiège

de Troye, que diverſes maladies que ces remèdes devoient exciter n'étoient point encore alors connues parmi les hommes.

AVEC ſi peu de ſources de maux, l'homme dans l'état de nature n'a donc guères beſoin de remèdes, moins encore de médecins; l'eſpèce humaine n'eſt point non plus à cet égard de pire condition que toutes les autres, & il eſt aiſé de ſavoir des chaſſeurs ſi dans leurs courſes ils trouvent beaucoup d'animaux infirmes. Pluſieurs en trouvent qui ont reçu des bleſſures conſidérables très-bien cicatriſées, qui ont eu des os & même des membres rompus & repris ſans autre chirurgien que le temps, ſans autre régime que leur vie ordinaire, & qui n'en ſont pas moins parfaitement guéris pour n'avoir point été tourmentés d'inciſions, empoiſonnés de drogues, ni exténués de jeûnes. Enfin, quelque utile que puiſſe être parmi nous la médecine bien adminiſtrée, il eſt toujours certain que ſi le Sauvage malade abandonné à lui-même n'a rien à eſpérer que de la nature, en revanche il n'a rien à craindre que de ſon mal, ce qui rend ſouvent ſa ſituation préférable à la nôtre.

GARDONS-NOUS donc de confondre l'homme ſauvage avec les hommes que nous avons ſous les yeux. La nature traite tous les animaux abandonnés à ſes ſoins avec une prédilection qui ſemble montrer combien elle eſt jalouſe de ce droit. Le cheval, le chat, le taureau, l'âne même ont la plupart une taille plus haute, tous une conſtitution plus robuſte, plus de vigueur, de force & de courage dans les forêts que dans nos maiſons; ils perdent la moitié de ces avantages en devenant domeſtiques, & l'on diroit que tous nos ſoins à bien traiter & nourrir ces animaux n'aboutiſſent qu'à les abatardir. Il en eſt ainſi de l'homme même : en devenant ſociable & eſclave, il devient foible, craintif, rampant, & ſa manière de vivre molle & efféminée acheve d'énerver à la fois ſa force & ſon courage. Ajoutons qu'entre les conditions ſauvage & domeſtique, la différence d'homme à homme doit être plus grande encore que celle de bête à bête : car l'animal & l'homme ayant été traités également par la nature, toutes les commodités que l'homme ſe donne de plus qu'aux animaux qu'il apprivoiſe, ſont au-

tant de causes particulières qui le font dégénérer plus sensiblement.

Ce n'est donc pas un si grand malheur à ces premiers hommes, ni sur-tout un si grand obstacle à leur conservation, que la nudité, le défaut d'habitation, & la privation de toutes ces inutilités que nous croyons si nécessaires. S'ils n'ont pas la peau velue, ils n'en ont aucun besoin dans les pays chauds, & ils savent bientôt, dans les pays froids, s'approprier celle des bêtes qu'ils ont vaincues; s'ils n'ont que deux pieds pour courir, ils ont deux bras pour pourvoir à leur défense & à leurs besoins. Leurs enfans marchent peut-être tard & avec peine, mais les mères les portent avec facilité; avantage qui manque aux autres espèces, où la mère étant poursuivie se voit contrainte d'abandonner ses petits ou de régler son pas sur le leur. Enfin, à moins de supposer ces concours singuliers & fortuits de circonstances dont je parlerai dans la suite, & qui pouvoient fort bien ne jamais arriver, il est clair en tout état de cause, que le premier qui se fit des habits ou un logement, le donna en cela des choses peu nécessaires, puisqu'il s'en étoit passé jusqu'alors, & qu'on ne voit pas pourquoi il n'eut pu supporter, homme fait, un genre de vie qu'il supportoit dès son enfance.

Seul, oisif, & toujours voisin du danger, l'homme sauvage doit aimer à dormir, & avoir le sommeil léger, comme les animaux qui, pensant peu, dorment, pour ainsi dire, tout le temps qu'ils ne pensent point. Sa propre conservation faisant presque son unique soin, ses facultés les plus exercées doivent être celles qui ont pour objet principal l'attaque & la défense, soit pour subjuguer sa proie, soit pour se garantir d'être celle d'un autre animal; au contraire, les organes qui ne se perfectionnent que par la mollesse & la sensualité, doivent rester dans un état de grossièreté qui exclut en lui toute espèce de délicatesse; & ses sens se trouvant partagés sur ce point, il aura le toucher & le goût d'une rudesse extrême; la vue, l'ouie & l'odorat de la plus grande subtilité. Tel est l'état animal en général, & c'est aussi, selon le rapport des voyageurs, celui de la plupart des Peuples sauvages. Ainsi il ne faut point s'étonner que les Hottentots du Cap de

Bonne-Eſpérance découvrent à la ſimple vue des vaiſſeaux en haute mer, d'auſſi loin que les Hollandois avec des lunettes ; ni que les ſauvages de l'Amérique ſentiſſent les Eſpagnols à la piſte, comme auroient pu faire les meilleurs chiens ; ni que toutes ces Nations barbares ſupportent ſans peine leur nudité, aiguiſent leur goût à force de pimen, & boivent les liqueurs européennes comme de l'eau.

Je n'ai conſidéré juſqu'ici que l'homme phyſique, tâchons de le regarder maintenant par le côté métaphyſique & moral.

Je ne vois dans tout animal qu'une machine ingénieuſe, à qui la Nature a donné des ſens pour ſe remonter elle-même, & pour ſe garantir, juſqu'à un certain point, de tout ce qui tend à la détruire ou à la déranger. J'apperçois préciſément les mêmes choſes dans la machine humaine, avec cette différence que la Nature ſeule fait tout dans les opérations de la bête, au lieu que l'homme concourt aux ſiennes en qualité d'agent libre. L'un choiſit ou rejette par inſtinct, & l'autre par un acte de liberté ; ce qui fait que la bête ne peut s'écarter de la règle qui lui eſt preſcrite, même quand il lui ſeroit avantageux de le faire, & que l'homme s'en écarte ſouvent à ſon préjudice. C'eſt ainſi qu'un pigeon mourroit de faim près d'un baſſin rempli des meilleures viandes, & un chat ſur des tas de fruits ou de grain, quoique l'un & l'autre put très-bien ſe nourrir de l'aliment qu'il dédaigne, s'il s'étoit aviſé d'en eſſayer ; c'eſt ainſi que les hommes diſſolus ſe livrent à des excès qui leur cauſent la fièvre & la mort, parce que l'eſprit déprave les ſens, & que la volonté parle encore quand la Nature ſe tait.

Tout animal a des idées, puiſqu'il a des ſens ; il combine même ſes idées juſqu'à un certain point, & l'homme ne diffère à cet égard de la bête que du plus au moins ; quelques Philoſophes ont même avancé qu'il y a plus de différence de tel homme à tel homme, que de tel homme à telle bête. Ce n'eſt donc pas tant l'entendement qui fait parmi les animaux la diſtinction ſpécifique de l'homme, que ſa qualité d'agent libre. La Nature commande à tout animal, & la bête obéit. L'homme éprouve

la même impreſſion, mais il ſe reconnoît libre d'acquieſcer ou de réſiſter; & c'eſt ſur-tout dans la conſcience de cette liberté que ſe montre la ſpiritualité de ſon ame. Car la phyſique explique en quelque manière le méchaniſme des ſens & la formation des idées; mais dans la puiſſance de vouloir ou plutôt de choiſir, & dans le ſentiment de cette puiſſance, on ne trouve que des actes purement ſpirituels, dont on n'explique rien par les loix de la méchanique.

MAIS, quand les difficultés qui environnent toutes ces queſtions, laiſſeroient quelque lieu de diſputer ſur cette différence de l'homme & de l'animal, il y a une autre qualité très-ſpécifique qui les diſtingue, & ſur laquelle il ne peut y avoir de conteſtation, c'eſt la faculté de ſe perfectionner; faculté qui, à l'aide des circonſtances, développe ſucceſſivement toutes les autres, & réſide parmi nous, tant dans l'eſpèce que dans l'individu; au lieu qu'un animal eſt, au bout de quelques mois, ce qu'il ſera toute ſa vie, & ſon eſpèce, au bout de mille ans, ce qu'elle étoit la première année de ces mille ans. Pourquoi l'homme ſeul eſt-il ſujet à devenir imbécille? N'eſt-ce point qu'il retourne ainſi dans ſon état primitif, & que, tandis que la bête, qui n'a rien acquis & qui n'a rien non plus à perdre, reſte toujours avec ſon inſtinct, l'homme reperdant par la vieilleſſe ou d'autres accidens, tout ce que ſa *perfectibilité* lui avoit fait acquérir, retombe ainſi plus bas que la bête même? Il ſeroit triſte pour nous d'être forcés de convenir que cette faculté diſtinctive & preſqu'illimitée, eſt la ſource de tous les malheurs de l'homme; que c'eſt elle qui le tire, à force de temps, de cette condition originaire, dans laquelle il couleroit des jours tranquilles & innocens; que c'eſt elle qui, faiſant éclorre avec les ſiècles ſes lumières & ſes erreurs, ſes vices & ſes vertus, le rend à la longue le tyran de lui-même & de la nature. (Voyez Note 9 *) Il ſeroit affreux d'être obligé de louer comme un être bienfaiſant celui qui le premier ſuggéra à l'habitant des rives de l'Orenoque, l'uſage de ces ais qu'il applique ſur les tempes de ſes enfans, & qui leur aſſurent du moins une partie de leur imbécillité & de leur bonheur originel.

L'HOMME

L'HOMME sauvage livré par la nature au seul instinct, ou plutôt dédommagé de celui qui lui manque peut-être, par des facultés capables d'y suppléer d'abord, & de l'élever ensuite fort au-dessus de celle-là, commencera donc par les fonctions purement animales : (voyez Note 10 *) appercevoir & sentir sera son premier état, qui lui sera commun avec tous les animaux. Vouloir & ne pas vouloir, desirer & craindre, seront les premières & presque les seules opérations de son ame, jusqu'à ce que de nouvelles circonstances y causent de nouveaux développemens.

QUOI qu'en disent les moralistes, l'entendement humain doit beaucoup aux passions, qui, d'un commun aveu, lui doivent beaucoup aussi; c'est par leur activité que notre raison se perfectionne; nous ne cherchons à connoître que parce que nous desirons de jouir, & il n'est pas possible de concevoir pourquoi celui qui n'auroit ni desirs ni craintes, se donneroit la peine de raisonner. Les passions à leur tour tirent leur origine de nos besoins, & leur progrès de nos connoissances; car on ne peut desirer ou craindre les choses, que sur les idées qu'on en peut avoir, ou par la simple impulsion de la nature; & l'homme sauvage, privé de toute sorte de lumières, n'éprouve que les passions de cette dernière espèce; ses desirs ne passent pas ses besoins physiques, (voyez Note 11 *) les seuls biens qu'il connoisse dans l'univers, sont la nourriture, une femelle & le repos; les seuls maux qu'il craigne, sont la douleur & la faim. Je dis la douleur, & non la mort; car jamais l'animal ne saura ce que c'est que mourir; & la connoissance de la mort & de ses terreurs est une des premières acquisitions que l'homme ait faites en s'éloignant de la condition animale.

IL me seroit aisé, si cela m'étoit nécessaire, d'appuyer ce sentiment par les faits, & de faire voir que chez toutes les Nations du monde, les progrès de l'esprit se sont précisément proportionnés aux besoins que les peuples avoient reçus de la nature, ou auxquels les circonstances les avoient assujettis, & par conséquent aux passions qui les portoient à pourvoir à ces besoins. Je montrerois en Égypte les arts naissans & s'étendant avec les débordemens du Nil; je suivrois leur progrès chez les Grecs, où on les

vit germer, croître & s'élever jusqu'aux cieux parmi les sables & les rochers de l'Attique, sans pouvoir prendre racine sur les bords fertiles de l'Eurotas; je remarquerois qu'en général les peuples du nord sont plus industrieux que ceux du midi, parce qu'ils peuvent moins se passer de l'être, comme si la nature vouloit ainsi égaliser les choses, en donnant aux esprits la fertilité qu'elle refuse à la terre.

Mais sans recourir aux témoignages incertains de l'Histoire, qui ne voit que tout semble éloigner de l'homme sauvage la tentation & les moyens de cesser de l'être? Son imagination ne lui peint rien; son cœur ne lui demande rien. Ses modiques besoins se trouvent si aisément sous sa main, & il est si loin du degré de connoissances nécessaires pour desirer d'en acquérir de plus grandes, qu'il ne peut avoir ni prévoyance, ni curiosité. Le spectacle de la nature lui devient indifférent, à force de lui devenir familier. C'est toujours le même ordre, ce sont toujours les mêmes révolutions; il n'a pas l'esprit de s'étonner des plus grandes merveilles; & ce n'est pas chez lui qu'il faut chercher la philosophie dont l'homme a besoin pour savoir observer une fois ce qu'il a vu tous les jours. Son ame, que rien n'agite, se livre au seul sentiment de son existence actuelle, sans aucune idée de l'avenir, quelque prochain qu'il puisse être, & ses projets, bornés comme ses vues, s'étendent à peine jusqu'à la fin de la journée. Tel est encore aujourd'hui le degré de prévoyance du Caraïbe; il vend le matin son lit de coton, & vient pleurer le soir pour le racheter, faute d'avoir prévu qu'il en auroit besoin pour la nuit prochaine.

Plus on médite sur ce sujet, plus la distance des pures sensations aux plus simples connoissances, s'agrandit à nos regards; & il est impossible de concevoir comment un homme auroit pu, par ses seules forces, sans le secours de la communication, & sans l'aiguillon de la nécessité, franchir un si grand intervalle. Combien de siècles se sont peut-être écoulés avant que les hommes aient été à portée de voir d'autres feux que celui du ciel? Combien ne leur a-t-il pas fallu de différens hasards pour apprendre les usages les plus communs de cet élément? Combien de fois

ne l'ont-ils pas laiſſé éteindre avant que d'avoir acquis l'art de le reproduire? Et combien de fois peut-être chacun de ces ſecrets n'eſt-il pas mort avec celui qui l'avoit découvert? Que dirons-nous de l'agriculture, art qui demande tant de travail & de prévoyance; qui tient à d'autres arts, qui très-évidemment n'eſt praticable que dans une ſociété au moins commencée; & qui ne nous ſert pas tant à tirer de la terre des alimens qu'elle fourniroit bien ſans cela, qu'à la forcer aux préférences qui ſont le plus de notre goût? Mais ſuppoſons que les hommes euſſent tellement multiplié que les productions naturelles n'euſſent plus ſuffi pour les nourrir; ſuppoſition qui, pour le dire en paſſant, montreroit un grand avantage pour l'eſpèce humaine dans cette manière de vivre; ſuppoſons que, ſans forges & ſans atteliers, les inſtrumens du labourage fuſſent tombés du ciel entre les mains des Sauvages; que ces hommes euſſent vaincu la haine mortelle qu'ils ont tous pour un travail continu; qu'ils euſſent appris à prévoir de ſi loin leurs beſoins, qu'ils euſſent deviné comment il faut cultiver la terre, ſemer les grains, & planter les arbres; qu'ils euſſent trouvé l'art de moudre le bled, & de mettre le raiſin en fermentation; toutes choſes qu'il a fallu faire enſeigner par les Dieux, faute de concevoir comment ils les auroient appriſes d'eux-mêmes; quel ſeroit, après cela, l'homme aſſez inſenſé pour ſe tourmenter à la culture d'un champ qui ſera dépouillé par le premier venu, homme ou bête indifféremment, à qui cette moiſſon conviendra; & comment chacun pourra-t-il ſe réſoudre à paſſer ſa vie à un travail pénible, dont il eſt d'autant plus sûr de ne pas recueillir le prix, qu'il lui ſera plus néceſſaire? En un mot, comment cette ſituation pourra-t-elle porter les hommes à cultiver la terre, tant qu'elle ne ſera point partagée entre eux, c'eſt-à-dire, tant que l'état de nature ne ſera point anéanti?

QUAND nous voudrions ſuppoſer un homme ſauvage auſſi habile dans l'art de penſer que nous le font nos philoſophes; quand nous en ferions, à leur exemple, un philoſophe lui-même, découvrant ſeul les plus ſublimes vérités, ſe faiſant, par des ſuites de raiſonnemens très-abſtraits, des maximes de juſtice & de raiſon tirées de l'amour de l'ordre en général, ou de la volonté con-

nue de ſon Créateur : en nn mot, quand nous lui ſuppoſerions dans l'eſprit autant d'intelligence & de lumieres qu'il doit avoir & qu'on lui trouve en effet de peſanteur & de ſtupidité, quelle utilité retireroit l'eſpèce de toute cette métaphyſique, qui ne pourroit ſe communiquer, & qui périroit avec l'individu qui l'auroit inventée ? Quel progrès pourroit faire le genre humain épars dans les bois parmi les animaux ? Et juſqu'à quel point pourroient ſe perfectionner & s'éclairer mutuellement des hommes qui, n'ayant ni domicile fixe, ni aucun beſoin l'un de l'autre, ſe rencontreroient peut-être à peine deux fois en leur vie, ſans ſe connoître & ſans ſe parler ?

QU'ON ſonge de combien d'idées nous ſommes redevables à l'uſage de la parole ; combien la Grammaire exerce & facilite les opérations de l'eſprit ; & qu'on penſe aux peines inconcevables & au temps infini qu'a dû coûter la première invention des langues ; qu'on joigne ces réflexions aux précédentes, & l'on jugera combien il eût fallu de milliers de ſiècles pour développer ſucceſſivement dans l'eſprit humain les opérations dont il étoit capable.

QU'IL me ſoit permis de conſidérer un inſtant les embarras de l'origine des langues. Je pourrois me contenter de citer ou de répéter ici les recherches que M. l'Abbé de Condillac a faites ſur cette matière, qui toutes confirment pleinement mon ſentiment, & qui, peut-être, m'en ont donné la première idée. Mais la manière dont ce philoſophe réſout les difficultés qu'il ſe fait à lui-même ſur l'origine des ſignes inſtitués, montrant qu'il a ſuppoſé ce que je mets en queſtion, ſavoir une ſorte de ſociété déja établie entre les inventeurs du langage, je crois, en renvoyant à ſes réflexions, devoir y joindre les miennes, pour expoſer les mêmes difficultés dans le jour qui convient à mon ſujet. La première qui ſe préſente eſt d'imaginer comment elles purent devenir néceſſaires ; car les hommes n'ayant nulle correſpondance entr'eux, ni aucun beſoin d'en avoir, on ne conçoit ni la néceſſité de cette invention, ni la poſſibilité, ſi elle ne fut pas indiſpenſable. Je dirois bien, comme beaucoup d'autres, que les langues ſont nées dans le commerce domeſtique des pères, des mères &

des enfans ; mais outre que cela ne réſoudroit point les objections, ce ſeroit commettre la faute de ceux qui, raiſonnant ſur l'état de Nature, y tranſportent les idées priſes dans la ſociété, voient toujours la famille raſſemblée dans une même habitation, & ſes membres gardant entr'eux une union auſſi intime & auſſi permanente que parmi nous, où tant d'intérêts communs les réuniſſent; au lieu que dans cet état primitif, n'ayant ni maiſons, ni cabanes, ni propriété d'aucune eſpèce, chacun ſe logeoit au haſard, & ſouvent pour une ſeule nuit; les mâles & les femelles s'uniſſoient fortuitement, ſelon la rencontre, l'occaſion & le deſir, ſans que la parole fut un interprète fort néceſſaire des choſes qu'ils avoient à ſe dire : ils ſe quittoient avec la même facilité. (Voyez Note 12. *) La mère allaitoit d'abord ſes enfans pour ſon propre beſoin ; puis l'habitude les lui ayant rendus chers ; elle les nourriſſoit enſuite pour le leur ; ſi-tôt qu'ils avoient la force de chercher leur pâture, ils ne tardoient pas à quitter la mère elle-même ; & comme il n'y avoit preſque point d'autre moyen de ſe retrouver que de ne pas ſe perdre de vue, ils en étoient bientôt au point de ne pas même ſe reconnoître les uns les autres. Remarquez encore que l'enfant ayant tous ſes beſoins à expliquer, & par conſéquent plus de choſe à dire à la mère que la mère à l'enfant, c'eſt lui qui doit faire les plus grands frais de l'invention, & que la langue qu'il emploie doit être en grande partie ſon propre ouvrage, ce qui multiplie autant les langues qu'il y a d'individus pour les parler, à quoi contribue encore la vie errante & vagabonde, qui ne laiſſe à aucun idiome le temps de prendre de la conſiſtance ; car de dire que la mère dicte à l'enfant les mots dont il devra ſe ſervir pour lui demander telle ou telle choſe, cela montre bien comment on enſeigne des langues déja formées, mais cela n'apprend point comment elles ſe forment.

Supposons cette première difficulté vaincue : franchiſſons pour un moment l'eſpace immenſe qui dut ſe trouver entre le pur état de nature & le beſoin des langues ; & cherchons, en les ſuppoſant néceſſaires (voyez Note 13 *,) comment elles purent commencer à s'établir. Nouvelle difficulté pire encore que la précédente ; car

ſi les hommes ont eu beſoin de la parole pour apprendre à penſer; ils ont eu bien plus beſoin encore de ſavoir penſer pour trouver l'art de la parole; & quand on comprendroit comment les ſons de la voix ont été pris pour les interprètes conventionnels de nos idées, il reſteroit toujours à ſavoir quels ont pu être les interprètes mêmes de cette convention pour les idées qui, n'ayant point un objet ſenſible, ne pouvoient s'indiquer ni par le geſte, ni par la voix, de ſorte qu'à peine peut-on former des conjectures ſupportables ſur la naiſſance de cet art de communiquer ſes penſées, & d'établir un commerce entre les eſprits : art ſublime qui eſt déja ſi loin de ſon origine, mais que le philoſophe voit encore à une ſi prodigieuſe diſtance de ſa perfection, qu'il n'y a point d'homme aſſez hardi pour aſſurer qu'il y arriveroit jamais, quand les révolutions que le temps amène néceſſairement ſeroient ſuſpendues en ſa faveur, que les préjugés ſortiroient des Académies ou ſe tairoient devant elles, & qu'elles pourroient s'occuper de cet objet épineux durant des ſiècles entiers ſans interruption.

Le premier langage de l'homme, le langage le plus univerſel, le plus énergique, & le ſeul dont il eut beſoin avant qu'il fallût perſuader des hommes aſſemblés, eſt le cri de la nature. Comme ce cri n'étoit arraché que par une ſorte d'inſtinct dans les occaſions preſſantes, pour implorer du ſecours dans les grands dangers, ou du ſoulagement dans les maux violens, il n'étoit pas d'un grand uſage dans le cours ordinaire de la vie, où regnent des ſentimens plus modérés. Quand les idées des hommes commencerent à s'étendre & à ſe multiplier, & qu'il s'établit entr'eux une communication plus étroite, ils chercherent des ſignes plus nombreux & un langage plus étendu : ils multiplierent les inflexions de la voix, & y joignirent les geſtes, qui, par leur nature, ſont plus expreſſifs & dont le ſens dépend moins d'une détermination antérieure. Ils exprimoient donc les objets viſibles & mobiles par des geſtes, & ceux qui frappent l'ouie par des ſons imitatifs : mais comme le geſte n'indique guères que les objets préſens, ou faciles à décrire, & les actions viſibles; qu'il n'eſt pas d'un uſage univerſel, puiſque l'obſcurité ou l'interpoſition d'un corps le rendent inutile, & qu'il

exige l'attention plutôt qu'il ne l'excite ; on s'aviſa enfin de lui ſubſtituer les articulations de la voix, qui, ſans avoir le même rapport avec certaines idées, ſont plus propres à les repréſenter toutes comme ſignes inſtitués ; ſubſtitution qui ne peut ſe faire que d'un commun conſentement, & d'une manière aſſez difficile à pratiquer pour des hommes dont les organes groſſiers n'avoient encore aucun exercice, & plus difficile encore à concevoir en elle-même, puiſque cet accord unanime dut être motivé, & que la parole paroit avoir été fort néceſſaire pour établir l'uſage de la parole.

On doit juger que les premiers mots dont les hommes firent uſage, eurent dans leur eſprit une ſignification beaucoup plus étendue que n'ont ceux qu'on emploie dans les langues déja formées, & qu'ignorant la diviſion du diſcours en ſes parties conſtitutives, ils donnerent d'abord à chaque mot le ſens d'une propoſition entière. Quand ils commencerent à diſtinguer le ſujet d'avec l'attribu, & le verbe d'avec le nom, ce qui ne fut pas un médiocre effort de génie, les ſubſtantifs ne furent d'abord qu'autant de noms propres, l'infinitif fut le ſeul temps des verbes, & à l'égard des adjectifs, la notion ne s'en dut développer que fort difficilement, parce que tout adjectif eſt un mot abſtrait, & que les abſtractions ſont des opérations pénibles & peu naturelles.

Chaque objet reçut d'abord un nom particulier, ſans égard aux genres & aux eſpèces, que ces premiers inſtituteurs n'étoient pas en état de diſtinguer ; & tous les individus ſe préſenterent iſolés à leur eſprit, comme ils le ſont dans le tableau de la nature. Si un chêne s'appelloit A, un autre chêne s'appelloit B : de ſorte que plus les connoiſſances étoient bornées, & plus le Dictionnaire devint étendu. L'embarras de toute cette nomenclature ne put être levé facilement : car pour ranger les êtres ſous des dénominations communes & génériques, il en falloit connoître les propriétés & les différences ; il falloit des obſervations & des définitions, c'eſt-à-dire, de l'Hiſtoire Naturelle & de la métaphyſique, beaucoup plus que les hommes de ce temps-là n'en pouvoient avoir.

D'AILLEURS, les idées générales ne peuvent s'introduire dans l'esprit qu'à l'aide des mots, & l'entendement ne les saisit que par des propositions. C'est une des raisons pourquoi les animaux ne sauroient se former de telles idées, ni jamais acquérir la perfectibilité qui en dépend. Quand un singe va sans hésiter d'une noix à l'autre, pense-t-on qu'il ait l'idée générale de cette sorte de fruit, & qu'il compare son archetype à ces deux individus? Non sans doute; mais la vue de l'une de ces noix rappelle à la mémoire les sensations qu'il a reçues de l'autre, & ses yeux, modifiés d'une certaine manière, annoncent à son goût la modification qu'il va recevoir. Toute idée générale est purement intellectuelle; pour peu que l'imagination s'en mêle, l'idée devient aussitôt particulière. Essayez de vous tracer l'image d'un arbre en général, jamais vous n'en viendrez à bout, malgré vous, il faudra le voir petit ou grand, rare ou touffu, clair ou foncé; & s'il dépendoit de vous de n'y voir que ce qui se trouve en tout arbre, cette image ne ressembleroit plus à un arbre. Les êtres purement abstraits se voient de même, ou ne se conçoivent que par le discours. La définition seule du triangle vous en donne la véritable idée: sitôt que vous en figurez un dans votre esprit, c'est un tel triangle & non pas un autre, & vous ne pouvez éviter d'en rendre les lignes sensibles ou le plan coloré. Il faut donc énoncer les propositions, il faut donc parler pour avoir des idées générales: car sitôt que l'imagination s'arrête, l'esprit ne marche plus qu'à l'aide du discours. Si donc les premiers inventeurs n'ont pu donner des noms qu'aux idées qu'ils avoient déja, il s'ensuit que les premiers substantifs n'ont jamais pu être que des noms propres.

MAIS lorsque, par des moyens que je ne conçois pas, nos nouveaux Grammairiens commencerent à étendre leurs idées & à généraliser leurs mots, l'ignorance des inventeurs dut assujettir cette méthode à des bornes fort étroites; & comme ils avoient d'abord trop multiplié les noms des individus, faute de connoître les genres & les espèces, ils firent ensuite trop peu d'espèces & de genres, faute d'avoir considéré les êtres par toutes leurs différences. Pour pousser les divisions assez loin, il eût fallu plus d'expérience

d'expérience & de lumière qu'ils n'en pouvoient avoir, & plus de recherches & de travail qu'ils n'y en vouloient employer. Or, ſi, même aujourd'hui, l'on découvre chaque jour de nouvelles eſpèces qui avoient échappé juſqu'ici à toutes nos obſervations, qu'on penſe combien il dut s'en dérober à des hommes qui ne jugeoient des choſes que ſur le premier aſpect! Quant aux claſſes primitives & aux notions les plus générales, il eſt ſuperflu d'ajouter qu'elles durent leur échapper encore. Comment, par exemple, auroient-ils imaginé ou entendu les mots de matière, d'eſprit, de ſubſtance, de mode, de figure, de mouvement, puiſque nos philoſophes, qui s'en ſervent depuis ſi long-temps, ont bien de la peine à les entendre eux-mêmes, & que les idées qu'on attache à ces mots étant purement métaphyſiques, ils n'en trouvoient aucun modèle dans la nature?

Je m'arrête à ces premiers pas, & je ſupplie mes juges de ſuſpendre ici leur lecture, pour conſidérer, ſur l'invention des ſeuls ſubſtantifs phyſiques, c'eſt-à-dire, ſur la partie de la langue la plus facile à trouver, le chemin qui lui reſte à faire pour exprimer toutes les penſées des hommes, pour prendre une forme conſtante, pouvoir être parlée en public, & influer ſur la ſociété: je les ſupplie de réfléchir à ce qu'il a fallu de temps & de connoiſſances pour trouver les nombres, (voyez Note 14 *) les mots abſtraits, les aoriſtes, & tous les temps des verbes, les particules, la ſyntaxe, lier les propoſitions, les raiſonnemens, & former toute la logique du diſcours. Quant à moi, effrayé des difficultés qui ſe multiplient, & convaincu de l'impoſſibilité preſque démontrée que les langues aient pu naître & s'établir par des moyens purement humains, je laiſſe à qui voudra l'entreprendre, la diſcuſſion de ce difficile problème, lequel a été le plus néceſſaire, de la ſociété déja liée, à l'inſtitution des langues, ou des langues déja inventées, à l'établiſſement de la ſociété.

Quoi qu'il en ſoit de ces origines, on voit du moins au peu de ſoin qu'a pris la nature de rapprocher les hommes par des beſoins mutuels, & de leur faciliter l'uſage de la parole, combien elle a peu préparé leur ſociabilité, & combien elle a peu mis du ſien

dans tout ce qu'ils ont fait pour en établir les liens. En effet, il eſt impoſſible d'imaginer pourquoi dans cet état primitif un homme auroit plutôt beſoin d'un autre homme qu'un ſinge ou un loup de ſon ſemblable, ni, ce beſoin ſuppoſé, quel motif pourroit engager l'autre à y pourvoir, ni même, en ce dernier cas, comment ils pourroient convenir entr'eux des conditions. Je ſais qu'on nous répète ſans ceſſe que rien n'eût été ſi miſérable que l'homme dans cet état ; & s'il eſt vrai, comme je crois l'avoir prouvé, qu'il n'eût pu qu'après bien des ſiècles avoir le deſir & l'occaſion d'en ſortir, ce ſeroit un procès à faire à la nature, & non à celui qu'elle auroit ainſi conſtitué. Mais, ſi j'entends bien ce terme de *miſérable*, c'eſt un mot qui n'a aucun ſens, ou qui ne ſignifie qu'une privation douloureuſe & la ſouffrance du corps ou de l'ame ; or, je voudrois bien qu'on m'expliquât quel peut être le genre de misère d'un être libre, dont le cœur eſt en paix & le corps en ſanté. Je demande laquelle, de la vie civile ou naturelle, eſt la plus ſujette à devenir inſupportable à ceux qui en jouiſſent ? Nous ne voyons preſque autour de nous que des gens qui ſe plaignent de leur exiſtence : pluſieurs même qui s'en privent autant qu'il eſt en eux, & la réunion des loix divines & humaines ſuffit à peine pour arrêter ce déſordre. Je demande ſi jamais on a oui dire qu'un Sauvage en liberté ait ſeulement ſongé à ſe plaindre de la vie & à ſe donner la mort ? Qu'on juge donc avec moins d'orgueil de quel côté eſt la véritable misère. Rien au contraire n'eût été ſi miſérable que l'homme ſauvage, ébloui par des lumières, tourmenté par des paſſions ; & raiſonnant ſur un état différent du ſien. Ce fut par une providence très-ſage que les facultés qu'il avoit en puiſſance ne devoient ſe développer qu'avec les occaſions de les exercer, afin qu'elles ne lui fuſſent ni ſuperflues & à charge avant le temps, ni tardives & inutiles au beſoin. Il avoit dans le ſeul inſtinct tout ce qu'il lui falloit pour vivre dans l'état de nature, il n'a dans une raiſon cultivée que ce qu'il lui faut pour vivre en ſociété.

Il paroît d'abord que les hommes dans cet état n'ayant entr'eux aucune ſorte de relation morale, ni de devoirs connus, ne pouvoient être ni bons ni méchans, & n'avoient ni vices ni vertus, à moins

que, prenant ces mots dans un ſens phyſique, on n'appelle vices, dans l'individu, les qualités qui peuvent nuire à ſa propre conſervation, & vertus celles qui peuvent y contribuer; auquel cas il faudroit appeller le plus vertueux celui qui réſiſteroit le moins aux ſimples impulſions de la nature. Mais, ſans nous écarter du ſens ordinaire, il eſt à propos de ſuſpendre le jugement que nous pourrions porter ſur une telle ſituation, & de nous défier de nos préjugés, juſqu'à ce que, la balance à la main, on ait examiné s'il y a plus de vertus que de vices parmi les hommes civiliſés, ou ſi leurs vertus ſont plus avantageuſes que leurs vices ne ſont funeſtes, ou ſi le progrès de leurs connoiſſances eſt un dédommagement ſuffiſant des maux qu'ils ſe font mutuellement, à meſure qu'ils s'inſtruiſent du bien qu'ils devroient ſe faire, ou s'ils ne ſeroient pas, à tout prendre, dans une ſituation plus heureuſe de n'avoir ni mal à craindre ni bien à eſpérer de perſonne, que de s'être ſoumis à une dépendance univerſelle, & de s'obliger à tout recevoir de ceux qui ne s'obligent à leur rien donner.

N'ALLONS pas ſur-tout conclure avec Hobbes, que pour n'avoir aucune idée de la bonté, l'homme ſoit naturellement méchant, qu'il ſoit vicieux parce qu'il ne connoît pas la vertu, qu'il refuſe toujours à ſes ſemblables des ſervices qu'il ne croit pas leur devoir, ni qu'en vertu du droit qu'il s'attribue avec raiſon aux choſes dont il a beſoin, il s'imagine follement être le ſeul propriétaire de tout l'Univers. Hobbes a très-bien vu le défaut de toutes les définitions modernes du droit naturel : mais les conſéquences qu'il tire de la ſienne, montrent qu'il la prend dans un ſens qui n'eſt pas moins faux. En raiſonnant ſur les principes qu'il établit, cet auteur devoit dire que l'état de nature étant celui où le ſoin de notre conſervation eſt le moins préjudiciable à celle d'autrui, cet état étoit par conſéquent le plus propre à la paix, & le plus convenable au genre humain. Il dit préciſément le contraire, pour avoir fait entrer mal-à-propos dans le ſoin de la conſervation de l'homme ſauvage le beſoin de ſatisfaire une multitude de paſſions qui ſont l'ouvrage de la ſociété, & qui ont rendu les loix néceſſaires. Le méchant, dit-il, eſt un enfant robuſte; il reſte à

ſavoir ſi l'homme ſauvage eſt un enfant robuſte. Quand on le lui accorderoit, qu'en concluroit-il? Que ſi, quand il eſt robuſte, cet homme étoit auſſi dépendant des autres que quand il eſt foible, il n'y a ſorte d'excès auxquels il ne ſe portât, qu'il ne battit ſa mere lorſqu'elle tarderoit trop à lui donner la mamelle, qu'il n'étranglât un de ſes jeunes frères lorſqu'il en ſeroit incommodé, qu'il ne mordit la jambe à l'autre, lorſqu'il en ſeroit heurté ou troublé; mais ce ſont deux propoſitions contradictoires dans l'état de nature qu'être robuſte & dépendant. L'homme eſt foible quand il eſt dépendant, & il eſt émancipé avant que d'être robuſte. Hobbes n'a pas vu que la même cauſe qui empêche les Sauvages d'uſer de leur raiſon, comme le prétendent nos Juriſconſultes, les empêche en même temps d'abuſer de leurs facultés, comme il le prétend lui-même; de ſorte qu'on pourroit dire que les Sauvages ne ſont pas méchans préciſément parce qu'ils ne ſavent pas ce que c'eſt qu'être bons : car ce n'eſt ni le développement des lumières ni le frein de la loi, mais le calme des paſſions & l'ignorance du vice qui les empêchent de mal faire; *tantò plus in illis proficit vitiorum ignoratio, quàm in his cognitio virtutis.* Il y a d'ailleurs un autre principe que Hobbes n'a point apperçu, & qui ayant été donné à l'homme pour adoucir, en certaines circonſtances, la férocité de ſon amour-propre, ou le deſir de ſe conſerver avant la naiſſance de cet amour, (voyez Note 15 *) tempère l'ardeur qu'il a pour ſon bien-être par une répugnance innée à voir ſouffrir ſon ſemblable. Je ne crois pas avoir aucune contradiction à craindre, en accordant à l'homme la ſeule vertu naturelle qu'ait été forcé de reconnoître le détracteur le plus outré des vertus humaines. Je parle de la pitié, diſpoſition convenable à des êtres auſſi foibles & ſujets à autant de maux que nous le ſommes; vertu d'autant plus utile à l'homme, qu'elle précède en lui l'uſage de toute réflexion, & ſi naturelle que les bêtes mêmes en donnent quelquefois des ſignes ſenſibles. Sans parler de la tendreſſe des mères pour leurs petits, & des périls qu'elles bravent pour les en garantir, on obſerve tous les jours la répugnance qu'ont les chevaux à fouler aux pieds un corps vivant. Un animal ne paſſe point ſans inquiétude auprès d'un animal mort de ſon eſpèce : il y en a même qui leur

donnent une ſorte de ſépulture ; & les triſtes mugiſſemens du bétail entrant dans une boucherie, annoncent l'impreſſion qu'il reçoit de l'horrible ſpectacle qui le frappe. On voit avec plaiſir l'auteur de la Fable des Abeilles forcé de reconnoître l'homme pour un être compatiſſant & ſenſible, ſortir, dans l'exemple qu'il en donne, de ſon ſtyle froid & ſubtil, pour nous offrir la pathétique image d'un homme enfermé qui apperçoit au dehors une bête féroce, arrachant un enfant du ſein de ſa mère, briſant ſous ſa dent meurtrière les foibles membres, & déchirant de ſes ongles les entrailles palpitantes de cet enfant. Quelle affreuſe agitation n'éprouve point ce témoin d'un événement auquel il ne prend aucun intérêt perſonnel! Quelles angoiſſes ne ſouffre-t-il pas à cette vue, de ne pouvoir porter aucun ſecours à la mère évanouie, ni à l'enfant expirant!

Tel eſt le pur mouvement de la nature, antérieur à toute réflexion : telle eſt la force de la pitié naturelle, que les mœurs les plus dépravées ont encore peine à détruire, puiſqu'on voit tous les jours dans nos ſpectacles s'attendrir & pleurer aux malheurs d'un infortuné, tel qui, s'il étoit à la place du tyran, aggraveroit encore les tourmens de ſon ennemi. Mandeville a bien ſenti qu'avec toute leur morale les hommes n'euſſent jamais été que des monſtres, ſi la nature ne leur eût donné la pitié à l'appui de la raiſon : mais il n'a pas vu que de cette ſeule qualité découlent toutes les vertus ſociales qu'il veut diſputer aux hommes. En effet, qu'eſt-ce que la généroſité, la clémence, l'humanité, ſinon la pitié appliquée aux foibles, aux coupables, ou à l'eſpèce humaine en général? La bienveillance & l'amitié même ſont, à le bien prendre, des productions d'une pitié conſtante, fixée ſur un objet particulier : car deſirer que quelqu'un ne ſouffre point, qu'eſt-ce autre choſe que deſirer qu'il ſoit heureux ? Quand il ſeroit vrai que la commiſération ne ſeroit qu'un ſentiment qui nous met à la place de celui qui ſouffre, ſentiment obſcur & vif dans l'homme ſauvage, développé, mais foible dans l'homme civil, qu'importeroit cette idée à la vérité de ce que je dis, ſinon de lui donner plus de force? En effet la commiſération ſera d'autant plus énergique que l'animal ſpectateur s'identifiera plus intimement avec l'animal ſouffrant ;

or, il eſt évident que cette identification a dû être infiniment plus étroite dans l'état de nature que dans l'état de raiſonnement. C'eſt la raiſon qui engendre l'amour-propre, & c'eſt la réflexion qui le fortifie; c'eſt elle qui replie l'homme ſur lui-même; c'eſt elle qui le ſépare de tout ce qui le gêne & l'afflige. C'eſt la philoſophie qui l'iſole; c'eſt par elle qu'il dit en ſecret, à l'aſpect d'un homme ſouffrant, péris, ſi tu veux, je ſuis en ſûreté. Il n'y a plus que les dangers de la ſociété entière qui troublent le ſommeil tranquille d'un philoſophe, & qui l'arrachent de ſon lit. On peut impunément égorger ſon ſemblable ſous ſa fenêtre; il n'a qu'à mettre ſes mains ſur ſes oreilles & s'argumenter un peu, pour empêcher la nature, qui ſe révolte en lui, de l'identifier avec celui qu'on aſſaſſine. L'homme ſauvage n'a point cet admirable talent; & faute de ſageſſe & de raiſon, on le voit toujours ſe livrer étourdiment au premier ſentiment de l'humanité. Dans les émeutes, dans les querelles des rues, la populace s'aſſemble, l'homme prudent s'éloigne : c'eſt la canaille, ce ſont les femmes des halles qui ſéparent les combattans, & qui empêchent les honnêtes gens de s'entr'égorger.

Il eſt donc bien certain que la pitié eſt un ſentiment naturel, qui modérant dans chaque individu l'activité de l'amour de ſoi-même, concourt à la conſervation mutuelle de toute l'eſpèce. C'eſt elle qui nous porte ſans réflexion au ſecours de ceux que nous voyons ſouffrir; c'eſt elle qui, dans l'état de nature, tient lieu de loix, de mœurs & de vertu, avec cet avantage que nul n'eſt tenté de déſobéir à ſa douce voix; c'eſt elle qui détournera tout Sauvage robuſte d'enlever à un foible enfant, ou à un vieillard infirme, ſa ſubſiſtance acquiſe avec peine, ſi lui-même eſpère pouvoir trouver la ſienne ailleurs; c'eſt elle qui, au lieu de cette maxime ſublime de juſtice raiſonnée : *fais à autrui comme tu veux qu'on te faſſe*, inſpire à tous les hommes cette autre maxime de bonté naturelle, bien moins parfaite, mais plus utile peut-être que la précédente, *fais ton bien avec le moindre mal d'autrui qu'il eſt poſſible*. C'eſt, en un mot, dans ce ſentiment naturel, plutôt que dans des argumens ſubtils, qu'il faut chercher la cauſe de la ré-

pugnance que tout homme éprouveroit à mal faire, même indépendemment des maximes de l'éducation. Quoiqu'il puiſſe appartenir à Socrate, & aux eſprits de ſa trempe, d'acquérir de la vertu par raiſon, il y a long-temps que le genre humain ne ſeroit plus, ſi ſa conſervation n'eût dépendu que des raiſonnemens de ceux qui le compoſent.

Avec des paſſions ſi peu actives, & un frein ſi ſalutaire, les hommes plutôt farouches que méchans, & plus attentifs à ſe garantir du mal qu'ils pouvoient recevoir, que tentés d'en faire à autrui, n'étoient pas ſujets à des démêlés fort dangereux : comme ils n'avoient entre eux aucune eſpèce de commerce; qu'ils ne connoiſſoient par conſéquent ni la vanité, ni la conſidération, ni l'eſtime, ni le mépris; qu'ils n'avoient pas la moindre notion du tien & du mien, ni aucune véritable idée de la juſtice; qu'ils regardoient les violences qu'ils pouvoient eſſuyer comme un mal facile à réparer, & non comme une injure qu'il faut punir, & qu'ils ne ſongeoient pas même à la vengance, ſi ce n'eſt peut-être machinalement & ſur le champ, comme le chien qui mord la pierre qu'on lui jette, leurs diſputes euſſent eu rarement des ſuites ſanglantes, ſi elles n'euſſent point eu de ſujet plus ſenſible que la pâture : mais j'en vois un plus dangereux dont il me reſte à parler.

Parmi les paſſions qui agitent le cœur de l'homme, il en eſt une ardente, impétueuſe, qui rend un ſexe néceſſaire à l'autre; paſſion terrible qui brave tous les dangers, renverſe tous les obſtacles, & qui dans ſes fureurs ſemble propre à détruire le genre humain qu'elle eſt deſtinée à conſerver. Que deviendront les hommes en proie à cette rage effrénée & brutale ſans pudeur, ſans retenue, & ſe diſputant chaque jour leurs amours au prix de leur ſang ?

Il faut convenir d'abord que plus les paſſions ſont violentes, plus les loix ſont néceſſaires pour les contenir : mais outre que les déſordres & les crimes que celle-ci cauſe tous les jours parmi nous, montrent aſſez l'inſuffiſance des loix à cet égard, il ſeroit encore bon d'examiner ſi ces déſordres ne ſont point nés avec les loix mêmes; car alors, quand elles ſeroient capables de les réprimer, ce

ſeroit bien le moins qu'on en dût exiger que d'arrêter un mal qui n'exiſteroit point ſans elles.

COMMENÇONS par diſtinguer le moral du phyſique dans le ſentiment de l'amour. Le phyſique eſt ce deſir général qui porte un ſexe à s'unir à l'autre. Le moral eſt ce qui détermine ce deſir & le fixe ſur un ſeul objet excluſivement, ou qui du moins lui donne pour cet objet préféré, un plus grand degré d'énergie. Or, il eſt facile de voir que le moral de l'amour eſt un ſentiment factice, né de l'uſage de la ſociété, & célébré par les femmes avec beaucoup d'habileté & de ſoin pour établir leur empire, & rendre dominant le ſexe qui devroit obéir. Ce ſentiment étant fondé ſur certaines notions du mérite ou de la beauté qu'un Sauvage n'eſt point en état d'avoir, & ſur des comparaiſons qu'il n'eſt point en état de faire, doit être preſque nul pour lui : car comme ſon eſprit n'a pu ſe former des idées abſtraites de régularité & de proportion, ſon cœur n'eſt point non plus ſuſceptible des ſentimens d'admiration & d'amour, qui, même ſans qu'on s'en apperçoive, naiſſent de l'application de ces idées ; il écoute uniquement le tempérament qu'il a reçu de la nature, & non le goût qu'il n'a pu acquérir, & toute femme eſt bonne pour lui.

BORNÉS au ſeul phyſique de l'amour, & aſſez heureux pour ignorer ces préférences qui en irritent le ſentiment & en augmentent les difficultés, les hommes doivent ſentir moins fréquemment & moins vivement les ardeurs du tempérament, & par conſéquent avoir entr'eux des diſputes plus rares, & moins cruelles. L'imagination qui fait tant de ravages parmi nous, ne parle point à des cœurs ſauvages ; chacun attend paiſiblement l'impulſion de la nature, s'y livre ſans choix, avec plus de plaiſir que de fureur, & le beſoin ſatisfait, tout le deſir eſt éteint.

C'EST donc une choſe inconteſtable que l'amour même, ainſi que toutes les autres paſſions, n'a acquis que dans la ſociété cette ardeur impétueuſe qui le rend ſi ſouvent funeſte aux hommes ; & il eſt d'autant plus ridicule de repréſenter les Sauvages comme s'entr'égorgeant ſans ceſſe pour aſſouvir leur brutalité ; que cette opinion eſt directement

directement contraire à l'expérience, & que les Caraïbes, celui de tous les peuples existans qui jusqu'ici s'est écarté le moins de l'état de nature, sont précisément les plus paisibles dans leurs amours, & les moins sujets à la jalousie, quoique vivant sous un climat brûlant qui semble toujours donner à ces passions une plus grande activité.

A l'égard des inductions qu'on pourroit tirer dans plusieurs espèces d'animaux, des combats des mâles qui ensanglantent en tout temps nos basses-cours, ou qui font retentir au printemps nos forêts de leurs cris en se disputant la femelle, il faut commencer par exclure toutes les espèces, où la nature a manifestement établi dans la puissance relative des sexes, d'autres rapports que parmi nous : ainsi les combats des coqs ne forment point une induction pour l'espèce humaine. Dans les espèces où la proportion est mieux observée, ces combats ne peuvent avoir pour causes que la rareté des femelles, eu égard au nombre des mâles, ou les intervalles exclusifs durant lesquels la femelle refuse constamment l'approche du mâle, ce qui revient à la première cause : car si chaque femelle ne souffre le mâle que durant deux mois de l'année, c'est à cet égard comme si le nombre des femelles étoit moindre des cinq sixièmes. Or, aucun de ces deux cas n'est appliquable à l'espèce humaine, où le nombre des femelles surpasse généralement celui des mâles, & où l'on n'a jamais observé que, même parmi les Sauvages, les femelles aient, comme celles des autres espèces, des temps de chaleur & d'exclusion. De plus, parmi plusieurs de ces animaux, toute l'espèce entrant à la fois en effervescence, il vient un moment terrible d'ardeur commune, de tumulte, de désordre & de combat : moment qui n'a point lieu parmi l'espèce humaine, où l'amour n'est jamais périodique. On ne peut donc pas conclure de combats de certains animaux pour la possession des femelles que la même chose arriveroit à l'homme dans l'état de nature ; & quand même on pourroit tirer cette conclusion, comme ces dissentions ne détruisent point les autres espèces, on doit penser au moins qu'elles ne seroient pas plus funestes à la nôtre, & il est très-apparent qu'elles y causeroient encore moins de ravages qu'elles

les ne ſont dans la ſociété, ſur-tout dans les pays où les mœurs étant encore comptées pour quelque choſe, la jalouſie des amans & la vengeance des époux cauſent chaque jour des duels, des meurtres, & pis encore; où le devoir d'une éternelle fidélité ne ſert qu'à faire des adultères, & où les loix mêmes de la continence & de l'honneur, étendent néceſſairement la débauche, & multiplient les avortemens.

CONCLUONS qu'errant dans les forêts, ſans induſtrie, ſans parole, ſans domicile, ſans guerre, & ſans liaiſons, ſans nul beſoin de ſes ſemblables, comme ſans nul deſir de leur nuire, peut-être même ſans jamais en reconnoître aucun individuellement, l'homme ſauvage, ſujet à peu de paſſions, & ſe ſuffiſant à lui-même, n'avoit que les ſentimens & les lumières propres à cet état, qu'il ne ſentoit que ſes vrais beſoins, ne regardoit que ce qu'il croyoit avoir intérêt de voir, & que ſon intelligence ne faiſoit pas plus de progrès que ſa vanité. Si par hazard il faiſoit quelque découverte, il pouvoit d'autant moins la communiquer qu'il ne reconnoiſſoit pas même ſes enfans. L'art périſſoit avec l'inventeur. Il n'y avoit ni éducation, ni progrès, les générations ſe multiplioient inutilement; & chacune partant toujours du même point, les ſiècles s'écouloient dans toute la groſſiéreté des premiers âges; l'eſpèce étoit déja vieille, & l'homme reſtoit toujours enfant.

SI je me ſuis étendu ſi long-temps ſur la ſuppoſition de cette condition primitive, c'eſt qu'ayant d'anciennes erreurs & des préjugés invétérés à détruire, j'ai cru devoir creuſer juſqu'à la racine, & montrer dans le tableau du véritable état de nature, combien l'inégalité, même naturelle, eſt loin d'avoir dans cet état autant de réalité & d'influence que le prétendent nos écrivains.

EN effet, il eſt aiſé de voir qu'entre les différences qui diſtinguent les hommes, pluſieurs paſſent pour naturelles qui ſont uniquement l'ouvrage de l'habitude & des divers genres de vie que les hommes adoptent dans la ſociété. Ainſi un tempérament robuſte ou délicat, la force ou la foibleſſe qui en dépendent, viennent ſouvent plus de la manière dure ou efféminée dont on a été élevé,

que de la conſtitution primitive des corps. Il en eſt de même des forces de l'eſprit, & non-ſeulement l'éducation met de la différence entre les eſprits cultivés, & ceux qui ne le ſont pas, mais elle augmente celle qui ſe trouve entre les premiers à proportion de la culture; car qu'un géant & un nain marchent ſur la même route, chaque pas qu'ils feront l'un & l'autre donnera un nouvel avantage au géant. Or, ſi l'on compare la diverſité prodigieuſe d'éducations & de genres de vie qui regne dans les différens ordres de l'état civil, avec la ſimplicité & l'uniformité de la vie animale & ſauvage, où tous ſe nourriſſent des mêmes alimens, vivent de la même manière, & font exactement les mêmes choſes, on comprendra combien la différence d'homme à homme doit être moindre dans l'état de nature que dans celui de ſociété, & combien l'inégalité naturelle doit augmenter dans l'eſpèce humaine par l'inégalité d'inſtitution.

Mais quand la nature affecteroit dans la diſtribution de ſes dons autant de préférences qu'on le prétend, quel avantage les plus favoriſés en tireroient-ils au préjudice des autres dans un état de choſes qui n'admettroit preſqu'aucune ſorte de relation entr'eux? Là où il n'y a point d'amour, de quoi ſervira la beauté? Que ſert l'eſprit à des gens qui ne parlent point, & la ruſe à ceux qui n'ont point d'affaires? J'entends toujours répéter que les plus forts opprimeront les foibles; mais qu'on m'explique ce qu'on veut dire par ce mot d'oppreſſion. Les uns domineront avec violence, les autres gémiront aſſervis à tous leurs caprices: voilà préciſément ce que j'obſerve parmi nous; mais je ne vois pas comment cela pourroit ſe dire des hommes ſauvages, à qui l'on auroit même bien de la peine à faire entendre ce que c'eſt que ſervitude & domination. Un homme pourra bien s'emparer des fruits qu'un autre a cueillis, du gibier qu'il a tué, de l'antre qui lui ſervoit d'aſyle; mais comment viendra-t-il jamais à bout de s'en faire obéir, & quelles pourront être les chaînes de la dépendance parmi les hommes qui ne poſſedent rien? Si l'on me chaſſe d'un arbre, ſi l'on me tourmente dans un lieu, qui m'empêchera de paſſer ailleurs? Se trouve-t-il un homme d'une force aſſez ſupérieure à la mienne, & de plus, aſſez dépravé, aſſez pareſſeux, & aſſez féroce, pour me contraindre à pourvoir à

sa subsistance pendant qu'il demeure oisif? Il faut qu'il se résolve à ne pas perdre de vue un seul instant, à me tenir lié avec un très-grand soin durant son sommeil, de peur que je ne m'échappe ou que je ne le tue; c'est-à-dire, qu'il est obligé de s'exposer volontairement à une peine beaucoup plus grande que celle qu'il veut éviter, & que celle qu'il me donne à moi-même. Après tout cela, sa vigilance se relâche-t-elle un moment; un bruit imprévu lui fait-il détourner la tête, je fais vingt pas dans la forêt, mes fers sont brisés, & il ne me revoit de sa vie.

Sans prolonger inutilement ces détails, chacun doit voir que les liens de la servitude n'étant formés que de la dépendance mutuelle des hommes & des besoins réciproques qui les unissent, il est impossible d'asservir un homme sans l'avoir mis auparavant dans le cas de ne pouvoir se passer d'un autre; situation qui, n'existant pas dans l'état de nature, y laisse chacun libre du joug, & rend vaine la loi du plus fort.

Après avoir prouvé que l'inégalité est à peine sensible dans l'état de nature, & que son influence y est presque nulle, il me reste à montrer son origine & ses progrès dans les développemens successifs de l'esprit humain. Après avoir montré que la *perfectibilité*, les vertus sociales, & les autres facultés que l'homme naturel avoit reçues en puissance, ne pouvoient jamais se développer d'elles-mêmes, qu'elles avoient besoin pour cela du concours fortuit de plusieurs causes étrangères qui pouvoient ne jamais naître, & sans lesquelles il fût demeuré éternellement dans sa constitution primitive, il me reste à considérer & à rapprocher les différens hazards qui ont pu perfectionner la raison humaine, en détériorant l'espèce, rendre un être méchant, en le rendant sociable, & d'un terme si éloigné amener enfin l'homme & le monde au point où nous les voyons.

J'avoue que les événemens que j'ai à décrire ayant pu arriver de plusieurs manières, je ne puis me déterminer sur le choix que par des conjectures; mais outre que ces conjectures deviennent des raisons, quand elles sont les plus probables qu'on puisse

tirer de la nature des choſes, & les ſeuls moyens qu'on puiſſe avoir de découvrir la vérité, les conſéquences que je veux déduire des miennes ne ſeront point pour cela conjecturales, puiſque, ſur les principes que je viens d'établir, on ne ſauroit former aucun autre ſyſtême qui ne me fourniſſe les mêmes réſultats, & dont je ne puiſſe tirer les mêmes concluſions.

Ceci me diſpenſera d'étendre mes réflexions ſur la manière dont le laps de temps compenſe le peu de vraiſemblance des événemens; ſur la puiſſance ſurprenante des cauſes très-légères, lorſqu'elles agiſſent ſans relâche; ſur l'impoſſibilité où l'on eſt, d'un côté, de détruire certaines hypothèſes, & ſi de l'autre on ſe trouve hors d'état de leur donner le degré de certitude des faits; ſur ce que deux faits étant donnés comme réels à lier par une ſuite de faits intermédiaires, inconnus ou regardés comme tels, c'eſt à l'Hiſtoire, quand on l'a, de donner les faits qui les lient; c'eſt à la philoſophie à ſon défaut, de déterminer les faits ſemblables qui peuvent les lier; enfin, ſur ce qu'en matière d'événemens la ſimilitude réduit les faits à un beaucoup plus petit nombre de claſſes différentes qu'on ne ſe l'imagine. Il me ſuffit d'offrir ces objets à la conſidération de mes juges : il me ſuffit d'avoir fait en ſorte que les lecteurs vulgaires n'euſſent pas beſoin de les conſidérer.

SECONDE PARTIE.

Le premier qui, ayant enclos un terrein, s'aviſa de dire, *ceci eſt à moi*, & trouva des gens aſſez ſimples pour le croire, fut le vrai fondateur de la ſociété civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères & d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le foſſé, eût crié à ſes ſemblables : gardez-vous d'écouter cet impoſteur; vous êtes perdus ſi vous oubliez que les fruits ſont à tous, & que la terre n'eſt à perſonne. Mais il y a grande apparence qu'alors les choſes en étoient déja venues au point de ne pouvoir plus durer comme elles étoient : car cette idée de propriété, dépendant de beaucoup d'idées antérieures qui n'ont pu naître que ſuc-

ceſſivement, ne ſe forma pas tout d'un coup dans l'eſprit humain : il fallut faire bien des progrès, acquérir bien de l'induſtrie & des lumières, les tranſmettre & les augmenter d'âge en âge, avant que d'arriver à ce dernier terme de l'état de nature. Reprenons donc les choſes de plus haut, & tâchons de raſſembler, ſous un ſeul point de vue, cette lente ſucceſſion d'événemens & de connoiſſances dans leur ordre le plus naturel.

LE premier ſentiment de l'homme fut celui de ſon exiſtence, ſon premier ſoin celui de ſa conſervation. Les productions de la terre lui fourniſſoient tous les ſecours néceſſaires, l'inſtinct le porta à en faire uſage. La faim, d'autres appétits lui faiſant éprouver tour-à-tour diverſes manières d'exiſter, il y en eut une qui l'invita à perpétuer ſon eſpèce; & ce penchant aveugle, dépourvu de tout ſentiment du cœur, ne produiſoit qu'un acte purement animal. Le beſoin ſatisfait, les deux ſexes ne ſe reconnoiſſent plus, & l'enfant même n'étoit plus rien à la mère ſitôt qu'il pouvoit ſe paſſer d'elle.

TELLE fut la condition de l'homme naiſſant; telle fut la vie d'un animal borné d'abord aux pures ſenſations, & profitant à peine des dons que lui offroit la nature, loin de ſonger à lui rien arracher; mais il ſe préſenta bientôt des difficultés, il fallut apprendre à les vaincre : la hauteur des arbres qui l'empêchoit d'atteindre à leurs fruits, la concurrence des animaux qui cherchoient à s'en nourrir, la férocité de ceux qui en vouloient à ſa propre vie, tout l'obligea de s'appliquer aux exercices du corps; il fallut ſe rendre agile, vite à la courſe, vigoureux au combat. Les armes naturelles qui ſont les branches d'arbres & les pierres ſe trouverent bientôt ſous ſa main. Il apprit à ſurmonter les obſtacles de la nature, à combattre au beſoin les autres animaux, à diſputer ſa ſubſiſtance aux hommes mêmes, ou à ſe dédommager de ce qu'il falloit céder au plus fort.

A meſure que le genre humain s'étendit, les peines ſe multiplierent avec les hommes. La différence des terreins, des climats, des ſaiſons, put les forcer à en mettre dans leurs manières de

vivre. Des années ſtériles, des hivers longs & rudes, des étés brûlans qui conſument tout, exigerent d'eux une nouvelle induſtrie. Le long de la mer & des rivieres ils inventerent la ligne & le hameçon, & devinrent pêcheurs & ichtyophages. Dans les forêts ils ſe firent des arcs & des flêches, & devinrent chaſſeurs & guerriers. Dans les pays froids ils ſe couvrirent de peaux de bêtes qu'ils avoient tuées. Le tonnerre, un volcan, ou quelque heureux hazard leur fit connoître le feu, nouvelle reſſource contre la rigueur de l'hiver : ils apprirent à conſerver cet élément, puis à le reproduire, & enfin à en préparer les viandes qu'auparavant ils dévoroient crues.

CETTE application réitérée des êtres divers à lui-même, & des uns aux autres, dut naturellement engendrer dans l'eſprit de l'homme les perceptions de certains rapports. Ces relations que nous exprimons par les mots de grand, de petit, de fort, de foible, de vite, de lent, de peureux, de hardi, & d'autres idées pareilles, comparées au beſoin & preſque ſans y ſonger, produiſirent enfin chez lui quelque ſorte de réflexion, ou plutôt une prudence machinale qui lui indiquoit les précautions les plus néceſſaires à ſa ſûreté.

LES nouvelles lumières qui réſulterent de ce développement, augmenterent ſa ſupériorité ſur les autres animaux, en la lui faiſant connoître. Il s'exerça à leur dreſſer des pièges, il leur donna le change en mille manières ; & quoique pluſieurs le ſurpaſſaſſent en force au combat, ou à la viteſſe à la courſe, de ceux qui pouvoient lui ſervir ou lui nuire, il devint avec le temps maître des uns & le fléau des autres. C'eſt ainſi que le premier regard qu'il porta ſur lui-même y produiſit le premier mouvement d'orgueil ; c'eſt ainſi que ſachant encore à peine diſtinguer les rangs, & ſe contemplant au premier par ſon eſpèce, il ſe préparoit de loin à y prétendre par ſon individu.

QUOIQUE ſes ſemblables ne fuſſent pas pour lui ce qu'ils ſont pour nous, & qu'il n'eût guères plus de commerce avec eux qu'avec les autres animaux, ils ne furent pas oubliés dans ſes obſer-

vations. Les conformités que le temps put lui faire appercevoir entr'eux, ſa femelle & lui-même, ne firent juger de celles qu'il n'appercevoit pas, & voyant qu'ils ſe conduiſoient tous comme il auroit fait en de pareilles circonſtances, il conclut que leur manière de penſer & de ſentir étoit entiérement conforme à la ſienne, & cette importante vérité bien établie dans ſon eſprit, lui fit ſuivre, par un preſſentiment auſſi sûr & plus prompt que la dialectique, les meilleures règles de conduite que, pour ſon avantage & ſa sûreté, il lui convint de garder avec eux.

INSTRUIT par l'expérience que l'amour du bien-être eſt le ſeul mobile des actions humaines, il ſe trouva en état de diſtinguer les occaſions rares où l'intérêt commun devoit le faire compter ſur l'aſſiſtance de ſes ſemblables, & celles plus rares encore, où la concurrence devoit le faire défier d'eux. Dans le premier cas il s'uniſſoit avec eux en troupeau, ou tout au plus par quelque ſorte d'aſſociation libre qui n'obligeoit perſonne, & qui ne duroit qu'autant que le beſoin paſſager qui l'avoit formée. Dans le ſecond chacun cherchoit à prendre ſes avantages, ſoit à force ouverte, s'il croyoit le pouvoir, ſoit par adreſſe & ſubtilité, s'il ſe ſentoit le plus foible.

VOILA comment les hommes purent inſenſiblement acquérir quelque idée groſſière des engagemens mutuels, & de l'avantage de les remplir, mais ſeulement autant que pouvoit l'exiger l'intérêt préſent & ſenſible : car la prévoyance n'étoit rien pour eux ; & loin de s'occuper d'un avenir éloigné, ils ne ſongeoient pas même au lendemain. S'agiſſoit-il de prendre un cerf, chacun ſentoit bien qu'il devoit pour cela garder fidellement ſon poſte ; mais ſi un lievre venoit à paſſer à la portée de l'un d'eux, il ne faut pas douter qu'il ne le pourſuivît ſans ſcrupule, & qu'ayant atteint ſa proie, il ne ſe ſouciât fort peu de faire manquer la leur à ſes compagnons.

IL eſt aiſé de comprendre qu'un pareil commerce n'exigeoit pas un langage beaucoup plus rafiné que celui des corneilles ou des ſinges, qui s'attroupent à-peu-près de même. Des cris marticulés, beaucoup de geſtes, & quelques bruits imitatifs, durent compoſer pendant long-temps la langue univerſelle ; à quoi joignant dans chaque

que contrée quelques ſons articulés & conventionnels dont, comme je l'ai déja dit, il n'eſt pas trop facile d'expliquer l'inſtitution, on eut des langues particulières, mais groſſières, imparfaites, & telles à-peu-près qu'en ont encore aujourd'hui *diverſes nations ſauvages*. Je parcours, comme un trait, des multitudes de ſiècles, forcé par le temps qui s'écoule, par l'abondance des choſes que j'ai à dire, & par le progrès preſqu'inſenſible des commencemens; car plus les événemens étoient lents à ſe ſuccéder, plus ils ſont prompts à décrire.

Ces premiers progrès mirent enfin l'homme à portée d'en faire de plus rapides. Plus l'eſprit s'éclairoit, & plus l'induſtrie ſe perfectionna. Bientôt ceſſant de s'endormir ſous le premier arbre, ou de ſe retirer dans des cavernes, on trouva quelques ſortes de haches de pierres dures & tranchantes qui ſervirent à couper du bois, creuſer la terre, & faire des huttes de branchages, qu'on s'aviſa enſuite d'enduire d'argille & de boue. Ce fut-là l'époque d'une première révolution qui forma l'établiſſement & la diſtinction des familles, & qui introduiſit une ſorte de propriété; d'où peut-être naquirent déja bien des querelles & des combats. Cependant comme les plus forts furent vraiſemblablement les premiers à ſe faire des logemens qu'ils ſe ſentoient capables de défendre, il eſt à croire que les foibles trouverent plus court & plus sûr de les imiter que de tenter de les déloger : & quant à ceux qui avoient déja des cabanes, chacun dut peu chercher à s'approprier celle de ſon voiſin, moins parce qu'elle ne lui appartenoit pas, que parce qu'elle lui étoit inutile, & qu'il ne pouvoit s'en emparer ſans s'expoſer à un combat très-vif avec la famille qui l'occupoit.

Les premiers développemens du cœur furent l'effet d'une ſituation nouvelle qui réuniſſoit dans une habitation commune les maris & les femmes, les pères & les enfans; l'habitude de vivre enſemble fit naître les plus doux ſentimens qui ſoient connus des hommes, l'amour conjugal & l'amour paternel. Chaque famille devint une petite ſociété d'autant mieux unie, que l'attachement réciproque & la liberté en étoient les ſeuls liens; & ce fut alors que s'établit la première différence dans la manière de vivre des

deux ſexes, qui juſqu'ici n'en avoient eu qu'une. Les femmes devinrent plus ſédentaires & s'accoutumerent à garder la cabane & les enfans, tandis que l'homme alloit chercher la ſubſiſtance commune. Les deux ſexes commencerent auſſi par une vie un peu plus molle à perdre quelque choſe de leur férocité & de leur vigueur : mais ſi chacun ſéparément devint moins propre à combattre les bêtes ſauvages, en revanche il fut plus aiſé de s'aſſembler pour leur réſiſter en commun.

Dans ce nouvel état, avec une vie ſimple & ſolitaire, des beſoins très-bornés, & les inſtrumens qu'ils avoient inventés pour y pourvoir, les hommes jouiſſant d'un fort grand loiſir, l'employerent à ſe procurer pluſieurs ſortes de commodités inconnues à leurs peres; & ce fut-là le premier joug qu'ils s'imposèrent ſans y ſonger, & la première ſource des maux qu'ils préparèrent à leurs deſcendans; car outre qu'ils continuèrent ainſi à s'amollir le corps & l'eſprit, ces commodités ayant par l'habitude perdu preſque tout leur agrément, & étant en même-temps dégénérées en de vrais beſoins, la privation en devint beaucoup plus cruelle que la poſſeſſion n'en étoit douce, & l'on étoit malheureux de les perdre ſans être heureux de les poſſéder.

On entrevoit un peu mieux ici comment l'uſage de la parole s'établit ou ſe perfectionna inſenſiblement dans le ſein de chaque famille, & l'on peut conjecturer encore comment diverſes cauſes particulières purent étendre le langage, & en accélérer le progrès en le rendant plus néceſſaire. De grandes inondations ou des tremblemens de terres environnerent d'eaux ou de précipices des cantons habités; des révolutions du Globe détacherent & couperent en iſles des portions du continent. On conçoit qu'entre des hommes ainſi rapprochés, & forcés de vivre enſemble, il dut ſe former un idiome commun, plutôt qu'entre ceux qui erroient librement dans les foréts de la terre ferme. Ainſi il eſt très-poſſible qu'après leurs premiers eſſais de navigation, des inſulaires aient porté parmi nous l'uſage de la parole; & il eſt au moins très-vraiſemblable que la ſociété & les langues ont pris naiſſance dans les iſles, & s'y ſont perfectionnées avant que d'être connues dans le continent.

TOUT commence à changer de face. Les hommes errans juſqu'ici dans les bois, ayant pris une aſſiette plus fixe, ſe rapprochent lentement, ſe réuniſſent en diverſes troupes, & forment enfin dans chaque contrée une nation particulière, unie de mœurs & de caractères, non par des réglemens & des loix, mais par le même genre de vie & d'alimens, & par l'influence commune du climat. Un voiſinage permanent ne peut manquer d'engendrer enfin quelque liaiſon entre diverſes familles. De jeunes gens de différens ſexes habitent des cabanes voiſines, le commerce paſſager que demande la nature en amène bientôt un autre non moins doux & plus permanent par la fréquentation naturelle. On s'accoutume à conſidérer différens objets, & à faire des comparaiſons; on acquiert inſenſiblement des idées de mérite & de beauté qui produiſent des ſentimens de préférence. A force de ſe voir, on ne peut plus ſe paſſer de ſe voir encore. Un ſentiment tendre & doux s'inſinue dans l'ame, & par la moindre oppoſition devient une fureur impétueuſe : la jalouſie s'éveille avec l'amour; la diſcorde triomphe, & la plus douce des paſſions reçoit des ſacrifices de ſang humain.

A meſure que les idées & les ſentimens ſe ſuccèdent, que l'eſprit & le cœur s'exercent, le genre humain continue à s'apprivoiſer, les liaiſons s'étendent & les liens ſe reſſerrent. On s'accoutuma à s'aſſembler devant les cabanes ou autour d'un grand arbre : le chant & la danſe, vrais enfans de l'amour & du loiſir, devinrent l'amuſement ou plutôt l'occupation des hommes & des femmes oiſifs & attroupés. Chacun commença à regarder les autres & à vouloir être regardé ſoi-même, l'eſtime publique eut un prix. Celui qui chantoit ou danſoit le mieux; le plus beau, le plus fort, le plus adroit ou le plus éloquent devint le plus conſidéré, & ce fut-là le premier pas vers l'inégalité, & vers le vice en même-temps : de ces premières préférences naquirent d'un côté la vanité & le mépris, de l'autre la honte & l'envie : & la fermentation cauſée par ces nouveaux levains produiſit enfin des compoſés funeſtes au bonheur & à l'innocence.

SI-TOT que les hommes eurent commencé à s'apprécier mutuellement, & que l'idée de la conſidération fut formée dans leur eſ-

prit, chacun prétendit y avoir droit, & il ne fut plus poſſible d'en manquer impunément pour perſonne. De-là ſortirent les premiers devoirs de la civilité, même parmi les Sauvages, & de-là tout tort volontaire devint un outrage, parce qu'avec le mal qui réſultoit de l'injure, l'offenſé y voyoit le mépris de ſa perſonne, ſouvent plus inſupportable que le mal même. C'eſt ainſi que chacun puniſſant le mépris qu'on lui avoit témoigné d'une manière proportionnée au cas qu'il faiſoit de lui-même, les vengeances devinrent terribles & les hommes ſanguinaires & cruels. Voilà préciſément le degré où étoient parvenus la plupart des Peuples ſauvages qui nous ſont connus; & c'eſt faute d'avoir ſuffiſamment diſtingué les idées & remarqué combien ces peuples étoient déja loin du premier état de nature, que pluſieurs ſe ſont hâtés de conclure que l'homme eſt naturellement cruel & qu'il a beſoin de police pour l'adoucir, tandis que rien n'eſt ſi doux que lui dans ſon état primitif, lorſque, placé par la nature à des diſtances égales de la ſtupidité des brutes & des lumières funeſtes de l'homme civil, & borné également par l'inſtinct & par la raiſon à ſe garantir du mal qui le menace, il eſt retenu par la pitié naturelle de faire lui-même du mal à perſonne, ſans y être porté par rien, même après en avoir reçu. Car, ſelon l'axiome du ſage Locke, *il ne ſauroit y avoir d'injure où il n'y a point de propriété.*

MAIS il faut remarquer que la ſociété commencée & les relations déja établies entre les hommes, exigeoient en eux des qualités différentes de celles qu'ils tenoient de leur conſtitution primitive; que la moralité commençant à s'introduire dans les actions humaines, & chacun avant les loix étant ſeul juge & vengeur des offenſes qu'il avoit reçues, la bonté convenable au pur état de nature n'étoit plus celle qui convenoit à la ſociété naiſſante, qu'il falloit que les punitions devinſſent plus ſévères à meſure que les occaſions d'offenſer devenoient plus fréquentes; & que c'étoit à la terreur des vengeances de tenir lieu du frein des loix. Ainſi, quoique les hommes fuſſent devenus moins endurans, & que la pitié naturelle eût déja ſouffert quelque altération, ce période du développement des facultés humaines, tenant un juſte milieu entre

l'indolence de l'état primitif & la pétulante activité de notre amour-propre, dut être l'époque la plus heureuse & la plus durable. Plus on y réfléchit, plus on trouve que cet état étoit le moins sujet aux révolutions, le meilleur à l'homme, (voyez Note 16 *) & qu'il n'en a dû sortir que par quelque funeste hazard, qui, pour l'utilité commune eût dû ne jamais arriver. L'exemple des Sauvages, qu'on a presque tous trouvés à ce point, semble confirmer que le genre humain étoit fait pour y rester toujours, que cet état est la véritable jeunesse du monde, & que tous les progrès ultérieurs ont été en apparence autant de pas vers la perfection de l'individu, & en effet vers la décrépitude de l'espèce.

Tant que les hommes se contentèrent de leurs cabanes rustiques, tant qu'ils se bornèrent à coudre leurs habits de peaux avec des épines ou des arrêtes, à se parer de plumes & de coquillages, à se peindre le corps de diverses couleurs, à perfectionner ou embellir leurs arcs & leurs flèches, à tailler avec des pierres tranchantes quelques canots de pêcheurs, ou quelques grossiers instrumens de musique; en un mot, tant qu'ils ne s'appliquèrent qu'à des ouvrages qu'un seul pouvoit faire, & qu'à des arts qui n'avoient pas besoin du concours de plusieurs mains, ils vécurent libres, sains, bons & heureux autant qu'ils pouvoient l'être par leur nature, & continuèrent à jouir entre eux des douceurs d'un commerce indépendant : mais dès l'instant qu'un homme eut besoin du secours d'un autre; dès qu'on s'apperçut qu'il étoit utile à un seul d'avoir des provisions pour deux, l'égalité disparut, la propriété s'introduisit, le travail devint nécessaire, & les vastes forêts se changèrent en des campagnes riantes qu'il fallut arroser de la sueur des hommes, & dans lesquelles on vit bientôt l'esclavage & la misère germer & croître avec les moissons.

La métallurgie & l'agriculture furent les deux arts dont l'invention produisit cette grande révolution. Pour le poëte, c'est l'or & l'argent; mais pour le philosophe, ce sont le fer & le bled qui ont civilisé les hommes, & perdu le genre humain. Aussi l'un & l'autre étoient-ils inconnus aux Sauvages de l'Amérique, qui pour cela sont toujours demeurés tels; les autres peuples semblent mé-

me être restés barbares tant qu'ils ont pratiqué l'un de ces arts sans l'autre. Et l'une des meilleures raisons peut-être pourquoi l'Europe a été, sinon plutôt, du moins plus constamment & mieux policée que les autres parties du monde, c'est qu'elle est à la fois la plus abondante en fer & la plus fertile en bled.

Il est très-difficile de conjecturer comment les hommes sont parvenus à connoître & employer le fer : car il n'est pas croyable qu'ils ayent imaginé d'eux-mêmes de tirer la matière de la mine, & de lui donner les préparations nécessaires pour la mettre en fusion avant que de savoir ce qui en résulteroit. D'un autre côté on peut d'autant moins attribuer cette découverte à quelque incendie accidentel, que les mines ne se forment que dans des lieux arides, & dénués d'arbres & de plantes ; de sorte qu'on diroit que la nature avoit pris des précautions pour nous dérober ce fatal secret. Il ne reste donc que la circonstance extraordinaire de quelque volcan, qui, vomissant des matières métalliques en fusion, aura donné aux observateurs l'idée d'imiter cette opération de la nature ; encore faut-il leur supposer bien du courage & de la prévoyance pour entreprendre un travail aussi pénible, & envisager d'aussi loin les avantages qu'ils en pouvoient retirer ; ce qui ne convient guères qu'à des esprits déja plus exercés que ceux-ci ne le devoient être.

Quant à l'agriculture, le principe en fut connu long-temps avant que la pratique en fût établie ; & il n'est guères possible que les hommes, sans cesse occupés à tirer leur subsistance des arbres & des plantes, n'eussent assez promptement l'idée des voies que la nature emploie pour la génération des végétaux ; mais leur industrie ne se tourna probablement que fort tard de ce côté-là, soit parce que les arbres qui, avec la chasse & la pêche, fournissoient à leur nourriture, n'avoient pas besoin de leurs soins ; soit faute de connoître l'usage du bled, soit faute d'instrumens pour le cultiver, soit faute de prévoyance pour le besoin à venir, soit enfin faute de moyens pour empêcher les autres de s'approprier le fruit de leur travail. Devenus plus industrieux, on peut croire qu'avec des pierres aiguës & des bâtons pointus ils commencè-

rent par cultiver quelques légumes ou racines autour de leurs cabanes, long-temps avant de savoir préparer le bled, & d'avoir les instrumens nécessaires pour la culture en grand, sans compter que pour se livrer à cette occupation & ensemencer des terres, il faut se résoudre à perdre d'abord quelque chose pour gagner beaucoup dans la suite ; précaution fort éloignée du tour d'esprit de l'homme sauvage, qui, comme je l'ai dit, a bien de la peine à songer le matin à ses besoins du soir.

L'INVENTION des autres arts fut donc nécessaire pour forcer le genre humain de s'appliquer à celui de l'agriculture. Dès qu'il fallut des hommes pour fondre & forger le fer, il fallut d'autres hommes pour nourrir ceux-là. Plus le nombre des ouvriers vint à se multiplier, moins il y eut de mains employées à fournir à la subsistance commune, sans qu'il y eût moins de bouches pour la consommer ; & comme il fallut aux uns des denrées en échange de leur fer, les autres trouvèrent enfin le secret d'employer le fer à la multiplication des denrées. De-là naquirent d'un côté le labourage & l'agriculture, & de l'autre l'art de travailler les métaux, & d'en multiplier les usages.

DE la culture des terres s'ensuivit nécessairement leur partage, & de la propriété une fois reconnue, les premières règles de justice : car pour rendre à chacun le sien il faut que chacun puisse avoir quelque chose ; de plus les hommes commençant à porter leurs vues dans l'avenir, & se voyant tous quelques biens à perdre, il n'y en avoit aucun qui n'eût à craindre pour soi la représaille des torts qu'il pouvoit faire à autrui. Cette origine est d'autant plus naturelle qu'il est impossible de concevoir l'idée de la propriété naissante d'ailleurs que de la main-d'œuvre : car on ne voit pas ce que, pour s'approprier les choses qu'il n'a point faites, l'homme y peut mettre de plus que son travail. C'est le seul travail qui donnant droit au cultivateur sur le produit de la terre qu'il a labourée, lui en donne par conséquent sur le fond, au moins jusqu'à la récolte, & ainsi d'année en année, ce qui faisant une possession continue, se transforme aisément en propriété. Lorsque les anciens, dit Grotius, ont donné à Cérès l'épithète de législatrice,

& à une fête célébrée en ſon honheur, le nom de Theſmophories; ils ont fait entendre par-là que le partage des terres a produit une nouvelle ſorte de droit; c'eſt-à-dire, le droit de propriété, différent de celui qui réſulte de la loi naturelle.

LES choſes en cet état euſſent pu demeurer égales, ſi les talens euſſent été égaux, & que, par exemple, l'emploi du fer & la conſommation des denrées euſſent toujours fait une balance exacte: mais la proportion que rien ne maintenoit, fut bientôt rompue; le plus fort faiſoit plus d'ouvrage; le plus adroit tiroit meilleur parti du ſien; le plus ingénieux trouvoit des moyens d'abréger le travail; le laboureur avoit plus beſoin de fer, ou le forgeron plus beſoin de bled, & en travaillant également, l'un gagnoit beaucoup, tandis que l'autre avoit peine à vivre. C'eſt ainſi que l'inégalité naturelle ſe déploie inſenſiblement avec celle de combinaiſon, & que les différences, des hommes développées par celles des circonſtances, ſe rendent plus ſenſibles, plus permanentes dans leurs effets, & commencent à influer dans la même proportion ſur le ſort des particuliers.

LES choſes étant parvenues à ce point, il eſt facile d'imaginer le reſte. Je ne m'arrêterai pas à décrire l'invention ſucceſſive des autres arts, le progrès des langues, l'épreuve & l'emploi des talens, l'inégalité des fortunes, l'uſage ou l'abus des richeſſes, ni tous les détails qui ſuivent ceux-ci & que chacun peut aiſément ſuppléer. Je me bornerai ſeulement à jetter un coup d'œil ſur le genre humain placé dans ce nouvel ordre de choſes.

VOILA donc toutes nos facultés développées, la mémoire & l'imagination en jeu, l'amour-propre intéreſſé, la raiſon rendue active & l'eſprit arrivé preſqu'au terme de la perfection dont il eſt ſuſceptible. Voilà toutes les qualités naturelles miſes en action, le rang & le ſort de chaque homme établi, non-ſeulement ſur la quantité des biens & le pouvoir de ſervir ou de nuire, mais ſur l'eſprit, la beauté, la force ou l'adreſſe, ſur le mérite ou les talens; & ces qualités étant les ſeules qui pouvoient attirer de la conſidération, il fallut bientôt les avoir ou les affecter. Il fallut pour ſon avantage

ſe

ſe montrer autre que ce qu'on étoit en effet. Être & paroître devinrent deux choſes tout-à-fait différentes, & de cette diſtinction ſortirent le faſte impoſant, la ruſe trompeuſe, & tous les vices qui en ſont le cortège. D'un autre côté, de libre & indépendant qu'étoit auparavant l'homme, le voilà par une multitude de nouveaux beſoins aſſujetti, pour ainſi dire, à toute la nature, & ſur-tout à ſes ſemblables, dont il devient l'eſclave en un ſens, même en devenant leur maître; riche il a beſoin de leurs ſervices; pauvre il a beſoin de leurs ſecours, & la médiocrité ne le met point en état de ſe paſſer d'eux. Il faut donc qu'il cherche ſans ceſſe à les intéreſſer à ſon ſort, & à leur faire trouver en effet ou en apparence leur profit à travailler pour le ſien : ce qui le rend fourbe & artificieux avec les uns, impérieux & dur avec les autres, & le met dans la néceſſité d'abuſer tous ceux dont il a beſoin, quand il ne peut s'en faire craindre, & qu'il ne trouve pas ſon intérêt à les ſervir utilement. Enfin l'ambition dévorante, l'ardeur d'élever ſa fortune relative, moins par un véritable beſoin que pour ſe mettre au-deſſus des autres, inſpire à tous les hommes un noir penchant à ſe nuire mutuellement, une jalouſie ſecrette d'autant plus dangereuſe, que pour faire ſon coup plus en ſûreté, elle prend ſouvent le maſque de la bienveillance; en un mot, concurrence & rivalité d'une part, de l'autre oppoſition d'intérêts, & toujours le deſir caché de faire ſon profit aux dépens d'autrui; tous ces maux ſont le premier effet de la propriété & le cortège inſéparable de l'inégalité naiſſante.

AVANT qu'on eût inventé les ſignes repréſentatifs des richeſſes, elles ne pouvoient guères conſiſter qu'en terres & en beſtiaux, les ſeuls biens réels que les hommes puiſſent poſſéder. Or, quand les héritages ſe furent accrus en nombre & en étendue au point de couvrir le ſol entier & de ſe coucher tous, les uns ne purent plus s'agrandir qu'aux dépens des autres, & les ſurnuméraires que la foibleſſe ou l'indolence avoient empêché d'en acquérir à leur tour, devenus pauvres ſans avoir rien perdu, parce que tout changeant autour d'eux, eux ſeuls n'avoient point changé, furent obligés de recevoir ou de ravir leur ſubſiſtance de la main

des riches, & de-là commencerent à naître, ſelon les divers caractères des uns & des autres, la domination & la ſervitude, ou la violence & les rapines. Les riches de leur côté connurent à peine le plaiſir de dominer, qu'ils dédaignerent bientôt tous les autres, & ſe ſervant de leurs anciens eſclaves pour en ſoumettre de nouveaux, ils ne ſongerent qu'à ſubjuguer & aſſervir leurs voiſins; ſemblables à ces loups affamés, qui, ayant une fois goûté de la chair humaine, rebutent toute autre nourriture, & ne veulent plus que dévorer des hommes.

C'EST ainſi que les plus puiſſans ou les plus miſérables, ſe faiſant de leur force ou de leurs beſoins une ſorte de droit au bien d'autrui, équivalant, ſelon eux, à celui de propriété, l'égalité rompue fut ſuivie du plus affreux déſordre : c'eſt ainſi que les uſurpations des riches, les brigandages des pauvres, les paſſions effrénées de tous étouffant la pitié naturelle & la voix encore foible de la juſtice, rendirent les hommes avares, ambitieux & méchans. Il s'élevoit entre le droit du plus fort & le droit du premier occupant un conflit perpétuel qui ne ſe terminoit que par des combats & des meurtres. (Voyez Note 17*) La ſociété naiſſante fit place au plus horrible état de guerre : le genre humain avili & déſolé ne pouvant plus retourner ſur ſes pas, ni renoncer aux acquiſitions malheureuſes qu'il avoit faites, & ne travaillant qu'à ſa honte, par l'abus des facultés qui l'honorent, ſe mit lui-même à la veille de ſa ruine.

ATTONITUS novitate mali, diveſque miſerque,
Effugere optat opes, & quæ modò noverat, odit.

IL n'eſt pas poſſible que les hommes n'aient fait enfin des réflexions ſur une ſituation auſſi miſérable, & ſur les calamités dont ils étoient accablés. Les riches ſur-tout durent bientôt ſentir combien leur étoit déſavantageuſe une guerre perpétuelle dont ils faiſoient ſeuls tous les frais, & dans laquelle le riſque de la vie étoit commun, & celui des biens particulier. D'ailleurs, quelque couleur qu'ils puſſent donner à leurs uſurpations, ils ſentoient aſſez

qu'elles n'étoient établies que sur un droit précaire & abusif, & que n'ayant été acquises que par la force, la force pouvoit les leur ôter sans qu'ils eussent raison de s'en plaindre. Ceux mêmes que la seule industrie avoit enrichis, ne pouvoient guères fonder leur propriété sur de meilleurs titres. Ils avoient beau dire : c'est moi qui ai bâti ce mur, j'ai gagné ce terrein par mon travail. Qui vous a donné les alignemens, leur pouvoit-on répondre, & en vertu de quoi prétendez-vous être payé à nos dépens d'un travail que nous ne vous avons point imposé? Ignorez-vous qu'une multitude de vos frères périt ou souffre du besoin de ce que vous avez de trop, & qu'il vous falloit un consentement exprès & unanime du genre humain pour vous approprier sur la subsistance commune tout ce qui alloit au-delà de la vôtre? Destitué de raisons valables pour se justifier, & de forces suffisantes pour se défendre; écrasant facilement un particulier, mais écrasé lui-même par des troupes de bandits; seul contre tous, & ne pouvant, à cause des jalousies mutuelles, s'unir avec ses égaux contre des ennemis unis par l'espoir commun du pillage; le riche, pressé par la nécessité, conçut enfin le projet le plus réfléchi qui soit jamais entré dans l'esprit humain; ce fut d'employer en sa faveur les forces mêmes de ceux qui l'attaquoient, de faire ses défenseurs de ses adversaires, de leur inspirer d'autres maximes, & de leur donner d'autres institutions qui lui fussent aussi favorables que le droit naturel lui étoit contraire.

Dans cette vue, après avoir exposé à ses voisins l'horreur d'une situation qui les armoit tous les uns contre les autres, qui leur rendoit leurs possessions aussi onéreuses que leurs besoins, & où nul ne trouvoit sa sûreté ni dans la pauvreté, ni dans la richesse, il inventa aisément des raisons spécieuses pour les amener à son but. » Unissons-nous, leur dit-il, pour garantir de l'oppression les » foibles, contenir les ambitieux, & assurer à chacun la posses- » sion de ce qui lui appartient; instituons des réglemens de jus- » tice & de paix, auxquels tous soient obligés de se conformer, » qui ne fassent acception de personne, & qui réparent en quel- » que sorte les caprices de la fortune, en soumettant également

» le puiſſant & le foible à des devoirs mutuels. En un mot, au » lieu de tourner nos forces contre nous-mêmes, raſſemblons- » les en un pouvoir ſuprême qui nous gouverne ſelon de ſages » loix, qui protege & défende tous les membres de l'aſſociation, » repouſſe les ennemis communs, & nous maintienne dans une » concorde éternelle. «

Il en fallut beaucoup moins que l'équivalent de ce diſcours, pour entraîner des hommes groſſiers, faciles à ſéduire, qui d'ailleurs avoient trop d'affaires à démêler entre eux pour pouvoir ſe paſſer d'arbitres, & trop d'avarice & d'ambition pour pouvoir longtemps ſe paſſer de maîtres. Tous coururent au-devant de leurs fers, croyant aſſurer leur liberté; car avec aſſez de raiſon pour ſentir les avantages d'un établiſſement politique, ils n'avoient pas aſſez d'expérience pour en prévoir les dangers; les plus capables de preſſentir les abus étoient préciſément ceux qui comptoient d'en profiter, & les ſages mêmes virent qu'il falloit ſe réſoudre à ſacrifier une partie de leur liberté à la conſervation de l'autre, comme un bleſſé ſe fait couper le bras pour ſauver le reſte du corps.

Telle fut ou dut être l'origine de la ſociété & des loix, qui donnerent de nouvelles entraves au foible, & de nouvelles forces au riche, (voyez Note 18 *) détruiſirent ſans retour la liberté naturelle, fixerent pour jamais la loi de la propriété & de l'inégalité, d'une adroite uſurpation firent un droit irrévocable, & pour le profit de quelques ambitieux aſſujettirent déſormais tout le genre humain au travail, à la ſervitude & à la misère. On voit aiſément comment l'établiſſement d'une ſeule ſociété rendit indiſpenſable celui de toutes les autres, & comment, pour faire tête à des forces unies, il fallut s'unir à ſon tour. Les ſociétés ſe multipliant ou s'étendant rapidement, couvrirent bientôt toute la ſurface de la terre, & il ne fut plus poſſible de trouver un ſeul coin dans l'univers où l'on pût s'affranchir du joug, & ſouſtraire ſa tête au glaive ſouvent mal conduit, que chaque homme vit perpétuellement ſuſpendu ſur la ſienne. Le droit civil étant ainſi devenu la règle commune des citoyens, la loi de nature n'eut

plus lieu qu'entre les diverſes ſociétés, où, ſous le nom de droit des gens, elle fut tempérée par quelques conventions tacites pour rendre le commerce poſſible & ſuppléer à la commiſération naturelle, qui perdant de ſociété à ſociété preſque toute la force qu'elle avoit d'homme à homme, ne réſide plus que dans quelques grandes ames coſmopolites, qui franchiſſent les barrières imaginaires qui ſéparent les peuples, & qui, à l'exemple de l'Être Souverain qui les a créés, embraſſent tout le genre humain dans leur bienveillance.

Les corps politiques reſtant ainſi entre eux dans l'état de nature, ſe reſſentirent bientôt des inconvéniens qui avoient forcé les particuliers d'en ſortir, & cet état devint encore plus funeſte entre ces grands corps qu'il ne l'avoit été auparavant entre les individus dont ils étoient compoſés. De-là ſortirent les guerres nationales, les batailles, les meurtres, les repréſailles, qui font frémir la nature & choquent la raiſon, & tous ces préjugés horribles qui placent au rang des vertus l'honneur de répandre le ſang humain. Les plus honnêtes gens apprirent à compter parmi leurs devoirs celui d'égorger leurs ſemblables : on vit enfin les hommes ſe maſſacrer par milliers ſans ſavoir pourquoi : & il ſe commettoit plus de meurtres en un ſeul jour de combat, & plus d'horreurs à la priſe d'une ſeule ville, qu'il ne s'en étoit commis dans l'état de nature durant des ſiècles entiers ſur toute la face de la terre. Tels ſont les premiers effets qu'on entrevoit de la diviſion du genre humain en différentes ſociétés. Revenons à leur inſtitution.

Je ſais que pluſieurs ont donné d'autres origines aux ſociétés politiques, comme les conquêtes du plus puiſſant ou l'union des foibles ; & le choix entre ces cauſes eſt indifférent à ce que je veux établir : cependant celle que je viens d'expoſer me paroît la plus naturelle par les raiſons ſuivantes. 1. Que dans le premier cas, le droit de conquête n'étant point un droit, n'en a pu fonder aucun autre, le conquérant & les peuples conquis reſtant toujours entr'eux dans l'état de guerre, à moins que la nation remiſe en pleine liberté ne choiſiſſe volontairement ſon vainqueur pour ſon chef. Juſques-là, quelques capitulations qu'on ait faites,

comme elles n'ont été fondées que sur la violence, & que par conséquent elles sont nulles par le fait même, il ne peut y avoir dans cette hypothèse ni véritable société, ni corps politique, ni d'autre loi que celle du plus fort. 2. Que ces mots de *fort* & de *foible* sont équivoques dans le second cas; que dans l'intervalle qui se trouve entre l'établissement du droit de propriété ou de premier occupant, & celui des gouvernemens politiques, le sens de ces termes est mieux rendu par ceux de *pauvre* & de *riche*, parce qu'en effet un homme n'avoit point avant les loix d'autre moyen d'assujettir ses égaux qu'en attaquant leur bien, ou leur faisant quelque part du sien. 3. Que les pauvres n'ayant rien à perdre que leur liberté, c'eût été une grande folie à eux de s'ôter volontairement le seul bien qui leur restoit pour ne rien gagner en échange; qu'au contraire les riches étant, pour ainsi dire, sensibles dans toutes les parties de leurs biens, il étoit beaucoup plus aisé de leur faire du mal; qu'ils avoient par conséquent plus de précautions à prendre pour s'en garantir, & qu'enfin il est raisonnable de croire qu'une chose a été inventée par ceux à qui elle est utile, plutôt que par ceux à qui elle fait du tort.

Le Gouvernement naissant n'eut point une forme constante & régulière. Le défaut de philosophie & d'expérience ne laissoit appercevoir que les inconvéniens présens; & l'on ne songeoit à remédier aux autres qu'à mesure qu'ils se présentoient. Malgré tous les travaux des plus sages législateurs, l'État politique demeura toujours imparfait, parce qu'il étoit presque l'ouvrage du hazard, & que mal commencé, le temps, en découvrant les défauts, & suggérant les remèdes, ne put jamais réparer les vices de la constitution; on raccommoderoit sans cesse, au lieu qu'il eût fallu commencer par nettoyer l'aire & écarter tous les vieux matériaux, comme fit Licurgue à Sparte, pour élever ensuite un bon édifice. La société ne consista d'abord qu'en quelques conventions générales que tous les particuliers s'engageoient à observer, & dont la communauté se rendoit garante envers chacun d'eux. Il fallut que l'expérience montrât combien une pareille constitution étoit foible, & combien il étoit facile aux

infracteurs d'éviter la conviction ou le châtiment des fautes dont le public ſeul devoit être le témoin & le juge; il fallut que la loi fut éludée de mille manières; il fallut que les inconvéniens & les déſordres ſe multipliaſſent continuellement, pour qu'on ſongeât enfin à confier à des particuliers le dangereux dépôt de l'autorité publique, & qu'on commit à des Magiſtrats le ſoin de faire obſerver les délibérations du peuple : car de dire que les Chefs furent choiſis avant que la conféderation fût faite, & que les Miniſtres des loix exiſterent avant les loix mêmes, c'eſt une ſuppoſition qu'il n'eſt pas permis de combattre ſérieuſement.

Il ne ſeroit pas plus raiſonnable de croire que les peuples ſe ſont d'abord jettés entre les bras d'un maître abſolu, ſans conditions & ſans retour, & que le premier moyen de pourvoir à la sûreté commune qu'aient imaginé des hommes fiers & indomptés, a été de ſe précipiter dans l'eſclavage. En effet, pourquoi ſe ſont-ils donné des ſupérieurs, ſi ce n'eſt pour les défendre contre l'oppreſſion, & protéger leurs biens, leurs libertés & leurs vies, qui ſont, pour ainſi dire, les élémens conſtitutifs de leur être? Or, dans les relations d'homme à homme, le pis qui puiſſe arriver à l'un étant de ſe voir à la diſcrétion de l'autre, n'eût-il pas été contre le bon ſens de commencer par ſe dépouiller entre les mains d'un chef des ſeules choſes pour la conſervation deſquelles ils avoient beſoin de ſon ſecours? Quel équivalent eût-il pu leur offrir pour la conceſſion d'un ſi beau droit? Et s'il eût oſé l'exiger ſous le prétexte de les défendre, n'eût-il pas auſſi-tôt reçu la réponſe de l'apologue : que nous fera de plus l'ennemi? Il eſt donc inconteſtable, & c'eſt la maxime fondamentale de tout le droit politique, que les peuples ſe ſont donné des chefs pour défendre leur liberté & non pas les aſſervir. *Si nous avons un Prince*, diſoit Pline à Trajan, *c'eſt afin qu'il nous préſerve d'avoir un maître.*

Les politiques font ſur l'amour de la liberté les mêmes ſophiſmes que les philoſophes ont fait ſur l'état de nature; par les choſes qu'ils voient, ils jugent des choſes très-différentes qu'ils n'ont pas vues; & ils attribuent aux hommes un penchant naturel à la ſervitude, par la patience avec laquelle ceux qu'ils ont ſous les

yeux supportent la leur, sans songer qu'il en est de la liberté comme de l'innocence & de la vertu, dont on ne sent le prix qu'autant qu'on en jouit soi-même, & dont le goût se perd sitôt qu'on les a perdues. Je connois les délices de ton pays, disoit Brasidas à un Satrape qui comparoit la vie de Sparte à celle de Persépolis; mais tu ne peux connoître les plaisirs du mien.

COMME un courtier indompté hérisse ses crins, frappe la terre du pied & se débat impétueusement à la seule approche du mords, tandis qu'un cheval dressé souffre patiemment la verge & l'éperon, l'homme barbare ne plie point sa tête au joug que l'homme civilisé porte sans murmure, & il préfere la plus orageuse liberté à un assujettissement tranquille. Ce n'est donc pas par l'avilissement des peuples asservis qu'il faut juger des dispositions naturelles de l'homme pour ou contre la servitude; mais par les prodiges qu'ont fait tous les peuples libres pour se garantir de l'oppression. Je sais que les premiers ne font que vanter sans cesse la paix & le repos dont ils jouissent dans leurs fers, & que *miserrimam servitutem pacem appellant* : mais quand je vois les autres sacrifier les plaisirs, le repos, la richesse, la puissance & la vie même à la conservation de ce seul bien si dédaigné de ceux qui l'ont perdu; quand je vois des animaux nés libres & abhorrant la captivité, se briser la tête contre les barreaux de leur prison; quand je vois des multitudes de Sauvages tout nuds mépriser les voluptés européennes & braver la faim, le feu, le fer & la mort, pour ne conserver que leur indépendance, je sens que ce n'est pas à des esclaves qu'il appartient de raisonner de liberté.

QUANT à l'autorité paternelle, dont plusieurs ont fait dériver le gouvernement absolu & toute la société, sans recourir aux preuves contraires de Locke & de Sidney, il suffit de remarquer que rien au monde n'est plus éloigné de l'esprit féroce du despotisme que la douceur de cette autorité, qui regarde plus à l'avantage de celui qui obéit, qu'à l'utilité de celui qui commande; que par la loi de nature le pere n'est le maître de l'enfant qu'aussi longtemps que son secours lui est nécessaire; qu'au-delà de ce terme ils devinrent égaux, & qu'alors le fils parfaitement indépendant du

du père ne lui doit que du respect, & non de l'obéissance : car la reconnoissance est bien un devoir qu'il faut rendre, mais non pas un droit qu'on puisse exiger. Au lieu de dire que la société civile dérive du pouvoir paternel, il falloit dire au contraire que c'est d'elle que ce pouvoir tire sa principale force : un individu ne fut reconnu pour le père de plusieurs que quand ils restèrent assemblés autour de lui. Les biens du pere, dont il est véritablement le maître, sont les liens qui retiennent ses enfans dans sa dépendance, & il peut ne leur donner part à sa succession qu'à proportion qu'ils auront bien mérité de lui par une continuelle déférence à ses volontés. Or, loin que les sujets aient quelque faveur semblable à attendre de leur despote, comme ils lui appartiennent en propre, eux & tout ce qu'ils possedent, ou du moins qu'il le prétend ainsi, ils sont réduits à recevoir, comme une faveur, ce qu'il leur laisse de leur propre bien; il fait justice quand il les dépouille; il fait grace quand il les laisse vivre.

En continuant d'examiner ainsi les faits par le droit, on ne trouveroit pas plus de solidité que de vérité dans l'établissement volontaire de la tyrannie, & il seroit difficile de montrer la validité d'un contrat qui n'obligeroit qu'une des parties, où l'on mettroit tout d'un côté & rien de l'autre, & qui ne tourneroit qu'au préjudice de celui qui s'engage. Ce système odieux est bien éloigné d'être même aujourd'hui celui des sages & bons Monarques, & sur-tout des Rois de France, comme on peut le voir en divers endroits de leurs Édits, & en particulier dans le passage suivant d'un écrit célebre, publié en 1667 au nom & par les ordres de Louis XIV. *Qu'on ne dise donc point que le Souverain ne soit pas sujet aux loix de son État, puisque la proposition contraire est une vérité du droit des gens que la flatterie a quelquefois attaquée, mais que les bons Princes ont toujours défendue comme une divinité tutélaire de leurs États. Combien est-il plus legitime de dire avec le sage Platon, que la parfaite félicité d'un royaume est qu'un Prince soit obéi de ses sujets, que le Prince obéisse à la loi, & que la loi soit droite & toujours dirigée au bien public?* Je ne m'arrêterai point à rechercher si la liberté

étant la plus noble des facultés de l'homme, ce n'eſt pas dégrader ſa nature, ſe mettre au niveau des bêtes eſclaves de l'inſtinct, offenſer même l'auteur de ſon être, que de renoncer ſans réſerve au plus précieux de tous ſes dons, que de ſe ſoumettre à commettre tous les crimes qu'il nous défend, pour complaire à un maître féroce ou inſenſé, & ſi cet ouvrier ſublime doit être plus irrité de voir détruire que déshonorer ſon plus bel ouvrage. Je demanderai ſeulement de quel droit ceux qui n'ont pas craint de s'avilir eux-mêmes juſqu'à ce point, ont pu ſoumettre leur poſtérité à la même ignominie, & renoncer pour elle à des biens qu'elle ne tient point de leur libéralité, & ſans leſquels la vie même eſt onéreuſe à tous ceux qui en ſont dignes?

PUFFENDORFF dit que tout de même qu'on transfère ſon bien à autrui par des conventions & des contrats, on peut auſſi ſe dépouiller de ſa liberté en faveur de quelqu'un. C'eſt-là, ce me ſemble, un fort mauvais raiſonnement : car premiérement le bien que j'aliène me devient une choſe tout-à-fait étrangère, & dont l'abus m'eſt indifférent; mais il m'importe qu'on n'abuſe point de ma liberté, & je ne puis, ſans me rendre coupable du mal qu'on me forcera de faire, m'expoſer à devenir l'inſtrument du crime; de plus le droit de propriété n'étant que de convention & d'inſtitution humaine, tout homme peut à ſon gré diſpoſer de ce qu'il poſſède; mais il n'en eſt pas de même des dons eſſentiels de la nature, tels que la vie & la liberté, dont il eſt permis à chacun de jouir, & dont il eſt au moins douteux qu'on ait droit de ſe dépouiller : en s'ôtant l'une on dégrade ſon être, en s'ôtant l'autre on l'anéantit autant qu'il eſt en ſoi; & comme nul bien temporel ne peut dédommager de l'une & de l'autre, ce ſeroit offenſer à la fois la nature & la raiſon que d'y renoncer à quelque prix que ce fût. Mais quand on pourroit aliéner ſa liberté comme ſes biens, la différence ſeroit très-grande pour les enfans, qui ne jouiſſent des biens du père que par tranſmiſſion de ſon droit, au lieu que la liberté étant un don qu'ils tiennent de la nature en qualité d'hommes, leurs parens n'ont eu aucun droit de les en dépouiller; de ſorte que comme pour établir l'eſclavage, il a fallu faire violence

à la nature, il a fallu la changer pour perpétuer ce droit; & les Juriſconſultes qui ont gravement prononcé que l'enfant d'une eſclave naitroit eſclave, ont décidé en d'autres termes qu'un homme ne naitroit pas homme.

Il me paroit donc certain que non-ſeulement les gouvernemens n'ont point commencé par le pouvoir arbitraire, qui n'en eſt que la corruption, le terme extréme, & qui les ramène enfin à la ſeule loi du plus fort, dont ils furent d'abord le remède, mais encore que quand même ils auroient ainſi commencé, ce pouvoir étant par ſa nature illégitime, n'a pu ſervir de fondement aux droits de la ſociété, ni par conſéquent à l'inégalité d'inſtitution.

Sans entrer aujourd'hui dans les recherches qui ſont encore à faire ſur la nature du pacte fondamental de tout gouvernement, je me borne, en ſuivant l'opinion commune, à conſidérer ici l'établiſſement du corps politique comme un vrai contrat entre le peuple & les chefs qu'il ſe choiſit; contrat par lequel les deux parties s'obligent à l'obſervation des loix qui y ſont ſtipulées & qui forment les liens de leur union. Le peuple ayant, au ſujet des relations ſociales, réuni toutes ſes volontés en une ſeule, tous les articles, ſur leſquels cette volonté s'explique, deviennent autant de loix fondamentales qui obligent tous les membres de l'État ſans exception, & l'une deſquelles règle le choix & le pouvoir des Magiſtrats chargés de veiller à l'exécution des autres. Ce pouvoir s'étend à tout ce qui peut maintenir la conſtitution, ſans aller juſqu'à la changer. On y joint des honneurs qui rendent reſpectables les loix & leurs miniſtres, & pour ceux-ci perſonnellement des prérogatives qui les dédommagent des pénibles travaux que coûte une bonne adminiſtration. Le Magiſtrat, de ſon côté, s'oblige à n'uſer du pouvoir qui lui eſt confié que ſelon l'intention des commettants, à maintenir chacun dans la paiſible jouiſſance de ce qui lui appartient, & à préférer en toute occaſion l'utilité publique à ſon propre intérêt.

Avant que l'expérience eût montré, ou que la connoiſſance du cœur humain eût fait prévoir les abus inévitables d'une telle

conſtitution, elle dut paroître d'autant meilleure, que ceux qui étoient chargés de veiller à ſa conſervation y étoient eux-mêmes les plus intéreſſés : car la magiſtrature & ſes droits n'étant établis que ſur les loix fondamentales, auſſi-tôt qu'elles ſeroient détruites, les Magiſtrats ceſſeroient d'être légitimes, le peuple ne ſeroit plus tenu de leur obéir ; & comme ce n'auroit pas été le Magiſtrat, mais la loi qui auroit conſtitué l'eſſence de l'Etat, chacun rentreroit de droit dans ſa liberté naturelle.

POUR peu qu'on y réfléchit attentivement, ceci ſe confirmeroit par de nouvelles raiſons, & par la nature du contrat on verroit qu'il ne ſauroit être irrévocable : car s'il n'y avoit point de pouvoir ſupérieur qui put être garant de la fidélité des contractans, ni les forcer à remplir leurs engagemens réciproques, les parties demeureroient ſeules juges dans leur propre cauſe, & chacune d'elles auroit toujours le droit de renoncer au contrat, ſi-tôt qu'elle trouveroit que l'autre en enfreint les conditions, ou qu'elles ceſſeroient de lui convenir. C'eſt ſur ce principe qu'il ſemble que le droit d'abdiquer peut être fondé. Or, à ne conſidérer, comme nous faiſons, que l'inſtitution humaine, ſi le Magiſtrat qui a tout le pouvoir en main & qui s'approprie tous les avantages du contrat, avoit pourtant le droit de renoncer à l'autorité, à plus forte raiſon le peuple qui paie toutes les fautes des chefs, devroit avoir le droit de renoncer à la dépendance. Mais les diſſentions affreuſes, les déſordres infinis qu'entraîneroit néceſſairement ce dangereux pouvoir, montre plus que toute autre choſe combien les gouvernemens humains avoient beſoin d'une baſe plus ſolide que la ſeule raiſon, & combien il étoit néceſſaire au repos public, que la volonté divine intervînt pour donner à l'autorité ſouveraine un caractere ſacré & inviolable qui ôtât aux ſujets le funeſte droit d'en diſpoſer. Quand la religion n'auroit fait que ce bien aux hommes, c'en ſeroit aſſez pour qu'ils duſſent tous la chérir & l'adopter même avec ſes abus, puiſqu'elle épargne encore plus de ſang que le fanatiſme n'en fait couler : mais ſuivons le fil de notre hypothèſe.

LES diverſes formes des gouvernemens tirent leur origine de

différences plus ou moins grandes qui se trouverent entre les particuliers au moment de l'institution. Un homme étoit-il éminent en pouvoir, en vertu, en richesses ou en crédit, il fut seul élu Magistrat, & l'État devint monarchique. Si plusieurs, à-peu-près égaux entre eux, l'emportoient sur tous les autres, ils furent élus conjointement, & l'on eut une aristocratie. Ceux dont la fortune ou les talens étoient moins disproportionnés, & qui s'étoient le moins éloignés de l'état de nature, garderent en commun l'administration suprême, & formerent une démocratie. Le temps vérifia laquelle de ces formes étoit la plus avantageuse aux hommes. Les uns resterent uniquement soumis aux loix, les autres obéirent bientôt à des maitres. Les citoyens voulurent garder leur liberté, les sujets ne songerent qu'à l'ôter à leurs voisins, ne pouvant souffrir que d'autres jouissent d'un bien dont ils ne jouissoient plus eux-mêmes. En un mot, d'un côté furent les richesses & les conquêtes, & de l'autre le bonheur & la vertu.

Dans ces divers gouvernemens toutes les magistratures furent d'abord électives ; & quand la richesse ne l'emportoit pas, la préférence étoit accordée au mérite qui donne un ascendant naturel, & à l'âge qui donne l'expérience dans les affaires, & le sang froid dans les délibérations. Les Anciens des Hébreux, les Gerontes de Sparte, le Sénat de Rome & l'étymologie même de notre mot *Seigneur*, montrent combien autrefois la vieillesse étoit respectée. Plus les élections tomboient sur des hommes avancés en âge, plus elles devenoient fréquentes, & plus leurs embarras se faisoient sentir; les brigues s'introduisirent, les factions se formerent, les partis s'aigrirent, les guerres civiles s'allumerent, enfin, le sang des citoyens fut sacrifié au prétendu bonheur de l'État, & l'on fut à la veille de retomber dans l'anarchie des temps antérieurs. L'ambition des principaux profita de ces circonstances pour perpétuer leurs charges dans leurs familles : le peuple déja accoutumé à la dépendance, au repos & aux commodités de la vie, & déja hors d'état de briser ses fers, consentit à laisser augmenter sa servitude pour affermir sa tranquillité; & c'est ainsi que les chefs devenus héréditaires, s'accoutumerent à re-

garder leur magiſtrature comme un bien de famille, à ſe regarder eux-mêmes comme les propriétaires de l'État, dont ils n'étoient d'abord que les Officiers, à appeller leurs concitoyens leurs eſclaves, à les compter, comme du bétail, au nombre des choſes qui leur appartenoient, & à s'appeller eux-mêmes égaux aux Dieux & Rois des Rois.

Si nous ſuivons le progrès de l'inégalité dans ces différentes révolutions, nous trouverons que l'établiſſement de la loi & du droit de propriété fut ſon premier terme, l'inſtitution de la magiſtrature le ſecond, que le troiſieme & dernier fut le changement du pouvoir légitime en pouvoir arbitraire; en ſorte que l'état de riche & de pauvre fut autoriſé par la première époque, celui de puiſſant & de foible par la ſeconde, & par la troiſième celui de maître & d'eſclave, qui eſt le dernier degré de l'inégalité, & le terme auquel aboutiſſent enfin tous les autres, juſqu'à ce que de nouvelles révolutions diſſolvent tout-à-fait le gouvernement, ou le rapprochent de l'inſtitution légitime.

Pour comprendre la néceſſité de ce progrès, il faut moins conſidérer les motifs de l'établiſſement du corps politique, que la forme qu'il prend dans ſon exécution, & les inconvéniens qu'il entraine après lui : car les vices qui rendent néceſſaires les inſtitutions ſociales ſont les mêmes qui en rendent l'abus inévitable; & comme, excepté la ſeule Sparte, où la loi veilloit principalement à l'éducation des enfans, & où Lycurgue établit des mœurs qui le diſpenſoient preſque d'y ajouter des loix, les loix en général moins fortes que les paſſions, contiennent les hommes ſans les changer; il ſeroit aiſé de prouver que tout gouvernement qui, ſans ſe corrompre ni s'altérer, marcheroit toujours exactement ſelon la fin de ſon inſtitution, auroit été inſtitué ſans néceſſité, & qu'un pays où perſonne n'éluderoit les loix & n'abuſeroit de la magiſtrature, n'auroit beſoin ni de magiſtrats ni de loix.

Les diſtinctions politiques amenent néceſſairement les diſtinctions civiles. L'inégalité croiſſant entre le peuple & ſes chefs, ſe fait bientôt ſentir parmi les particuliers, & s'y modifie en mille

manières selon les passions, les talens & les occurrences. Le Magistrat ne sauroit usurper un pouvoir illégitime sans se faire des créatures auxquelles il est forcé d'en céder quelque partie. D'ailleurs, les citoyens ne se laissent opprimer qu'autant qu'entrainés par une aveugle ambition, & regardant plus au-dessous qu'au-dessus d'eux, la domination leur devient plus chère que l'indépendance, & qu'ils consentent à porter des fers pour en pouvoir donner à leur tour. Il est très-difficile de réduire à l'obéissance celui qui ne cherche point à commander, & le politique le plus adroit ne viendroit pas à bout d'assujettir des hommes qui ne voudroient qu'être libres; mais l'inégalité s'étend sans peine parmi des ames ambitieuses & lâches, toujours prêtes à courir les risques de la fortune, & à dominer ou servir presque indifféremment selon qu'elle leur devient favorable ou contraire. C'est ainsi qu'il dut venir un temps où les yeux du peuple furent fascinés à tel point, que ses conducteurs n'avoient qu'à dire au plus petit des hommes : fois grand, toi & toute ta race; aussitôt il paroissoit grand à tout le monde, ainsi qu'à ses propres yeux, & ses descendans s'élevoient encore à mesure qu'ils s'éloignoient de lui, plus la cause étoit reculée & incertaine, plus l'effet augmentoit; plus on pouvoit compter de fainéans dans une famille, & plus elle devenoit illustre.

Si c'étoit ici le lieu d'entrer en des détails, j'expliquerois facilement comment l'inégalité de crédit & d'autorité devient inévitable entre les particuliers, (voyez Note 19 *) si-tôt que réunis en une même société, ils sont forcés de se comparer entr'eux, & de tenir compte des différences qu'ils trouvent dans l'usage continuel qu'ils ont à faire les uns des autres. Ces différences sont de plusieurs espèces; mais en général la richesse, la noblesse ou le rang, la puissance & le mérite personnel étant les distinctions principales par lesquelles on se mesure dans la société, je prouverois que l'accord ou le conflit de ces forces diverses est l'indication la plus sûre d'un État bien ou mal constitué : je ferois voir qu'entre ces quatre sortes d'inégalités, les qualités personnelles étant l'origine de toutes les autres, la richesse est la der-

nière à laquelle elles se réduisent à la fin, parce qu'étant la plus immédiatement utile au bien-être, & la plus facile à communiquer, on s'en sert aisément pour acheter tout le reste. Observation qui peut faire juger assez exactement de la mesure dont chaque peuple s'est éloigné de son institution primitive, & du chemin qu'il a fait vers le terme extrême de la corruption. Je remarquerois combien ce desir universel de réputation, d'honneurs, & de préférences, qui nous dévore tous, exerce & compare les talens & les forces, combien il excite & multiplie les passions, & combien rendant tous les hommes concurrens, rivaux, ou plutôt ennemis, il cause tous les jours de revers, de succès, & de catastrophes de toute espèce, en faisant courir la même lice à tant de prétendans. Je montrerois que c'est à cette ardeur de faire parler de soi, à cette fureur de se distinguer qui nous tient presque toujours hors de nous-mêmes, que nous devons ce qu'il y a de meilleur & de pire parmi les hommes, nos vertus & nos vices, nos sciences & nos erreurs, nos conquérans & nos philosophes, c'est-à-dire, une multitude de mauvaises choses sur un petit nombre de bonnes. Je prouverois enfin que si l'on voit une poignée de puissans & de riches au faite des grandeurs & de la fortune, tandis que la foule rampe dans l'obscurité & dans la misère, c'est que les premiers n'estiment les choses dont ils jouissent qu'autant que les autres en sont privés, & que, sans changer d'état, ils cesseroient d'être heureux si le peuple cessoit d'être misérable.

Mais ces détails seroient seuls la matière d'un ouvrage considérable, dans lequel on peseroit les avantages & les inconvéniens de tout gouvernement, relativement aux droits de l'état de nature, & où l'on dévoileroit toutes les faces différentes sous lesquelles l'inégalité s'est montrée jusqu'à ce jour, & pourra se montrer dans les siècles futurs, selon la nature de ces gouvernemens, & les révolutions que le temps y amenera nécessairement. On verroit la multitude opprimée au-dedans par une suite des précautions mêmes qu'elle avoit prises contre ce qui la menaçoit au-dehors; on verroit l'oppression s'accroître continuellement, sans que les opprimés pussent jamais savoir quel terme elle auroit, ni quels moyens légitimes

gitimes il leur resteroit pour l'arrêter; on verroit les droits des citoyens & les libertés nationales s'éteindre peu-à-peu, & les réclamations des foibles traitées de murmures séditieux; on verroit la politique restreindre à une portion mercénaire du peuple l'honneur de défendre la cause commune; on verroit de-là sortir la nécessité des impôts, le cultivateur découragé quitter son champ même durant la paix, & laisser la charrue pour ceindre l'épée; on verroit naître les règles funestes & bizarres du point d'honneur; on verroit les défenseurs de la patrie en devenir tôt ou tard les ennemis, tenir sans cesse le poignard levé sur leurs concitoyens, & il viendroit un temps où on les entendroit dire à l'oppresseur de leur pays :

Pectore si fratris gladium juguloque parentis
Condere me jubeas, gravidæque in viscera partu
Conjugis, invitâ peragam tamen omnia dextrâ.

De l'extrême inégalité des conditions & des fortunes, de la diversité des passions & des talens, des arts inutiles, des arts pernicieux, des sciences frivoles sortiroient des foules de préjugés, également contraires à la raison, au bonheur & à la vertu; on verroit fomenter par les chefs tout ce qui peut affoiblir des hommes rassemblés en les désunissant, tout ce qui peut donner à la société un air de concorde apparente, & y semer un germe de division réelle, tout ce qui peut inspirer aux différens ordres une défiance & une haine mutuelle par l'opposition de leurs droits & de leurs intérêts, & fortifier par conséquent le pouvoir qui les contient tous.

C'est du sein de ce désordre & de ces révolutions que le despotisme élevant par degrés sa tête hideuse, & dévorant tout ce qu'il auroit apperçu de bon & de sain dans toutes les parties de l'état, parviendroit enfin à fouler aux pieds les loix & le peuple, & à s'établir sur les ruines de la république. Les temps qui précéderoient ce dernier changement, seroient des temps de troubles & de calamités; mais à la fin tout seroit englouti par le monstre, & les peuples n'auroient plus de chefs ni de loix, mais seulement des tyrans. Dès cet instant aussi il cesseroit d'être ques-

tion de mœurs & de vertu : car par-tout où regne le deſpotiſme, *cui ex honeſto nulla eſt ſpes*, il ne ſouffre aucun autre maitre ; ſi-tôt qu'il parle, il n'y a ni probité ni devoir à conſulter, & la plus aveugle obéiſſance eſt la ſeule vertu qui reſte aux eſclaves.

C'EST ici le dernier terme de l'inégalité, & le point extrême qui ferme le cercle & touche au point d'où nous ſommes partis : c'eſt ici que tous les particuliers redeviennent égaux, parce qu'ils ne ſont rien, & que les ſujets n'ayant plus d'autre loi que la volonté de maître, ni le maître d'autre règle que ſes paſſions, les notions du bien & les principes de la juſtice s'évanouiſſent derechef. C'eſt ici que tout ſe ramene à la ſeule loi du plus fort, & par conſéquent à un nouvel état de nature différent de celui par lequel nous avons commencé, en ce que l'un étoit l'état de nature dans ſa pureté, & que ce dernier eſt le fruit d'un excès de corruption. Il y a ſi peu de différence d'ailleurs entre ces deux états, & le contrat de gouvernement eſt tellement diſſous par le deſpotiſme, que le deſpote n'eſt le maître qu'auſſi long-temps qu'il eſt le plus fort, & que ſi-tôt qu'on peut l'expulſer, il n'a point à réclamer contre la violence. L'émeute qui finit par étrangler ou détrôner un Sultan, eſt un acte auſſi juridique que ceux par leſquels il diſpoſoit la veille des vies & des biens de ſes ſujets. La ſeule force le maintenoit, la ſeule force le renverſe ; toutes choſes ſe paſſent ainſi ſelon l'ordre naturel ; & quelque puiſſe être l'événement de ces courtes & fréquentes révolutions, nul ne peut ſe plaindre de l'injuſtice d'autrui, mais ſeulement de ſa propre imprudence, ou de ſon malheur.

EN découvrant & ſuivant ainſi les routes oubliées & perdues, qui de l'état naturel ont dû mener l'homme à l'état civil ; en rétabliſſant, avec les poſitions intermédiaires que je viens de marquer, celles que le temps qui me preſſe m'a fait ſupprimer, ou que l'imagination ne m'a point ſuggérées, tout lecteur attentif ne pourra qu'être frappé de l'eſpace immenſe qui ſépare ces deux états. C'eſt dans cette lente ſucceſſion des choſes qu'il verra la ſolution d'une infinité de problèmes de morale & de politique que les philoſophes ne peuvent réſoudre. Il ſentira que le genre

humain d'un âge n'étant pas le genre humain d'un autre âge, la raiſon pourquoi Diogène ne trouvoit point d'homme, c'eſt qu'il cherchoit parmi ſes contemporains l'homme d'un temps qui n'étoit plus. Caton, dira-t-il, périt avec Rome & la liberté, parce qu'il fut déplacé dans ſon ſiècle; & le plus grand des hommes ne fit qu'étonner le monde qu'il eût gouverné cinq cens ans plutôt. En un mot, il expliquera comment l'ame & les paſſions humaines s'altérant inſenſiblement, changent, pour ainſi dire, de nature; pourquoi nos beſoins & nos plaiſirs changent d'objets à la longue; pourquoi l'homme originel s'évanouiſſant par degrés, la ſociété n'offre plus aux yeux du ſage qu'un aſſemblage d'hommes artificiels & de paſſions factices qui ſont l'ouvrage de toutes ces nouvelles relations, & n'ont aucun vrai fondement dans la nature. Ce que la réflexion nous apprend là-deſſus, l'obſervation le confirme parfaitement : l'homme ſauvage & l'homme policé différent tellement par le fond du cœur & des inclinations, que ce qui fait le bonheur ſuprême de l'un, réduiroit l'autre au déſeſpoir. Le premier ne reſpire que le repos & la liberté, il ne veut que vivre & reſter oiſif, & l'ataraxie même du Stoïcien n'approche pas de ſa profonde indifférence pour tout autre objet. Au contraire, le citoyen toujours actif ſue, s'agite, ſe tourmente ſans ceſſe pour chercher des occupations encore plus laborieuſes: il travaille juſqu'à la mort, il y court même pour ſe mettre en état de vivre, ou renonce à la vie pour acquérir l'immortalité. Il fait ſa cour aux grands, qu'il hait, & aux riches, qu'il mépriſe. Il n'épargne rien pour obtenir l'honneur de les ſervir; il ſe vante orgueilleuſement de ſa baſſeſſe & de leur protection, & fier de ſon eſclavage, il parle avec dédain de ceux qui n'ont pas l'honneur de le partager. Quel ſpectacle pour un Caraïbe que les travaux pénibles & enviés d'un Miniſtre européen! Combien de morts cruelles ne préféreroit pas cet indolent Sauvage à l'horreur d'une pareille vie, qui ſouvent n'eſt pas même adoucie par le plaiſir de bien faire? Mais pour voir le but de tant de ſoins, il faudroit que ces mots, *puiſſance* & *réputation*, euſſent un ſens dans ſon eſprit; qu'il apprit qu'il y a une ſorte d'hommes qui comptent pour quelque choſe les regards du reſte de l'univers, qui ſavent être

heureux & contens d'eux-mêmes sur le témoignage d'autrui plutôt que sur le leur propre. Telle est, en effet, la véritable cause de toutes ces différences : le Sauvage vit en lui-même; l'homme sociable, toujours hors de lui, ne sait vivre que dans l'opinion des autres, & c'est, pour ainsi dire, de leur seul jugement qu'il tire le sentiment de sa propre existence. Il n'est pas de mon sujet de montrer comment d'une telle disposition naît tant d'indifférence pour le bien & le mal, avec de si beaux discours de morale : comment tout se réduisant aux apparences, tout devient factice & joué; honneur, amitié, vertu, & souvent jusqu'aux vices mêmes, dont on trouve enfin le secret de se glorifier; comment, en un mot, demandant toujours aux autres ce que nous sommes, & n'osant jamais nous interroger là-dessus nous-mêmes, au milieu de tant de philosophie, d'humanité, de politesse & de maximes sublimes, nous n'avons qu'un extérieur trompeur & frivole, de l'honneur sans vertu, de la raison sans sagesse, & du plaisir sans bonheur. Il me suffit d'avoir prouvé que ce n'est point là l'état originel de l'homme, & que c'est le seul esprit de la société & l'inégalité qu'elle engendre, qui changent & altèrent ainsi toutes nos inclinations naturelles.

J'AI tâché d'exposer l'origine & le progrès de l'inégalité, l'établissement & l'abus des sociétés politiques, autant que ces choses peuvent se déduire de la nature de l'homme par les seules lumières de la raison, & indépendamment des dogmes sacrés qui donnent à l'autorité souveraine la sanction du droit divin. Il suit de cet exposé que l'inégalité étant presque nulle dans l'état de nature, tire sa force & son accroissement du développement de nos facultés & des progrès de l'esprit humain, & devient enfin stable & légitime par l'établissement de la propriété & des loix. Il suit encore que l'inégalité morale, autorisée par le seul droit positif, est contraire au droit naturel, toutes les fois qu'elle ne concourt pas en même proportion avec l'inégalité physique; distinction qui détermine suffisamment ce qu'on doit penser à cet égard de la sorte d'inégalité qui règne parmi tous les peuples policés; puisqu'il est manifestement contre la loi de nature, de quelque manière qu'on la définisse, qu'un enfant commande à un vieillard, qu'un imbécille conduise un homme sage, & qu'une poignée de gens regorge de superfluités, tandis que la multitude affamée manque du nécessaire.

NOTES.

DÉDICACE, page v.

(NOTE 1. *) Hérodote raconte qu'après le meurtre du faux Smerdis, les ſept libérateurs de la Perſe s'étant aſſemblés pour délibérer ſur la forme du gouvernement qu'ils donneroient à l'État, Otanès opina fortement pour la république; avis d'autant plus extraordinaire dans la bouche d'un Satrape, qu'outre la prétention qu'il pouvoit avoir à l'Empire, les grands craignent plus que la mort une ſorte de gouvernement qui les force à reſpecter les hommes. Otanès, comme on peut bien croire, ne fut point écouté, & voyant qu'on alloit procéder à l'élection d'un Monarque, lui qui ne vouloit ni obéir ni commander, céda volontairement aux autres concurrens ſon droit à la Couronne, demandant pour tout dédommagement d'être libre & indépendant, lui & ſa poſtérité, ce qui lui fut accordé. Quand Hérodote ne nous apprendroit pas la reſtriction qui fut miſe à ce privilège, il faudroit néceſſairement la ſuppoſer; autrement Otanès, ne reconnoiſſant aucune ſorte de loi & n'ayant de compte à rendre à perſonne, auroit été tout puiſſant dans l'état & plus puiſſant que le Roi même. Mais il n'y a guères d'apparence qu'un homme capable de ſe contenter en pareil cas d'un tel privilège, fût capable d'en abuſer. En effet, on ne voit pas que ce droit ait jamais cauſé le moindre trouble dans le royaume, ni par le ſage Otanès, ni par aucun de ſes deſcendans.

PRÉFACE, page xvij.

(NOTE 2 *) Dès mon premier pas je m'appuie avec confiance ſur une de ces autorités reſpectables pour les Philoſophes, parce qu'elles viennent d'une raiſon ſolide & ſublime, qu'eux ſeuls ſavent trouver & ſentir.

» QUELQUE intérêt que nous ayons à nous connoître nous-

» mêmes, je ne sais si nous ne connoissons pas mieux tout ce » qui n'est pas nous. Pourvus par la nature d'organes uniquement » destinés à notre conservation, nous ne les employons qu'à rece- » voir les impressions étrangères; nous ne cherchons qu'à nous ré- » pandre au-dehors, & à exister hors de nous : trop occupés à » multiplier les fonctions de nos sens & à augmenter l'étendue ex- » térieure de notre être, rarement faisons-nous usage de ce sens » intérieur qui nous réduit à nos vraies dimensions, & qui sépare » de nous tout ce qui n'en est pas. C'est cependant de ce sens » dont il faut nous servir, si nous voulons nous connoître; c'est » le seul par lequel nous puissions nous juger, mais comment » donner à ce sens son activité & toute son étendue ? Comment » dégager notre ame, dans laquelle il réside, de toutes les illu- » sions de notre esprit ? Nous avons perdu l'habitude de l'em- » ployer, elle est demeurée sans exercice au milieu du tumulte » de nos sensations corporelles, elle s'est desséchée par le feu de » nos passions, le cœur, l'esprit, le sens, tout a travaillé contre » elle. Hist. Nat. T. 4. pag. 151, de la Nature de l'homme. «

DISCOURS, *page* 32.

(NOTE 3.*) Les changemens qu'un long usage de marcher sur deux pieds à pu produire dans la conformation de l'homme, les rapports qu'on observe encore entre ses bras & les jambes antérieures des quadrupèdes, & l'induction tirée de leur manière de marcher, ont pu faire naître des doutes sur celle qui devoit nous être la plus naturelle. Tous les enfans commencent par marcher à quatre pieds, & ont besoin de notre exemple & de nos leçons pour apprendre à se tenir debout. Il y a même des nations sauvages, telles que les Hottentots, qui négligeant beaucoup les enfans, les laissent marcher sur les mains si long-temps, qu'ils ont ensuite bien de la peine à les redresser; autant en font les enfans des Caraïbes des Antilles. Il y a divers exemples d'hommes quadrupèdes, & je pourrois entre autres citer celui de cet enfant qui fut trouvé en 1344 auprès de Hesse, où il avoit été nourri par des loups, & qui disoit

depuis à la cour du Prince Henri, que, s'il n'eut tenu qu'à lui, il eût mieux aimé retourner avec eux que de vivre parmi les hommes. Il avoit tellement pris l'habitude de marcher comme ces animaux, qu'il fallut lui attacher des pièces de bois qui le forçoient à se tenir debout & en équilibre sur ses deux pieds. Il en étoit de même de l'enfant qu'on trouva en 1694 dans les forêts de Lithuanie, & qui vivoit parmi les ours. Il ne donnoit, dit M. de Condillac, aucune marque de raison, marchoit sur ses pieds & sur ses mains, n'avoit aucun langage, & formoit des sons qui ne ressembloient en rien à ceux d'un homme. Le petit Sauvage d'Hanovre, qu'on mena il y a plusieurs années à la Cour d'Angleterre, avoit toutes les peines du monde à s'assujettir à marcher sur deux pieds, & l'on trouva en 1719 deux autres Sauvages dans les Pyrénées, qui couroient par les montagnes à la manière des quadrupèdes. Quant à ce qu'on pourroit objecter que c'est se priver de l'usage des mains dont nous tirons tant d'avantage; outre que l'exemple des singes montre que la main peut fort bien être employée des deux manières, cela prouveroit seulement que l'homme peut donner à ses membres une destination plus commode que celle de la nature, & non que la nature a destiné l'homme à marcher autrement qu'elle ne lui enseigne.

Mais il y a, ce me semble, de beaucoup meilleures raisons à dire pour soutenir que l'homme est un bipède. Premièrement quand on feroit voir qu'il a pu d'abord être conformé autrement que nous le voyons, & cependant devenir enfin ce qu'il est, ce n'en seroit pas assez pour conclure que cela se soit fait ainsi : car après avoir montré la possibilité de ces changemens, il faudroit encore, avant que de les admettre, en montrer au moins la vraisemblance. De plus, si les bras de l'homme paroissent avoir pu lui servir de jambes au besoin, c'est la seule observation favorable à ce système, sur un grand nombre d'autres qui lui sont contraires. Les principales sont, que la manière dont la tête de l'homme est attachée à son corps, au lieu de diriger sa vue horisontalement, comme l'ont tous les autres animaux, & comme il l'a lui-même

en marchant debout, lui eut tenu, marchant à quatre pieds; les yeux directement fichés vers la terre, situation très-peu favorable à la conservation de l'individu; que la queue qui lui manque, & dont il n'a que faire marchant à deux pieds, eſt utile aux quadrupèdes, & qu'aucun d'eux n'en eſt privé; que le ſein de la femme, très-bien ſitué pour un bipède qui tient ſon enfant dans ſes bras, l'eſt ſi mal pour un quadrupède, que nul ne l'a placé de cette manière; que le train de derrière étant d'une exceſſive hauteur à proportion des jambes de devant, ce qui fait que marchant à quatre nous nous traînerions ſur les genoux, le tout eut fait un animal mal proportionné & marchant peu commodément; que s'il eut poſé le pied à plat, ainſi que la main, il auroit eu dans la jambe poſtérieure une articulation de moins que les autres animaux, ſavoir celle qui joint le canon au tibia; & qu'en ne poſant que la pointe du pied, comme il auroit ſans doute été contraint de faire, le tarſe, ſans parler de la pluralité des os qui le compoſent, paroît trop gros pour tenir lieu de canon, & ſes articulations avec le métatarſe & le tibia trop rapprochées pour donner à la jambe humaine, dans cette ſituation, la même flexibilité qu'ont celles des quadrupèdes. L'exemple des enfans étant pris dans un âge où les forces naturelles ne ſont point encore développées, ni les membres raffermis, ne conclut rien du tout, & j'aimerois autant dire que les chiens ne ſont pas deſtinés à marcher, parce qu'ils ne font que ramper quelques ſemaines après leur naiſſance. Les faits particuliers ont encore peu de force contre la pratique univerſelle de tous les hommes, même des nations qui, n'ayant eu aucune communication avec les autres, n'avoient pu rien imiter d'elles. Un enfant abandonné dans une forêt avant que de pouvoir marcher, & nourri par quelque bête, aura ſuivi l'exemple de ſa nourrice en s'exerçant à marcher comme elle; l'habitude aura pu lui donner des facilités qu'il ne tenoit point de la nature; & comme des manchots parviennent à force d'exercice à faire avec leurs pieds tout ce que nous faiſons de nos mains, il ſera parvenu enfin à employer ſes mains à l'uſage des pieds.

Page 33.

(NOTE 4. *) S'il se trouvoit parmi mes lecteurs quelque assez mauvais physicien pour me faire des difficultés sur la supposition de cette fertilité naturelle de la terre, je vais lui répondre par le passage suivant.

» COMME les végétaux tirent pour leur nourriture beaucoup » plus de substance de l'air & de l'eau qu'ils n'en tirent de la » terre, il arrive qu'en pourrissant ils rendent à la terre plus qu'ils » n'en ont tiré; d'ailleurs une forêt détermine les eaux de la pluie » en arrêtant les vapeurs. Ainsi dans un bois que l'on conserveroit » bien long-temps sans y toucher, la couche de terre qui sert » à la végétation, augmenteroit considérablement; mais les ani- » maux rendant moins à la terre qu'ils n'en tirent, & les hommes » faisant des consommations énormes de bois & de plantes pour » le feu & pour d'autres usages, il s'ensuit que la couche de terre » végétale d'un pays habité doit toujours diminuer & devenir en- » fin comme le terrein de l'Arabie pétrée, & comme celui de » tant d'autres provinces de l'orient, qui est en effet le climat » le plus anciennement habité, où l'on ne trouve que du sel & » des sables : car le sel fixe des plantes & des animaux reste, tan- » dis que toutes les autres parties se volatilisent. M. de Buffon, » Hist. Nat. «

ON peut ajouter à cela la preuve de fait par la quantité d'arbres & de plantes de toute espèce, dont étoient remplies presque toutes les isles désertes qui ont été découvertes dans ces derniers siècles, & par ce que l'histoire nous apprend des forêts immenses qu'il a fallu abattre par toute la terre, à mesure qu'elle s'est peuplée ou policée. Sur quoi je ferai encore les trois remarques suivantes. L'une que s'il y a une sorte de végétaux qui puissent compenser la déperdition de matière végétale qui se fait par les animaux, selon le raisonnement de M. de Buffon, ce sont sur-tout les bois, dont les têtes & les feuilles rassemblent & s'approprient plus d'eaux & de vapeurs que ne font les autres plantes. La seconde, que la destruction du sol, c'est-à-dire, la perte de la subs-

tance propre à la végétation, doit s'accélérer à proportion que la terre eſt plus cultivée, & que les habitans plus induſtrieux conſomment en plus grande abondance ſes productions de toute eſpèce. Ma troiſieme & plus importante remarque eſt que les fruits des arbres fourniſſent à l'animal une nourriture plus abondante que ne peuvent faire les autres végétaux; expérience que j'ai faite moi-même, en comparant les produits des deux terreins égaux en grandeur & en qualité, l'un couvert de chataigners & l'autre ſemé de bled.

Page 33.

(NOTE 5.*) Parmi les quadrupèdes, les deux diſtinctions les plus univerſelles des eſpeces voraces ſe tirent, l'une de la figure des dents, & l'autre de la conformation des inteſtins. Les animaux qui ne vivent que de végétaux ont tous les dents plates, comme le cheval, le bœuf, le mouton, le lièvre, mais les voraces les ont pointues, comme le chat, le chien, le loup, le renard. Et quant aux inteſtins, les frugivores en ont quelques-uns, tels que le colon, qui ne ſe trouvent pas dans les animaux voraces. Il ſemble donc que l'homme, ayant les dents & les inteſtins comme les ont les animaux frugivores, devroit naturellement être rangé dans cette claſſe; & non-ſeulement les obſervations anatomiques confirment cette opinion, mais les monumens de l'antiquité y ſont encore très-favorables. » Dicéarque, dit S. Jérôme, rapporte dans ſes li» vres des antiquités grecques, que, ſous le règne de Saturne ou » la terre étoit encore fertile par elle-même, nul homme ne man» geoit de chair, mais que tous vivoient des fruits & des légumes » qui croiſſoient naturellement. « (Lib. 2. Adv. Jovinian.) On peut voir par-là que je néglige bien des avantages que je pourrois faire valoir. Car la proie étant preſque l'unique ſujet de combat entre les animaux carnaciers, & les frugivores vivant entre eux dans une paix continuelle, ſi l'eſpèce humaine étoit de ce dernier genre, il eſt clair qu'elle auroit eu beaucoup plus de facilité à ſubſiſter dans l'état de nature, beaucoup moins de beſoin & d'occaſions d'en ſortir.

Page 34.

(NOTE 6. *) Toutes les connoiſſances qui demandent de la réflexion, toutes celles qui ne s'aquierent que par l'enchainement des idées & ne ſe perfectionnent que ſucceſſivement, ſemblent être tout à-fait hors de la portée de l'homme ſauvage, faute de communication avec ſes ſemblables, c'eſt-à-dire, faute de l'inſtrument qui ſert à cette communication & des beſoins qui la rendent néceſſaire. Son ſavoir & ſon induſtrie ſe bornent à ſauter, courir, ſe battre, lancer une pierre, eſcalader un arbre. Mais s'il ne ſait que ces choſes, en revanche, il les ſait beaucoup mieux que nous qui n'en avons pas le même beſoin que lui; & comme elles dépendent uniquement de l'exercice du corps, & ne ſont ſuſceptibles d'aucune communication, ni d'aucun progres d'un individu à l'autre, le premier homme a pu y être tout auſſi habile que ſes derniers deſcendans.

Les relations des voyageurs ſont pleines d'exemples de la force & de la vigueur des hommes chez les nations barbares & ſauvages; elles ne vantent gueres moins leur adreſſe & leur légéreté; & comme il ne faut que des yeux pour obſerver ces choſes, rien n'empêche qu'on n'ajoute foi à ce que certifient là-deſſus des témoins oculaires; j'en tire au hazard quelques exemples des premiers livres qui me tombent ſous la main.

» Les Hottentots, dit Kolben, entendent mieux la péche que » les Européens du Cap. Leur habileté eſt égale au filet, à » l'ameçon & au dard, dans les anſes comme dans les rivieres. » Ils ne prennent pas moins habilement le poiſſon avec la main. » Ils ſont d'une adreſſe incomparable à la nage. Leur manière » de nager a quelque choſe de ſurprenant & qui leur eſt tout- » à-fait propre. Ils nagent le corps droit & les mains étendues » hors de l'eau, de ſorte qu'ils paroiſſent marcher ſur la terre. » Dans la plus grande agitation de la mer, & lorſque les flots » forment autant de montagnes, ils danſent en quelque ſorte ſur » le dos des vagues, montant & deſcendant comme un morceau » de liege. «

BIBLIOTHECA

» LES Hottentots, dit encore le même Auteur, ſont d'une » adreſſe ſurprenante à la chaſſe, & la légéreté de leur courſe » paſſe l'imagination. « Il s'étonne qu'ils ne faſſent pas plus ſouvent un mauvais uſage de leur agilité, ce qui leur arrive pourtant quelquefois, comme on peut juger par l'exemple qu'il en donne. » Un matelot Hollandois en débarquant au Cap, » chargea, dit-il, un Hottentot de le ſuivre à la ville avec un » rouleau de tabac d'environ vingt livres. Lorſqu'ils furent tous » deux à quelque diſtance de la troupe, le Hottentot demanda » au matelot s'il ſavoit courir ? Courir, répond le Hollandois ? » Oui, fort bien. Voyons, reprit l'Afriquain, & fuyant avec le » tabac, il diſparut preſque auſſi-tôt. Le matelot confondu de » cette merveilleuſe viteſſe, ne penſa point à le pourſuivre, & ne » revit jamais ni ſon tabac ni ſon porteur «

» ILS ont la vue ſi prompte & la main ſi certaine que les » Européens n'en approchent point. A cent pas ils toucheront » d'un coup de pierre une marque de la grandeur d'un demi ſol, » & ce qu'il y a de plus étonnant ; c'eſt qu'au lieu de fixer comme » nous les yeux ſur le but, ils font des mouvemens & des con- » torſions continuelles. Il ſemble que leur pierre ſoit portée par » une main inviſible. «

LE P. du Tertre dit à-peu-près ſur les Sauvages des Antilles les mêmes choſes qu'on vient de lire ſur les Hottentots du Cap de Bonne-Eſpérance. Il vante ſur-tout leur juſteſſe à tirer avec leurs flèches les oiſeaux au vol & les poiſſons à la nage, qu'ils prennent enſuite en plongeant. Les Sauvages de l'Amérique Septentrionale ne ſont pas moins célèbres par leur force & leur adreſſe, & voici un exemple qui pourra faire juger de celles des Indiens de l'Amérique Méridionale.

EN l'année 1746, un Indien de Buenos-Aires ayant été condamné aux galères à Cadix, propoſa au gouvernement de racheter ſa liberté en expoſant ſa vie dans une fête publique. Il promit qu'il attaqueroit ſeul le plus furieux taureau ſans autre arme en main qu'une corde, qu'il le terraſſeroit, qu'il le ſaiſiroit avec

ſa corde par telle partie qu'on indiqueroit, qu'il le ſelleroit, le brideroit, monteroit, & combattroit, ainſi monté, deux autres taureaux des plus furieux qu'on feroit ſortir du torillo, & qu'il les mettroit tous à mort l'un après l'autre dans l'inſtant qu'on le lui commanderoit, & ſans le ſecours de perſonne, ce qui lui fut accordé. L'Indien tint parole & réuſſit dans tout ce qu'il avoit promis; ſur la manière dont il s'y prit, & ſur tout le détail du combat, on peut conſulter le premier Tome in-12 des Obſervations ſur l'Hiſtoire Naturelle de M. Gautier, d'où ce fait eſt tiré, page 262.

Page 35.

(NOTE 7. *) „ La durée de la vie des chevaux, dit M. de „ Buffon, eſt, comme dans toutes les autres eſpèces d'animaux, „ proportionnée à la durée du temps de leur accroiſſement. L'hom- „ me qui eſt quatorze ans à croître, peut vivre ſix ou ſept fois „ autant de temps, c'eſt-à-dire, quatre-vingts-dix ou cent ans: le „ cheval, dont l'accroiſſement ſe fait en quatre ans, peut vivre „ ſix ou ſept fois autant, c'eſt-à-dire, vingt-cinq ou trente ans. „ Les exemples qui pourroient être contraires à cette règle ſont „ ſi rares, qu'on ne doit pas même les regarder comme une „ exception dont on puiſſe tirer des conſéquences; & comme les „ gros chevaux prennent leur accroiſſement en moins de temps „ que les chevaux fins, ils vivent auſſi moins de temps, & ſont „ vieux dès l'âge de quinze ans.

Page 35.

(NOTE 8. *) Je crois voir entre les animaux carnaciers & les frugivores, une autre différence encore plus générale que celle que j'ai remarquée dans la Note (5*), puiſque celle-ci s'étend juſqu'aux oiſeaux. Cette différence conſiſte dans le nombre des petits, qui n'excède jamais deux à chaque portée pour les eſpèces qui ne vivent que de végétaux, & qui va ordinairement au-delà de ce nombre pour les animaux voraces. Il eſt aiſé de connoître à cet égard la deſtination de la nature par le nombre des mamelles, qui n'eſt que de deux dans chaque femelle de la pre-

mière espèce, comme la jument, la vache, la chèvre, la biche, la brebis, &c. & qui est toujours de six ou de huit dans les autres femelles, comme la chienne, la chatte, la louve, la tigresse, &c. La poule, l'oie, la canne, qui sont toutes des oiseaux voraces, ainsi que l'aigle, l'épervier, la chouette, pondent aussi & couvent un grand nombre d'œufs, ce qui n'arrive jamais à la colombe, à la tourterelle, ni aux oiseaux qui ne mangent absolument que du grain, lesquels ne pondent & ne couvent guères que deux œufs à la fois. La raison qu'on peut donner de cette différence est que les animaux qui ne vivent que d'herbes & de plantes, demeurant presque tout le jour à la pature, & étant forcés d'employer beaucoup de temps à se nourrir, ne pourroient suffire à allaiter plusieurs petits; au lieu que les voraces faisant leur repas presqu'en un instant, peuvent plus aisément & plus souvent retourner à leurs petits & à leur chasse, & réparer la dissipation d'une si grande quantité de lait. Il y auroit à tout ceci bien des observations particulieres & des réflexions à faire; mais ce n'en est pas ici le lieu, & il me suffit d'avoir montré dans cette partie, le système le plus général de la nature; système qui fournit une nouvelle raison de tirer l'homme de la classe des animaux carnaciers, & de le ranger parmi les espèces frugivores.

Page 40.

(NOTE 9. *) Un Auteur célebre calculant les biens & les maux de la vie humaine, & comparant les deux sommes, a trouvé que la dernière surpassoit l'autre de beaucoup, & qu'à tout prendre la vie étoit pour l'homme un assez mauvais présent. Je ne suis point surpris de sa conclusion; il a tiré tous ses raisonnemens de la constitution de l'homme civil: s'il fut remonté jusqu'à l'homme naturel, on peut juger qu'il eût trouvé des résultats très-différens, qu'il eût apperçu que l'homme n'a guères de maux que ceux qu'il s'est donnés lui-même, & que la nature eût été justifiée. Ce n'est pas sans peine que nous sommes parvenus à nous rendre si malheureux. Quand d'un côté l'on considère les immenses travaux des hommes, tant de sciences approfondies,

tant d'arts inventés, tant de forces employées ; des abimes comblés, des montagnes rasées, des rochers brisés, des fleuves rendus navigables, des terres défrichées, des lacs creusés, des marais desséchés, des bâtimens énormes élevés sur la terre ; la mer couverte de vaisseaux & de matelots ; & que de l'autre on recherche avec un peu de méditation les vrais avantages qui ont résulté de tout cela pour le bonheur de l'espèce humaine, on ne peut qu'être frappé de l'étonnante disproportion qui regne entre ces choses, & déplorer l'aveuglement de l'homme, qui, pour nourrir son fol orgueil & je ne sais quelle vaine admiration de lui-même, le fait courir avec ardeur après toutes les misères dont il est susceptible, & que la bienfaisante nature avoit pris soin d'écarter de lui.

Les hommes sont méchans ; une triste & continuelle expérience dispense de la preuve ; cependant l'homme est naturellement bon, je crois l'avoir démontré, qu'est-ce donc qui peut l'avoir dépravé à ce point, sinon les changemens survenus dans sa constitution, les progrès qu'il a faits, & les connoissances qu'il a acquises ? Qu'on admire tant qu'on voudra la société humaine, il n'en sera pas moins vrai qu'elle porte nécessairement les hommes à s'entre-haïr à proportion que leurs intérêts se croisent, à se rendre mutuellement des services apparens & à se faire en effet tous les maux imaginables. Que peut-on penser d'un commerce où la raison de chaque particulier lui dicte des maximes directement contraires à celles que la raison publique prêche au corps de la société, & où chacun trouve son compte dans le malheur d'autrui ? Il n'y a peut-être pas un homme aisé à qui des héritiers avides & souvent ses propres enfans ne souhaitent la mort en secret, pas un vaisseau en mer dont le naufrage ne fut une bonne nouvelle pour quelque négociant ; pas une maison qu'un débiteur ne voulût voir brûler avec tous les papiers qu'elle contient ; pas un peuple qui ne se réjouisse des désastres de ses voisins. C'est ainsi que nous trouvons notre avantage dans le préjudice de nos semblables, & que la perte de l'un fait presque toujours la prospérité de l'autre ; mais ce qu'il

y a de plus dangereux encore, c'eſt que les calamités publiques font l'attente & l'eſpoir d'une multitude de particuliers. Les uns veulent des maladies, d'autres la mortalité, d'autres la guerre, d'autres la famine; j'ai vu des hommes affreux pleurer de douleur aux apparences d'une année fertile, & le grand & funeſte incendie de Londres qui coûta la vie ou les biens a tant de malheureux, fit peut-être la fortune à plus de dix mille perſonnes. Je ſais que Montaigne blâme l'Athénien Démades d'avoir fait punir un ouvrier qui vendant fort cher des cercueils, gagnoit beaucoup à la mort des citoyens, mais la raiſon que Montaigne allegue étant qu'il faudroit punir tout le monde, il eſt évident qu'elle confirme les miennes. Qu'on pénètre donc au travers de nos frivoles démonſtrations de bienveillance ce qui ſe paſſe au fond des cœurs, & qu'on réfléchiſſe à ce que doit être un état des choſes où tous les hommes ſont forcés de ſe careſſer & de ſe détruire mutuellement, & où ils naiſſent ennemis par devoir & fourbes par intérêt. Si l'on me répond que la ſociété eſt tellement conſtituée que chaque homme gagne à ſervir les autres, je repliquerai que cela ſeroit fort bien s'il ne gagnoit encore plus à leur nuire. Il n'y a point de profit ſi légitime qui ne ſoit ſurpaſſé par celui qu'on peut faire illégitimement, & le tort fait au prochain eſt toujours plus lucratif que les ſervices. Il ne s'agit donc plus que de trouver les moyens de s'aſſurer l'impunité, & c'eſt à quoi les puiſſans emploient toutes leurs forces, & les foibles toutes leurs ruſes.

L'HOMME ſauvage quand il a dîné, eſt en paix avec toute la nature & l'ami de tous ſes ſemblables. S'agit-il quelquefois de diſputer ſon repas; il n'en vient jamais aux coups ſans avoir auparavant comparé la difficulté de vaincre avec celle de trouver ailleurs ſa ſubſiſtance; & comme l'orgueil ne ſe mêle pas du combat, il ſe termine par quelques coups de poing; le vainqueur mange, le vaincu va chercher fortune, & tout eſt pacifié. Mais chez l'homme en ſociété ce ſont bien d'autres affaires; il s'agit premiérement de pourvoir au néceſſaire, & puis au ſuperflu, enſuite viennent les délices, & puis les immenſes richeſſes, & puis

puis des sujets, & puis des esclaves, il n'a pas un moment de relâche; ce qu'il y a de plus singulier, c'est que moins les besoins sont naturels & pressans, plus les passions augmentent, &, qui pis est, le pouvoir de les satisfaire; de sorte qu'après de longues prospérités, après avoir englouti bien des trésors & désolé bien des hommes, mon héros finira par tout égorger jusqu'à ce qu'il soit l'unique maitre de l'Univers. Tel est en abrégé le tableau moral; sinon de la vie humaine, au moins des prétentions secrettes du cœur de tout homme civilisé.

Comparez sans préjugés l'état de l'homme civil avec celui de l'homme sauvage, & recherchez, si vous le pouvez, combien, outre sa méchanceté, ses besoins & ses misères, le premier a ouvert de nouvelles portes à la douleur & à la mort. Si vous considérez les peines d'esprit qui nous consument, les passions violentes qui nous épuisent & nous désolent, les travaux excessifs dont les pauvres sont surchargés, la mollesse encore plus dangereuse à laquelle les riches s'abandonnent, & qui font mourir les uns de leurs besoins & les autres de leurs excès. Si vous songez aux monstrueux mélanges des alimens, à leurs pernicieux assaisonnemens, & aux denrées corrompues, aux drogues falsifiées, aux fripponeries de ceux qui les vendent, aux erreurs de ceux qui les administrent, au poison des vaisseaux dans lesquels on les prépare; si vous faites attention aux maladies épidémiques engendrées par le mauvais air parmi des multitudes d'hommes rassemblés, à celles qu'occasionnent la délicatesse de notre manière de vivre, les passages alternatifs de l'intérieur de nos maisons au grand air, l'usage des habillemens pris ou quittés avec trop peu de précaution, & tous les soins que notre sensualité excessive a tournés en habitudes nécessaires, & dont la négligence ou la privation nous coûte ensuite la vie ou la santé; si vous mettez en ligne de compte les incendies & les tremblemens de terre, qui, consumant ou renversant des villes entières, en font périr les habitans par milliers; en un mot, si vous réunissez les dangers que toutes ces causes assemblent continuellement sur nos têtes, vous sentirez combien la nature nous fait payer cher le mépris que nous avons fait de ses leçons.

JE ne répéterai point ici sur la guerre ce que j'en ai dit ailleurs; mais je voudrois que les gens instruits vouluſſent ou oſaſſent donner une fois au public le détail des horreurs qui ſe commettent dans les armées par les entrepreneurs des vivres & des hôpitaux, on verroit que leurs manœuvres, non trop ſecrettes, par leſquelles les plus brillantes armées ſe fondent en moins de rien, font plus périr de ſoldats que n'en moiſſonne le fer ennemi; c'eſt encore un calcul non moins étonnant que celui des hommes que la mer engloutit tous les ans, ſoit par la faim, ſoit par le ſcorbut, ſoit par les pirates, ſoit par le feu, ſoit par les naufrages. Il eſt clair qu'il faut mettre auſſi ſur le compte de la propriété établie, & par conſéquent de la ſociété, les aſſaſſinats, les empoiſonnemens, les vols de grands chemins, & les punitions mêmes de ces crimes; punitions néceſſaires pour prévenir de plus grands maux, mais qui, pour le meurtre d'un homme, coûtant la vie à deux ou davantage, ne laiſſent pas de doubler réellement la perte de l'eſpèce humaine. Combien de moyens honteux d'empêcher la naiſſance des hommes & de tromper la nature? Soit par ces goûts brutaux & dépravés qui inſultent ſon plus charmant ouvrage; goût que les Sauvages ni les animaux ne connurent jamais, & qui ne ſont nés dans les pays policés que d'une imagination corrompue; ſoit par ces avortemens ſecrets, dignes fruits de la débauche & de l'honneur vicieux; ſoit par l'expoſition ou le meurtre d'une multitude d'enfans, victimes de la misère de leurs parens ou de la honte barbare de leurs mères; ſoit enfin par la mutilation de ces malheureux dont une partie de l'exiſtence & toute la poſtérité ſont ſacrifiées à de vaines chanſons, ou, ce qui eſt pis encore, à la brutale jalouſie de quelques hommes: mutilation qui, dans ce dernier cas, outrage doublement la nature, & par le traitement que reçoivent ceux qui la ſouffrent, & par l'uſage auquel ils ſont deſtinés. Que ſeroit-ce ſi j'entreprenois de montrer l'eſpèce humaine attaquée dans ſa ſource même, & juſques dans le plus ſaint de tous les liens; où l'on n'oſe plus écouter la nature qu'après avoir conſulté la fortune, & où le déſordre civil confondant les vertus & les vices, la continence devient une précaution criminelle, & le refus de donner la vie à ſon ſem-

blable un acte d'humanité? Mais sans déchirer le voile qui couvre tant d'horreurs, contentons-nous d'indiquer le mal auquel d'autres doivent apporter le remède.

Qu'on ajoute à tout cela cette quantité de métiers mal-sains qui abrègent les jours ou détruisent le tempérament ; tels que sont les travaux des mines, les diverses préparations des métaux, des minéraux, sur-tout du plomb, du cuivre, du mercure, du cobolt, de l'arsenic, du réalgal; ces autres métiers périlleux qui coûtent tous les jours la vie à quantité d'ouvriers, les uns couvreurs, d'autres charpentiers, d'autres maçons, d'autres travaillant aux carrières; qu'on réunisse, dis-je, tous ces objets, & l'on pourra voir dans l'établissement & la perfection des sociétés, les raisons de la diminution de l'espèce, observée par plus d'un philosophe.

Le luxe, impossible à prévenir chez les hommes avides de leurs propres commodités & de la considération des autres, acheve bientôt le mal que les sociétés ont commencé, & sous prétexte de faire vivre les pauvres qu'il n'eût pas fallu faire, il appauvrit tout le reste, & dépeuple l'État tôt ou tard.

Le luxe est un remède beaucoup pire que le mal qu'il prétend guérir ; ou plutôt il est lui-même le pire de tous les maux, dans quelque état grand ou petit que ce puisse être, & qui, pour nourrir des foules de valets & de misérables qu'il a faits, accable & ruine le laboureur & le citoyen, semblable à ces vents brûlans du midi qui couvrant l'herbe & la verdure d'insectes dévorans, ôtent la subsistance aux animaux utiles, & portent la disette & la mort dans tous les lieux où ils se font sentir.

De la société & du luxe qu'elle engendre, naissent les arts libéraux & méchaniques, le commerce, les lettres, & toutes ces inutilités qui font fleurir l'industrie, enrichissent & perdent les états. La raison de ce dépérissement est très-simple. Il est aisé de voir que par sa nature l'agriculture doit être le moins lucratif de tous les arts; parce que son produit étant de l'usage le plus indispensable pour tous les hommes, le prix en doit être propor-

tionné aux facultés des plus pauvres. Du même principe on peut tirer cette règle, qu'en général les arts sont lucratifs en raison inverse de leur utilité, & que les plus nécessaires doivent enfin devenir les plus négligés. Par où l'on voit ce qu'il faut penser des vrais avantages de l'industrie & de l'effet réel qui résulte de ses progrès.

TELLES sont les causes sensibles de toutes les misères où l'opulence précipite enfin les Nations les plus admirées. A mesure que l'industrie & les arts s'étendent & fleurissent, le cultivateur méprisé, chargé d'impôts nécessaires à l'entretien du luxe, & condamné à passer sa vie entre le travail & la faim, abandonne ses champs pour aller chercher dans les villes le pain qu'il y devroit porter. Plus les capitales frappent d'admiration les yeux stupides du peuple, plus il faudroit gémir de voir les campagnes abandonnées, les terres en friche, & les grands chemins inondés de malheureux citoyens devenus mendians ou voleurs, & destinés à finir un jour leur misère sur la roue ou sur un fumier. C'est ainsi que l'état s'enrichissant d'un côté, s'affoiblit & se dépeuple de l'autre, & que les plus puissantes Monarchies, après bien des travaux pour se rendre opulentes & désertes, finissent par devenir la proie des nations pauvres qui succombent à la funeste tentation de les envahir, & qui s'enrichissent & s'affoiblissent à leur tour, jusqu'à ce qu'elles soient elles-mêmes envahies & détruites par d'autres.

QU'ON daigne nous expliquer une fois ce qui avoit pu produire ces nuées de barbares qui, durant tant de siècles, ont inondé l'Europe, l'Asie, & l'Afrique? Étoit-ce à l'industrie de leurs arts, à la sagesse de leurs loix, à l'excellence de leur police qu'ils devoient cette prodigieuse population? Que nos savans veuillent bien nous dire pourquoi, loin de multiplier à ce point, ces hommes féroces & brutaux, sans lumières, sans frein, sans éducation, ne s'entr'égorgeoient pas tous à chaque instant, pour se disputer leur pâture ou leur chasse? Qu'ils nous expliquent comment ces misérables ont eu seulement la hardiesse de regarder en face de si habiles gens que nous étions, avec une si belle discipline militaire,

de ſi beaux codes, & de ſi ſages loix ? Enfin pourquoi, depuis que la ſociété s'eſt perfectionnée dans les pays du nord, & qu'on y a tant pris de peine pour apprendre aux hommes leurs devoirs mutuels & l'art de vivre agréablement & paiſiblement enſemble, on n'en voit plus rien ſortir de ſemblable à ces multitudes d'hommes qu'il produiſoit autrefois ? J'ai bien peur que quelqu'un ne s'aviſe à la fin de me répondre que toutes ces grandes choſes, ſavoir les arts, les ſciences & les loix, ont été très-ſagement inventées par les hommes, comme une peſte ſalutaire pour prévenir l'exceſſive multiplication de l'eſpèce, de peur que ce monde, qui nous eſt deſtiné, ne devint à la fin trop petit pour ſes habitans.

Quoi donc ? Faut-il détruire les ſociétés, anéantir le tien & le mien, & retourner vivre dans les forêts avec les ours ? Conſéquence à la manière de mes adverſaires, que j'aime autant prévenir que de leur laiſſer la honte de la tirer. O vous, à qui la voix céleſte ne s'eſt point fait entendre, & qui ne reconnoiſſez pour votre eſpèce d'autre deſtination que d'achever en paix cette courte vie ! vous qui pouvez laiſſer au milieu des villes vos funeſtes acquiſitions, vos eſprits inquiets, vos cœurs corrompus & vos deſirs effrénés, reprenez, puiſqu'il dépend de vous, votre antique & première innocence, allez dans les bois perdre la vue & la mémoire des crimes de vos contemporains, & ne craignez point d'avilir votre eſpèce en renonçant à ſes lumières pour renoncer à ſes vices. Quant aux hommes ſemblables à moi dont les paſſions ont détruit pour toujours l'originelle ſimplicité, qui ne peuvent plus ſe nourrir d'herbes & de glands, ni ſe paſſer de loix & de chefs ; ceux qui furent honorés dans leur premier père de leçons ſurnaturelles ; ceux qui verront dans l'intention de donner d'abord aux actions humaines une moralité qu'elles n'euſſent de long-temps acquiſe, la raiſon d'un précepte indifférent par lui-même, & inexplicable dans tout autre ſyſtême : ceux, en un mot, qui ſont convaincus que la voix divine appella tout le genre humain aux lumières & au bonheur des céleſtes intelligences ; tous ceux-là tâcheront, par l'exercice des vertus qu'ils s'obligent à pratiquer en apprenant à

les connoître, à mériter le prix éternel qu'ils en doivent attendre; ils respecteront les sacrés liens des sociétés dont ils sont les membres; ils aimeront leurs semblables & les serviront de tout leur pouvoir; ils obéiront scrupuleusement aux loix, & aux hommes qui en sont les auteurs & les ministres; ils honoreront surtout les bons & sages Princes qui sauront prévenir, guérir ou pallier cette foule d'abus & de maux toujours prêts à nous accabler; ils animeront le zèle de ces dignes chefs, en leur montrant sans crainte & sans flatterie la grandeur de leur tâche & la rigueur de leur devoir : mais ils n'en mépriseront pas moins une constitution qui ne peut se maintenir qu'à l'aide de tant de gens respectables qu'on desire plus souvent qu'on ne les obtient, & de laquelle, malgré tous leurs soins, naissent toujours plus de calamités réelles que d'avantages apparens.

Page 41.

(NOTE 10. *) Parmi les hommes que nous connoissons, ou par nous-mêmes, ou par les historiens, ou par les voyageurs, les uns sont noirs, les autres blancs, les autres rouges; les uns portent de longs cheveux, les autres n'ont que de la laine frisée, les uns sont presque tout velus, les autres n'ont pas même de barbe; il y a eu & il y a peut-être encore des nations d'hommes d'une taille gigantesque; & laissant à part la fable des pygmées, qui peut bien n'être qu'une exagération, on sait que les Lapons & sur-tout les Groënlandois sont fort au-dessous de la taille moyenne de l'homme; on prétend même qu'il y a des peuples entiers qui ont des queues comme les quadrupèdes; & sans ajouter une foi aveugle aux relations d'Hérodote & de Crésias, on en peut du moins tirer cette opinion très-vraisemblable, que si l'on avoit pu faire de bonnes observations dans ces temps anciens où les peuples divers suivoient des manières de vivre plus différentes entr'elles qu'ils ne font aujourd'hui, on y auroit aussi remarqué, dans la figure & l'habitude du corps, des variétés beaucoup plus frappantes. Tous ces faits, dont il est aisé de fournir des preuves inconteſtables, ne peuvent surprendre que ceux qui sont accoutumés à ne regarder que les

objets qui les environnent, & qui ignorent les puiſſans effets de la diverſité des climats, de l'air, des alimens, de la manière de vivre, des habitudes en général, & ſur-tout la force étonnante des mêmes cauſes, quand elles agiſſent continuellement ſur de longues ſuites de générations. Aujourd'hui que le commerce, les voyages & les conquêtes, réuniſſent davantage les peuples divers, & que leurs manières de vivre ſe rapprochent ſans ceſſe par la fréquente communication, on s'apperçoit que certaines différences nationales ont diminué, & par exemple, chacun peut remarquer que les François d'aujourd'hui ne ſont plus ces grands corps blancs & blonds décrits par les hiſtoriens latins, quoique le temps joint au mêlange des Francs & des Normands, blancs & blonds eux-mêmes, eut dû rétablir ce que la fréquentation des Romains avoit pu ôter à l'influence du climat, dans la conſtitution naturelle & le teint des habitans. Toutes ces obſervations ſur les variétés que mille cauſes peuvent produire & ont produit en effet dans l'eſpèce humaine, me font douter ſi divers animaux ſemblables aux hommes, pris par les voyageurs pour des bêtes ſans beaucoup d'examen, ou à cauſe de quelques différences qu'ils remarquoient dans la conformation extérieure, ou ſeulement parce que ces animaux ne parloient pas, ne ſeroient point en effet de véritables hommes ſauvages, dont la race diſperſée anciennement dans les bois, n'avoit eu occaſion de développer aucune de ſes facultés virtuelles, n'avoit acquis aucun degré de perfection, & ſe trouvoit encore dans l'état primitif de nature. Donnons un exemple de ce que je veux dire.

„ On trouve, dit le traducteur de l'Hiſt. des Voyages, dans le „ royaume de Congo quantité de ces grands animaux qu'on nom„ me *Orang Outang* aux Indes orientales, qui tiennent comme „ le milieu entre l'eſpece humaine & les Babouins, Battel raconte „ que dans les forêts de Mayomba, au royaume de Loango, on „ voit deux ſortes de monſtres dont les plus grands ſe nomment „ *Pongos* & les autres *Enjokos*. Les premiers ont une reſſem„ blance exacte avec l'homme ; mais ils ſont beaucoup plus gros, „ & de fort haute taille. Avec un viſage humain, ils ont les yeux

„ fort enfoncés. Leurs mains, leurs joues, leurs oreilles ſont ſans „ poils, à l'exception des ſourcils qu'ils ont fort longs; quoiqu'ils „ aient le reſte du corps aſſez velu, le poil n'en eſt pas fort „ épais, & ſa couleur eſt brune. Enfin la ſeule partie qui les diſ- „ tingue des hommes eſt la jambe qu'ils ont ſans mollet. Ils mar- „ chent droits, en ſe tenant de la main le poil du cou; leur re- „ traite eſt dans les bois; ils dorment ſur les arbres, & s'y font „ une eſpèce de toit qui les met à couvert de la pluie. Leurs ali- „ mens ſont des fruits ou des noix ſauvages. Jamais ils ne man- „ gent de chair. L'uſage des Negres qui traverſent les forêts, eſt „ d'y allumer des feux pendant la nuit. Ils remarquent que, le „ matin, à leur depart, les Pongos prennent leur place autour „ du feu, & ne ſe retirent pas qu'il ne ſoit éteint : car avec beau- „ coup d'adreſſe, ils n'ont point aſſez de ſens pour l'entretenir en „ y apportant du bois.

„ Ils marchent quelquefois en troupes & tuent les Nègres qui „ traverſent les forêts. Ils tombent même ſur les éléphans qui „ viennent paître dans les lieux qu'ils habitent, & les incommo- „ dent ſi fort à coups de poing ou de bâtons, qu'ils les forcent „ à prendre la fuite en pouſſant des cris. On ne prend jamais de „ Pongos en vie, parce qu'ils ſont ſi robuſtes que dix hommes „ ne ſuffiroient pas pour les arrêter : mais les Nègres en prennent „ quantité de jeunes apres avoir tué la mère, au corps de la- „ quelle le petit s'attache fortement. Lorſqu'un de ſes animaux „ meurt, les autres couvrent ſon corps d'un amas de branches „ ou de feuillages. Purchaſs ajoute que dans les converſations „ qu'il avoit eues avec Battel, il avoit appris de lui-même qu'un „ Pongo lui enleva un petit Negre qui paſſa un mois entier dans „ la ſociété de ces animaux; car ils ne font aucun mal aux hom- „ mes qu'ils ſurprennent, du moins lorſque ceux-ci ne les regar- „ dent point, comme le petit Nègre l'avoit obſervé. Battel n'a „ point décrit la ſeconde eſpèce de monſtres.

„ Dapper confirme que le royaume de Congo eſt plein de „ ces animaux qui portent aux Indes le nom d'Orang-Outang, „ c'eſt-à-dire, habitans des bois, & que les Afriquains nomment „ Quojas Morros.

„ Quojas-Morros. Cette bête, dit-il, eſt ſi ſemblable à l'homme, „ qu'il eſt tombé dans l'eſprit à quelques voyageurs qu'elle pou- „ voit être ſortie d'une femme & d'un ſinge : chimère que les „ Nègres mêmes rejettent. Un de ces animaux fut tranſporté de „ Congo en Hollande, & préſenté au Prince d'Orange Frédéric- „ Henri. Il étoit de la hauteur d'un enfant de trois ans & d'un „ embonpoint médiocre, mais quarré & bien proportionné, fort „ agile & fort vif, les jambes charnues & robuſtes, tout le devant „ du corps nud, mais le derrière couvert de poils noirs. A la „ première vue, ſon viſage reſſembloit à celui d'un homme, mais „ il avoit le nez plat & recourbé ; ſes oreilles étoient auſſi celles „ de l'eſpèce humaine ; ſon ſein, car c'étoit une femelle, étoit „ porelé, ſon nombril enfoncé, ſes épaules fort bien jointes, ſes „ mains diviſées en doigts & en pouces, ſes mollets & ſes talons „ gras & charnus. Il marchoit ſouvent droit ſur ſes jambes, il „ étoit capable de lever & porter des fardeaux aſſez lourds. Lorſ- „ qu'il vouloit boire, il prenoit d'une main le couvercle du pot, „ & tenoit le fond de l'autre. Enſuite il s'eſſuyoit gracieuſement „ les lèvres. Il ſe couchoit, pour dormir, la tête ſur un couſſin, „ ſe couvrant avec tant d'adreſſe qu'on l'auroit pris pour un hom- „ me au lit. Les Nègres font d'étranges récits de cet animal. Ils „ aſſurent non-ſeulement qu'il force les femmes & les filles, mais „ qu'il oſe attaquer des hommes armés ; en un mot, il y a beau- „ coup d'apparence que c'eſt le ſatyre des anciens. Mérolla ne „ parle peut-être que de ces animaux, lorſqu'il raconte que les „ Nègres prennent quelquefois dans leurs chaſſes des hommes & „ des femmes ſauvages. ”

Il eſt encore parlé de ces eſpèces d'animaux antropoformes dans le troiſième tome de la même Hiſtoire des Voyages ſous le nom de *Beggos* & de *Mandrills* ; mais pour nous en tenir aux relations précédentes, on trouve dans la deſcription de ces prétendus monſtres des conformités frappantes avec l'eſpèce humaine, & des différences moindres que celles qu'on pourroit aſſigner d'homme à homme. On ne voit point dans ces paſſages les raiſons ſur leſquelles les auteurs ſe fondent pour refuſer aux ani-

maux en queſtion le nom d'hommes ſauvages ; mais il eſt aiſé de conjecturer que c'eſt à cauſe de leur ſtupidité, & auſſi parce qu'ils ne parloient pas : raiſon foible pour ceux qui ſavent que, quoique l'organe de la parole ſoit naturel à l'homme, la parole elle-même ne lui eſt pourtant pas naturelle, & qui connoiſſent juſqu'à quel point ſa perfectibilité peut avoir élevé l'homme civil au-deſſus de ſon état originel. Le petit nombre de lignes qui contiennent ces deſcriptions, nous peut faire juger combien ces animaux ont été mal obſervés, & avec quels préjugés ils ont été vus. Par exemple, ils ſont qualifiés de monſtres, & cependant on convient qu'ils engendrent. Dans un endroit Battel dit que les Pongos tuent les Nègres qui traverſent les forêts ; dans un autre Purchaſs ajoute qu'ils ne leur font aucun mal, même quand ils les ſurprennent, du moins lorſque les Nègres ne s'attachent pas à les regarder. Les Pongos s'aſſemblent autour des feux allumés par les Nègres, quand ceux-ci ſe retirent, & ſe retirent à leur tour quand le feu eſt éteint ; voilà le fait, voici maintenant le commentaire de l'obſervateur ; *car avec beaucoup d'adreſſe, ils n'ont pas aſſez de ſens pour l'entretenir en y apportant du bois.* Je voudrois deviner comment Battel ou Purchaſs, ſon compilateur, a pu ſavoir que la retraite des Pongos étoit un effet de leur bêtiſe plutôt que de leur volonté. Dans un climat tel que Loango, le feu n'eſt pas une choſe fort néceſſaire aux animaux, & ſi les Nègres en allument, c'eſt moins contre le froid que pour effrayer les bêtes féroces ; il eſt donc très-ſimple qu'après avoir été quelque temps réjouis par la flamme, ou s'être bien réchauffés, les Pongos s'ennuient de reſter toujours à la même place, & s'en aillent à leur pâture, qui demande plus de temps que s'ils mangeoient de la chair. D'ailleurs on ſait que la plupart des animaux, ſans en excepter l'homme, ſont naturellement pareſſeux, & qu'ils ſe refuſent à toutes ſortes de ſoins qui ne ſont pas d'une abſolue néceſſité. Enfin il paroit fort étrange que les Pongos, dont on vante l'adreſſe & la force, les Pongos qui ſavent enterrer leurs morts & ſe faire des toits de branchages, ne ſachent jamais pouſſer des tiſons dans le feu. Je me ſouviens d'avoir vu un ſinge faire cette même manœuvre qu'on ne veut pas que les Pongos puiſſent

faire; il eſt vrai que mes idées n'étant pas alors tournées de ce côté, je fis moi-même la faute que je reproche à nos voyageurs, & je négligeai d'examiner ſi l'intention du ſinge étoit en effet d'entretenir le feu, ou ſimplement, comme je crois, d'imiter l'action d'un homme. Quoi qu'il en ſoit, il eſt bien démontré que le ſinge n'eſt pas une variété de l'homme, non-ſeulement parce qu'il eſt privé de la faculté de parler, mais ſur-tout parce qu'on eſt sûr que ſon eſpèce n'a point celle de ſe perfectionner, qui eſt le caractère ſpécifique de l'eſpèce humaine. Expériences qui ne paroiſſent pas avoir été faites ſur le Pongo & l'Orang-Outang avec aſſez de ſoin pour en pouvoir tirer la même concluſion. Il y auroit pourtant un moyen par lequel, ſi l'Orang-Outang ou d'autres étoient de l'eſpèce humaine, les obſervateurs les plus groſſiers pourroient s'en aſſurer même avec démonſtration; mais outre qu'une ſeule génération ne ſuffiroit pas pour cette expérience, elle doit paſſer pour impraticable, parce qu'il faudroit que ce qui n'eſt qu'une ſuppoſition fût *démontré* vrai, avant que l'épreuve qui devroit conſtater le fait, pût être tentée innocemment.

Les jugemens précipités, & qui ne ſont point le fruit d'une raiſon éclairée, ſont ſujets à donner dans l'excès. Nos voyageurs font ſans façon des bêtes ſous les noms de *Pongos*, de *Mandrills*, d'*Orang-Outang*, de ces mêmes êtres dont, ſous le nom de *Satyres*, de *Faunes*, de *Silvains*, les anciens faiſoient des divinités. Peut-être, après des recherches plus exactes trouvera-t-on que ce ſont des hommes. En attendant, il me paroît qu'il y a bien autant de raiſon de s'en rapporter là-deſſus à Merolla, Religieux lettré, témoin oculaire, & qui, avec toute ſa naïveté, ne laiſſoit pas d'être homme d'eſprit, qu'au marchand Battel, à Dapper, à Purchaſs, & aux autres compilateurs.

Quel jugement penſe-t-on qu'euſſent porté de pareils obſervateurs ſur l'enfant trouvé en 1694, dont j'ai déja parlé ci-devant, qui ne donnoit aucune marque de raiſon, marchoit ſur ſes pieds & ſur ſes mains, n'avoit aucun langage & formoit des ſons qui ne reſſembloient en rien à ceux d'un homme? Il fut long-temps, continue le même Philoſophe qui me fournit ce fait,

avant de pouvoir proférer quelques paroles, encore le fit-il d'une manière barbare. Auſſi-tôt qu'il put parler, on l'interrogea ſur ſon premier état; mais il ne s'en ſouvint non plus que nous nous ſouvenons de ce qui nous eſt arrivé au berceau. Si malheureuſement pour lui cet enfant fût tombé dans les mains de nos voyageurs, on ne peut douter qu'apres avoir remarqué ſon ſilence & ſa ſtupidité, ils n'euſſent pris le parti de le renvoyer dans les bois ou de l'enfermer dans une ménagerie; après quoi ils en auroient ſavamment parlé dans de belles relations, comme d'une béte fort curieuſe qui reſſembloit aſſez à l'homme.

DEPUIS trois ou quatre cens ans que les habitans de l'Europe inondent les autres parties du monde & publient ſans ceſſe de nouveaux recueils de voyages & de relations, je ſuis perſuadé que nous ne connoiſſons d'hommes que les ſeuls Européens; encore paroit-il, aux préjugés ridicules qui ne ſont pas éteins, même parmi les gens de lettres, que chacun ne fait guères ſous le nom pompeux d'étude de l'homme, que celle des hommes de ſon pays. Les particuliers ont beau aller & venir, il ſemble que la philoſophie ne voyage point, auſſi celle de chaque peuple eſt-elle peu propre pour un autre. La cauſe de ceci eſt manifeſte, au moins pour les contrées éloignées; il n'y a guères que quatre ſortes d'hommes qui faſſent des voyages de long cours, les marins, les marchands, les ſoldats & les miſſionnaires; or, on ne doit guères s'attendre que les trois premières claſſes fourniſſent de bons obſervateurs, & quant à ceux de la quatrième, occupés de la vocation ſublime qui les appelle, quand ils ne ſeroient pas ſujets à des préjugés d'état comme tous les autres, on doit croire qu'ils ne ſe livreroient pas volontiers à des recherches qui paroiſſent de pure curioſité, & qui les détourneroient des travaux plus importans auxquels ils ſe deſtinent. D'ailleurs, pour prêcher utilement l'Évangile, il ne faut que du zèle, & Dieu donne le reſte; mais pour étudier les hommes, il faut des talens que Dieu ne s'engage à donner à perſonne, & qui ne ſont pas toujours le partage des ſaints. On n'ouvre pas un livre de voyages où l'on ne trouve des deſcriptions de

caractères & de mœurs; mais on eſt tout étonné d'y voir que ces gens, qui ont tant décrit de choſes, n'ont dit que ce que chacun ſavoit déja, n'ont ſu appercevoir à l'autre bout du monde que ce qu'il n'eût tenu qu'à eux de remarquer ſans ſortir de leur rue, & que ces traits vrais qui diſtinguent les nations & qui frappent les yeux faits pour voir, ont preſque toujours échappé aux leurs. De-là eſt venu ce bel adage de moral, ſi rebattu par la tourbe philoſophesque, que les hommes ſont par-tout les mêmes, qu'ayant par-tout les mêmes paſſions & les mêmes vices, il eſt aſſez inutile de chercher à caractériſer les différens peuples; ce qui eſt à-peu-près auſſi-bien raiſonné que ſi l'on diſoit qu'on ne ſauroit diſtinguer Pierre d'avec Jacques, parce qu'ils ont tous deux un nez, une bouche & des yeux.

Ne verra-t-on jamais renaître ces temps heureux où les peuples ne ſe mêloient point de philoſopher, mais où les Platon, les Thalès & les Pythagores, épris d'un ardent deſir de ſavoir, entreprenoient les plus grands voyages uniquement pour s'inſtruire, & alloient au loin ſecouer le joug des préjugés nationnaux, apprendre à connoître les hommes par leurs conformités & par leurs différences, & acquérir ces connoiſſances univerſelles qui ne ſont point celles d'un ſiècle ou d'un pays excluſivement, mais qui étant de tous les temps & de tous les lieux, ſont, pour ainſi dire, la ſcience commune des ſages?

On admire la magnificence de quelques curieux qui ont fait ou fait faire à grands frais des voyages en Orient avec des ſavans & des peintres, pour y deſſiner des maſures & déchiffrer ou copier des inſcriptions: mais j'ai peine à concevoir comment dans un ſiècle où l'on ſe pique de belles connoiſſances, il ne ſe trouve pas deux hommes bien unis, riches, l'un en argent, l'autre en génie, tous deux aimant la gloire & aſpirant à l'immortalité, dont l'un ſacrifie vingt mille écus de ſon bien, & l'autre dix ans de ſa vie à un célèbre voyage autour du monde, pour y étudier, non toujours des pierres & des plantes, mais une fois les hommes & les mœurs, & qui, après tant de ſiècles employés à meſurer & conſidérer la maiſon, s'aviſent enfin d'en vouloir connoître les habitans.

LES Académiciens qui ont parcouru les parties ſeptentrionales de l'Europe & méridionale de l'Amérique, avoient plus pour objet de les viſiter en Géomètres qu'en Philoſophes. Cependant comme ils étoient à la fois l'un & l'autre, on ne peut pas regarder comme tout-à-fait inconnues les régions qui ont été vues & décrites par les La Condamine & les Maupertuis. Le Jouaillier Chardin, qui a voyagé comme Platon, n'a rien laiſſé à dire ſur la Perſe; la Chine paroit avoir été bien obſervée par les Jéſuites. Kempfer donne une idée paſſable du peu qu'il a vu dans le Japon. A ces relations près nous ne connoiſſons point les peuples des Indes Orientales, fréquentées uniquement par des Européens plus curieux de remplir leurs bourſes que leurs têtes. L'Afrique entière & ſes nombreux habitans, auſſi ſinguliers par leur caractère que par leur couleur, ſont encore à examiner; toute la terre eſt couverte de nations dont nous ne connoiſſons que les noms, & nous nous mêlons de juger le genre humain! Suppoſons un Monteſquieu, un Buffon, un Diderot, un Duclos, un d'Alembert, un Condillac, ou des hommes de cette trempe, voyageant pour inſtruire leurs compatriotes, obſervant & décrivant, comme ils ſavent faire, la Turquie, l'Égypte, la Barbarie, l'Empire de Maroc, la Guinée, le pays des Caffres, l'intérieur de l'Afrique & ſes côtes orientales, les Malabares, le Mogol, les rives du Gange, les royaumes de Siam, de Pégu & d'Ava, la Chine, la Tartarie, & ſur-tout le Japon; puis dans l'autre hémiſphère le Mexique, le Pérou, le Chili, les terres Magellaniques, ſans oublier les Patagons vrais ou faux, le Tucuman, le Paraguai, s'il étoit poſſible, le Brezil, enfin les Caraïbes, la Floride & toutes les contrées ſauvages; voyage le plus important de tous, & celui qu'il faudroit faire avec le plus de ſoin. Suppoſons que ces nouveaux Hercules, de retour de ces courſes mémorables, fiſſent enſuite à loiſir l'Hiſtoire naturelle, morale & politique de ce qu'ils auroient vu, nous verrions nous-mêmes ſortir un monde nouveau de deſſous leur plume, & nous apprendrions ainſi à connoître le nôtre : je dis que quand de pareils obſervateurs affirmeront d'un tel animal que c'eſt un homme, & d'un autre que c'eſt une bête, il faudra les en croire; mais ce ſeroit une grande

simplicité de s'en rapporter là-dessus à des voyageurs grossiers, sur lesquels on seroit quelquefois tenté de faire la même question qu'ils se mêlent de résoudre sur d'autres animaux.

Page 41.

(NOTE 11. *) Cela me paroit de la dernière évidence, & je ne saurois concevoir d'où nos philosophes peuvent faire naître toutes les passions qu'ils prêtent à l'homme naturel. Excepté le seul nécessaire physique, que la nature même demande, tous nos autres besoins ne sont tels que par l'habitude, avant laquelle ils n'étoient point des besoins, ou par nos desirs, & l'on ne desire point ce qu'on n'est pas en état de connoître. D'où il suit que l'homme sauvage ne desirant que les choses qu'il connoit, & ne connoissant que celles dont la possession est en son pouvoir, ou facile à acquérir, rien ne doit être si tranquille que son ame, & rien si borné que son esprit.

Page 45.

(NOTE 12. *) Je trouve dans le gouvernement civil de Locke une objection qui me paroît trop spécieuse pour qu'il me soit permis de la dissimuler. » La fin de la société entre le » mâle & la femelle, dit ce philosophe, n'étant pas simplement » de procréer, mais de continuer l'espèce, cette société doit » durer, même après la procréation, du moins aussi long-temps » qu'il est nécessaire pour la nourriture & la conservation des pro- » crées; c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils soient capables de pourvoir » eux-mêmes à leurs besoins. Cette règle, que la sagesse infinie » du Créateur a établie sur les œuvres de ses mains, nous voyons » que les créatures inférieures à l'homme l'observent constam- » ment & avec exactitude. Dans ces animaux qui vivent d'herbes, » la société entre le mâle & la femelle ne dure pas plus long- » temps que chaque acte de copulation, parce que les mamelles » de la mère étant suffisantes pour nourrir les petits jusqu'à ce » qu'ils soient capables de paître l'herbe, le mâle se contente » d'engendrer, & il ne se mêle plus après cela de la femelle ni » des petits, à la subsistance desquels il ne peut rien contribuer.

» Mais au regard des bêtes de proie, la ſociété dure plus long-
» temps, à cauſe que la mère ne pouvant pas bien pourvoir à ſa
» ſubſiſtance propre & nourrir en même-temps ſes petits par ſa
» ſeule proie, qui eſt une voie de ſe nourrir & plus laborieuſe
» & plus dangereuſe que n'eſt celle de ſe nourrir d'herbes, l'aſſiſ-
» tance du mâle eſt tout-à-fait néceſſaire pour le maintien de leur
» commune famille, ſi l'on peut uſer de ce terme ; laquelle juſ-
» qu'à ce qu'elle puiſſe aller chercher quelque proie, ne ſauroit
» ſubſiſter que par les ſoins du mâle & de la femelle. On remar-
» que le même dans tous les oiſeaux, ſi l'on excepte quelques
» oiſeaux domeſtiques qui ſe trouvent dans des lieux où la continuel-
» le abondance de nourriture exempte le mâle du ſoin de nourrir les
» petits ; on voit que pendant que les petits dans leur nid ont beſoin
» d'alimens, le mâle & la femelle y en portent juſqu'à ce que ces
» petits-là puiſſent voler & pourvoir à leur ſubſiſtance.

» Et en cela, à mon avis, conſiſte la principale, ſi ce n'eſt
» la ſeule raiſon pourquoi le mâle & la femelle dans le genre
» humain ſont obligés à une ſociété plus longue que n'entre-
» tiennent les autres créatures. Cette raiſon eſt que la femme eſt
» capable de concevoir, & eſt pour l'ordinaire derechef groſſe &
» fait un nouvel enfant long-temps avant que le précédent ſoit
» hors d'état de ſe paſſer du ſecours de ſes parens & puiſſe lui-
» même pourvoir à ſes beſoins. Ainſi un pere étant obligé de
» prendre ſoin de ceux qu'il a engendrés, & de prendre ce ſoin-
» là pendant long-temps, il eſt auſſi dans l'obligation de continuer
» à vivre dans la ſociété conjugale avec la même femme de qui
„ il les a eus, & de demeurer dans cette ſociété beaucoup plus
„ long-temps que les autres créatures, dont les plus petits pou-
„ vant ſubſiſter d'eux-mêmes avant que le temps d'une nouvelle
„ procréation vienne, le lien du mal & de la femelle ſe rompt
„ de lui-même, & l'un & l'autre ſe trouvent dans une pleine li-
„ berté, juſqu'à ce que cette ſaiſon, qui a coutume de ſolliciter
„ les animaux à ſe joindre enſemble, les oblige à ſe choiſir de
„ nouvelles compagnes. Et ici l'on ne ſauroit admirer aſſez la
„ ſageſſe du Créateur, qui ayant donné à l'homme des qualités

„ propres

„ propres pour pourvoir à l'avenir auſſi-bien qu'au préſent, a voulu „ & a fait en ſorte que la ſociété de l'homme durât beaucoup „ plus long-temps que celle du mâle & de la femelle parmi les „ autres créatures, afin que par-là l'induſtrie de l'homme & de „ la femme fût plus excitée, & que leurs intérêts fuſſent mieux „ unis, dans la vue de faire des proviſions pour leurs enfans & „ de leur laiſſer du bien : rien ne pouvant être plus préjudicia- „ ble à des enfans qu'une conjonction incertaine & vague, ou „ une diſſolution facile & fréquente de la ſociété conjugale. "

Le même amour de la vérité qui m'a fait expoſer ſincérement cette objection, m'excite à l'accompagner de quelques remarques, ſinon pour la réſoudre, au moins pour l'éclaircir.

1. J'OBSERVERAI d'abord que les preuves morales n'ont pas une grande force en matière de phyſique, & qu'elles ſervent plutôt à rendre raiſon des faits exiſtans qu'à conſtater l'exiſtence réelle de ces faits. Or, tel eſt le genre de preuve que M. Locke emploie dans le paſſage que je viens de rapporter; car, quoiqu'il puiſſe être avantageux à l'eſpèce humaine que l'union de l'homme & de la femme ſoit permanente, il ne s'enſuit pas que cela ait été ainſi établi par la nature; autrement il faudroit dire qu'elle a auſſi inſtitué la ſociété civile, les arts, le commerce, & tout ce qu'on prétend être utile aux hommes.

2. J'IGNORE où M. Locke a trouvé qu'entre les animaux de proie la ſociété du mâle & de la femelle dure plus long-temps que parmi ceux qui vivent d'herbes, & que l'un aide à l'autre à nourrir les petits; car on ne voit pas que le chien, le chat, l'ours, ni le loup reconnoiſſent leur femelle mieux que le cheval, le bélier, le taureau, le cerf, ni tous les autres quadrupèdes ne reconnoiſſent la leur. Il ſemble au contraire que ſi le ſecours du mâle étoit néceſſaire à la femelle pour conſerver ſes petits, ce ſeroit ſur-tout dans les eſpèces qui ne vivent que d'herbes, parce qu'il faut fort long-temps à la mère pour paître, & que durant tout cet intervalle elle eſt forcée de négliger ſa portée, au lieu que la proie d'une ourſe ou d'une louve eſt dévorée en un inſ-

tant, & qu'elle a, ſans ſouffrir la faim, plus de temps pour allaiter ſes petits. Ce raiſonnement eſt confirmé par une obſervation ſur le nombre relatif de mamelles & de petits qui diſtingue les eſpèces carnacières des frugivores, & dont j'ai parlé dans la Note 8. Si cette obſervation eſt juſte & générale, la femme n'ayant que deux mamelles, & ne faiſant guères qu'un enfant à la fois, voilà une forte raiſon de plus pour douter que l'eſpèce humaine ſoit naturellement carnacière; de ſorte qu'il ſemble que, pour tirer la concluſion de Locke, il faudroit retourner tout-à-fait ſon raiſonnement. Il n'y a pas plus de ſolidité dans la même diſtinction appliquée aux oiſeaux. Car qui pourra ſe perſuader que l'union du mâle & de la femelle ſoit plus durable parmi les vautours & les corbeaux que parmi les tourterelles? Nous avons deux eſpèces d'oiſeaux domeſtiques, la canne & le pigeon, qui nous fourniſſent des exemples directement contraires au ſyſtême de cet auteur. Le pigeon qui ne vit que de grain, reſte uni à ſa femelle, & ils nourriſſent leurs petits en commun. Le canard, dont la voracité eſt connue, ne reconnoit ni ſa femelle, ni ſes petits, & n'aide en rien à leur ſubſiſtance; & parmi les poules, eſpèce qui n'eſt guères moins carnacière, on ne voit pas que le coq ſe mette aucunement en peine de la couvée. Que ſi dans d'autres eſpèces le mâle partage avec la femelle le ſoin de nourrir les petits, c'eſt que les oiſeaux, qui d'abord ne peuvent voler, & que la mère ne peut alaiter, ſont beaucoup moins en état de ſe paſſer de l'aſſiſtance du père que les quadrupèdes, à qui ſuffit la mamelle de la mère, au moins durant quelque temps.

3. Il y a bien de l'incertitude ſur le fait principal qui ſert de baſe à tout le raiſonnement de M. Locke : car pour ſavoir ſi, comme il le prétend, dans le pur état de nature la femme eſt pour l'ordinaire derechef groſſe, & fait un nouvel enfant long-temps avant que le précédent puiſſe pourvoir lui-même à ſes beſoins, il faudroit des expériences qu'aſſurément Locke n'avoit pas faites, & que perſonne n'eſt à portée de faire. La cohabitation continuelle du mari & de la femme, eſt une occaſion ſi prochaine de s'expoſer à une nouvelle groſſeſſe, qu'il eſt bien difficile de croire

que la rencontre fortuite ou la ſeule impulſion du tempérament produisît des effets auſſi fréquens dans le pur état de nature que dans celui de la ſociété conjugale ; lenteur qui contribueroit peut-être à rendre les enfans plus robuſtes, & qui d'ailleurs pourroit être compenſée par la faculté de concevoir, prolongée dans un plus grand âge chez les femmes qui en auroient moins abuſé dans leur jeuneſſe. A l'égard des enfans, il y a bien des raiſons de croire que leurs forces & leurs organes ſe développent plus tard parmi nous qu'ils ne faiſoient dans l'état primitif dont je parle. La foibleſſe originelle qu'ils tirent de la conſtitution des parens, les ſoins qu'on prend d'envelopper & gêner tous leurs membres, la molleſſe dans laquelle ils ſont élevés, peut-être l'uſage d'un autre lait que celui de leur mère, tout contrarie & retarde en eux les premiers progrès de la nature. L'application qu'on les oblige de donner à mille choſes ſur leſquelles on fixe continuellement leur attention, tandis qu'on ne donne aucun exercice à leurs forces corporelles, peut encore faire une diverſion conſidérable à leur accroiſſement ; de ſorte que ſi, au lieu de ſurcharger & fatiguer d'abord leurs eſprits de mille manières, on laiſſoit exercer leurs corps aux mouvemens continuels que la nature ſemble leur demander, il eſt à croire qu'ils ſeroient beaucoup plutôt en état de marcher, d'agir, & de pourvoir eux-mêmes à leurs beſoins.

4. Enfin M. Locke prouve tout au plus qu'il pourroit bien y avoir dans l'homme un motif de demeurer attaché à la femme lorſqu'elle a un enfant ; mais il ne prouve nullement qu'il a dû s'y attacher avant l'accouchement & pendant les neuf mois de la groſſeſſe. Si telle femme eſt indifférente à l'homme pendant ces neuf mois, ſi même elle lui devient inconnue, pourquoi la ſecourra-t-il après l'accouchement ? Pourquoi lui aidera-t-il à élever un enfant qu'il ne ſait pas ſeulement lui appartenir, & dont il n'a réſolu ni prévu la naiſſance ? M. Locke ſuppoſe évidemment ce qui eſt en queſtion : car il ne s'agit pas de ſavoir pourquoi l'homme demeurera attaché à la femme après l'accouchement, mais pourquoi il s'attachera à elle après la conception. L'appétit ſatisfait, l'homme n'a plus beſoin de telle femme, ni la femme de

tel homme. Celui-ci n'a pas le moindre ſouci ni peut-être la moindre idée des ſuites de ſon action. L'un s'en va d'un côté, l'autre d'un autre, & il n'y a pas d'apparence qu'au bout de neuf mois ils aient la mémoire de s'être connus; car cette eſpèce de mémoire par laquelle un individu donne la préférence à un individu pour l'acte de la génération, exige, comme je le prouve dans le texte, plus de progrès ou de corruption dans l'entendement humain, qu'on ne peut lui en ſuppoſer dans l'état d'animalité dont il s'agit ici. Une autre femme peut donc contenter les nouveaux deſirs de l'homme auſſi commodément que celle qu'il a déja connue, & un autre homme contenter de même la femme, ſuppoſé qu'elle ſoit preſſée du même appétit pendant l'état de groſſeſſe, de quoi l'on peut raiſonnablement douter. Que ſi dans l'état de nature la femme ne reſſent plus la paſſion de l'amour après la conception de l'enfant, l'obſtacle à ſa ſociété avec l'homme en devient encore beaucoup plus grand, puiſqu'alors elle n'a plus beſoin ni de l'homme qui l'a fécondée, ni d'aucun autre. Il n'y a donc dans l'homme aucune raiſon de rechercher la même femme, ni dans la femme aucune raiſon de rechercher le même homme. Le raiſonnement de LOCKE tombe donc en ruine, & toute la dialectique de ce philoſophe ne l'a pas garanti de la faute que Hobbes & d'autres ont commiſe. Ils avoient à expliquer un fait de l'état de nature, c'eſt-à-dire, d'un état où les hommes vivoient iſolés, & où tel homme n'avoit aucun motif de demeurer à côté de tel homme, ni peut-être les hommes de demeurer à côté les uns des autres, ce qui eſt bien pis, & ils n'ont pas ſongé à ſe tranſporter au-dela des ſiècles de ſociété, c'eſt-à-dire, de ces temps où les hommes ont toujours une raiſon de demeurer près les uns des autres, & où tel homme a ſouvent une raiſon de demeurer à côté de tel homme ou de telle femme.

Page 45.

(NOTE 13.*) Je me garderai bien de m'embarquer dans les réflexions philoſophiques qu'il y auroit à faire ſur les avantages & les inconvéniens de cette inſtitution des langues : ce n'eſt pas à moi qu'on permet d'attaquer les erreurs vulgaires, & le

peuple lettré reſpecte trop ſes préjugés pour ſupporter patiemment mes prétendus paradoxes. Laiſſons donc parler les gens à qui l'on n'a point fait un crime d'oſer prendre quelquefois le parti de la raiſon contre l'avis de la multitude. *Nec quidquam felicitati humani generis decederet, ſi, pulſâ tot linguarum peſte & confuſione, unam artem callerent mortales, & ſignis, motibus, geſtibusque licitum foret quidvis explicare. Nunc verò ita comparatum eſt, ut animalium quæ vulgò bruta creduntur, melior longè quàm noſtra hâc in parte videatur conditio, utpote quæ promptiùs & forſan feliciùs, ſenſus & cogitationes ſuas ſine interprete ſignificent, quàm ulli queant mortales, præſertim ſi peregrino utantur ſermone.* If. Voſſius de Poëmat. Cant. & Viribus Rythmi. p. 66.

Page 49.

(NOTE 14. *) Platon montrant combien les idées de la quantité diſcrette & de ſes rapports ſont néceſſaires dans les moindres arts, ſe moque avec raiſon des Auteurs de ſon temps qui prétendoient que Palamède avoit inventé les nombres au ſiège de Troie, comme ſi, dit ce Philoſophe; Agamemnon eût pu ignorer juſques-là combien il avoit de jambes. En effet, on ſent l'impoſſibilité que la ſociété & les arts fuſſent parvenus où ils étoient déja du temps du ſiège de Troie, ſans que les hommes euſſent l'uſage des nombres & du calcul; mais la néceſſité de connoître les nombres avant que d'acquérir d'autres connoiſſances n'en rend pas l'invention plus aiſée à imaginer; les noms des nombres une fois connus, il eſt aiſé d'en expliquer le ſens & d'exciter les idées que ces noms repréſentent; mais pour les inventer il fallut avant que de concevoir ces mêmes idées, s'être, pour ainſi dire, familiariſé avec les méditations philoſophiques, s'être exercé à conſidérer les êtres par leur ſeule eſſence & indépendamment de toute autre perception, abſtraction très-pénible, très-métaphyſique, très-peu naturelle, & ſans laquelle cependant ces idées n'euſſent jamais pu ſe tranſporter d'une eſpèce ou d'un genre à un autre, ni les nombres devenir univerſels. Un Sauvage pouvoit conſidérer ſéparément ſa jambe droite & ſa jambe gau-

che, ou les regarder enſemble ſous l'idée indiviſible d'une couple, ſans jamais penſer qu'il en avoit deux; car autre choſe eſt l'idée repréſentative qui nous peint un objet, & autre choſe l'idée numérique qui le détermine. Moins encore pouvoit-il calculer juſqu'à cinq, & quoiqu'appliquant ſes mains l'une ſur l'autre, il eût pu remarquer que les doigts ſe répondoient exactement, il étoit bien loin de ſonger à leur égalité numérique; il ne ſavoit pas plus le compte de ſes doigts que de ſes cheveux; & ſi, après lui avoir fait entendre ce que c'eſt que nombres, quelqu'un lui eût dit qu'il avoit autant de doigts aux pieds qu'aux mains, il eût peut-être été fort ſurpris, en les comparant, de trouver que cela étoit vrai.

Page 52.

(NOTE 15.*) Il ne faut pas confondre l'amour-propre & l'amour de ſoi-même, deux paſſions très-différentes par leur nature & par leurs effets. L'amour de ſoi-même eſt un ſentiment naturel qui porte tout animal à veiller à ſa propre conſervation, & qui, dirigé dans l'homme par la raiſon & modifié par la piété, produit l'humanité & la vertu. L'amour-propre n'eſt qu'un ſentiment relatif, factice & né dans la ſociété, qui porte chaque individu à faire plus de cas de ſoi que de tout autre, qui inſpire aux hommes tous les maux qu'ils ſe font mutuellement, & qui eſt la véritable ſource de l'honneur.

CECI bien entendu, je dis que dans notre état primitif, dans le véritable état de nature, l'amour-propre n'exiſte pas; car chaque homme en particulier ſe regardant lui-même comme le ſeul ſpectateur qui l'obſerve, comme le ſeul être dans l'univers qui prenne intérêt à lui, comme le ſeul juge de ſon propre mérite, il n'eſt pas poſſible qu'un ſentiment qui prend ſa ſource dans des comparaiſons qu'il n'eſt pas à portée de faire, puiſſe germer dans ſon ame; par la même raiſon cet homme ne ſauroit avoir ni haine ni deſir de vengeance; paſſions qui ne peuvent naître que de l'opinion de quelque offenſe reçue; & comme c'eſt le mépris ou l'intention de nuire & non le mal qui conſtitue l'offenſe, des hommes qui ne ſavent ni s'apprécier ni ſe comparer, peuvent ſe faire

beaucoup de violences mutuelles, quand il leur en revient quelque avantage, ſans jamais s'offenſer réciproquement. En un mot, chaque homme ne voyant gueres ſes ſemblables que comme il verroit des animaux d'une autre eſpèce, peut ravir la proie au plus foible, ou céder la ſienne au plus fort, ſans enviſager ces rapines que comme des événemens naturels, ſans le moindre mouvement d'inſolence ou de dépit, & ſans autre paſſion que la douleur ou la joie d'un bon ou mauvais ſuccès.

Page 69.

(NOTE 16. *) C'eſt une choſe extrêmement remarquable, que depuis tant d'années que les Européens ſe tourmentent pour amener les Sauvages des diverſes contrées du monde à leur manière de vivre, ils n'aient pas pu encore en gagner un ſeul, non pas même à la faveur du Chriſtianiſme : car nos Miſſionnaires en font quelquefois des Chrétiens, mais jamais des hommes civiliſés. Rien ne peut ſurmonter l'invincible répugnance qu'ils ont à prendre nos mœurs & vivre à notre manière. Si ces pauvres ſauvages ſont auſſi malheureux qu'on le prétend, par quelle inconcevable dépravation de jugement refuſent-ils conſtamment de ſe policer à notre imitation, ou d'apprendre à vivre heureux parmi nous; tandis qu'on lit en mille endroits que des François & d'autres Européens ſe ſont réfugiés volontairement parmi ces Nations, y ont paſſé leur vie entière, ſans pouvoir plus quitter une ſi étrange manière de vivre, & qu'on voit même des Miſſionnaires ſenſés regretter avec attendriſſement les jours calmes & innocens qu'ils ont paſſés chez ces peuples ſi mépriſés ? Si l'on répond qu'ils n'ont pas aſſez de lumières pour juger ſainement de leur état & du nôtre, je répliquerai que l'eſtimation du bonheur eſt moins l'affaire de la raiſon que du ſentiment. D'ailleurs cette réponſe peut ſe rétorquer contre nous avec plus de force encore : car il y a plus loin de nos idées à la diſpoſition d'eſprit où il faudroit être pour concevoir le goût que trouvent les Sauvages à leur manière de vivre, que des idées des Sauvages à celles qui peuvent leur faire concevoir la nôtre. En effet, après quelques obſervations, il leur eſt aiſé de voir que

tous nos travaux se dirigent sur deux seuls objets ; savoir, pour soi les commodités de la vie, & la considération parmi les autres. Mais le moyen pour nous d'imaginer la sorte de plaisir qu'un Sauvage prend à passer sa vie seul au milieu des bois ou à la pêche, ou à souffler dans une mauvaise flûte, sans jamais savoir en tirer un seul ton & sans se soucier de l'apprendre ?

On a plusieurs fois amené des Sauvages à Paris, à Londres, & dans d'autres villes ; on s'est empressé de leur étaler notre luxe, nos richesses, & tous nos arts les plus utiles & les plus curieux ; tout cela n'a jamais excité chez eux qu'une admiration stupide, sans le moindre mouvement de convoitise. Je me souviens entre autres de l'histoire d'un chef de quelques Américains septentrionaux qu'on mena à la Cour d'Angleterre, il y a une trentaine d'années. On lui fit passer mille choses devant les yeux, pour chercher à lui faire quelque présent qui pût lui plaire, sans qu'on trouvât rien dont il parût se soucier. Nos armes lui sembloient lourdes & incommodes, nos souliers lui blessoient les pieds, nos habits le gênoient, il rebutoit tout ; enfin on s'apperçut qu'ayant pris une couverture de laine, il sembloit prendre plaisir à s'en envelopper les épaules ; vous conviendrez, au moins, lui dit-on aussi-tôt, de l'utilité de ce meuble ? Oui, répondit-il, cela me paroit presque aussi bon qu'une peau de bête. Encore n'eût-il pas dit cela, s'il eut porté l'une & l'autre à la pluie.

Peut-être me dira-t-on que c'est l'habitude qui attachant chacun à sa manière de vivre, empêche les Sauvages de sentir ce qu'il y a de bon dans la nôtre : & sur ce pied-là il doit paroître au moins fort extraordinaire que l'habitude ait plus de force pour maintenir les Sauvages dans le goût de leur misère que les Européens dans la jouissance de leur félicité.. Mais pour faire à cette dernière objection une réponse à laquelle il n'y ait pas un mot à répliquer, sans alléguer tous les jeunes Sauvages qu'on s'est vainement efforcé de civiliser ; sans parler des Groenlandois & des habitans de l'Islande, qu'on a tenté d'élever & nourrir en Danemarck, & que la tristesse & le désespoir ont tous fait périr, soit de langueur, soit dans la mer où ils avoient tenté de

de regagner leur pays à la nage; je me contenterai de citer un ſeul exemple bien atteſté, & que je donne à examiner aux admirateurs de la police Européenne.

» TOUS les efforts des Miſſionnaires Hollandois du Cap de » Bonne-Eſpérance n'ont jamais été capables de convertir un ſeul » Hottentot. Van der Stel, Gouverneur du Cap, en ayant pris » un dès l'enfance, le fit élever dans les principes de la religion » chrétienne, & dans la pratique des uſages de l'Europe. On le » vêtit richement, on lui fit apprendre pluſieurs langues, & ſes » progrès répondirent fort bien aux ſoins qu'on prit pour ſon » éducation. Le Gouverneur eſpérant beaucoup de ſon eſprit, » l'envoya aux Indes avec un Commiſſaire-Général qui l'employa » utilement aux affaires de la Compagnie. Il revint au Cap » après la mort du Commiſſaire. Peu de jours après ſon » retour, dans une viſite qu'il rendit à quelques Hottentots » de ſes parens, il prit le parti de ſe dépouiller de ſa parure » Européenne pour ſe revêtir d'une peau de brebis. Il retourna » au Fort, dans ce nouvel ajuſtement, chargé d'un paquet qui » contenoit ſes anciens habits, & les préſentant au Gouverneur » il lui tint ce diſcours : *Ayez la bonté, Monſieur, de faire* » *attention que je renonce pour toujours à cet appareil. Je renonce* » *auſſi pour toute ma vie à la religion chrétienne, ma réſolution eſt* » *de vivre & mourir dans la religion, les manières & les uſages de* » *mes ancêtres. L'unique grace que je vous demande eſt de me laiſſer* » *le collier & le coutelas que je porte. Je les garderai pour l'amour* » *de vous.* Auſſi-tôt, ſans attendre la réponſe de Van der Stel, » il ſe déroba par la fuite, & jamais on ne le revit au Cap. « *Hiſtoire des Voyages, Tome 5. p. 175.*

Page 74.

(NOTE 17. *) On pourroit m'objecter que, dans un pareil déſordre, les hommes, au lieu de s'entr'égorger opiniâtrément, ſe ſeroient diſperſés, s'il n'y avoit point eu de bornes à leur diſperſion. Mais premiérement ces bornes euſſent au moins été

celles du monde, & ſi l'on penſe à l'exceſſive population qui réſulte de l'état de nature, on jugera que la terre dans cet état n'eût pas tardé à être couverte d'hommes ainſi forcés à ſe tenir raſſemblés. D'ailleurs ils ſe ſeroient diſperſés, ſi le mal avoit été rapide & que c'eût été un changement fait du jour au lendemain; mais ils naiſſoient ſous le joug; ils avoient l'habitude de le porter quand ils en ſentoient la peſanteur, & ils ſe contentoient d'attendre l'occaſion de le ſecouer. Enfin, déja accoutumés à mille commodités qui les forçoient à ſe tenir raſſemblés, la diſperſion n'étoit plus ſi facile que dans les premiers temps où nul n'ayant beſoin que de ſoi-même, chacun prenoit ſon parti ſans attendre le conſentement d'un autre.

Page 76.

(NOTE 18. *) Le Maréchal de V*** contoit que, dans une de ſes campagnes, les exceſſives fripponneries d'un entrepreneur des vivres ayant fait ſouffrir & murmurer l'armée, il le tança vertement & le menaça de le faire pendre. Cette menace ne me regarde pas, lui répondit hardiment le frippon, & je ſuis bien aiſe de vous dire qu'on ne pend point un homme qui diſpoſe de cent mille écus. Je ne ſais comment cela ſe fit, ajoutoit naïvement le Maréchal; mais en effet, il ne fut point pendu, quoiqu'il eût cent fois mérité de l'être.

Page 87.

(NOTE 19. *) La juſtice diſtributive s'oppoſeroit même à cette égalité rigoureuſe de l'état de nature, quand elle ſeroit praticable dans la ſociété civile : & comme tous les membres de l'État lui doivent des ſervices proportionnés à leurs talens & à leurs forces, les citoyens à leur tour doivent être diſtingués & favoriſés à proportion de leurs ſervices. C'eſt en ce ſens qu'il faut entendre un paſſage d'Iſocrate, dans lequel il loue les premiers Athéniens d'avoir bien ſu diſtinguer quelle étoit la plus avantageuſe des deux ſortes d'égalités, dont l'une conſiſte à

faire part des mêmes avantages à tous les citoyens indifféremment, & l'autre à les distribuer selon le mérite de chacun. Ces habiles politiques, ajoute l'orateur, banniſſant cette injuſte inégalité qui ne met aucune différence entre les méchans & les gens de bien, s'attacherent inviolablement à celle qui récompenſe & punit chacun ſelon ſon mérite. Mais premiérement il n'a jamais exiſté de ſociété, à quelque degré de corruption qu'elles aient pu parvenir, dans laquelle on ne fit aucune différence des méchans & des gens de bien; & dans les matières de mœurs, où la loi ne peut fixer de meſure aſſez exacte pour ſervir de règle au Magiſtrat, c'eſt très-ſagement que, pour ne pas laiſſer le ſort ou le rang des citoyens à ſa diſcrétion, elle lui interdit le jugement des perſonnes, pour ne lui laiſſer que celui des actions. Il n'y a que des mœurs auſſi pures que celles des anciens Romains qui puiſſent ſupporter des cenſeurs, & de pareils tribunaux auroient bientôt tout bouleverſé parmi nous : c'eſt à l'eſtime publique à mettre de la différence entre les méchans & les gens de bien; le Magiſtrat n'eſt juge que du droit rigoureux : mais le peuple eſt le véritable juge des mœurs, juge intègre & même éclairé ſur ce point, qu'on abuſe quelquefois, mais qu'on ne corrompt jamais. Les rangs des citoyens doivent donc être réglés, non ſur leur mérite perſonnel, ce qui ſeroit laiſſer au Magiſtrat le moyen de faire une application preſque arbitraire de la loi; mais ſur les ſervices réels qu'ils rendent à l'État & qui ſont ſuſceptibles d'une eſtimation plus exacte.

DU

CONTRAT SOCIAL,

OU

PRINCIPES

DU

DROIT POLITIQUE.

PAR J. J. ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENÈVE.

Dicamus leges, ——fœderis aquas

Æneid. XI.

AVERTISSEMENT.

CE petit Traité eſt extrait d'un ouvrage plus étendu, entrepris autrefois ſans avoir conſulté mes forces, & abandonné depuis long-temps. Des divers morceaux qu'on pouvoit tirer de ce qui étoit fait, celui-ci eſt le plus conſidérable, & m'a paru le moins indigne d'être offert au public. Le reſte n'eſt déja plus.

DU CONTRAT SOCIAL, OU PRINCIPES DU DROIT POLITIQUE.

LIVRE PREMIER.

JE veux chercher si dans l'ordre civil il peut y avoir quelques regles d'administration légitime & sûre, en prenant les hommes tels qu'ils sont, & les loix telles qu'elles peuvent être : je tâcherai d'allier toujours dans cette recherche ce que le droit permet avec ce que l'intérêt prescrit, afin que la justice & l'utilité ne se trouvent pas divisées.

J'ENTRE en matière sans prouver l'importance de mon sujet. On me demandera si je suis Prince ou Législateur, pour écrire sur la politique. Je réponds que non, & que c'est pour cela que j'écris sur la politique. Si j'étois Prince ou Législateur, je ne perdrois pas mon temps à dire ce qu'il faut faire; je le ferois, ou je me tairois.

Né citoyen d'un État libre, & membre du Souverain, quelque foible influence que puisse avoir ma voix dans les affaires publiques, le droit d'y voter suffit pour m'imposer le devoir de m'en instruire. Heureux, toutes les fois que je médite sur les gouvernemens, de trouver toujours dans mes recherches de nouvelles raisons d'aimer celui de mon pays.

CHAPITRE I.

Sujet de ce premier Livre.

L'HOMME eſt né libre, & par-tout il eſt dans les fers. Tel ſe croit le maître des autres, qui ne laiſſe pas d'être plus eſclave qu'eux. Comment ce changement s'eſt-il fait? Je l'ignore. Qu'eſt-ce qui peut le rendre légitime? Je crois pouvoir réſoudre cette queſtion.

SI je ne conſidérois que la force, & l'effet qui en dérive, je dirois; tant qu'un peuple eſt contraint d'obéir, & qu'il obéit, il fait bien; ſi-tôt qu'il peut ſecouer le joug & qu'il le ſecoue, il fait encore mieux; car, recouvrant ſa liberté par le même droit qui la lui a ravie, ou il eſt fondé à la reprendre, ou l'on ne l'étoit point à la lui ôter. Mais l'ordre ſocial eſt un droit ſacré, qui ſert de baſe à tous les autres. Cependant ce droit ne vient point de la nature; il eſt donc fondé ſur des conventions. Il s'agit de ſavoir quelles ſont ces conventions. Avant d'en venir là, je dois établir ce que je viens d'avancer.

CHAPITRE II.

Des premières Sociétés.

LA plus ancienne de toutes les ſociétés & la ſeule naturelle eſt celle de la famille. Encore les enfans ne reſtent-ils liés au père qu'auſſi long-temps qu'ils ont beſoin de lui pour ſe conſerver. Si-tôt que ce beſoin ceſſe, le lien naturel ſe diſſout. Les enfans, exempts de l'obéiſſance qu'ils doivent au père, le père exempt des ſoins qu'il devoit aux enfans, rentrent tous également dans l'indépendance. S'ils continuent de reſter unis, ce n'eſt plus naturellement, c'eſt volontairement, & la famille elle-même ne ſe maintient que par convention.

CETTE liberté commune eſt une conſéquence de la nature de l'homme. Sa première loi eſt de veiller à ſa propre conſervation, ſes premiers ſoins ſont ceux qu'il ſe doit à lui-même, & ſi-tôt qu'il eſt en âge de raiſon, lui ſeul étant juge des moyens propres à le conſerver, devient par-là ſon propre maître.

LA famille eſt donc, ſi l'on veut, le premier modèle des ſociétés politiques : le chef eſt l'image du père, le peuple eſt l'image des enfans, & tous étant nés égaux & libres, n'aliénent leur liberté que pour leur utilité. Toute la différence eſt que dans la famille l'amour du père pour ſes enfans le paie des ſoins qu'il leur rend, & que dans l'État le plaiſir de commander ſupplée à cet amour que le chef n'a pas pour ſes peuples.

GROTIUS nie que tout pouvoir humain ſoit établi en faveur de ceux qui ſont gouvernés. Il cite l'eſclavage en exemple. Sa plus conſtante manière de raiſonner eſt d'établir toujours le droit par le fait. (1) On pourroit employer une méthode plus conſéquente, mais non pas plus favorable aux tyrans.

IL eſt donc douteux, ſelon Grotius, ſi le genre humain appartient à une centaine d'hommes, ou ſi cette centaine d'hommes appartient au genre humain, & il paroît dans tout ſon livre pencher pour le premier avis; c'eſt auſſi le ſentiment de Hobbes. Ainſi voilà l'eſpèce humaine diviſée en troupeaux de bétail dont chacun a ſon chef, qui le garde pour le dévorer.

COMME un pâtre eſt d'une nature ſupérieure à celle de ſon troupeau, les paſteurs d'hommes, qui ſont leurs chefs, ſont auſſi d'une nature ſupérieure à celle de leurs peuples. Ainſi raiſonnoit, au rapport de Philon, l'Empereur Caligula, concluant aſſez bien de cette analogie que les Rois étoient des Dieux, ou que les peuples étoient des bêtes.

(1) » Les ſavantes recherches ſur » le Droit Public ne ſont ſouvent que » l'hiſtoire des anciens abus, & on » s'eſt entêté mal à-propos quand on » s'eſt donné la peine de les trop étu- » dier. « *Traité manuſcrit des Intérêts de la France avec ſes voiſins, par L. M. d'A.* Voilà préciſément ce qu'a fait Grotius.

LE raisonnement de ce Caligula revient à celui de Hobbes & de Grotius. Aristote avant eux tous avoit dit aussi que les hommes ne sont point naturellement égaux; mais que les uns naissent pour l'esclavage, & les autres pour la domination.

ARISTOTE avoit raison; mais il prenoit l'effet pour la cause. Tout homme né dans l'esclavage nait pour l'esclavage, rien n'est plus certain. Les esclaves perdent tout dans leurs fers, jusqu'au desir d'en sortir : ils aiment leur servitude comme les compagnons d'Ulysse aimoient leur abrutissement. (2) S'il y a donc des esclaves par nature, c'est parce qu'il y a eu des esclaves contre nature. La force a fait les premiers esclaves, leur lâcheté les a perpétués.

JE n'ai rien dit du Roi Adam, ni de l'Empereur Noé, père des trois grands Monarques qui se partagerent l'univers, comme firent les enfans de Saturne, qu'on a cru reconnoître en eux. J'espère qu'on me saura gré de cette modération; car, descendant directement de l'un de ces Princes, & peut-être de la branche ainée, que sais-je si, par la vérification des titres, je ne me trouverois point le légitime Roi du genre humain? Quoi qu'il en soit, on ne peut disconvenir qu'Adam n'ait été Souverain du monde comme Robinson de son Isle, tant qu'il en fut le seul habitant; & ce qu'il y avoit de commode dans cet empire, étoit que le Monarque, assuré sur son trône, n'avoit à craindre ni rébellions, ni guerres, ni conspirateurs.

CHAPITRE III.

Du droit du plus fort.

LE plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit & l'obéissance en devoir. De-là le droit du plus fort, droit pris ironiquement en apparence,

(2) Voyez un petit Traité de Plutarque, intitulé : *Que les bêtes usent de la raison.*

& réellement établi en principe : mais ne nous expliquera-t-on jamais ce mot ? La force eſt une puiſſance phyſique : je ne vois point quelle moralité peut réſulter de ſes effets. Céder à la force eſt un acte de néceſſité, non de volonté; c'eſt tout au plus un acte de prudence. En quel ſens pourra-ce être un devoir?

SUPPOSONS un moment ce prétendu droit. Je dis qu'il n'en réſulte qu'un galimatias inexplicable. Car ſi-tôt que c'eſt la force qui fait le droit, l'effet change avec la cauſe; toute force qui ſurmonte la première, ſuccède à ſon droit. Si-tôt qu'on peut déſobéir impunément, on le peut légitimement; & puiſque le plus fort a toujours raiſon, il ne s'agit que de faire enſorte qu'on ſoit le plus fort. Or, qu'eſt-ce qu'un droit qui périt quand la force ceſſe ? S'il faut obéir par force on n'a pas beſoin d'obéir par devoir; & ſi l'on n'eſt plus forcé d'obéir on n'y eſt plus obligé. On voit donc que ce mot de droit n'ajoute rien à la force; il ne ſignifie ici rien du tout.

OBÉISSEZ aux puiſſances. Si cela veut dire, cédez à la force, le précepte eſt bon, mais ſuperflu; je réponds qu'il ne ſera jamais violé. Toute puiſſance vient de Dieu, je l'avoue; mais toute maladie en vient auſſi. Eſt-ce à dire qu'il ſoit défendu d'appeller le Médecin ? Qu'un brigand me ſurprenne au coin d'un bois, non-ſeulement il faut par force donner la bourſe; mais quand je pourrois la ſouſtraire, ſuis-je en conſcience obligé de la donner ? Car enfin le piſtolet qu'il tient eſt auſſi une puiſſance.

CONVENONS donc que force ne fait pas droit; & qu'on n'eſt obligé d'obéir qu'aux puiſſances légitimes. Ainſi ma queſtion primitive revient toujours.

CHAPITRE IV.

De l'eſclavage.

PUISQU'AUCUN homme n'a une autorité naturelle ſur ſon ſemblable, & puiſque la force ne produit aucun droit, reſtent donc les conventions pour baſe de toute autorité légitime parmi les hommes.

SI un particulier, dit Grotius, peut aliéner ſa liberté & ſe rendre eſclave d'un maître, pourquoi tout un peuple ne pourroit-il pas aliéner la ſienne & ſe rendre ſujet d'un Roi? il y a là bien des mots équivoques qui auroient beſoin d'explication; mais tenons-nous-en à celui d'*aliéner*. Aliéner, c'eſt donner ou vendre. Or, un homme qui ſe fait eſclave d'un autre, ne ſe donne pas, il ſe vend, tout au moins pour ſa ſubſiſtance: mais un peuple, pourquoi ſe vend-il? Bien loin qu'un Roi fourniſſe à ſes ſujets leur ſubſiſtance, il ne tire la ſienne que d'eux, &, ſelon Rabelais, un Roi ne vit pas de peu. Les ſujets donnent donc leur perſonne à condition qu'on prendra auſſi leur bien? Je ne vois pas ce qui leur reſte à conſerver.

ON dira que le deſpote aſſure à ſes ſujets la tranquillité civile. Soit; mais qu'y gagnent-ils, ſi les guerres que ſon ambition leur attire, ſi ſon inſatiable avidité, ſi les vexations de ſon miniſtère les déſolent plus que ne feroient leurs diſſentions? Qu'y gagnent-ils, ſi cette tranquillité même eſt une de leurs misères? on vit tranquille auſſi dans les cachots; en eſt-ce aſſez pour s'y trouver bien? Les Grecs enfermés dans l'antre du Cyclope y vivoient tranquilles, en attendant que leur tour vint d'être dévorés.

Dire qu'un homme ſe donne gratuitement, c'eſt dire une choſe abſurde & inconcevable; un tel acte eſt illégitime & nul, par cela ſeul que celui qui le fait n'eſt pas dans ſon bon ſens. Dire la même choſe de tout un peuple, c'eſt ſuppoſer un peuple de foux: la folie ne fait pas droit.

QUAND chacun pourroit s'aliéner lui-même, il ne peut aliéner ſes enfans; ils naiſſent hommes & libres; leur liberté leur appartient, nul n'a droit d'en diſpoſer qu'eux. Avant qu'ils ſoient en âge de raiſon le père peut en leur nom ſtipuler des conditions pour leur conſervation, pour leur bien-être; mais non les donner irrévocablement & ſans condition; car un tel don eſt contraire aux fins de la nature, & paſſe les droits de la paternité. Il faudroit donc pour qu'un gouvernement arbitraire fût légitime, qu'à chaque génération le peuple fût le maître de l'admettre ou de le rejetter : mais alors ce gouvernement ne ſeroit plus arbitraire.

RENONCER à ſa liberté c'eſt renoncer à ſa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ſes devoirs. Il n'y a nul dédommagement poſſible pour quiconque renonce à tout. Une telle renonciation eſt incompatible avec la nature de l'homme, & c'eſt ôter toute moralité à ſes actions que d'ôter toute liberté à ſa volonté. Enfin c'eſt une convention vaine & contradictoire de ſtipuler d'une part une autorité abſolue, & de l'autre une obéiſſance ſans bornes. N'eſt-il pas clair qu'on n'eſt engagé à rien envers celui dont on a droit de tout exiger, & cette ſeule condition ſans équivalent, ſans échange, n'entraine-t-elle pas la nullité de l'acte? Car quel droit mon eſclave auroit-il contre moi, puiſque tout ce qu'il a m'appartient, & que ſon droit étant le mien, ce droit de moi contre moi-même, eſt un mot qui n'a aucun ſens?

GROTIUS & les autres tirent de la guerre une autre origine du prétendu droit d'eſclavage. Le vainqueur ayant, ſelon eux, le droit de tuer le vaincu, celui-ci peut racheter ſa vie aux dépens de ſa liberté; convention d'autant plus légitime qu'elle tourne au profit de tous deux.

MAIS il eſt clair que ce prétendu droit de tuer les vaincus, ne réſulte en aucune manière de l'état de guerre. Par cela ſeul que les hommes vivant dans leur primitive indépendance n'ont point entre eux de rapport aſſez conſtant pour conſtituer ni l'état de paix, ni l'état de guerre, ils ne ſont point naturellement ennemis. C'eſt le rapport des choſes, & non des hommes, qui

conſtitue la guerre, & l'état de guerre ne pouvant naître des ſimples relations perſonnelles, mais ſeulement des relations réelles, la guerre privée ou d'homme à homme ne peut exiſter, ni dans l'état de nature, où il n'y a point de propriété conſtante, ni dans l'état ſocial, où tout eſt ſous l'autorité des loix.

Les combats particuliers, les duels, les rencontres ſont des actes qui ne conſtituent point un état; & à l'égard des guerres privées, autoriſées par les établiſſemens de Louis IX, Roi de France, & ſuſpendues par la paix de Dieu, ce ſont des abus du gouvernement féodal; ſyſtéme abſurde s'il en fut jamais, contraire aux principes du droit naturel, & à toute bonne politique.

La guerre n'eſt donc point une relation d'homme à homme, mais une relation d'État à Etat, dans laquelle les particuliers ne ſont ennemis qu'accidentellement, non point comme hommes, ni même comme citoyens, mais comme ſoldats; non point comme membres de la patrie, mais comme ſes défenſeurs. Enfin chaque État ne peut avoir pour ennemis que d'autres États, & non pas des hommes, attendu qu'entre choſes de diverſes natures on ne peut fixer aucun vrai rapport.

Ce principe eſt même conforme aux maximes établies de tous les temps & à la pratique conſtante de tous les peuples policés. Les déclarations de guerre ſont moins des avertiſſemens aux puiſſances qu'à leurs ſujets. L'étranger, ſoit Roi, ſoit particulier, ſoit peuple, qui vole, tue ou détient les ſujets ſans déclarer la guerre au Prince, n'eſt pas un ennemi, c'eſt un brigand. Même en pleine guerre, un Prince juſte s'empare bien en pays ennemi de tout ce qui appartient au public; mais il reſpecte la perſonne & les biens des particuliers; il reſpecte des droits ſur leſquels ſont fondés les ſiens. La fin de la guerre étant la deſtruction de l'État ennemi, on a droit d'en tuer les défenſeurs tant qu'ils ont les armes à la main; mais ſi-tôt qu'ils les poſent & ſe rendent, ceſſant d'être ennemis ou inſtrumens de l'ennemi, ils redeviennent ſimplement hommes? & l'on n'a plus de droit ſur leur

leur vie. Quelquefois on peut tuer l'État sans tuer un seul de ses membres : or, la guerre ne donne aucun droit qui ne soit nécessaire à sa fin. Ces principes ne sont pas ceux de Grotius ; ils ne sont pas fondés sur des autorités de Poëtes : mais ils dérivent de la nature des choses, & sont fondés sur la raison.

A l'égard du droit de conquête, il n'a d'autre fondement que la loi du plus fort. Si la guerre ne donne point au vainqueur le droit de massacrer les peuples vaincus, ce droit qu'il n'a pas ne peut fonder celui de les asservir. On n'a le droit de tuer l'ennemi que quand on ne peut le faire esclave ; le droit de le faire esclave ne vient donc pas du droit de le tuer ; c'est donc un échange inique de lui faire acheter au prix de sa liberté, sa vie, sur laquelle on n'a aucun droit. En établissant le droit de vie & de mort sur le droit d'esclavage, & le droit d'esclavage sur le droit de vie & de mort, n'est-il pas clair qu'on tombe dans le cercle vicieux ?

En supposant même ce terrible droit de tout tuer, je dis qu'un esclave fait à la guerre, ou un peuple conquis, n'est tenu à rien du tout envers son maître, qu'à lui obéir autant qu'il y est forcé. En prenant un équivalent à sa vie, le vainqueur ne lui en a point fait grace : au lieu de le tuer sans fruit il l'a tué utilement. Loin donc qu'il ait acquis sur lui nulle autorité jointe à la force, l'état de guerre subsiste entr'eux comme auparavant, leur relation même en est l'effet ; & l'usage du droit de la guerre ne suppose aucun traité de paix. Ils ont fait une convention ; soit : mais cette convention, loin de détruire l'état de guerre, en suppose la continuité.

Ainsi, de quelque sens qu'on envisage les choses, le droit d'esclavage est nul, non-seulement parce qu'il est illégitime ; mais parce qu'il est absurde & ne signifie rien. Ces mots, *esclavage* & *droit* sont contradictoires ; ils s'excluent mutuellement. Soit d'un homme à un homme, soit d'un homme à un peuple, ce discours sera toujours également insensé : *Je fais avec toi une convention toute à ta charge & toute à mon profit, que j'observerai tant qu'il me plaira, & que tu observeras tant qu'il me plaira.*

CHAPITRE V.

Qu'il faut toujours remonter à une première convention.

QUAND j'accorderois tout ce que j'ai réfuté jusqu'ici, les fauteurs du despotisme n'en seroient pas plus avancés. Il y aura toujours une grande différence entre soumettre une multitude & régir une société. Que des hommes épars soient successivement asservis à un seul, en quelque nombre qu'ils puissent être, je ne vois-là qu'un maître & des esclaves, je n'y vois point un peuple & son chef; c'est, si l'on veut, une aggrégation, mais non pas une association; il n'y a là ni bien public, ni corps politique. Cet homme, eut-il asservi la moitié du monde, n'est toujours qu'un particulier; son intérêt, séparé de celui des autres, n'est toujours qu'un intérêt privé. Si ce même homme vient à périr, son empire après lui reste épars & sans liaison, comme un chêne se dissout & tombe en un tas de cendres après que le feu l'a consumé.

UN peuple, dit Grotius, peut se donner à un Roi. Selon Grotius un peuple est donc un peuple avant de se donner à un Roi. Ce don même est un acte civil, il suppose une délibération publique. Avant donc que d'examiner l'acte par lequel un peuple élit un Roi, il seroit bon d'examiner l'acte par lequel un peuple est un peuple; car cet acte étant nécessairement antérieur à l'autre, est le vrai fondement de la société.

EN effet, s'il n'y avoit point de convention antérieure, où seroit, à moins que l'élection ne fût unanime, l'obligation pour le petit nombre de se soumettre au choix du grand; & d'où cent, qui veulent un maître, ont-ils le droit de voter pour dix qui n'en veulent point? La loi de la pluralité des suffrages est elle-même un établissement de convention, & suppose au moins une fois l'unanimité.

CHAPITRE VI.

Du Pacte Social.

JE suppose les hommes parvenus à ce point où les obstacles qui nuisent à leur conservation dans l'état de nature, l'emportent par leur résistance sur les forces que chaque individu peut employer pour se maintenir dans cet état. Alors cet état primitif ne peut plus subsister, & le genre humain périroit s'il ne changeoit sa manière d'être.

OR, comme les hommes ne peuvent engendrer de nouvelles forces, mais seulement unir & diriger celles qui existent, ils n'ont plus d'autre moyen pour se conserver, que de former par aggrégation une somme de forces qui puisse l'emporter sur la résistance, de les mettre en jeu par un seul mobile & de les faire agir de concert.

CETTE somme de forces ne peut naître que du concours de plusieurs; mais la force & la liberté de chaque homme étant les premiers instrumens de sa conservation, comment les engagera-t-il sans se nuire & sans négliger les soins qu'il se doit ? Cette difficulté ramenée à mon sujet peut s'énoncer en ces termes.

» TROUVER une forme d'association qui défende & protège » de toute la force commune la personne & les biens de chaque » associé, & par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pour- » tant qu'à lui-même, & reste aussi libre qu'auparavant. » Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution.

LES clauses de ce contrat sont tellement déterminées par la nature de l'acte, que la moindre modification les rendroit vaines & de nul effet; ensorte que, bien qu'elles n'aient peut-être jamais été formellement énoncées, elles sont par-tout les mêmes, par-

tout tacitement admiſes & reconnues; juſqu'à ce que, le pacte ſocial étant violé, chacun rentre alors dans ſes premiers droits & reprenne ſa liberté naturelle, en perdant la liberté conventionnelle pour laquelle il y renonça.

CES clauſes bien entendues ſe réduiſent toutes à une ſeule, ſavoir l'aliénation totale de chaque aſſocié avec tous ſes droits à toute la communauté : car premiérement, chacun ſe donnant tout entier, la condition eſt égale pour tous, & la condition étant égale pour tous, nul n'a intérêt de la rendre onéreuſe aux autres.

DE plus, l'aliénation ſe faiſant ſans réſerve, l'union eſt auſſi parfaite qu'elle peut l'être, & nul aſſocié n'a plus rien à réclamer; car s'il reſtoit quelques droits aux particuliers, comme il n'y auroit aucun ſupérieur commun qui pût prononcer entre eux & le public, chacun étant en quelque point ſon propre juge, prétendroit bientôt l'être en tous, l'état de nature ſubſiſteroit, & l'aſſociation deviendroit néceſſairement tyrannique ou vaine.

ENFIN chacun ſe donnant à tous, ne ſe donne à perſonne; & comme il n'y a pas un aſſocié ſur lequel on n'acquiert le même droit qu'on lui cède ſur ſoi, on gagne l'équivalent de tout ce qu'on perd, & plus de force pour conſerver ce qu'on a.

SI donc on écarte du pacte ſocial ce qui n'eſt pas de ſon eſſence, on trouvera qu'il ſe réduit aux termes ſuivans. *Chacun de nous met en commun ſa perſonne & ſa puiſſance ſous la ſuprême direction de la volonté générale; & nous recevons en corps chaque membre comme partie indiviſible du tout.*

A l'inſtant, au lieu de la perſonne particulière de chaque contractant, cet acte d'aſſociation produit un corps moral & collectif, compoſé d'autant de membres que l'aſſemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte ſon unité, ſon *moi* commun, ſa vie & ſa volonté. Cette perſonne publique, qui ſe forme ainſi par

l'union de toutes les autres, prenoit autrefois le nom de *Cité* (3), & prend maintenant celui de *République* ou de *corps politique*, lequel eſt appellé par ſes membres *État* quand il eſt paſſif, *Souverain* quand il eſt actif, *Puiſſance* en le comparant à ſes ſemblables. A l'égard des aſſociés, ils prennent collectivement le nom de *Peuple*, & s'appellent en particulier *Citoyens*, comme participans à l'autorité ſouveraine, & *Sujets*, comme ſoumis aux loix de l'État. Mais ces termes ſe confondent ſouvent & ſe prennent l'un pour l'autre; il ſuffit de les ſavoir diſtinguer quand ils ſont employés dans toute leur préciſion.

CHAPITRE VII.

Du Souverain.

ON voit par cette formule que l'acte d'aſſociation renferme un engagement réciproque du public avec les particuliers, & que chaque individu, contractant, pour ainſi dire, avec lui-même, ſe trouve engagé ſous un double rapport; ſavoir, comme membre du Souverain, envers les particuliers, & comme membre de l'É-

(3) Le vrai ſens de ce mot s'eſt preſque entiérement effacé chez les modernes; la plupart prennent une ville pour une cité & un bourgeois pour un citoyen. Ils ne ſavent pas que les maiſons font la ville, mais que les citoyens font la cité. Cette même erreur coûta cher autrefois aux Carthaginois. Je n'ai pas lu que le titre de *Cives* ait jamais été donné aux ſujets d'aucun Prince, pas même anciennement aux Macédoniens, ni de nos jours aux Anglois, quoique plus près de la liberté que tous les autres. Les ſeuls François prennent tous familiérement ce nom de *citoyen*, parce qu'ils n'en ont aucune véritable idée, comme on peut le voir dans leurs Dictionnaires, ſans quoi ils tomberoient en l'uſurpant dans le crime de leze-Majeſté : ce nom chez eux exprime une vertu & non pas un droit. Quand Bodin a voulu parler de nos citoyens & bourgeois, il a fait une lourde bévue en prenant les uns pour les autres. M. d'Alembert ne s'y eſt pas trompé, & a bien diſtingué dans ſon article *Genève* les quatre ordres d'hommes (même cinq en y comptant les ſimples étrangers,) qui ſont dans notre ville, & dont deux ſeulement compoſent la République. Nul autre auteur François, que je ſache, n'a compris le vrai ſens du mot *citoyen*.

tat, envers le Souverain. Mais on ne peut appliquer ici la maxime du droit civil, que nul n'eſt tenu aux engagemens pris avec lui-même; car il y a bien de la différence entre s'obliger envers ſoi, ou envers un tout dont on fait partie.

Il faut remarquer encore que la délibération publique, qui peut obliger tous les ſujets envers le Souverain, à cauſe des deux différens rapports ſous leſquels chacun d'eux eſt enviſagé, ne peut, par la raiſon contraire obliger le Souverain envers lui-même, & que, par conſéquent, il eſt contre la nature du corps politique que le Souverain s'impoſe une loi qu'il ne puiſſe enfreindre. Ne pouvant ſe conſidérer que ſous un ſeul & même rapport, il eſt alors dans le cas d'un particulier contractant avec ſoi-même : par où l'on voit qu'il n'y a ni ne peut y avoir nulle eſpèce de loi fondamentale obligatoire pour le corps du peuple, pas même le contrat ſocial. Ce qui ne ſignifie pas que ce corps ne puiſſe fort bien s'engager envers autrui en ce qui ne déroge point à ce contrat; car à l'égard de l'étranger, il devient un être ſimple, un individu.

Mais le corps politique ou le Souverain ne tirant ſon être que de la ſainteté du contrat, ne peut jamais s'obliger, même envers autrui, à rien qui déroge à cet acte primitif, comme d'aliéner quelque portion de lui-même ou de ſe ſoumettre à un autre Souverain. Violer l'acte par lequel il exiſte, ſeroit s'anéantir, & ce qui n'eſt rien ne produit rien.

Si-tôt que cette multitude eſt ainſi réunie en un corps, on ne peut offenſer un des membres ſans attaquer le corps; encore moins offenſer le corps ſans que les membres s'en reſſentent. Ainſi le devoir & l'intérêt obligent également les deux parties contractantes à s'entr'aider mutuellement, & les mêmes hommes doivent chercher à réunir ſous ce double rapport tous les avantages qui en dépendent.

Or, le Souverain n'étant formé que des particuliers qui le compoſent, n'a ni ne peut avoir d'intérêt contraire au leur; par conſéquent la puiſſance ſouveraine n'a nul beſoin de garant en-

vers les sujets, parce qu'il est impossible que le corps veuille nuire à tous ses membres; & nous verrons ci-après qu'il ne peut nuire à aucun en particulier. Le Souverain, par cela seul qu'il est, est toujours tout ce qu'il doit être.

MAIS il n'en est pas ainsi des sujets envers le Souverain, auquel, malgré l'intérêt commun, rien ne répondroit de leurs engagemens, s'il ne trouvoit des moyens de s'assurer de leur fidélité.

EN effet, chaque individu peut, comme homme, avoir une volonté particulière, contraire ou dissemblable à la volonté générale qu'il a comme citoyen. Son intérêt particulier peut lui parler tout autrement que l'intérêt commun : son existence absolue & naturellement indépendante peut lui faire envisager ce qu'il doit à la cause commune comme une contribution gratuite, dont la perte sera moins nuisible aux autres, que le paiement n'en est onéreux pour lui; & regardant la personne morale qui constitue l'État comme un être de raison, parce que ce n'est pas un homme, il jouiroit des droits du citoyen sans vouloir remplir les devoirs du sujet; injustice dont le progrès causeroit la ruine du corps politique.

AFIN donc que le pacte social ne soit pas un vain formulaire, il renferme tacitement cet engagement; qui seul peut donner de la force aux autres, que quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps : ce qui ne signifie autre chose, sinon qu'on le forcera d'être libre; car telle est la condition qui donnant chaque citoyen à la patrie, le garantit de toute dépendance personnelle; condition qui fait l'artifice & le jeu de la machine politique, & qui seule rend légitimes les engagemens civils, lesquels sans cela seroient absurdes, tyranniques, & sujets aux plus énormes abus.

CHAPITRE VIII.

De l'état civil.

CE passage de l'état de nature à l'état civil produit dans l'homme un changement très-remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, & donnant à ses actions la moralité qui leur manquoit auparavant. C'est alors seulement que la voix du devoir succédant à l'impulsion physique, & le droit à l'appétit, l'homme qui jusques-là n'avoit regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, & de consulter sa raison avant d'écouter ses penchans. Quoiqu'il se prive dans cet état de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent & se développent, ses idées s'étendent, ses sentimens s'ennoblissent, son ame toute entière s'élève à tel point, que si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradoient souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devroit bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais, & qui d'un animal stupide & borné, fit un être intelligent & un homme.

RÉDUISONS toute cette balance à des termes faciles à comparer. Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle & un droit illimité à tout ce qui le tente & qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile & la propriété de tout ce qu'il possede. Pour ne se pas tromper dans ces compensations, il faut bien distinguer la liberté naturelle qui n'a pour bornes que les forces de l'individu, de la liberté civile qui est limitée par la volonté générale, & la possession qui n'est que l'effet de la force ou le droit du premier occupant, de la propriété qui ne peut être fondée que sur un titre positif.

ON pourroit, sur ce qui précède, ajouter à l'acquis de l'état civil la liberté morale, qui seule rend l'homme vraiment maître de lui ; car l'impulsion du seul appétit est esclavage, & l'obéissance

ſance à la loi qu'on s'eſt preſcrite eſt liberté. Mais je n'en ai déja que trop dit ſur cet article, & le ſens philoſophique du mot *liberté* n'eſt pas ici de mon ſujet.

CHAPITRE IX.

Du Domaine réel.

Chaque membre de la communauté ſe donne à elle au moment qu'elle ſe forme, tel qu'il ſe trouve actuellement, lui & toutes ſes forces, dont les biens qu'il poſſède font partie. Ce n'eſt pas que par cet acte la poſſeſſion change de nature en changeant de mains, & devienne propriété dans celles du Souverain : mais comme les forces de la cité ſont incomparablement plus grandes que celles d'un particulier, la poſſeſſion publique eſt auſſi dans le fait plus forte & plus irrévocable, ſans être plus légitime, au moins pour les étrangers. Car l'État, à l'égard de ſes membres, eſt maître de tous leurs biens par le contrat ſocial, qui dans l'État ſert de baſe à tous les droits; mais il ne l'eſt à l'égard des autres Puiſſances que par le droit de premier occupant qu'il tient des particuliers.

Le droit de premier occupant, quoique plus réel que celui du plus fort, ne devient un vrai droit qu'après l'établiſſement de celui de propriété. Tout homme a naturellement droit à tout ce qui lui eſt néceſſaire; mais l'acte poſitif qui le rend propriétaire de quelque bien, l'exclut de tout le reſte. Sa part étant faite il doit s'y borner, & n'a plus aucun droit à la communauté. Voilà pourquoi le droit de premier occupant, ſi foible dans l'état de nature, eſt reſpectable à tout homme civil. On reſpecte moins dans ce droit ce qui eſt à autrui que ce qui n'eſt pas à ſoi.

En général, pour autoriſer ſur un terrein quelconque le droit de premier occupant, il faut les conditions ſuivantes. Premiérement que ce terrein ne ſoit encore habité par perſonne;

ſecondement qu'on n'en occupe que la quantité dont on a beſoin pour ſubſiſter : en troiſième lieu qu'on en prenne poſſeſſion, non par une vaine cérémonie, mais par le travail & la culture, ſeul ſigne de propriété qui, au défaut de titres juridiques, doive être reſpecté d'autrui.

En effet, accorder au beſoin & au travail le droit de premier occupant, n'eſt-ce pas l'étendre auſſi loin qu'il peut aller? Peut-on ne pas donner des bornes à ce droit ? Suffira-t-il de mettre le pied ſur un terrein commun pour s'en prétendre auſſitôt le maitre ? Suffira-t-il d'avoir la force d'en écarter un moment les autres hommes, pour leur ôter le droit d'y jamais revenir? Comment un homme ou un peuple peut-il s'emparer d'un territoire immenſe & en priver tout le genre humain autrement que par une uſurpation puniſſable, puiſqu'elle ôte au reſte des hommes le ſéjour & les alimens que la nature leur donne en commun? Quand Nunez Balbao prenoit ſur le rivage poſſeſſion de la mer du ſud & de toute l'Amérique méridionale au nom de la Couronne de Caſtille, étoit-ce aſſez pour en dépoſſéder tous les habitans & en exclure tous les Princes du monde ? Sur ce pied-là ces cérémonies ſe multiplioient aſſez vainement, & le Roi Catholique n'avoit tout d'un coup qu'à prendre de ſon cabinet poſſeſſion de tout l'univers; ſauf à retrancher enſuite de ſon empire ce qui étoit auparavant poſſédé par les autres Princes.

On conçoit comment les terres des particuliers, réunies & contigues, deviennent le territoire public, & comment le droit de ſouveraineté s'étendant des ſujets au terrein qu'ils occupent, devient à la fois réel & perſonnel; ce qui met les poſſeſſeurs dans une plus grande dépendance, & fait de leurs forces mêmes les garans de leur fidélité. Avantage qui ne paroit pas avoir été bien ſenti des anciens Monarques, qui ne s'appellant que Rois des Perſes, des Scythes, des Macédoniens, ſembloient ſe regarder comme les chefs des hommes, plutôt que comme les maitres du pays. Ceux d'aujourd'hui s'appellent plus habilement Rois de France, d'Eſpagne, d'Angleterre, &c. En tenant ainſi le terrein, ils ſont bien sûrs d'en tenir les habitans.

CE qu'il y a de ſingulier dans cette aliénation, c'eſt que, loin qu'en acceptant les biens des particuliers, la communauté les en dépouille, elle ne fait que leur en aſſurer la légitime poſſeſſion, changer l'uſurpation en un véritable droit, & la jouiſſance en propriété. Alors les poſſeſſeurs étant conſidérés comme dépoſitaires du bien public, leurs droits étant reſpectés de tous les membres de l'État, & maintenus de toutes ſes forces contre l'étranger, par une ceſſion avantageuſe au public, & plus encore à eux-mêmes; ils ont, pour ainſi dire, acquis tout ce qu'ils ont donné. Paradoxe qui s'explique aiſément par la diſtinction des droits que le Souverain & le propriétaire ont ſur le même fonds, comme on verra ci-après.

IL peut arriver auſſi que les hommes commencent à s'unir avant que de rien poſſéder, & que, s'emparant enſuite d'un terrein ſuffiſant pour tous, ils en jouiſſent en commun, ou qu'ils le partagent entre eux, ſoit également, ſoit ſelon des proportions établies par le Souverain. De quelque manière que ſe faſſe cette acquiſition, le droit que chaque particulier a ſur ſon propre fond eſt toujours ſubordonné au droit que la communauté a ſur tous, ſans quoi il n'y auroit ni ſolidité dans le lien ſocial, ni force réelle dans l'exercice de la ſouveraineté.

JE terminerai ce Chapitre & ce Livre par une remarque qui doit ſervir de baſe à tout le ſyſtême ſocial; c'eſt qu'au lieu de détruire l'égalité naturelle, le pacte fondamental ſubſtitue au contraire une égalité morale & légitime à ce que la nature avoit pu mettre d'inégalité phyſique entre les hommes, & que, pouvant être inégaux en force ou en génie, ils deviennent tous égaux par convention & de droit. (4)

[4] Sous les mauvais gouvernemens cette égalité n'eſt qu'apparente & illuſoire; elle ne ſert qu'à maintenir le pauvre dans ſa misère, & le riche dans ſon uſurpation. Dans le fait les loix ſont toujours utiles à ceux qui poſſedent, & nuiſibles à ceux qui n'ont rien: d'où il ſuit que l'état ſocial n'eſt avantageux aux hommes, qu'autant qu'ils ſont tous quelque choſe, & qu'aucun d'eux n'a rien de trop.

Fin du Livre premier.

DU CONTRAT SOCIAL.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

Que la Souveraineté eſt inaliénable.

LA première & la plus importante conſéquence des principes ci-devant établis, eſt que la volonté générale peut ſeule diriger les forces de l'État ſelon la fin de ſon inſtitution, qui eſt le bien commun : car ſi l'oppoſition des intérêts particuliers a rendu néceſſaire l'établiſſement des ſociétés, c'eſt l'accord de ces mêmes intérêts qui l'a rendu poſſible. C'eſt ce qu'il y a de commun dans ces différens intérêts qui forme le lien ſocial, & s'il n'y avoit pas quelque point dans lequel tous les intérêts s'accordent, nulle ſociété ne ſauroit exiſter. Or, c'eſt uniquement ſur cet intérêt commun que la ſociété doit être gouvernée.

JE dis donc que la ſouveraineté n'étant que l'exercice de la volonté générale, ne peut jamais s'aliéner, & que le Souverain, qui n'eſt qu'un être collectif, ne peut être repréſenté que par lui-même ; le pouvoir peut bien ſe tranſmettre, mais non pas la volonté.

EN effet, s'il n'eſt pas impoſſible qu'une volonté particulière s'accorde ſur quelque point avec la volonté générale, il eſt impoſſible au moins que cet accord ſoit durable & conſtant ; car la volonté particulière tend par ſa nature aux préférences, & la volonté générale à l'égalité. Il eſt plus impoſſible encore qu'on ait

un garant de cet accord; quand même il devroit toujours exister, ce ne seroit pas un effet de l'art, mais du hasard. Le Souverain peut bien dire, je veux actuellement ce que veut un tel homme, ou du moins ce qu'il dit vouloir; mais il ne peut pas dire, ce que cet homme voudra demain je le voudrai encore; puisqu'il est absurde que la volonté se donne des chaines pour l'avenir, & puisqu'il ne dépend d'aucune volonté de consentir à rien de contraire au bien de l'être qui veut. Si donc le peuple promet simplement d'obéir, il se dissout par cet acte, il perd sa qualité de peuple; à l'instant qu'il y a un maitre il n'y a plus de Souverain, & dès-lors le corps politique est détruit.

Ce n'est point à dire que les ordres des chefs ne puissent passer pour des volontés générales, tant que le Souverain, libre de s'y opposer, ne le fait pas. En pareil cas, du silence universel on doit présumer le consentement du peuple. Ceci s'expliquera plus au long.

CHAPITRE II.

Que la Souveraineté est indivisible.

Par la même raison que la souveraineté est inaliénable, elle est indivisible. Car la volonté est générale (5), ou elle ne l'est pas; elle est celle du corps du peuple, ou seulement d'une partie. Dans le premier cas cette volonté déclarée est un acte de souveraineté & fait loi: dans le second, ce n'est qu'une volonté particulière, ou un acte de magistrature; c'est un décret tout au plus.

Mais nos politiques ne pouvant diviser la souveraineté dans son principe, la divisent dans son objet; ils la divisent en force & en volonté, en puissance législative & en puissance exécutive,

(5) Pour qu'une volonté soit générale, il n'est pas toujours nécessaire qu'elle soit unanime, mais il est nécessaire que toutes les voix soient comptées; toute exclusion formelle rompt la généralité.

en droits d'impôts, de justice & de guerre, en administration intérieure & en pouvoir de traiter avec l'étranger : tantôt ils confondent toutes ces parties & tantôt ils les séparent; ils font du Souverain un être fantastique & formé de pièces rapportées; c'est comme s'ils composoient l'homme de plusieurs corps, dont l'un auroit des yeux, l'autre des bras, l'autre des pieds, & rien de plus. Les charlatans du Japon dépècent, dit-on, un enfant aux yeux des spectateurs, puis jettant en l'air tous ses membres l'un après l'autre, ils font retomber l'enfant vivant & tout rassemblé. Tels sont à-peu-près les tours de gobelets de nos politiques; après avoir démembré le corps social par un prestige digne de la foire, ils rassemblent les pièces on ne sait comment.

CETTE erreur vient de ne s'être pas fait des notions exactes de l'autorité souveraine, & d'avoir pris pour des parties de cette autorité ce qui n'en étoit que des émanations. Ainsi, par exemple, on a regardé l'acte de déclarer la guerre & celui de faire la paix, comme des actes de souveraineté, ce qui n'est pas, puisque chacun de ces actes n'est point une loi, mais seulement une application de la loi, un acte particulier qui détermine le cas de la loi, comme on le verra clairement quand l'idée attachée au mot *loi* sera fixée.

EN suivant de même les autres divisions, on trouveroit que toutes les fois qu'on croit voir la souveraineté partagée, on se trompe; que les droits qu'on prend pour des parties de cette souveraineté lui sont tous subordonnés, & supposent toujours des volontés suprêmes dont ces droits ne donnent que l'exécution.

ON ne sauroit dire combien ce défaut d'exactitude a jetté d'obscurité sur les décisions des Auteurs en matière de droit politique, quand ils ont voulu juger des droits respectifs des Rois & des peuples, sur les principes qu'ils avoient établis. Chacun peut voir dans les Chapitres III & IV du premier Livre de Grotius comment ce savant homme & son traducteur Barbeyrac s'enchevêtrent, s'embarrassent dans leurs sophismes, crainte d'en dire trop ou de n'en pas dire assez, selon leurs vues, & de choquer

les intérêts qu'ils avoient à concilier. Grotius réfugié en France, mécontent de sa patrie, & voulant faire sa cour à Louis XIII, à qui son livre est dédié, n'épargne rien pour dépouiller les peuples de tous leurs droits, & pour en revêtir les Rois avec tout l'art possible. C'eût bien été aussi le goût de Barbeyrac, qui dédioit sa traduction au Roi d'Angleterre George I. Mais malheureusement l'expulsion de Jacques II, qu'il appelle abdication, le forçoit à se tenir sur la réserve, à gauchir, à tergiverser pour ne pas faire de Guillaume un usurpateur. Si ces deux écrivains avoient adopté les vrais principes, toutes les difficultés étoient levées, & ils eussent été toujours conséquens; mais ils auroient tristement dit la vérité, & n'auroient fait leur cour qu'au peuple. Or, la vérité ne mène point à la fortune, & le peuple ne donne ni ambassades, ni chaires, ni pensions.

CHAPITRE III.

Si la volonté générale peut errer.

IL s'ensuit de ce qui précède que la volonté générale est toujours droite, & tend toujours à l'utilité publique : mais il ne s'ensuit pas que les délibérations du peuple aient toujours la même rectitude. On veut toujours son bien, mais on ne le voit pas toujours; jamais on ne corrompt le peuple, mais souvent on le trompe, & c'est alors seulement qu'il paroit vouloir ce qui est mal.

IL y a souvent bien de la différence entre la volonté de tous & la volonté générale; celle-ci ne regarde qu'à l'intérêt commun, l'autre regarde à l'intérêt privé, & n'est qu'une somme de volontés particulières : mais ôter de ces mêmes volontés les plus & les moins qui s'entre-détruisent, (6) reste pour somme des différences, la volonté générale.

SI

(6) *Chaque intérêt* dit le M. d'A. *a des principes différens. L'accord de deux intérêts particuliers se forme par opposition à celui d'un tiers.* Il eût pu ajouter que l'accord de tous les intérêts se forme par opposition à celui

Si quand le peuple ſuffiſamment informé délibère, les citoyens n'avoient aucune communication entr'eux, du grand nombre de petites différences réſulteroit toujours la volonté générale, & la délibération ſeroit toujours bonne. Mais quand il ſe fait des brigues, des aſſociations partielles aux dépens de la grande, la volonté de chacune de ces aſſociations devient générale par rapport à ſes membres, & particulière par rapport à l'État : on peut dire alors qu'il n'y a plus autant de votants que d'hommes, mais ſeulement autant que d'aſſociations. Les différences deviennent moins nombreuſes & donnent un réſultat moins général. Enfin quand une de ces aſſociations eſt ſi grande qu'elle l'emporte ſur toutes les autres, vous n'avez plus pour réſultat une ſomme de petites différences, mais une différence unique ; alors il n'y a plus de volonté générale, & l'avis qui l'emporte n'eſt qu'un avis particulier.

Il importe donc pour avoir bien l'énoncé de la volonté générale qu'il n'y ait pas de ſociété particulière dans l'État, & que chaque citoyen n'opine que d'après lui. (7) Telle fut l'unique & ſublime inſtitution du grand Lycurgue : que s'il y a des ſociétés partielles, il en faut multiplier le nombre & en prévenir l'inégalité, comme firent Solon, Numa, Servius. Ces précautions ſont les ſeules bonnes pour que la volonté générale ſoit toujours éclairée, & que le peuple ne ſe trompe point.

de chacun. s'il n'y avoit point d'intérêts différens, à peine ſentiroit-on l'intérêt commun, qui ne trouveroit jamais d'obſtacle : tout iroit de lui-même, & la politique ceſſeroit d'être un art.

(7) *Vera coſa è*, dit Machiavel, *che alcuni diviſioni nuocono alle Repubbliche, e alcune giovano : quelle nuocono chefono dalle ſette e da partigiani accompagnate : quelle giovano che ſenza ſette, ſenza partigiani ſi mantengono. Non potendo adunque provedere un fondatore d'una Republica che non ſiano nimicizie in quella, hà da proveder almeno che non viſiano ſette.* Hiſt. Florent. L. VII.

CHAPITRE IV.

Des bornes du pouvoir souverain.

SI l'Etat ou la Cité n'eſt qu'une perſonne morale dont la vie conſiſte dans l'union de ſes membres, & ſi le plus important de ſes ſoins eſt celui de ſa propre conſervation, il lui faut une force univerſelle & compulſive pour mouvoir & diſpoſer chaque partie de la manière la plus convenable au tout. Comme la nature donne à chaque homme un pouvoir abſolu ſur tous ſes membres, le pacte ſocial donne au corps politique un pouvoir abſolu ſur tous les ſiens, & c'eſt ce même pouvoir qui, dirigé par la volonté générale, porte, comme j'ai dit, le nom de ſouveraineté.

MAIS outre la perſonne publique, nous avons à conſidérer les perſonnes privées qui la compoſent, & dont la vie & la liberté ſont naturellement indépendantes d'elle. Il s'agit donc de bien diſtinguer les droits reſpectifs des citoyens & du Souverain (8), & les devoirs qu'ont à remplir les premiers en qualité de ſujets, du droit naturel dont ils doivent jouir en qualité d'hommes.

ON convient que tout ce que chacun aliène par le pacte ſocial de ſa puiſſance, de ſes biens, de ſa liberté, c'eſt ſeulement la partie de tout cela dont l'uſage importe à la communauté; mais il faut convenir auſſi que le Souverain ſeul eſt juge de cette importance.

TOUS les ſervices qu'un citoyen peut rendre à l'État, il les lui doit ſi-tôt que le Souverain les demande; mais le Souverain de ſon côté ne peut charger les ſujets d'aucune chaîne inutile à la communauté; il ne peut pas même le vouloir : car ſous la loi de raiſon rien ne ſe fait ſans cauſe, non plus que ſous la loi de nature.

(8) Lecteurs attentifs, ne vous preſſez pas, je vous prie, de m'accuſer ici de contradiction. Je n'ai pu l'éviter dans les termes, vu la pauvreté de la langue; mais attendez.

LES engagemens qui nous lient au corps social, ne sont obligatoires que parce qu'ils sont mutuels, & leur nature est telle qu'en les remplissant on ne peut travailler pour autrui sans travailler aussi pour soi. Pourquoi la volonté générale est-elle toujours droite, & pourquoi tous veulent-ils constamment le bonheur de chacun d'eux, si ce n'est parce qu'il n'y a personne qui ne s'approprie ce mot *chacun*, & qui ne songe à lui-même en votant pour tous? Ce qui prouve que l'égalité de droit & la notion de justice qu'elle produit, dérivent de la préférence que chacun se donne, & par conséquent de la nature de l'homme; que la volonté générale, pour être vraiment telle, doit l'être dans son objet ainsi que dans son essence; qu'elle doit partir de tous pour s'appliquer à tous, & qu'elle perd sa rectitude naturelle lorsqu'elle tend à quelque objet individuel & déterminé; parce qu'alors jugeant de ce qui nous est étranger, nous n'avons aucun vrai principe d'équité qui nous guide.

EN effet, si-tôt qu'il s'agit d'un fait ou d'un droit particulier, sur un point qui n'a pas été réglé par une convention générale & antérieure, l'affaire devient contentieuse. C'est un procès où les particuliers intéressés sont une des parties & le public l'autre, mais où je ne vois ni la loi qu'il faut suivre, ni le juge qui doit prononcer. Il seroit ridicule de vouloir alors s'en rapporter à une expresse décision de la volonté générale, qui ne peut être que la conclusion de l'une des parties, & qui par conséquent n'est pour l'autre qu'une volonté étrangère, particulière, portée en cette occasion à l'injustice, & sujette à l'erreur. Ainsi de même qu'une volonté particulière ne peut représenter la volonté générale, la volonté générale, à son tour, change de nature, ayant un objet particulier, & ne peut, comme générale, prononcer ni sur un homme, ni sur un fait. Quand le peuple d'Athènes, par exemple, nommoit ou cassoit ses chefs, décernoit des honneurs à l'un, imposoit des peines à l'autre, & par des multitudes de décrets particuliers exerçoit indistinctement tous les actes du gouvernement, le peuple alors n'avoit plus de volonté générale proprement dite; il n'agissoit plus comme Souverain, mais comme Magistrat. Ceci

paroitra contraire aux idées communes, mais il faut me laiſſer le temps d'expoſer les miennes.

ON doit concevoir par-là que ce qui généraliſe la volonté, eſt moins le nombre des voix que l'intérêt commun qui les unit; car dans cette inſtitution chacun ſe ſoumet néceſſairement aux conditions qu'il impoſe aux autres; accord admirable de l'intérêt & de la juſtice qui donne aux délibérations communes un caractère d'équité qu'on voit évanouir dans la diſcuſſion de toute affaire particulière, faute d'un intérêt commun qui uniſſe & identifie la règle du juge avec celle de la partie.

PAR quelque côté qu'on remonte au principe, on arrive toujours à la même concluſion; ſavoir, que le pacte ſocial établit entre les citoyens une telle égalité, qu'ils s'engagent tous ſous les mêmes conditions, & doivent jouir tous des mêmes droits. Ainſi par la nature du pacte, tout acte de ſouveraineté, c'eſt-à-dire, tout acte authentique de la volonté générale, oblige ou favoriſe également tous les citoyens, en ſorte que le Souverain connoit ſeulement le corps de la nation, & ne diſtingue aucun de ceux qui la compoſent. Qu'eſt-ce donc proprement qu'un acte de ſouveraineté? Ce n'eſt pas une convention du ſupérieur avec l'inférieur, mais une convention du corps avec chacun de ſes membres: convention légitime, parce qu'elle a pour baſe le contrat ſocial; équitable, parce qu'elle eſt commune à tous; utile, parce qu'elle ne peut avoir d'autre objet que le bien général & ſolide, parce qu'elle a pour garant la force publique & le pouvoir ſuprême. Tant que les ſujets ne ſont ſoumis qu'à de telles conventions, ils n'obéiſſent à perſonne, mais ſeulement à leur propre volonté, & demander juſqu'où s'étendent les droits reſpectifs du Souverain & des citoyens, c'eſt demander juſqu'à quel point ceux-ci peuvent s'engager avec eux-mêmes, chacun envers tous & tous envers chacun d'eux.

ON voit par-là que le pouvoir ſouverain, tout abſolu, tout ſacré, tout inviolable qu'il eſt, ne paſſe ni ne peut paſſer les bornes des conventions générales, & que tout homme peut diſ-

poſer pleinement de ce qui lui a été laiſſé de ſes biens & de ſa liberté par ces conventions; de ſorte que le Souverain n'eſt jamais en droit de charger un ſujet plus qu'un autre, parce qu'alors l'affaire devenant particulière, ſon pouvoir n'eſt plus compétent.

Ces diſtinctions une fois admiſes, il eſt ſi faux que dans le contrat ſocial il y ait de la part des particuliers aucune renonciation véritable, que leur ſituation, par l'effet de ce contrat, ſe trouve réellement préférable à ce qu'elle étoit auparavant; & qu'au lieu d'une aliénation, ils n'ont fait qu'un échange avantageux d'une manière d'être incertaine & précaire, contre une autre meilleure & plus sûre, de l'indépendance naturelle contre la liberté, du pouvoir de nuire à autrui contre leur propre sûreté, & de leur force, que d'autres pouvoient ſurmonter, contre un droit que l'union ſociale rend invincible. Leur vie même qu'ils ont dévouée à l'État en eſt continuellement protégée; & lorſqu'ils l'expoſent pour ſa défenſe, que font-ils alors que lui rendre ce qu'ils ont reçu de lui? Que font-ils qu'ils ne fiſſent plus fréquemment & avec plus de danger dans l'État de nature, lorſque livrant des combats inévitables ils défendroient au péril de leur vie ce qui leur ſert à la conſerver? Tous ont à combattre au beſoin pour la patrie, il eſt vrai; mais auſſi nul n'a jamais à combattre pour ſoi. Ne gagne-t-on pas encore à courir pour ce qui fait notre sûreté, une partie des riſques qu'il faudroit courir pour nous-mêmes, ſi-tôt qu'elle nous ſeroit ôtée?

CHAPITRE V.

Du droit de vie & de mort.

ON demande comment les particuliers n'ayant point droit de disposer de leur propre vie, peuvent transmettre au Souverain ce même droit qu'ils n'ont pas ? Cette question ne paroît difficile à résoudre que parce qu'elle est mal posée. Tout homme a droit de risquer sa propre vie pour la conserver. A-t-on jamais dit que celui qui se jette par une fenêtre pour échapper à un incendie, soit coupable de suicide ? A-t-on même jamais imputé ce crime à celui qui périt dans une tempête dont en s'embarquant il n'ignoroit pas le danger ?

LE traité social a pour fin la conservation des contractans. Qui veut la fin, veut aussi les moyens, & ces moyens sont inséparables de quelques risques, même de quelques pertes. Qui veut conserver sa vie aux dépens des autres, doit la donner aussi pour eux quand il faut. Or, le citoyen n'est plus juge du péril auquel la loi veut qu'il s'expose; & quand le Prince lui a dit, il est expédient à l'État que tu meures, il doit mourir ; puisque ce n'est qu'à cette condition qu'il a vécu en sûreté jusqu'alors, & que sa vie n'est plus seulement un bienfait de la nature, mais un don conditionnel de l'État.

LA peine de mort infligée aux criminels peut être envisagée à-peu-près sous le même point de vue : c'est pour n'être pas la victime d'un assassin que l'on consent à mourir si on le devient. Dans ce traité, loin de disposer de sa propre vie, on ne songe qu'à la garantir, & il n'est pas à présumer qu'aucun des contractans prémédite alors de se faire pendre.

D'AILLEURS tout malfaiteur attaquant le droit social devient par ses forfaits rebelle & traître à la patrie; il cesse d'en être membre en violant ses loix, & même il lui fait la guerre. Alors la conservation de l'État est incompatible avec la sienne, il faut

qu'un des deux périsse ; & quand on fait mourir le coupable, c'est moins comme citoyen que comme ennemi. Les procédures, le jugement sont les preuves & la déclaration qu'il a rompu le traité social, & par conséquent qu'il n'est plus membre de l'État. Or, comme il s'est reconnu tel, tout au moins par son séjour, il en doit être retranché par l'exil comme infracteur du pacte, ou par la mort comme ennemi public ; car un tel ennemi n'est pas une personne morale, c'est un homme, & c'est alors que le droit de la guerre est de tuer le vaincu.

Mais, dira-t-on, la condamnation d'un criminel est un acte particulier. D'accord ; aussi cette condamnation n'appartient-elle point au Souverain ; c'est un droit qu'il peut conférer sans pouvoir l'exercer lui-même. Toutes mes idées se tiennent, mais je ne saurois les exposer toutes à la fois.

Au reste, la fréquence des supplices est toujours un signe de foiblesse ou de paresse dans le gouvernement. Il n'y a point de méchant qu'on ne put rendre bon à quelque chose. On n'a droit de faire mourir, même pour l'exemple, que celui qu'on ne peut conserver sans danger.

A l'égard du droit de faire grace, ou d'exempter un coupable de la peine portée par la loi & prononcée par le juge, il n'appartient qu'à celui qui est au-dessus du juge & de la loi, c'est-à-dire, au Souverain : encore son droit en ceci n'est-il pas bien net, & les cas d'en user sont-ils très-rares. Dans un État bien gouverné il y a peu de punitions, non parce qu'on fait beaucoup de graces, mais parce qu'il y a peu de criminels : la multitude des crimes en assure l'impunité lorsque l'État dépérit. Sous la République Romaine jamais le Sénat ni les Consuls ne tentèrent de faire grace ; le peuple même n'en faisoit pas, quoiqu'il révoquât quelquefois son propre jugement. Les fréquentes graces annoncent que bientôt les forfaits n'en auront plus besoin, & chacun voit où cela mène. Mais je sens que mon cœur murmure & retient ma plume ; laissons discuter ces questions à l'homme juste qui n'a point failli, & qui jamais n'eut lui-même besoin de grace.

CHAPITRE VI.

De la Loi.

PAR le pacte social nous avons donné l'existence & la vie au corps politique : il s'agit maintenant de lui donner le mouvement & la volonté par la législation. Car l'acte primitif par lequel ce corps se forme & s'unit, ne détermine rien encore de ce qu'il doit faire pour se conserver.

CE qui est bien & conforme à l'ordre est tel par la nature des choses & indépendamment des conventions humaines. Toute justice vient de Dieu, lui seul en est la source; mais si nous savions la recevoir de si haut, nous n'aurions besoin ni de gouvernement ni de loix. Sans doute il est une justice universelle émanée de la raison seule; mais cette justice, pour être admise entre nous, doit être réciproque. A considérer humainement les choses, faute de sanction naturelle les loix de la justice sont vaines parmi les hommes; elles ne font que le bien du méchant & le mal du juste, quand celui-ci les observe avec tout le monde, sans que personne les observe avec lui. Il faut donc des conventions & des loix pour unir les droits aux devoirs & ramener la justice à son objet. Dans l'état de nature, où tout est commun, je ne dois rien à ceux à qui je n'ai rien promis, je ne reconnois pour être à autrui que ce qui n'est inutile. Il n'en est pas ainsi dans l'état civil, où tous les droits sont fixés par la loi.

MAIS qu'est-ce donc enfin qu'une loi? Tant qu'on se contentera de n'attacher à ce mot que des idées métaphysiques, on continuera de raisonner sans s'entendre; & quand on aura dit ce que c'est qu'une loi de nature, on n'en saura pas mieux ce que c'est qu'une loi de l'État.

J'AI déja dit qu'il n'y avoit point de volonté générale sur un objet particulier. En effet, cet objet particulier est dans l'État ou hors de l'État. S'il est hors de l'État, une volonté, qui lui est étrangère

étrangère, n'eſt point générale par rapport à lui; & ſi cet objet eſt dans l'État, il en fait partie : alors il ſe forme entre le tout & ſa partie une relation qui en fait deux êtres ſéparés, dont la partie eſt l'un, & le tout moins cette même partie eſt l'autre. Mais le tout moins une partie n'eſt pas le tout, & tant que ce rapport ſubſiſte, il n'y a plus de tout, mais deux parties inégales; d'où il ſuit que la volonté de l'une n'eſt point non plus générale par rapport à l'autre.

MAIS quand tout le peuple ſtatue ſur tout le peuple, il ne conſidère que lui-même; & s'il ſe forme alors un rapport, c'eſt de l'objet entier ſous un point de vue à l'objet entier ſous un autre point de vue, ſans aucune diviſion du tout. Alors la matière ſur laquelle on ſtatue eſt générale comme la volonté qui ſtatue. C'eſt cet acte que j'appelle une loi.

QUAND je dis que l'objet des loix eſt toujours général, j'entends que la loi conſidère les ſujets en corps & les actions comme abſtraites, jamais un homme comme individu ni une action particulière. Ainſi la loi peut bien ſtatuer qu'il y aura des privilèges, mais elle n'en peut donner nommément à perſonne : la loi peut faire pluſieurs claſſes de citoyens, aſſigner même les qualités qui donneront droit à ces claſſes, mais elle ne peut nommer tels & tels pour y être admis; elle peut établir un gouvernement royal & une ſucceſſion héréditaire, mais elle ne peut élire un Roi ni nommer une famille Royale; en un mot, toute fonction qui ſe rapporte à un objet individuel, n'appartient point à la puiſſance légiſlative.

SUR cette idée on voit à l'inſtant qu'il ne faut plus demander à qui il appartient de faire des loix, puiſqu'elles ſont des actes de la volonté générale; ni ſi le Prince eſt au-deſſus des loix, puiſqu'il eſt membre de l'État; ni ſi la loi peut être injuſte, puiſque nul n'eſt injuſte envers lui-même; ni comment on eſt libre & ſoumis aux loix, puiſqu'elles ne ſont que des regiſtres de nos volontés.

ON voit encore que la loi réuniſſant l'univerſalité de la volonté

& celle de l'objet, ce qu'un homme, quel qu'il puiſſe être, ordonne de ſon chef, n'eſt point une loi; ce qu'ordonne même le Souverain ſur un objet particulier, n'eſt pas non plus une loi, mais un décret; ni un acte de ſouveraineté, mais de magiſtrature.

J'APPELLE donc République tout État régi par des loix, ſous quelque forme d'adminiſtration que ce puiſſe être : car alors ſeulement l'intérêt public gouverne, & la choſe publique eſt quelque choſe. Tout gouvernement légitime eſt républicain (9) : j'expliquerai ci-après ce que c'eſt que gouvernement.

LES loix ne ſont proprement que les conditions de l'aſſociation civile. Le peuple ſoumis aux loix en doit être l'auteur; il n'appartient qu'à ceux qui s'aſſocient de régler les conditions de la ſociété : mais comment les régleront-ils? ſera-ce d'un commun accord, par une inſpiration ſubite? Le corps politique a-t-il un organe pour énoncer ſes volontés? Qui lui donnera la prévoyance néceſſaire pour en former les actes & les publier d'avance, ou comment les prononcera-t-il au moment du beſoin? Comment une multitude aveugle, qui ſouvent ne ſait ce qu'elle veut, parce qu'elle ſait rarement ce qui lui eſt bon, exécuteroit-elle d'elle-même une entrepriſe auſſi grande, auſſi difficile qu'un ſyſtême de légiſlation? De lui-même le peuple veut toujours le bien, mais de lui-même il ne le voit pas toujours. La volonté générale eſt toujours droite, mais le jugement qui la guide n'eſt pas toujours éclairé. Il faut lui faire voir les objets tels qu'ils ſont, quelquefois tels qu'ils doivent lui paroître; lui montrer le bon chemin qu'elle cherche, la garantir de la ſéduction des volontés particulières, rapprocher à ſes yeux les lieux & les temps, balancer l'attrait des avantages préſens & ſenſibles, par le danger des maux éloignés & cachés. Les particuliers voyent le bien qu'ils rejettent :

(9) Je n'entends pas ſeulement par ce mot une Ariſtocratie ou une Démocratie, mais en général tout gouvernement guidé par la volonté générale, qui eſt la loi. Pour être légitime il ne faut pas que le gouvernement ſe confonde avec le Souverain, mais qu'il en ſoit le miniſtre : alors la monarchie elle-même eſt républicque. Ceci s'éclaircira dans le livre ſuivant.

le public veut le bien qu'il ne voit pas. Tous ont également besoin de guide : il faut obliger les uns à conformer leurs volontés à leur raiſon ; il faut apprendre à l'autre à connoître ce qu'il veut. Alors des lumières publiques réſulte l'union de l'entendement & de la volonté dans le corps ſocial, de-là l'exact concours des parties, & enfin la plus grande force du tout. Voilà d'où naît la néceſſité d'un légiſlateur.

CHAPITRE VII.

Du Légiſlateur.

POUR découvrir les meilleures règles de ſociété qui conviennent aux Nations, il faudroit une intelligence ſupérieure, qui vît toutes les paſſions des hommes & qui n'en éprouvât aucune, qui n'eût aucun rapport avec notre nature & qui la connût à fond, dont le bonheur fût indépendant de nous, & qui pourtant voulût bien s'occuper du nôtre ; enfin qui, dans le progrès des temps, ſe ménageant une gloire éloignée, pût travailler dans un ſiècle & jouir dans un autre. (10) Il faudroit des Dieux pour donner des loix aux hommes.

LE même raiſonnement que faiſoit Caligula quant au fait, Platon le faiſoit quant au droit pour définir l'homme civil ou royal qu'il cherche dans ſon livre du règne ; mais s'il eſt vrai qu'un grand Prince eſt un homme rare, que ſera-ce d'un grand Légiſlateur ? Le premier n'a qu'à ſuivre le modèle que l'autre doit propoſer. Celui-ci eſt le méchanicien qui invente la machine, celui-là n'eſt que l'ouvrier qui la monte & la fait marcher. Dans la naiſſance des ſociétés, dit Monteſquieu, ce ſont les chefs des républiques qui font l'inſtitution, & c'eſt enſuite l'inſtitution qui forme les chefs des républiques.

[10] *Un peuple ne devient célèbre que quand ſa légiſlation commence à décliner. On ignore durant combien de ſiècles l'inſtitution de Lycurgue fit le bonheur des Spartiates avant qu'il fût queſtion d'eux dans le reſte de la Grece.*

CELUI qui ose entreprendre d'instituer un peuple, doit se sentir en état de changer, pour ainsi dire, la nature humaine, de transformer chaque individu, qui par lui-même est un tout parfait & solitaire, en partie d'un plus grand tout, dont cet individu reçoive en quelque sorte sa vie & son être; d'altérer la constitution de l'homme pour la renforcer; de substituer une existence partielle & morale à l'existence physique & indépendante que nous avons tous reçue de la nature. Il faut, en un mot, qu'il ôte à l'homme ses forces propres pour lui en donner qui lui soient étrangères, & dont il ne puisse faire usage sans le secours d'autrui. Plus ces forces naturelles sont mortes & anéanties, plus les acquises sont grandes & durables, plus aussi l'institution est solide & parfaite : ensorte que si chaque citoyen n'est rien, ne peut rien que par tous les autres, & que la force acquise par le tout soit égale ou supérieure à la somme des forces naturelles de tous les individus, on peut dire que la législation est au plus haut point de perfection qu'elle puisse atteindre.

LE Législateur est à tous égards un homme extraordinaire dans l'État. S'il doit l'être par son génie, il ne l'est pas moins par son emploi. Ce n'est point magistrature, ce n'est point souveraineté. Cet emploi, qui constitue la république, n'entre point dans sa constitution : c'est une fonction particulière & supérieure qui n'a rien de commun avec l'empire humain; car si celui qui commande aux hommes ne doit pas commander aux loix, celui qui commande aux loix ne doit pas non plus commander aux hommes; autrement ses loix, ministres de ses passions, ne feroient souvent que perpétuer ses injustices; & jamais il ne pourroit éviter que des vues particulières n'altéraſſent la sainteté de son ouvrage.

QUAND Lycurgue donna des loix à sa patrie, il commença par abdiquer la royauté. C'étoit la coutume de la plupart des villes grecques de confier à des étrangers l'établiſſement des leurs. Les Républiques modernes de l'Italie imiterent souvent cet usage; celle de Genève en fit autant & s'en trouva bien. (11) Rome

(11) Ceux qui ne considerent Calvin que comme Théologien, connoiſſent mal l'étendue de son génie. La rédaction de nos sages Édits, à laquelle

dans son plus bel âge vit renaître en son sein tous les crimes de la tyrannie, & se vit prêt à périr, pour avoir réuni sur les mêmes têtes l'autorité législative & le pouvoir souverain.

CEPENDANT les Décemvirs eux-mêmes ne s'arrogerent jamais le droit de faire passer aucune loi de leur seule autorité. *Rien de ce que nous vous proposons*, disoient-ils au peuple, *ne peut passer en loi sans votre consentement. Romains, soyez vous-mêmes les auteurs des loix qui doivent faire votre bonheur.*

CELUI qui redige les loix n'a donc ou ne doit avoir aucun droit législatif, & le peuple même ne peut quand il le voudroit se dépouiller de ce droit incommunicable; parce que selon le pacte fondamental il n'y a que la volonté générale qui oblige les particuliers, & qu'on ne peut jamais s'assurer qu'une volonté particulière est conforme à la volonté générale, qu'après l'avoir soumise aux suffrages libres du peuple. J'ai déja dit cela, mais il n'est pas inutile de le répéter.

AINSI l'on trouve à la fois dans l'ouvrage de la législation, deux choses qui semblent incompatibles : une entreprise au-dessus de la force humaine, & pour l'exécuter, une autorité qui n'est rien.

AUTRE difficulté qui mérite attention. Les sages qui veulent parler au vulgaire leur langage au lieu du sien, n'en sauroient être entendus. Or, il y a mille sortes d'idées qu'il est impossible de traduire dans la langue du peuple. Les vues trop générales & les objets trop éloignés sont également hors de sa portée; chaque individu ne goûtant d'autre plan de gouvernement que celui qui se rapporte à son intérêt particulier, apperçoit difficilement les avantages qu'il doit retirer des privations continuelles qu'imposent les bonnes loix. Pour qu'un peuple naissant pût goûter les saines maximes de la politique, & suivre les règles fondamentales de la raison d'état, il faudroit que l'effet pût devenir la cause,

il eut beaucoup de part, lui fait autant d'honneur que son institution. Quelque révolution que le temps puisse amener dans notre culte, tant que l'amour de la patrie & de la liberté ne sera pas éteint parmi nous, jamais la mémoire de ce grand homme ne cessera d'y être en bénédiction.

que l'esprit social qui doit être l'ouvrage de l'institution, préſidât à l'institution même, & que les hommes fussent avant les loix ce qu'ils doivent devenir par elles. Ainsi donc le législateur ne pouvant employer ni la force ni le raisonnement, c'est une nécessité qu'il recourt à une autorité d'un autre ordre qui puisse entrainer sans violence, & persuader sans convaincre.

VOILA ce qui força de tous temps les peres des nations de recourir à l'intervention du Ciel & d'honorer les Dieux de leur propre sagesse, afin que les peuples, soumis aux loix de l'état comme à celles de la nature, & reconnoissant le même pouvoir dans la formation de l'homme & dans celle de la cité, obéissent avec liberté & portassent docilement le joug de la félicité publique.

CETTE raison sublime, qui s'éleve au-dessus de la portée des hommes vulgaires, est celle dont le législateur met les décisions dans la bouche des immortels, pour entrainer, par l'autorité divine, ceux que ne pourroit ébranler la prudence humaine (12). Mais il n'appartient pas à tout homme de faire parler les Dieux, ni d'en être cru quand il s'annonce pour être leur interprete. La grande ame du législateur est le vrai miracle qui doit prouver sa mission. Tout homme peut graver des tables de pierre, ou acheter un oracle, ou feindre un secret commerce avec quelque Divinité, ou dresser un oiseau pour lui parler à l'oreille, ou trouver d'autres moyens grossiers d'en imposer au peuple. Celui qui ne saura que cela pourra même assembler par hasard une troupe d'insensés; mais il ne fondera jamais un Empire, & son extravagant ouvrage périra bientôt avec lui. De vains prestiges forment un lien passager, il n'y a que la sagesse qui le rend durable. La loi Judaïque toujours subsistante, celle de l'enfant d'Ismaël qui depuis dix siècles régit la moitié du monde, annoncent encore aujourd'hui les grands hommes qui les ont dictées; &

(12) *E veramente*, dit Machiavel, *mai non fù alcuno ordinatore di leggi ſtraordinarie in un populo, che non ricorreſſe a Dio, perche altrimenti non ſarebbero accettate; perche ſono molti beni conoſcuiti da uno prudente, i quali non hanno in ſe raggioni evidenti da potergli perſuadere ad altrui.* Diſcorſi ſopra Tito Livio. L. I. c. XI.

tandis que l'orgueilleuse philosophie ou l'aveugle esprit de parti ne voit en eux que d'heureux imposteurs, le vrai politique admire dans leurs institutions ce grand & puissant génie qui préside aux établissemens durables.

Il ne faut pas de tout ceci conclure avec Warburton que la politique & la religion aient parmi nous un objet commun, mais que dans l'origine des nations l'une sert d'instrument à l'autre.

CHAPITRE VIII.

Du Peuple.

Comme avant d'élever un grand édifice l'architecte observe & sonde le sol, pour voir s'il en peut soutenir le poids, le sage instituteur ne commence pas par rédiger de bonnes loix en elles-mêmes, mais il examine auparavant si le peuple auquel il les destine, est propre à les supporter. C'est pour cela que Platon refusa de donner des loix aux Arcadiens & aux Cyréniens, sachant que ces deux peuples étoient riches & ne pouvoient souffrir l'égalité ; c'est pour cela qu'on vit en Crète de bonnes loix & de méchans hommes, parce que Minos n'avoit discipliné qu'un peuple chargé de vices.

Mille nations ont brillé sur la terre qui n'auroient jamais pu souffrir de bonnes loix, & celles mêmes qui l'auroient pu, n'ont eu dans toute leur durée qu'un temps fort court pour cela. Les peuples, ainsi que les hommes, ne sont dociles que dans leur jeunesse, ils deviennent incorrigibles en vieillissant; quand une fois les coutumes sont établies & les préjugés enracinés, c'est une entreprise dangereuse & vaine de vouloir les réformer ; le peuple ne peut pas même souffrir qu'on touche à ses maux pour les détruire, semblables à ces malades stupides & sans courage qui frémissent à l'aspect du Médecin.

CE n'eſt pas que, comme quelques maladies bouleverſent la tête des hommes & leur ôtent le ſouvenir du paſſé, il ne ſe trouve quelquefois dans la durée des États des époques violentes où les révolutions font ſur les peuples ce que certaines criſes font ſur les individus, où l'horreur du paſſé tient lieu d'oubli, & où l'État, embraſé par les guerres civiles, renaît, pour ainſi dire, de ſa cendre & reprend la vigueur de la jeuneſſe en ſortant des bras de la mort. Telle fut Sparte au temps de Lycurgue, telle fut Rome après les Tarquins; & telles ont été parmi nous la Hollande & la Suiſſe après l'expulſion des tyrans.

MAIS ces événemens ſont rares; ce ſont des exceptions dont la raiſon ſe trouve toujours dans la conſtitution particulière de l'État excepté. Elles ne ſauroient même avoir lieu deux fois pour le même peuple, car il peu ſe rendre libre tant qu'il n'eſt que barbare; mais il ne le peut plus quand le reſſort civil eſt uſé. Alors les troubles peuvent le détruire ſans que ſes révolutions puiſſent le rétablir, & ſi-tôt que les fers ſont briſés, il tombe épars & n'exiſte plus : il lui faut déſormais un maître & non pas un libérateur. Peuples libres, ſouvenez-vous de cette maxime : on peut acquérir la liberté, mais on ne la recouvre jamais.

IL eſt pour les nations, comme pour les hommes, un temps de maturité qu'il faut attendre avant de les ſoumettre à des loix; mais la maturité d'un peuple n'eſt pas toujours facile à connoître, & ſi on la prévient l'ouvrage eſt manqué. Tel peuple eſt diſciplinable en naiſſant, tel autre ne l'eſt pas au bout de dix ſiècles. Les Ruſſes ne ſeront jamais vraiment policés, parce qu'ils l'ont été trop tôt. Pierre avoit le génie imitatif, il n'avoit pas le vrai génie, celui qui crée & fait tout de rien. Quelques-unes des choſes qu'il fit étoient bien, la plupart étoient déplacées. Il a vu que ſon peuple étoit barbare, il n'a point vu qu'il n'étoit pas mûr pour la police; il l'a voulu civiliſer quand il ne falloit que l'aguerrir. Il a d'abord voulu faire des Allemands, des Anglois, quand il falloit commencer par faire des Ruſſes : il a empêché ſes ſujets de jamais devenir ce qu'ils pourroient être, en leur perſuadant qu'ils étoient ce qu'ils ne ſont pas. C'eſt ainſi qu'un Précepteur François

çois forme ſon élève pour briller un moment dans ſon enfance, & puis n'être jamais rien. L'Empire de Ruſſie voudra ſubjuguer l'Europe, & ſera ſubjugué lui-même. Les Tartares ſes ſujets ou ſes voiſins deviendront ſes maîtres & les nôtres : cette révolution me paroît infaillible. Tous les Rois de l'Europe travaillent de concert à l'accélérer.

CHAPITRE IX.

Suite.

COMME la nature a donné des termes à la ſtature d'un homme bien conformé, paſſé leſquels elle ne fait plus que des géans ou des nains, il y a de même, eu égard à la meilleure conſtitution d'un État, des bornes à l'étendue qu'il peut avoir, afin qu'il ne ſoit ni trop grand pour pouvoir être bien gouverné, ni trop petit pour pouvoir ſe maintenir par lui-même. Il y a dans tout corps politique un *maximum* de force qu'il ne ſauroit paſſer, & duquel ſouvent il s'éloigne à force de s'agrandir. Plus le lien ſocial s'étend, plus il ſe relâche, & en général un petit État eſt proportionnellement plus fort qu'un grand.

MILLE raiſons démontrent cette maxime. Premièrement l'adminiſtration devient plus pénible dans les grandes diſtances, comme un poids devient plus lourd au bout d'un plus grand levier. Elle devient auſſi plus onéreuſe à meſure que les degrés ſe multiplient ; car chaque ville a d'abord la ſienne, que le peuple paie, chaque diſtric la ſienne, encore payée par le peuple, enſuite chaque province, puis les grands gouvernemens, les Satrapies, les Vice-royautés, qu'il faut toujours payer plus cher à meſure qu'on monte, & toujours aux dépens du malheureux peuple ; enfin vient l'adminiſtration ſuprême qui écraſe tout. Tant de ſurcharges épuiſent continuellement les ſujets ; loin d'être mieux gouvernés par tous ces différens ordres, ils le ſont moins bien que s'il n'y en avoit qu'un ſeul au-deſſus d'eux. Cependant à peine reſte-t-il des

reſſources pour les cas extraordinaires ; & quand il y faut recourir, l'État eſt toujours à la veille de ſa ruine.

Ce n'eſt pas tout ; non-ſeulement le gouvernement a moins de vigueur & de célérité pour faire obſerver les loix, empêcher les vexations, corriger les abus, prévenir les entrepriſes ſéditieuſes qui peuvent ſe faire dans des lieux éloignés ; mais le peuple a moins d'affections pour ſes chefs, qu'il ne voit jamais, pour la patrie, qui eſt à ſes yeux comme le monde, & pour ſes concitoyens, dont la plupart lui ſont étrangers. Les mêmes loix ne peuvent convenir à tant de provinces diverſes qui ont des mœurs différentes, qui vivent ſous des climats oppoſés, & qui ne peuvent ſouffrir la même forme de gouvernement. Des loix différentes n'engendrent que trouble & confuſion parmi des peuples qui, vivant ſous les mêmes chefs & dans une communication continuelle, paſſent ou ſe marient les uns chez les autres, & ſoumis à d'autres coutumes, ne ſavent jamais ſi leur patrimoine eſt bien à eux. Les talens ſont enfouis, les vertus ignorées, les vices impunis, dans cette multitude d'hommes inconnus les uns aux autres, que le ſiège de l'adminiſtration ſuprême raſſemble dans un même lieu. Les Chefs accablés d'affaires ne voient rien par eux-mêmes, des commis gouvernent l'État. Enfin les meſures qu'il faut prendre pour maintenir l'autorité générale, à laquelle tant d'Officiers éloignés veulent ſe ſouſtraire ou en impoſer, abſorbent tous les ſoins publics, il n'en reſte plus pour le bonheur du peuple ; à peine en reſte-t-il pour ſa défenſe au beſoin, & c'eſt ainſi qu'un corps trop grand pour ſa conſtitution s'affaiſe & périt écraſé ſous ſon propre poids.

D'un autre côté, l'État doit ſe donner une certaine baſe pour avoir de la ſolidité, pour réſiſter aux ſecouſſes qu'il ne manquera pas d'éprouver, & aux efforts qu'il ſera contraint de faire pour ſe ſoutenir : car tous les peuples ont une eſpèce de force centrifuge, par laquelle ils agiſſent continuellement les uns contre les autres, & tendent à s'agrandir aux dépens de leurs voiſins, comme les tourbillons de Deſcartes. Ainſi les foibles riſquent d'être bientôt engloutis, & nul ne peut guères ſe conſerver qu'en

se mettant avec tous dans une espèce d'équilibre qui rende la compression par-tout à-peu-près égale.

On voit par-là qu'il y a des raisons de s'étendre & des raisons de se resserrer, & ce n'est pas le moindre talent du politique de trouver entre les unes & les autres la proportion la plus avantageuse à la conservation de l'État. On peut dire en général que les premières n'étant qu'extérieures & relatives, doivent être subordonnées aux autres, qui sont internes & absolues; une saine & forte constitution est la première chose qu'il faut rechercher, & l'on doit plus compter sur la vigueur qui nait d'un bon gouvernement, que sur les ressources que fournit un grand territoire.

Au reste, on a vu des États tellement constitués, que la nécessité des conquêtes entroit dans leur constitution même, & que pour se maintenir ils étoient forcés de s'agrandir sans cesse. Peut-être se félicitoient-ils beaucoup de cette heureuse nécessité, qui leur montroit pourtant, avec le terme de leur grandeur, l'inévitable moment de leur chûte.

CHAPITRE X.

Suite.

On peut mesurer un corps politique de deux manières; savoir, par l'étendue du territoire, & par le nombre du peuple; & il y a entre l'une & l'autre de ces mesures un rapport convenable pour donner à l'État sa véritable grandeur: ce sont les hommes qui font l'État, & c'est le terrein qui nourrit les hommes; ce rapport est donc que la terre suffise à l'entretien de ses habitans, & qu'il y ait autant d'habitans que la terre en peut nourrir. C'est dans cette portion que se trouve le *maximum* de force d'un nombre donné de peuple; car s'il y a du terrein de trop, la garde en est onéreuse, la culture insuffisante, le produit

superflu ; c'est la cause prochaine des guerres défensives : s'il n'y en a pas assez, l'État se trouve pour le supplément à la discrétion de ses voisins ; c'est la cause prochaine des guerres offensives. Tout peuple qui n'a par sa position que l'alternative entre le commerce ou la guerre, est foible en lui-même ; il dépend de ses voisins, il dépend des événemens ; il n'a jamais qu'une existence incertaine & courte. Il subjugue & change de situation, ou il est subjugué & n'est rien. Il ne peut se conserver libre qu'à force de petitesse ou de grandeur.

On ne peut donner en calcul un rapport fixe entre l'étendue de terre & le nombre d'hommes qui se suffisent l'un à l'autre, tant à cause des différences qui se trouvent dans les qualités du terrein, dans ses degrés de fertilité, dans la nature de ses productions, dans l'influence des climats, que de celles qu'on remarque dans les tempéramens des hommes qui les habitent, dont les uns consomment peu dans un pays fertile, les autres beaucoup sur un sol ingrat. Il faut encore avoir égard à la plus grande ou moindre fécondité des femmes, à ce que le pays peut avoir de plus ou moins favorable à la population, à la quantité dont le législateur peut espérer d'y concourir par ses établissemens, de sorte qu'il ne doit pas fonder son jugement sur ce qu'il voit, mais sur ce qu'il prévoit, ni s'arrêter autant à l'état actuel de la population qu'à celui où elle doit naturellement parvenir. Enfin il y a mille occasions où les accidens particuliers du lieu exigent ou permettent qu'on embrasse plus de terrein qu'il ne paroit nécessaire. Ainsi l'on s'étendra beaucoup dans un pays de montagnes, où les productions naturelles, savoir les bois, les pâturages, demandent moins de travail, où l'expérience apprend que les femmes sont plus fécondes que dans les plaines, & où un grand sol incliné ne donne qu'une petite base horizontale, la seule qu'il faut compter pour la végétation. Au contraire, on peut se resserrer au bord de la mer, même dans des rochers & des sables presque stériles ; parce que la pêche y peut suppléer en grande partie aux productions de la terre, que les hommes doivent être plus rassemblés pour repousser les pirates, & qu'on a d'ailleurs plus de facilité pour délivrer le pays par les colonies, des habitans dont il est surchargé.

A ces conditions pour inſtituer un peuple, il en faut ajouter une qui ne peut ſuppléer à nulle autre, mais ſans laquelle elles ſont toutes inutiles; c'eſt qu'on jouiſſe de l'abondance & de la paix; car le temps où s'ordonne un État eſt, comme celui où ſe forme un bataillon, l'inſtant où le corps eſt le moins capable de réſiſtance & le plus facile à détruire. On réſiſteroit mieux dans un déſordre abſolu que dans un moment de fermentation, où chacun s'occupe de ſon rang, & non du péril. Qu'une guerre, une famine, une ſédition ſurvienne en ce temps de criſe, l'État eſt infailliblement renverſé.

Ce n'eſt pas qu'il n'y ait beaucoup de gouvernemens établis durant ces orages; mais alors ce ſont ces gouvernemens mêmes qui détruiſent l'État. Les uſurpateurs amènent ou choiſiſſent toujours ces temps de troubles pour faire paſſer, à la faveur de l'effroi public, des loix deſtructives que le peuple n'adopteroit jamais de ſang-froid. Le choix du moment de l'inſtitution eſt un des caractères les plus sûrs par leſquels on peut diſtinguer l'œuvre du légiſlateur d'avec celle du tyran.

Quel peuple eſt donc propre à la légiſlation? Celui qui, ſe trouvant déja lié par quelque union d'origine, d'intérêt ou de convention, n'a point encore porté le vrai joug des loix; celui qui n'a ni coutumes ni ſuperſtitions bien enracinées; celui qui ne craint pas d'être accablé par une invaſion ſubite, qui, ſans entrer dans les querelles de ſes voiſins, peut réſiſter ſeul à chacun d'eux, ou s'aider de l'un pour repouſſer l'autre; celui dont chaque membre peut être connu de tous, & où l'on n'eſt point forcé de charger un homme d'un plus grand fardeau qu'un homme ne peut porter; celui qui peut ſe paſſer des autres peuples & dont tout autre peuple peut ſe paſſer (13); celui qui n'eſt ni riche ni pauvre & peut

(13) Si de deux peuples voiſins l'un ne pouvoit ſe paſſer de l'autre, ce ſeroit une ſituation très-dure pour le premier & très-dangereuſe pour le ſecond. Toute nation ſage, en pareil cas, s'efforcera bien vite de délivrer l'autre de cette dépendance. La République de Thlaſcala, enclavée dans l'Empire du Mexique, aima mieux ſe paſſer de ſel, que d'en acheter des Mexicains, & même que d'en accepter gratuitement. Les ſages Thlaſcalans

ſe ſuffire à lui-même ; enfin celui qui réunit la conſiſtance d'un ancien peuple avec la docilité d'un peuple nouveau. Ce qui rend pénible l'ouvrage de la légiſlation, eſt moins ce qu'il faut établir que ce qu'il faut détruire ; & ce qui rend le ſuccès ſi rare, c'eſt l'impoſſibilité de trouver la ſimplicité de la nature jointe aux beſoins de la ſociété. Toutes ces conditions, il eſt vrai, ſe trouvent difficilement raſſemblées. Auſſi voit-on peu d'États bien conſtitués.

Il eſt encore en Europe un pays capable de légiſlation ; c'eſt l'Iſle de Corſe. La valeur & la conſtance avec laquelle ce brave peuple a ſu recouvrer & défendre ſa liberté, mériteroit bien que quelque homme ſage lui apprît à la conſerver. J'ai quelque preſſentiment qu'un jour cette petite iſle étonnera l'Europe.

CHAPITRE XI.

Des divers ſyſtêmes de Légiſlation.

Si l'on recherche en quoi conſiſte préciſément le plus grand bien de tous, qui doit être la fin de tout ſyſtême de légiſlation, on trouvera qu'il ſe réduit à ces deux objets principaux, la *liberté* & l'*égalité*. La liberté, parce que toute dépendance particuliere eſt autant de force ôtée au corps de l'État ; l'égalité, parce que la liberté ne peut ſubſiſter ſans elle.

J'ai déja dit ce que c'eſt que la liberté civile ; à l'égard de l'égalité, il ne faut pas entendre par ce mot que les degrés de puiſſance & de richeſſe ſoient abſolument les mêmes ; mais que, quant à la puiſſance, elle ſoit au-deſſous de toute violence, & ne s'exerce jamais qu'en vertu du rang & des loix ; & quant à la richeſſe que nul citoyen ne ſoit aſſez opulent pour en pouvoir acheter un autre, & nul aſſez pauvre pour être contraint de ſe vendre (14) :

virent le piège caché ſous cette libéralité. Ils ſe conſerverent libres, & ce petit État, enfermé dans ce grand Empire, fut enfin l'inſtrument de ſa ruine.

[14] Voulez-vous donc donner à l'État de la conſiſtance, rapprochez les degrés extrêmes autant qu'il eſt poſſible ; ne ſouffrez ni des gens opu-

ce qui ſuppoſe du côté des grands, modération de biens & de crédit, & du côté des petits, modération d'avarice & de convoitiſe.

CETTE égalité, diſent-ils, eſt une chimere de ſpéculation qui ne peut exiſter dans la pratique : mais ſi l'abus eſt inévitable, s'enſuit-il qu'il ne faille pas au moins le régler? C'eſt préciſément parce que la force des choſes tend toujours à détruire l'égalité, que la force de la légiſlation doit toujours tendre à la maintenir.

MAIS ces objets généraux de toute bonne inſtitution doivent être modifiés en chaque pays par les rapports qui naiſſent, tant de la ſituation locale, que du caractère des habitans, & c'eſt ſur ces rapports qu'il faut aſſigner à chaque peuple un ſyſtême particulier d'inſtitution, qui ſoit le meilleur, non peut-être en lui-même, mais pour l'État auquel il eſt deſtiné. Par exemple, le ſol eſt-il ingrat & ſtérile, ou le pays trop ſerré pour les habitans? Tournez-vous du côté de l'induſtrie & des arts, dont vous échangerez les productions contre les denrées qui vous manquent. Au contraire, occupez-vous de riches plaines & de côteaux fertiles. Dans un bon terrein, manquez-vous d'habitans; donnez tous vos ſoins à l'agriculture qui multiplie les hommes, & chaſſez les arts, qui ne feroient qu'achever de dépeupler le pays, en attroupant ſur quelques points du territoire le peu d'habitans qu'il y a. (15) Occupez-vous des rivages étendus & commodes; couvrez la mer de vaiſſeaux; cultivez le commerce & la navigation; vous aurez une exiſtence brillante & courte. La mer ne baigne-t-elle ſur vos côtes que des rochers preſque inacceſſibles; reſtez barbares & ichtyophages; vous en vivrez plus tranquilles, meilleurs peut-être, & ſûrement plus heu-

lens ni des gueux. Ces deux états, naturellement inſéparables, ſont également funeſtes au bien commun; de l'un ſortent les fauteurs de la tyrannie, & de l'autre les tyrans. C'eſt toujours entr'eux que ſe fait le trafic de la liberté publique; l'un l'achete & l'autre la vend.

[15] Quelque branche de commerce extérieur, dit le M. d'A. ne répand guères qu'une fauſſe utilité pour un Royaume en général; elle peut enrichir quelques particuliers, même quelques villes; mais la nation entière n'y gagne rien, & le peuple n'en eſt pas mieux.

reux. En un mot, outre les maximes communes à tous, chaque peuple renferme en lui quelque cauſe qui les ordonne d'une manière particulière & rend ſa légiſlation propre à lui ſeul. C'eſt ainſi qu'autrefois les Hébreux, & récemment les Arabes, ont eu pour principal objet la Religion, les Athéniens les lettres, Carthage & Tyr le commerce, Rhodes la marine, Sparte la guerre, & Rome la vertu. L'Auteur de l'Eſprit des Loix a montré dans des foules d'exemples par quel art le Légiſlateur dirige l'inſtitution vers chacun de ces objets.

Ce qui rend la conſtitution d'un État véritablement ſolide & durable, c'eſt quand les convenances ſont tellement obſervées que les rapports naturels & les loix tombent toujours de concert ſur les mêmes points, & que celles-ci ne font, pour ainſi dire, qu'aſſurer, accompagner, rectifier les autres. Mais ſi le Légiſlateur, ſe trompant dans ſon objet, prend un principe différent de celui qui nait de la nature des choſes, que l'un tende à la ſervitude & l'autre à la liberté, l'un aux richeſſes, l'autre à la population, l'un à la paix, l'autre aux conquêtes, on verra les loix s'affoiblir inſenſiblement, la conſtitution s'altérer, & l'État ne ceſſera d'être agité juſqu'à ce qu'il ſoit détruit ou changé, & que l'invincible nature ait repris ſon empire.

CHAPITRE XII.

Diviſion des loix.

Pour ordonner le tout, ou donner la meilleure forme poſſible à la choſe publique, il y a diverſes relations à conſidérer. Premièrement l'action du corps entier agiſſant ſur lui-même, c'eſt-à-dire, le rapport du tout au tout, ou du Souverain à l'État, & ce rapport eſt compoſé de celui des termes intermédiaires, comme nous le verrons ci-après.

Les loix qui règlent ce rapport portent le nom de loix politiques, & s'appellent auſſi loix fondamentales, non ſans quelque raiſon

raiſon ſi ces loix ſont ſages. Car s'il n'y a dans chaque État qu'une bonne manière de l'ordonner, le peuple qui l'a trouvée doit s'y tenir ; mais ſi l'ordre établi eſt mauvais, pourquoi prendroit-on pour fondamentales des loix qui l'empêchent d'être bon? D'ailleurs, en tout état de cauſe, un peuple eſt toujours le maître de changer ſes loix, même les meilleures; car s'il lui plaît de ſe faire mal à lui-même, qui eſt-ce qui a droit de l'en empêcher ?

La ſeconde relation eſt celle des membres entr'eux, ou avec le corps entier, & ce rapport doit être au premier égard auſſi petit, & au ſecond auſſi grand qu'il eſt poſſible, en ſorte que chaque citoyen ſoit dans une parfaite indépendance de tous les autres, & dans une exceſſive dépendance de la Cité; ce qui ſe fait toujours par les mêmes moyens: car il n'y a que la force de l'État qui faſſe la liberté de ſes membres. C'eſt de ce deuxième rapport que naiſſent les loix civiles.

On peut conſidérer une troiſième ſorte de relation entre l'homme & la loi, ſavoir celle de la déſobéiſſance à la peine, & celle-ci donne lieu à l'établiſſement des loix criminelles, qui dans le fond ſont moins une eſpèce particulière de loix, que la ſanction de toutes les autres.

A ces trois ſortes de loix il s'en joint une quatrième, la plus importante de toutes, qui ne ſe grave ni ſur le marbre ni ſur l'airain, mais dans les cœurs des citoyens; qui fait la véritable conſtitution de l'État; qui prend tous les jours de nouvelles forces; qui, lorſque les autres loix vieilliſſent ou s'éteignent, les ranime ou les ſupplée, conſerve un peuple dans l'eſprit de ſon inſtitution, & ſubſtitue inſenſiblement la force de l'habitude à celle de l'autorité. Je parle des mœurs, des coutumes, & ſurtout de l'opinion ; partie inconnue à nos politiques, mais de laquelle dépend le ſuccès de toutes les autres; partie dont le grand Légiſlateur s'occupe en ſecret, tandis qu'il paroît ſe borner à des réglemens particuliers qui ne ſont que le cintre de la voûte,

dont les mœurs plus lentes à naître, forment enfin l'inébranlable clef.

ENTRE ces diverſes claſſes, les loix politiques, qui conſtituent la forme du gouvernement, ſont la ſeule relative à mon ſujet.

Fin du Livre ſecond.

DU CONTRAT SOCIAL.

LIVRE TROISIEME.

AVANT de parler des diverſes formes de gouvernemens, tâchons de fixer le ſens précis de ce mot, qui n'a pas encore été fort bien expliqué.

CHAPITRE I.

Du Gouvernement en général.

J'AVERTIS le lecteur que ce Chapitre doit être lu poſément, & que je ne ſais pas l'art d'être clair pour qui ne veut pas être attentif.

TOUTE action libre a deux cauſes qui concourent à la produire, l'une morale, ſavoir la volonté qui détermine l'acte; l'autre phyſique, ſavoir la puiſſance qui l'exécute. Quand je marche vers un objet, il faut premiérement que j'y veuille aller; en ſecond lieu, que mes pieds m'y portent. Qu'un paralytique veuille courir, qu'un homme agile ne le veuille pas, tous deux reſteront en place. Le corps politique a les mêmes mobiles; on y diſtingue de même la force & la volonté. Celle-ci ſous le nom de *puiſſance légiſlative*, l'autre ſous le nom de *puiſſance exécutive*. Rien ne s'y fait ou ne s'y doit faire ſans leur concours.

NOUS avons vu que la puiſſance légiſlative appartient au peuple, & ne peut appartenir qu'à lui. Il eſt aiſé de voir au contraire, par les principes ci-devant établis, que la puiſſance exécutive ne

peut appartenir à la généralité comme législatrice ou souveraine, parce que cette puissance ne consiste qu'en des actes particuliers qui ne sont point du ressort de la loi, ni par conséquent de celui du Souverain, dont tous les actes ne peuvent être que des loix.

Il faut donc à la force publique un agent propre qui la réunisse & la mette en œuvre selon les directions de la volonté générale, qui serve à la communication de l'État & du Souverain, qui fasse en quelque sorte, dans la personne publique, ce que fait dans l'homme l'union de l'ame & du corps. Voila quelle est dans l'État la raison du gouvernement, confondu mal-à-propos avec le Souverain, dont il n'est que le ministre.

Qu'est-ce donc que le gouvernement? Un corps intermédiaire établi entre les sujets & le Souverain pour leur mutuelle correspondance, chargé de l'exécution des loix & du maintien de la liberté, tant civile que politique.

Les membres de ce corps s'appellent *Magistrats* ou *Rois*, c'est-à-dire, *Gouverneurs*, & le corps entier porte le nom de *Prince*. (16) Ainsi ceux qui prétendent que l'acte par lequel un peuple se soumet à des chefs, n'est point un contrat, ont grande raison. Ce n'est absolument qu'une commission, un emploi dans lequel, simples Officiers du Souverain, ils exercent en son nom le pouvoir dont il les a faits dépositaires, & qu'il peut limiter, modifier & reprendre quand il lui plaît, l'aliénation d'un tel droit étant incompatible avec la nature du corps social, & contraire au but de l'association.

J'appelle donc *gouvernement* ou suprême administration l'exercice légitime de la puissance exécutive, & Prince ou Magistrat l'homme ou le corps chargé de cette administration.

C'est dans le gouvernement que se trouvent les forces intermédiaires, dont les rapports composent celui du tout au tout, ou du Souverain à l'État. On peut représenter ce dernier rapport

(16) C'est ainsi qu'à Venise on donne au College le nom de *Sérénissime Prince*, même quand le Doge n'y assiste pas.

par celui des extrêmes d'une proportion continue, dont la moyenne proportionnelle eſt le gouvernement. Le gouvernement reçoit du Souverain les ordres qu'il donne au peuple, & pour que l'État ſoit dans un bon équilibre, il faut, tout compenſé, qu'il y ait égalité entre le produit ou la puiſſance du gouvernement pris en lui-même & le produit ou la puiſſance des citoyens, qui ſont ſouverains d'un côté & ſujets de l'autre.

De plus, on ne ſauroit altérer aucun des trois termes ſans rompre à l'inſtant la proportion. Si le Souverain veut gouverner, ou ſi le Magiſtrat veut donner des loix, ou ſi les ſujets refuſent d'obéir, le déſordre ſuccède à la règle, la force & la volonté n'agiſſent plus de concert, & l'État diſſous tombe ainſi dans le deſpotiſme ou dans l'anarchie. Enfin comme il n'y a qu'une moyenne proportionnelle entre chaque rapport, il n'y a non plus qu'un bon gouvernement poſſible dans un État : mais comme mille événemens peuvent changer les rapports d'un peuple, non-ſeulement différens gouvernemens peuvent être bons à divers peuples, mais au même peuple en différens temps.

Pour tâcher de donner une idée des divers rapports qui peuvent regner entre ces deux extrêmes, je prendrai pour exemple le nombre du peuple, comme un rapport plus facile à exprimer.

Supposons que l'État ſoit compoſé de dix mille citoyens, le Souverain ne peut être conſidéré que collectivement & en corps; mais chaque particulier, en qualité de ſujet, eſt conſidéré comme individu; ainſi le Souverain eſt au ſujet comme dix mille eſt à un, c'eſt-à-dire, que chaque membre de l'État n'a pour ſa part que la dix-millième partie de l'autorité ſouveraine, quoiqu'il lui ſoit ſoumis tout entier. Que le peuple ſoit compoſé de cent mille hommes, l'état des ſujets ne change pas, & chacun porte également tout l'empire des loix, tandis que ſon ſuffrage, réduit à un cent-millième, à dix fois moins d'influence dans leur rédaction. Alors le ſujet reſtant toujours un, le rapport du Souverain augmente en raiſon du nombre des citoyens. D'où il ſuit que plus l'État s'agrandit, plus la liberté diminue.

QUAND je dis que le rapport augmente, j'entends qu'il s'éloigne de l'égalité. Ainſi plus le rapport eſt grand dans l'acception des Géomètres, moins il y a de rapport dans l'acception commune; dans la première le rapport conſidéré ſelon la quantité ſe meſure par l'expoſant, & dans l'autre conſidéré ſelon l'identité, il s'eſtime par la ſimilitude.

OR, moins les volontés particulières ſe rapportent à la volonté générale, c'eſt-à-dire, les mœurs aux loix, plus la force réprimante doit augmenter. Donc le gouvernement, pour être bon, doit être relativement plus fort à meſure que le peuple eſt plus nombreux.

D'UN autre côté, l'agrandiſſement de l'État donnant aux dépoſitaires de l'autorité publique plus de tentations & de moyens d'abuſer de leur pouvoir, plus le gouvernement doit avoir de force pour contenir le peuple, plus le Souverain doit en avoir à ſon tour pour contenir le gouvernement. Je ne parle pas ici d'une force abſolue, mais de la force relative des diverſes parties de l'État.

IL ſuit de ce double rapport que la proportion continue entre le Souverain, le Prince & le peuple n'eſt point une idée arbitraire, mais une conſéquence néceſſaire de la nature du corps politique. Il ſuit encore que l'un des extrêmes, ſavoir le peuple comme ſujet, étant fixe & repréſenté par l'unité, toutes les fois que la raiſon doublée augmente ou diminue, la raiſon ſimple augmente ou diminue ſemblablement, & que par conſéquent le moyen terme eſt changé. Ce qui fait voir qu'il n'y a pas une conſtitution de gouvernement unique & abſolue, mais qu'il peut y avoir autant de gouvernemens différens en nature, que d'États différens en grandeur.

SI, tournant ce ſyſtême en ridicule, on diſoit que, pour trouver cette moyenne proportionnelle & former le corps du gouvernement, il ne faut, ſelon moi, que tirer la racine quarrée du nombre du peuple, je répondrois que je ne prends ici ce nombre que pour un exemple, que les rapports dont je parle ne ſe meſurent pas ſeulement par le nombre des hommes, mais en géné-

ral par la quantité d'action, laquelle se combine par des multitudes de causes ; qu'au reste, si, pour m'exprimer en moins de paroles, j'emprunte un moment des termes de géométrie, je n'ignore pas cependant que la précision géométrique n'a point lieu dans les quantités morales.

Le gouvernement est en petit ce que le corps politique qui le renferme est en grand. C'est une personne morale douée de certaines facultés, active comme le Souverain, passive comme l'État, & qu'on peut décomposer en d'autres rapports semblables, d'où naît par conséquent une nouvelle proportion, une autre encore dans celle-ci, selon l'ordre des tribunaux, jusqu'à ce qu'on arrive à un moyen terme indivisible, c'est-à-dire, à un seul chef ou Magistrat suprême, qu'on peut se représenter au milieu de cette progression, comme l'unité entre la série des fractions & celle des nombres.

Sans nous embarrasser dans cette multiplication de termes, contentons-nous de considérer le gouvernement comme un nouveau corps dans l'État, distinct du peuple & du Souverain, & intermédiaire entre l'un & l'autre.

Il y a cette différence essentielle entre ces deux corps, que l'État existe par lui-même, & que le gouvernement n'existe que par le Souverain. Ainsi la volonté dominante du Prince n'est ou ne doit être que la volonté générale ou la loi ; sa force n'est que la force publique concentrée en lui ; si-tôt qu'il veut tirer de lui-même quelqu'acte absolu & indépendant, la liaison du tout commence à se relâcher. S'il arrivoit enfin que le Prince eût une volonté particulière plus active que celle du Souverain, & qu'il usât, pour obéir à cette volonté particulière, de la force publique qui est dans ses mains, en sorte qu'on eût, pour ainsi dire, deux Souverains, l'un de droit & l'autre de fait, à l'instant l'union sociale s'évanouiroit, & le corps politique seroit dissous.

Cependant pour que le corps du gouvernement ait une existence, une vie réelle qui le distingue du corps de l'État, pour que tous ses membres puissent agir de concert & répondre à

la fin pour laquelle il eſt inſtitué, il lui faut un *moi* particulier, une ſenſibilité commune à ſes membres, une force, une volonté propre qui tendent à ſa conſervation. Cette exiſtence particulière ſuppoſe des aſſemblées, des conſeils, un pouvoir de délibérer, de réſoudre, des droits, des titres, des privilèges qui appartiennent au Prince excluſivement, & qui rendent la condition du Magiſtrat plus honorable à proportion qu'elle eſt plus pénible. Les difficultés ſont dans la manière d'ordonner dans le tout ce tout ſubalterne, de ſorte qu'il n'altère point la conſtitution générale, en affermiſſant la ſienne, qu'il diſtingue toujours ſa force particulière, deſtinée à ſa propre conſervation, de la force publique deſtinée à la conſervation de l'État, & qu'en un mot il ſoit toujours prêt à ſacrifier le gouvernement au peuple, & non le peuple au gouvernement.

D'AILLEURS, bien que le corps artificiel du gouvernement ſoit l'ouvrage d'un autre corps artificiel, & qu'il n'ait en quelque ſorte qu'une vie empruntée & ſubordonnée, cela n'empêche pas qu'il ne puiſſe agir avec plus ou moins de vigueur ou de célérité, jouir, pour ainſi dire, d'une ſanté plus ou moins robuſte. Enfin ſans s'éloigner directement du but de ſon inſtitution, il peut s'en écarter plus ou moins, ſelon la manière dont il eſt conſtitué.

C'EST de toutes ces différences que naiſſent les rapports divers que le gouvernement doit avoir avec le corps de l'État, ſelon les rapports accidentels & particuliers par leſquels ce même État eſt modifié. Car ſouvent le gouvernement le meilleur en ſoi deviendra le plus vicieux, ſi ſes rapports ne ſont altérés ſelon les défauts du corps politique auquel il appartient.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Du principe qui conſtitue les diverſes formes de Gouvernement.

POUR expoſer la cauſe générale de ces différences, il faut diſtinguer ici le Prince & le gouvernement, comme j'ai diſtingué ci-devant l'État & le Souverain.

LE corps du Magiſtrat peut être compoſé d'un plus grand ou moindre nombre de membres. Nous avons dit que le rapport du Souverain aux ſujets étoit d'autant plus grand que le peuple étoit plus nombreux, & par une évidente analogie nous en pouvons dire autant du gouvernement à l'égard des Magiſtrats.

OR, la force totale du gouvernement étant toujours celle de l'État, ne varie point : d'où il ſuit que plus il uſe de cette force ſur ſes propres membres, moins il lui en reſte pour agir ſur tout le peuple.

DONC plus les Magiſtrats ſont nombreux, plus le gouvernement eſt foible. Comme cette maxime eſt fondamentale, appliquons-nous à la mieux éclaircir.

NOUS pouvons diſtinguer dans la perſonne du Magiſtrat trois volontés eſſentiellement différentes. Premiérement la volonté propre de l'individu, qui ne tend qu'à ſon avantage particulier; ſecondement la volonté commune des Magiſtrats, qui ſe rapporte uniquement à l'avantage du Prince, & qu'on peut appeller volonté de corps, laquelle eſt générale par rapport au gouvernement, & particuliere par rapport à l'État, dont le gouvernement fait partie; en troiſième lieu, la volonté du peuple ou la volonté ſouveraine, laquelle eſt générale, tant par rapport à l'État, conſidéré comme le tout, que par rapport au gouvernement, conſidéré comme partie du tout.

DANS une légiſlation parfaite, la volonté particulière ou in-

dividuelle doit être nulle, la volonté de corps propre au gouvernement très-subordonnée, & par conséquent la volonté générale ou souveraine toujours dominante, & la règle unique de toutes les autres.

SELON l'ordre naturel, au contraire, ces différentes volontés deviennent plus actives à mesure qu'elles se concentrent. Ainsi la volonté générale est toujours la plus foible, la volonté de corps a le second rang, & la volonté particulière le premier de tous: de sorte que dans le gouvernement chaque membre est premiérement soi-même, & puis Magistrat, & puis citoyen. Gradation directement oppposée à celle qu'exige l'ordre social.

CELA posé : que tout le gouvernement soit entre les mains d'un seul homme, voilà la volonté particulière & la volonté de corps parfaitement réunies, & par conséquent celle-ci au plus haut degré d'intensité qu'elle puisse avoir. Or, comme c'est du degré de la volonté que dépend l'usage de la force, & que la force absolue du gouvernement ne varie point, il s'ensuit que le plus actif des gouvernemens est celui d'un seul.

AU contraire, unissons le gouvernement à l'autorité législative; faisons le Prince du Souverain, & de tous les citoyens autant de Magistrats : alors la volonté de corps, confondue avec la volonté générale, n'aura pas plus d'activité qu'elle, & laissera la volonté particulière dans toute sa force. Ainsi le gouvernement, toujours avec la même force absolue, sera dans son *minimum* de force relative ou d'activité.

CES rapports sont inconteſtables, & d'autres considérations servent encore à les confirmer. On voit, par exemple, que chaque Magistrat est plus actif dans son corps que chaque citoyen dans le sien, & que par conséquent la volonté particulière a beaucoup plus d'influence dans les actes du gouvernement, que dans ceux du Souverain; car chaque Magistrat est presque toujours chargé de quelque fonction du gouvernement, au lieu que chaque citoyen, pris à part, n'a aucune fonction de la souveraineté. D'ailleurs, plus l'État s'étend, plus sa force réelle augmen-

re, quoiqu'elle n'augmente pas en raiſon de ſon étendue : mais l'État reſtant le même, les Magiſtrats ont beau ſe multiplier, le gouvernement n'en acquiert pas une plus grande force réelle, parce que cette force eſt celle de l'État, dont la meſure eſt toujours égale. Ainſi la force relative ou l'activité du gouvernement diminue, ſans que ſa force abſolue ou réelle puiſſe augmenter.

Il eſt sûr encore que l'expédition des affaires devient plus lente à meſure que plus de gens en ſont chargés, qu'en donnant trop à la prudence on ne donne pas aſſez à la fortune, qu'on laiſſe échapper l'occaſion, & qu'à force de délibérer, on perd ſouvent le fruit de la délibération.

Je viens de prouver que le gouvernement ſe relâche à meſure que les Magiſtrats ſe multiplient, & j'ai prouvé ci-devant que plus le peuple eſt nombreux, plus la force réprimante doit augmenter. D'où il ſuit que le rapport des Magiſtrats au gouvernement, doit être inverſe du rapport des ſujets au Souverain ; c'eſt-à-dire que, plus l'État s'agrandit, plus le gouvernement doit ſe reſſerrer ; tellement que le nombre des chefs diminue en raiſon de l'augmentation du peuple.

Au reſte, je ne parle ici que de la force relative du gouvernement, & non de ſa rectitude ; car, au contraire, plus le Magiſtrat eſt nombreux, plus la volonté de corps ſe rapproche de la volonté générale, au lieu que ſous un Magiſtrat unique, cette même volonté de corps n'eſt, comme je l'ai dit, qu'une volonté particulière. Ainſi l'on perd d'un côté ce qu'on peut gagner de l'autre, & l'art du Légiſlateur eſt de ſavoir fixer le point où la force de la volonté du gouvernement, toujours en proportion réciproque, ſe combine dans le rapport le plus avantageux à l'État.

CHAPITRE III.

Diviſion des Gouvernemens.

ON a vu dans le Chapitre précédent pourquoi l'on diſtingue les diverſes eſpèces ou formes de gouvernemens par le nombre des membres qui les compoſent ; il reſte à voir dans celui-ci comment ſe fait cette diviſion.

LE Souverain peut, en premier lieu, commettre le dépôt du gouvernement à tout le peuple ou à la plus grande partie du peuple, en ſorte qu'il y ait plus de citoyens Magiſtrats que de citoyens ſimples particuliers. On donne à cette forme de gouvernement le nom de *Démocratie.*

OU bien il peut reſſerrer le gouvernement entre les mains d'un petit nombre, en ſorte qu'il y ait plus de ſimples citoyens que de Magiſtrats, & cette forme porte le nom d'*Ariſtocratie.*

ENFIN il peut concentrer tout le gouvernement dans les mains d'un Magiſtrat unique, dont tous les autres tiennent leur pouvoir. Cette troiſième forme eſt la plus commune, & s'appelle *Monarchie*, ou gouvernement royal.

ON doit remarquer que toutes ces formes, ou du moins les deux premières, ſont ſuſceptibles de plus ou de moins, & ont même une aſſez grande latitude ; car la Démocratie peut embraſſer tout le peuple ou ſe reſſerrer juſqu'à la moitié. L'Ariſtocratie à ſon tour peut de la moitié du peuple ſe reſſerrer juſqu'au plus petit nombre indéterminément. La royauté même eſt ſuſceptible de quelque partage. Sparte eut conſtamment deux Rois par ſa conſtitution, & l'on a vu dans l'Empire Romain juſqu'à huit Empereurs à la fois, ſans qu'on pût dire que l'Empire fût diviſé. Ainſi il y a un point où chaque forme de gouvernement ſe confond avec la ſuivante, & l'on voit que ſous trois ſeules dénominations le gouvernement eſt réellement ſuſceptible d'autant de formes diverſes que l'État a de citoyens.

Il y a plus : ce même gouvernement pouvant à certains égards se subdiviser en d'autres parties, l'une administrée d'une manière, & l'autre d'une autre, il peut résulter de ces trois formes combinées une multitude de formes mixtes, dont chacune est multipliable par toutes les formes simples.

On a de tout temps beaucoup disputé sur la meilleure forme de gouvernement, sans considérer que chacune d'elles est la meilleure en certains cas, & la pire en d'autres.

Si dans les différens États le nombre des Magistrats suprêmes doit être en raison inverse de celui des citoyens, il s'ensuit qu'en général le gouvernement Démocratique convient aux petits États, l'Aristocratique aux médiocres, & le Monarchique aux grands. Cette règle se tire immédiatement du principe; mais comment compter la multitude de circonstances qui peuvent fournir des exceptions ?

CHAPITRE IV.

De la Démocratie.

Celui qui fait la loi sait mieux que personne comment elle doit être exécutée & interprétée. Il semble donc qu'on ne sauroit avoir une meilleure constitution que celle où le pouvoir exécutif est joint au législatif : mais c'est cela même qui rend ce gouvernement insuffisant à certains égards, parce que les choses qui doivent être distinguées ne le sont pas, & que le Prince & le Souverain n'étant que la même personne, ne forment, pour ainsi dire, qu'un gouvernement sans gouvernement.

Il n'est pas bon que celui qui fait les loix les exécute, ni que le corps du peuple détourne son attention des vues générales, pour les donner aux objets particuliers. Rien n'est plus dangereux que l'influence des intérêts privés dans les affaires publiques, & l'abus des loix par le gouvernement est un mal moindre que la corruption

du législateur, suite infaillible des vues particulières. Alors l'État, étant altéré dans sa substance, toute réforme devient impossible. Un peuple qui n'abuseroit jamais du gouvernement, n'abuseroit pas non plus de l'indépendance ; un peuple qui gouverneroit toujours bien, n'auroit pas besoin d'être gouverné.

A prendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais existé de véritable Démocratie, & il n'en existera jamais. Il est contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne & que le petit soit gouverné. On ne peut imaginer que le peuple reste incessamment assemblé pour vaquer aux affaires publiques, & l'on voit aisément qu'il ne sauroit établir pour cela des commissions sans que la forme de l'administration change.

En effet, je crois pouvoir poser en principe que quand les fonctions du gouvernement sont partagées entre plusieurs tribunaux, les moins nombreux acquièrent tôt ou tard la plus grande autorité ; ne fut-ce qu'à cause de la facilité d'expédier les affaires, qui les y amène naturellement.

D'ailleurs que de choses difficiles à réunir ne suppose pas ce gouvernement ? Premiérement un État très-petit, où le peuple soit facile à rassembler & où chaque citoyen puisse aisément connoître tous les autres ; secondement une grande simplicité de mœurs qui prévienne la multitude d'affaires & de discussions épineuses : ensuite beaucoup d'égalité dans les rangs & dans les fortunes, sans quoi l'égalité ne sauroit subsister long-temps dans les droits & l'autorité : enfin peu ou point de luxe ; car, ou le luxe est l'effet des richesses, ou il les rend nécessaires ; il corrompt à la fois le riche & le pauvre, l'un par la possession, l'autre par la convoitise ; il vend la patrie à la mollesse, à la vanité : il ôte à l'État tous ses citoyens pour les asservir les uns aux autres, & tous à l'opinion.

Voila pourquoi un Auteur célèbre a donné la vertu pour principe à la République ; car toutes ces conditions ne sauroient subsister sans la vertu : mais, faute d'avoir fait les distinctions nécessaires, ce beau génie a manqué souvent de justesse, quel-

quefois de clarté, & n'a pas vu que l'autorité ſouveraine, étant par-tout la même, le même principe doit avoir lieu dans tout État bien conſtitué, plus ou moins, il eſt vrai, ſelon la forme du gouvernement.

AJOUTONS qu'il n'y a pas de gouvernement ſi ſujet aux guerres civiles & aux agitations inteſtines que le démocratique ou populaire, parce qu'il n'y en a aucun qui tende ſi fortement & ſi continuellement à changer de forme, ni qui demande plus de vigilance & de courage pour être maintenu dans la ſienne. C'eſt ſur-tout dans cette conſtitution que le citoyen doit s'armer de force & de conſtance, & dire chaque jour de ſa vie au fond de ſon cœur ce que diſoit un vertueux Palatin (17) dans la Diète de Pologne : *Malo periculoſam libertatem quam quietum ſervitium.*

S'IL y avoit un peuple de Dieux, il ſe gouverneroit démocratiquement. Un gouvernement ſi parfait ne convient pas à des hommes.

CHAPITRE V.

De l'Ariſtocratie.

NOUS avons ici deux perſonnes morales très-diſtinctes, ſavoir le gouvernement & le Souverain ; & par conſéquent deux volontés générales, l'une par rapport à tous les citoyens, l'autre ſeulement pour les membres de l'adminiſtration. Ainſi, bien que le gouvernement puiſſe régler ſa police intérieure comme il lui plaît, il ne peut jamais parler au peuple qu'au nom du Souverain ; c'eſt-à-dire, au nom du peuple même : ce qu'il ne faut jamais oublier.

LES premières ſociétés ſe gouvernerent ariſtocratiquement. Les chefs des familles délibéroient entr'eux des affaires publiques ;

(17) Le Palatin de Poſnanie, père du Roi de Pologne, Duc de Lorraine.

les jeunes gens cédoient ſans peine à l'autorité de l'expérience. De-là les noms de *Prêtres*, d'*Anciens*, de *Sénat*, de *Gérontes*. Les Sauvages de l'Amérique ſeptentrionale ſe gouvernent encore ainſi de nos jours, & ſont très-bien gouvernés.

MAIS à meſure que l'inégalité d'inſtitution l'emporta ſur l'inégalité naturelle, la richeſſe ou la puiſſance (18) fut préférée à l'âge, & l'Ariſtocratie devint élective. Enfin la puiſſance tranſmiſe avec les biens du père aux enfans rendant les familles patriciennes, rendit le gouvernement héréditaire, & l'on vit des Sénateurs de vingt ans.

IL y a donc trois ſortes d'Ariſtocraties, naturelle, élective, héréditaire. La première ne convient qu'à des peuples ſimples; la troiſième eſt le pire de tous les gouvernemens; la deuxième eſt le meilleur : c'eſt l'Ariſtocratie proprement dite.

OUTRE l'avantage de la diſtinction des deux pouvoirs, elle a celui du choix de ſes membres; car dans le gouvernement populaire tous les citoyens naiſſent Magiſtrats; mais celui-ci les borne à un petit nombre, & ils ne le deviennent que par élection; (19) moyen par lequel la probité, les lumières, l'expérience, & toutes les autres raiſons de préférence & d'eſtime publique ſont autant de nouveaux garans qu'on ſera ſagement gouverné.

DE plus, les aſſemblées ſe font plus commodément, les affaires ſe diſcutent mieux, s'expédient avec plus d'ordre & de diligence, le crédit de l'État eſt mieux ſoutenu chez l'étranger par de vénérables Sénateurs que par une multitude inconnue ou mépriſée. EN

(18) Il eſt clair que le mot *Optimates*, chez les anciens, ne veut pas dire les meilleurs, mais les plus puiſſans.

(19) Il importe beaucoup de régler par des loix la forme de l'élection des Magiſtrats; car en l'abandonnant à la volonté du Prince, on ne peut éviter de tomber dans l'ariſtocratie héréditaire, comme il eſt arrivé aux républiques de Veniſe & de Berne. Auſſi la première eſt-elle depuis long-temps un État diſſous, mais la ſeconde ſe ſoutient par l'extrême ſageſſe de ſon Sénat; c'eſt une exception bien honorable & bien dangereuſe.

En un mot, c'eſt l'ordre le meilleur & le plus naturel que les plus ſages gouvernent la multitude, quand on eſt sûr qu'ils la gouverneront pour ſon profit & non pour le leur; il ne faut point multiplier en vain les reſſorts, ni faire avec vingt mille hommes ce que cent hommes choiſis peuvent faire encore mieux. Mais il faut remarquer que l'intérêt de corps commence à moins diriger ici la force publique ſur la règle de la volonté générale, & qu'une autre pente inévitable enleve aux loix une partie de la puiſſance exécutive.

A l'égard des convenances particulières, il ne faut ni un État ſi petit ni un peuple ſi ſimple & ſi droit, que l'exécution des loix ſuive immédiatement de la volonté publique, comme dans une bonne Démocratie. Il ne faut pas non plus une ſi grande nation, que les chefs épars pour la gouverner, puiſſent trancher du Souverain chacun dans ſon département, & commencer par ſe rendre indépendans pour devenir enfin les maitres.

Mais ſi l'Ariſtocratie exige quelques vertus de moins que le gouvernement populaire, elle en exige auſſi d'autres qui lui ſont propres, comme la modération dans les riches & le contentement dans les pauvres; car il ſemble qu'une égalité rigoureuſe y ſeroit déplacée; elle ne fut pas même obſervée à Sparte.

Au reſte, ſi cette forme comporte une certaine inégalité de fortune, c'eſt bien pour qu'en général l'adminiſtration des affaires publiques ſoit confiée à ceux qui peuvent le mieux y donner tout leur temps, mais non pas, comme prétend Ariſtote, pour que les riches ſoient toujours préférés. Au contraire, il importe qu'un choix oppoſé apprenne quelquefois au peuple qu'il y a dans le mérite des hommes des raiſons de préférence plus importantes que la richeſſe.

CHAPITRE VI.

De la Monarchie.

JUSQU'ICI nous avons considéré le Prince comme une personne morale & collective, unie par la force des loix, & dépositaire dans l'État de la puissance exécutive. Nous avons maintenant à considérer cette puissance réunie entre les mains d'une personne naturelle, d'un homme réel, qui seul ait droit d'en disposer selon les loix. C'est ce qu'on appelle un Monarque ou un Roi.

TOUT au contraire des autres administrations, où un être collectif représente un individu, dans celle-ci un individu représente un être collectif; en sorte que l'unité morale qui constitue le Prince est en même temps une unité physique, dans laquelle toutes les facultés que la loi réunit dans l'autre avec tant d'effort, se trouvent naturellement réunies.

AINSI la volonté du peuple, & la volonté du Prince, & la force publique de l'État, & la force particulière du gouvernement, tout répond au même mobile, tous les ressorts de la machine sont dans la même main, tout marche au même but; il n'y a point de mouvemens opposés qui s'entre-détruisent, & l'on ne peut imaginer aucune sorte de constitution dans laquelle un moindre effort produise une action plus considérable. Archimède assis tranquillement sur le rivage, & tirant sans peine à flot un grand vaisseau, me représente un Monarque habile gouvernant de son cabinet ses vastes États, & faisant tout mouvoir en paroissant immobile.

MAIS s'il n'y a point de gouvernement qui ait plus de vigueur, il n'y en a point où la volonté particulière ait plus d'empire & domine plus aisément les autres; tout marche au même but, il est vrai; mais ce but n'est point celui de la félicité publique, & la force même de l'administration tourne sans cesse au préjudice de l'État.

LES Rois veulent être abſolus, & de loin on leur crie que le meilleur moyen de l'être eſt de ſe faire aimer de leurs peuples. Cette maxime eſt très-belle & même très-vraie à certains égards. Malheureuſement on s'en moquera toujours dans les Cours. La puiſſance qui vient de l'amour des peuples eſt ſans doute la plus grande; mais elle eſt précaire & conditionnelle : jamais les Princes ne s'en contenteront. Les meilleurs Rois veulent pouvoir être méchans s'il leur plait, ſans ceſſer d'être les maîtres. Un ſermoneur politique aura beau leur dire que la force du peuple étant la leur, leur plus grand intérêt eſt que le peuple ſoit floriſſant, nombreux, redoutable : ils ſavent très-bien que cela n'eſt pas vrai. Leur intérêt perſonnel eſt premiérement que le peuple ſoit foible, miſérable, & qu'il ne puiſſe jamais leur réſiſter. J'avoue que, ſuppoſant les ſujets toujours parfaitement ſoumis, l'intérêt du Prince ſeroit alors que le peuple fût puiſſant, afin que cette puiſſance étant la ſienne, le rendit redoutable à ſes voiſins; mais comme cet intérêt n'eſt que ſecondaire & ſubordonné, & que les deux ſuppoſitions ſont incompatibles, il eſt naturel que les Princes donnent toujours la préférence à la maxime qui leur eſt le plus immédiatement utile. C'eſt ce que Samuël repréſentoit fortement aux Hébreux; c'eſt ce que Machiavel a fait voir avec évidence. En feignant de donner des leçons aux Rois il en a donné de grandes aux peuples. Le Prince de Machiavel eſt le livre des Républicains.

NOUS avons trouvé par les rapports généraux que la Monarchie n'eſt convenable qu'aux grands États, & nous le trouvons encore en l'examinant elle-même. Plus l'adminiſtration publique eſt nombreuſe, plus le rapport du Prince aux ſujets diminue & s'approche de l'égalité, en ſorte que ce rapport eſt un ou l'égalité même dans la Démocratie. Ce même rapport augmente à meſure que le gouvernement ſe reſſerre, & il eſt dans ſon *maximum* quand le gouvernement eſt dans les mains d'un ſeul. Alors il ſe trouve une trop grande diſtance entre le Prince & le peuple, & l'État manque de liaiſon. Pour la former il faut donc des ordres intermédiaires; il faut des Princes, des Grands, de la No-

bleſſe pour les remplir. Or, rien de tout cela ne convient à un petit État que ruinent tous ces degrés.

MAIS s'il eſt difficile qu'un grand État ſoit bien gouverné, il l'eſt beaucoup plus qu'il ſoit bien gouverné par un ſeul homme, & chacun ſait ce qu'il arrive quand le Roi ſe donne des ſubſtituts.

UN défaut eſſentiel & inévitable, qui mettra toujours le gouvernement monarchique au-deſſous du républicain, eſt que dans celui-ci la voix publique n'élève preſque jamais aux premières places que des hommes éclairés & capables, qui les rempliſſent avec honneur : au lieu que ceux qui parviennent dans les Monarchies, ne ſont le plus ſouvent que de petits brouillons, de petits frippons, de petits intrigans, à qui les petits talens, qui ſont dans les Cours parvenir aux grandes places, ne ſervent qu'à montrer au public leur ineptie auſſi-tôt qu'ils y ſont parvenus. Le peuple ſe trompe bien moins ſur ce choix que le Prince, & un homme d'un vrai mérite eſt preſque auſſi rare dans le miniſtère, qu'un ſot à la tête d'un gouvernement républicain. Auſſi quand, par quelque heureux hazard, un de ces hommes nés pour gouverner, prend le timon des affaires dans une Monarchie preſque abîmée par ces tas de jolis régiſſeurs, on eſt tout ſurpris des reſſources qu'il trouve, & cela fait époque dans un pays.

POUR qu'un État monarchique pût être bien gouverné, il faudroit que ſa grandeur ou ſon étendue fût meſurée aux facultés de celui qui gouverne. Il eſt plus aiſé de conquérir que de régir. Avec un levier ſuffiſant, d'un doigt on peut ébranler le monde; mais pour le ſoutenir il faut les épaules d'Hercule. Pour peu qu'un État ſoit grand, le Prince eſt preſque toujours trop petit. Quand au contraire il arrive que l'État eſt trop petit pour ſon Chef, ce qui eſt très-rare, il eſt encore mal gouverné, parce que le Chef, ſuivant toujours la grandeur de ſes vues, oublie les intérêts des peuples, & ne les rend pas moins malheureux par l'abus des talens qu'il a de trop, qu'un Chef borné par le défaut de ceux qui lui manquent. Il faudroit, pour ainſi dire, qu'un Royaume s'étendit ou ſe reſſerrât à chaque règne ſelon la portée du Prince; au lieu que

les talens d'un Sénat ayant des mesures plus fixes, l'État peut avoir des bornes constantes & l'administration n'aller pas moins bien.

Le plus sensible inconvénient du gouvernement d'un seul, est le défaut de cette succession continuelle qui forme dans les deux autres une liaison non interrompue. Un Roi mort, il en faut un autre ; les élections laissent des intervalles dangereux, elles sont orageuses, & à moins que les citoyens ne soient d'un désintéressement, d'une intégrité que ce gouvernement ne comporte guères, la brigue & la corruption s'en mêlent. Il est difficile que celui à qui l'État s'est vendu ne le vende pas à son tour, & ne se dédommage pas sur les foibles de l'argent que les puissans lui ont extorqué. Tôt ou tard tout devient vénal sous une pareille administration, & la paix dont on jouit alors sous les Rois, est pire que le désordre des interrègnes.

Qu'a-t-on fait pour prévenir ces maux ? On a rendu les Couronnes héréditaires dans certaines familles, & l'on a établi un ordre de succession qui prévient toute dispute à la mort des Rois ; c'est-à-dire, que, substituant l'inconvénient des régences à celui des élections, on a préféré une apparente tranquillité à une administration sage, & qu'on a mieux aimé risquer d'avoir pour chefs des enfans, des monstres, des imbécilles, que d'avoir à disputer sur le choix des bons Rois ; on n'a pas considéré qu'en s'exposant ainsi aux risques de l'alternative, on met presque toutes les chances contre soi. C'étoit un mot très-sensé que celui du jeune Denis, à qui son père, en lui reprochant une action honteuse, disoit : t'en ai-je donné l'exemple ? Ah ! répondit le fils, votre père n'étoit pas Roi !

Tout concourt à priver de justice & de raison un homme élevé pour commander aux autres. On prend beaucoup de peine, à ce qu'on dit, pour enseigner aux jeunes Princes l'art de regner ; il ne paroit pas que cette éducation leur profite. On feroit mieux de commencer par leur enseigner l'art d'obéir. Les plus grands Rois qu'ait célébrés l'histoire, n'ont point été élevés pour regner ; c'est une science qu'on ne possède jamais moins qu'après l'avoir

trop appriſe, & qu'on acquiert mieux en obéiſſant qu'en commandant. *Nam utiliſſimus idem ac breviſſimus bonarum malarumque rerum delectus, cogitare quid aut nolueris ſub alio Principe aut volueris.* (20)

UNE ſuite de ce défaut de cohérence eſt l'inconſtance du gouvernement royal, qui, ſe réglant tantôt ſur un plan & tantôt ſur un autre, ſelon le caractère du Prince qui règne, ou des gens qui règnent pour lui, ne peut avoir long-temps un objet fixe, ni une conduite conſéquente : variation qui rend toujours l'État flottant de maxime en maxime, de projet en projet, & qui n'a pas lieu dans les autres gouvernemens où le Prince eſt toujours le même. Auſſi voit-on qu'en général, s'il y a plus de ruſe dans une Cour, il y a plus de ſageſſe dans un Sénat, & que les Républiques vont à leurs fins par des vues plus conſtantes & mieux ſuivies, au lieu que chaque révolution dans le miniſtère en produit une dans l'État; la maxime commune à tous les miniſtres, & preſque à tous les Rois, étant de prendre en toutes choſes le contre-pied de leur prédéceſſeur.

DE cette incohérence ſe tire encore la ſolution d'un ſophiſme très-familier aux politiques royaux; c'eſt, non-ſeulement de comparer le gouvernement civil au gouvernement domeſtique, & le Prince au père de famille; erreur déja réfutée : mais encore de donner libéralement à ce Magiſtrat toutes les vertus dont il auroit beſoin, & de ſuppoſer toujours que le Prince eſt ce qu'il devroit être; ſuppoſition à l'aide de laquelle le gouvernement royal eſt évidemment préférable à tout autre, parce qu'il eſt inconteſtablement le plus fort, & que pour être auſſi le meilleur, il ne lui manque qu'une volonté de corps plus conforme à la volonté générale.

MAIS ſi, ſelon Platon (21), le Roi par nature eſt un perſonnage ſi rare, combien de fois la nature & la fortune concourront-elles à le couronner? Et ſi l'éducation royale corrompt né-

(20) Tacit. Hiſt. L. I.
(21) *In Civili.*

ceſſairement ceux qui la reçoivent, que doit-on eſpérer d'une ſuite d'hommes élevés pour regner? C'eſt donc bien vouloir s'abuſer que de confondre le gouvernement royal avec celui d'un bon Roi. Pour voir ce qu'eſt ce gouvernement en lui-même, il faut le conſidérer ſous des Princes bornés ou méchans; car ils arriveront tels au trône, ou le trône les rendra tels.

Ces difficultés n'ont pas échappé à nos auteurs, mais ils n'en ſont point embarraſſés. Le remède eſt, diſent-ils, d'obéir ſans murmure. Dieu donne les mauvais Rois dans ſa colère, & il les faut ſupporter comme des châtimens du Ciel. Ce diſcours eſt édifiant, ſans doute; mais je ne ſais s'il ne conviendroit pas mieux en chaire que dans un livre de politique. Que dire d'un Médecin qui promet des miracles, & dont tout l'art eſt d'exhorter ſon malade à la patience? On ſait bien qu'il faut ſouffrir un mauvais gouvernement quand on l'a : la queſtion ſeroit d'en trouver un bon.

CHAPITRE VII.

Des Gouvernemens mixtes.

A Proprement parler il n'y a point de gouvernement ſimple. Il faut qu'un Chef unique ait des Magiſtrats ſubalternes; il faut qu'un gouvernement populaire ait un Chef. Ainſi dans le partage de la puiſſance exécutive il y a toujours gradation du grand nombre au moindre, avec cette différence que tantôt le grand nombre dépend du petit, & tantôt le petit du grand.

Quelquefois il y a partage égal; ſoit quand les parties conſtitutives ſont dans une dépendance mutuelle, comme dans le gouvernement d'Angleterre; ſoit quand l'autorité de chaque partie eſt indépendante, mais imparfaite, comme en Pologne. Cette dernière forme eſt mauvaiſe, parce qu'il n'y a point d'unité dans le gouvernement, & que l'État manque de liaiſon.

LEQUEL vaut le mieux, d'un gouvernement ſimple ou d'un gouvernement mixte ? Queſtion fort agitée chez les politiques, & à laquelle il faut faire la même réponſe que j'ai faite ci-devant ſur toute forme de gouvernement.

LE gouvernement ſimple eſt le meilleur en ſoi, par cela ſeul qu'il eſt ſimple. Mais quand la puiſſance exécutive ne dépend pas aſſez de la légiſlative, c'eſt-à-dire, quand il y a plus de rapport du Prince au Souverain que du peuple au Prince, il faut remédier à ce défaut de proportion en diviſant le gouvernement; car alors toutes ſes parties n'ont pas moins d'autorité ſur les ſujets, & leur diviſion les rend toutes enſemble moins fortes contre le Souverain.

ON prévient encore le même inconvénient en établiſſant des Magiſtrats intermédiaires, qui, laiſſant le gouvernement en ſon entier, ſervent ſeulement à balancer les deux puiſſances & à maintenir leurs droits reſpectifs. Alors le gouvernement n'eſt pas mixte, il eſt tempéré.

ON peut remédier par des moyens ſemblables à l'inconvénient oppoſé; & quand le gouvernement eſt trop lâche, ériger des Tribunaux pour le concentrer. Cela ſe pratique dans toutes les Démocraties. Dans le premier cas on diviſe le gouvernement pour l'affoiblir, & dans le ſecond pour le renforcer; car les *maximum* de force & de foibleſſe ſe trouvent également dans les gouvernemens ſimples, au lieu que les formes mixtes donnent une force moyenne.

CHAPITRE

CHAPITRE VIII.

Que toute forme de Gouvernement n'eſt pas propre à tout pays.

LA liberté n'étant pas un fruit de tous les climats, n'eſt pas à la portée de tous les peuples. Plus on médite ce principe établi par Monteſquieu, plus on en ſent la vérité. Plus on le conteſte, plus on donne occaſion de l'établir par de nouvelles preuves.

DANS tous les gouvernemens du monde la perſonne publique conſomme & ne produit rien. D'où lui vient donc la ſubſtance conſommée ? Du travail de ſes membres. C'eſt le ſuperflu des particuliers qui produit le néceſſaire du public. D'où il ſuit que l'état civil ne peut ſubſiſter qu'autant que le travail des hommes rend au-delà de leurs beſoins.

OR, cet excédent n'eſt pas le même dans tous les pays du monde. Dans pluſieurs il eſt conſidérable, dans d'autres médiocre, dans d'autres nul, dans d'autres négatif. Ce rapport dépend de la fertilité du climat, de la ſorte de travail que la terre exige, de la nature de ſes productions, de la force de ſes habitans, de la plus ou moins grande conſommation qui leur eſt néceſſaire, & de pluſieurs autres rapports ſemblables, deſquels il eſt compoſé.

D'AUTRE part, tous les gouvernemens ne ſont pas de même nature; il y en a de plus ou moins dévorans, & les différences ſont fondées ſur cet autre principe, que plus les contributions publiques s'éloignent de leur ſource, & plus elles ſont onéreuſes. Ce n'eſt pas ſur la quantité des impoſitions qu'il faut meſurer cette charge; mais ſur le chemin qu'elles ont à faire pour retourner dans les mains dont elles ſont ſorties : quand cette circulation eſt prompte & bien établie, qu'on paie peu ou beaucoup, il n'importe, le peuple eſt toujours riche & les finances vont toujours bien. Au contraire, quelque peu que le peuple donne, quand ce peu ne lui revient point, en donnant toujours, bien-

tôt il s'épuiſe ; l'État n'eſt jamais riche, & le peuple eſt toujours gueux.

Il ſuit de-là que plus la diſtance du peuple au gouvernement augmente, & plus les tributs deviennent onéreux ; ainſi dans la Démocratie le peuple eſt le moins chargé, dans l'Ariſtocratie il l'eſt davantage, dans la Monarchie il porte le plus grand poids. La Monarchie ne convient donc qu'aux nations opulentes, l'Ariſtocratie aux États médiocres en richeſſe ainſi qu'en grandeur, la Démocratie aux États petits & pauvres.

En effet, plus on y réfléchit, plus on trouve en ceci de différence entre les États libres & les monarchiques ; dans les premiers, tout s'emploie à l'utilité commune ; dans les autres, les forces publiques & particulières ſont réciproques, & l'une s'augmente par l'affoibliſſement de l'autre. Enfin, au lieu de gouverner les ſujets pour les rendre heureux, le deſpotiſme les rend miſérables pour les gouverner.

Voila donc dans chaque climat des cauſes naturelles ſur leſquelles on peut aſſigner la forme de gouvernement à laquelle la force du climat l'entraîne, & dire même quelle eſpèce d'habitans il doit avoir. Les lieux ingrats & ſtériles, où le produit ne vaut pas le travail, doivent reſter incultes & déſerts, ou ſeulement peuplés de Sauvages : les lieux où le travail des hommes ne rend exactement que le néceſſaire, doivent être habités par des peuples barbares, toute politie y ſeroit impoſſible : les lieux où l'excès du produit ſur le travail eſt médiocre, conviennent aux peuples libres ; ceux où le terroir abondant & fertile donne beaucoup de produit pour peu de travail, veulent être gouvernés monarchiquement, pour conſumer, par le luxe du Prince, l'excès du ſuperflu des ſujets ; car il vaut mieux que cet excès ſoit abſorbé par le gouvernement, que diſſipé par les particuliers. Il y a des exceptions, je le ſais ; mais ces exceptions mêmes confirment la règle, en ce qu'elles produiſent tôt ou tard des révolutions qui ramenent les choſes dans l'ordre de la nature.

Distinguons toujours les loix générales des cauſes particu-

lières qui peuvent en modifier l'effet. Quand tout le midi seroit couvert de Républiques, & tout le nord d'États despotiques, il n'en seroit pas moins vrai que par l'effet du climat le despotisme convient aux pays chauds, la barbarie aux pays froids, & la bonne politie aux régions intermédiaires. Je vois encore qu'en accordant le principe on pourra disputer sur l'application : on pourra dire qu'il y a des pays froids très-fertiles, & des méridionaux très-ingrats. Mais cette difficulté n'en est une que pour ceux qui n'examinent pas la chose dans tous ses rapports. Il faut, comme je l'ai déja dit, compter ceux des travaux, des forces, de la consommation, &c.

Supposons que de deux terreins égaux, l'un rapporte cinq & l'autre dix. Si les habitans du premier consomment quatre & ceux du dernier neuf, l'excès du premier produit sera un cinquième, & celui du second un dixième. Le rapport de ces deux excès étant donc inverse de celui des produits, le terrein qui ne produira que cinq donnera un superflu double de celui du terrein qui produira dix.

Mais il n'est pas question d'un produit double, & je ne crois pas que personne ose mettre en général la fertilité des pays froids en égalité même avec celle des pays chauds. Toutefois supposons cette égalité; laissons, si l'on veut, en balance l'Angleterre avec la Sicile, & la Pologne avec l'Égypte. Plus au midi, nous aurons l'Afrique & les Indes, plus au nord, nous n'aurons plus rien. Pour cette égalité de produit, quelle différence dans la culture? En Sicile il ne faut que gratter la terre; en Angleterre que de soins pour la labourer! Or, là où il faut plus de bras pour donner le même produit, le superflu doit être nécessairement moindre.

Considérez, outre cela, que la même quantité d'hommes consomme beaucoup moins dans les pays chauds. Le climat demande qu'on y soit sobre pour se porter bien : les Européens qui veulent y vivre comme chez eux, périssent tous de dissenterie & d'indigestions. *Nous sommes*, dit Chardin, *des bêtes carnacières, des loups, en comparaison des Asiatiques. Quelques-uns*

attribuent la ſobriété des Perſans à ce que leur pays eſt moins cultivé, & moi je crois, au contraire, que leur pays abonde moins en denrées, parce qu'il en faut moins aux habitans. Si leur frugalité, continue-t-il, *étoit un effet de la diſette du pays, il n'y auroit que les pauvres qui mangeroient peu, au lieu que c'eſt généralement tout le monde, & on mangeroit plus ou moins en chaque province, ſelon la fertilité du pays, au lieu que la même ſobriété ſe trouve par tout le Royaume. Ils ſe louent fort de leur manière de vivre, diſant qu'il ne faut que regarder leur teint pour reconnoître combien elle eſt plus excellente que celle des chrétiens. En effet, le teint des Perſans eſt uni, ils ont la peau belle, fine & polie, au lieu que le teint des Arméniens, leurs ſujets qui vivent à l'Européenne, eſt rude, couperoſé, & que leurs corps ſont gros & peſans.*

PLUS on rapproche de la ligne, plus les peuples vivent de peu. Ils ne mangent preſque pas de viande; le riz, le maïs, le cuzcuz, le mil, la caſſave, ſont leurs alimens ordinaires. Il y a aux Indes des millions d'hommes dont la nourriture ne coûte pas un ſol par jour. Nous voyons en Europe même des différences ſenſibles pour l'appétit entre les peuples du nord & ceux du midi. Un Eſpagnol vivra huit jours du dîner d'un Allemand. Dans les pays où les hommes ſont plus voraces, le luxe ſe tourne auſſi vers les choſes de conſommation. En Angleterre il ſe montre ſur une table chargée de viandes : en Italie on vous régale de ſucre & de fleurs.

LE luxe des vêtemens offre encore de ſemblables différences. Dans les climats où les changemens des ſaiſons ſont prompts & violens, on a des habits meilleurs & plus ſimples; dans ceux où l'on ne s'habille que pour la parure, on y cherche plus d'éclat que d'utilité, les habits eux-mêmes y ſont un luxe. A Naples vous verrez tous les jours ſe promener au Pauſylippe des hommes en veſte dorée & point de bas. C'eſt la même choſe pour les bâtimens; on donne tout à la magnificence quand on n'a rien à craindre des injures de l'air. A Paris, à Londres on veut être logé chaudement & commodément. A Madrid on a des ſalons ſuperbes, mais point de fenêtres qui ferment, & l'on couche dans des nids-à-rats.

LES alimens ſont beaucoup plus ſubſtanciels & ſucculens dans les pays chauds; c'eſt une troiſième différence qui ne peut manquer d'influer ſur la ſeconde. Pourquoi mange-t-on tant de légumes en Italie? Parce qu'ils y ſont bons, nourriſſans, d'excellent goût : en France, où ils ne ſont nourris que d'eau, ils ne nourriſſent point, & ſont preſque comptés pour rien ſur les tables. Ils n'occupent pourtant pas moins de terrein & coûtent du moins autant de peine à cultiver. C'eſt une expérience faite que les bleds de Barbarie, d'ailleurs inférieurs à ceux de France, rendent beaucoup plus en farine, & que ceux de France, à leur tour, rendent plus que les bleds du nord. D'où l'on peut inférer qu'une gradation ſemblable s'obſerve généralement dans la même direction de la ligne au pole. Or, n'eſt-ce pas un déſavantage viſible d'avoir dans un produit égal une moindre quantité d'aliment?

A toutes ces différentes conſidérations j'en puis ajouter une qui en découle & qui les fortifie; c'eſt que les pays chauds ont moins beſoin d'habitans que les pays froids, & pourroient en nourrir davantage; ce qui produit un double ſuperflu toujours à l'avantage du deſpotiſme. Plus le même nombre d'habitans occupe une grande ſurface, plus les révoltes deviennent difficiles, parce qu'on ne peut ſe concerter ni promptement ni ſecrettement, & qu'il eſt toujours facile au gouvernement d'éventer les projets & de couper les communications; mais plus un peuple nombreux ſe rapproche, moins le gouvernement peut uſurper ſur le Souverain; les chefs délibèrent auſſi sûrement dans leurs chambres que le Prince dans ſon conſeil, & la foule s'aſſemble auſſi-tôt dans les places que les troupes dans leurs quartiers. L'avantage d'un gouvernement tyrannique eſt donc en ceci d'agir à grandes diſtances. A l'aide des points d'appui qu'il ſe donne, ſa force augmente au loin, comme celle des leviers. (22)

[22] Ceci ne contredit pas ce que j'ai dit ci-devant L. II. Chap. IX. ſur les inconvéniens des grands États; car il s'agiſſoit-là de l'autorité du gouvernement ſur ſes membres, & il s'agit ici de ſa force contre les ſujets. Ses membres épars lui ſervent de points d'appui pour agir au loin ſur le peuple; mais il n'a nul point d'appui pour agir directement ſur ces membres mêmes. Ainſi dans l'un des cas la longueur du levier en fait la foibleſſe, & la force dans l'autre cas.

Celle du peuple au contraire n'agit que concentrée, elle s'évapore & se perd en s'étendant, comme l'effet de la poudre éparse à terre & qui ne prend feu que grain à grain. Les pays les moins peuplés sont ainsi les plus propres à la tyrannie : les bêtes féroces ne règnent que dans les déserts.

CHAPITRE IX.

Des signes d'un bon Gouvernement.

QUAND donc on demande absolument quel est le meilleur gouvernement, on fait une question insoluble comme indéterminée ; ou, si l'on veut, elle a autant de bonnes solutions qu'il y a de combinaisons possibles dans les positions absolues & relatives des peuples.

MAIS si l'on demandoit à quel signe on peut connoître qu'un peuple donné est bien ou mal gouverné, ce seroit autre chose, & la question de fait pourroit se résoudre.

CEPENDANT on ne la résout point, parce que chacun veut la résoudre à sa manière. Les sujets vantent la tranquillité publique, les citoyens la liberté des particuliers ; l'un préfère la sûreté des possessions, & l'autre celle des personnes ; l'un veut que le meilleur gouvernement soit le plus sévère, l'autre soutient que c'est le plus doux ; celui-ci veut qu'on punisse les crimes, & celui-là qu'on les prévienne ; l'un trouve beau qu'on soit craint de ses voisins, l'autre aime mieux qu'on en soit ignoré ; l'un est content quand l'argent circule, l'autre exige que le peuple ait du pain. Quand même on conviendroit sur ces points & d'autres semblables, en seroit-on plus avancé ? Les quantités morales manquant de mesure précise, fut-on d'accord sur le signe, comment l'être sur l'estimation ?

POUR moi je m'étonne toujours qu'on méconnoisse un signe aussi simple, ou qu'on ait la mauvaise foi de n'en pas convenir.

Quelle eſt la fin de l'aſſociation politique ? C'eſt la conſervation & la proſpérité de ſes membres. Et quel eſt le ſigne le plus sûr qu'ils ſe conſervent & proſpèrent ? C'eſt leur nombre & leur population. N'allez donc pas chercher ailleurs ce ſigne ſi diſputé. Toutes choſes d'ailleurs égales, le gouvernement ſous lequel, ſans moyens étrangers, ſans naturaliſations, ſans colonies, les citoyens peuplent & multiplient davantage, eſt infailliblement le meilleur : celui ſous lequel un peuple diminue & dépérit, eſt le pire. Calculateurs, c'eſt maintenant votre affaire; comptez, meſurez, comparez. (23)

[23] On doit juger ſur le même principe des ſiècles qui méritent la préférence pour la proſpérité du genre humain. On a trop admiré ceux où l'on a vu fleurir les lettres & les arts, ſans pénétrer l'objet ſecret de leur culture, ſans en conſidérer le funeſte effet, *idque apud imperios humanitas vocabatur, cum pars ſervitutis eſſet.* Ne verrons-nous jamais dans les maximes des livres l'intérêt groſſier qui fait parler les auteurs? Non, quoi qu'ils en puiſſent dire, quand, malgré ſon éclat, un pays ſe dépeuple, il n'eſt pas vrai que tout aille bien, & il ne ſuffit pas qu'un poëte ait cent mille livres de rente pour que ſon ſiècle ſoit le meilleur de tous. Il faut moins regarder au repos apparent, & à la tranquillité des Chefs, qu'au bien-être des nations entières, & ſur-tout des états les plus nombreux. La grêle déſole quelques cantons, mais elle fait rarement diſette. Les émeutes, les guerres civiles effarouchent beaucoup les Chefs, mais elles ne ſont pas les vrais malheurs des peuples, qui peuvent même avoir du relâche tandis qu'on diſpute à qui les tyranniſera. C'eſt de leur état permanent que naiſſent leurs proſpérités ou leurs calamités réelles; quand tout reſte écraſé ſous le joug, c'eſt alors que tout dépérit; c'eſt alors que les Chefs les détruiſant à leur aiſe, *ubi ſolitudinem faciunt, pacem appellant.* Quand les tracaſſeries des Grands agitoient le Royaume de France, & que le Coadjuteur de Paris portoit au Parlement un poignard dans ſa poche, cela n'empêchoit pas que le peuple François ne vécût heureux & nombreux dans une honnête & libre aiſance. Autrefois la Grèce fleuriſſoit au ſein des plus cruelles guerres; le ſang y couloit à flots, & tous le pays étoit couvert d'hommes. Il ſembloit, dit Machiavel, qu'au milieu des meurtres, des proſcriptions, des guerres civiles, notre République en devint plus puiſſante; la vertu de ſes citoyens, leurs mœurs, leur indépendance avoient plus d'effet pour la renforcer, que toutes ſes diſſentions n'en avoient pour l'affoiblir. Un peu d'agitation donne du reſſort aux ames, & ce qui fait vraiment proſpérer l'eſpèce eſt moins la paix que la liberté.

CHAPITRE X.

De l'abus du Gouvernement & de ſa pente à dégénérer.

COMME la volonté particulière agit ſans ceſſe contre la volonté générale, ainſi le gouvernement fait un effort continuel contre la ſouveraineté. Plus cet effort augmente, plus la conſtitution s'altère; & comme il n'y a point ici d'autre volonté de corps qui, réſiſtant à celle du Prince, faſſe équilibre avec elle, il doit arriver tôt ou tard que le Prince opprime enfin le Souverain & rompe le traité ſocial. C'eſt-là le vice inhérent & inévitable qui dès la naiſſance du corps politique, tend ſans relâche à le détruire, de même que la vieilleſſe & la mort détruiſent enfin le corps de l'homme.

IL y a deux voyes générales par leſquelles un gouvernement dégénère; ſavoir, quand il ſe reſſerre, ou quand l'État ſe diſſout.

LE gouvernement ſe reſſerre quand il paſſe du grand nombre au petit, c'eſt-à-dire, de la Démocratie à l'Ariſtocratie, & de l'Ariſtocratie à la Royauté. C'eſt-là ſon inclinaiſon naturelle. (24) S'il

(24) La formation lente & le progrès de la République de Veniſe dans ſes lagunes offre un exemple notable de cette ſucceſſion; & il eſt bien étonnant que depuis plus de douze cens ans les Vénitiens ſemblent n'en être encore qu'au ſecond terme, lequel commença au *Serrar di Conſiglio* en 1198. Quant aux anciens Ducs qu'on leur reproche, quoi qu'en puiſſe dire le *Squitinio della liberta veneta*, il eſt prouvé qu'ils n'ont point été leurs Souverains.

On ne manquera pas de m'objecter la République Romaine, qui ſuivit, dira-t-on, un progrès tout contraire, paſſant de la Monarchie à l'Ariſtocratie, & de l'Ariſtocratie à la Démocratie. Je ſuis bien éloigné d'en penſer ainſi.

Le premier établiſſement de Romulus fut un gouvernement mixte, qui dégénéra promptement en deſpotiſme. Par des cauſes particulières l'État périt avant le temps, comme on voit mourir un nouveau-né avant d'avoir atteint l'âge d'homme. L'expulſion des Tarquins fut la véritable époque de la naiſſance de la République. Mais elle ne prit pas d'abord une forme conſ-

S'il rétrogradoit du petit nombre au grand, on pourroit dire qu'il se relâche; mais ce progrès inverse est impossible.

En effet, jamais le gouvernement ne change de forme que quand son ressort usé le laisse trop affoibli pour pouvoir conserver la sienne. Or, s'il se relâchoit encore en s'étendant, sa force deviendroit tout-à-fait nulle, & il subsisteroit encore moins. Il faut donc remonter & serrer le ressort à mesure qu'il cède, autrement l'État qu'il soutient, tomberoit en ruine.

Le cas de la dissolution de l'État peut arriver de deux manières.

Premiérement quand le Prince n'administre plus l'État selon les loix & qu'il usurpe le pouvoir souverain. Alors il se fait un changement remarquable; c'est que, non pas le gouvernement, mais l'État se resserre; je veux dire que le grand État se dissout,

tante, parce qu'on ne fit que la moitié de l'ouvrage en n'abolissant pas le Patriciat. Car de cette manière l'Aristocratie héréditaire, qui est la pire des administrations légitimes, restant en conflit avec la Démocratie, la forme du gouvernement, toujours incertaine & flottante, ne fut fixée, comme l'a prouvé Machiavel, qu'à l'établissement des Tribuns; alors seulement il y eut un vrai gouvernement & une véritable Démocratie. En effet le peuple alors n'étoit pas seulement Souverain mais aussi Magistrat & Juge; le Sénat n'étoit qu'un Tribunal en sous-ordre pour tempérer ou concentrer le gouvernement, & les Consuls eux-mêmes, bien que Patriciens, bien que premiers Magistrats, bien que Généraux absolus à la guerre, n'étoient à Rome que les Présidens du peuple.

Dès-lors on vit aussi le gouvernement prendre sa pente naturelle & tendre fortement à l'Aristocratie. Le Patriciat s'abolissant comme de lui-même, l'Aristocratie n'étoit plus dans le corps des Patriciens comme elle est à Venise & à Gènes, mais dans le corps du Sénat, composé de Patriciens & de Plébéiens, même dans le corps des Tribuns quand ils commencerent d'usurper une puissance active: car les mots ne font rien aux choses, & quand le peuple a des Chefs qui gouvernent pour lui, quelque nom que portent ces Chefs, c'est toujours une Aristocratie.

De l'abus de l'Aristocratie naquirent les guerres civiles & le triumvirat. Sylla, Jules César, Auguste, devinrent dans le fait de véritables Monarques, & enfin sous le despotisme de Tibère l'État fut dissous. L'Histoire Romaine ne dément donc pas mon principe; elle le confirme.

& qu'il s'en forme un autre dans celui-là, composé seulement des membres du gouvernement, & qui n'eſt plus rien au reſte du peuple que ſon maître & ſon tyran. De ſorte qu'à l'inſtant que le gouvernement uſurpe la ſouveraineté, le pacte ſocial eſt rompu, & tous les ſimples citoyens, rentrés de droit dans leur liberté naturelle, ſont forcés, mais non pas obligés d'obéir.

LE même cas arrive auſſi quand les membres du gouvernement uſurpent ſéparément le pouvoir qu'ils ne doivent exercer qu'en corps; ce qui n'eſt pas une moindre infraction des loix, & produit encore un plus grand déſordre. Alors on a, pour ainſi dire, autant de Princes que de Magiſtrats, & l'État, non moins diviſé que le gouvernement, périt ou change de forme.

QUAND l'État ſe diſſout, l'abus du gouvernement, quel qu'il ſoit, prend le nom commun d'*Anarchie*. En diſtinguant, la Démocratie dégénère en *Ochlocratie*, l'Ariſtocratie en *Olygarchie*; j'ajouterois que la Royauté dégénère en *Tyrannie*, mais ce dernier mot eſt équivoque & demande explication.

DANS le ſens vulgaire un tyran eſt un Roi qui gouverne avec violence & ſans égard à la juſtice & aux loix. Dans le ſens précis un tyran eſt un particulier qui s'arroge l'autorité royale ſans y avoir droit. C'eſt ainſi que les Grecs entendoient ce mot de tyran: ils le donnoient indifféremment aux bons & aux mauvais Princes dont l'autorité n'étoit pas légitime. (25) Ainſi *tyran* & *uſurpateur* ſont deux mots parfaitement ſynonymes.

POUR donner différens noms à différentes choſes, j'appelle *tyran* l'uſurpateur de l'autorité royale, & *deſpote* l'uſurpateur du

(25) *Omnes enim & habentur & dicuntur tyranni qui poteſtate utuntur perpetuâ, in eâ civitate quæ libertate uſa eſt.* Corn. Nep. in Miltiad: Il eſt vrai qu'Ariſtote, *Mor: Nicom. L. VIII. c.* 10, diſtingue le Tyran du Roi, en ce que le premier gouverne pour ſa propre utilité, & le ſecond ſeulement pour l'utilité de ſes ſujets; mais outre que généralement tous les auteurs Grecs ont pris le mot tyran dans un autre ſens, comme il paroît ſur-tout par le Hiéron de Xénophon, il s'enſuivroit de la diſtinction d'Ariſtote, que depuis le commencement du monde il n'auroit pas encore exiſté un ſeul Roi.

pouvoir ſouverain. Le tyran eſt celui qui s'ingère contre les loix à gouverner ſelon les loix; le deſpote eſt celui qui ſe met au-deſſus des loix mêmes. Ainſi le tyran peut n'être pas deſpote, mais le deſpote eſt toujours tyran.

CHAPITRE XI.

De la mort du corps politique.

TELLE eſt la pente naturelle & inévitable des gouvernemens les mieux conſtitués. Si Sparte & Rome ont péri, quel État peut eſpérer de durer toujours? Si nous voulons former un établiſſement durable, ne ſongeons donc point à le rendre éternel. Pour réuſſir il ne faut pas tenter l'impoſſible, ni ſe flatter de donner à l'ouvrage des hommes une ſolidité que les choſes humaines ne comportent pas.

LE corps politique, auſſi-bien que le corps de l'homme, commence à mourir dès ſa naiſſance, & porte en lui-même les cauſes de ſa deſtruction. Mais l'un & l'autre peut avoir une conſtitution plus ou moins robuſte, & propre à le conſerver plus ou moins long-temps. La conſtitution de l'homme eſt l'ouvrage de la nature, celle de l'État eſt l'ouvrage de l'art. Il ne dépend pas des hommes de prolonger leur vie, il dépend d'eux de prolonger celle de l'État auſſi loin qu'il eſt poſſible, en lui donnant la meilleure conſtitution qu'il puiſſe avoir. Le mieux conſtitué finira, mais plus tard qu'un autre, ſi nul accident imprévu n'amène ſa perte avant le temps.

LE principe de la vie politique eſt dans l'autorité ſouveraine. La puiſſance légiſlative eſt le cœur de l'État, la puiſſance exécutive en eſt le cerveau, qui donne le mouvement à toutes les parties. Le cerveau peut tomber en paralyſie, & l'individu vivre encore. Un homme reſte imbécille & vit : mais ſi-tôt que le cœur a ceſſé ſes fonctions, l'animal eſt mort.

CE n'eſt point par les loix que l'État ſubſiſte, c'eſt par le

pouvoir législatif. La loi d'hier n'oblige pas aujourd'hui ; mais le consentement tacite est présumé du silence, & le Souverain est censé confirmer incessamment les loix qu'il n'abroge pas pouvant le faire. Tout ce qu'il a déclaré vouloir une fois, il le veut toujours, à moins qu'il ne le révoque.

POURQUOI donc porte-t-on tant de respect aux anciennes loix ? C'est pour cela même. On doit croire qu'il n'y a que l'excellence des volontés antiques qui les ait pu conserver si long-temps ; si le Souverain ne les eût reconnues constamment salutaires, il les eût mille fois révoquées. Voilà pourquoi, loin de s'affoiblir, les loix acquièrent sans cesse une force nouvelle dans tout État bien constitué ; le préjugé de l'antiquité les rend chaque jour plus vénérables ; au lieu que par-tout où les loix s'affoiblissent en vieillissant, cela prouve qu'il n'y a plus de pouvoir législatif, & que l'État ne vit plus.

CHAPITRE XII.

Comment se maintient l'autorité souveraine.

LE Souverain n'ayant d'autre force que la puissance législative n'agit que par des loix, & les loix n'étant que des actes authentiques de la volonté générale, le Souverain ne sauroit agir que quand le peuple est assemblé. Le peuple assemblé, dira-t-on ! quelle chimère ! C'est une chimère aujourd'hui ; mais ce n'en étoit pas une il y a deux mille ans ; les hommes ont-ils changé de nature ?

LES bornes du possible dans les choses morales sont moins étroites que nous ne pensons ; ce sont nos foiblesses, nos vices, nos préjugés qui les rétrécissent. Les ames basses ne croient point aux grands hommes : de vils esclaves sourient d'un air moqueur à ce mot de liberté.

PAR ce qui s'est fait considérons ce qui se peut faire ; je ne

parlerai pas des anciennes Républiques de la Grèce; mais la République Romaine étoit, ce me ſemble, un grand État, & la ville de Rome une grande ville. Le dernier cens donna dans Rome quatre cens mille citoyens portant armes, & le dernier dénombrement de l'Empire plus de quatre millions de citoyens, ſans compter les ſujets, les étrangers, les femmes, les enfans, les eſclaves.

QUELLE difficulté n'imagineroit-on pas d'aſſembler fréquemment le peuple immenſe de cette capitale & de ſes environs? Cependant il ſe paſſoit peu de ſemaines que le peuple Romain ne fût aſſemblé, & même pluſieurs fois. Non-ſeulement il exerçoit les droits de la ſouveraineté, mais une partie de ceux du gouvernement. Il traitoit certaines affaires, il jugeoit certaines cauſes, & tout ce peuple étoit ſur la place publique preſque auſſi ſouvent magiſtrat que citoyen.

EN remontant aux premiers temps des nations, on trouveroit que la plupart des anciens gouvernemens, même monarchiques, tels que ceux des Macédoniens & des Francs, avoient de ſemblables conſeils. Quoi qu'il en ſoit, ce ſeul fait inconteſtable répond à toutes les difficultés : de l'exiſtant au poſſible la conſéquence me paroit bonne.

CHAPITRE XIII.

Suite.

IL ne ſuffit pas que le peuple aſſemblé ait une fois fixé la conſtitution de l'Etat en donnant la ſanction à un corps de loix : il ne ſuffit pas qu'il ait établi un gouvernement perpétuel, ou qu'il ait pourvu une fois pour toutes à l'élection des Magiſtrats. Outre les aſſemblées extraordinaires que des cas imprévus peuvent exiger, il faut qu'il y en ait de fixes & de périodiques que rien ne puiſſe abolir ni proroger, tellement qu'au jour marqué le peuple

ſoit légitimement convoqué par la loi, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela d'aucune autre convocation formelle.

MAIS hors de ces aſſemblées, juridiques par leur ſeule date, toute aſſemblée du peuple, qui n'aura pas été convoquée par les Magiſtrats prépoſés à cet effet, & ſelon les formes preſcrites, doit être tenue pour illégitime, & tout ce qui s'y fait pour nul; parce que l'ordre même de s'aſſembler doit émaner de la loi.

QUANT aux retours plus ou moins fréquens des aſſemblées légitimes, ils dépendent de tant de conſidérations qu'on ne ſauroit donner là-deſſus de règles préciſes. Seulement on peut dire en général que plus le gouvernement a de force, plus le Souverain doit ſe montrer fréquemment.

CECI, me dira-t-on, peut être bon pour une ſeule ville; mais que faire quand l'État en comprend pluſieurs? Partagera-t-on l'autorité ſouveraine, ou bien doit-on la concentrer dans une ſeule ville & aſſujettir tout le reſte?

JE réponds qu'on ne doit faire ni l'un ni l'autre. Premiérement l'autorité ſouveraine eſt ſimple & une, & l'on ne peut la diviſer ſans la détruire. En ſecond lieu, une ville, non plus qu'une nation, ne peut être légitimement ſujette d'une autre, parce que l'eſſence du corps politique eſt dans l'accord de l'obéiſſance & de la liberté, & que ces mots de *ſujet* & de *ſouverain* ſont des corrélations identiques, dont l'idée ſe réunit ſous le ſeul mot de citoyen.

JE réponds encore que c'eſt toujours un mal d'unir pluſieurs villes en une ſeule cité, & que, voulant faire cette union, l'on ne doit pas ſe flatter d'en éviter les inconvéniens naturels. Il ne faut point objecter l'abus des grands États à celui qui n'en veut que de petits; mais comment donner aux petits États aſſez de force pour réſiſter aux grands? Comme jadis les villes Grecques réſiſterent au grand Roi, & comme plus récemment la Hollande & la Suiſſe ont réſiſté à la maiſon d'Autriche.

TOUTEFOIS ſi l'on ne peut réduire l'État à de juſtes bornes, il reſte encore une reſſource; c'eſt de n'y point ſouffrir de capi-

tale, de faire siéger le gouvernement alternativement dans chaque ville, & d'y rassembler aussi tour-à-tour les États du pays.

Peuplez également le territoire, étendez-y par-tout les mêmes droits, portez-y par-tout l'abondance & la vie, c'est ainsi que l'État deviendra tout à la fois le plus fort & le mieux gouverné qu'il soit possible. Souvenez-vous que les murs des villes ne se forment que du débris des maisons des champs. A chaque palais que je vois élever dans la capitale, je crois voir mettre en masures tout un pays.

CHAPITRE XIV.

Suite.

A L'instant que le peuple est légitimement assemblé en corps souverain, toute juridiction du gouvernement cesse, la puissance exécutive est suspendue, & la personne du dernier citoyen est aussi sacrée & inviolable que celle du premier Magistrat, parce qu'où se trouve le représenté, il n'y a plus de représentant. La plupart des tumultes qui s'éleverent à Rome dans les comices, vinrent d'avoir ignoré ou négligé cette règle. Les Consuls alors n'étoient que les Présidens du peuple, les Tribuns de simples Orateurs (26), le Sénat n'étoit rien du tout.

Ces intervalles de suspension où le Prince reconnoit, ou doit reconnoitre un supérieur actuel, lui ont toujours été redoutables, & ces assemblées du peuple, qui sont l'égide du corps politique & le frein du gouvernement, ont été de tout temps l'horreur des chefs : aussi n'épargnent-ils jamais ni soins, ni objections, ni difficultés, ni promesses, pour en rebuter les citoyens. Quand ceux-ci sont avares, lâches, pusillanimes, plus amoureux du repos que de la liberté,

(26) A-peu-près selon le sens qu'on donne à ce nom dans le Parlement d'Angleterre. La ressemblance de ces emplois eût mis en conflit les Consuls & les Tribuns, quand même toute juridiction eût été suspendue.

ils ne tiennent pas long-temps contre les efforts redoublés du gouvernement ; c'eſt ainſi que la force réſiſtante augmentant ſans ceſſe, l'autorité ſouveraine s'évanouit à la fin, & que la plupart des cités tombent & périſſent avant le temps.

MAIS entre l'autorité ſouveraine & le gouvernement arbitraire, il s'introduit quelquefois un pouvoir moyen dont il faut parler.

CHAPITRE XV.

Des Députés ou Repréſentans.

SI-TÔT que le ſervice public ceſſe d'être la principale affaire des citoyens, & qu'ils aiment mieux ſervir de leur bourſe que de leur perſonne, l'État eſt déja près de ſa ruine. Faut-il marcher au combat, ils paient des troupes & reſtent chez eux ; faut-il aller au Conſeil, ils nomment des Députés & reſtent chez eux. A force de pareſſe & d'argent ils ont enfin des ſoldats pour aſſervir la patrie & des repréſentans pour la vendre.

C'EST le tracas du commerce & des arts, c'eſt l'avide intérêt du gain, c'eſt la molleſſe & l'amour des commodités, qui changent les ſervices perſonnels en argent. On cède une partie de ſon profit pour l'augmenter à ſon aiſe. Donnez de l'argent, & bientôt vous aurez des fers. Ce mot de *finance* eſt un mot d'eſclave ; il eſt inconnu dans la cité. Dans un État vraiment libre les citoyens font tout avec leurs bras & rien avec de l'argent : loin de payer pour s'exempter de leurs devoirs, ils paieront pour les remplir eux-mêmes. Je ſuis bien loin des idées communes ; je crois les corvées moins contraires à la liberté que les taxes.

MIEUX l'État eſt conſtitué, plus les affaires publiques l'emportent ſur les privées dans l'eſprit des citoyens. Il y a même beaucoup moins d'affaires privées, parce que la ſomme du bonheur commun fourniſſant une portion plus conſidérable à celui de chaque individu, il lui en reſte moins à chercher dans les ſoins particuliers.

particuliers. Dans une cité bien conduite chacun vole aux assemblées; sous un mauvais gouvernement nul n'aime à faire un pas pour s'y rendre; parce que nul ne prend intérêt à ce qui s'y fait, qu'on prévoit que la volonté générale n'y dominera pas, & qu'enfin les soins domestiques absorbent tout. Les bonnes loix en font faire de meilleures, les mauvaises en amènent de pires. Si-tôt que quelqu'un dit des affaires de l'État, *que m'importe?* on doit compter que l'État est perdu.

L'ATTIÉDISSEMENT de l'amour de la patrie, l'activité de l'intérêt privé, l'immensité des États, les conquêtes, l'abus du gouvernement ont fait imaginer la voie des députés ou représentans du peuple dans les assemblées de la nation. C'est ce qu'en certains pays on ose appeller le Tiers-État. Ainsi l'intérêt particulier de deux ordres est mis au premier & au second rang, l'intérêt public n'est qu'au troisième.

LA souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, & la volonté ne se représente point; elle est la même, ou elle est autre; il n'y a point de milieu. Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentans, ils ne sont que ses commissaires; ils ne peuvent rien conclure définitivement. Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle; ce n'est point une loi. Le peuple Anglois pense être libre; il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement; si-tôt qu'ils sont élus il est esclave, il n'est rien. Dans les courts momens de sa liberté, l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la perde.

L'IDÉE des représentans est moderne; elle nous vient du gouvernement féodal, de cet inique & absurde gouvernement dans lequel l'espèce humaine est dégradée, & où le nom d'homme est en déshonneur. Dans les anciennes Républiques, & même dans les Monarchies, jamais le peuple n'eut de représentans; on ne connoissoit pas ce mot-là. Il est très-singulier qu'à Rome, où les Tribuns étoient si sacrés, on n'ait pas même imaginé qu'ils pussent

usurper les fonctions du peuple, & qu'au milieu d'une si grande multitude ils n'aient jamais tenté de passer de leur chef un seul Plébiscite. Qu'on juge cependant de l'embarras que causoit quelquefois la foule, par ce qui arriva du temps des Gracques, où une partie des citoyens donnoit son suffrage de dessus les toits.

OU le droit & la liberté sont toutes choses, les inconvéniens ne sont rien. Chez ce sage peuple tout étoit mis à sa juste mesure: il laissoit faire à ses Licteurs ce que ses Tribuns n'eussent osé faire; il ne craignoit pas que ses Licteurs voulussent le représenter.

POUR expliquer cependant comment les Tribuns le représentoient quelquefois, il suffit de concevoir comment le gouvernement représente le Souverain. La loi n'étant que la déclaration de la volonté générale, il est clair que dans la puissance législative le peuple ne peut être représenté; mais il peut & doit l'être dans la puissance exécutive, qui n'est que la force appliquée à la loi. Ceci fait voir qu'en examinant bien les choses, on trouveroit que très-peu de nations ont des loix. Quoi qu'il en soit, il est sûr que les Tribuns, n'ayant aucune partie du pouvoir exécutif, ne purent jamais représenter le peuple Romain par les droits de leurs charges, mais seulement en usurpant sur ceux du Sénat.

CHEZ les Grecs tout ce que le peuple avoit à faire il le faisoit par lui-même; il étoit sans cesse assemblé sur la place. Il habitoit un climat doux, il n'étoit point avide, des esclaves faisoient ses travaux, sa grande affaire étoit sa liberté. N'ayant plus les mêmes avantages, comment observer les mêmes droits? Vos climats plus durs vous donnent plus de besoins, (27) six mois de l'année la place publique n'est pas tenable, vos langues sourdes ne peuvent se faire entendre en plein air, vous donnez plus à votre gain qu'à votre liberté, & vous craignez bien moins l'esclavage que la misère.

(27) Adopter dans les pays froids le luxe & la molleſſe des Orientaux, c'eſt vouloir ſe donner leurs chaînes; c'eſt s'y ſoumettre encore plus néceſſairement qu'eux.

QUOI ! la liberté ne ſe maintient qu'à l'appui de la ſervitude ? Peut-être les deux excès ſe touchent. Tout ce qui n'eſt point dans la nature a ſes inconvéniens, & la ſociété civile plus que tout le reſte. Il y a telles poſitions malheureuſes où l'on ne peut conſerver ſa liberté qu'aux dépens de celle d'autrui, & où le citoyen ne peut être parfaitement libre que l'eſclave ne ſoit extrémement eſclave. Telle étoit la poſition de Sparte. Pour vous, peuples modernes, vous n'avez point d'eſclaves, mais vous l'êtes, vous payez leur liberté de la vôtre. Vous avez beau vanter cette préférence, j'y trouve plus de lâcheté que d'humanité.

JE n'entends point par tout cela qu'il faille avoir des eſclaves, ni que le droit d'eſclavage ſoit légitime, puiſque j'ai prouvé le contraire. Je dis ſeulement les raiſons pourquoi les peuples modernes qui ſe croient libres ont des repréſentans, & pourquoi les peuples anciens n'en avoient pas. Quoi qu'il en ſoit, à l'inſtant qu'un peuple ſe donne des repréſentans, il n'eſt plus libre ; il n'eſt plus.

TOUT bien examiné, je ne vois pas qu'il ſoit déſormais poſſible au Souverain de conſerver parmi nous l'exercice de ſes droits, ſi la Cité n'eſt très-petite. Mais ſi elle eſt très-petite, elle ſera ſubjuguée ? Non. Je ferai voir ci-après, (28) comment on peut réunir la puiſſance extérieure d'un grand peuple avec la police aiſée & le bon ordre d'un petit État.

(28) C'eſt ce que je m'étois propoſé de faire dans la ſuite de cet ouvrage, lorſqu'en traitant des relations externes, j'en ſerois venu aux confédérations. Matière toute neuve & où les principes ſont encore à établir.

CHAPITRE XVI.

Que l'Inſtitution du Gouvernement n'eſt point un Contrat.

LE pouvoir légiſlatif une fois bien établi, il s'agit d'établir de même le pouvoir exécutif; car ce dernier, qui n'opère que par des actes particuliers, n'étant pas de l'eſſence de l'autre, en eſt naturellement ſéparé. S'il étoit poſſible que le Souverain, conſidéré comme tel, eût la puiſſance exécutive, le droit & le fait ſeroient tellement confondus qu'on ne ſauroit plus ce qui eſt loi & ce qui ne l'eſt pas, & le corps politique ainſi dénaturé ſeroit bien-tôt en proie à la violence contre laquelle il fut inſtitué.

LES citoyens étant tous égaux par le contrat ſocial, ce que tous doivent faire, tous peuvent le preſcrire, au lieu que nul n'a droit d'exiger qu'un autre faſſe ce qu'il ne fait pas lui-même. Or, c'eſt proprement ce droit, indiſpenſable pour faire vivre & mouvoir le corps politique, que le Souverain donne au Prince en inſtituant le gouvernement.

PLUSIEURS ont prétendu que l'acte de cet établiſſement étoit un contrat entre le peuple & les chefs qu'il ſe donne; contrat par lequel on ſtipuloit, entre les deux parties, les conditions ſous leſquelles l'une s'obligeoit à commander & l'autre à obéir. On conviendra, je m'aſſure, que voilà une étrange manière de contracter. Mais voyons ſi cette opinion eſt ſoutenable.

PREMIÉREMENT, l'autorité ſuprême ne peut pas plus ſe modifier que s'aliéner; la limiter c'eſt la détruire. Il eſt abſurde & contradictoire que le Souverain ſe donne un ſupérieur; s'obliger d'obéir à un maître, c'eſt ſe remettre en pleine liberté.

DE plus, il eſt évident que ce contrat du peuple avec telles ou telles perſonnes ſeroit un acte particulier. D'où il ſuit que ce contrat ne ſauroit être une loi ni un acte de ſouveraineté, & que par conſéquent il ſeroit illégitime.

On voit encore que les parties contractantes seroient entr'elles sous la seule loi de nature & sans aucun garant de leurs engagemens réciproques, ce qui répugne de toutes manières à l'état civil : celui qui a la force en main étant toujours le maître de l'exécution, autant vaudroit donner le nom de contrat à l'acte d'un homme qui diroit à un autre : » Je vous donne tout mon » bien, à condition que vous m'en rendrez ce qu'il vous plaira. «

Il n'y a qu'un contrat dans l'État, c'est celui de l'association ; & celui-là seul en exclut tout autre. On ne sauroit imaginer aucun contrat public qui ne fût une violation du premier.

CHAPITRE XVII.

De l'institution du Gouvernement.

Sous quelle idée faut-il donc concevoir l'acte par lequel le gouvernement est institué? Je remarquerai d'abord que cet acte est complexe ou composé de deux autres, savoir l'établissement de la loi, & l'exécution de la loi.

Par le premier, le Souverain statue qu'il y aura un corps de gouvernement établi sous telle ou telle forme ; & il est clair que cet acte est une loi.

Par le second, le peuple nomme les chefs qui seront chargés du gouvernement établi. Or, cette nomination étant un acte particulier, n'est pas une seconde loi, mais seulement une suite de la première, & une fonction du gouvernement.

La difficulté est d'entendre comment on peut avoir un acte de gouvernement avant que le gouvernement existe, & comment le peuple, qui n'est que Souverain ou sujet, peut devenir Prince ou Magistrat dans certaines circonstances.

C'est encore ici que se découvre une de ces étonnantes propriétés du corps politique, par lesquelles il concilie des opéra-

tions contradictoires en apparence. Car celle-ci se fait par une conversion subite de la souveraineté en Démocratie; en sorte que, sans aucun changement sensible, & seulement par une nouvelle relation de tous à tous, les citoyens, devenus Magistrats, passent des actes généraux aux actes particuliers, & de la loi à l'exécution.

Ce changement de relation n'est point une subtilité de spéculation sans exemple dans la pratique : il a lieu tous les jours dans le parlement d'Angleterre, où la Chambre-basse, en certaines occasions, se tourne en grand comité, pour mieux discuter les affaires, & devient ainsi simple commission, de Cour souveraine qu'elle étoit l'instant précédent; en telle sorte qu'elle se fait ensuite rapport à elle-même comme Chambre des Communes de ce qu'elle vient de régler en grand comité, & délibère de nouveau sous un titre de ce qu'elle a déja résolu sous un autre.

Tel est l'avantage propre au gouvernement démocratique de pouvoir être établi dans le fait par un simple acte de la volonté générale. Après quoi ce gouvernement provisionnel reste en possession, si telle est la forme adoptée, on établit, au nom du Souverain, le gouvernement prescrit par la loi, & tout se trouve ainsi dans la règle. Il n'est pas possible d'instituer le gouvernement d'aucune autre manière légitime, & sans renoncer aux principes ci-devant établis.

CHAPITRE XVIII.

Moyen de prévenir les usurpations du Gouvernement.

De ces éclaircissemens il résulte, en confirmation du Chapitre XVI, que l'acte qui institue le gouvernement n'est point un contrat, mais une loi; que les dépositaires de la puissance exécutive ne sont point les maitres du peuple, mais ses Officiers; qu'il peut les établir & les destituer quand il lui plaît; qu'il n'est point question pour eux de contracter, mais d'obéir, &

qu'en se chargeant des fonctions que l'État leur impose, ils ne font que remplir leur devoir de citoyens, sans avoir en aucune sorte le droit de disputer sur les conditions.

QUAND donc il arrive que le Peuple institue un gouvernement héréditaire, soit monarchique dans une famille, soit aristocratique dans un ordre de citoyens, ce n'est point un engagement qu'il prend; c'est une forme provisionnelle qu'il donne à l'administration, jusqu'à ce qu'il lui plaise d'en ordonner autrement.

IL est vrai que ces changemens sont toujours dangereux, & qu'il ne faut jamais toucher au gouvernement établi que lorsqu'il devient incompatible avec le bien public; mais cette circonspection est une maxime de politique, & non pas une règle de droit, & l'État n'est pas plus tenu de laisser l'autorité civile à ses chefs, que l'autorité militaire à ses Généraux.

IL est vrai encore qu'on ne sauroit en pareil cas observer avec trop de soin toutes les formalités requises pour distinguer un acte régulier & légitime d'un tumulte séditieux, & la volonté de tout un peuple des clameurs d'une faction. C'est ici sur-tout qu'il ne faut donner au cas odieux que ce qu'on ne peut refuser dans toute la rigueur du droit, & c'est aussi de cette obligation que le Prince tire un grand avantage pour conserver sa puissance malgré le peuple, sans qu'on puisse dire qu'il l'ait usurpée : car en paroissant n'user que de ses droits, il lui est fort aisé de les étendre, & d'empêcher sous le prétexte du repos public, les assemblées destinées à rétablir le bon ordre; de sorte qu'il se prévaut d'un silence qu'il empêche de rompre, ou des irrégularités qu'il fait commettre, pour supposer en sa faveur l'aveu de ceux que la crainte fait taire, & pour punir ceux qui osent parler. C'est ainsi que les Décemvirs ayant été d'abord élus pour un an, puis continués pour une autre année, tenterent de retenir à perpétuité leur pouvoir, en ne permettant plus aux comices de s'assembler; & c'est par ce facile moyen que tous les gouvernemens du monde, une fois revêtus de la force publique, usurpent tôt ou tard l'autorité souveraine.

LES assemblées périodiques dont j'ai parlé ci-devant, sont propres à prévenir ou différer ce malheur, sur-tout quand elles n'ont pas besoin de convocation formelle : car alors le Prince ne sauroit les empêcher sans se déclarer ouvertement infracteur des loix & ennemi de l'État.

L'OUVERTURE de ces assemblées qui n'ont pour objet que le maintien du traité social, doit toujours se faire par deux propositions qu'on ne puisse jamais supprimer, & qui passent séparément par les suffrages.

LA première ; *s'il plaît au Souverain de conserver la présente forme de gouvernement.*

LA seconde ; *s'il plaît au Peuple d'en laisser l'administration à ceux qui en sont actuellement chargés.*

JE suppose ici ce que je crois avoir démontré, savoir qu'il n'y a dans l'État aucune loi fondamentale qui ne se puisse révoquer, non pas même le pacte social ; car si tous les citoyens s'assembloient pour rompre ce pacte d'un commun accord, on ne peut douter qu'il ne fût très-légitimement rompu. Grotius pense même que chacun peut renoncer à l'État dont il est membre, & reprendre sa liberté naturelle & ses biens en sortant du pays. (29) Or, il seroit absurde que tous les citoyens réunis ne pussent pas ce que peut séparément chacun d'eux.

(29) Bien entendu qu'on ne quitte pas pour éluder son devoir & se dispenser de servir la patrie au moment qu'elle a besoin de nous. La fuite alors seroit criminelle & punissable ; ce ne seroit plus retraite, mais désertion.

Fin du Livre troisième.

DU

DU CONTRAT SOCIAL.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE I.

Que la volonté générale eſt indeſtructible.

TANT que pluſieurs hommes réunis ſe conſiderent comme un ſeul corps, ils n'ont qu'une ſeule volonté, qui ſe rapporte à la commune conſervation, & au bien-être général. Alors tous les reſſorts de l'État ſont vigoureux & ſimples, ſes maximes ſont claires & lumineuſes; il n'a point d'intérêts embrouillés, contradictoires; le bien commun ſe montre par-tout avec évidence, & ne demande que du bon ſens pour être apperçu. La paix, l'union, l'égalité ſont ennemies des ſubtilités politiques. Les hommes droits & ſimples ſont difficiles à tromper à cauſe de leur ſimplicité; les leurres, les prétextes rafinés ne leur en impoſent point; ils ne ſont pas même aſſez fins pour être dupes. Quand on voit chez le plus heureux peuple du monde des troupes de payſans régler les affaires de l'État ſous un chêne & ſe conduire toujours ſagement, peut-on s'empêcher de mépriſer les rafinemens des autres nations, qui ſe rendent illuſtres & miſérables avec tant d'art & de myſtères?

UN État ainſi gouverné a beſoin de très-peu de loix, & à meſure qu'il devient néceſſaire d'en promulguer de nouvelles, cette néceſſité ſe voit univerſellement. Le premier qui les propoſe ne fait que dire ce que tous ont déja ſenti, & il n'eſt queſtion ni de brigues, ni d'éloquence pour faire paſſer en loi

ce que chacun a déja réſolu de faire, ſi-tôt qu'il ſera sûr que les autres le feront comme lui.

CE qui trompe les raiſonneurs c'eſt que ne voyant que des États mal conſtitués dès leur origine, ils ſont frappés de l'impoſſibilité d'y maintenir une ſemblable police. Ils rient d'imaginer toutes les ſottiſes qu'un fourbe adroit, un parleur inſinuant pourroit perſuader au peuple de Paris ou de Londres. Ils ne ſavent pas que Cromwel eût été mis aux ſonnetes par le peuple de Berne, & le Duc de Beaufort à la diſcipline par les Génevois.

MAIS quand le nœud ſocial commence à ſe relâcher & l'État à s'affoiblir; quand les intérêts particuliers commencent à ſe faire ſentir & les petites ſociétés à influer ſur la grande, l'intérêt commun s'altère & trouve des oppoſans, l'unanimité ne règne plus dans les voix, la volonté générale n'eſt plus la volonté de tous; il s'éleve des contradictions, des débats, & le meilleur avis ne paſſe point ſans diſputes.

ENFIN quand l'État, près de ſa ruine, ne ſubſiſte plus que par une forme illuſoire & vaine, que le lien ſocial eſt rompu dans tous les cœurs, que le plus vil intérêt ſe pare effrontément du nom ſacré du bien public; alors la volonté générale devient muette; tous guidés par des motifs ſecrets n'opinent pas plus comme citoyens que ſi l'État n'eût jamais exiſté, & l'on fait paſſer fauſſement ſous le nom de loix des décrets iniques qui n'ont pour but que l'intérêt particulier.

S'ENSUIT-IL de-là que la volonté générale ſoit anéantie ou corrompue? Non, elle eſt toujours conſtante, inaltérable & pure; mais elle eſt ſubordonnée à d'autres qui l'emportent ſur elle. Chacun détachant ſon intérêt de l'intérêt commun, voit bien qu'il ne peut l'en ſéparer tout-à-fait; mais ſa part du mal public ne lui paroit rien auprès du bien excluſif qu'il prétend s'approprier. Ce bien particulier excepté, il veut le bien général pour ſon propre intérêt tout auſſi fortement qu'aucun autre. Même en vendant ſon ſuffrage à prix d'argent, il n'éteint pas en lui la volonté générale, il l'élude. La faute qu'il commet eſt de

changer l'état de la queſtion & de répondre autre choſe que ce qu'on lui demande ; en ſorte qu'au lieu de dire par ſon ſuffrage, *il eſt avantageux à l'État*, il dit, *il eſt avantageux à tel homme ou à tel parti que tel ou tel avis paſſe*. Ainſi la loi de l'ordre public dans les aſſemblées n'eſt pas tant d'y maintenir la volonté générale, que de faire qu'elle ſoit toujours interrogée & qu'elle réponde toujours.

J'AUROIS ici bien des réflexions à faire ſur le ſimple droit de voter dans tout acte de ſouveraineté ; droit que rien ne peut ôter aux citoyens ; & ſur celui d'opiner, de propoſer, de diviſer, de diſcuter, que le gouvernement a toujours grand ſoin de ne laiſſer qu'à ſes membres ; mais cette importante matière demanderoit un Traité à part, & je ne puis tout dire dans celui-ci.

CHAPITRE II.

Des Suffrages.

ON voit par le Chapitre précédent que la manière dont ſe traitent les affaires générales, peut donner un indice aſſez ſûr de l'état actuel des mœurs, & de la ſanté du corps politique. Plus le concert règne dans les aſſemblées, c'eſt-à-dire, plus les avis approchent de l'unanimité, plus auſſi la volonté générale eſt dominante ; mais les longs débats, les diſſentions, le tumulte annoncent l'aſcendant des intérêts particuliers & le déclin de l'État.

CECI paroît moins évident quand deux ou pluſieurs ordres entrent dans ſa conſtitution, comme à Rome, les Patriciens & les Plébéïens, dont les querelles troublerent ſouvent les comices, même dans les plus beaux temps de la République ; mais cette exception eſt plus apparente que réelle ; car alors, par le vice inhérent au corps politique, on a, pour ainſi dire, deux États en un ; ce qui n'eſt pas vrai des deux enſemble eſt vrai de chacun ſéparément. En effet dans les temps mêmes les plus orageux les Plébiſcites du peuple, quand le Sénat ne s'en mêloit pas, paſ-

soient toujours tranquillement & à la grande pluralité des suffrages : les citoyens n'ayant qu'un intérêt, le peuple n'avoit qu'une volonté.

A l'autre extrémité du cercle l'unanimité revient. C'est quand les citoyens tombés dans la servitude, n'ont plus ni liberté ni volonté. Alors la crainte & la flatterie changent en acclamations les suffrages; on ne délibère plus, on adore ou l'on maudit. Telle étoit la vile manière d'opiner du Sénat sous les Empereurs. Quelquefois cela se faisoit avec des précautions ridicules : Tacite observe que sous Othon les Sénateurs accablant Vitellius d'exécrations, affectoient de faire en même temps un bruit épouvantable, afin que si par hasard il devenoit le maître, il ne pût savoir ce que chacun d'eux avoit dit.

De ces diverses considérations naissent les maximes sur lesquelles on doit régler la manière de compter les voix & de comparer les avis, selon que la volonté générale est plus ou moins facile à connoître, & l'État plus ou moins déclinant.

Il n'y a qu'une seule loi qui par sa nature exige un consentement unanime. C'est le pacte social : car l'association civile est l'acte du monde le plus volontaire; tout homme étant né libre & maître de lui-même, nul ne peut, sous quelque prétexte que ce puisse être, l'assujettir sans son aveu. Décider que le fils d'une esclave naît esclave, c'est décider qu'il ne naît pas homme.

Si donc lors du pacte social il s'y trouve des opposans, leur opposition n'invalide pas le contrat, elle empêche seulement qu'ils n'y soient compris, ce sont des étrangers parmi les citoyens. Quand l'État est institué, le consentement est dans la résidence; habiter le territoire c'est se soumettre à la souveraineté. (30)

Hors ce contrat primitif, la voix du plus grand nombre oblige

(30) Ceci doit toujours s'entendre d'un État libre; car d'ailleurs la famille, les biens, le défaut d'asyle, la nécessité, la violence, peuvent retenir un habitant dans le pays malgré lui, & alors son séjour seul ne suppose plus son consentement au contrat ou à la violation du contrat.

toujours tous les autres ; c'eſt une ſuite du contrat même. Mais on demande comment un homme peut être libre, & forcé de ſe conformer à des volontés qui ne ſont pas les ſiennes. Comment les oppoſans ſont-ils libres & ſoumis à des loix auxquelles ils n'ont pas conſenti ?

JE réponds que la queſtion eſt mal poſée. Le citoyen conſent à toutes les loix, même à celles qu'on paſſe malgré lui, & même à celles qui le puniſſent quand il oſe en violer quelqu'une. La volonté conſtante de tous les membres de l'État eſt la volonté générale ; c'eſt par elle qu'ils ſont citoyens & libres. (31) Quand on propoſe une loi dans l'aſſemblée du peuple, ce qu'on leur demande n'eſt pas préciſément s'ils approuvent la propoſition ou s'ils la rejettent ; mais ſi elle eſt conforme ou non à la volonté générale qui eſt la leur ; chacun en donnant ſon ſuffrage, dit ſon avis là-deſſus, & du calcul des voix ſe tire la déclaration de la volonté générale. Quand donc l'avis contraire au mien l'emporte, cela ne prouve autre choſe ſinon que je m'étois trompé, & que ce que j'eſtimois être la volonté générale ne l'étoit pas. Si mon avis particulier l'eût emporté, j'aurois fait autre choſe que ce que j'avois voulu, c'eſt alors que je n'aurois pas été libre.

CECI ſuppoſe, il eſt vrai ; que tous les caractères de la volonté générale ſont encore dans la pluralité : quand ils ceſſent d'y être, quelque parti qu'on prenne, il n'y a plus de liberté.

EN montrant ci-devant comment on ſubſtituoit des volontés particulières à la volonté générale dans les délibérations publiques, j'ai ſuffiſamment indiqué les moyens praticables de prévenir cet abus ; j'en parlerai encore ci-après. A l'égard du nombre proportionnel des ſuffrages pour déclarer cette volonté, j'ai auſſi donné les principes ſur leſquels on peut le déterminer. I a

(31) A Cènes, on lit au devant des priſons & ſur les fers des galériens ce mot *Libertas*. Cette application de la deviſe eſt belle & juſte. En effet il n'y a que les malfaiteurs de tous états qui empêchent le citoyen d'être libre. Dans un pays où tous ces gens-là ſeroient aux galères, on jouiroit de la plus parfaite liberté.

différence d'une seule voix rompt l'égalité, un seul opposant rompt l'unanimité ; mais entre l'unanimité & l'égalité il y a plusieurs partages inégaux, à chacun desquels on peut fixer ce nombre selon l'état & les besoins du corps politique.

DEUX maximes générales peuvent servir à régler ces rapports : l'une, que plus les délibérations sont importantes & graves, plus l'avis qui l'emporte doit approcher de l'unanimité : l'autre, que plus l'affaire agitée exige de célérité, plus on doit resserrer la différence prescrite dans le partage des avis ; dans les délibérations qu'il faut terminer sur le champ, l'excédent d'une seule voix doit suffire. La premiere de ces maximes paroit plus convenable aux loix, & la seconde aux affaires. Quoi qu'il en soit, c'est sur leur combinaison que s'établissent les meilleurs rapports qu'on peut donner à la pluralité pour prononcer.

CHAPITRE III.

Des Élections.

A L'ÉGARD des élections du Prince & des Magistrats, qui sont, comme je l'ai dit, des actes complexes, il y a deux voies pour y procéder ; savoir le choix & le sort. L'une & l'autre ont été employées en diverses Républiques, & l'on voit encore actuellement un mélange très-compliqué des deux dans l'élection du Doge de Venise.

LE suffrage par le sort, dit Montesquieu, *est de la nature de la Démocratie.* J'en conviens, mais comment cela ? *Le sort*, continue-t-il, *est une façon d'élire qui n'afflige personne ; il laisse à chaque citoyen une espérance raisonnable de servir la patrie.* Ce ne sont pas-là des raisons.

SI l'on fait attention que l'élection des chefs est une fonction du gouvernement & non de la souveraineté, on verra pourquoi

la voie du ſort eſt plus dans la nature de la Démocratie, où l'adminiſtration eſt d'autant meilleure que les actes en ſont moins multipliés.

DANS toute véritable Démocratie la magiſtrature n'eſt pas un avantage, mais une charge onéreuſe, qu'on ne peut juſtement impoſer à un particulier plutôt qu'à un autre. La loi ſeule peut impoſer cette charge à celui ſur qui le ſort tombera. Car alors la condition étant égale pour tous, & le choix ne dépendant d'aucune volonté humaine, il n'y a point d'application particulière qui altère l'univerſalité de la loi.

DANS l'Ariſtocratie le Prince choiſit le Prince, le gouvernement ſe conſerve par lui-même, & c'eſt-là que les ſuffrages ſont bien placés.

L'EXEMPLE de l'élection du Doge de Veniſe confirme cette élection, loin de la détruire. Cette forme mêlée convient dans un gouvernement mixte. Car c'eſt une erreur de prendre le gouvernement de Veniſe pour une véritable Ariſtocratie. Si le peuple n'y a nulle part au gouvernement, la nobleſſe y eſt peuple elle-même. Une multitude de pauvres Barnabotes n'approcha jamais d'aucune magiſtrature, & n'a de ſa nobleſſe que le vain titre d'Excellence, & le droit d'aſſiſter au Grand Conſeil. Ce grand Conſeil étant auſſi nombreux que notre Conſeil général à Genève, ſes illuſtres membres n'ont pas plus de privilèges que nos ſimples citoyens. Il eſt certain qu'ôtant l'extrême diſparité des deux Républiques, la bourgeoiſie de Genève repréſente exactement le Patriciat Vénitien, nos natifs & habitans repréſentent les citadins & le peuple de Veniſe, nos payſans repréſentent les ſujets de Terre-ferme; enfin de quelque manière que l'on conſidère cette République, abſtraction faite de ſa grandeur, ſon gouvernement n'eſt pas plus ariſtocratique que le nôtre. Toute la différence eſt que n'ayant aucun chef à vie, nous n'avons pas le même beſoin du ſort.

LES élections par ſort auroient peu d'inconvéniens dans une véritable Démocratie, où tout étant égal, auſſi-bien par les mœurs

& par les talens que par les maximes & par la fortune, le choix deviendroit preſque indifférent. Mais j'ai déja dit qu'il n'y avoit point de véritable Démocratie.

QUAND le choix & le ſort ſe trouvent mêlés, le premier doit remplir les places qui demandent des talens propres, telles que les emplois militaires ; l'autre convient à celles où ſuffiſent le bon ſens, la juſtice, l'intégrité, telles que les charges de judicature, parce que dans un État bien conſtitué ces qualités ſont communes à tous les citoyens.

LE ſort ni les ſuffrages n'ont aucun lieu dans le gouvernement monarchique. Le Monarque étant de droit ſeul Prince & Magiſtrat unique, le choix de ſes Lieutenans n'appartient qu'à lui. Quand l'Abbé de Saint Pierre propoſoit de multiplier les Conſeils du Roi de France & d'en élire les membres par ſcrutin, il ne voyoit pas qu'il propoſoit de changer la forme du gouvernement.

IL me reſteroit à parler de la manière de donner & de recueillir les voix dans l'aſſemblée du peuple ; mais peut-être l'hiſtorique de la police Romaine à cet égard expliquera-t-il plus ſenſiblement toutes les maximes que je pourrois établir. Il n'eſt pas indigne d'un lecteur judicieux de voir un peu en détail comment ſe traitoient les affaires publiques & particulières dans un Conſeil de deux cens mille hommes.

CHAPITRE

CHAPITRE IV.

Des Comices Romains.

Nous n'avons nuls monumens bien assurés des premiers temps de Rome ; il y a même grande apparence que la plupart des choses qu'on en débite sont des fables (32) ; & en général la partie la plus instructive des annales des peuples, qui est l'histoire de leur établissement, est celle qui nous manque le plus. L'expérience nous apprend tous les jours de quelles causes naissent les révolutions des Empires ; mais comme il ne se forme plus de peuples, nous n'avons guères que des conjectures pour expliquer comment ils se sont formés.

Les usages qu'on trouve établis attestent au moins qu'il y eut une origine à ces usages. Des traditions qui remontent à ces origines, celles qu'appuient les plus grandes autorités & que de plus fortes raisons confirment, doivent passer pour les plus certaines. Voilà les maximes que j'ai tâché de suivre en recherchant comment le plus libre & le plus puissant peuple de la terre exerçoit son pouvoir suprême.

Après la fondation de Rome, la République naissante, c'est-à-dire, l'armée du fondateur, composée d'Albins, de Sabins & d'étrangers, fut divisée en trois classes, qui, de cette division, prirent le nom de *Tribus*. Chacune de ces tribus fut subdivisée en dix curies, & chaque curie en décuries, à la tête desquelles on mit des Chefs appellés *Curions* & *Décurions*.

Outre cela on tira de chaque tribu un corps de cent Cavaliers ou Chevaliers, appellé centurie : par où l'on voit que ces divisions, peu nécessaires dans un bourg, n'étoient d'abord que

(32) Le nom de *Rome* qu'on prétend venir de *Romulus* est grec, & signifie *force* ; le nom de *Numa* est grec aussi, & signifie *Loi*. Quelle apparence que les deux premiers Rois de cette ville aient porté d'avance des noms si bien relatifs à ce qu'ils ont fait?

militaires. Mais il ſemble qu'un inſtinct de grandeur portoit la petite ville de Rome à ſe donner d'avance une police convenable à la capitale du monde.

De ce premier partage réſulta bientôt un inconvénient. C'eſt que la Tribu des Albins (33) & celle des Sabins (34) reſtant toujours au même état, tandis que celle des étrangers (35) croiſſoit ſans ceſſe par le concours perpétuel de ceux-ci ; cette dernière ne tarda pas à ſurpaſſer les deux autres. Le remède que Servius trouva à ce dangereux abus fut de changer la diviſion, & à celle des races qu'il abolit, d'en ſubſtituer une autre tirée des lieux de la ville occupés par chaque tribu. Au lieu de trois tribus il en fit quatre, chacune deſquelles occupoit une des collines de Rome & en portoit le nom. Ainſi remédiant à l'inégalité préſente, il la prévint encore pour l'avenir ; & afin que cette diviſion ne fut pas ſeulement de lieux, mais d'hommes, il défendit, aux habitans d'un quartier, de paſſer dans un autre, ce qui empêcha les races de ſe confondre.

Il doubla auſſi les trois anciennes centuries de cavalerie, & il y en ajouta douze autres, mais toujours ſous les anciens noms : moyen ſimple & judicieux par lequel il acheva de diſtinguer le corps de Chevaliers, de celui du peuple : ſans faire murmurer ce dernier.

A ces quatre tribus urbaines Servius en ajouta quinze autres appellées tribus ruſtiques, parce qu'elles étoient formées des habitans de la campagne, partagés en autant de cantons. Dans la ſuite on en fit autant de nouvelles, & le Peuple Romain ſe trouva enfin diviſé en trente-cinq tribus, nombre auquel elles reſtèrent fixées juſqu'à la fin de la République.

De cette diſtinction des tribus de la ville & des tribus de la campagne réſulta un effet digne d'être obſervé, parce qu'il n'y en a point d'autre exemple, & que Rome lui dut à la fois la conſervation de ſes mœurs, & l'accroiſſement de ſon empire. On

(33) *Ramnenſes.* (34) *Tatienſes.* (35) *Luceres.*

croiroit que les tribus urbaines s'arrogerent bientôt la puiſſance & les honneurs, & ne tarderent pas d'avilir les tribus ruſtiques; ce fut tout le contraire. On connoit le goût des premiers Romains pour la vie champêtre. Ce goût leur venoit du ſage inſtituteur qui unit à la liberté les travaux ruſtiques & militaires, & rélégua, pour ainſi dire, à la ville les arts, les métiers, l'intrigue, la fortune & l'eſclavage.

AINSI, tout ce que Rome avoit d'illuſtre vivant aux champs & cultivant les terres, on s'accoutuma à ne chercher que là les ſoutiens de la République. Cet état étant celui des plus dignes Patriciens, fut honoré de tout le monde : la vie ſimple & laborieuſe des villageois fut préférée à la vie oiſive & lâche des bourgeois de Rome, & tel n'eût été qu'un malheureux prolétaire à la ville, qui, laboureur aux champs, devint un citoyen reſpecté. Ce n'eſt pas ſans raiſon, diſoit Varron, que nos magnanimes ancêtres établirent au village la pépinière de ces robuſtes & vaillans hommes qui les défendoient en temps de guerre, & les nourriſſoient en temps de paix. Pline dit poſitivement que les tribus des champs étoient honorées à cauſe des hommes qui les compoſoient; au lieu qu'on transféroit par ignominie dans celles de la ville les lâches qu'on vouloit avilir. Le Sabin Appius Claudius étant venu s'établir à Rome, y fut comblé d'honneurs & inſcrit dans une tribu ruſtique, qui prit dans la ſuite le nom de ſa famille. Enfin les affranchis entroient tous dans les tribus urbaines, jamais dans les rurales : & il n'y a pas durant toute la République un ſeul exemple d'aucun de ces affranchis parvenu à aucune magiſtrature, quoique devenu citoyen.

CETTE maxime étoit excellente; mais elle fut pouſſée ſi loin, qu'il en réſulta enfin un changement, & certainement un abus dans la police.

PREMIÉREMENT, les Cenſeurs, après s'être arrogé long-temps le droit de transférer arbitrairement les citoyens d'une tribu à l'autre, permirent à la plupart de ſe faire inſcrire dans celle qu'il leur plaiſoit, permiſſion qui ſûrement n'étoit bonne à rien, &

étoit un des grands reſſorts de la Cenſure. De plus, les grands & les puiſſans ſe faiſant tous inſcrire dans les tribus de la campagne, & les affranchis devenus citoyens reſtant avec la populace dans celles de la ville, les tribus en général n'eurent plus de lieu ni de territoire; mais toutes ſe trouverent tellement mêlées qu'on ne pouvoit plus diſcerner les membres de chacune que par les regiſtres, en ſorte que l'idée du mot *tribu* paſſa ainſi du réel au perſonnel, ou plutôt devint preſque une chimère.

Il arriva encore que les tribus de la ville, étant plus à portée, ſe trouverent ſouvent les plus fortes dans les comices, & vendirent l'État à ceux qui daignoient acheter les ſuffrages de la canaille qui les compoſoit.

A l'égard des curies, l'inſtituteur en ayant fait dix en chaque tribu, tout le peuple Romain alors renfermé dans les murs de la ville, ſe trouva compoſé de trente curies, dont chacune avoit ſes temples, ſes Dieux, ſes Officiers, ſes prêtres & ſes fêtes appellées *compitalia*, ſemblables aux *paganalia* qu'eurent dans la ſuite les tribus ruſtiques.

Au nouveau partage de Servius ce nombre de trente ne pouvant ſe répartir également dans ſes quatre tribus, il n'y voulut point toucher, & les curies indépendantes des tribus devinrent une autre diviſion des habitans de Rome : mais il ne fut point queſtion de curies ni dans les tribus ruſtiques, ni dans le peuple qui les compoſoit; parce que les tribus étant devenues un établiſſement purement civil, & une autre police ayant été introduite pour la levée des troupes, les diviſions militaires de Romulus ſe trouverent ſuperflues. Ainſi, quoique tout citoyen fût inſcrit dans une tribu, il s'en falloit beaucoup que chacun ne le fût dans une curie.

Servius fit encore une troiſième diviſion qui n'avoit aucun rapport aux deux précédentes, & devint par ſes effets la plus importante de toutes. Il diſtribua tout le peuple Romain en ſix claſſes, qu'il ne diſtingua ni par le lieu, ni par les hommes, mais par les biens; en ſorte que les premières claſſes étoient remplies

par les riches, les dernières par les pauvres, & les moyennes par ceux qui jouiſſoient d'une fortune médiocre. Ces ſix claſſes étoient ſubdiviſées en 193 autres corps, appellés centuries, & ces corps étoient tellement diſtribués que la première claſſe en comprenoit ſeule plus de la moitié, & la dernière n'en formoit qu'un ſeul. Il ſe trouva ainſi que la claſſe la moins nombreuſe en hommes, l'étoit le plus en centuries, & que la dernière claſſe entière n'étoit comptée que pour une ſubdiviſion, bien qu'elle contînt ſeule plus de la moitié des habitans de Rome.

AFIN que le peuple pénétrât moins les conſéquences de cette dernière forme, Servius affecta de lui donner un air militaire : il inſéra dans la ſeconde claſſe deux centuries d'armuriers, & deux d'inſtrumens de guerre dans la quatrième ; dans chaque claſſe, excepté la dernière, il diſtingua les jeunes & les vieux, c'eſt-à-dire, ceux qui étoient obligés de porter les armes, & ceux que leur âge en exemptoit par les loix ; diſtinction qui, plus que celle des biens, produiſit la néceſſité de recommencer ſouvent le cens ou dénombrement : enfin il voulut que l'aſſemblée ſe tînt au champ de Mars, & que tous ceux qui étoient en âge de ſervir, y vinſſent avec leurs armes.

LA raiſon pour laquelle il ne ſuivit pas dans la dernière claſſe cette même diviſion des jeunes & des vieux, c'eſt qu'on n'accordoit point à la populace dont elle étoit compoſée, l'honneur de porter les armes pour la patrie ; il falloit avoir des foyers pour obtenir le droit de les défendre, & de ces innombrables troupes de gueux dont brillent aujourd'hui les armées des Rois, il n'y en a pas un, peut-être, qui n'eût été chaſſé avec dédain d'une cohorte Romaine, quand les ſoldats étoient les défenſeurs de la liberté.

ON diſtingua pourtant encore dans la dernière claſſe les *prolétaires* de ceux qu'on appelloit *capite cenſi*. Les premiers, non tout-à-fait réduits à rien, donnoient au moins des citoyens à l'État, quelquefois même des ſoldats dans les beſoins preſſans. Pour ceux qui n'avoient rien du tout & qu'on ne pouvoit dé-

nombrer que par leurs têtes, ils étoient tout-à-fait regardés comme nuls, & Marius fut le premier qui daigna les enrôler.

SANS décider ici si ce troisième dénombrement étoit bon ou mauvais en lui-même, je crois pouvoir affirmer qu'il n'y avoit que les mœurs simples des premiers Romains, leur désintéressement, leur goût pour l'agriculture, leur mépris pour le commerce & pour l'ardeur du gain, qui pussent les rendre praticables. Où est le peuple moderne chez lequel la dévorante avidité, l'esprit inquiet, l'intrigue, les déplacemens continuels, les perpétuelles révolutions des fortunes pussent laisser durer vingt ans un pareil établissement sans bouleverser tout l'État? Il faut même bien remarquer que les mœurs & la censure, plus fortes que cette institution, en corrigerent le vice à Rome, & que tel riche se vit relégué dans la classe des pauvres, pour avoir trop étalé sa richesse.

DE tout ceci on peut comprendre aisément pourquoi il n'est presque jamais fait mention que de cinq classes, quoiqu'il y en eut réellement six. La sixieme, ne fournissant ni soldats à l'armée ni votans au champ de Mars (35), & n'étant presque d'aucun usage dans la République, étoit rarement comptée pour quelque chose.

TELLES furent les différentes divisions du peuple Romain. Voyons à présent l'effet qu'elles produisoient dans les assemblées. Ces assemblées légitimement convoquées s'appelloient *Comices*; elles se tenoient ordinairement dans la place de Rome ou au champ de Mars, & se distinguoient en comices par curies, comices par centuries, & comices par tribus, selon celle de ces trois formes sur laquelle elles étoient ordonnées : les comices par curies étoient de l'institution de Romulus, ceux par centuries de Servius, ceux par tribus des Tribuns du peuple. Aucune loi ne recevoit la sanction, aucun Magistrat n'étoit élu que dans les comices; & comme il n'y avoit aucun citoyen qui ne fût inscrit dans une curie, dans

(35) Je dis au *champ de Mars*, parce que c'étoit-là que s'assembloient les comices par centuries; dans les deux autres formes, le peuple s'assembloit au *forum* ou ailleurs, & alors les *Capite censi* avoient autant d'influence & d'autorité que les premiers Citoyens.

une centurie, ou dans une tribu, il s'enſuit qu'aucun citoyen n'étoit exclu du droit de ſuffrage, & que le peuple Romain étoit véritablement Souverain de droit & de fait.

POUR que les comices fuſſent légitimement aſſemblés, & que ce qui s'y faiſoit eût force de loi, il falloit trois conditions: la première, que le corps ou le Magiſtrat, qui les convoquoit, fût revêtu pour cela de l'autorité néceſſaire; la ſeconde, que l'aſſemblée ſe fît un des jours permis par la loi; la troiſième, que les augures fuſſent favorables.

LA raiſon du premier réglement n'a pas beſoin d'être expliquée. Le ſecond eſt une affaire de police; ainſi il n'étoit pas permis de tenir les comices les jours de férie & de marché, où les gens de la campagne, venant à Rome pour leurs affaires, n'avoient pas le temps de paſſer la journée dans la place publique. Par le troiſième le Sénat tenoit en bride un peuple fier & remuant, & tempéroit à propos l'ardeur des Tribuns ſéditieux; mais ceux-ci trouverent plus d'un moyen de ſe délivrer de cette gêne.

LES loix & l'élection des chefs n'étoient pas les ſeuls points ſoumis au jugement des comices; le peuple Romain ayant uſurpé les plus importantes fonctions du gouvernement, on peut dire que le ſort de l'Europe étoit réglé dans ſes aſſemblées. Cette variété d'objets donnoit lieu aux diverſes formes que prenoient ces aſſemblées, ſelon les matières ſur leſquelles il avoit à prononcer.

POUR juger de ces diverſes formes il ſuffit de les comparer. Romulus, en inſtituant les curies, avoit en vue de contenir le Sénat par le peuple, & le peuple par le Sénat, en dominant également ſur tous. Il donna donc au peuple par cette forme toute l'autorité du nombre pour balancer celle de la puiſſance & des richeſſes qu'il laiſſoit aux Patriciens. Mais, ſelon l'eſprit de la Monarchie, il laiſſa cependant plus d'avantage aux Patriciens par l'influence de leurs cliens ſur la pluralité des ſuffrages. Cette admirable inſtitution des patrons & des cliens, fut un chef-d'œuvre de politique & d'humanité, ſans lequel le patriciat, ſi contraire à l'eſprit de la République, n'eût pu ſubſiſter. Rome ſeule

a eu l'honneur de donner au monde ce bel exemple, duquel il ne réſulta jamais d'abus, & qui pourtant n'a jamais été ſuivi.

CETTE même forme de curies ayant ſubſiſté ſous les Rois juſqu'à Servius, & le règne du dernier Tarquin n'étant point compté pour légitime, cela fit diſtinguer généralement les loix Royales par le nom de *leges curiatæ*.

SOUS la République les curies, toujours bornées aux quatre tribus urbaines, & ne contenant plus que la populace de Rome, ne pouvoient convenir ni au Sénat, qui étoit à la tête des Patriciens, ni aux Tribuns, qui, quoique Plébéïens, étoient à la tête des citoyens aiſés. Elles tomberent donc dans le diſcrédit, & leur aviliſſement fut tel, que leurs trente Licteurs aſſemblés faiſoient ce que les comices par curies auroient dû faire.

LA diviſion par Centuries étoit ſi favorable à l'Ariſtocratie, qu'on ne voit pas d'abord comment le Sénat ne l'emportoit pas toujours dans les comices qui portoient ce nom, & par leſquels étoient élus les Conſuls, les Cenſeurs, & les autres Magiſtrats curules. En effet des cent quatre-vingt-treize centuries qui formoient les ſix claſſes de tout le peuple Romain, la première claſſe en comprenant quatre-vingt-dix-huit, & les voix ne ſe comptant que par centuries, cette ſeule première claſſe l'emportoit en nombre de voix ſur toutes les autres. Quand toutes ces centuries étoient d'accord on ne continuoit pas même à recueillir les ſuffrages; ce qu'avoit décidé le plus petit nombre paſſoit pour une déciſion de la multitude, & l'on peut dire que dans les comices par centuries les affaires ſe régloient à la pluralité des écus bien plus qu'à celle des voix.

MAIS cette extréme autorité ſe tempéroit par deux moyens. Premièrement les Tribuns pour l'ordinaire, & toujours un grand nombre de Plébéïens, étant dans la claſſe des riches, balançoient le crédit des Patriciens dans cette première claſſe.

LE ſecond moyen conſiſtoit en ceci, qu'au lieu de faire d'abord voter les centuries ſelon leur ordre, ce qui auroit toujours fait

fait commencer par la première, on en tiroit une au sort, & celle-là (36) procédoit seule à l'élection; après quoi toutes les centuries appellées un autre jour, selon leur rang, répétoient la même élection, & la confirmoient ordinairement. On ôtoit ainsi l'autorité de l'exemple au rang pour la donner au sort, selon le principe de la Démocratie.

Il résulteroit de cet usage un autre avantage encore; c'est que les citoyens de la campagne avoient le temps entre les deux élections de s'informer du mérite du candidat provisionnellement nommé, afin de ne donner leur voix qu'avec connoissance de cause. Mais, sous prétexte de célérité, l'on vint à bout d'abolir cet usage, & les deux élections se firent le même jour.

Les comices par tribus étoient proprement le conseil du peuple Romain. Ils ne se convoquoient que par les Tribuns; les Tribuns y étoient élus & y passoient leurs plébiscites. Non-seulement le Sénat n'y avoit point de rang, il n'avoit pas même le droit d'y assister, & forcés d'obéir à des loix sur lesquelles ils n'avoient pu voter, les Sénateurs à cet égard étoient moins libres que les derniers citoyens. Cette injustice étoit tout-à-fait mal entendue, & suffisoit seule pour invalider les décrets d'un corps où tous ses membres n'étoient pas admis. Quand tous les Patriciens eussent assisté à ces comices selon le droit qu'ils en avoient comme citoyens, devenus alors simples particuliers, ils n'eussent guères influé sur une forme de suffrages qui se recueilloient par tête, & où le moindre prolétaire pouvoit autant que le Prince du Sénat.

On voit donc qu'outre l'ordre qui résultoit de ces diverses distributions pour le recueillement des suffrages d'un si grand peuple, ces distributions ne se réduisoient pas à des formes indifférentes en elles-mêmes; mais que chacune avoit des effets relatifs aux vues qui la faisoient préférer.

(36) Cette centurie ainsi tirée au sort s'appelloit *prærogativa*, à cause qu'elle étoit la première à qui l'on demandoit son suffrage, & c'est delà qu'est venu le mot de *prérogative*.

SANS entrer là-dessus en de plus longs détails, il résulte des éclaircissemens précédens que les comices par tribus étoient les plus favorables au gouvernement populaire, & les comices par centuries à l'Aristocratie. A l'égard des comices par curies, où la seule populace de Rome formoit la pluralité, comme ils n'étoient bons qu'à favoriser la tyrannie & les mauvais desseins, ils durent tomber dans le décri, les séditieux eux-mêmes s'abstenant d'un moyen qui mettoit trop à découvert leurs projets. Il est certain que toute la majesté du peuple Romain ne se trouvoit que dans les comices par centuries, qui seuls étoient complets; attendu que dans les comices par curies manquoient les tribus rustiques, & dans les comices par tribus le Sénat & les Patriciens.

QUANT à la manière de recueillir les suffrages, elle étoit chez les premiers Romains aussi simple que leurs mœurs, quoique moins simples encore qu'à Sparte. Chacun donnoit son suffrage à haute voix, un Greffier les écrivoit à mesure; pluralité de voix dans chaque tribu déterminoit le suffrage de la tribu, pluralité de voix entre les tribus déterminoit le suffrage de peuple, & ainsi des curies & des centuries. Cet usage étoit bon tant que l'honnêteté regnoit entre les citoyens, & que chacun avoit honte de donner publiquement son suffrage à un avis injuste ou à un sujet indigne; mais quand le peuple se corrompit & qu'on acheta les voix, il convint qu'elles se donnassent en secret pour contenir les acheteurs par la défiance, & fournir aux frippons le moyen de n'être pas des traitres.

JE sais que Cicéron blâme ce changement, & lui attribue en partie la ruine de la République; mais quoique je sente le poids que doit avoir ici l'autorité de Cicéron, je ne puis être de son avis. Je pense, au contraire, que pour n'avoir pas fait assez de changemens semblables, on accéléra la perte de l'État. Comme le régime des gens sains n'est pas propre aux malades, il ne faut pas vouloir gouverner un peuple corrompu par les mêmes loix qui conviennent à un bon peuple. Rien ne prouve mieux cette maxime que la durée de la République de Venise, dont le si-

mulacre exiſte encore, uniquement parce que ſes loix ne conviennent qu'à de méchans hommes.

On diſtribua donc aux citoyens des tablettes par leſquelles chacun pouvoit voter ſans qu'on sût quel étoit ſon avis. On établit auſſi de nouvelles formalités pour le recueillement des tablettes, le compte des voix, la comparaiſon des nombres, &c. Ce qui n'empêcha pas que la fidélité des Officiers chargés de ces fonctions (37), ne fût ſouvent ſuſpectée. On fit enfin pour empêcher la brigue & le trafic des ſuffrages, des édits dont la multitude montre l'inutilité.

Vers les derniers temps, on étoit ſouvent contraint de recourir à des expédiens extraordinaires pour ſuppléer à l'inſuffiſance des loix. Tantôt on ſuppoſoit des prodiges; mais ce moyen, qui pouvoit en impoſer au peuple, n'en impoſoit pas à ceux qui le gouvernoient; tantôt on convoquoit bruſquement une aſſemblée avant que les candidats euſſent eu le temps de faire leurs brigues; tantôt on conſumoit toute une ſéance à parler quand on voyoit le peuple gagné prêt à prendre un mauvais parti: mais enfin l'ambition éluda tout; & ce qu'il y a d'incroyable, c'eſt qu'au milieu de tant d'abus, ce peuple immenſe, à la faveur de ſes anciens réglemens, ne laiſſoit pas délire les Magiſtrats, de paſſer les loix, de juger les cauſes, d'expédier les affaires particulières & publiques, preſque avec autant de facilité qu'eût pu faire le Sénat lui-même.

(37) *Cuſtodes, Diribitores, Rogatores ſuffragiorum.*

CHAPITRE V.

Du Tribunat.

QUAND on ne peut établir une exacte proportion entre les parties conſtitutives de l'État, ou que des cauſes indeſtructibles en alterent ſans ceſſe les rapports, alors on inſtitue une magiſtrature particulière, qui ne fait point corps avec les autres, qui replace chaque terme dans ſon vrai rapport, & qui fait une liaiſon ou un moyen terme, ſoit entre le Prince & le Peuple, ſoit entre le Prince & le Souverain, ſoit à la fois des deux côtés, s'il eſt néceſſaire.

CE corps, que j'appellerai *Tribunat*, eſt le conſervateur des loix & du pouvoir légiſlatif. Il ſert quelquefois à protéger le Souverain contre le gouvernement, comme faiſoient à Rome les Tribuns du peuple; quelquefois à ſoutenir le gouvernement contre le peuple, comme fait maintenant à Veniſe le Conſeil des dix, & quelquefois à maintenir l'équilibre de part & d'autre, comme faiſoient les Éphores à Sparte.

LE Tribunat n'eſt point une partie conſtitutive de la Cité, & ne doit avoir aucune portion de la puiſſance légiſlative ni de l'exécutive; mais c'eſt en cela même que la ſienne eſt plus grande; car ne pouvant rien faire il peut tout empêcher. Il eſt plus ſacré & plus révéré comme défenſeur des loix, que le Prince qui les exécute & que le Souverain qui les donne. C'eſt ce qu'on vit bien clairement à Rome quand ces fiers Patriciens, qui mépriſerent toujours le peuple entier, furent forcés de fléchir devant un ſimple Officier du peuple, qui n'avoit ni auſpice ni juriſdiction.

LE Tribunat ſagement tempéré eſt le plus ferme appui d'une bonne conſtitution; mais pour peu de force qu'il ait de trop, il renverſe tout: à l'égard de ſa foibleſſe, elle n'eſt pas dans ſa nature, & pourvu qu'il ſoit quelque choſe, il n'eſt jamais moins qu'il ne faut.

IL dégénère en tyrannie quand il uſurpe la puiſſance exécutive

dont il n'eſt que le modérateur, & qu'il veut diſpoſer les loix qu'il ne doit que protéger. L'énorme pouvoir des Éphores qui fut ſans danger tant que Sparte conſerva ſes mœurs, en accélera la corruption commencée. Le ſang d'Agis égorgé par ces tyrans fut vengé par ſon ſucceſſeur : le crime & le châtiment des Éphores hâterent également la perte de la République, & après Cléomène, Sparte ne fut plus rien. Rome périt encore par la même voie, & le pouvoir exceſſif des Tribuns uſurpé par degrés ſervit enfin, à l'aide des loix faites pour la liberté, de ſauve-garde aux Empereurs qui la détruiſirent. Quant au Conſeil des dix à Veniſe ; c'eſt un tribunal de ſang, horrible également aux Patriciens & au peuple, & qui, loin de protéger hautement les loix, ne ſert plus, après leur aviliſſement, qu'à porter dans les ténèbres des coups qu'on n'oſe appercevoir.

Le Tribunat s'affoiblit comme le gouvernement par la multiplication de ſes membres. Quand les Tribuns du peuple Romain, d'abord au nombre de deux, puis de cinq, voulurent doubler ce nombre, le Sénat les laiſſa faire, bien sûr de contenir les uns par les autres ; ce qui ne manqua pas d'arriver.

Le meilleur moyen de prévenir les uſurpations d'un ſi redoutable corps, moyen dont nul gouvernement ne s'eſt aviſé juſqu'ici, ſeroit de ne pas rendre ce corps permanent, mais de régler des intervalles durant leſquels il reſteroit ſupprimé. Ces intervalles, qui ne doivent pas être aſſez grands pour laiſſer aux abus le temps de s'affermir, peuvent être fixés par la loi, de manière qu'il ſoit aiſé de les abréger au beſoin par des commiſſions extraordinaires.

Ce moyen me paroit ſans inconvénient, parce que, comme je l'ai dit, le Tribunat ne faiſant point partie de la conſtitution, peut être ôté ſans qu'elle en ſouffre ; & il me paroit efficace, parce qu'un Magiſtrat nouvellement rétabli, ne part point du pouvoir qu'avoit ſon prédéceſſeur, mais de celui que la loi lui donne.

CHAPITRE VI.

De la Dictature.

L'INFLEXIBILITÉ des loix qui les empêche de se plier aux événemens, peut en certains cas les rendre pernicieuses, & causer par elles la perte de l'État dans sa crise. L'ordre & la lenteur des formes demandent un espace de temps que les circonstances refusent quelquefois. Il peut se présenter mille cas auxquels le Législateur n'a point pourvu, & c'est une prévoyance très-nécessaire de sentir qu'on ne peut tout prévoir.

IL ne faut donc pas vouloir affermir les institutions politiques jusqu'à s'ôter le pouvoir d'en suspendre l'effet. Sparte elle-même a laissé dormir ses loix.

MAIS il n'y a que les plus grands dangers qui puissent balancer celui d'altérer l'ordre public, & l'on ne doit jamais arrêter le pouvoir sacré des loix que quand il s'agit du salut de la patrie. Dans ces cas rares & manifestes on pourvoit à la sûreté publique par un acte particulier qui en remet la charge au plus digne. Cette commission peut se donner de deux manières, selon l'espèce du danger.

SI pour y remédier il suffit d'augmenter l'activité du gouvernement, on le concentre dans un ou deux de ses membres; ainsi ce n'est pas l'autorité des loix qu'on altère, mais seulement la force de leur administration. Que si le péril est tel que l'appareil des loix soit un obstacle à s'en garantir, alors on nomme un chef suprême qui fasse taire toutes les loix & suspende un moment l'autorité souveraine; en pareil cas la volonté générale n'est pas douteuse, & il est évident que la première intention du peuple est que l'État ne périsse pas. De cette manière la suspension de l'autorité législative ne l'abolit point; le Magistrat qui la fait taire ne peut la faire parler, il la domine sans pouvoir la représenter: il peut tout faire, excepté des loix.

Le premier moyen s'employoit par le Sénat Romain, quand il chargeoit les Consuls par une formule consacrée de pourvoir au salut de la République ; le second avoit lieu quand un des deux Consuls nommoit un Dictateur (38) ; usage dont Albe avoit donné l'exemple à Rome.

Dans les commencemens de la République on eut très-souvent recours à la Dictature, parce que l'État n'avoit pas encore une assiette assez fixe pour pouvoir se soutenir par la force de sa constitution. Les mœurs rendant alors superflues bien des précautions qui eussent été nécessaires dans un autre temps, on ne craignoit ni qu'un Dictateur abusât de son autorité, ni qu'il tentât de la garder au-delà du terme. Il sembloit, au contraire, qu'un si grand pouvoir fût à charge à celui qui en étoit revêtu, tant il se hâtoit de s'en défaire comme si c'eût été un poste trop pénible & trop périlleux de tenir la place des loix.

Aussi n'est-ce pas le danger de l'abus, mais celui de l'avilissement qui fait blâmer l'usage indiscret de cette suprême magistrature dans les premiers temps. Car tandis qu'on la prodiguoit à des élections, à des dédicaces, à des choses de pure formalité, il étoit à craindre qu'elle ne devînt moins redoutable au besoin, & qu'on ne s'accoutumât à regarder comme un vain titre, celui qu'on n'employoit qu'à de vaines cérémonies.

Vers la fin de la République, les Romains devenus plus circonspects, ménagerent la Dictature avec aussi peu de raison qu'ils l'avoient prodiguée autrefois. Il étoit aisé de voir que leur crainte étoit mal fondée, que la foiblesse de la capitale faisoit alors sa sûreté contre les Magistrats qu'elle avoit dans son sein; qu'un Dictateur pouvoit en certains cas défendre la liberté publique, sans jamais y pouvoir attenter, &, que les fers de Rome ne seroient point forgés dans Rome même, mais dans ses armées : le peu de résistance que firent Marius à Sylla, & Pompée à César, mon-

[38] Cette nomination se faisoit de nuit & en secret, comme si l'on avoit eu honte de mettre un homme au-dessus des loix.

tra bien ce qu'on pouvoit attendre de l'autorité du dedans contre la force de dehors.

CETTE erreur leur fit faire de grandes fautes. Telles, par exemple, fut celle de n'avoir pas nommé un Dictateur dans l'affaire de Catilina; car comme il n'étoit question que du dedans de la ville, & tout au plus de quelques provinces d'Italie, avec l'autorité sans bornes que les loix donnoient au Dictateur, il eût facilement dissipé la conjuration, qui ne fut étouffée que par un concours d'heureux hasards que jamais la prudence humaine ne devoit attendre.

AU lieu de cela, le Sénat se contenta de remettre tout son pouvoir aux Consuls; d'où il arriva que Cicéron, pour agir efficacement, fut contraint de passer ce pouvoir dans un point capital, & que, si les premiers transports de joie firent approuver sa conduite, ce fut avec justice que dans la *suite* on lui demanda compte du sang des citoyens versé contre les loix : reproche qu'on n'eût pu faire à un Dictateur. Mais l'éloquence du Consul entraîna tout, & lui-même, quoique Romain, aimant mieux sa gloire que sa patrie, ne cherchoit pas tant le moyen le plus légitime & le plus sûr de sauver l'État, que celui d'avoir tout l'honneur de cette affaire. (39) Aussi fut-il honoré justement comme libérateur de Rome, & justement puni comme infracteur des loix. Quelque brillant qu'ait été son rappel, il est certain que ce fut une grace.

AU reste, de quelque manière que cette importante commission soit conférée, il importe d'en fixer la durée à un terme très-court, qui jamais ne puisse être prolongé; dans les crises qui la font établir, l'État est bientôt détruit ou sauvé, &, passé le besoin pressant, la Dictature devient tyrannique ou vaine. A Rome les Dictateurs ne l'étant que pour six mois, la plupart abdiquerent

(39) C'est ce dont il ne pouvoit se répondre en proposant un Dictateur, n'osant se nommer lui-même, & ne pouvant s'assurer que son collègue le nommeroit.

rent avant ce terme. Si le terme eût été plus long, peut-être eussent-ils été tentés de le prolonger encore, comme firent les Décemvirs celui d'une année. Le Dictateur n'avoit que le temps de pourvoir au besoin qui l'avoit fait élire, il n'avoit pas celui de songer à d'autres projets.

CHAPITRE VII.

De la Censure.

De même que la déclaration de la volonté générale se fait par la loi, la déclaration du jugement public se fait par la censure; l'opinion publique est l'espèce de loi dont le Censeur est le ministre, & qu'il ne fait qu'appliquer aux cas particuliers, à l'exemple du Prince.

Loin donc que le tribunal censurial soit l'arbitre de l'opinion du peuple, il n'en est que le déclarateur, & si-tôt qu'il s'en écarte, ses décisions sont vaines & sans effet.

Il est inutile de distinguer les mœurs d'une nation des objets de son estime; car tout cela tient au même principe, & se confond nécessairement. Chez tous les peuples du monde, ce n'est point la nature, mais l'opinion, qui décide du choix de leurs plaisirs. Redressez les opinions des hommes, & leurs mœurs s'épureront d'elles-mêmes. On aime toujours ce qui est beau ou ce qu'on trouve tel, mais c'est sur ce jugement qu'on se trompe; c'est donc ce jugement qu'il s'agit de régler. Qui juge des mœurs juge de l'honneur, & qui juge de l'honneur prend sa loi de l'opinion.

Les opinions d'un peuple naissent de sa constitution; quoique la loi ne règle pas les mœurs, c'est la législation qui les fait naître; quand la législation s'affoiblit, les mœurs dégénèrent; mais alors le jugement des Censeurs ne fera pas ce que la force des loix n'aura pas fait.

IL suit de-là que la Censure peut être utile pour conserver les mœurs, jamais pour les rétablir. Établissez des Censeurs durant la vigueur des loix : si-tôt qu'elles l'ont perdue, tout est désespéré ; rien de légitime n'a plus de force lorsque les loix n'en ont plus.

LA Censure maintient les mœurs en empêchant les opinions de se corrompre, en conservant leur droiture par de sages applications, quelquefois même en les fixant lorsqu'elles sont encore incertaines. L'usage des seconds dans les duels, porté jusqu'à la fureur dans le Royaume de France, y fut aboli par ces seuls mots d'un Édit du Roi : *quant à ceux qui ont la lâcheté d'appeller des seconds.* Ce jugement prévenant celui du public, le détermina tout d'un coup. Mais quand les mêmes Édits voulurent prononcer que c'étoit aussi une lâcheté de se battre en duel ; ce qui est très-vrai, mais contraire à l'opinion commune, le public se moqua de cette décision sur laquelle son jugement étoit déja porté.

J'AI dit ailleurs (40), que l'opinion publique n'étant point soumise à la contrainte, il n'en falloit aucun vestige dans le Tribunal établi pour la représenter. On ne peut trop admirer avec quel art ce ressort, entiérement perdu chez les modernes, étoit mis en œuvre chez les Romains, & mieux chez les Lacédémoniens.

UN homme de mauvaises mœurs ayant ouvert un bon avis dans le conseil de Sparte, les Ephores, sans en tenir compte, firent proposer le même avis par un citoyen vertueux. Quel honneur pour l'un, quelle note pour l'autre, *sans avoir donné ni louange ni blâme à aucun des deux!* Certains ivrognes de Samos souillèrent le Tribunal des Éphores : le lendemain par Édit public il fut permis aux Samiens d'être des vilains. Un vrai châtiment eût été moins sévère qu'une pareille impunité. Quand Sparte a prononcé sur ce qui est ou n'est pas honnête, la Grèce n'appelle pas de ses jugemens.

(40) Je ne fais qu'indiquer dans ce Chapitre ce que j'ai traité plus au long dans la Lettre à M. d'Alembert.

CHAPITRE VIII.

De la Religion civile.

LES hommes n'eurent point d'abord d'autres Rois que les Dieux, ni d'autres gouvernemens que le Théocratique. Ils firent le raiſonnement de Caligula, & alors ils raiſonnoient juſte. Il faut une longue altération de ſentimens & d'idées pour qu'on puiſſe ſe réſoudre à prendre ſon ſemblable pour maitre, & ſe flatter qu'on s'en trouvera bien.

DE cela ſeul qu'on mettoit Dieu à la tête de chaque ſociété politique, il s'enſuivit qu'il y eut autant de Dieux que de peuples. Deux peuples étrangers l'un à l'autre, & preſque toujours ennemis, ne purent long-temps reconnoître un même maitre : deux armées ſe livrant bataille ne ſauroient obéir au même chef. Ainſi des diviſions nationales réſulta le polythéiſme, & delà l'intolérance théologique & civile, qui naturellement eſt la même, comme il ſera dit ci-après.

LA fantaiſie qu'eurent les Grecs de retrouver leurs Dieux chez les peuples barbares, vint de celle qu'ils avoient auſſi de ſe regarder comme les Souverains naturels de ces peuples. Mais c'eſt de nos jours une érudition bien ridicule que celle qui roule ſur l'identité des Dieux de diverſes nations ; comme ſi Moloch, Saturne, & Chronos pouvoient être le même Dieu ; comme ſi le Baal des Phéniciens, le Zeus des Grecs, & le Jupiter des Latins, pouvoient être le même, comme s'il pouvoit reſter quelque choſe commune à des êtres chimériques portans des noms différens !

QUE ſi l'on demande comment dans le paganiſme, où chaque État avoit ſon culte & ſes Dieux, il n'y avoit point de guerres de religion. Je réponds que c'étoit par cela même que chaque État ayant ſon culte propre, auſſi-bien que ſon gouvernement,

ne distinguoit point ses Dieux de ses loix. La guerre politique étoit aussi théologique : les départemens des Dieux étoient, pour ainsi dire, fixés par les bornes des nations. Le Dieu d'un peuple n'avoit aucun droit sur les autres peuples. Les Dieux des payens n'étoient point des Dieux jaloux ; ils partageoient entr'eux l'empire du monde : Moïse même & le peuple Hébreu se prêtoient quelquefois à cette idée en parlant du Dieu d'Israël. Ils regardoient, il est vrai, comme nuls les Dieux des Chananéens, peuples proscrits, voués à la destruction, & dont ils devoient occuper la place ; mais voyez comment ils parloient des Divinités des peuples voisins qu'il leur étoit défendu d'attaquer ! *La possession de ce qui appartient à Chamos votre Dieu*, disoit Jephté aux Ammonites, *ne vous est-elle pas légitimement due ? Nous possédons au même titre les terres que notre Dieu vainqueur s'est acquises.* (41) C'étoit-là, ce me semble, une parité bien reconnue entre les droits de Chamos & ceux du Dieu d'Israël.

MAIS quand les Juifs, soumis aux Rois de Babylone, & dans la suite aux Rois de Syrie, voulurent s'obstiner à ne reconnoître aucun autre Dieu que le leur ; ce refus, regardé une rébellion contre le vainqueur, leur attira les persécutions qu'on lit dans leur histoire, & dont on ne voit aucun autre exemple avant le Christianisme. (42)

CHAQUE religion étant donc uniquement attachée aux loix de l'État qui la prescrivoit, il n'y avoit point d'autre manière de convertir un peuple que de l'asservir, ni d'autres missionnaires que les

(41) *Nonne ea quæ possidet Chamos Deus tuus tibi jure debentur !* Tel est le texte de la vulgate. Le P. de Carrières a traduit. *Ne croyez-vous pas avoir droit de posséder ce qui appartient à Chamos votre Dieu ?* J'ignore la force du texte hébreux ; mais je vois que dans la vulgate Jephté reconnoît positivement le droit du Dieu Chamos, & que le Traducteur François affoiblit cette reconnoissance par un *selon vous*, qui n'est pas dans le Latin.

(42) Il est de la dernière évidence que la guerre des Phociens, appellée guerre sacrée, n'étoit point une guerre de religion. Elle avoit pour objet de punir des sacrilèges & non de soumettre des mécréans.

conquérans, & l'obligation de changer de culte étant la loi des vaincus, il falloit commencer par vaincre avant d'en parler. Loin que les hommes combattiſſent pour les Dieux, c'étoient, comme dans Homère, les Dieux qui combattoient pour les hommes; chacun demandoit au ſien la victoire, & la payoit par de nouveaux autels. Les Romains avant de prendre une place ſommoient ſes Dieux de l'abandonner, & quand ils laiſſoient aux Tarentins leurs Dieux irrités, c'eſt qu'ils regardoient alors ces Dieux comme ſoumis aux leurs, & forcés de leur faire hommage; ils laiſſoient aux vaincus leurs Dieux, comme ils leur laiſſoient leurs loix. Uue couronne au Jupiter du Capitole étoit ſouvent le ſeul tribut qu'ils impoſoient.

ENFIN les Romains ayant étendu avec leur empire leur culte & leurs Dieux, & ayant ſouvent eux-mêmes adopté ceux des vaincus, en accordant aux uns & aux autres le droit de cité, les peuples de ce vaſte empire ſe trouverent inſenſiblement avoir des multitudes de Dieux & de cultes, à-peu-près les mêmes par-tout; & voilà comment le paganiſme ne fut enfin dans le monde connu qu'une ſeule & même religion.

CE fut dans ces circonſtances que Jeſus vint établir ſur la terre un royaume ſpirituel; ce qui, ſéparant le ſyſtême théologique du ſyſtême politique, fit que l'État ceſſa d'être un, & cauſa les diviſions inteſtines qui n'ont jamais ceſſé d'agiter les peuples chrétiens. Or, cette idée nouvelle d'un royaume de l'autre monde n'ayant pu jamais entrer dans la tête des payens, ils regarderent toujours les chrétiens comme de vrais rébelles, qui, ſous une hypocrite ſoumiſſion, ne cherchoient que le moment de ſe rendre indépendans & maitres, & d'uſurper adroitement l'autorité qu'ils feignoient de reſpecter dans leur foibleſſe. Telle fut la cauſe des perſécutions.

CE que les payens avoient craint eſt arrivé, alors tout a changé de face, les humbles chrétiens ont changé de langage, & bientôt on a vu ce prétendu royaume de l'autre monde devenir, ſous un chef viſible, le plus violent deſpotiſme dans celui-ci.

CEPENDANT, comme il y a toujours eu un Prince & des loix civiles, il a réſulté de cette double puiſſance un perpétuel conflit de juriſdiction, qui a rendu toute bonne politie impoſſible dans les États chrétiens, & l'on n'a jamais pu venir à bout de ſavoir auquel du Maître ou du Prêtre on étoit obligé d'obéir.

PLUSIEURS peuples cependant, même dans l'Europe ou à ſon voiſinage, ont voulu conſerver ou rétablir l'ancien ſyſtême, mais ſans ſuccès; l'eſprit du chriſtianiſme a tout gagné. Le culte ſacré eſt toujours reſté ou redevenu indépendant du Souverain, & ſans liaiſon néceſſaire avec le corps de l'État. Mahomet eut des vues très-ſaines. Il lia bien ſon ſyſtême politique, & tant que la forme de ſon gouvernement ſubſiſta ſous les Caliphes ſes ſucceſſeurs, ce gouvernement fut exactement un, & bon en cela. Mais les Arabes devenus floriſſans, lettrés, polis, mous & lâches, furent ſubjugués par des barbares; alors la diviſion entre les deux puiſſances recommença; quoiqu'elle ſoit moins apparente chez les Mahométans que chez les Chrétiens, elle y eſt pourtant, ſur-tout dans la ſecte d'Ali, & il y a des États, tels que la Perſe, où elle ne ceſſe de ſe faire ſentir.

PARMI nous, les Rois d'Angleterre ſe ſont établis chefs de l'Égliſe, autant en ont fait les Czars; mais par ce titre ils s'en ſont moins rendus les maitres que les Miniſtres; ils ont moins acquis le droit de la changer que le pouvoir de la maintenir; ils n'y ſont pas légiſlateurs, ils n'y ſont que Princes. Par-tout où le Clergé fait un corps (43) il eſt maître & légiſlateur dans ſa patrie. Il y a donc deux puiſſances, deux Souverains en Angleterre & en Ruſſie, tout comme ailleurs.

(43) Il faut bien remarquer que ce ne ſont pas tant des aſſemblées formelles, comme celles de France, qui lient le Clergé en un corps, que la communion des Égliſes. La communion & l'excommunication ſont le pacte ſocial du Clergé, pacte avec lequel il ſera toujours le maître des peuples & des Rois. Tous les prêtres qui communiquent enſemble ſont concitoyens, fuſſent-ils des deux bouts du monde. Cette invention eſt un chef-d'œuvre en politique. Il n'y avoit rien de ſemblable parmi les prêtres payens; auſſi n'ont-ils jamais fait un corps de Clergé.

DE tous les Auteurs chrétiens le philoſophe Hobbes eſt le ſeul qui ait bien vu le mal & le remède, qui ait oſé propoſer de réunir les deux têtes de l'aigle, & de tout ramener à l'unité politique, ſans laquelle jamais État ni gouvernement ne ſera bien conſtitué. Mais il a dû voir que l'eſprit dominateur du chriſtianiſme étoit incompatible avec ſon ſyſtême, & que l'intérêt du Prêtre ſeroit toujours plus fort que celui de l'État. Ce n'eſt pas tant ce qu'il y a d'horrible & de faux dans ſa politique que ce qu'il y a de juſte & de vrai, qui l'a rendue odieuſe. (44)

JE crois qu'en développant ſous ce point de vue les faits hiſtoriques, on réfuteroit aiſément les ſentimens oppoſés de Bayle & de Warburton, dont l'un prétend que nulle religion n'eſt utile au corps politique, & dont l'autre ſoutient au contraire que le chriſtianiſme en eſt le plus ferme appui. On prouveroit au premier que jamais État ne fut fondé que la religion ne lui ſervît de baſe, & au ſecond, que la loi chrétienne eſt au fond plus nuiſible qu'utile à la forte conſtitution de l'État. Pour achever de me faire entendre, il ne faut que donner un peu plus de préciſion aux idées trop vagues de religion relatives à mon ſujet.

LA religion conſidérée par rapport à la ſociété, qui eſt ou générale ou particulière, peut auſſi ſe diviſer en deux eſpèces; ſavoir, la religion de l'homme & celle du citoyen. La première, ſans temples, ſans autels, ſans titres, bornée au culte purement intérieur du Dieu ſuprême, & aux devoirs éternels de la morale, eſt la pure & ſimple religion de l'Évangile, le vrai théiſme, & ce qu'on peut appeller le droit divin naturel. L'autre, inſcrite dans un ſeul pays, lui donne ſes Dieux, ſes Patrons propres & tutélaires : elle a ſes dogmes, ſes rites, ſon culte extérieur preſcrit par des loix : hors la ſeule nation qui la ſuit, tout eſt pour elle infidèle, étranger, barbare; elle n'étend les devoirs & les droits de l'homme qu'auſſi loin

(44) Voyez entre autres dans une Lettre de Grotius à ſon frere du 11 Avril 1643, ce que ce ſavant homme approuve & ce qu'il blâme dans le livre *de Cive*. Il eſt vrai que, porté à l'indulgence, il paroît pardonner à l'Auteur le bien en faveur du mal; mais tout le monde n'eſt pas ſi clément.

que ſes autels. Telles furent toutes les religions des premiers peuples, auxquelles on peut donner le nom de droit divin, civil ou poſitif.

Il y a une troiſième ſorte de religion plus bizarre, qui donnant aux hommes deux légiſlations, deux chefs, deux patries, les ſoumet à des devoirs contradictoires, & les empêche de pouvoir être à la fois dévots & citoyens. Telle eſt la religion des Lamas, telle eſt celle des Japonois, tel eſt le Chriſtianiſme Romain. On peut appeller celle-ci la religion du Prêtre. Il en réſulte une ſorte de droit mixte & inſociable qui n'a point de nom.

A conſidérer politiquement ces trois ſortes de religions, elles ont toutes leurs défauts. La troiſieme eſt ſi évidemment mauvaiſe, que c'eſt perdre le temps de s'amuſer à le démontrer. Tout ce qui rompt l'unité ſociale ne vaut rien : toutes les inſtitutions qui mettent l'homme en contradiction avec lui-même ne valent rien.

La ſeconde eſt bonne en ce qu'elle réunit le culte divin & l'amour des loix, & que faiſant de la patrie l'objet de l'adoration des citoyens, elle leur apprend que ſervir l'État c'eſt en ſervir le Dieu tutélaire. C'eſt une eſpèce de théocratie dans laquelle on ne doit point avoir d'autre Pontife que le Prince, ni d'autres Prêtres que les Magiſtrats. Alors mourir pour ſon pays, c'eſt aller au martyre; violer les loix, c'eſt être impie, & ſoumettre un coupable à l'exécration publique, c'eſt le dévouer au courroux des Dieux : *ſacer eſto.*

Mais elle eſt mauvaiſe en ce qu'étant fondée ſur l'erreur & ſur le menſonge, elle trompe les hommes, les rend crédules, ſuperſtitieux, & noie le vrai culte de la Divinité dans un vain cérémonial. Elle eſt mauvaiſe encore quand, devenant excluſive & tyrannique, elle rend un peuple ſanguinaire & intolérant; enſorte qu'il ne reſpire que meurtre & maſſacre, & croit faire une action ſainte en tuant quiconque n'admet point ſes Dieux. Cela met un tel peuple dans un état naturel de guerre avec tous les autres, très-nuiſible à ſa propre ſûreté.

Reste

RESTE donc la religion de l'homme ou le Chriſtianiſme, non pas celui d'aujourd'hui, mais celui de l'Évangile, qui en eſt tout-à-fait différent. Par cette religion ſainte, ſublime, véritable, les hommes, enfans du même Dieu, ſe reconnoiſſent tous pour frères, & la ſociété qui les unit ne ſe diſſout pas même à la mort.

MAIS cette religion n'ayant nulle relation particulière avec le corps politique, laiſſe aux loix la ſeule force qu'elles tirent d'elles-mêmes, ſans leur en ajouter aucune autre, & par-là un des grands liens de la ſociété particulière reſte ſans effet. Bien plus, loin d'attacher les cœurs des citoyens à l'État, elle les en détache comme de toutes les choſes de la terre; je ne connois rien de plus contraire à l'eſprit ſocial.

ON nous dit qu'un peuple de vrais chrétiens formeroit la plus parfaite ſociété que l'on puiſſe imaginer. Je ne vois à cette ſuppoſition qu'une grande difficulté; c'eſt qu'une ſociété de vrais chrétiens ne ſeroit plus une ſociété d'hommes.

JE dis même que cette ſociété ſuppoſée ne ſeroit, avec toute ſa perfection, ni la plus forte, ni la plus durable : à force d'être parfaite, elle manqueroit de liaiſon; ſon vice deſtructeur ſeroit dans ſa perfection même.

CHACUN rempliroit ſon devoir : le peuple ſeroit ſoumis aux loix, les chefs ſeroient juſtes & modérés, les Magiſtrats intègres, incorruptibles, les ſoldats mépriſeroient la mort; il n'y auroit ni vanité, ni luxe : tout cela eſt fort bien; mais voyons plus loin.

LE Chriſtianiſme eſt une religion toute ſpirituelle, occupée uniquement des choſes du Ciel : la patrie du chrétien n'eſt pas de ce monde. Il fait ſon devoir, il eſt vrai; mais il le fait avec une profonde indifférence ſur le bon ou mauvais ſuccès de ſes ſoins. Pourvu qu'il n'ait rien à ſe reprocher, peu lui importe que tout aille bien ou mal ici-bas. Si l'État eſt floriſſant, à peine oſe-t-il jouir de la félicité publique, il craint de s'enorgueillir de la

gloire de son pays ; si l'État dépérit, il bénit la main de Dieu qui s'appesantit sur son peuple.

POUR que la société fût paisible & que l'harmonie se maintînt, il faudroit que tous les citoyens, sans exception, fussent également bons chrétiens : mais si malheureusement il s'y trouve un seul ambitieux, un seul hypocrite, un Catilina, par exemple, un Cromwel, celui-là très-certainement aura bon marché de ses pieux compatriotes. La charité chrétienne ne permet pas aisément de penser mal de son prochain. Dès qu'il aura trouvé par quelque ruse l'art de leur en imposer & de s'emparer d'une partie de l'autorité publique, voilà un homme constitué en dignité ; Dieu veut qu'on le respecte : bientôt voilà une puissance ; Dieu veut qu'on lui obéisse : le dépositaire de cette puissance en abuse-t-il, c'est la verge dont Dieu punit ses enfans. On se feroit conscience de chasser l'usurpateur ; il faudroit troubler le repos public, user de violence, verser du sang ; tout cela s'accorde mal avec la douceur du chrétien ; & après tout, qu'importe qu'on soit libre ou serf dans cette valée de misères ? l'essentiel est d'aller en Paradis, & la résignation n'est qu'un moyen de plus pour cela.

SURVIENT-IL quelque guerre étrangère ; les citoyens marchent sans peine au combat ; nul d'entr'eux ne songe a fuir ; ils font leur devoir, mais sans passion pour la victoire ; ils savent plutôt mourir que vaincre. Qu'ils soient vainqueurs ou vaincus, qu'importe ? La Providence ne sait-elle pas mieux qu'eux ce qu'il leur faut ? Qu'on imagine quel parti un ennemi fier, impétueux, passionné, peut tirer de leur stoïcisme ! Mettez vis-à-vis d'eux ces peuples généreux que dévoroit l'ardent amour de la gloire & de la patrie, supposez votre république chrétienne vis-à-vis de Sparte ou de Rome ; les pieux chrétiens seront battus, écrasés, détruits avant d'avoir eu le temps de se reconnoître, ou ne devront leur salut qu'au mépris que leur ennemi concevra pour eux. C'étoit un beau serment à mon gré que celui des soldats de Fabius ; ils ne jurerent pas de mourir ou de vaincre, ils jurerent de revenir vainqueurs, & tinrent leur

ferment ; jamais des chrétiens n'en eussent fait un pareil, ils auroient cru tenter Dieu.

MAIS je me trompe en disant une république chrétienne ; chacun de ces deux mots exclut l'autre. Le Christianisme ne prêche que servitude & dépendance. Son esprit est trop favorable à la tyrannie pour qu'elle n'en profite pas toujours. Les vrais chrétiens sont faits pour être esclaves ; ils le savent & ne s'en émeuvent guères ; cette courte vie a trop peu de prix à leurs yeux.

LES troupes chrétiennes sont excellentes, nous dit-on. Je le nie. Qu'on m'en montre de telles? Quant à moi, je ne connois point de troupes chrétiennes. On me citera les croisades. Sans disputer sur la valeur des Croisés, je remarquerai que bien loin d'être des chrétiens, c'étoient des soldats du Prêtre, c'étoient des citoyens de l'Eglise ; ils se battoient pour son pays spirituel, qu'elle avoit rendu temporel on ne sait comment. A le bien prendre, ceci rentre sous le paganisme : comme l'Evangile n'établit point une religion nationale, toute guerre sacrée est impossible parmi les chrétiens.

SOUS les Empereurs payens les soldats chrétiens étoient braves ; tous les Auteurs chrétiens l'assurent, & je le crois : c'étoit une émulation d'honneur contre les troupes payennes. Dès que les Empereurs furent chrétiens, cette émulation ne subsista plus, & quand la croix eut chassé l'aigle, toute la valeur Romaine disparut.

MAIS, laissant à part les considérations politiques, revenons au droit, & fixons les principes sur ce point important. Le droit que le pacte social donne au Souverain sur les sujets, ne passe point, comme je l'ai dit, les bornes de l'utilité publique. (45) Les su-

[45] *Dans la République*, dit le M. d'A. *chacun est parfaitement libre en ce qui ne nuit pas aux autres.* Voilà la borne invariable ; on ne peut la poser plus exactement. Je n'ai pu me refuser au plaisir de citer quelquefois ce manuscrit, quoique non connu du public, pour rendre honneur à la mémoire d'un homme illustre & respectable, qui avoit conservé jusques dans le ministère le cœur d'un vrai citoyen, & des vues droites & saines sur le gouvernement de son pays.

jets ne doivent donc compte au Souverain de leurs opinions qu'autant que ces opinions importent à la communauté. Or, il importe bien à l'État que chaque citoyen ait une religion qui lui faſſe aimer ſes devoirs; mais les dogmes de cette religion n'intéreſſent ni l'État ni ſes membres qu'autant que ces dogmes ſe rapportent à la morale, & aux devoirs que celui qui la profeſſe eſt tenu de remplir envers autrui. Chacun peut avoir au ſurplus telles opinions qu'il lui plaît, ſans qu'il appartienne au Souverain d'en connoître; car comme il n'a point de compétence dans l'autre monde, quel que ſoit le ſort des ſujets dans la vie à venir, ce n'eſt pas ſon affaire, pourvu qu'ils ſoient bons citoyens dans celle-ci.

Il y a donc une profeſſion de foi purement civile, dont il appartient au Souverain de fixer les articles, non pas préciſément comme dogmes de religion, mais comme ſentimens de ſociabilité, ſans leſquels il eſt impoſſible d'être bon citoyen ni ſujet fidèle. (46) ſans pouvoir obliger perſonne à les croire, il peut bannir de l'État quiconque ne les croit pas; il peut le bannir, non comme impie, mais comme inſociable, comme incapable d'aimer ſincérement les loix, la juſtice, & d'immoler au beſoin ſa vie à ſon devoir. Que ſi quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, ſe conduit comme ne les croyant pas, qu'il ſoit puni de mort; il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les loix.

Les dogmes de la religion civile doivent être ſimples, en petit nombre, énoncés avec préciſion, ſans explications ni commentaires. L'exiſtence de la Divinité puiſſante, intelligente, bienfaiſante, prévoyante & pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des juſtes, le châtiment des méchans, la ſainteté du Contrat ſocial & des Loix; voilà les dogmes poſitifs. Quant aux dogmes négatifs, je les borne

(46) Céſar plaidant pour Catilina, tâchoit d'établir le dogme de la mortalité de l'ame: Caton & Cicéron pour le réfuter ne s'amuſerent point à philoſopher; ils ſe contenterent de montrer que Céſar parloit en mauvais citoyen, & avançoit une doctrine pernicieuſe à l'État. En effet, voilà de quoi devoit juger le Sénat de Rome, & non d'une queſtion de théologie.

à un seul ; c'est l'intolérance : elle rentre dans les cultes que nous avons exclus.

CEUX qui distinguent l'intolérance civile & l'intolérance théologique se trompent, à mon avis. Ces deux intolérances sont inséparables. Il est impossible de vivre en paix avec des gens qu'on croit damnés ; les aimer seroit haïr Dieu qui les punit ; il faut absolument qu'on les ramene ou qu'on les tourmente. Par-tout où l'intolérance théologique est admise, il est impossible qu'elle n'ait pas quelque effet civil, & si-tôt qu'elle en a, le Souverain n'est plus Souverain, même au temporel ; dès-lors les Prêtres sont les vrais maitres ; les Rois ne sont que leurs Officiers.

MAINTENANT qu'il n'y a plus & qu'il ne peut plus y avoir de religion nationale exclusive, on doit tolérer toutes celles qui tolèrent les autres, autant que leurs dogmes n'ont rien de contraire aux devoirs du citoyen. Mais quiconque ose dire, *hors de l'Eglise point de salut*, doit être chassé de l'État ; à moins que l'État ne soit l'Église, & que le Prince ne soit le Pontife. Un tel dogme n'est bon que dans le gouvernement Théocratique, dans tout autre il est pernicieux. La raison sur laquelle on dit qu'Henri IV embrassa la Religion Romaine, la devroit faire quitter à tout honnête homme, & sur-tout à tout Prince qui sauroit raisonner.

CHAPITRE IX.

Conclusion.

APRÈS avoir posé les vrais principes du droit politique, & tâché de fonder l'État sur sa base, il resteroit à l'appuyer par ses relations externes ; ce qui comprendroit le droit des gens, le commerce, le droit de la guerre & les conquêtes, le droit public, les ligues, les négociations, les traités, &c. Mais tout cela forme un nouvel objet trop vaste pour ma courte vue ; j'aurois dû la fixer toujours plus près de moi.

Fin du Contrat Social.

J. J. ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENEVE,

A M. D'ALEMBERT;

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE, &c. &c. &c.

Sur ſon Article GENÈVE, *dans le ſeptième Volume de l'Encyclopédie; & particulièrement ſur le projet d'établir un Théâtre de Comédie en cette Ville.*

Dii meliora piis, erroremque hoſtibus illum.

PRÉFACE.

J'Ai tort ſi j'ai pris en cette occaſion la plume ſans néceſſité. Il ne peut m'être ni avantageux ni agréable de m'attaquer à M. d'Alembert. Je conſidère ſa perſonne, j'admire ſes talens, j'aime ſes ouvrages, je ſuis ſenſible au bien qu'il a dit de mon pays : honoré moi-même de ſes éloges, un juſte retour d'honnêteté m'oblige à toutes ſortes d'égards envers lui; mais les égards ne l'emportent ſur les devoirs que pour ceux dont toute la morale conſiſte en apparences. Juſtice & vérité, voilà les premiers devoirs de l'homme. Humanité, patrie, voilà ſes premières affections. Toutes les fois que des ménagemens particuliers lui font changer cet ordre, il eſt coupable. Puis-je l'être en faiſant ce que j'ai dû? Pour me répondre, il faut avoir une patrie à ſervir, & plus d'amour pour ſes devoirs que de crainte de déplaire aux hommes.

Comme tout le monde n'a pas ſous les yeux l'Encyclopédie, je vais tranſcrire ici de l'article *Genève* le paſſage qui m'a mis la plume à la main. Il auroit dû l'en faire tomber, ſi j'aſpirois à l'honneur de bien écrire; mais j'oſe en rechercher un autre, dans lequel je ne crains la concurrence de perſonne. En liſant ce paſſage iſolé, plus d'un lecteur ſera ſurpris du zèle qui l'a pu dicter : en le liſant dans ſon article, on trouvera que la Comédie qui n'eſt pas à Genève, & qui pourroit y être, tient la huitième partie de la place qu'occupent les choſes qui y ſont.

» On ne ſouffre point de Comédie à Genève : ce n'eſt pas » qu'on y déſapprouve les Spectacles en eux-mêmes; mais on » craint, dit-on, le goût de parure, de diſſipation & de liber-

» tinage, que les troupes de Comédiens répandent parmi la
» jeunesse. Cependant ne seroit-il pas possible de remédier
» à cet inconvénient par des loix sévères & bien exécutées sur
» la conduite des Comédiens? Par ce moyen Genève auroit
» des spectacles & des mœurs, & jouiroit de l'avantage des
» uns & des autres; les représentations théatrales formeroient
» le goût des citoyens, & leur donneroient une finesse de
» tact, une délicatesse de sentiment qu'il est très-difficile d'ac-
» quérir sans ce secours; la littérature en profiteroit sans que
» le libertinage fît des progrès, & Genève réuniroit la sagesse
» de Lacédémone à la politesse d'Athènes. Une autre consi-
» dération, digne d'une République si sage & si éclairée, de-
» vroit peut-être l'engager à permettre les spectacles. Le pré-
» jugé barbare contre la profession de Comédien, l'espèce
» d'avilissement où nous avons mis ces hommes si nécessaires
» au progrès & au soutien des arts, est certainement une des
» principales causes qui contribuent au déréglement que
» nous leur reprochons; ils cherchent à se dédommager,
» par les plaisirs, de l'estime que leur état ne peut obtenir.
» Parmi nous, un Comédien qui a des mœurs est doublement
» respectable; mais à peine lui en fait-on gré. Le Traitant
» qui insulte à l'indigence publique & qui s'en nourrit, le
» Courtisan qui rampe & qui ne paie point ses dettes : voilà
» l'espèce d'hommes que nous honorons le plus. Si les Co-
» médiens étoient non-seulement soufferts à Genève, mais con-
» tenus d'abord par des réglemens sages, protégés ensuite,
» & même considerés dès qu'ils en seroient dignes, enfin ab-
» solument placés sur la même ligne que les autres citoyens,
» cette ville auroit bientôt l'avantage de posséder ce qu'on
» croit si rare, & qui ne l'est que par notre faute : une troupe
» de Comédiens estimables. Ajoutons que cette troupe de-
» viendroit bientôt la meilleure de l'Europe : plusieurs per-

» ſonnes pleines de goût & de diſpoſitions pour le théatre, » & qui craignent de ſe déshonorer parmi nous en s'y livrant, » accourroient à Genève pour cultiver, non-ſeulement ſans » honte, mais même avec eſtime, un talent ſi agréable & ſi » peu commun. Le ſéjour de cette ville, que bien des Fran- » çois regardent comme triſte par la privation des ſpectacles, » deviendroit alors le ſéjour des plaiſirs honnêtes, comme il » eſt celui de la philoſophie & de la liberté; & les étrangers » ne ſeroient plus ſurpris de voir que dans une ville où les » ſpectacles décens & réguliers ſont défendus, on permette » des farces groſſières & ſans eſprit, auſſi contraires au bon » goût qu'aux bonnes mœurs. Ce n'eſt pas tout; peu-à-peu » l'exemple des Comédiens de Genève, la régularité de leur » conduite & la conſidération dont elle les feroit jouir, ſer- » viroient de modèle aux Comédiens des autres nations, & » de leçon à ceux qui les ont traités juſqu'ici avec tant de » rigueur & même d'inconſéquence. On ne les verroit pas » d'un côté penſionnés par le gouvernement, & de l'autre un » objet d'anathême; nos Prêtres perdroient l'habitude de les » excommunier, & nos bourgeois de les regarder avec mé- » pris; & une petite République auroit la gloire d'avoir ré- » formé l'Europe ſur ce point, plus important peut-être qu'on » ne penſe. «

Voila certainement le tableau le plus agréable & le plus ſéduiſant qu'on pût nous offrir; mais voilà en même temps le plus dangereux conſeil qu'on pût nous donner. Du moins tel eſt mon ſentiment, & mes raiſons ſont dans cet écrit. Avec quelle avidité la jeuneſſe de Genève, entraînée par une autorité d'un ſi grand poids, ne ſe livrera-t-elle point à des idées auxquelles elle n'a déja que trop de penchant? Combien, depuis la publication de ce volume, de jeunes

Genevois, d'ailleurs bons citoyens, n'attendent-ils que le moment de favoriſer l'établiſſement d'un théatre, croyant rendre un ſervice à la patrie & preſque au genre humain ! Voilà le ſujet de mes allarmes, voilà le mal que je voudrois prévenir. Je rends juſtice aux intentions de M. d'Alembert, j'eſpère qu'il voudra bien la rendre aux miennes : je n'ai pas plus d'envie de lui déplaire que lui de nous nuire. Mais enfin, quand je me tromperois, ne dois-je pas agir, parler ſelon ma conſcience & mes lumières ? Ai-je dû me taire ? L'ai-je pu ſans trahir mon devoir & ma patrie ?

POUR avoir droit de garder le ſilence en cette occaſion, il faudroit que je n'euſſe jamais pris la plume ſur des ſujets moins néceſſaires. Douce obſcurité qui fis trente ans mon bonheur, il faudroit avoir toujours ſu t'aimer ; il faudroit qu'on ignorât que j'ai eu quelques liaiſons avec les Éditeurs de l'Encyclopédie, que j'ai fourni quelques articles à l'ouvrage, que mon nom ſe trouve avec ceux des auteurs ; il faudroit que mon zèle pour mon pays fût moins connu, qu'on ſuppoſât que l'article *Genève* m'eût échappé, ou qu'on ne pût inférer de mon ſilence que j'adhère à ce qu'il contient. Rien de tout cela ne pouvant être, il faut donc parler, il faut que je déſavoue ce que je n'approuve point, afin qu'on ne m'impute pas d'autres ſentimens que les miens. Mes Compatriotes n'ont pas beſoin de mes conſeils, je le ſais bien : mais moi j'ai beſoin de m'honorer, en montrant que je penſe comme eux ſur nos maximes.

JE n'ignore pas combien cet écrit, ſi loin de ce qu'il devroit être, eſt loin même de ce que j'aurois pu faire en de plus heureux jours. Tant de choſes ont concouru à le mettre au-deſſous du médiocre où je pouvois autrefois atteindre, que je m'étonne qu'il ne ſoit pas pire encore. J'écrivois

pour ma patrie : s'il étoit vrai que le zèle tint lieu de talent, j'aurois fait mieux que jamais; mais j'ai vu ce qu'il falloit faire, & n'ai pu l'exécuter. J'ai dit froidement la vérité : qui eſt-ce qui ſe ſoucie d'elle? Triſte recommandation pour un livre! Pour être utile il faut être agréable, & ma plume a perdu cet art-là. Tel me diſputera malignement cette perte. Soit : cependant je me ſens déchu, & l'on ne tombe pas au-deſſous de rien.

PREMIÈREMENT, il ne s'agit plus ici d'un vain babil de philoſophie; mais d'une vérité de pratique importante à tout un peuple. Il ne s'agit plus de parler au petit nombre, mais au public; ni de faire penſer les autres, mais d'expliquer nettement ma penſée. Il a donc fallu changer de ſtyle : pour me faire mieux entendre à tout le monde, j'ai dit moins de choſes en plus de mots; & voulant être clair & ſimple, je me ſuis trouvé lâche & diffus.

JE comptois d'abord ſur une feuille ou deux d'impreſſion tout au plus : j'ai commencé à la hâte, & mon ſujet s'étendant ſous ma plume, je l'ai laiſſée aller ſans contrainte. J'étois malade & triſte; &, quoique j'euſſe grand beſoin de diſtraction, je me ſentois ſi peu en état de penſer & d'écrire, que, ſi l'idée d'un devoir à remplir ne m'eût ſoutenu, j'aurois jetté cent fois mon papier au feu. J'en ſuis devenu moins ſévère à moi-même. J'ai cherché dans mon travail quelque amuſement qui me le fît ſupporter. Je me ſuis jetté dans toutes les digreſſions qui ſe ſont préſentées, ſans prévoir combien, pour ſoulager mon ennui, j'en préparois peut-être au lecteur..

LE goût, le choix, la correction ne ſauroient ſe trouver dans cet Ouvrage; vivant ſeul, je n'ai pu le montrer à per-

ſonne. J'avois un Ariſtarque ſévère & judicieux, je ne l'ai plus, je n'en veux plus (*); mais je le regretterai ſans ceſſe, & il manque bien plus encore à mon cœur qu'à mes écrits.

La ſolitude calme l'ame, & appaiſe les paſſions que le déſordre du monde a fait naître. Loin des vices qui nous irritent, on en parle avec moins d'indignation; loin des maux qui nous touchent, le cœur en eſt moins ému. Depuis que je ne vois plus les hommes, j'ai preſque ceſſé de haïr les méchans. D'ailleurs, le mal qu'ils m'ont fait à moi-même, m'ôte le droit d'en dire d'eux. Il faut déſormais que je leur pardonne pour ne leur pas reſſembler. Sans y ſonger, je ſubſtituerois l'amour de la vengeance à celui de la juſtice; il vaut mieux tout oublier. J'eſpère qu'on ne me trouvera plus cette âpreté qu'on me reprochoit, mais qui me faiſoit lire; je conſens d'être moins lu, pourvu que je vive en paix.

A ces raiſons, il s'en joint une autre plus cruelle & que je voudrois en vain diſſimuler; le public ne la ſentiroit que trop malgré moi. Si dans les eſſais ſortis de ma plume ce papier eſt encore au-deſſous des autres, c'eſt moins la faute des circonſtances que la mienne : c'eſt que je ſuis au-deſſous de moi-même. Les maux du corps épuiſent l'ame : à force de ſouffrir elle perd ſon reſſort. Un inſtant de fermentation paſſagère produiſit en moi quelque lueur de talent; il s'eſt montré tard; il s'eſt éteint de bonne heure. En reprenant

(*) Ad amicum etſi produxeris gladium, non deſperes; eſt enim regreſſus ad amicum. Si aperueris os triſte, non timeas; eſt enim concordatio: excepto convitio, & improperio, & ſuperbiâ, & myſterii revelatione, & plagâ doloſâ. In his omnibus effugiet amicus. *Eccleſiaſtic. XXII.* 26. 27.

mon état naturel, je ſuis rentré dans le néant. Je n'eus qu'un moment, il eſt paſſé; j'ai la honte de me ſurvivre. Lecteur, ſi vous recevez ce dernier ouvrage avec indulgence, vous accueillerez mon ombre; car pour moi je ne ſuis plus.

A Montmorency, le 20 Mars 1758.

J. J. ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENÈVE,

À M. D'ALEMBERT.

JAi lu, Monſieur, avec plaiſir votre article, GENÈVE, dans le ſeptième volume de l'*Encyclopédie*. En le reliſant avec plus de plaiſir encore, il m'a fourni quelques réflexions que j'ai cru pouvoir offrir, ſous vos auſpices, au public & à mes concitoyens. Il y a beaucoup à louer dans cet article; mais ſi les éloges dont vous honorez ma patrie m'ôtent le droit de vous en rendre, ma ſincérité parlera pour moi; n'être pas de votre avis ſur quelques points, c'eſt aſſez m'expliquer ſur les autres.

JE commencerai par celui que j'ai le plus de répugnance à traiter, & dont l'examen me convient le moins; mais ſur lequel par la raiſon que je viens de dire, le ſilence ne m'eſt pas permis. C'eſt le jugement que vous portez de la doctrine de nos Miniſtres en matière de foi. Vous avez fait de ce corps reſpectable un éloge très-beau, très-vrai, très-propre à eux ſeuls dans tous les Clergés du monde, & qu'augmente encore la conſidération qu'ils vous ont témoignée, en montrant qu'ils aiment la philoſophie, & ne craignent pas l'œil du Philoſophe. Mais, Monſieur, quand on veut honorer les gens, il faut que ce ſoit à leur manière, & non pas à la nôtre; de peur qu'ils ne s'offenſent avec raiſon des louanges nuiſibles, qui, pour être données à bonne intention, n'en bleſſent pas moins l'état, l'intérêt, les opinions, ou les préjugés de ceux qui en ſont l'objet. Ignorez-vous que tout nom de ſecte eſt toujours odieux, & que de pareilles imputations, rarement ſans conſéquence pour des Laïques, ne le ſont jamais pour des Théologiens?

Vous me direz qu'il eſt queſtion de faits & non de louanges, & que le Philoſophe a plus d'égard à la vérité qu'aux hommes: mais cette prétendue vérité n'eſt pas ſi claire, ni ſi indifférente, que vous ſoyez en droit de l'avancer ſans de bonnes autorités, & je ne vois pas où l'on en peut prendre pour prouver que les ſentimens qu'un corps profeſſe & ſur leſquels il ſe conduit, ne ſont pas les ſiens. Vous me direz encore que vous n'attribuez point à tout le corps eccléſiaſtique les ſentimens dont vous parlez; mais vous les attribuez à pluſieurs, & pluſieurs dans un petit nombre ſont toujours une ſi grande partie que le tout doit s'en reſſentir.

Plusieurs Paſteurs de Genève n'ont, ſelon vous qu'un Socianiſme parfait. Voilà ce que vous déclarez hautement, à la face de l'Europe. J'oſe vous demander comment vous l'avez appris ? Ce ne peut être que par vos propres conjectures, ou par le témoignage d'autrui, ou ſur l'aveu des Paſteurs en queſtion.

Or, dans les matières de pur dogme & qui ne tiennent point à la morale, comment peut-on juger de la foi d'autrui par conjecture ? Comment peut-on même en juger ſur la déclaration d'un tiers, contre celle de la perſonne intéreſſée ? Qui ſait mieux que moi ce que je crois ou ne crois pas, & à qui doit-on s'en rapporter là-deſſus plutôt qu'à moi-même ? Qu'après avoir tiré des diſcours ou des écrits d'un honnête homme des conſéquences ſophiſtiques & déſavouées, un Prêtre acharné pourſuive l'Auteur ſur ces conſéquences, le Prêtre fait ſon métier & n'étonne perſonne : mais devons-nous honorer les gens de bien comme un fourbe les perſécute; & le Philoſophe imitera-t-il des raiſonnemens captieux dont il fut ſi ſouvent la victime ?

Il reſteroit donc à penſer, ſur ceux de nos Paſteurs que vous prétendez être Sociniens parfaits & rejetter les peines éternelles, qu'ils vous ont confiés là-deſſus leurs ſentimens particuliers : mais ſi c'étoit en effet leur ſentiment, & qu'ils vous

l'euſſent confié, ſans doute ils vous l'auroient dit en ſecret, dans l'honnête & libre épanchement d'un commerce philoſophique; ils l'auroient dit au Philoſophe, & non pas à l'Auteur. Ils n'en ont donc rien fait, & ma preuve eſt ſans replique; c'eſt que vous l'avez publié.

Je ne prétends point pour cela juger ni blâmer la doctrine que vous leur imputez; je dis ſeulement qu'on n'a nul droit de la leur imputer, à moins qu'ils ne la reconnoiſſent, & j'ajoute qu'elle ne reſſemble en rien à celle dont ils nous inſtruiſent. Je ne ſais ce que c'eſt que le Socianiſme, ainſi je n'en puis parler ni en bien ni en mal; & même ſur quelques notions confuſes de cette ſecte & de ſon fondateur, je me ſens plus d'éloignement que de goût pour elle : mais, en général, je ſuis l'ami de toute Religion paiſible, où l'on ſert l'Être éternel ſelon la raiſon qu'il nous a donnée. Quand un homme ne peut croire ce qu'il trouve abſurde, ce n'eſt pas ſa faute, c'eſt celle de ſa raiſon (1);

[1] Je crois voir un principe qui, bien démontré comme il pourroit l'être, arracheroit à l'inſtant les armes des mains à l'intolérant & au ſuperſtitieux, & calmeroit cette fureur de faire des proſélytes qui ſemble animer les incrédules. C'eſt que la raiſon humaine n'a pas de meſure commune bien déterminée, & qu'il eſt injuſte à tout homme de donner la ſienne pour règle à celle des autres.

Suppoſons de la bonne foi, ſans laquelle toute diſpute n'eſt que du caquet. Juſqu'à certain point, il y a des principes communs, une évidence commune, & de plus, chacun a ſa propre raiſon qui le détermine; ainſi ce ſentiment ne mène point au Scepticiſme : mais auſſi les bornes générales de la raiſon n'étant point fixées, & nul n'ayant inſpection ſur celle d'autrui, voilà tout d'un coup le fier dogmatique arrêté. Si jamais on pouvoit établir la paix où règnent l'intérêt, l'orgueil & l'opinion, c'eſt par-là qu'on termineroit à la fin les diſſentions des Prêtres & des Philoſophes. Mais peut-être ne ſeroit-ce le compte ni des uns ni des autres : il n'y auroit plus ni perſécutions ni diſputes; les premiers n'auroient perſonne à tourmenter; les ſeconds, perſonne à convaincre : autant vaudroit quitter le métier.

Si l'on me demandoit là-deſſus pourquoi donc je diſpute moi-même, je répondrois que je parle au plus grand nombre, que j'expoſe des vérités de pratique, que je me fonde ſur l'expérience, que je remplis mon devoir, & qu'après avoir dit ce que je penſe, je ne trouve point mauvais qu'on ne ſoit pas de mon avis.

& comment concevrai-je que Dieu le puniſſe de ne s'être pas fait un entendement (2) contraire à celui qu'il a reçu de lui? Si un Docteur venoit m'ordonner, de la part de Dieu, de croire que la partie eſt plus grande que le tout, que pourrois-je penſer en moi-même, ſinon que cet homme vient m'ordonner d'être fou? Sans doute l'Orthodoxe, qui ne voit nulle abſurdité dans les myſtères, eſt obligé de les croire : mais ſi le Socinien y en trouve, qu'a-t-on à lui dire? Lui prouvera-t-on qu'il n'y en a pas? Il commencera, lui, par vous prouver que c'eſt une abſurdité de raiſonner ſur ce qu'on ne ſauroit entendre. Que faire donc? Le laiſſer en repos.

JE ne ſuis pas plus ſcandaliſé que ceux qui ſervent un Dieu

(2) Il faut ſe reſſouvenir que j'ai à répondre à un auteur qui n'eſt pas proteſtant; & je crois lui répondre en effet, en montrant que ce qu'il accuſe nos miniſtres de faire dans notre religion, s'y feroit inutilement, & ſe fait néceſſairement dans pluſieurs autres, ſans qu'on y ſonge.

Le monde intellectuel, ſans en excepter la géométrie, eſt plein de vérités incompréhenſibles, & pourtant inconteſtables, parce que la raiſon qui les démontre exiſtantes, ne peut les toucher, pour ainſi dire, à travers les bornes qui l'arrêtent, mais ſeulement les appercevoir. Tel eſt le dogme de l'exiſtence de Dieu; tels ſont les myſtères admis dans les communions proteſtantes. Les myſtères qui heurtent la raiſon, pour me ſervir des termes de M. d'Alembert, ſont toute autre choſe. Leur contradiction même les fait rentrer dans ſes bornes; elle a toutes les priſes imaginables pour ſentir qu'ils n'exiſtent pas; car bien qu'on ne puiſſe voir une choſe abſurde, rien n'eſt ſi clair que l'abſurdité. Voilà ce qui arrive, lorſqu'on ſoutient à la fois deux propoſitions contradictoires. Si vous me dites qu'un eſpace d'un pouce eſt auſſi un eſpace d'un pied, vous ne dites point du tout une choſe myſtérieuſe, obſcure, incompréhenſible; vous dites, au contraire, une abſurdité lumineuſe, palpable, une choſe évidemment fauſſe. De quelque genre que ſoient les démonſtrations qui l'établiſſent, elles ne ſauroient l'emporter ſur celle qui la détruit, parce qu'elle eſt tirée immédiatement des notions primitives qui ſervent de baſe à toute certitude humaine. Autrement, la raiſon, dépoſant contre elle-même, nous forceroit à la récuſer; & loin de nous faire croire ceci ou cela, elle nous empêcheroit de plus rien croire, attendu que tout principe de foi ſeroit détruit. Tout homme, de quelque religion qu'il ſoit, qui dit croire à de pareils myſtères, en impoſe donc, ou ne ſait ce qu'il dit.

clément, rejettent l'éternité des peines, s'ils la trouvent incompatible avec sa justice. Qu'en pareil cas ils interpretent de leur mieux les passages contraires à leur opinion, plutôt que de l'abandonner, que peuvent-ils faire autre chose ? Nul n'est plus pénétré que moi d'amour & de respect pour le plus sublime de tous les livres ; il me console & m'instruit tous les jours, quand les autres ne m'inspirent plus que du dégoût. Mais je soutiens que si l'Écriture elle-même nous donnoit de Dieu quelque idée indigne de lui, il faudroit la rejetter en cela, comme vous rejettez en géométrie les démonstrations qui menent à des conclusions absurdes : car, de quelque authenticité que puisse être le texte sacré, il est encore plus croyable que la Bible soit altérée, que Dieu injuste ou mal-faisant.

Voilà, Monsieur, les raisons qui m'empêcheroient de blâmer ces sentimens dans d'équitables & modérés Théologiens, qui, de leur propre doctrine, apprendroient à ne forcer personne à l'adopter. Je dirai plus ; des manières de penser si convenables à une créature raisonnable & foible, si dignes d'un Créateur juste & miséricordieux, me paroissent préférables à cet assentiment stupide qui fait de l'homme une bête, & à cette barbare intolérance qui se plaît à tourmenter dès cette vie ceux qu'elle destine aux tourmens éternels dans l'autre. En ce sens, je vous remercie pour ma patrie de l'esprit de philosophie & d'humanité que vous reconnoissez dans son Clergé, & de la justice que vous aimez à lui rendre ; je suis d'accord avec vous sur ce point. Mais pour être Philosophes & tolérans (3), il ne s'ensuit pas que ses membres soient hérétiques. Dans le nom de parti que vous leur donnez, dans les dogmes que vous dites être les leurs, je ne puis vous approuver ni vous

[3] Sur la tolérance chrétienne, on peut consulter le Chapitre qui porte ce titre, dans l'onzième Livre de la Doctrine Chrétienne de M. le Professeur Verner. On y verra par quelles raisons l'Église doit apporter encore plus de ménagement & de circonspection dans la censure des erreurs sur la foi, que dans celle des fautes contre les mœurs, & comment s'allient dans les règles de cette censure, la douceur du Chrétien, la raison du sage, & le zèle du Pasteur.

ſuivre. Quoiqu'un tel ſyſtême n'ait rien, peut-être, que d'honorable à ceux qui l'adoptent, je me garderai de l'attribuer à mes Paſteurs, qui ne l'ont pas adopté; de peur que l'éloge que j'en pourrois faire ne fournît à d'autres le ſujet d'une accuſation très-grave, & ne nuisît à ceux que j'aurois prétendu louer. Pourquoi me chargerois-je de la profeſſion de foi d'autrui? N'ai-je pas trop appris à craindre ces imputations téméraires? Combien de gens ſe ſont chargés de la mienne, en m'accuſant de manquer de religion, qui sûrement ont fort mal lu dans mon cœur? Je ne les taxerai point d'en manquer eux-mêmes : car un des devoirs qu'elle m'impoſe eſt de reſpecter les ſecrets des conſciences. Monſieur, jugeons les actions des hommes, & laiſſons Dieu juger de leur foi.

EN voilà trop, peut-être, ſur un point dont l'examen ne m'appartient pas, & n'eſt pas auſſi le ſujet de cette Lettre. Les Miniſtres de Genève n'ont pas beſoin de la plume d'autrui pour ſe défendre (4); ce n'eſt pas la mienne qu'ils choiſiroient pour cela, & de pareilles diſcuſſions ſont trop loin de mon inclination pour que je m'y livre avec plaiſir; mais ayant à parler du même article où vous leur attribuez des opinions que nous ne leur connoiſſons point, me taire ſur cette aſſertion, c'étoit y paroître adhérer, & c'eſt ce que je ſuis fort éloigné de faire. Senſible au bonheur que nous avons de poſſéder un corps de Théologiens Philoſophes & pacifiques, ou

(4) C'eſt ce qu'ils viennent de faire, à ce qu'on m'écrit, par une déclaration publique. Elle ne m'eſt point parvenue dans ma retraite; mais j'apprends que le public l'a reçue avec applaudiſſement. Ainſi, non-ſeulement je jouis du plaiſir de leur avoir le premier rendu l'honneur qu'ils méritent, mais de celui n'entendre mon jugement unanimement confirmé. Je ſens bien que cette déclaration rend le début de ma lettre entiérement ſuperflu, & le rendroit peut-être indiſcret dans tout autre cas; mais étant ſur le point de le ſupprimer, j'ai vu que parlant du même article qui y a donné lieu, la même raiſon ſubſiſtoit encore, & qu'on pourroit toujours prendre mon ſilence pour une eſpèce de conſentement. Je laiſſe donc ces réflexions d'autant plus volontiers que, ſi elles viennent hors de propos ſur une affaire heureuſement terminée, elles ne contiennent en général rien que d'honorable à l'Égliſe de Genève, & que d'utile aux hommes en tout pays.

plutôt un corps d'Officiers de morale (5) & de Miniſtres de la vertu, je ne vois naître qu'avec effroi toute occaſion pour eux de ſe rabaiſſer juſqu'à n'être plus des gens d'égliſe. Il nous importe de les conſerver tels qu'ils ſont. Il nous importe qu'ils jouiſſent eux-mêmes de la paix qu'ils nous font aimer, & que d'odieuſes diſputes de théologie ne troublent plus leur repos ni le nôtre. Il nous importe enfin d'apprendre toujours, par leurs leçons & par leur exemple, que la douceur & l'humanité ſont auſſi les vertus du Chrétien.

JE me hâte de paſſer à une diſcuſſion moins grave & moins ſérieuſe, mais qui nous intéreſſe encore aſſez pour mériter nos réflexions, & dans laquelle j'entrerai plus volontiers, comme étant un peu plus de ma compétence; c'eſt celle du projet d'établir un théatre de Comédie à Genève. Je n'expoſerai point ici mes conjectures ſur les motifs qui vous ont pu porter à nous propoſer un établiſſement ſi contraire à nos maximes. Quelles que ſoient vos raiſons, il ne s'agit pour moi que des nôtres, & tout ce que je me permettrai de dire à votre égard, c'eſt que vous ſerez ſûrement le premier Philoſophe (6) qui jamais ait excité un peuple libre, une petite ville, & un État pauvre, à ſe charger d'un ſpectacle public.

QUE de queſtions je trouve à diſcuter dans celle que vous ſemblez réſoudre! Si les ſpectacles ſont bons ou mauvais en eux-mêmes? S'ils peuvent s'allier avec les mœurs? Si l'auſtérité républicaine les peut comporter? S'il faut les ſouffrir dans une petite ville? Si la profeſſion de Comédien peut être honnête? Si les Comédiennes peuvent être auſſi ſages que d'autres femmes? Si de bonnes loix ſuffiſent pour réprimer les abus? Si ces

(5) C'eſt ainſi que l'Abbé de S. Pierre appelloit toujours les Eccléſiaſtiques, ſoit pour dire ce qu'ils ſont en effet, ſoit pour exprimer ce qu'ils devroient être.

(6) De deux célèbres Hiſtoriens, tous deux philoſophes, tous deux chers à M. d'Alembert, le moderne ſeroit de ſon avis, peut-être; mais Tacite qu'il aime, qu'il médite, qu'il daigne traduire, le grave Tacite qu'il cite ſi volontiers, qu'à l'obſcurité près il limite ſi bien quelquefois, en eût-il été de même?

loix peuvent être bien observées, &c. ? Tout est problême encore sur les vrais effets du Théatre, parce que les disputes qu'il occasionne ne partageant que les gens d'église & les gens du monde, chacun ne l'envisage que par ses préjugés. Voilà, Monsieur, des recherches qui ne seroient pas indignes de votre plume. Pour moi, sans croire y suppléer, je me contenterai de chercher dans cet essai les éclaircissemens que vous nous avez rendus nécessaires; vous priant de considérer qu'en disant mon avis à votre exemple, je remplis un devoir envers ma patrie, & qu'au moins, si je me trompe dans mon sentiment, cette erreur ne peut nuire à personne.

Au premier coup d'œil jetté sur ces institutions, je vois d'abord qu'un spectacle est un amusement; & s'il est vrai qu'il faille des amusemens à l'homme, vous conviendrez au moins qu'ils ne sont permis qu'autant qu'ils sont nécessaires, & que tout amusement inutile est un mal pour un être dont la vie est si courte & le temps si précieux. L'état d'homme a ses plaisirs, qui dérivent de sa nature, & naissent de ses travaux, de ses rapports, de ses besoins; & ces plaisirs, d'autant plus doux que celui qui les goûte a l'ame plus saine, rendent quiconque en fait jouir plus sensible à tous les autres. Un père, un fils, un mari, un citoyen, ont des devoirs si chers à remplir, qu'ils ne leur laissent rien à dérober à l'ennui. Le bon emploi du temps rend le temps plus précieux encore; & mieux on le met à profit, moins on en fait trouver à perdre. Aussi voit-on constamment que l'habitude du travail rend l'inaction insupportable, & qu'une bonne conscience éteint le goût des plaisirs frivoles : mais c'est le mécontentement de soi-même, c'est le poids de l'oisiveté, c'est l'oubli des goûts simples & naturels, qui rendent si nécessaire un amusement étranger. Je n'aime point qu'on ait besoin d'attacher incessamment son cœur sur la scène, comme s'il étoit mal à son aise au-dedans de nous. La nature même a dicté la réponse de ce barbare (7) à qui l'on vantoit les magnificences du Cirque & des jeux établis

à

(7) Chrysost. in Matth. Homel. 38.

à Rome. Les Romains, demanda ce bon homme, n'ont-ils ni femmes, ni enfans ? Le barbare avoit raiſon. L'on croit s'aſſembler au Spectacle, & c'eſt-là que chacun s'iſole ; c'eſt-là qu'on va oublier ſes amis, ſes voiſins, ſes proches, pour s'intéreſſer à des fables, pour pleurer les malheurs des morts, ou rire aux dépens des vivans. Mais j'aurois dû ſentir que ce langage n'eſt plus de ſaiſon dans notre ſiècle. Tâchons d'en prendre un qui ſoit mieux entendu.

DEMANDER ſi les Spectacles ſont bons ou mauvais en eux-mêmes, c'eſt faire une queſtion trop vague ; c'eſt examiner un rapport avant que d'avoir fixé les termes. Les Spectacles ſont faits pour le peuple, & ce n'eſt que par leurs effets ſur lui qu'on peut déterminer leurs qualités abſolues. Il peut y avoir des Spectacles d'une infinité d'eſpèces ; (8) il y a de peuple à peuple une prodigieuſe diverſité de mœurs, de tempérammens, de caractères. L'homme eſt un, je l'avoue ; mais l'homme modifié par les religions, par les gouvernemens, par les loix, par les coutumes, par les préjugés, par les climats, devient ſi différent de lui-même qu'il ne faut plus chercher parmi nous ce qui eſt

» (8) Il peut y avoir des Spectacles blâmables en eux-mêmes, comme ceux qui ſont inhumains, ou indécens & licencieux : tels étoient quelques-uns des ſpectacles parmi les payens. Mais il en eſt auſſi d'indifférens en eux-mêmes, qui ne deviennent mauvais que par l'abus qu'on en fait ; par exemple, les pieces de théatre n'ont rien de mauvais en tant qu'on y trouve une peinture de caractères & des actions des hommes, où l'on pourroit même donner des leçons utiles & agréables pour toutes les conditions ; mais ſi l'on y débite une morale relâchée, ſi les perſonnes qui exercent cette profeſſion, menent une vie licencieuſe, & ſervent à corrompre les autres, ſi de tels ſpectacles entretiennent la vanité, la fainéantiſe, le luxe, l'impudicité, il eſt viſible alors que la choſe tourne en abus, & qu'à moins qu'on ne trouve le moyen de corriger ces abus ou de s'en garantir, il vaut mieux renoncer à cette ſorte d'amuſement. « Inſtruction chrétienne. T. III. L. Ch. III. 16.

Voilà l'état de la queſtion bien poſé, il s'agit de ſavoir ſi la morale du théatre eſt néceſſairement relâchée, ſi les abus ſont inévitables, ſi les inconvéniens dérivent de la nature de la choſe, ou s'ils viennent de cauſes qu'on en puiſſe écarter.

bon aux hommes en général, mais ce qui leur eſt bon dans tel temps ou dans tel pays : ainſi les pièces de Ménandre, faites pour le Théatre d'Athènes, étoient déplacées ſur celui de Rome : ainſi les combats des Gladiateurs, qui, ſous la république, animoient le courage & la valeur des Romains, n'inſpiroient, ſous les Empereurs, à la populace de Rome, que l'amour du ſang & la cruauté : du même objet offert au même peuple en différens temps il apprit d'abord à mépriſer ſa vie, & enſuite à ſe jouer de celle d'autrui.

QUANT à l'eſpèce des Spectacles, c'eſt néceſſairement le plaiſir qu'ils donnent, & non leur utilité qui la détermine. Si l'utilité peut s'y trouver, à la bonne heure; mais l'objet principal eſt de plaire, & pourvu que le peuple s'amuſe, cet objet eſt aſſez rempli. Cela ſeul empêchera toujours qu'on ne puiſſe donner à ces ſortes d'établiſſemens tous les avantages dont ils ſeroient ſuſceptibles, & c'eſt s'abuſer beaucoup que de s'en former une idée de perfection, qu'on ne ſauroit mettre en pratique ſans rebuter ceux qu'on croit inſtruire. Voilà d'où naît la diverſité des Spectacles, ſelon les goûts divers des nations. Un peuple intrépide, grave & cruel, veut des fêtes meurtrières & périlleuſes, où brillent la valeur & le ſens-froid. Un peuple féroce & bouillant veut du ſang, des combats, des paſſions atroces. Un peuple voluptueux veut de la muſique & des danſes. Un peuple galant veut de l'amour & de la politeſſe. Un peuple badin veut de la plaiſanterie & du ridicule. *Trahit ſua quemque voluptas.* Il faut, pour leur plaire, des Spectacles qui favoriſent leurs penchans, au lieu qu'il en faudroit qui les modéraſſent.

LA ſcène, en général, eſt un tableau des paſſions humaines, dont l'original eſt dans tous les cœurs; mais ſi le peintre n'avoit ſoin de flatter ces paſſions, les ſpectateurs ſeroient bientôt rebutés, & ne voudroient plus ſe voir ſous un aſpect qui les fît mépriſer d'eux-mêmes. Que s'il donne à quelques-unes des couleurs odieuſes, c'eſt ſeulement à celles qui ne ſont point générales, & qu'on hait naturellement. Ainſi l'Auteur ne fait encore en cela que ſuivre le ſentiment du public; & alors ces

paſſions de rebut ſont toujours employées à en faire valoir d'autres, ſinon plus légitimes, du moins plus au gré des ſpectateurs. Il n'y a que la raiſon qui ne ſoit bonne à rien ſur la ſcène. Un homme ſans paſſions, ou qui les domineroit toujours, n'y ſauroit intéreſſer perſonne ; & l'on a déja remarqué qu'un Stoïcien dans la Tragédie ſeroit un perſonnage inſupportable : dans la Comédie, il feroit rire tout au plus.

Qu'on n'attribue donc pas au théatre le pouvoir de changer des ſentimens, ni des mœurs qu'il ne peut que ſuivre & embellir. Un Auteur qui voudroit heurter le goût général, compoſeroit bientôt pour lui ſeul. Quand Molière corrigea la ſcène comique, il attaqua des modes, des ridicules ; mais il ne choqua pas pour cela le goût du public (9), il le ſuivit ou le développa, comme fit auſſi Corneille de ſon côté. C'étoit l'ancien théatre qui commençoit à choquer ce goût, parce que, dans un ſiècle devenu plus poli, le théatre gardoit ſa première groſſiéreté. Auſſi le goût général ayant changé depuis ces deux Auteurs, ſi leurs chefs-d'œuvres étoient encore à paroître, tomberoient-ils infailliblement aujourd'hui ? Les connoiſſeurs ont beau les admirer toujours ; ſi le public les admire encore, c'eſt plus par honte de s'en dédire, que par un vrai ſentiment de leurs beautés. On dit que jamais une bonne pièce ne tombe ; vraiment je le crois bien, c'eſt que jamais une bonne pièce ne choque les mœurs (10) de ſon temps. Qui eſt-ce qui doute que ſur nos

(9) Pour peu qu'il anticipât, ce Molière lui-même avoit peine à ſe ſoutenir, le plus parfait de ſes ouvrages tomba dans ſa naiſſance, parce qu'il le donna trop tôt, & que le public n'étoit pas mûr encore pour le Miſanthrope.

Tout ceci eſt fondé ſur une maxime évidente ; ſavoir qu'un peuple ſuit ſouvent des uſages qu'il mépriſe, ou qu'il eſt prêt à mépriſer, ſi-tôt qu'on oſera lui en donner l'exemple. Quand de mon temps on jouoit la fureur des pantins, on ne faiſoit que dire au théatre ce que penſoient ceux-même qui paſſoient leur journée à ce ſot amuſement ; mais les goûts conſtans d'un peuple, ſes coutumes, ſes vieux préjugés, doivent être reſpectés ſur la ſcène. Jamais poëte ne s'eſt bien trouvé d'avoir violé cette loi.

(10) Je dis le goût ou les mœurs indifféremment ; car bien que l'une de ces choſes ne ſoit pas l'autre, elles ont toujours une origine commu-

théatres la meilleure pièce de Sophocle ne tombât tout-à-plat? On ne sauroit se mettre à la place des gens qui ne nous ressemblent point.

TOUT Auteur qui veut nous peindre des mœurs étrangères, a pourtant grand soin d'approprier sa pièce aux nôtres. Sans cette précaution l'on ne réussit jamais, & le succès même de ceux qui l'ont prise, a souvent des causes bien différentes de celles que lui suppose un observateur superficiel. Quand Arlequin Sauvage est si bien accueilli des spectateurs, pense-t-on que ce soit par le goût qu'ils prennent pour le sens & la simplicité de ce personnage, & qu'un seul d'entr'eux voulût pour cela lui ressembler? C'est, tout au contraire, que cette pièce favorise leur tour d'esprit, qui est d'aimer & rechercher les idées neuves & singulieres. Or, il n'y en a point de plus neuves pour eux que celles de la nature. C'est précisément leur aversion pour les choses communes qui les ramène quelquefois aux choses simples.

IL s'ensuit de ces premières observations, que l'effet général du Spectacle est de renforcer le caractère national, d'augmenter les inclinations naturelles, & de donner une nouvelle énergie à toutes les passions. En ce sens, il sembleroit que cet effet se bornant à charger & non changer les mœurs établies, la Comédie seroit bonne aux bons & mauvaise aux méchans. Encore, dans le premier cas, resteroit-il toujours à savoir si les passions trop irritées ne dégénèrent point en vices. Je sais que la poétique du théatre prétend faire tout le contraire, & purger les passions en les excitant: mais j'ai peine à bien concevoir cette règle. Seroit-ce que pour devenir tempérant & sage il faut commencer par être furieux & fou?

» EH non! ce n'est pas cela, disent les partisans du Théatre. La » Tragédie prétend bien que toutes les passions dont elle fait des

ne, & souffrent les mêmes révolutions. Ce qui ne signifie pas que le bon goût & les bonnes mœurs règnent toujours en même temps, proposition qui demande éclaircissement & discussion; mais qu'un certain état du goût répond toujours à un certain état des mœurs, ce qui est incontestable.

» tableaux nous émeuvent; mais elle ne veut pas toujours que notre » affection ſoit la même que celle du perſonnage tourmenté par » une paſſion. Le plus ſouvent, au contraire, ſon but eſt d'exciter » en nous des ſentimens oppoſés à ceux qu'elle prête à ces perſon- » nages. « Ils diſent encore que ſi les Auteurs abuſent du pouvoir d'émouvoir les cœurs, pour mal placer l'intérêt, cette faute doit être attribuée à l'ignorance & à la dépravation des Artiſtes, & non point à l'art. Ils diſent enfin que la peinture fidelle des paſſions & des peines qui les accompagnent, ſuffit ſeule pour nous les faire éviter avec tout le ſoin dont nous ſommes capables.

Il ne faut, pour ſentir la mauvaiſe foi de toutes ces réponſes, que conſulter l'état de ſon cœur à la fin d'une Tragédie. L'émotion, le trouble & l'attendriſſement qu'on ſent en ſoi-même & qui ſe prolonge après la pièce, annoncent-ils une diſpoſition bien prochaine à ſurmonter & régler nos paſſions? Les impreſſions vives & touchantes dont nous prenons l'habitude & qui reviennent ſi ſouvent, ſont-elles bien propres à modérer nos ſentimens au beſoin? Pourquoi l'image des peines, qui naiſſent des paſſions, effaceroit-elle celle des tranſports de plaiſir & de joie qu'on en voit auſſi naître, & que les Auteurs ont ſoin d'embellir encore pour rendre leurs pièces plus agréables? Ne ſait-on pas que toutes les paſſions ſont ſœurs, qu'une ſeule ſuffit pour en exciter mille, & que les combattre l'une par l'autre, n'eſt qu'un moyen de rendre le cœur plus ſenſible à toutes? Le ſeul inſtrument qui ſerve à les purger eſt la raiſon, & j'ai déja dit que la raiſon n'avoit nul effet au théatre. Nous ne partageons pas les affections de tous les perſonnages, il eſt vrai; car leurs intérêts étant oppoſés, il faut bien que l'Auteur nous en faſſe préférer quelqu'un, autrement nous n'en prendrions point du tout; mais loin de choiſir pour cela les paſſions qu'il veut nous faire aimer, il eſt forcé de choiſir celles que nous aimons.

Ce que j'ai dit du genre des ſpectacles doit s'entendre encore de l'intérêt qu'on y fait règner. A Londres, un Drame intéreſſe en faiſant haïr les François; à Tunis, la belle paſſion ſeroit la piraterie; à Meſſine, une vengeance bien ſavoureuſe; à Goa, l'hon-

neur de brûler des Juifs. Qu'un auteur (11) choque ces maximes, il pourra faire une fort belle pièce où l'on n'ira point; & c'eſt alors qu'il faudra taxer cet auteur d'ignorance, pour avoir manqué à la première loi de ſon art, à celle qui ſert de baſe à toutes les autres, qui eſt de réuſſir. Ainſi le théatre purge les paſſions qu'on n'a pas, & fomente celles qu'on a. Ne voilà-t-il pas un remède bien adminiſtré?

IL y a donc un concours de cauſes générales & particulières, qui doivent empêcher qu'on ne puiſſe donner aux Spectacles la perfection dont on les croit ſuſceptibles, & qu'ils ne produiſent les effets avantageux qu'on ſemble en attendre. Quand on ſuppoſeroit même cette perfection auſſi grande qu'elle peut être, & le peuple auſſi-bien diſpoſé qu'on voudra; encore ces effets ſe réduiroient-ils à rien, faute de moyens pour les rendre ſenſibles. Je ne ſache que trois ſortes d'inſtrumens, à l'aide deſquels on puiſſe agir ſur les mœurs d'un peuple; ſavoir, la force des loix, l'empire de l'opinion & l'attrait du plaiſir. Or, les loix n'ont nul accès au théatre, dont la moindre contrainte (12) feroit une peine & non pas un amuſement. L'opinion n'en dépend point, puiſqu'au lieu de faire la loi au public, le théatre la reçoit de lui; & quant au plaiſir qu'on y peut prendre, tout ſon effet eſt de nous y ramener plus ſouvent.

(11) Qu'on mette, pour voir, ſur la ſcène Françoiſe, un homme droit & vertueux, mais ſimple & groſſier, ſans amour, ſans galanterie, & qui ne faſſe point de belles phraſes; qu'on y mette un ſage ſans préjugés, qui ayant reçu un affront d'un ſpadaſſin, refuſe de s'aller faire égorger par l'offenſeur, & qu'on épuiſe tout l'art du théatre pour rendre ces perſonnages intéreſſans comme le Cid au peuple François: j'aurai tort ſi l'on réuſſit.

(12) Les loix peuvent déterminer les ſujets, la forme des pièces, la manière de les jouer; mais elles ne ſauroient forcer le public à s'y plaire. L'Empereur Néron chantant au théatre, faiſoit égorger ceux qui s'endormoient; encore ne pouvoit-il tenir tout le monde éveillé, & peu s'en fallut que le plaiſir d'un court ſommeil ne coûtât la vie à Veſpaſien. Nobles Acteurs de l'Opéra de Paris, ah! ſi vous euſſiez joui de la puiſſance impériale, je ne gémirois pas maintenant d'avoir trop vécu!

Examinons s'il en peut avoir d'autres. Le théatre, me dit-on, dirigé comme il peut & doit l'être, rend la vertu aimable & le vice odieux. Quoi donc ? Avant qu'il y eût des Comédies, n'aimoit-on point les gens de bien, ne haïſſoit-on point les méchans, & ces ſentimens ſont-ils plus foibles dans les lieux dépourvus de Spectacles? Le théatre rend la vertu aimable.... Il opère un grand prodige de faire ce que la nature & la raiſon font avant lui ! Les méchans ſont haïs ſur la ſcène.... Sont-ils aimés dans la ſociété, quand on les y connoit pour tels ? Eſt-il bien sûr que cette haine ſoit plutôt l'ouvrage de l'auteur que des forfaits qu'il leur fait commettre ? Eſt-il bien sûr que le ſimple récit de ces forfaits nous en donneroit moins d'horreur que toutes les couleurs dont il nous les peint ? Si tout ſon art conſiſte à nous montrer des malfaiteurs pour nous les rendre odieux, je ne vois point ce que cet art a de ſi admirable, & l'on ne prend là-deſſus que trop d'autres leçons ſans celle-là. Oſerai-je ajouter un ſoupçon qui me vient ? Je doute que tout homme à qui l'on expoſera d'avance les crimes de Phèdre ou de Médée, ne les déteſte plus encore au commencement qu'à la fin de la pièce ; & ſi ce doute eſt fondé que faut-il penſer de cet effet ſi vanté du Théatre ?

Je voudrois bien qu'on me montrât clairement & ſans verbiage par quels moyens il pourroit produire en nous des ſentimens que nous n'aurions pas, & nous faire juger des être moraux autrement que nous n'en jugeons en nous-mêmes ? Que toutes ces vaines prétentions approfondies ſont puériles & dépourvues de ſens ! Ah ! ſi la beauté de la vertu étoit l'ouvrage de l'art, il y a long-temps qu'il l'auroit défigurée ! Quant à moi, dût-on me traiter de méchant encore pour oſer ſoutenir que l'homme eſt né bon, je le penſe & crois l'avoir prouvé ; la ſource de l'intérêt qui nous attache à ce qui eſt honnête & nous inſpire de l'averſion pour le mal, eſt en nous & non dans les pièces. Il n'y a point d'art pour produire cet intérêt, mais ſeulement pour s'en prévaloir. L'amour du beau (13)

(13) C'eſt du beau moral qu'il eſt ici queſtion. Quoi qu'en diſent les Philoſophes, cet amour eſt inné dans l'homme, & ſert de principe à la conſcience. Je puis citer en exemple de cela la petite pièce de Nanine, qui

eſt un ſentiment auſſi naturel au cœur humain que l'amour de ſoi-même; il n'y nait point d'un arrangement de ſcènes, l'auteur ne l'y porte pas, il l'y trouve; & de ce pur ſentiment qu'il flatte naiſſent les douces larmes qu'il fait couler.

IMAGINEZ la Comédie auſſi parfaite qu'il vous plaira. Où eſt celui qui, s'y rendant pour la première fois, n'y va pas déja convaincu de ce qu'on y prouve, & déja prévenu pour ceux qu'on y fait aimer? Mais ce n'eſt pas de cela qu'il eſt queſtion, c'eſt d'agir conſéquemment à ſes principes & d'imiter les gens qu'on eſtime. Le cœur de l'homme eſt toujours droit ſur tout ce qui ne ſe rapporte pas perſonnellement à lui. Dans les querelles dont nous ſommes purement ſpectateurs, nous prenons à l'inſtant le parti de la juſtice, & il n'y a point d'acte de méchanceté qui ne nous donne une vive indignation, tant que nous n'en tirons aucun profit: mais quand notre intérêt s'y mêle, bientôt nos ſentimens ſe corrompent; & c'eſt alors ſeulement que nous préférons le mal qui nous eſt utile au bien que nous fait aimer la nature. N'eſt-ce pas un effet néceſſaire de la conſtitution des choſes, que le méchant tire un double avantage de ſon injuſtice & de la probité d'autrui? Quel traité plus avantageux pourroit-il faire que d'obliger le monde entier d'être juſte, excepté lui ſeul; en ſorte que chacun lui rendit fidellement ce qui lui eſt dû, & qu'il ne rendit ce qu'il doit à perſonne? Il aime la vertu, ſans doute; mais il l'aime dans les autres, parce qu'il eſpère en profiter; il n'en veut point pour lui, parce qu'elle lui ſeroit coûteuſe. Que va-t-il donc voir au Spectacle? Préciſément ce qu'il voudroit trouver par-tout des leçons de vertu pour le public dont il s'excepte, & des gens immolant tout à leur devoir, tandis qu'on n'exige rien de lui.

J'ENTENDS dire que la Tragédie mène à la pitié par la terreur; ſoit, mais quelle eſt cette pitié? Une émotion paſſagère & vaine, qui ne dure pas plus que l'illuſion qui l'a produite; un reſte

a fait murmurer l'aſſemblée, & ne s'eſt ſoutenue que par la grande réputation de l'auteur, & cela parce que l'honneur, la vertu, les purs ſentimens de la nature y ſont préférés à l'impertinent préjugé des conditions.

reſte de ſentiment naturel étouffé bientôt par les paſſions; une pitié ſtérile qui ſe repaît de quelques larmes, & n'a jamais produit le moindre acte d'humanité. Ainſi pleuroit le ſanguinaire Sylla au récit des maux qu'il n'avoit pas fait lui-même. Ainſi ſe cachoit le tyran de Phère au ſpectacle, de peur qu'on ne le vit gémir avec Andromaque & Priam : tandis qu'il écoutoit ſans émotion les cris de tant d'infortunés qu'on égorgeoit tous les jours par ſes ordres.

Si, ſelon la remarque de Diogène-Laërce, le cœur s'attendrit plus volontiers à des maux feints qu'à des maux véritables; ſi les imitations du théatre nous arrachent quelquefois plus de pleurs que ne feroit la préſence même des objets imités, c'eſt moins, comme le penſe l'Abbé du Bos, parce que les émotions ſont plus foibles & ne vont pas juſqu'à la douleur (14), que parce qu'elles ſont pures & ſans mélange d'inquiétude pour nous-mêmes. En donnant des pleurs à ces fictions, nous avons ſatisfait à tous les droits de l'humanité, ſans avoir plus rien à mettre du nôtre, au lieu que les infortunés en perſonne exigeroient de nous des ſoins, des ſoulagemens, des conſolations, des travaux qui pourroient nous aſſocier à leurs peines, qui coûteroient du moins à notre indolence, & dont nous ſommes bien aiſes d'être exemptés. On diroit que notre cœur ſe reſſerre, de peur de s'attendrir à nos dépens.

Au fond, quand un homme eſt allé admirer de belles actions dans des fables, & pleurer des malheurs imaginaires, qu'a-t-on encore à exiger de lui ? N'eſt-il pas content de lui-même ? Ne s'applaudit-il pas de ſa belle ame ? Ne s'eſt-il pas acquitté de tout ce qu'il doit à la vertu par l'hommage qu'il vient de lui

(14) Il dit que le Poëte ne nous afflige qu'autant que nous le voulons; qu'il ne nous fait aimer ſes Héros qu'autant qu'il nous plaît. Cela eſt contre toute expérience. Pluſieurs s'abſtiennent d'aller à la Tragédie, parce qu'ils en ſont émus au point d'en être incommodés; d'autres, heureux de pleurer au ſpectacle, y pleurent pourtant malgré eux; & ces effets ne ſont pas aſſez rares pour n'être qu'une exception à la maxime de cet auteur.

rendre ? Que voudroit-on qu'il fît de plus ? Qu'il la pratiquât lui-même ? Il n'a point de rôle à jouer : il n'eſt pas Comédien.

PLUS j'y réfléchis, & plus je trouve que tout ce qu'on met en repréſentation au Théatre, on ne l'approche pas de nous, on l'en éloigne. Quand je vois le Comte d'Eſſex, le règne d'Élizabeth ſe recule à mes yeux de dix ſiècles; & ſi l'on jouoit un événement arrivé hier dans Paris, on me le feroit ſuppoſer du temps de Molière. Le Théatre a ſes règles, ſes maximes, ſa morale à part, ainſi que ſon langage & ſes vêtemens. On ſe dit bien que rien de tout cela ne nous convient, & l'on ſe croiroit auſſi ridicule d'adopter les vertus de ſes héros, que de parler en vers, & d'endoſſer un habit à la Romaine. Voilà donc à-peu-près à quoi ſervent tous ces grands ſentimens & toutes ces brillantes maximes qu'on vante avec tant d'emphaſe ; à les reléguer à jamais ſur la ſcéne, & à nous montrer la vertu comme un jeu de Théatre, bon pour amuſer le public, mais qu'il y auroit de la folie à vouloir tranſporter ſérieuſement dans la ſociété. Ainſi la plus avantageuſe impreſſion des meilleures Tragédies eſt de réduire à quelques affections paſſagères, ſtériles & ſans effet, tous les devoirs de la vie humaine ; à-peu-près comme ces gens polis qui croient avoir fait un acte de charité en diſant au pauvre : Dieu vous aſſiſte.

ON peut, il eſt vrai, donner un appareil plus ſimple à la ſcène, & rapprocher dans la Comédie le ton du théatre de celui du monde : mais de cette manière on ne corrige pas les mœurs, on les peint, & un laid viſage ne paroit point laid à celui qui le porte. Que ſi l'on veut les corriger par leur charge, on quitte la vraiſemblance & la nature, & le tableau ne fait plus d'effet. La charge ne rend pas les objets haïſſables, elle ne les rend que ridicules; & de-là réſulte un grand inconvénient, c'eſt qu'à force de craindre les ridicules, les vices n'effrayent plus, & qu'on ne ſauroit guérir les premiers ſans fomenter les autres. Pourquoi, direz-vous, ſuppoſer cette oppoſition néceſſaire ? Pourquoi, Monſieur ? Parce que les bons ne tournent point les méchans en dériſion, mais les écraſent de leur mépris,

& que rien n'eſt moins plaiſant & riſible que l'indignation de la vertu. Le ridicule au contraire eſt l'arme favorite du vice. C'eſt par elle qu'attaquant dans le fond des cœurs le reſpect qu'on doit à la vertu, il éteint enfin l'amour qu'on lui porte.

AINSI tout nous force d'abandonner cette vaine idée de perfection qu'on nous veut donner de la forme des Spectacles dirigés vers l'utilité publique. C'eſt une erreur, diſoit le grave Muralt, d'eſpérer qu'on y montre fidélement les véritables rapports des choſes : car, en général, le poëte ne peut qu'altérer ces rapports, pour les accommoder au goût du peuple. Dans le comique il les diminue & les met au-deſſous de l'homme ; dans le tragique il les étend pour les rendre héroïques, & les met au-deſſus de l'humanité. Ainſi jamais ils ne ſont à ſa meſure, & toujours nous voyons au Théatre d'autres êtres que nos ſemblables. J'ajouterai que cette différence eſt ſi vraie & ſi reconnue, qu'Ariſtote en fait une regle dans la poétique. *Comedia enim deteriores, Tragedia meliores quam nunc ſunt imitari conantur.* Ne voilà-t-il pas une imitation bien entendue, qui ſe propoſe pour objet ce qui n'eſt point, & laiſſe, entre le défaut & l'excès, ce qui eſt comme une choſe inutile ? Mais qu'importe la vérité de l'imitation, pourvu que l'illuſion y ſoit ? Il ne s'agit que de piquer la curioſité du peuple. Ces productions d'eſprit, comme la plupart des autres, n'ont pour but que les applaudiſſemens. Quand l'Auteur en reçoit & que les Acteurs les partagent, la pièce eſt parvenue à ſon but, & l'on n'y cherche point d'autre utilité. Or, ſi le bien eſt nul, reſte le mal ; & comme celui-ci n'eſt pas douteux, la queſtion me paroît décidée : mais paſſons à quelques exemples qui puiſſent en rendre la ſolution plus ſenſible.

JE crois pouvoir avancer, comme une vérité facile à prouver, en conſéquence des précédentes, que le Théatre François, avec les défauts qui lui reſtent, eſt cependant à-peu-près auſſi parfait qu'il peut l'être, ſoit pour l'agrément, ſoit pour l'utilité, & que ces deux avantages y ſont dans un rapport qu'on ne peut troubler ſans ôter à l'un plus qu'on ne donneroit à l'autre, ce qui rendroit ce même Théatre moins parfait encore. Ce n'eſt pas

qu'un homme de génie ne puiſſe inventer un genre de pièces préférable à ceux qui ſont établis : mais ce nouveau genre ayant beſoin pour ſe ſoutenir des talens de l'auteur, périra néceſſairement avec lui; & ſes ſucceſſeurs, dépourvus des mêmes reſſources, ſeront toujours forcés de revenir aux moyens communs d'intéreſſer & de plaire. Quels ſont ces moyens parmi nous? Des actions célèbres, de grands noms, de grands crimes & de grandes vertus dans la Tragédie; le comique & le plaiſant dans la Comédie; & toujours l'amour dans toutes deux. (15) Je demande quel profit les mœurs peuvent tirer de tout cela?

On me dira que dans ces pièces le crime eſt toujours puni, & la vertu toujours récompenſée. Je réponds que, quand cela ſeroit, la plupart des actions tragiques n'étant que de pures fables, des événemens qu'on ſait être de l'invention du poëte, ne font pas une grande impreſſion ſur les ſpectateurs; à force de leur montrer qu'on veut les inſtruire, on ne les inſtruit plus. Je réponds encore que ces punitions & ces récompenſes s'opèrent toujours par des moyens ſi extraordinaires, qu'on n'attend rien de pareil dans le cours naturel des choſes humaines. Enfin je réponds en niant le fait Il n'eſt ni ne peut être généralement vrai : car cet objet n'étant point celui ſur lequel les Auteurs dirigent leurs pièces, ils doivent rarement l'atteindre, & ſouvent il ſeroit un obſtacle au ſuccès. Vice ou vertu, qu'importe, pourvu qu'on en impoſe par un air de grandeur? Auſſi la ſcène Françoiſe, ſans contredit la plus parfaite, ou du moins la plus régulière qui ait encore exiſté n'eſt-elle pas moins le triomphe des grands ſcélérats que des plus illuſtres héros : témoin Catilina, Mahomet, Atrée, & beaucoup d'autres.

Je comprends bien qu'il ne faut pas toujours regarder à la cataſtrophe pour juger de l'effet moral d'une Tragédie, & qu'à

(15) Les Grecs n'avoient pas beſoin de fonder ſur l'amour le principal intérêt de leur Tragédie, & ne l'y fondoient pas en effet. La nôtre, qui n'a pas la même reſſource, ne ſauroit ſe paſſer de cet intérêt. On verra dans la ſuite la raiſon de cette différence.

cet égard l'objet eſt rempli quand on s'intéreſſe pour l'infortuné vertueux plus que pour l'heureux coupable : ce qui n'empêche point qu'alors la prétendue règle ne ſoit violée. Comme il n'y a perſonne qui n'aimât mieux être Britannicus que Néron, je conviens qu'on doit compter en ceci pour bonne la pièce qui les repréſente, quoique Britannicus y périſſe. Mais par le même principe, quel jugement porterons-nous d'une Tragédie où, bien que les criminels ſoient punis, ils nous ſont préſentés ſous un aſpect ſi favorable, que tout l'intérêt eſt pour eux ? Où Caton, le plus grand des humains, fait le rôle d'un pédant? Où Cicéron, le ſauveur de la république, Cicéron, de tous ceux qui porterent le nom de père de la patrie, le premier qui en fut honoré & le ſeul qui le mérita, nous eſt montré comme un vil Rhéteur, un lâche; tandis que l'infame Catilina, couvert de crimes qu'on n'oſoit nommer, prêt d'égorger tous ſes Magiſtrats, & de réduire ſa patrie en cendres, fait le rôle d'un grand homme, & réunit par ſes talens, ſa fermeté, ſon courage, toute l'eſtime des ſpectateurs? Qu'il eût, ſi l'on veut, une ame forte : en étoit-il moins un ſcélérat déteſtable, & falloit-il donner aux forfaits d'un brigand le coloris des exploits d'un héros ? A quoi donc aboutit la morale d'une pareille pièce, ſi ce n'eſt à encourager des Catilina, & à donner aux méchans habiles le prix de l'eſtime publique due aux gens de bien ? Mais tel eſt le goût qu'il faut flatter ſur la ſcène; telles ſont les mœurs d'un ſiècle inſtruit : le ſavoir, l'eſprit, le courage ont ſeuls notre admiration; & toi, douce & modeſte vertu, tu reſtes toujours ſans honneurs! Aveugles que nous ſommes au milieu de tant de lumières! victimes de nos applaudiſſemens inſenſés, n'apprendrons-nous jamais combien mérite de mépris & de haine tout homme qui abuſe, pour le malheur du genre humain, du génie & des talens que lui donna la nature!

ATRÉE & Mahomet n'ont pas même la foible reſſource du dénouement. Le monſtre qui ſert de héros à chacune de ces deux pièces, acheve paiſiblement ſes forfaits, en jouit, & l'un des deux le dit en propres termes au dernier vers de la Tragédie :

ET je jouis enfin du prix de mes forfaits.

JE veux bien ſuppoſer que les ſpectateurs, renvoyés avec cette belle maxime, n'en concluront pas que le crime a donc un prix de plaiſir & de jouiſſance; mais je demande enfin de quoi leur aura profité la pièce où cette maxime eſt miſe en exemple?

QUANT à Mahomet, le défaut d'attacher l'admiration publique au coupable, y ſeroit d'autant plus grand que celui-ci a bien un autre coloris, ſi l'auteur n'avoit eu ſoin de porter ſur un ſecond perſonnage un intérêt de reſpect & de vénération, capable d'effacer ou de balancer au moins la terreur & l'étonnement que Mahomet inſpire. La ſcène ſur-tout qu'ils ont enſemble, eſt conduite avec tant d'art, que Mahomet, ſans ſe démentir, ſans rien perdre de la ſupériorité qui lui eſt propre, eſt pourtant éclipſé par le ſimple bon ſens & l'intrépide vertu de Zophie. (16) Il falloit un auteur qui ſentit bien ſa force pour oſer mettre vis-à-vis l'un de l'autre deux pareils interlocuteurs. *Je n'ai jamais oui faire* de cette ſcène en particulier tout l'éloge dont elle me paroît digne; mais je n'en connois pas une au théatre François, où la main d'un grand maître ſoit plus ſenſiblement empreinte, & où le ſacré caractère de la vertu l'emporte plus ſenſiblement ſur l'élévation du génie.

UNE autre conſidération qui tend à juſtifier cette pièce, c'eſt qu'il n'eſt pas ſeulement queſtion d'étaler des forfaits, mais les

(16) Je me ſouviens d'avoir trouvé dans Omar plus de chaleur & d'élévation vis-à-vis de Zopire que dans Mahomet lui-même; & je prenois cela pour un défaut. En y penſant mieux, j'ai changé d'opinion. Omar, emporté par ſon fanatiſme, ne doit parler de ſon maître qu'avec cet enthouſiaſme de zèle & d'admiration qui l'éleve au-deſſus de l'humanité. Mais Mahomet n'eſt pas fanatique; c'eſt un fourbe, qui, ſachant bien qu'il n'eſt pas queſtion de faire l'inſpiré vis-à-vis de Zopire, cherche à le gagner par une confiance affectée & par des motifs d'ambition. Ce ton de raiſon doit le rendre moins brillant qu'Omar, par cela même qu'il eſt plus grand & qu'il ſait mieux diſcerner les hommes. Lui-même dit ou fait entendre tout cela dans la ſcène. C'étoit donc ma faute ſi je ne l'avois pas ſenti; mais voilà ce qui nous arrive à nous autres petits Auteurs: en voulant cenſurer les écrits de nos maîtres, notre étourderie nous y fait relever mille fautes qui ſont des beautés pour les hommes de jugment.

forfaits du fanatiſme en particulier, pour apprendre au peuple à le connoître & s'en défendre. Par malheur de pareils ſoins ſont très-inutiles, & ne ſont pas toujours ſans danger. Le fanatiſme n'eſt pas une erreur, mais une fureur aveugle & ſtupide que la raiſon ne retient jamais. L'unique ſecret pour l'empêcher de naître, eſt de contenir ceux qui l'excitent. Vous avez beau démontrer à des foux que leurs chefs les trompent, ils n'en ſont pas moins ardens à les ſuivre. Que ſi le fanatiſme exiſte une fois, je ne vois encore qu'un ſeul moyen d'arrêter ſon progrès, c'eſt d'employer contre lui ſes propres armes. Il ne s'agit ni de raiſonner ni de convaincre; il faut laiſſer là la philoſophie, fermer les livres, prendre le glaive & punir les fourbes. De plus, je crains bien, par rapport à Mahomet, qu'aux yeux des ſpectateurs ſa grandeur d'ame ne diminue beaucoup l'atrocité de ſes crimes, & qu'une pareille pièce, jouée devant des gens en état de choiſir, ne fit plus de Mahomets que de Zopires. Ce qu'il y a du moins de bien sûr, c'eſt que de pareils exemples ne ſont guères encourageans pour la vertu.

Le noir Atrée n'a aucune de ces excuſes, l'horreur qu'il inſpire eſt à pure perte; il ne nous apprend rien qu'à frémir de ſon crime; & quoiqu'il ne ſoit grand que par ſa fureur, il n'y a pas dans toute la pièce un ſeul perſonnage en état, par ſon caractère, de partager avec lui l'attention publique : car, quant au doucereux Pliſthene, je ne ſais comment on l'a pu ſupporter dans une pareille Tragédie. Senèque n'a point mis d'amour dans la ſienne, & puiſque l'Auteur moderne a pu ſe réſoudre à l'imiter dans tout le reſte, il auroit bien dû l'imiter encore en cela. Aſſurément il faut avoir un cœur bien flexible pour ſouffrir des entretiens galans à côté des ſcènes d'Atrée.

Avant de finir ſur cette pièce, je ne puis m'empêcher d'y remarquer un mérite qui ſemblera peut-être un défaut à bien des gens. Le rôle de Thyeſte eſt peut-être de tous ceux qu'on a mis ſur notre théatre le plus ſentant le goût antique. Ce n'eſt point un héros courageux, ce n'eſt point un modèle de vertu; on ne peut pas dire non plus que ce ſoit un ſcélérat (17) : c'eſt un homme

(17) La preuve de cela, c'eſt qu'il intéreſſe. Quant à la faute dont il eſt

foible & pourtant intéreſſant, par cela ſeul qu'il eſt homme & malheureux. Il me ſemble auſſi que, par cela ſeul, le ſentiment qu'il excite eſt extrêmement tendre & touchant : car cet homme tient de bien près à chacun de nous, au lieu que l'héroïſme nous accable encore plus qu'il ne nous touche ; parce qu'après tout, nous n'y avons que faire. Ne ſeroit-il pas à deſirer que nos ſublimes Auteurs daignaſſent deſcendre un peu de leur continuelle élévation, & nous attendrir quelquefois pour la ſimple humanité ſouffrante, de peur que, n'ayant de la pitié que pour des héros malheureux, nous n'en ayons jamais pour perſonne. Les anciens avoient des héros, & mettoient des hommes ſur leurs théatres ; nous, au contraire, nous n'y mettons que des héros, & à peine avons-nous des hommes. Les anciens parloient de l'humanité en phraſes moins apprêtées ; mais ils ſavoient mieux l'exercer. On pourroit appliquer à eux & à nous un trait rapporté par Plutarque, & que je ne puis m'empêcher de tranſcrire. Un vieillard d'Athènes cherchoit place au ſpectacle & n'en trouvoit point ; de jeunes gens, le voyant en peine, lui firent ſigne de loin ; il vint, mais ils ſe ſerrerent & ſe moquerent de lui. Le bon homme fit ainſi le tour du théatre, fort embarraſſé de ſa perſonne & toujours hué de la belle jeuneſſe. Les Ambaſſadeurs de Sparte s'en apperçurent, & ſe levant à l'inſtant, placerent honorablement le vieillard au milieu d'eux. Cette action fut remarquée de tout le ſpectacle, & applaudie d'un battement de mains univerſel. *Eh! que de maux*, s'écria le bon vieillard, d'un ton de douleur! *les Athéniens ſavent ce qui eſt honnête, mais les Lacédémoniens le pratiquent.* Voilà la philoſophie moderne, & les mœurs anciennes.

Je reviens à mon ſujet. Qu'apprend-on dans Phèdre & dans Œdipe, ſinon que l'homme n'eſt pas libre, & que le Ciel le punit des crimes qu'il lui fait commettre ? Qu'apprend-on dans Médée, ſi ce n'eſt juſqu'où la fureur de la jalouſie peut rendre une mère cruelle & dénaturée ? Suivez la plupart des pièces du Théatre François : vous trouverez preſque dans toutes des monſtres abominables &

puni, elle eſt ancienne, elle eſt trop expiée ; & puis, c'eſt peu de choſe pour un méchant de théatre qu'on ne tient point pour tel, s'il ne fait frémir d'horreur.

& des actions atroces, utiles, ſi l'on veut, à donner de l'intérêt aux pièces & de l'exercice aux vertus, mais dangereuſes, certainement, en ce qu'elles accoutument les yeux du peuple à des horreurs qu'il ne devroit pas même connoître, & à des forfaits qu'il ne devroit pas ſuppoſer poſſibles. Il n'eſt pas même vrai que le meurtre & le parricide y ſoient toujours odieux. A la faveur de je ne ſais quelles commodes ſuppoſitions, on les rend permis ou pardonnables. On a peine à ne pas excuſer Phèdre inceſtueuſe & verſant le ſang innocent. Syphax empoiſonnant ſa femme, le jeune Horace poignardant ſa ſœur, Agamemnon immolant ſa fille, Oreſte égorgeant ſa mère, ne laiſſent pas d'être des perſonnages intéreſſans. Ajoutez que l'auteur, pour faire parler chacun ſelon ſon caractère, eſt forcé de mettre dans la bouche des méchans leurs maximes & leurs principes, revêtus de tout l'éclat des beaux vers, & débités d'un ton impoſant & ſentencieux, pour l'inſtruction du parterre.

Si les Grecs ſupportoient de pareils ſpectacles, c'étoit comme leur repréſentant des antiquités nationales qui couroient de tous temps parmi le peuple, qu'ils avoient leurs raiſons pour ſe rappeller ſans ceſſe, & dont l'odieux même entroit dans leurs vues. Dénuée des mêmes motifs & du même intérêt, comment la même Tragédie peut-elle trouver parmi vous des Spectateurs capables de ſoutenir les tableaux qu'elle leur préſente, & les perſonnages qu'elle y fait agir? L'un tue ſon père, épouſe ſa mère, & ſe trouve le frère de ſes enfans. Un autre force un fils d'égorger ſon père. Un troiſieme fait boire au père le ſang de ſon fils. On friſſonne à la ſeule idée des horreurs dont on pare la ſcène Françoiſe, pour l'amuſement du peuple le plus doux & le plus humain qui ſoit ſur la terre! Non.... je le ſoutiens, & j'en atteſte l'effroi des lecteurs; les maſſacres des gladiateurs n'étoient pas ſi barbares que ces affreux ſpectacles. On voyoit couler le ſang, il eſt vrai; mais on ne ſouilloit pas ſon imagination de crimes qui font frémir la nature.

Heureusement la Tragédie, telle qu'elle exiſte, eſt ſi loin de nous, elle nous préſente des êtres ſi giganteſques, ſi bour-

soufflés, si chimériques, que l'exemple de leurs vices n'est guères plus contagieux que celui de leurs vertus n'est utile, & qu'à proportion qu'elle veut moins nous instruire, elle nous fait aussi moins de mal. Mais il n'en est pas ainsi de la Comédie, dont les mœurs ont avec les nôtres un rapport plus immédiat, & dont les personnages ressemblent mieux à des hommes. Tout en est mauvais & pernicieux, tout tire à conséquence pour les spectateurs; & le plaisir même du comique étant fondé sur un vice du cœur humain, c'est une suite de ce principe que plus la Comédie est agréable & parfaite, plus son effet est funeste aux mœurs : mais sans répéter ce que j'ai déja dit de sa nature, je me contenterai d'en faire ici l'application, & de jetter un coup d'œil sur votre théatre comique.

PRENONS-LE dans sa perfection, c'est à-dire, à sa naissance. On convient, & on le sentira chaque jour davantage, que Moliere est le plus parfait auteur comique dont les ouvrages nous soient connus; mais qui peut disconvenir aussi que le théatre de ce même Moliere, des talens duquel je suis plus l'admirateur que personne, ne soit une école de vices & de mauvaises mœurs, plus dangereuse que les livres mêmes où l'on fait profession de les enseigner? Son plus grand soin est de tourner la bonté & la simplicité en ridicule, & de mettre la ruse & le mensonge du parti pour lequel on prend intérêt, ses honnêtes gens ne font que des gens qui parlent, ses vicieux font des gens qui agissent & que les plus brillans succès favorisent le plus souvent; enfin l'honneur des applaudissemens, rarement pour le plus estimable, est presque toujours pour le plus adroit.

EXAMINEZ le comique de cet auteur : par-tout vous trouverez que les vices de caractere en sont l'instrument, & les défauts naturels le sujet, que la malice de l'un punit la simplicité de l'autre, & que les sots sont les victimes des méchans : ce qui, pour n'être que trop vrai dans le monde, n'en vaut pas mieux à mettre au théatre avec un air d'approbation, comme pour exciter les ames perfides à punir, sous le nom de sottise, la candeur des honnêtes gens.

Dat veniam corvis, vexat cenſura columbas.

Voila l'eſprit général de Moliere & de ſes imitateurs. Ce ſont des gens qui, tout au plus, raillent quelquefois les vices, ſans jamais faire aimer la vertu; de ces gens, diſoit un ancien, qui ſavent bien moucher la lampe, mais qui n'y mettent jamais d'huile.

Voyez comment, pour multiplier ſes plaiſanteries, cet homme trouble tout l'ordre de la ſociété; avec quel ſcandale il renverſe tous les rapports les plus ſacrés ſur leſquels elle eſt fondée; comment il tourne en dériſion les reſpectables droits des pères ſur leurs enfans, des maris ſur leurs femmes, des maitres ſur leurs ſerviteurs. Il fait rire, il eſt vrai, & n'en devient que plus coupable, en forçant par un charme invincible les ſages mêmes de ſe prêter à des railleries qui devroient attirer leur indignation. J'entends dire qu'il attaque les vices; mais je voudrois bien que l'on comparât ceux qu'il attaque avec ceux qu'il favoriſe. Quel eſt le plus blâmable d'un bourgeois ſans eſprit & vain qui fait ſottement le gentilhomme, ou du gentilhomme frippon qui le dupe? Dans la pièce dont je parle, ce dernier n'eſt-il pas l'honnête homme? N'a-t-il pas pour lui l'intérêt, & le public n'applaudit-il pas à tous les tours qu'il fait à l'autre? Quel eſt le plus criminel d'un payſan aſſez fou pour épouſer une demoiſelle, ou d'une femme qui cherche à déshonorer ſon époux? Que penſer d'une pièce où le Parterre applaudit à l'infidélité, au menſonge, à l'impudence de celle-ci, & rit de la bêtiſe du mariant puni? C'eſt un grand vice d'être avare & de prêter à uſure; mais n'en eſt-ce pas un plus grand encore à un fils de voler ſon père, de lui manquer de reſpect, & de lui faire mille inſultans reproches, & , quand ce père irrité lui donne ſa malédiction, de répondre d'un air goguenard qu'il n'a que faire de ſes dons? Si la plaiſanterie eſt excellente, en eſt-elle moins puniſſable? & la piece où l'on fait aimer le fils inſolent qui l'a faite, en eſt-elle moins une école de mauvaiſes mœurs?

Je ne m'arrêterai point à parler des valets. Ils ſont condamnés par tout le monde (18); il ſeroit d'autant moins juſte d'imputer à

(18) Je ne décide pas s'il faut en effet les condamner. Il ſe peut que les

Moliere les erreurs de ſes modèles & de ſon ſiècle, qu'il s'en eſt corrigé lui-même. Ne nous prévalons, ni des irrégularités qui peuvent ſe trouver dans les ouvrages de ſa jeuneſſe, ni de ce qu'il y a de moins bien dans ſes autres pièces, & paſſons tout d'un coup à celle qu'on reconnoît unanimement pour ſon chef-d'œuvre : je veux dire le Miſanthrope.

JE trouve que cette Comédie nous découvre mieux qu'aucune autre la véritable vue dans laquelle Moliere a compoſé ſon Théatre, & nous peut mieux faire juger de ſes vrais effets. Ayant à plaire au public, il a conſulté le goût le plus général de ceux qui le compoſent : ſur ce goût il s'eſt formé un modèle, & ſur ce modèle un tableau des défauts contraires, dans lequel il a pris ſes caractères comiques, & dont il a diſtribué les divers traits dans ſes pièces. Il n'a donc point prétendu former un honnête homme, mais un homme du monde ; par conſéquent, il n'a point voulu corriger les vices, mais les ridicules ; &, comme j'ai déja dit, il a trouvé dans le vice même un inſtrument très-propre à y réuſſir. Ainſi voulant expoſer à la riſée publique tous les défauts oppoſés aux qualités de l'homme aimable, de l'homme de ſociété, après avoir joué tant d'autres ridicules, il lui reſtoit à jouer celui que le monde pardonne le moins, le ridicule de la vertu ; c'eſt ce qu'il a fait dans le Miſanthrope.

VOUS ne ſauriez me nier deux choſes : l'une qu'Alceſte dans cette pièce eſt un homme droit, ſincère, eſtimable, un véritable homme de bien ; l'autre, que l'auteur lui donne un perſonnage ridicule. C'en eſt aſſez, ce me ſemble, pour rendre Moliere inexcuſable. On pourroit dire qu'il a joué dans Alceſte, non la vertu, mais un véritable défaut, qui eſt la haine des hommes. A cela je réponds qu'il n'eſt pas vrai qu'il ait donné cette haine à ſon per-

Valets ne ſoient plus que les inſtrumens des méchancetés des maîtres, depuis que ceux-ci leur ont ôté l'honneur de l'invention. Cependant je douterois qu'en ceci l'image trop naïve de la ſociété fût bonne au théatre. Suppoſé qu'il faille quelques fourberies dans les pièces, je ne ſais s'il ne vaudroit pas mieux que les valets ſeuls en fuſſent chargés, & que les honnêtes gens fuſſent auſſi des gens honnêtes, au moins ſur la ſcène.

ſonnage : il ne faut pas que ce nom de Miſanthrope en impoſe, comme ſi celui qui le porte étoit ennemi du genre humain. Une pareille haine ne ſeroit pas un défaut, mais une dépravation de la nature & le plus grand de tous les vices : puiſque toutes les vertus ſociales ſe rapportant à la bienfaiſance, rien ne leur eſt ſi directement contraire que l'inhumanité. Le vrai Miſanthrope eſt un monſtre. S'il pouvoit exiſter, il ne feroit pas rire ; il feroit horreur. Vous pouvez avoir vu à la Comédie Italienne une pièce intitulée, *la Vie eſt un ſonge.* Si vous vous rappellez le Héros de cette pièce, voilà le vrai Miſanthrope.

Qu'est-ce donc que le Miſanthrope de Moliere ? Un homme de bien qui déteſte les mœurs de ſon ſiècle & la méchanceté de ſes contemporains ; qui préciſément parce qu'il aime ſes ſemblables, hait en eux les maux qu'ils ſe font réciproquement, & les vices dont ces maux ſont l'ouvrage. S'il étoit moins touché des erreurs de l'humanité, moins indigné des iniquités qu'il voit, ſeroit-il plus humain lui-même ? Autant vaudroit ſoutenir qu'un tendre père aime mieux les enfans d'autrui que les ſiens, parce qu'il s'irrite des fautes de ceux-ci, & ne dit jamais rien aux autres.

Ces ſentimens du Miſanthrope ſont parfaitement développés dans ſon rôle. Il dit, je l'avoue, qu'il a conçu une haine effroyable contre le genre humain ; mais en quelle occaſion le dit-il (19) ? Quand, outré d'avoir vu ſon ami trahir lâchement ſon ſentiment & tromper l'homme qui le lui demande, il s'en voit encore plaiſanter lui-même au plus fort de ſa colère. Il eſt naturel que cette colère dégénère en emportement, & lui faſſe dire alors plus qu'il ne penſe de ſens-froid. D'ailleurs, la raiſon qu'il rend de cette haine univerſelle en juſtifie pleinement la cauſe.

(19) J'avertis qu'étant ſans livres, ſans mémoire, & n'ayant pour tous matériaux qu'un confus ſouvenir des obſervations que j'ai faites autrefois au Spectacle, je puis me tromper dans mes citations & renverſer l'ordre des pièces. Mais quand mes exemples ſeroient peu juſtes, mes raiſons ne le ſeroient pas moins, attendu qu'elles ne ſont point tirées de telle ou telle pièce, mais de l'eſprit général du Théâtre, que j'ai bien étudié.

Les uns, parce qu'ils ſont méchans,
Et les autres, pour être aux méchans complaiſans.

Ce n'eſt donc pas des hommes qu'il eſt ennemi, mais de la méchanceté des uns, & du ſupport que cette méchanceté trouve dans les autres. S'il n'y avoit ni frippons, ni flatteurs, il aimeroit tout le monde. Il n'y a pas un homme de bien qui ne ſoit Miſanthrope en ce ſens; ou plutôt, les vrais Miſanthropes ſont ceux qui ne penſent pas ainſi : car au fond je ne connois point de plus grand ennemi des hommes que l'ami de tout le monde, qui, toujours charmé de tout, encourage inceſſamment les méchans, & flatte, par ſa coupable complaiſance, les vices d'où naiſſent tous les déſordres de la ſociété.

Une preuve bien sûre qu'Alceſte n'eſt point Miſanthrope à la lettre, c'eſt qu'avec ſes bruſqueries & ſes incartades, il ne laiſſe pas d'intéreſſer & de plaire. Les ſpectateurs ne voudroient pas, à la vérité, lui reſſembler, parce que tant de droiture eſt fort incommode; mais aucun d'eux ne ſeroit fâché d'avoir affaire à quelqu'un qui lui reſſemblât; ce qui n'arriveroit pas s'il étoit l'ennemi déclaré des hommes. Dans toutes les autres pièces de Moliere, le perſonnage ridicule eſt toujours haïſſable ou mépriſable; dans celle-là, quoiqu'Alceſte ait des défauts réels dont on n'a pas tort de rire, on ſent pourtant au fond du cœur un reſpect pour lui dont on ne peut ſe défendre. En cette occaſion la force de la vertu l'emporte ſur l'art de l'Auteur, & fait honneur à ſon caractère. Quoique Moliere fit des pièces répréhenſibles, il étoit perſonnellement honnête homme, & jamais le pinceau d'un honnête homme ne ſut couvrir de couleurs odieuſes les traits de la droiture & de la probité. Il y a plus, Moliere a mis dans la bouche d'Alceſte un ſi grand nombre de ſes propres maximes, que pluſieurs ont cru qu'il s'étoit voulu peindre lui-même. Cela parut dans le dépit qu'eût le Parterre à la première repréſentation, de n'avoir pas été ſur le ſonnet de l'avis du Miſanthrope : car on vit bien que c'étoit celui de l'Auteur.

Cependant ce caractère ſi vertueux eſt préſenté comme ridicule;

il l'eſt, en effet, à certains égards, & ce qui démontre que l'intention du Poëte eſt bien de le rendre tel, c'eſt celui de l'ami Philinte, qu'il met en oppoſition avec le ſien. Ce Philinte eſt le ſage de la pièce; un de ces honnêtes gens du grand monde, dont les maximes reſſemblent beaucoup à celles des frippons, de ces gens ſi modérés, qui trouvent toujours que tout va bien, parce qu'ils ont intérêt que rien n'aille mieux; qui ſont toujours contens de tout le monde, parce qu'ils ne ſe ſoucient de perſonne; qui, autour d'une bonne table, ſoutiennent qu'il n'eſt pas vrai que le peuple ait faim; qui, le gouſſet bien garni, trouvent fort mauvais qu'on déclame en faveur des pauvres; qui, de leur maiſon bien fermée, verroient voler, piller, égorger, maſſacrer tout le genre humain ſans ſe plaindre, attendu que Dieu les a doués d'une douceur très-méritoire à ſupporter les malheurs d'autrui.

On voit bien que le phlegme raiſonneur de celui-ci eſt très-propre à redoubler & faire ſortir, d'une manière comique, les emportemens de l'autre, & le tort de Moliere n'eſt pas d'avoir fait du Miſanthrope un homme colère & bilieux; mais de lui avoir donné des fureurs puériles ſur des ſujets qui ne devoient pas l'émouvoir. Le caractère du Miſanthrope n'eſt pas à la diſpoſition du Poëte; il eſt déterminé par la nature de ſa paſſion dominante. Cette paſſion eſt une violente haine du vice, née d'un amour ardent pour la vertu, & aigrie par le ſpectacle continuel de la méchanceté des hommes. Il n'y a donc qu'une ame grande & noble qui en ſoit ſuſceptible. L'horreur & le mépris qu'y nourrit cette même paſſion pour tous les vices qui l'ont irritée, ſert encore à les écarter du cœur qu'elle agite. De plus, cette contemplation continuelle des déſordres de la ſociété le détache de lui-même, pour fixer toute ſon attention ſur le genre humain. Cette habitude élève, agrandit ſes idées, détruit en lui les inclinations baſſes qui nourriſſent & concentrent l'amour-propre; & de ce concours naît une certaine force de courage, une fierté de caractère qui ne laiſſe priſe au fond de ſon ame qu'à des ſentimens dignes de l'occuper.

Ce n'eſt pas que l'homme ne ſoit toujours homme; que la paſſion ne le rende ſouvent foible, injuſte, déraiſonnable; qu'il n'é-

pie peut-être les motifs cachés des actions des autres, avec un secret plaisir d'y voir la corruption de leurs cœurs ; qu'un petit mal ne lui donne souvent une grande colère, & qu'en l'irritant à dessein un méchant adroit ne pût parvenir à le faire passer pour méchant lui-même ; mais il n'en est pas moins vrai que tous moyens ne sont pas bons à produire ces effets, & qu'ils doivent être assortis à son caractère pour le mettre en jeu : sans quoi, c'est substituer un autre homme au Misanthrope, & nous le peindre avec des traits qui ne sont pas les siens.

VOILA donc de quel côté le caractère du Misanthrope doit porter ses défauts, & voilà aussi de quoi Moliere fait un usage admirable dans toutes les scènes d'Alceste avec son ami, où les froides maximes & les railleries de celui-ci démontant l'autre à chaque instant, lui font dire mille impertinences très-bien placées ; mais ce caractère âpre & dur, qui lui donne tant de fiel & d'aigreur dans l'occasion, l'éloigne en même-temps de tout chagrin puérile qui n'a nul fondement raisonnable, & de tout intérêt personnel trop vif, dont il ne doit nullement être susceptible. Qu'il s'emporte sur tous les désordres dont il n'est que le témoin, ce sont toujours de nouveaux traits au tableau ; mais qu'il soit froid sur celui qui s'adresse directement à lui. Car ayant déclaré la guerre aux méchans, il s'attend bien qu'ils la lui feront à leur tour. S'il n'avoit pas prévu le mal que lui fera sa franchise, elle seroit une étourderie & non pas une vertu. Qu'une femme fausse le trahisse, que d'indignes amis le déshonorent, que de foibles amis l'abandonnent ; il doit le souffrir sans en murmurer : il connoit les hommes.

SI ces distinctions sont justes, Moliere a mal saisi le Misanthrope. Pense-t-on que ce soit par erreur ? Non, sans doute. Mais voilà par où le desir de faire rire aux dépens du personnage l'a forcé de le dégrader, contre la vérité du caractère.

APRÈS l'aventure du sonnet, comment Alceste ne s'attend-il point aux mauvais procédés d'Oronte ? Peut-il en être étonné quand on l'en instruit ; comme si c'étoit la première fois de sa

vie

vie qu'il eût été sincère, ou la première fois que sa sincérité lui eût fait un ennemi ? Ne doit-il pas se préparer tranquillement à la perte de son procès, loin d'en marquer d'avance un dépit d'enfant ?

Ce sont vingt mille francs qu'il m'en pourra coûter ;
Mais pour vingt mille francs j'aurai droit de pester.

Un Misanthrope n'a que que faire d'acheter si cher le droit de pester, il n'a qu'à ouvrir les yeux ; & il n'estime pas assez l'argent pour croire avoir acquis sur ce point un nouveau droit par la perte d'un procès ; mais il falloit faire rire le parterre.

Dans la scène avec Dubois, plus Alceste a de sujet de s'impatienter, plus il doit rester flegmatique & froid, parce que l'étourderie du valet n'est pas un vice. Le Misanthrope & l'homme emporté sont deux caractères très-différens : c'étoit-là l'occasion de les distinguer. Moliere ne l'ignoroit pas ; mais il falloit faire rire le parterre.

Au risque de faire rire aussi le lecteur à mes dépens, j'ose accuser cet auteur d'avoir manqué de très-grandes convenances, une très-grande vérité, & peut-être de nouvelles beautés de situation. C'étoit de faire un tel changement à son plan que Philinte entrât comme acteur nécessaire dans le nœud de sa pièce, en sorte qu'on pût mettre les actions de Philinte & d'Alceste dans une apparente opposition avec leurs principes, & dans une conformité parfaite avec leurs caractères. Je veux dire qu'il falloit que le Misanthrope fût toujours furieux contre les vices publics, & toujours tranquille sur les méchancetés personnelles dont il étoit la victime. Au contraire, le philosophe Philinte devoit voir tous les désordres de la société avec un flegme stoïque, & se mettre en fureur au moindre mal qui s'adressoit directement à lui. En effet, j'observe que ces gens si paisibles sur les injustices publiques, sont toujours ceux qui font le plus de bruit au moindre tort qu'on leur fait, & qu'ils ne gardent leur philosophie qu'aussi long-temps qu'ils n'en ont pas besoin pour eux-mêmes. Ils ressemblent à cet Irlandois

qui ne vouloit pas sortir de son lit, quoique le feu fût à la maison. La maison brûle, lui crioit-on. Qu'importe, répondoit-il, je n'en suis que le locataire. A la fin le feu pénétra jusqu'à lui. Aussi-tôt il s'élance, il court, il crie, il s'agite; il commence à comprendre qu'il faut quelquefois prendre intérêt à la maison qu'on habite, quoiqu'elle ne nous appartienne pas.

Il me semble qu'en traitant les caractères en question sur cette idée, chacun des deux eût été plus vrai, plus théatral, & que celui d'Alceste eût fait incomparablement plus d'effet : mais le parterre alors n'auroit pu rire qu'aux dépens de l'homme du monde, & l'intention de l'auteur étoit qu'on rit aux dépens du Misanthrope. (20)

Dans la même vue, il lui fait tenir quelquefois des propos d'humeur, d'un goût tout contraire à celui qu'il lui donne. Telle est cette pointe de la scène du sonnet :

LA peste de ta chûte, empoisonneur au Diable !
En eusses-tu fait une à te casser le nez !

pointe d'autant plus déplacée dans la bouche du Misanthrope qu'il vient d'en critiquer de plus supportables dans le sonnet d'Oronte; & il est bien étrange que celui qui la fait propose un instant après la chanson du *Roi Henri* pour un modèle de goût. Il ne sert de rien de dire que ce mot échappe dans un moment de dépit; car le dépit ne dicte rien moins que des pointes, & Alceste, qui passe sa vie à gronder, doit avoir pris, même en grondant, un ton conforme à son tour d'esprit.

MORBLEU! vil complaisant! vous louez des sottises.

(20) Je ne doute point que, sur l'idée que je viens de proposer, un homme de génie ne pût faire un nouveau Misanthrope, non moins vrai, non moins naturel que l'Athénien, égal en mérite à celui de Molière, & sans comparaison plus instructif. Je ne vois qu'un inconvénient à cette nouvelle pièce, c'est qu'il seroit impossible qu'elle réussir; car, quoi qu'on dise, en choses qui déshonorent, nul ne rit de bon cœur à ses dépens. Nous voilà rentrés dans mes principes.

C'eſt ainſi que doit parler le Miſanthrope en colère. Jamais une pointe n'ira bien après cela. Mais il falloit faire rire le Parterre; & voilà comment on avilit la vertu.

Une choſe aſſez remarquable dans cette Comédie, eſt que les charges étrangères que l'auteur a données au rôle du Miſanthrope l'ont forcé d'adoucir ce qui étoit eſſentiel au caractère. Ainſi, tandis que dans toutes ſes autres pièces les caractères ſont chargés pour faire plus d'effet, dans celle-ci ſeule les traits ſont émouſſés pour la rendre plus théatrale. La même ſcène dont je viens de parler m'en fournit la preuve. On y voit Alceſte tergiverſer & uſer de détours, pour dire ſon avis à Oronte. Ce n'eſt point là le Miſanthrope : c'eſt un honnête homme du monde qui ſe fait peine de tromper celui qui le conſulte. La force du caractère vouloit qu'il lui dit bruſquement : votre ſonnet ne vaut rien, jettez-le au feu; mais cela auroit ôté le comique qui naît de l'embarras du Miſanthrope & de ſes *je ne dis pas cela*, répétés, qui pourtant ne ſont au fond que des menſonges. Si Philinte à ſon exemple, lui eût dit en cet endroit, *& que dis-tu donc, traître*? Qu'avoit-il à répliquer? En vérité, ce n'eſt pas la peine de reſter Miſanthrope pour ne l'être qu'à demi : car, ſi l'on ſe permet le premier ménagement & la première altération de la vérité, où ſera la raiſon ſuffiſante pour s'arrêter juſqu'à ce qu'on devienne auſſi faux qu'un homme de Cour.

L'ami d'Alceſte doit le connoître. Comment oſe-t-il lui propoſer de viſiter des Juges, c'eſt-à-dire, en termes honnêtes, de chercher à les corrompre? Comment peut-il ſuppoſer qu'un homme capable de renoncer même aux bienſéances par amour pour la vertu, ſoit capable de manquer à ſes devoirs par intérêt? Solliciter un Juge! Il ne faut pas être Miſanthrope, il ſuffit d'être honnête homme pour n'en rien faire. Car enfin, quelque tour qu'on donne à la choſe, ou celui qui ſollicite un Juge, l'exhorte à remplir ſon devoir, & alors il lui fait une inſulte; ou il propoſe une acception de perſonnes, & alors il le veut ſéduire : puiſque toute acception de perſonnes eſt un crime dans un Juge qui doit connoître l'affaire & non les parties, & ne voir que l'ordre & la loi.

Or, je dis qu'engager un Juge à faire une mauvaiſe action, c'eſt la faire ſoi-même; & qu'il vaut mieux perdre une cauſe juſte, que de faire une mauvaiſe action. Cela eſt clair, net, il n'y a rien à répondre. La morale du monde a d'autres maximes : je ne l'ignore pas. Il me ſuffit de montrer que, dans tout ce qui rendoit le Miſanthrope ſi ridicule, il ne faiſoit que le devoir d'un homme de bien; & que ſon caractère étoit mal rempli d'avance, ſi ſon ami ſuppoſoit qu'il pût y manquer.

Si quelquefois l'habile auteur laiſſe agir ce caractère dans toute ſa force, c'eſt ſeulement quand cette force rend la ſcène plus théatrale, & produit un comique de contraſte ou de ſituation plus ſenſible. Telle eſt, par exemple, l'humeur taciturne & ſilencieuſe d'Alceſte, & enſuite la cenſure intrepide & vivement apoſtrophée de la converſation chez la Coquette.

ALLONS, ferme, pouſſez, mes bons amis de Cour.

Ici l'auteur a marqué fortement la diſtinction du Médiſant & du Miſanthrope. Celui-ci, dans ſon fiel âcre & mordant, abhorre la calomnie & déteſte la ſatyre. Ce ſont les vices publics, ce ſont les méchans en général qu'il attaque. La baſſe & ſecrette médiſance eſt indigne de lui, il la mépriſe & la hait dans les autres; & quand il dit du mal de quelqu'un, il commence par le lui dire en face. Auſſi, durant toute la pièce, ne fait-il nulle part plus d'effet que dans cette ſcène, parce qu'il eſt-là ce qu'il doit être; & que, s'il fait rire le parterre, les honnêtes gens ne rougiſſent pas d'avoir ri.

MAIS en général, on ne peut nier que ſi le Miſanthrope étoit plus Miſanthrope, il ne fut beaucoup moins plaiſant; parce que ſa franchiſe & ſa fermeté n'admettant jamais de détour, ne le laiſſeroit jamais dans l'embarras. Ce n'eſt donc pas par ménagement pour lui que l'auteur adoucit quelquefois ſon caractère : c'eſt au contraire pour le rendre plus ridicule. Une autre raiſon l'y oblige encore; c'eſt que le Miſanthrope de théatre ayant à parler de ce qu'il voit, doit vivre dans le monde, & par conſéquent tempérer

ſa droiture & ſes manières par quelques-uns de ces égards de menſonge & de fauſſeté qui compoſent la politeſſe, & que le monde exige de quiconque y veut être ſupporté. S'il s'y montroit autrement, ſes diſcours ne feroient plus d'effet. L'intérêt de l'auteur eſt bien de le rendre ridicule, mais non pas fou; & c'eſt ce qu'il paroîtroit aux yeux du public s'il étoit tout-à-fait ſage.

ON a peine à quitter cette admirable pièce, quand on a commencé de s'en occuper; & plus on y ſonge, plus on y découvre de nouvelles beautés. Mais enfin, puiſqu'elle eſt ſans contredit de toutes les Comédies celle qui contient la meilleure & la plus ſaine morale, ſur celle-là jugeons des autres, & convenons que l'intention de l'auteur étant de plaire à des eſprits corrompus, ou ſa morale le porte au mal, ou le faux bien qu'elle prêche eſt plus dangereux que le mal même, en ce qu'il ſéduit par une apparence de raiſon; en ce qu'il fait préférer l'uſage & les maximes du monde à l'exacte probité; en ce qu'il fait conſiſter la ſageſſe dans un certain milieu entre le vice & la vertu; en ce qu'au grand ſoulagement des ſpectateurs, il leur perſuade que, pour être honnête homme, il ſuffit de n'être pas un franc ſcélérat.

J'AUROIS trop d'avantage ſi je voulois paſſer de l'examen de Moliere à celui de ſes ſucceſſeurs, qui, n'ayant ni ſon génie ni ſa probité, n'en ont que mieux ſuivi ſes vues intéreſſées, en s'attachant à flatter une jeuneſſe débauchée & des femmes ſans mœurs. Ce ſont eux qui les premiers ont introduit ces groſſières équivoques, non moins proſcrites par le goût que par l'honnêteté, qui firent long-temps l'amuſement des mauvaiſes compagnies, l'embarras des perſonnes modeſtes, & dont un meilleur ton, lent dans ſes progrès, n'a pas encore purifié certaines provinces. D'autres auteurs plus réſervés dans leurs ſaillies, laiſſant les premiers amuſer les femmes perdues, ſe chargerent d'encourager les filoux. Regnard, un des moins libres, n'eſt pas le moins dangereux. C'eſt une choſe incroyable qu'avec l'agrément de la Police on joue publiquement au milieu de Paris une Comédie où, dans l'appartement d'un oncle qu'on vient de voir expirer, ſon neveu, l'honnête homme de la pièce, s'occupe avec ſon digne cortège de ſoins

que les loix paient de la corde ; & qu'au lieu des larmes que la ſeule humanité fait verſer en pareil cas aux indifférens mêmes, on égaie à l'envi de plaiſanteries barbares le triſte appareil de la mort. Les droits les plus ſacrés, les plus touchans ſentimens de la nature, ſont joués dans cette odieuſe ſcène. Les tours les plus puniſſables y ſont raſſemblés comme à plaiſir, avec un enjouement qui fait paſſer tout cela pour des gentilleſſes. Faux acte, ſuppoſition, vol, fourberie, menſonge, inhumanité, tout y eſt, & tout y eſt applaudi. Le mort s'étant aviſé de renaître, au grand déplaiſir de ſon cher neveu, &, ne voulant point ratifier ce qui s'eſt fait en ſon nom, on trouve le moyen d'arracher ſon conſentement de force, & tout ſe termine au gré des Acteurs & des ſpectateurs, qui, s'intéreſſant malgré eux à ces miſérables, ſortent de la pièce avec cet édifiant ſouvenir d'avoir été dans le fond de leurs cœurs complices des crimes qu'ils ont vu commettre.

OSONS le dire ſans détour, qui de nous eſt aſſez sûr de lui pour ſupporter la repréſentation d'une pareille Comédie, ſans être de moitié des tours qui s'y jouent ? Qui ne ſeroit pas un peu fâché ſi le filou venoit à être ſurpris ou manquer ſon coup ? Qui ne devient pas un moment filou ſoi-même en s'intéreſſant pour lui ? Car s'intéreſſer pour quelqu'un, qu'eſt-ce autre choſe que ſe mettre à ſa place ? Belle inſtruction pour la jeuneſſe que celle où les hommes faits ont bien de la peine à ſe garantir de la ſéduction du vice ! Eſt-ce à dire qu'il ne ſoit jamais permis d'expoſer au théatre des actions blâmables ? Non : mais en vérité, pour ſavoir mettre un frippon ſur la ſcène, il faut un auteur bien honnête homme.

CES défauts ſont tellement inhérens à notre théatre, qu'en voulant les en ôter, on le défigure. Nos auteurs modernes, guidés par de meilleures intentions, font des pièces plus épurées ; mais auſſi qu'arrive-t-il ? Qu'elles n'ont plus de vrai comique & ne produiſent aucun effet. Elles inſtruiſent beaucoup, ſi l'on veut ; mais elles ennuient encore davantage. Autant vaudroit aller au Sermon.

DANS cette décadence du Théatre, on ſe voit contraint d'y ſubſtituer aux véritables beautés éclipſées, de petits agrémens

capables d'en impoſer à la multitude. Ne ſachant plus nourrir la force du comique & des caractères, on a renforcé l'intérêt de l'amour. On a fait la même choſe dans la Tragédie pour ſuppléer aux ſituations priſes dans des intérêts d'État qu'on ne connoit plus, & aux ſentimens naturels & ſimples qui ne touchent plus perſonne. Les Auteurs concourent à l'envi, pour l'utilité publique, à donner une nouvelle énergie & un nouveau coloris à cette paſſion dangereuſe; &, depuis Moliere & Corneille, on ne voit plus réuſſir au Théatre que des romans, ſous le nom de pièces dramatiques.

L'AMOUR eſt le règne des femmes. Ce ſont elles qui néceſſairement y donnent la loi; parce que, ſelon l'ordre de la nature, la réſiſtance leur appartient, & que les hommes ne peuvent vaincre cette réſiſtance qu'aux dépens de leur liberté. Un effet naturel de ces ſortes de pièces eſt donc d'étendre l'empire du ſexe, de rendre des femmes & de jeunes filles les précepteurs du public, & de leur donner ſur les ſpectateurs le même pouvoir qu'elles ont ſur leurs amans. Penſez-vous, Monſieur, que cet ordre ſoit ſans inconvénient, & qu'en augmentant avec tant de ſoin l'aſcendant des femmes, les hommes en ſeront mieux gouvernés.

IL peut y avoir dans le monde quelques femmes dignes d'être écoutées d'un honnête homme; mais eſt-ce d'elles, en général, qu'il doit prendre conſeil, & n'y auroit-il aucun moyen d'honorer leur ſexe, à moins d'avilir le nôtre? Le plus charmant objet de la nature, le plus capable d'émouvoir un cœur ſenſible & de le porter au bien, eſt, je l'avoue, une femme aimable & vertueuſe, mais cet objet céleſte où ſe cache-t-il? N'eſt-il pas bien cruel de le contempler avec tant de plaiſir au théatre, pour en trouver de ſi différens dans la ſociété? Cependant le tableau ſéducteur fait ſon effet. L'enchantement cauſé par ces prodiges de ſageſſe tourne au profit des femmes ſans honneur. Qu'un jeune homme n'ait vu le monde que ſur la ſcène, le premier moyen qui s'offre à lui pour aller à la vertu, eſt de chercher une maitreſſe qui l'y conduiſe, eſpérant

bien trouver une Conſtance ou une Cénie (21) tout au moins. C'eſt ainſi que, ſur la foi d'un modèle imaginaire, ſur un air modeſte & touchant, ſur une douceur contrefaite, *neſcius auræ fallacis*, le jeune inſenſé court ſe perdre, en penſant devenir un ſage.

CECI me fournit l'occaſion de propoſer une eſpèce de problème. Les anciens avoient en général un très-grand reſpect pour les femmes (22); mais ils marquoient ce reſpect en s'abſtenant de les expoſer au jugement du public, & croyoient honorer leur modeſtie en ſe taiſant ſur leurs autres vertus. Ils avoient pour maxime que le pays où les mœurs étoient les plus pures, étoit celui où l'on parloit le moins des femmes; & que la femme la plus honnête étoit celle dont on parloit le moins. C'eſt ſur ce principe qu'un Spartiate, entendant un étranger faire de magnifiques éloges d'une dame de ſa connoiſſance, l'interrompit en colère : ne ceſſeras-tu point, lui dit-il, de médire d'une femme de bien? De-là venoit encore que, dans leur Comédie, les rôles d'amoureuſes & de filles à marier ne repréſentoient jamais que des eſclaves ou des filles publiques. Ils avoient une telle idée de la modeſtie du ſexe, qu'ils auroient cru manquer aux égards qu'ils lui devoient, de mettre une honnête fille

(21) Ce n'eſt point par étourderie que je cite Cénie en cet endroit quoique cette charmante pièce ſoit l'ouvrage d'une femme; car, cherchant la vérité de bonne foi, je ne ſais point déguiſer ce qui fait contre mon ſentiment; & ce n'eſt pas à une femme, mais aux femmes que je refuſe les talens des hommes. J'honore d'autant plus volontiers ceux de l'Auteur de Cénie en particulier, qu'ayant à me plaindre de ſes diſcours, je lui rends un hommage pur & déſintéreſſé, comme tous les éloges ſortis de ma plume.

(22) Ils leur donnoient pluſieurs noms honorables que nous n'avons plus, ou qui ſont bas & ſurannés parmi nous. On ſait quel uſage Virgile a fait de celui de *Matres* dans une occaſion où les mères Troyennes n'étoient guères ſages. Nous n'avons à la place que le mot de *Dames*, qui ne convient pas à toutes, qui même vieillit inſenſiblement, & qu'on a tout-à-fait proſcrit du ton à la mode. J'obſerve que les Anciens tiroient volontiers leurs titres d'honneur des droits de la Nature, & que nous ne tirons les nôtres que des droits du rang.

fille sur la scène, seulement en représentation (23). En un mot, l'image du vice à découvert les choquoit moins que celle de la pudeur offensée.

CHEZ nous, au contraire, la femme la plus estimée est celle qui fait le plus de bruit; de qui l'on parle le plus, qu'on voit le plus dans le monde; chez qui l'on dine le plus souvent; qui donne le plus impérieusement le ton; qui juge, tranche, décide, prononce, assigne aux talens, au mérite, aux vertus, leurs degrés & leurs places, & dont les humbles savans mendient le plus basement la faveur. Sur la scène, c'est pis encore. Au fond, dans le monde elles ne savent rien, quoiqu'elles jugent de tout; mais au théatre, savantes du savoir des hommes, Philosophes, graces aux Auteurs, elles écrasent notre sexe de ses propres talens, & les imbécilles spectateurs vont bonnement apprendre des femmes ce qu'ils ont pris soin de leur dicter. Tout cela, dans le vrai, c'est se moquer d'elles, c'est les taxer d'une vanité puérile : & je ne doute pas que les plus sages n'en soient indignées. Parcourez la plupart des pièces modernes, c'est toujours une femme qui sait tout, qui apprend tout aux hommes; c'est toujours la dame de Cour qui fait dire le Catéchisme au petit Jean de Saintré. Un enfant ne sauroit se nourrir de son pain, s'il n'est coupé par sa gouvernante. Voilà l'image de ce qui se passe aux nouvelles pièces. La bonne est sur le théatre, & les enfans sont dans le parterre. Encore une fois, je ne nie pas que cette méthode n'ait ses avantages, & que de tels précepteurs ne puissent donner du poids & du prix à leurs leçons; mais revenons à ma question. De l'usage antique & du nôtre, je demande lequel est le plus honorable aux femmes, & rend le mieux à leur sexe les vrais respects qui lui sont dus?

LA même cause qui donne, dans nos pièces tragiques & comiques, l'ascendant aux femmes sur les hommes, le donne encore aux jeunes gens sur les vieillards; & c'est un autre ren-

(23) S'ils en usoient autrement dans les Tragédies, c'est que, suivant le système politique de leur Théatre, ils n'étoient pas fâchés qu'on crût que les personnes d'un haut rang n'ont pas besoin de pudeur, & font toujours exception aux règles de la morale.

verſement des rapports naturels, qui n'eſt pas moins répréhenſible. Puiſque l'intérêt y eſt toujours pour les amans, il s'enſuit que les perſonnages avancés en âge n'y peuvent jamais faire que des rôles en ſous-ordre. Ou, pour former le nœud de l'intrigue, ils ſervent d'obſtacle aux vœux des jeunes amans, & alors ils ſont haïſſables; ou ils ſont amoureux eux-mêmes, & alors ils ſont ridicules. *Turpe ſenex miles.* On en fait dans les Tragédies des tyrans, des uſurpateurs; dans les Comédies des jaloux, des uſuriers, des pédans, des pères inſupportables que tout le monde conſpire à tromper. Voilà ſous quel honorable aſpect on montre la vieilleſſe au Théatre, voila quel reſpect on inſpire pour elle aux jeunes gens. Remercions l'illuſtre Auteur de Zaïre & de Nanine d'avoir ſouſtrait à ce mépris le vénérable Luzignan & le bon vieux Philippe Humbert. Il en eſt quelqu'autres encore; mais cela ſuffit-il pour arrêter le torrent du préjugé public, & pour effacer l'aviliſſement où la plupart des Auteurs ſe plaiſent à montrer l'âge de la ſageſſe, de l'expérience & de l'autorité? Qui peut douter que l'habitude de voir toujours dans les vieillards des perſonnages odieux au Théatre, n'aide à les faire rebuter dans la ſociété, & qu'en s'accoutumant à confondre ceux qu'on voit dans le monde avec les radoteurs & les Gérontes de la Comédie, on ne les mépriſe tous également? Obſervez à Paris, dans une aſſemblée, l'air ſuffiſant & vain, le ton ferme & tranchant d'une impudente jeuneſſe, tandis que les anciens, craintifs & modeſtes, ou n'oſent ouvrir la bouche, ou ſont à peine écoutés. Voit-on rien de pareil dans les provinces, & dans les lieux où les Spectacles ne ſont point établis; & par toute la terre, hors les grandes villes, une tête chenue & des cheveux blancs n'impriment-ils pas toujours du reſpect? On me dira qu'à Paris les vieillards contribuent à ſe rendre mépriſables, en renonçant au maintien qui leur convient, pour prendre indécemment la parure & les manières de la jeuneſſe, & que faiſant les galans à ſon exemple, il eſt très-ſimple qu'on la leur préfère dans ſon métier; mais c'eſt tout au contraire pour n'avoir nul autre moyen de ſe faire ſupporter, qu'ils ſont contraints de recourir à celui-là, & ils aiment encore mieux être ſoufferts à la faveur de

leurs ridicules, que de ne l'être point du tout. Ce n'eſt pas aſſurément qu'en faiſant les agréables ils le deviennent en effet, & qu'un galant ſexagénaire ſoit un perſonnage fort gracieux; mais ſon indécence même lui tourne à profit : c'eſt un triomphe de plus pour une femme, qui, trainant à ſon char un Neſtor, croit montrer que les glaces de l'âge ne garantiſſent point des feux qu'elle inſpire. Voilà pourquoi les femmes encouragent de leur mieux ces doyens de Cythère, & ont la malice de traiter d'hommes charmans, des vieux foux qu'elles trouveroient moins aimables s'ils étoient moins extravagans. Mais revenons à mon ſujet.

Ces effets ne ſont pas les ſeuls que produit l'intérêt de la ſcène uniquement fondé ſur l'amour. On lui en attribue beaucoup d'autres plus graves & plus importans, dont je n'examine point ici la réalité, mais qui ont été ſouvent & fortement allégués par les écrivains eccléſiaſtiques. Les dangers que peut produire le tableau d'une paſſion contagieuſe ſont, leur a-t-on répondu, prévenus par la manière de le préſenter; l'amour qu'on expoſe au théatre y eſt rendu légitime, ſon but eſt honnête, ſouvent il eſt ſacrifié au devoir & à la vertu, & des qu'il eſt coupable il eſt puni. Fort bien : mais n'eſt-il pas plaiſant qu'on prétende ainſi régler après coup les mouvemens du cœur ſur les préceptes de la raiſon, & qu'il faille attendre les événemens pour ſavoir quelle impreſſion l'on doit recevoir des ſituations qui les amènent? Le mal qu'on reproche au théatre, n'eſt pas préciſément d'inſpirer des paſſions criminelles, mais de diſpoſer l'ame à des ſentimens trop tendres, qu'on ſatisfait enſuite aux dépens de la vertu. Les douces émotions qu'on y reſſent, n'ont pas par elles-mêmes un objet déterminé, mais elles en font naître le beſoin; elles ne donnent pas préciſément de l'amour, mais elles préparent à en ſentir; elles ne choiſiſſent pas la perſonne qu'on doit aimer, mais elles nous forcent à faire ce choix. Ainſi elles ne ſont innocentes ou criminelles que par l'uſage que nous en faiſons ſelon notre caractère, & ce caractère eſt indépendant de l'exemple.

Quand il ſeroit vrai qu'on ne peint au théatre que des paſ-

sions légitimes, s'ensuit-il de-là que les impressions en sont plus foibles, que les effets en sont moins dangereux? Comme si les vives images d'une tendresse innocente étoient moins douces, moins séduisantes, moins capables d'échauffer un cœur sensible que celles d'un amour criminel, à qui l'horreur du vice sert au moins de contrepoison? Mais si l'idée de l'innocence embellit quelques instans le sentiment qu'elle accompagne, bientôt les circonstances s'effacent de la mémoire, tandis que l'impression d'une passion si douce reste gravée au fond du cœur. Quand le Patricien Manilius fut chassé du Sénat de Rome, pour avoir donné un baiser à sa femme en présence de sa fille, à ne considérer cette action qu'en elle-même, qu'avoit-elle de répréhensible? Rien sans doute : elle annonçoit même un sentiment louable. Mais les chastes feux de la mère en pouvoient inspirer d'impurs à la fille. C'étoit donc d'une action fort honnête faire un exemple de corruption. Voilà l'effet des amours permis du théatre.

ON prétend nous guérir de l'amour par la peinture de ses foiblesses. Je ne sais là-dessus comment les auteurs s'y prennent; mais je vois que les spectateurs sont toujours du parti de l'amant foible, & que souvent ils sont fâchés qu'il ne le soit pas davantage. Je demande si c'est un grand moyen d'éviter de lui ressembler.

RAPPELLEZ-VOUS, Monsieur, une pièce à laquelle je crois me souvenir d'avoir assisté avec vous, il y a quelques années, & qui nous fit un plaisir auquel nous nous attendions peu, soit qu'en effet l'Auteur y eût mis plus de beautés théatrales que nous n'avions pensé, soit que l'Actrice prêtât son charme ordinaire au rôle qu'elle faisoit valoir. Je veux parler de la Bérénice de Racine. Dans quelle disposition d'esprit le spectateur voit-il commencer cette pièce? Dans un sentiment de mépris pour la foiblesse d'un Empereur & d'un Romain, qui balance comme le dernier des hommes entre sa maîtresse & son devoir; qui, flottant incessamment dans une déshonorante incertitude, avilit par des plaintes efféminées ce caractère presque divin que lui donne l'histoire; qui fait chercher dans un vil soupirant de ruelle le bienfaiteur du monde, & les délices du

genre humain. Qu'en penſe le même ſpectateur après la repréſentation? Il finit par plaindre cet homme ſenſible qu'il mépriſoit, par s'intéreſſer à cette même paſſion dont il lui faiſoit un crime, par murmurer en ſecret du ſacrifice qu'il eſt forcé d'en faire aux loix de la patrie. Voilà ce que chacun de nous éprouvoit à la repréſentation. Le rôle de Titus, très-bien rendu, eût fait de l'effet s'il eût été plus digne de lui; mais tous ſentirent que l'intérêt principal étoit pour Bérénice, & que c'étoit le ſort de ſon amour qui déterminoit l'eſpèce de la cataſtrophe. Non que ces plaintes continuelles donnaſſent une grande émotion durant le cours de la pièce; mais au cinquième acte, où, ceſſant de ſe plaindre, l'air morne, l'œil ſec & la voix éteinte, elle faiſoit parler une douleur froide, approchante du déſeſpoir, l'art de l'actrice ajoutoit au pathétique du rôle, & les ſpectateurs vivement touchés commençoient à pleurer quand Bérénice ne pleuroit plus. Que ſignifioit cela, ſinon qu'on trembloit qu'elle ne fût renvoyée; qu'on ſentoit d'avance la douleur dont ſon cœur ſeroit pénétré, & que chacun auroit voulu que Titus ſe laiſsât vaincre, même au riſque de l'en moins eſtimer? Ne voilà-t-il pas une Tragédie qui a bien rempli ſon objet, & qui a bien appris aux ſpectateurs à ſurmonter les foibleſſes de l'amour?

L'ÉVÉNEMENT dément ces vœux ſecrets; mais qu'importe? Le dénouement n'efface point l'effet de la pièce. La Reine part ſans le congé du parterre : l'Empereur la renvoie *invitus invitam*, on peut ajouter *invito ſpectatore*. Titus a beau reſter Romain, il eſt ſeul de ſon parti; tous les ſpectateurs ont épouſé Bérénice.

QUAND même on pourroit me diſputer cet effet; quand même on ſoutiendroit que l'exemple de force & de vertu qu'on voit dans Titus, vainqueur de lui-même: fonde l'intérêt de la pièce, & fait qu'en plaignant Bérénice on eſt bien aiſe de la plaindre, on ne feroit que rentrer en cela dans mes principes : parce que, comme je l'ai déja dit, les ſacrifices faits au devoir & à la vertu ont toujours un charme ſecret, même pour les cœurs corrompus: & la preuve que ce ſentiment n'eſt point l'ouvrage de la pièce, c'eſt qu'ils l'ont avant qu'elle commence. Mais cela n'empêche pas que certaines paſſions ſatisfaites ne leur ſemblent préférables

à la vertu même, & que s'ils ſont contens de voir Titus vertueux & magnanime, ils ne le fuſſent encore plus de le voir heureux & foible, ou du moins qu'ils ne conſentiſſent volontiers à l'être à ſa place. Pour rendre cette vérité ſenſible, imaginons un dénouement tout contraire à celui de l'auteur. Qu'après avoir mieux conſulté ſon cœur, Titus ne voulant ni enfreindre les loix de Rome, ni vendre le bonheur à l'ambition, vienne avec des maximes oppoſées abdiquer l'Empire aux pieds de Bérénice; que pénétrée d'un ſi grand ſacrifice, elle ſente que ſon devoir ſeroit de refuſer la main de ſon amant, & que pourtant elle accepte; que tous deux enivrés des charmes de l'amour, de la paix, de l'innocence, & renonçant aux vaines grandeurs, prennent avec cette douce joie qu'inſpirent les vrais mouvemens de la nature, le parti d'aller vivre heureux & ignorés dans un coin de la terre, qu'une ſcène ſi touchante ſoit animée des ſentimens tendres & pathétiques que le ſujet fournit, & que Racine eût ſi bien fait valoir; que Titus en quittant les Romains leur adreſſe un diſcours tel que la circonſtance & le ſujet le comportent : n'eſt-il pas clair, par exemple, qu'à moins qu'un auteur ne ſoit de la dernière mal-adreſſe, un tel diſcours doit faire fondre en larmes toute l'aſſemblée ?

LA pièce finiſſant ainſi, ſera, ſi l'on veut, moins bonne, moins inſtructive, moins conforme à l'hiſtoire; mais en ſera-t-elle moins de plaiſir, & les ſpectateurs en ſortiront-ils moins ſatisfaits? Les quatre premiers actes ſubſiſteroient à-peu-près tels qu'ils ſont, & cependant on en tireroit une leçon directement contraire. Tant il eſt vrai que les tableaux de l'amour ſont toujours plus d'impreſſion que les maximes de la ſageſſe, & que l'effet d'une Tragédie eſt tout-à-fait indépendant de celui du dénouement!

VEUT-ON ſavoir s'il eſt sûr qu'en montrant les ſuites funeſtes des paſſions immodérées, la Tragédie apprenne à s'en garantir? Que l'on conſulte l'expérience. Ces ſuites funeſtes ſont repréſentées très-fortement dans Zaïre; il en coûte la vie aux deux amans, & il en coûte bien plus que la vie à Oroſmane, puiſqu'il ne ſe donne la mort que pour ſe délivrer du plus cruel ſentiment qui puiſſe entrer dans un cœur humain, le remords d'avoir poignardé

sa maitresse. Voilà donc assurément des leçons très-énergiques. Je serois curieux de trouver quelqu'un, homme ou femme, qui s'osât vanter d'être sorti d'une représentation de Zaïre bien prémuni contre l'amour Pour moi, je crois entendre chaque spectateur dire en son cœur à la fin de la Tragédie : ah ! qu'on me donne une Zaïre, je ferai bien en sorte de ne la pas tuer. Si les femmes n'ont pu se lasser de courir en foule à cette pièce enchanteresse & d'y faire courir les hommes, je ne dirai point que c'est pour s'encourager par l'exemple de l'héroïne à n'imiter pas un sacrifice qui lui réussit si mal ; mais c'est parce que de toutes les Tragédies qui sont au théatre, nulle autre ne montre avec plus de charmes le pouvoir de l'amour & l'empire de la beauté, & qu'on y apprend encore, pour surcroit de profit, à ne pas juger sa maitresse sur les apparences. Qu'Orosmane immole Zaïre à sa jalousie, une femme sensible y voit sans effroi le transport de la passion : car c'est un moindre malheur de périr par la main de son amant, que d'en être médiocrement aimée.

Qu'on nous peigne l'amour comme on voudra, il séduit, ou ce n'est pas lui. S'il est mal peint, la pièce est mauvaise ; s'il est bien peint, il offusque tout ce qui l'accompagne. Ses combats, ses maux, ses souffrances le rendent plus touchant encore que s'il n'avoit nulle résistance à vaincre. Loin que ses tristes effets rebutent, il n'en devient que plus intéressant par ses malheurs mêmes. On se dit, malgré soi, qu'un sentiment si délicieux console de tout. Une si douce image amollit insensiblement le cœur : on prend de la passion ce qui mène au plaisir, on en laisse ce qui tourmente. Personne ne se croit obligé d'être un héros, & c'est ainsi qu'admirant l'amour honnête on se livre à l'amour criminel.

Ce qui achève de rendre ses images dangereuses, c'est précisément ce qu'on fait pour les rendre agréables ; c'est qu'on ne le voit jamais régner sur la scène qu'entre des ames honnêtes, c'est que les deux amans sont toujours des modèles de perfection. Et comment ne s'intéresseroit-on pas pour une passion si séduisante entre deux cœurs dont le caractère est déja si intéressant par lui-même ? Je doute que dans toutes nos pièces dramatiques on en

trouve une seule où l'amour mutuel n'ait pas la faveur du spectateur. Si quelque infortuné brûle d'un feu non partagé, on en fait le rebut du parterre. On croit faire merveilles de rendre un amant estimable ou haïssable, selon qu'il est bien ou mal accueilli dans ses amours; de faire toujours approuver au public les sentimens de sa maitresse, & de donner à la tendresse tout l'intérêt de la vertu. Au lieu qu'il faudroit apprendre aux jeunes gens à se défier des illusions de l'amour, à fuir l'erreur d'un penchant aveugle qui croit toujours se fonder sur l'estime, & à craindre quelquefois de livrer un cœur vertueux à un objet indigne de ses soins. Je ne sache guères que le Misanthrope où le héros de la pièce ait fait un mauvais choix. Rendre le Misanthrope amoureux n'étoit rien, le coup de génie est de l'avoir fait amoureux d'une coquette. Tout le reste du théatre est un trésor de femmes parfaites. On diroit qu'elles s'y sont toutes refugiées. Est-ce-là l'image fidelle de la société? Est-ce ainsi qu'on nous rend suspecte une passion qui perd tant de gens bien nés? Il s'en faut peu qu'on ne nous fasse croire qu'un honnête homme est obligé d'être amoureux, & qu'une amante aimée ne sauroit n'être pas vertueuse. Nous voilà fort bien instruits!

ENCORE une fois, je n'entreprends point de juger si c'est bien ou mal fait de fonder sur l'amour le principal intérêt du théatre; mais je dis que, si ses peintures sont quelquefois dangereuses, elles le seront toujours, quoi qu'on fasse pour les déguiser. Je dis que c'est en parler de mauvaise foi, ou sans le connoitre, de vouloir en rectifier les impressions par d'autres impressions étrangères qui ne les accompagnent point jusqu'au cœur, ou que le cœur en a bientôt séparées; impressions qui même en déguisent les dangers, & donnent à ce sentiment trompeur un nouvel attrait par lequel il perd ceux qui s'y livrent.

SOIT qu'on déduise de la nature des spectacles en général les meilleures formes dont ils sont susceptibles; soit qu'on examine tout ce que les lumières d'un siècle & d'un peuple éclairés ont fait pour la perfection des nôtres, je crois qu'on peut conclure de ces considérations diverses que l'effet moral du spectacle & des théa-

tres

tres ne sauroit jamais être bon ni salutaire en lui-même, puisqu'à ne compter que leurs avantages, on n'y trouve aucune sorte d'utilité réelle sans inconvéniens qui la surpassent. Or, par une suite de son inutilité même, le théatre, qui ne peut rien pour corriger les mœurs, peut beaucoup pour les altérer. En favorisant tous nos penchans, il donne un nouvel ascendant à ceux qui nous dominent; les continuelles émotions qu'on y ressent nous énervent, nous affoiblissent, nous rendent plus incapables de résister à nos passions; & le stérile intérêt qu'on prend à la vertu ne sert qu'à contenter notre amour-propre, sans nous contraindre à la pratiquer. Ceux de mes compatriotes qui ne désapprouvent pas les spectacles en eux-mêmes ont donc tort.

Outre ces effets du théatre, relatifs aux choses représentées, il en a d'autres non moins nécessaires, qui se rapportent directement à la scène & aux personnages représentans, & c'est à ceux-là que le Genevois déja cités attribuent le goût de luxe, de parure & de dissipation dont ils craignent avec raison l'introduction parmi nous. Ce n'est pas seulement la fréquentation des comédiens, mais celle du théatre, qui peut amener ce goût par son appareil & la parure des acteurs. N'eût-il d'autre effet que d'interrompre à certaines heures le cours des affaires civiles & domestiques, & d'offrir une ressource assurée à l'oisiveté, il n'est pas possible que la commodité d'aller tous les jours régulièrement au même lieu s'oublier soi-même, & s'occuper d'objets étrangers, ne donne au citoyen d'autres habitudes & ne lui forme de nouvelles mœurs; mais ces changemens seront-ils avantageux ou nuisibles? C'est une question qui dépend moins de l'examen du spectacle que de celui des spectateurs. Il est sûr que ces changemens les ameneront tous à-peu-près au même point; c'est donc par l'état où chacun étoit d'abord qu'il faut estimer les différences.

Quand les amusemens sont indifférens par leur nature (& je veux bien pour un moment considérer les spectacles comme tels) c'est la nature des occupations qu'ils interrompent qui les fait juger bons ou mauvais, sur-tout lorsqu'ils sont assez vifs pour devenir des occupations eux-mêmes, & substituer leur goût à celui du

travail. La raison veut qu'on favorise les amusemens des gens dont les occupations sont nuisibles, & qu'on détourne des mêmes amusemens ceux dont les occupations sont utiles. Une autre considération générale est qu'il n'est pas bon de laisser à des hommes oisifs & corrompus le choix de leurs amusemens, de peur qu'ils ne les imaginent conformes à leurs inclinations vicieuses, & ne deviennent aussi malfaisans dans leurs plaisirs que dans leurs affaires. Mais laissez un peuple simple & laborieux se délasser de ses travaux quand & comme il lui plaît; jamais il n'est à craindre qu'il abuse de cette liberté, & l'on ne doit point se tourmenter à lui chercher des divertissemens agréables : car, comme il faut peu d'apprêts aux mets que l'abstinence & la faim assaisonnent, il n'en faut pas non plus beaucoup aux plaisirs des gens épuisés de fatigue, pour qui le repos seul en est un très-doux. Dans une grande ville, pleine de gens intriguans, désœuvrés, sans religion, sans principes, dont l'imagination dépravée par l'oisiveté, la fainéantise, par l'amour du plaisir & par de grands besoins, n'engendre que des monstres & n'inspire que des forfaits; dans une grande ville où les mœurs & l'honneur ne sont rien, parce que chacun dérobant aisément sa conduite aux yeux du public, ne se montre que par son crédit & n'est estimé que par ses richesses; la police ne sauroit trop multiplier les plaisirs permis, ni trop s'appliquer à les rendre agréables, pour ôter aux particuliers la tentation d'en chercher de plus dangereux. Comme les empêcher de s'occuper, c'est les empêcher de mal faire, deux heures par jour dérobées à l'activité du vice, sauvent la douzième partie des crimes qui se commettroient; & tout ce que les spectacles vus ou à voir causent d'entretiens dans les cafés & autres refuges des fainéans & frippons du pays, est encore autant de gagné pour les pères de famille, soit sur l'honneur de leurs filles ou de leurs femmes, soit sur leur bourse ou sur celle de leurs fils.

MAIS dans les petites villes, dans les lieux moins peuplés, où les particuliers, toujours sous les yeux du public, sont censeurs nés les uns des autres, & où la police a sur nous une inspection facile, il faut suivre des maximes toutes contraires. S'il y a de

l'induſtrie, des arts, des manufactures, on doit ſe garder d'offrir des diſtractions relachantes à l'âpre intérêt qui fait ſes plaiſirs de ſes ſoins, & enrichit le Prince de l'avarice des ſujets. Si le pays ſans commerce nourrit les habitans dans l'inaction, loin de fomenter en eux l'oiſiveté à laquelle une vie ſimple & facile ne les porte déja que trop, il faut la leur rendre inſupportable en les contraignant, à force d'ennui, d'employer utilement un temps dont ils ne ſauroient abuſer. Je vois qu'à Paris, où l'on juge de tout ſur les apparences, parce qu'on n'a le loiſir de rien examiner, on croit, à l'air de déſœuvrement & de langueur dont frappent au premier coup-d'œil la plupart des villes de provinces, que les habitans, plongés dans une ſtupide inaction, n'y ſont que végéter, ou tracaſſer & ſe brouiller enſemble. C'eſt une erreur dont on reviendroit aiſément, ſi l'on ſongeoit que la plupart des gens de lettres qui brillent à Paris, la plupart des découvertes utiles & des inventions nouvelles y viennent de ces provinces ſi mépriſées. Reſtez quelque temps dans une petite ville où vous aurez cru d'abord ne trouver que des automates, non-ſeulement vous y verrez bientôt des gens beaucoup plus ſenſés que vos ſinges des grandes villes, mais vous manquerez rarement d'y découvrir dans l'obſcurité quelque homme ingénieux qui vous ſurprendra par ſes talens, par ſes ouvrages, que vous ſurprendrez encore plus en les admirant, & qui, vous montrant des prodiges de travail, de patience & d'induſtrie, croira ne vous montrer que des choſes communes à Paris. Telle eſt la ſimplicité du vrai génie : il n'eſt ni intriguant ni actif; il ignore le chemin des honneurs & de la fortune, & ne ſonge point à le chercher; il ne ſe compare à perſonne; toutes ſes reſſources ſont en lui ſeul; inſenſible aux outrages & peu ſenſible aux louanges, s'il ſe connoît, il ne s'aſſigne point ſa place, & jouit de lui-même ſans s'apprécier.

Dans une petite ville on trouve, proportion gardée, moins d'activité ſans doute que dans une capitale; parce que les paſſions ſont moins vives, & les beſoins moins preſſans; mais plus d'eſprits originaux, plus d'induſtrie inventive, plus de choſes vraiment neuves : parce qu'on y eſt moins imitateur; qu'ayant peu de mode-

les, chacun tire plus de lui-même, & met plus du sien dans tout ce qu'il fait : parce que l'esprit humain, moins étendu, moins noyé parmi les opinions vulgaires, s'élabore & fermente mieux dans la tranquille solitude : parce qu'en voyant moins on imagine davantage : enfin parce que, moins pressé du temps, on a plus le loisir d'étendre & digérer ses idées.

JE me souviens d'avoir vu dans ma jeunesse aux environs de Neufchâtel un spectacle assez agréable, & peut-être unique sur la terre. Une montagne entière couverte d'habitations dont chacune fait le centre des terres qui en dépendent; en sorte que ces maisons, à distances aussi égales que les fortunes des propriétaires, offrent à la fois aux nombreux habitans de cette montagne, le recueillement de la retraite & les douceurs de la société. Ces heureux paysans, tous à leur aise, francs de tailles, d'impôts, de subdélégués, de corvées, cultivent, avec tout le soin possible, des biens dont le produit est pour eux, & employent le loisir que cette culture leur laisse à faire mille ouvrages de leurs mains, & à mettre à profit le génie inventif que leur donna la nature. L'hiver sur-tout, temps où la hauteur des neiges leur ôte une communication facile, chacun renfermé bien chaudement avec sa nombreuse famille dans sa jolie & propre maison de bois (24) qu'il a bâtie lui-même, s'occupe de mille travaux amusans qui chassent l'ennui de son asyle, & ajoutent à son bien-être. Jamais menuisier, ferrurier, vitrier, tourneur de profession n'entra dans le pays; tous le sont pour eux-mêmes, aucun ne l'est pour autrui; dans la multitude de meubles commodes & même élégans qui composent leur ménage & parent leur logement, on n'en voit pas un qui n'ait été fait de la main du maitre. Il leur reste encore du loisir pour inventer & faire mille

(24) Je crois entendre un bel esprit de Paris se récrier, pourvu qu'il ne lise pas lui-même, à cet endroit comme à bien d'autres, & démontrer doctement aux Dames, (car s'est surtout aux Dames que ces Messieurs démontrent) qu'il est impossible qu'une maison de bois soit chaude. Grossier mensonge! Erreur de physique! Ah! pauvre Auteur! Quant à moi, je crois la démonstration sans réplique. Tout ce que je sais, c'est que les Suisses passent chaudement leur hiver au milieu des neiges dans des maisons de bois.

inſtrumens divers, d'acier, de bois, de carton, qu'ils vendent aux étrangers, dont pluſieurs même parviennent juſqu'à Paris, entre autres ces petites horloges de bois qu'on y voit depuis quelques années. Ils en font auſſi de fer; ils font même des montres; &, ce qui paroit incroyable, chacun réunit à lui ſeul toutes les profeſſions diverſes, dans leſquelles ſe ſubdiviſe l'horlogerie, & fait tous ſes outils lui-même.

Ce n'eſt pas tout : ils ont des livres utiles & ſont paſſablement inſtruits : ils raiſonnent ſenſément de toutes choſes, & de pluſieurs avec eſprit. (25) Ils font des ſyphons, des aimans, des lunettes, des pompes, des barometres, des chambres noires; leurs tapiſſeries ſont des multitudes d'inſtrumens de toute eſpèce; vous prendriez le poële d'un payſan pour un attelier de méchanique & pour un cabinet de phyſique expérimentale. Tous ſavent un peu deſſiner, peindre, chiffrer; la plupart jouent de la flûte; pluſieurs ont un peu de muſique & chantent juſte. Ces arts ne leur ſont point enſeignés par des maîtres, mais leur paſſent, pour ainſi dire, par tradition. De ceux que j'ai vus ſavoir la muſique, l'un me diſoit l'avoir appriſe de ſon père, un autre de ſa tante, un autre de ſon couſin, quelques-uns croyoient l'avoir toujours ſue. Un de leurs plus fréquens amuſemens eſt de chanter avec leurs femmes & leurs enfans les pſeaumes à quatre parties; & l'on eſt tout étonné d'entendre ſortir de ces cabanes champêtres l'harmonie forte & mâle de Goudimel, depuis ſi long-temps oubliée de nos ſavans Artiſtes.

Je ne pouvois non plus me laſſer de parcourir ces charmantes demeures, que les habitans de m'y témoigner la plus franche hoſpitalité. Malheureuſement j'étois jeune, ma curioſité n'étoit que celle d'un enfant, & je ſongeois plus à m'amuſer qu'à m'inſtruire. Depuis trente ans, le peu d'obſervations que je fis ſe ſont effacées de ma mémoire. Je me ſouviens ſeulement que

(25) Je puis citer en exemple un homme de mérite, bien connu dans Paris, & plus d'une fois honoré des ſuffrages de l'Académie des Sciences. C'eſt M. Rivaz, célèbre Valeſan. Je ſais bien qu'il n'a pas beaucoup d'égaux parmi ſes compatriotes; mais enfin c'eſt en vivant comme eux qu'il apprit à les ſurpaſſer.

j'admirois ſans ceſſe en ces hommes ſinguliers un mélange étonnant de fineſſe & de ſimplicité qu'on croiroit preſque incompatibles, & que je n'ai plus obſervé nulle part. Du reſte, je n'ai rien retenu de leurs mœurs, de leur ſociété, de leurs caractères. Aujourd'hui que j'y porterois d'autres yeux, faut-il ne revoir plus cet heureux pays ? Hélas ! il eſt ſur la route du mien !

Après cette légère idée, ſuppoſons qu'au ſommet de la montagne dont je viens de parler, au centre des habitations, on établiſſe un Spectacle fixe & peu coûteux, ſous prétexte, par exemple, d'offrir une honnête récréation à des gens continuellement occupés, & en état de ſupporter cette petite dépenſe ; ſuppoſons encore qu'ils prennent du goût pour ce même ſpectacle, & cherchons ce qui doit réſulter de ſon établiſſement.

Je vois d'abord que leurs travaux ceſſant d'être leurs amuſemens auſſi-tôt qu'ils en auront un autre, celui-ci les dégoûtera des premiers ; le zèle ne fournira plus tant de loiſir, ni les mêmes inventions. D'ailleurs il y aura chaque jour un temps réel de perdu pour ceux qui aſſiſteront au ſpectacle ; & l'on ne ſe remet pas à l'ouvrage l'eſprit rempli de ce qu'on vient de voir : on en parle, ou l'on y ſonge. Par conſéquent, relâchement de travail : premier préjudice.

Quelque peu qu'on paie à la porte, on paie enfin ; c'eſt toujours une dépenſe qu'on ne faiſoit pas. Il en coûte pour ſoi, pour ſa femme, pour ſes enfans, quand on les y mène, & il les y faut mener quelquefois. De plus un ouvrier ne va point dans une aſſemblée ſe montrer en habit de travail : il faut prendre plus ſouvent ſes habits des dimanches, changer de linge plus ſouvent, ſe poudrer, ſe raſer ; tout cela coûte du temps & de l'argent. Augmentation de dépenſe : deuxième préjudice.

Un travail moins aſſidu & une dépenſe plus forte exigent un dédommagement. On le trouvera ſur le prix des ouvrages qu'on ſera forcé de renchérir. Pluſieurs marchands rebutés de cette augmentation, quitteront les *Montagnons*, (26) & ſe pourvoi-

(26) C'eſt le nom qu'on donne dans le pays aux habitans de cette montagne.

ront chez les autres Suiſſes leurs voiſins, qui, ſans être moins induſtrieux, n'auront point de ſpectacles, & n'augmenteront point leurs prix. Diminution du débit : troiſième préjudice.

Dans les mauvais temps, les chemins ne ſont pas praticables; & comme il faudra toujours dans ces temps-là, que la troupe vive, elle n'interrompra pas ſes repréſentations. On ne pourra donc éviter de rendre le ſpectacle abordable en tout temps. L'hiver il faudra faire des chemins dans la neige, peut-être les paver; & Dieu veuille qu'on n'y mette pas des lanternes. Voilà des dépenſes publiques; par conſéquent des contributions de la part des particuliers. Établiſſement d'impôts : quatrième préjudice.

Les femmes des montagnons allant d'abord pour voir, & enſuite pour être vues, voudront être parées; elles voudront l'être avec diſtinction. La femme de M. le Châtelain ne voudra pas ſe montrer au ſpectacle miſe comme celle du maître d'école; la femme du maître d'école s'efforcera de ſe mettre comme celle du Châtelain. De-là naîtra bientôt une émulation de parure qui ruinera les maris, les gagnera peut-être, & qui trouvera ſans ceſſe mille nouveaux moyens d'éluder les loix ſomptuaires. Introduction du luxe : cinquième préjudice.

Tout le reſte eſt facile à concevoir. Sans mettre en ligne de compte les autres inconvéniens dont j'ai parlé, ou dont je parlerai dans la ſuite : ſans avoir égard à l'eſpèce du ſpectacle & à ſes effets moraux, je m'en tiens uniquement à ce qui regarde le travail & le gain, & je crois montrer, par une conſéquence évidente, comment un peuple aiſé, mais qui doit ſon bien-être à ſon induſtrie, changeant la réalité contre l'apparence, ſe ruine à l'inſtant qu'il veut briller.

Au reſte, il ne faut point ſe récrier contre la chimère de ma ſuppoſition; je ne la donne que pour telle, & ne veux que rendre ſenſible du plus au moins ſes ſuites inévitables. Otez quelques circonſtances, vous retrouverez ailleurs d'autres *Montagnons*; & *mutatis mutandis*, l'exemple a ſon application.

AINSI, quand il ſeroit vrai que les ſpectacles ne ſont pas mauvais en eux-mêmes, on auroit toujours à chercher s'ils ne le deviendront point à l'égard du peuple auquel on les deſtine. En certains lieux ils ſeront utiles pour attirer les étrangers; pour augmenter la circulation des eſpeces; pour exciter les Artiſtes; pour varier les modes; pour occuper les gens trop riches ou aſpirant à l'être; pour les rendre moins mal-faiſans; pour diſtraire le peuple de ſes misères; pour lui faire oublier ſes chefs en voyant ſes baladins; pour maintenir & perfectionner le goût quand l'honnêteté eſt perdue; pour couvrir d'un vernis de procédés la laideur du vice; pour empêcher, en un mot, que les mauvaiſes mœurs ne dégénèrent en brigandage. En d'autres lieux, ils ne ſerviroient qu'à détruire l'amour du travail; à décourager l'induſtrie; à ruiner les particuliers; à leur inſpirer le goût de l'oiſiveté; à leur faire chercher les moyens de ſubſiſter ſans rien faire; à rendre un peuple inactif & lâche, à l'empêcher de voir les objets publics & particuliers dont il doit s'occuper; à tourner la ſageſſe en ridicule; à ſubſtituer un jargon de théatre à la pratique des vertus; à mettre toute la morale en métaphyſique; à traveſtir les citoyens en beaux eſprits, les mères de famille en petites maitreſſes, & les filles en amoureuſes de Comédie. L'effet général ſera le même ſur tous les hommes; mais les hommes ainſi changés conviendront plus ou moins à leur pays. En devenant égaux, les mauvais gagneront, les bons perdront encore davantage: tous contracteront un caractère de molleſſe, un eſprit d'inaction qui ôtera aux uns de grandes vertus, & préſervera les autres de méditer de grands crimes.

DE ces nouvelles réflexions il réſulte une conſéquence directement contraire à celles que je tirois des premières; ſavoir que quand le peuple eſt corrompu, les ſpectacles lui ſont bons, & mauvais quand il eſt bon lui-même. Il ſembleroit donc que ces deux effets contraires devroient s'entre-détruire, & les ſpectacles reſter indifférens à tous; mais il y a cette différence, que l'effet qui renforce le bien & le mal, étant tiré de l'eſprit des pièces, eſt ſujet comme elles à mille modifications qui les réduiſent preſque

que à rien ; au lieu que celui qui change le bien en mal & le mal en bien, réſultant de l'exiſtence même du ſpectacle, eſt un effet conſtant, réel, qui revient tous les jours, & doit l'emporter à la fin.

Il ſuit de-là que, pour juger s'il eſt à propos ou non d'établir un théatre en quelque ville, il faut premiérement ſavoir ſi les mœurs y ſont bonnes ou mauvaiſes; queſtion ſur laquelle il ne m'appartient peut-être pas de prononcer par rapport à nous. Quoi qu'il en ſoit, tout ce que je puis accorder là-deſſus, c'eſt qu'il eſt vrai que la Comédie ne nous fera point de mal, ſi plus rien ne nous en peut faire.

Pour prévenir les inconvéniens qui peuvent naître de l'exemple des Comédiens, vous voudriez qu'on les forçât d'être honnêtes gens. Par ce moyen, dites-vous, on auroit à la fois des ſpectacles & des mœurs, & l'on réuniroit les avantages des uns & des autres. Des ſpectacles & des mœurs! Voilà qui formeroit vraiment un ſpectacle à voir, d'autant plus que ce ſeroit la première fois. Mais quels ſont les moyens que vous nous indiquez pour contenir les Comédiens? Des loix ſévères & bien exécutées. C'eſt au moins avouer qu'ils ont beſoin d'être contenus, & que les moyens n'en ſont pas faciles. Des loix ſévères? La premiere eſt de n'en point ſouffrir. Si nous enfreignons celle-là, que deviendra la ſévérité des autres? Des loix bien exécutées? Il s'agit de ſavoir ſi cela ſe peut; car la force des loix a ſa meſure; celle des vices qu'elles répriment a auſſi la ſienne. Ce n'eſt qu'après avoir comparé ces deux quantités & trouvé que la premiere ſurpaſſe l'autre, qu'on peut s'aſſurer de l'exécution des loix. La connoiſſance de ces rapports fait la véritable ſcience du Légiſlateur; car s'il ne s'agiſſoit que de publier Édits ſur Édits, Réglemens ſur Réglemens, pour remédier aux abus à meſure qu'ils naiſſent, on diroit ſans doute de fort belles choſes; mais qui, pour la plupart, reſteroient ſans effet, & ſerviroient d'indications de ce qu'il faudroit faire, plutôt que de moyens pour l'exécuter. Dans le fond, l'inſtitution des loix n'eſt pas une choſe ſi merveilleuſe qu'avec du ſens & de l'équité tout homme ne pût très-bien trouver de lui-même celles qui, bien obſervées, ſeroient les plus utiles à la ſociété. Où eſt le plus petit écolier de droit qui

ne dreſſera pas un code d'une morale auſſi pure que celle des loix de Platon ? Mais ce n'eſt pas de cela ſeul qu'il s'agit. C'eſt d'approprier tellement ce code au peuple pour lequel il eſt fait, & aux choſes ſur leſquelles on y ſtatue, que ſon exécution s'enſuive du ſeul concours de ces convenances ; c'eſt d'impoſer au peuple, à l'exemple de Solon, moins les meilleures loix en elles-mêmes, que les meilleures qu'il puiſſe comporter dans la ſituation donnée. Autrement il vaut encore mieux laiſſer ſubſiſter les déſordres que de les prévenir, ou d'y pourvoir par des loix qui ne ſeront point obſervées ; car, ſans remédier au mal, c'eſt encore avilir les loix.

UNE autre obſervation, non moins importante, eſt que les choſes de mœurs & de juſtice univerſelle ne ſe règlent pas, comme celles de juſtice particulière & de droit rigoureux, par des Édits & par des loix ; ou ſi quelquefois les loix influent ſur les mœurs, c'eſt quand elles en tirent leur force. Alors elles leur rendent cette même force par une ſorte de réaction bien connue des vrais politiques. La première fonction des Éphores de Sparte, en entrant en charge, étoit une proclamation publique par laquelle ils enjoignoient aux citoyens, non pas d'obſerver les loix, mais de les aimer, afin que l'obſervation ne leur en fût point dure. Cette proclamation, qui n'étoit pas un vain formulaire, montre parfaitement l'eſprit de l'inſtitution de Sparte, par laquelle les loix & les mœurs, intimement unies dans les cœurs des citoyens, n'y faiſoient, pour ainſi dire, qu'un même corps. Mais ne nous flattons pas de voir Sparte renaître au ſein du commerce & de l'amour du gain. Si nous avions les mêmes maximes, on pourroit établir à Genève un ſpectacle ſans aucun riſque : car jamais citoyen ni bourgeois n'y mettroit le pied.

PAR où le gouvernement peut-il donc avoir priſe ſur les mœurs ? Je réponds que c'eſt par l'opinion publique. Si nos habitudes naiſſent de nos propres ſentimens dans la retraite, elles naiſſent de l'opinion d'autrui dans la ſociété. Quand on ne vit pas en ſoi, mais dans les autres, ce ſont leurs jugemens qui règlent tout ; rien ne paroît bon ni deſirable aux particuliers que ce que le public a jugé

tel, & le ſeul bonheur que la plupart des hommes connoiſſent eſt d'être eſtimé heureux.

Quant au choix des inſtrumens propres à diriger l'opinion publique, c'eſt une autre queſtion qu'il ſeroit ſuperflu de réſoudre pour vous, & que ce n'eſt pas ici le lieu de réſoudre pour la multitude. Je me contenterai de montrer, par un exemple ſenſible, que ces inſtrumens ne ſont ni des peines, ni nulle eſpèce de moyens coactifs. Cet exemple eſt ſous vos yeux : je le tire de votre patrie, c'eſt celui du Tribunal des Maréchaux de France, établis Juges ſuprêmes du point d'honneur.

De quoi s'agiſſoit-il dans cette inſtitution ? De changer l'opinion publique ſur les duels, ſur la réparation des offenſes, & ſur les occaſions où un brave homme eſt obligé, ſous peine d'infamie, de tirer raiſon d'un affront l'épée à la main. Il s'enſuit delà;

Premiérement, que la force n'ayant aucun pouvoir ſur les eſprits, il falloit écarter avec le plus grand ſoin tout veſtige de violence du Tribunal établi pour opérer ce changement. Ce mot même de *Tribunal* étoit mal imaginé; j'aimerois mieux celui de *Cour-d'honneur*. Ses ſeules armes devoient être l'honneur & l'infamie : jamais de récompenſe utile, jamais de punition corporelle; point de priſon, point d'arrêts, point de gardes armés. Simplement un Appariteur qui auroit fait ſes citations en touchant l'accuſé d'une baguette blanche, ſans qu'il s'enſuivît aucune autre contrainte pour le faire comparoître. Il eſt vrai que ne pas comparoître au terme fixé pardevant les Juges de l'honneur, c'étoit s'en confeſſer dépourvu, c'étoit ſe condamner ſoi-même. Delà réſultoit naturellement note d'infamie, dégradation de nobleſſe, incapacité de ſervir le Roi dans ſes Tribunaux, dans ſes armées, & autres punitions de ce genre, qui tiennent immédiatement à l'opinion, ou en ſont un effet néceſſaire.

Il s'enſuit, en ſecond lieu, que pour déraciner le préjugé public, il falloit des Juges d'une grande autorité ſur la matière en queſtion; & quant à ce point, l'inſtituteur entra parfaitement dans l'eſprit de

l'établiſſement; car dans une nation toute guerrière, qui peut mieux juger des juſtes occaſions de montrer ſon courage & de celles où l'honneur offenſé demande ſatisfaction, que d'anciens Militaires chargés de titres d'honneur, qui ont blanchis ſous les lauriers, & prouvé cent fois au prix de leur ſang qu'ils n'ignorent pas quand le devoir veut qu'on en répande.

Il ſuit, en troiſième lieu, que rien n'étant plus indépendant du pouvoir ſuprême que le jugement du public, le Souverain devoit ſe garder ſur toutes choſes de mêler ſes déciſions arbitraires parmi des arrêts faits pour repréſenter ce jugement, &, qui plus eſt, pour le déterminer. Il devoit s'efforcer au contraire de mettre la Cour-d'honneur au-deſſus de lui, comme ſoumis lui-même à ſes décrets reſpectables. Il ne falloit donc pas commencer par condamner à mort tous les duéliſtes indiſtinctement, ce qui étoit mettre d'emblée une oppoſition choquante entre l'honneur & la loi; car la loi même ne peut obliger perſonne à ſe déshonorer. Si tout le peuple a jugé qu'un homme eſt poltron, le Roi, malgré toute ſa puiſſance, aura beau le déclarer brave, perſonne n'en croira rien; & cet homme paſſant alors pour un poltron qui veut être honoré par force, n'en ſera que plus mépriſé. Quant à ce que diſent les Edits, que c'eſt offenſer Dieu de ſe battre, c'eſt un avis fort pieux ſans doute; mais la loi civile n'eſt point juge des péchés, & toutes les fois que l'autorité ſouveraine voudra s'interpoſer dans les conflits de l'honneur & de la Religion, elle ſera compromiſe des deux côtés. Les mêmes Édits ne raiſonnent pas mieux, quand ils diſent qu'au lieu de ſe battre, il faut s'adreſſer aux Maréchaux: condamner ainſi le combat ſans diſtinction, ſans réſerve, c'eſt commencer par juger ſoi-même ce qu'on renvoie à leur jugement. On ſait bien qu'il ne leur eſt pas permis d'accorder le duel, même quand l'honneur outragé n'a plus d'autres reſſources; &, ſelon les préjugés du monde, il y a beaucoup de ſemblables cas; car, quant aux ſatisfactions cérémonieuſes dont on a voulu payer l'offenſé, ce ſont de véritables jeux d'enfant.

Qu'un homme ait le droit d'accepter une réparation pour lui-même, & de pardonner à ſon ennemi, en ménageant cette maxime

avec art, on la peut ſubſtituer inſenſiblement au féroce préjugé qu'elle attaque ; mais il n'en eſt pas de même quand l'honneur de gens auxquels le nôtre eſt lié ſe trouve attaqué : dès-lors il n'y a plus d'accommodement poſſible. Si mon père a reçu un ſoufflet, ſi ma ſœur, ma femme ou ma maîtreſſe eſt inſultée, conſerverai-je mon honneur en faiſant bon marché du leur ? Il n'y a ni Maréchaux ni ſatisfactions qui ſuffiſent, il faut que je les venge ou que je me déshonore ; les Édits ne me laiſſent que le choix du ſupplice ou de l'infamie. Pour citer un exemple qui ſe rapporte à mon ſujet, n'eſt-ce pas un concert bien entendu entre l'eſprit de la ſcène & celui des loix, qu'on aille applaudir au Théatre ce même Cid qu'on iroit voir pendre à la Grève ?

AINSI l'on a beau faire : ni la raiſon, ni la vertu, ni les loix ne vaincront l'opinion publique, tant qu'on ne trouvera pas l'art de la changer. Encore une fois cet art ne tient point à la violence. Les moyens établis ne ſerviroient, s'ils étoient pratiqués, qu'à punir les braves gens & ſauver les lâches ; mais heureuſement ils ſont trop abſurdes pour pouvoir être employés, & n'ont ſervi qu'à faire changer de nom aux duels. Comment falloit-il donc s'y prendre ? Il falloit, ce me ſemble, ſoumettre abſolument les combats particuliers à la juriſdiction des Maréchaux, ſoit pour les juger, ſoit pour les prévenir, ſoit même pour les permettre. Non-ſeulement il falloit leur laiſſer le droit d'accorder le champ quand ils le jugeroient à propos ; mais il étoit important qu'ils uſaſſent quelquefois de ce droit, ne fût-ce que pour ôter au public une idée aſſez difficile à détruire, & qui ſeule annulle toute leur autorité ; ſavoir que dans les affaires qui paſſent pardevant eux, ils jugent moins ſur leur propre ſentiment que ſur la volonté du Prince. Alors il n'y avoit point de honte à leur demander le combat dans une occaſion néceſſaire ; il n'y en avoit pas même à s'en abſtenir quand les raiſons de l'accorder n'étoient pas jugées ſuffiſantes ; mais il y en aura toujours à leur dire : je ſuis offenſé, faites en ſorte que je ſois diſpenſé de me battre.

PAR ce moyen tous les appels ſecrets ſeroient infailliblement tombés dans le décri, quand, l'honneur offenſé pouvant ſe défen-

dre, & le courage se montrer au champ d'honneur, on eût très-justement suspecté ceux qui se seroient cachés pour se battre, & quand ceux que la Cour-d'honneur eût jugé s'être mal (27) battus, seroient, en qualité de vils assassins, restés soumis aux Tribunaux criminels. Je conviens que plusieurs duels n'étant jugés qu'après coup, & d'autres même étant solemnellement autorisés, il en auroit d'abord coûté la vie à quelques braves gens; mais c'eût été pour la sauver dans la suite à des infinités d'autres; au lieu que, du sang qui se verse malgré les Édits, nait une raison d'en verser davantage.

QUE seroit-il arrivé dans la suite? A mesure que la Cour-d'honneur auroit acquis de l'autorité sur l'opinion du peuple, par la sagesse & le poids de ses décisions, elle seroit devenue peu-à-peu plus sévère, jusqu'à ce que les occasions légitimes se réduisant tout-à-fait à rien, le point d'honneur eût changé de principes, & que les duels fussent entiérement abolis. On n'a pas eu tous ces embarras, à la vérité, mais aussi l'on a fait un établissement inutile. Si les duels aujourd'hui sont plus rares, ce n'est pas qu'ils soient méprisés ni punis; c'est parce que les mœurs ont changé: (28) & la preuve que ce changement vient de causes toutes différentes auxquelles le gouvernement n'a point de part, la preuve que l'opinion publique n'a nullement changé sur ce point, c'est qu'après tant de soins mal entendus, tout Gentilhomme qui ne tire pas

(27) Mal, c'est-à-dire, non-seulement en lâches & avec fraude, mais injustement & sans raison suffisante; ce qui se fût naturellement présumé de toute affaire non portée au Tribunal.

(28) Autrefois les hommes prenoient querelle au cabaret; on les a dégoûtés de ce plaisir grossier, en leur faisant bon marché des autres. Autrefois ils s'égorgeoient pour une maîtresse; en vivant plus familiérement avec les femmes, ils ont trouvé que ce n'étoit pas la peine de se battre pour elles. L'ivresse & l'amour ôtés, il reste peu d'importants sujets de dispute. Dans le monde on ne se bat plus que pour le jeu. Les Militaires ne se battent plus que pour des passe-droits, ou pour n'être pas forcés de quitter le service. Dans ce siècle éclairé chacun fait calculer, à un écu près, ce que valent son honneur & sa vie.

raiſon d'un affront, l'épée à la main, n'eſt pas moins déshonoré qu'auparavant.

Une quatrième conſéquence de l'objet du même établiſſement, eſt que nul homme ne pouvant vivre civilement ſans honneur, tous les États où l'on porte une épée, depuis le Prince juſqu'au ſoldat, & tous les États mêmes où l'on n'en porte point, doivent reſſortir à cette Cour-d'honneur : les uns, pour rendre compte de leur conduite & de leurs actions; les autres, de leurs diſcours & de leurs maximes; tous également ſujets à être honorés ou flétris ſelon la conformité ou l'oppoſition de leur vie ou de leurs ſentimens aux principes de l'honneur établis dans la nation, & réformés inſenſiblement par le Tribunal ſur ceux de la juſtice & de la raiſon. Borner cette compétence aux Nobles & aux Militaires, c'eſt couper les rejetrons & laiſſer la racine; car ſi le point d'honneur fait agir la Nobleſſe, il fait parler le peuple; les uns ne ſe battent que parce que les autres les jugent; & pour changer les actions dont l'eſtime publique eſt l'objet, il faut auparavant changer les jugemens qu'on en porte. Je ſuis convaincu qu'on ne viendra jamais à bout d'opérer ces changemens ſans y faire intervenir les femmes mêmes, de qui dépend en grande partie la manière de penſer des hommes.

De ce principe il ſuit encore que le Tribunal doit être plus ou moins redouté dans les diverſes conditions, à proportion qu'elles ont plus ou moins d'honneur à perdre, ſelon les idées vulgaires qu'il faut toujours prendre ici pour règles. Si l'établiſſement eſt bien fait, les Grands & les Princes doivent trembler au ſeul nom de la Cour-d'honneur. Il auroit fallu qu'en l'inſtituant on y eût porté tous les démêlés perſonnels exiſtans alors entre les premiers du Royaume; que le Tribunal les eût jugés définitivement autant qu'ils pouvoient l'être par les ſeules loix de l'honneur; que ces jugemens euſſent été ſévères; qu'il y eût eu des ceſſions de pas & de rang, perſonnelles & indépendantes du droit des places, des interdictions du port des armes ou de paroître devant la face du Prince, ou d'autres punitions ſemblables, nulles par elles-mêmes, grièves par l'opinion, juſqu'à l'infamie incluſivement, qu'on

auroit pu regarder comme la peine capitale décernée par la Cour d'honneur ; que toutes ces peines eussent eu, par le concours de l'autorité suprême, les mêmes effets qu'a naturellement le jugement public quand la force n'annulle point ses décisions ; que le Tribunal n'eût point statué sur des bagatelles, mais qu'il n'eût jamais rien fait à demi ; que le Roi même y eût été cité, quand il jetta sa canne par la fenêtre, de peur, dit-il, de frapper un Gentilhomme, (29) qu'il eût comparu en accusé avec sa partie ; qu'il eût été jugé solemnellement, condamné à faire réparation au Gentilhomme pour l'affront indirect qu'il lui avoit fait ; & que le Tribunal lui eût en même-temps décerné un prix d'honneur, pour la modération du Monarque dans la colère. Ce prix, qui devoit être un signe très-simple, mais visible, porté par le Roi durant toute sa vie, lui eût été, ce me semble, un ornement plus honorable que ceux de la royauté, & je ne doute pas qu'il ne fût devenu le sujet des chants de plus d'un Poëte. Il est certain que, quant à l'honneur, les Rois eux-mêmes sont soumis plus que personne au jugement du public, & peuvent par conséquent, sans s'abaisser, comparoitre au Tribunal qui le représente. Louis XIV étoit digne de faire de ces choses-là, & je crois qu'il les eût faites, si quelqu'un les lui eût suggérées.

AVEC toutes ces précautions & d'autres semblables, il est fort douteux qu'on eût réussi, parce qu'une pareille institution est entiérement contraire à l'esprit de la Monarchie ; mais il est très-sûr que pour les avoir négligées, pour avoir voulu mêler la force & les loix dans des matières de préjugés, & changer le point d'honneur par la violence, on a compromis l'autorité royale, & rendu mépriſables des loix qui passoient leur pouvoir.

CEPENDANT en quoi consistoit ce préjugé qu'il s'agissoit de détruire ? Dans l'opinion la plus extravagante & la plus barbare qui jamais entra dans l'esprit humain, savoir, que tous les devoirs de la société sont suppléés par la bravoure ; qu'un homme n'est plus fourbe,

(29) M. de Lauzun. Voilà, selon moi, des coups de canne bien noblement appliqués.

fourbe, frippon, calomniateur, qu'il eſt civil, humain, poli, quand il ſait ſe battre; que le menſonge ſe change en vérité; que le vol devient légitime, la perfidie honnête, l'infidélité louable, ſi-tôt qu'on ſoutient tout cela le fer à la main; qu'un affront eſt toujours bien réparé par un coup d'épée, & qu'on n'a jamais tort avec un homme, pourvu qu'on le tue. Il y a, je l'avoue, une autre ſorte d'affaire où la gentilieſſe ſe mêle à la cruauté, & où l'on ne tue les gens que par hazard; c'eſt celle où l'on ſe bat au premier ſang. Au premier ſang! Grand Dieu! & qu'en veux-tu faire de ce ſang, bête féroce! Le veux-tu boire? Le moyen de ſonger à ces horreurs ſans émotion? Tels ſont les préjugés que les Rois de France, armés de toute la force publique, ont vainement attaqués. L'opinion, Reine du monde, n'eſt point ſoumiſe au pouvoir des Rois; ils ſont eux-mêmes ſes premiers eſclaves.

Je finis cette longue digreſſion, qui malheureuſement ne ſera pas la dernière : & de cet exemple, trop brillant peut-être, *ſi parvæ licet componere magnis*, je reviens à des applications plus ſimples. Un des infaillibles effets d'un théatre établi dans une auſſi petite ville que la nôtre, ſera de changer nos maximes, ou, ſi l'on veut, nos préjugés & nos opinions publiques; ce qui changera néceſſairement nos mœurs contre d'autres, meilleures ou pires, je n'en dis rien encore, mais ſûrement moins convenables à notre conſtitution. Je demande, Monſieur, par quelles loix efficaces vous remédierez à cela? Si le gouvernement peut beaucoup ſur les mœurs, c'eſt ſeulement par ſon inſtitution primitive : quand une fois il les a déterminées, non-ſeulement il n'a plus le pouvoir de les changer, à moins qu'il ne change, il a même bien de la peine à les maintenir contre les accidens inévitables qui les attaquent, & contre la pente naturelle qui les altère. Les opinions publiques, quoique ſi difficiles à gouverner, ſont pourtant par elles-mêmes très-mobiles & changeantes. Le hazard, mille cauſes fortuites, mille circonſtances imprévues font ce que la force & la raiſon ne ſauroient faire; ou plutôt, c'eſt préciſément parce que le hazard les dirige, que la force n'y peut rien : comme les dés qui partent de la main,

quelque impulsion qu'on leur donne, n'en amènent pas plus aisément le point qu'on desire.

TOUT ce que la sagesse humaine peut faire, est de prévenir les changemens, d'arrêter de loin tout ce qui les amène; mais si-tôt qu'on les souffre & qu'on les autorise, on est rarement maître de leurs effets, & l'on ne peut jamais se répondre de l'être. Comment donc préviendrons-nous ceux dont nous aurons volontairement introduit la cause? A l'imitation de l'établissement dont je viens de parler, nous proposerez-vous d'instituer des censeurs? Nous en avons déja (30), & si toute la force de ce Tribunal suffit à peine pour nous maintenir tels que nous sommes; quand nous aurons ajouté une nouvelle inclinaison à la pente des mœurs, que fera-t-il pour arrêter ce progrès? Il est clair qu'il n'y pourra plus suffire. La première marque de son impuissance à prévenir les abus de la comédie, sera de la laisser établir. Car il est aisé de prévoir que ces deux établissemens ne sauroient subsister long-temps ensemble, & que la comédie tournera les Censeurs en ridicule, ou que les Censeurs feront chasser les Comédiens.

MAIS il ne s'agit pas seulement ici de l'insuffisance des loix pour réprimer de mauvaises mœurs, en laissant subsister leur cause. On trouvera, je le prévois, que, l'esprit rempli des abus qu'engendre nécessairement le théatre, & de l'impossibilité générale de prévenir ces abus, je ne réponds pas assez précisément à l'expédient proposé, qui est d'avoir des Comédiens honnêtes gens, c'est-à-dire, de les rendre tels. Au fond cette discussion particuliere n'est plus fort nécessaire : tout ce que j'ai dit jusqu'ici des effets de la comédie, étant indépendant des mœurs des Comédiens, n'en auroit pas moins lieu, quand ils auroient bien profité des leçons que vous nous exhortez à leur donner, & qu'ils deviendroient par nos soins autant de modeles de vertu. Cependant, par égard au sentiment de ceux de mes compatriotes qui ne voient d'autre danger dans la comédie que le mauvais exemple des Comédiens, je veux bien rechercher encore si, même dans leur supposition, cet expédient

(30) Le Consistoire & la Chambre de la Réforme.

eſt praticable avec quelque eſpoir de ſuccès, & s'il doit ſuffire pour les tranquilliſer.

En commençant par obſerver les faits avant de raiſonner ſur les cauſes, je vois en général que l'état de Comédien eſt un état de licence & de mauvaiſes mœurs; que les hommes y ſont livrés au déſordre; que les femmes y menent une vie ſcandaleuſe; que les uns & les autres, avares & prodigues tout à la fois, toujours accablés de dettes & toujours verſant l'argent à pleines mains, ſont auſſi peu retenus ſur leurs diſſipations, que peu ſcrupuleux ſur les moyens d'y pourvoir. Je vois encore que, par tout pays, leur profeſſion eſt déshonorante, que ceux qui l'exercent, excommuniés ou non, ſont par-tout mépriſés (31), & qu'à Paris même, où ils ont plus de conſidération & une meilleure conduite que partout ailleurs, un Bourgeois craindroit de fréquenter ces mêmes Comédiens qu'on voit tous les jours à la table des Grands. Une troiſième obſervation, non moins importante, eſt que ce dédain eſt plus fort par-tout où les mœurs ſont plus pures, & qu'il y a des pays d'innocence & de ſimplicité où le métier de Comédien eſt preſqu'en horreur. Voilà des faits inconteſtables. Vous me direz qu'il n'en réſulte que des préjugés. J'en conviens; mais ces préjugés étant univerſels, il faut leur chercher une cauſe univerſelle, & je ne vois pas qu'on la puiſſe trouver ailleurs que dans la profeſſion même à laquelle ils ſe rapportent. A cela vous répondez que les Comédiens ne ſe rendent mépriſables que parce qu'on les mépriſe; mais pourquoi les eût-on mépriſés s'ils n'euſſent été mépriſables? Pourquoi penſeroit-on plus mal de leur état que des autres, s'il n'avoit rien qui l'en diſtinguât? Voilà ce qu'il faudroit examiner, peut-être, avant de les juſtifier aux dépens du public.

(31) Si les Anglois ont inhumé la célèbre Oldfield à côté de leurs Rois, ce n'étoit pas ſon métier, mais ſon talent qu'ils vouloient honorer. Chez eux les grands talens ennoblifſent dans les moindres états; les petits avilifſent dans les plus illuſtres. Et quant à la profeſſion des Comédiens, les mauvais & les médiocres ſont mépriſés à Londres autant ou plus que partout ailleurs.

Je pourrois imputer ces préjugés aux déclamations des Prêtres, si je ne les trouvois établis chez les Romains avant la naissance du Christianisme, &, non-seulement courans vaguement dans l'esprit du peuple, mais autorisés par des loix expresses qui déclaroient les acteurs infâmes, leur ôtoient le titre & les droits de citoyens Romains, & mettoient les actrices au rang des prostituées. Ici toute autre raison manque, hors celle qui se tire de la nature de la chose. Les Prêtres payens & les dévots, plus favorables que contraires à des Spectacles qui faisoient partie des jeux consacrés à la Religion, (32) n'avoient aucun intérêt à les décrier, & ne les décrioient pas en effet. Cependant on pouvoit dès-lors se récrier, comme vous faites, sur l'inconséquence de déshonorer des gens qu'on protège, qu'on paie, qu'on pensionne; ce qui, à vrai dire, ne me paroit pas si étrange qu'à vous; car il est à propos quelquefois que l'État encourage & protège des professions déshonorantes, mais utiles, sans que ceux qui les exercent en doivent être plus considérés pour cela.

J'ai lu quelque part que ces flétrissures étoient moins imposées à de vrais Comédiens qu'à des Histrions & Farceurs qui souilloient leurs jeux d'indécences & d'obscénités : mais cette distinction est insoutenable; car les mots de Comédien & d'Histrion étoient parfaitement synonymes, & n'avoient d'autre différence, sinon que l'un étoit Grec & l'autre Etrusque. Cicéron, dans le livre de l'Orateur, appelle Histrions les deux plus grands Acteurs qu'ait jamais eu Rome, Ésope & Roscius, dans son plaidoyer pour ce dernier, il plaint un si honnête homme d'exercer un métier si peu honnête. Loin de distinguer entre les Comédiens, Histrions & Farceurs, ni entre les Acteurs des tragédies & ceux des comédies, la loi couvre indistinctement du même opprobre tous ceux qui montent sur le théatre. *Quisquis in scenam pro-*

(32) Tite-Live dit que les jeux scéniques furent introduits à Rome l'an 390, à l'occasion d'une peste qu'il s'agissoit d'y faire cesser. Aujourd'hui l'on fermeroit les Théatres pour le même sujet, & sûrement cela seroit plus raisonnable.

dierit, ait Prætor, infamis eſt. Il eſt vrai ſeulement que cet opprobre tomboit moins ſur la repréſentation même, que ſur l'état où l'on en faiſoit métier ; puiſque la jeuneſſe de Rome repréſentoit publiquement, à la fin des grandes pièces, les attelanes ou exodes, ſans déshonneur. A cela près, on voit dans mille endroits que tous les Comédiens indifféremment étoient eſclaves, & traités comme tels, quand le public n'étoit pas content d'eux.

Je ne ſache qu'un ſeul peuple qui n'ait pas eu là-deſſus les maximes de tous les autres, ce ſont les Grecs. Il eſt certain que chez eux la profeſſion du Théatre étoit ſi peu déshonnête que la Grèce fournit des exemples d'Acteurs chargés de certaines fonctions publiques, ſoit dans l'État, ſoit en Ambaſſades. Mais on pourroit trouver aiſément les raiſons de cette exception. 1 °. La Tragédie ayant été inventée chez les Grecs, auſſi-bien que la Comédie, ils ne pouvoient jetter d'avance une impreſſion de mépris ſur un état dont on ne connoiſſoit pas encore les effets ; &, quand on commença de les connoître, l'opinion publique avoit déja pris ſon plis. 2 °. Comme la Tragédie avoit quelque choſe de ſacré dans ſon origine, d'abord ſes acteurs furent plutôt regardés comme des Prêtres que comme des baladins. 3 °. Tous les ſujets des pièces n'étant tirés que des antiquités nationales dont les Grecs étoient idolâtres, ils voyoient dans ces mêmes acteurs, moins des gens qui jouoient des fables, que des citoyens inſtruits qui repréſentoient aux yeux de leurs compatriotes l'hiſtoire de leur pays. 4 °. Ce peuple, enthouſiaſte de ſa liberté juſqu'à croire que les Grecs étoient les ſeuls hommes libres par nature, ſe rappelloit, avec un vif ſentiment de plaiſir, ſes anciens malheurs & les crimes de ſes maitres. Ces grands tableaux l'inſtruiſoient ſans ceſſe, & il ne pouvoit ſe défendre d'un peu de reſpect pour les organes de cette inſtruction. 5 °. La Tragédie n'étant d'abord jouée que par des hommes, on ne voyoit point, ſur leur Théatre, ce mélange ſcandaleux d'hommes & de femmes qui fait des nôtres autant d'écoles de mauvaiſes mœurs. 6 °. Enfin leurs Spectacles n'avoient rien de la meſquinerie de ceux d'au-

jourd'hui. Leurs Théâtres n'étoient point élevés par l'intérêt & par l'avarice; ils n'étoient point renfermés dans d'obscures prisons : leurs Acteurs n'avoient pas besoin de mettre à contribution les spectateurs, ni de compter du coin de l'œil les gens qu'ils voyoient passer la porte, pour être sûrs de leur souper.

Ces grands & superbes Spectacles donnés sous le Ciel, à la face de toute une nation, n'offroient de toutes parts que des combats, des victoires, des prix, des objets capables d'inspirer aux Grecs une ardente émulation, & d'échauffer leurs cœurs de sentimens d'honneur & de gloire. C'est au milieu de cet imposant appareil, si propre à élever & remuer l'ame, que les Acteurs, animés du même zèle, partageoient, selon leurs talens, les honneurs rendus aux vainqueurs des Jeux, souvent aux premiers hommes de la nation. Je ne suis pas surpris que, loin de les avilir, leur métier, exercé de cette maniere, leur donnât cette fierté de courage & ce noble désintéressement qui sembloit quelquefois élever l'Acteur à son personnage. Avec tout cela, jamais la Grèce, excepté Sparte, ne fut citée en exemple de bonnes mœurs; & Sparte, qui ne souffroit point de Théatre, n'avoit garde d'honorer ceux qui s'y montrent.

Revenons aux Romains, qui, loin de suivre à cet égard l'exemple des Grecs, en donnerent un tout contraire. Quand leurs loix déclaroient les Comédiens infâmes, étoit-ce dans le dessein d'en déshonorer la profession? Quelle eût été l'utilité d'une disposition si cruelle? Elles ne la déshonoroient point, elles rendoient seulement authentique le déshonneur qui en est inséparable; car jamais les bonnes loix ne changent la nature des choses, elles ne font que la suivre, & celles-là seules sont observées. Il ne s'agit donc pas de crier d'abord contre les préjugés, mais de savoir premiérement si ce ne sont que des préjugés : si la profession de Comédien n'est point en effet déshonorante en elle-même; car, si par malheur elle l'est, nous aurons beau statuer qu'elle ne l'est pas, au lieu de la réhabiliter, nous ne ferons que nous avilir nous-mêmes.

QU'EST-CE que le talent du Comédien? L'art de se contrefaire, de revêtir un autre caractere que le sien, de paroitre différent de ce qu'on est, de se passionner de sang froid, de dire autre chose que ce qu'on pense aussi naturellement que si l'on le pensoit réellement, & d'oublier enfin sa propre place à force de prendre celle d'autrui. Qu'est-ce que la profession du Comédien? Un métier par lequel il se donne en représentation pour de l'argent, se soumet à l'ignominie & aux affronts qu'on achete le droit de lui faire, & met publiquement sa personne en vente. J'adjure tout homme sincere de dire s'il ne sent pas, au fond de son ame, qu'il y a dans ce trafic de soi-même quelque chose de servile & de bas. Vous autres Philosophes, qui vous prétendez si fort au-dessus des préjugés, ne mouririez-vous pas tous de honte, si, lâchement travestis en Rois, il vous falloit aller faire aux yeux du public un rôle différent du vôtre, & exposer vos Majestés aux huées de la populace? Quel est donc, au fond, l'esprit que le Comédien reçoit de son état? Un mélange de bassesse, de fausseté, de ridicule orgueil & d'indigne avilissement, qui le rend propre à toutes sortes de personnages, hors le plus noble de tous, celui d'homme qu'il abandonne.

JE sais que le jeu du Comédien n'est pas celui d'un fourbe qui veut en imposer; qu'il ne prétend pas qu'on le prenne en effet pour la personne qu'il représente, ni qu'on le croie affecté des passions qu'il imite, & qu'en donnant cette imitation pour ce qu'elle est, il la rend tout-à-fait innocente. Aussi ne l'accusé-je pas d'être précisément un trompeur, mais de cultiver pour tout métier le talent de tromper les hommes, & de s'exercer à des habitudes qui, ne pouvant être innocentes qu'au Théatre, ne servent partout ailleurs qu'à mal-faire. Ces hommes si bien parés, si bien exercés au ton de la galanterie & aux accens de la passion, n'abuseront-ils jamais de cet art pour séduire de jeunes personnes? Ces valets filoux, si subtils de la langue & de la main sur la scène, dans les besoins d'un métier plus dispendieux que lucratif, n'auront-ils jamais de distractions utiles? Ne prendront-ils jamais la bourse d'un fils prodigue ou d'un père avare pour celle de Léandre ou

d'Argan? Par-tout la tentation de mal-faire augmente avec la facilité; & il faut que les Comédiens ſoient plus vertueux que les autres hommes, s'ils ne ſont pas plus corrompus.

L'ORATEUR, le Prédicateur, pourra-t-on me dire encore, paient de leur perſonne, ainſi que le Comédien. La différence eſt très-grande. Quand l'Orateur ſe montre, c'eſt pour parler & non pour ſe donner en ſpectacle : il ne repréſente que lui-même, il ne fait que ſon propre rôle, ne parle qu'en ſon propre nom; ne dit ou ne doit dire que ce qu'il penſe; l'homme & le perſonnage étant le même être, il eſt à ſa place; il eſt dans le cas de tout autre citoyen qui remplit les fonctions de ſon état. Mais un Comédien ſur la ſcène, étalant d'autres ſentimens que les ſiens, ne diſant que ce qu'on lui fait dire, repréſentant ſouvent un être chimérique, s'anéantit, pour ainſi dire, s'annulle avec ſon héros; & dans cet oubli de l'homme, s'il en reſte quelque choſe, c'eſt pour être le jouet des ſpectateurs. Que dirai-je de ceux qui ſemblent avoir peur de valoir trop par eux mêmes, & ſe dégradent juſqu'à repréſenter des perſonnages auxquels ils ſeroient bien fâchés de reſſembler? C'eſt un grand mal, ſans doute, de voir tant de ſcélérats dans le monde faire des rôles d'honnêtes gens; mais y a-t-il rien de plus odieux, de plus choquant, de plus lâche qu'un honnête homme à la Comédie, faiſant le rôle d'un ſcélérat, & déployant tout ſon talent pour faire valoir de criminelles maximes, dont lui-même eſt pénétré d'horreur?

SI l'on ne voit en tout ceci qu'une profeſſion peu honnête, on doit voir encore une ſource de mauvaiſes mœurs dans le déſordre des Actrices, qui force & entraîne celui des Acteurs. Mais pourquoi ce déſordre eſt-il inévitable? Ah, pourquoi! Dans tout autre temps on n'auroit pas beſoin de le demander; mais dans ce ſiècle où règnent ſi fiérement les préjugés & l'erreur ſous le nom de philoſophie, les hommes, abrutis par leur vain ſavoir, ont fermé leur eſprit à la voix de la raiſon & leur cœur à celle de la nature.

DANS tout état, dans tout pays, dans toute condition, les deux ſexes ont entr'eux une liaiſon ſi forte & ſi naturelle, que les mœurs de

de l'un décident toujours de celles de l'autre. Non que ces mœurs soient toujours les mêmes, mais elles ont toujours le même degré de bonté, modifié dans chaque sexe par les penchans qui lui sont propres. Les Angloises sont douces & timides. Les Anglois sont durs & féroces. D'où vient cette apparente opposition ? De ce que le caractère de chaque sexe est ainsi renforcé, & que c'est aussi le caractère national de porter tout à l'extrême. A cela près, tout est semblable. Les deux sexes aiment à vivre à part, tous deux font cas des plaisirs de la table ; tous deux se rassemblent pour boire après le repas, les hommes du vin, les femmes du thé ; tous deux se livrent au jeu sans fureur, & s'en font un métier plutôt qu'une passion ; tous deux ont un grand respect pour les choses honnêtes ; tous deux aiment la patrie & les loix ; tous deux honorent la foi conjugale, & s'ils la violent, ils ne se font point un honneur de la violer ; la paix domestique plaît à tous deux ; tous deux sont silencieux & taciturnes ; tous deux difficiles à émouvoir ; tous deux emportés dans leurs passions ; pour tous deux l'amour est terrible & tragique, il décide du sort de leurs jours ; il ne s'agit pas de moins, dit Muralt, que d'y laisser la raison ou la vie ; enfin, tous deux se plaisent à la campagne, & les dames Angloises errent aussi volontiers dans leurs parcs solitaires, qu'elles vont se montrer à Vauxhall. De ce goût commun pour la solitude naît aussi celui des lectures contemplatives & des romans dont l'Angleterre est innondée. (33) Ainsi tous deux, plus recueillis avec eux-mêmes, se livrent moins à des imitations frivoles, prennent mieux le goût des vrais plaisirs de la vie, & songent moins à paroître heureux qu'à l'être.

J'ai cité les Anglois par préférence, parce qu'ils sont de toutes les nations du monde celle où les mœurs des deux sexes paroissent d'abord les plus contraires. De leur rapport dans ce pays-là nous pouvons conclure pour les autres. Toute la différence consiste en ce que la vie des femmes est un développement continuel de leurs

(33) Ils y sont, comme les hommes, sublimes ou détestables. On n'a jamais fait encore, en quelque langue que ce soit, de Roman égal à *Clarisse*, ni même approchant.

mœurs, au lieu que celles des hommes s'effaçant davantage dans l'uniformité des affaires, il faut attendre, pour en juger, de les voir dans les plaisirs. Voulez-vous donc connoître les hommes? Étudiez les femmes. Cette maxime est générale, & jusques-là tout le monde sera d'accord avec moi. Mais si j'ajoute qu'il n'y a point de bonnes mœurs pour les femmes hors d'une vie retirée & domestique; si je dis que les paisibles soins de la famille & du ménage sont leur partage, que la dignité de leur sexe est dans sa modestie, que la honte & la pudeur sont en elles inséparables de l'honnêteté, que rechercher les regards des hommes, c'est déja s'en laisser corrompre, & que toute femme qui se montre se déshonore; à l'instant va s'élever contre moi cette philosophie d'un jour qui naît & meurt dans le coin d'une grande ville, & veut étouffer de-là le cri de la nature & la voix unanime du genre humain.

PRÉJUGÉS populaires, me crie-t-on! Petites erreurs de l'enfance! Tromperie des loix & de l'éducation! La pudeur n'est rien. Elle n'est qu'une invention des loix sociales pour mettre à couvert les droits des pères & des époux, & maintenir quelque ordre dans les familles. Pourquoi rougirions-nous des besoins que nous donna la nature? Pourquoi trouverions-nous un motif de honte dans un acte aussi indifférent en soi, & aussi utile dans ses effets que celui qui concourt à perpétuer l'espèce? Pourquoi, les desirs étant égaux des deux parts, les démonstrations en seroient-elles différentes? Pourquoi l'un des sexes se refuseroit-il plus que l'autre aux penchans qui leur sont communs? Pourquoi l'homme auroit-il sur ce point d'autres loix que les animaux?

TES pourquoi, dit le Dieu, ne finiroient jamais.

MAIS ce n'est pas à l'homme, c'est à son Auteur qu'il les faut adresser. N'est-il pas plaisant qu'il faille dire pourquoi j'ai honte d'un sentiment naturel, si cette honte ne m'est pas moins naturelle que ce sentiment même? Autant vaudroit me demander aussi pourquoi j'ai ce sentiment. Est-ce à moi de rendre compte de ce qu'a

fait la nature ? Par cette manière de raisonner, ceux qui ne voient pas pourquoi l'homme est existant, devroient nier qu'il existe.

J'AI peur que ces grands scrutateurs des Conseils de Dieu, n'aient un peu légérement pesé ses raisons. Moi qui ne me pique pas de les connoître, j'en crois voir qui leur ont échappé. Quoi qu'ils en disent, la honte qui voile aux yeux d'autrui les plaisirs de l'amour, est quelque chose. Elle est la sauve-garde commune que la nature a donnée aux deux sexes, dans un état de foiblesse & d'oubli d'eux-mêmes qui les livre à la merci du premier venu ; c'est ainsi qu'elle couvre leur sommeil des ombres de la nuit, afin que durant ce temps de ténèbres, ils soient moins exposés aux attaques les uns des autres ; c'est ainsi qu'elle fait chercher à tout animal souffrant la retraite & les lieux déserts, afin qu'il souffre & meurt en paix, hors des atteintes qu'il ne peut plus repousser.

A l'égard de la pudeur du sexe en particulier, quelle arme plus douce eût pu donner cette même nature à celui qu'elle destinoit à se défendre ? Les desirs sont égaux ? Qu'est-ce à dire ? Y a-t-il de part & d'autre mêmes facultés de les satisfaire ? Que deviendroit l'espèce humaine, si l'ordre de l'attaque & de la défense étoit changé ? L'assaillant choisiroit au hazard des temps où la victoire seroit impossible ; l'assailli seroit laissé en paix quand il auroit besoin de se rendre, & poursuivi sans relâche quand il seroit trop foible pour succomber, enfin le pouvoir & la volonté toujours en discorde, ne laissant jamais partager les desirs, l'amour ne seroit plus le soutien de la nature, il en seroit le destructeur & le fléau.

SI les deux sexes avoient également fait & reçu les avances, la vaine importunité n'eût point été sauvée ; des feux toujours languissans dans une ennuyeuse liberté ne se fussent jamais irrités, le plus doux de tous les sentimens eût à peine effleuré le cœur humain, & son objet eût été mal rempli. L'obstacle apparent qui semble éloigner cet objet, est au fond ce qui le rapproche. Les desirs voilés par la honte n'en deviennent que plus séduisans, en

les gênant la pudeur les enflamme : ſes craintes, ſes détours, ſes réſerves, ſes timides aveux, ſa tendre & naïve fineſſe, diſent mieux ce qu'elle croit taire que la paſſion ne l'eût dit ſans elle : c'eſt elle qui donne du prix aux faveurs, & de la douceur aux refus. Le véritable amour poſſède en effet ce que la ſeule pudeur lui diſpute ; ce mélange de foibleſſe & de modeſtie le rend plus touchant & plus tendre ; moins il obtient, plus la valeur de ce qu'il obtient en augmente, & c'eſt ainſi qu'il jouit à la fois de ſes privations & de ſes plaiſirs.

POURQUOI, diſent-ils, ce qui n'eſt pas honteux à l'homme, le ſeroit-il à la femme ? Pourquoi l'un des ſexes ſe feroit-il un crime de ce que l'autre ſe croit permis ? Comme ſi les conſéquences étoient les mêmes des deux côtés ; comme ſi tous les auſtères devoirs de la femme ne dérivoient pas de cela ſeul, qu'un enfant doit avoir un père. Quand ces importantes conſidérations nous manqueroient, nous aurions toujours la même réponſe à faire, & toujours elle ſeroit ſans replique. Ainſi l'a voulu la nature, c'eſt un crime d'étouffer ſa voix. L'homme peut être audacieux, telle eſt ſa deſtination (34) : il faut bien que quelqu'un ſe déclare. Mais

(34) Diſtinguons cette audace de l'inſolence & de la brutalité ; car rien ne part de ſentimens plus oppoſés, & n'a d'effets plus contraires. Je ſuppoſe l'amour innocent & libre, ne recevant de loix que de lui-même ; c'eſt à lui ſeul qu'il appartient de préſider à ſes myſtères, & de former l'union des perſonnes, ainſi que celle des cœurs. Qu'un homme inſulte à la pudeur du ſexe, & attente avec violence aux charmes d'un jeune objet qui ne ſent rien pour lui ; ſa groſſiéreté n'eſt point paſſionnée, elle eſt outrageante ; elle annonce un ame ſans mœurs, ſans délicateſſe, incapable à la fois d'amour & d'honnêteté. Le plus grand prix des plaiſirs eſt dans le cœur qui les donne : un véritable amant ne trouveroit que douleur, rage & déſeſpoir dans la poſſeſſion même de ce qu'il aime, s'il croyoit n'en point être aimé.

Vouloir contenter inſolemment ſes deſirs ſans l'aveu de celle qui les fait naître, eſt l'audace d'un Satyre : celle d'un homme eſt de ſavoir les témoigner ſans déplaire, de les rendre intéreſſans, de faire enſorte qu'on les partage, d'aſſervir les ſentimens avant d'attaquer la perſonne. Ce n'eſt pas encore aſſez d'être aimé, les deſirs partagés ne donnent pas ſeuls le droit de les ſatisfaire ; il faut de plus le conſentement de la volonté. Le cœur accorde en vain ce que la volonté re-

toute femme sans pudeur est coupable & dépravée, parce qu'elle foule au pied un sentiment naturel à son sexe.

COMMENT peut-on disputer la vérité de ce sentiment? Toute la terre n'en rendit-elle pas l'éclatant témoignage, la seule comparaison des sexes suffiroit pour la constater. N'est-ce pas la nature qui pare les jeunes personnes de ces traits si doux qu'un peu de honte rend plus touchans encore? N'est-ce pas elle qui met dans leurs yeux ce regard timide & tendre auquel on résiste avec tant de peine? N'est-ce pas elle qui donne à leur teint plus d'éclat, & à leur peau plus de finesse, afin qu'une modeste rougeur s'y laisse mieux appercevoir? N'est-ce pas elle qui les rend craintives afin qu'elles fuient, & foibles afin qu'elles cèdent? A quoi bon leur donner un cœur plus sensible à la pitié, moins de viteſſe à la course, un corps moins robuste, une stature moins haute, des muscles plus délicats, si elle ne les eût destinées à se laisser vaincre? Assujetties aux incommodités de la grossesse, & aux douleurs de l'enfantement, ce surcroit de travail exigeoit-il une diminution de forces? Mais pour cet état pénible, il les falloit assez fortes pour ne succomber qu'à leur volonté, & assez foibles pour avoir toujours un prétexte de se rendre. Voilà précisément le point où les a placées la nature.

PASSONS du raisonnement à l'expérience. Si la pudeur étoit un préjugé de la société & de l'éducation, ce sentiment devroit augmenter dans les lieux où l'éducation est plus soignée, & où l'on rafine incessamment sur les loix sociales; il devroit être plus foible par-tout où l'on est resté plus près de l'état primitif. C'est tout le contraire. (35) Dans nos montagnes les femmes sont

fuse. L'honnête homme & l'amant s'en abstient, même quand il pourroit l'obtenir. Arracher ce consentement tacite, c'est user de toute la violence permise en amour. Le lire dans les yeux, le voir dans les manières, malgré le refus de la bouche, c'est l'art de celui qui sait aimer; s'il acheve alors d'être heureux, il n'est point brutal, il est honnête; il n'outrage point la pudeur, il la respecte, il la sert; il lui laisse l'honneur de défendre encore ce qu'elle eût peut-être abandonné.

(35) Je m'attends à l'objection. Les femmes sauvages n'ont point de pudeur, car elle vont nues. Je ré-

timides & modeſtes, un mot les fait rougir ; elles n'oſent lever les yeux ſur les hommes, & gardent le ſilence devant eux. Dans les grandes villes la pudeur eſt ignoble & baſſe ; c'eſt la ſeule choſe dont une femme bien élevée auroit honte : & l'honneur d'avoir fait rougir un honnête homme n'appartient qu'aux femmes du meilleur air.

L'ARGUMENT tiré de l'exemple des bêtes ne conclut point, & n'eſt pas vrai. L'homme n'eſt point un chien ni un loup. Il ne faut qu'établir dans ſon eſpèce les premiers rapports de la ſociété pour donner à ſes ſentimens une moralité toujours inconnue aux bêtes. Les animaux ont un cœur & des paſſions ; mais la ſainte image de l'honnête & du beau n'entra jamais que dans le cœur de l'homme.

MALGRÉ cela, où a-t-on pris que l'inſtinct ne produit jamais dans les animaux des effets ſemblables à ceux que la honte produit parmi les hommes ? Je vois tous les jours des preuves du contraire. J'en vois ſe cacher dans certains beſoins, pour dérober aux ſens un objet de dégoût ; je les vois enſuite, au lieu de fuir, s'empreſſer d'en couvrir les veſtiges. Que manque-t-il à ces ſoins pour avoir un air de décence & d'honnêteté, ſinon d'être pris par des hommes ? Dans leurs amours, je vois des caprices, des choix, des refus concertés, qui tiennent de bien près à la maxime d'irriter la paſſion par des obſtacles. A l'inſtant même où j'écris ceci, j'ai ſous les yeux un exemple qui le confirme. Deux jeunes pigeons, dans l'heureux temps de leurs premières amours, m'offrent un tableau bien différent de la ſotte brutalité que leur prêtent nos prétendus ſages. La blanche colombe va ſuivant pas à pas ſon bien-aimé, & prend chaſſe elle-même auſſi-tôt qu'il ſe retourne. Reſte-t-il dans l'inaction, de légers coups de becs le réveillent ; s'il ſe retire, on le pourſuit ; s'il ſe défend, un petit vol de ſix pas l'attire encore ; l'innocence de la nature ménage les agaceries & la molle réſiſtance,

ponds que les nôtres en ont encore moins ; car elles s'habillent. Voyez la fin de cet eſſai, au ſujet des filles de Lacédémone.

avec un art qu'auroit à peine la plus habile coquette. Non, la folâtre Galatée ne faiſoit pas mieux, & Virgile eût pu tirer d'un colombier l'une de ſes plus charmantes images.

QUAND on pourroit nier qu'un ſentiment particulier de pudeur fut naturel aux femmes, en ſeroit-il moins vrai que, dans la ſociété, leur partage doit être une vie domeſtique & retirée, & qu'on doit les élever dans des principes qui s'y rapportent? Si la timidité, la pudeur, la modeſtie qui leur ſont propres ſont des inventions ſociales, il importe à la ſociété que les femmes acquièrent ces qualités; il importe de les cultiver en elles, & toute femme qui les dédaigne offenſe les bonnes mœurs. Y a-t-il au monde un ſpectacle auſſi touchant, auſſi reſpectable que celui d'une mère de famille entourée de ſes enfans, réglant les travaux de ſes domeſtiques, procurant à ſon mari une vie heureuſe, & gouvernant ſagement la maiſon? C'eſt-là qu'elle ſe montre dans toute la dignité d'une honnête femme; c'eſt-là qu'elle impoſe vraiment du reſpect, & que la beauté partage avec honneur les hommages rendus à la vertu. Une maiſon dont la maîtreſſe eſt abſente, eſt un corps ſans ame, qui bientôt tombe en corruption; une femme hors de ſa maiſon, perd ſon plus grand luſtre, & dépouillée de ſes vrais ornemens, elle ſe montre avec indécence. Si elle a un mari, que cherche-t-elle parmi les hommes? Si elle n'en a pas, comment s'expoſe-t-elle à rebuter, par un maintien peu modeſte, celui qui ſeroit tenté de le devenir? Quoi qu'elle puiſſe faire, on ſent qu'elle n'eſt pas à ſa place en public, & ſa beauté même, qui plaît ſans intéreſſer, n'eſt qu'un tort de plus que le cœur lui reproche. Que cette impreſſion nous vienne de la nature ou de l'éducation, elle eſt commune à tous les peuples du monde; partout on conſidère les femmes à proportion de leur modeſtie; partout on eſt convaincu qu'en négligeant les manières de leur ſexe, elles en négligent les devoirs; par-tout on voit qu'alors tournant en effronterie la mâle & ferme aſſurance de l'homme, elles s'aviliſſent par cette odieuſe imitation, & déshonorent à la fois leur ſexe & le nôtre.

JE ſais qu'il règne en quelques pays des coutumes contraires;

mais voyez aussi quelles mœurs elles ont fait naître! Je ne voudrois pas d'autre exemple pour confirmer mes maximes. Appliquons aux mœurs des femmes ce que j'ai dit ci-devant de l'honneur qu'on leur porte. Chez tous les anciens peuples policés elles vivoient très-renfermées; elles se montroient rarement en public, jamais avec des hommes; elle ne se promenoient point avec eux; elles n'avoient point la meilleure place au spectacle, elles ne s'y mettoient point en montre; (36) il ne leur étoit pas même permis d'assister à tous, & l'on sait qu'il y avoit peine de mort contre celles qui s'oseroient montrer aux jeux Olympiques.

DANS la maison, elles avoient un appartement particulier où les hommes n'entroient point. Quand leurs maris donnoient à manger, elles se présentoient rarement à table; les honnêtes femmes en sortoient avant la fin du repas, & les autres n'y paroissoient point au commencement. Il n'y avoit aucune assemblée commune pour les deux sexes; ils ne passoient point la journée ensemble. Ce soin de ne pas se rassasier les uns des autres, faisoit qu'on s'en revoyoit avec plus de plaisir; il est sûr qu'en général la paix domestique étoit mieux affermie, & qu'il règnoit plus d'union entre les époux (37) qu'il n'en règne aujourd'hui.

TELS étoient les usages des Perses, des Grecs, des Romains, & même des Égyptiens, malgré les mauvaises plaisanteries d'Hérodote qui se réfutent d'elles-mêmes. Si quelquefois les femmes sortoient des bornes de cette modestie, le cri public montroit que c'étoit une exception. Que n'a-t-on pas dit de la liberté du sexe à Sparte? On peut comprendre aussi, par la *Lisistrata* d'Aristophane, combien l'impudence des Athéniennes étoit choquante aux yeux des

(36) Au Théatre d'Athènes les femmes occupoient une galerie haute appellée *Cercis*, peu commode pour voir & pour être vues; mais il paroît par l'aventure de Valérie & de Sylla, qu'au Cirque de Rome elles étoient mêlées avec les hommes.

(37) On en pourroit attribuer la cause à la facilité du divorce; mais les Grecs en faisoient peu d'usage, & Rome subsista cinq cens ans avant que personne s'y prévalût de la loi qui le permettoit.

des Grecs; & dans Rome, déja corrompue, avec quel ſcandale ne vit-on point encore les Dames Romaines ſe préſenter au Tribunal des Triumvirs?

Tout eſt changé. Depuis que des foules de barbares, traînant avec eux leurs femmes dans leurs armées, eurent inondé l'Europe, la licence des camps, jointe à la froideur naturelle des climats ſeptentrionaux, qui rend la réſerve moins néceſſaire, introduiſit une autre manière de vivre que favoriſerent les livres de chevalerie, où les belles Dames paſſoient leur vie à ſe faire enlever par des hommes, en tout bien & en tout honneur. Comme ces livres étoient les écoles de galanterie du temps, les idées de liberté qu'ils inſpirerent s'introduiſirent ſur-tout dans les Cours & les grandes villes, où l'on ſe pique davantage de politeſſe; par le progrès même de cette politeſſe, elle dut enfin dégénérer en groſſiéreté. C'eſt ainſi que la modeſtie naturelle au ſexe eſt peu-à-peu diſparue, & que les mœurs des vivandières ſe ſont tranſmiſes aux femmes de qualité.

Mais voulez-vous ſavoir combien ces uſages, contraires aux idées naturelles, ſont choquans pour qui n'en a pas l'habitude? Jugez-en par la ſurpriſe & l'embarras des étrangers & provinciaux à l'aſpect de ces manières ſi nouvelles pour eux. Cet embarras fait l'éloge des femmes de leurs pays, & il eſt à croire que celles qui le cauſent en ſeroient moins fières ſi la ſource leur en étoit mieux connue. Ce n'eſt point qu'elles en impoſent, c'eſt plutôt qu'elles font rougir, & que la pudeur, chaſſée par la femme de ſes diſcours & de ſon maintien, ſe refugie dans le cœur de l'homme.

Revenant maintenant à nos Comédiennes, je demande comment un état dont l'unique objet eſt de ſe montrer au public, &, qui pis eſt, de ſe montrer pour de l'argent, conviendroit à d'honnêtes femmes, & pourroit compatir en elles avec la modeſtie & les bonnes mœurs? A-t-on beſoin même de diſputer ſur les différences morales des ſexes, pour ſentir combien il eſt difficile que celle qui ſe met à prix en repréſentation ne s'y mette bientôt en perſonne, & ne ſe laiſſe jamais tenter de ſatisfaire des deſirs qu'elle

prend tant de ſoin d'exciter? Quoi! malgré mille timides précautions, une femme honnête & ſage, expoſée au moindre danger, a bien de la peine encore à ſe conſerver un cœur à l'épreuve; & ces jeunes perſonnes audacieuſes, ſans autre éducation qu'un ſyſtême de coquetterie & de rôles amoureux, dans une parure très-peu modeſte, (38) ſans ceſſe entourées d'une jeuneſſe ardente & téméraire, au milieu des douces voix de l'amour & du plaiſir, réſiſteront à leur âge, à leur cœur, aux objets qui les environnent, aux diſcours qu'on leur tient, aux occaſions toujours renaiſſantes, & à l'or auquel elles ſont d'avance à demi vendues! Il faudroit nous croire une ſimplicité d'enfant pour vouloir nous en impoſer à ce point. Le vice a beau ſe cacher dans l'obſcurité, ſon empreinte eſt ſur les fronts coupables; l'audace d'une femme eſt le ſigne aſſuré de ſa honte; c'eſt pour avoir trop à rougir qu'elle ne rougit plus; & ſi quelquefois la pudeur ſurvit à la chaſteté, que doit-on penſer de la chaſteté quand la pudeur même eſt éteinte?

SUPPOSONS, ſi l'on veut, qu'il y ait eu quelques exceptions; ſuppoſons

QU'IL en ſoit juſqu'à trois que l'on pourroit nommer.

Je veux bien croire là deſſus ce que je n'ai jamais ni vu, ni oui dire. Appellerons-nous un métier honnête celui qui fait d'une honnête femme un prodige, & qui nous porte à mépriſer celles qui l'exercent, à moins de compter ſur un miracle continuel? L'immodeſtie tient ſi bien à leur état, & elles le ſentent ſi bien elles-mêmes, qu'il n'y en a pas une qui ne ſe crût ridicule de feindre au moins de prendre pour elle les diſcours de ſageſſe & d'honneur qu'elle débite au public. De peur que ces maximes ſévères ne fiſſent un progrès nuiſible à ſon intérêt, l'Actrice eſt toujours la première à parodier ſon rôle & à détruire ſon propre ouvrage. Elle quitte, en atteignant la couliſſe, la morale du théatre, auſſi bien que ſa dignité, & ſi l'on prend des leçons de vertu ſur la ſcène, on les va bien vite oublier dans les foyers.

[38] Que ſera-ce en leur ſuppoſant la beauté qu'on a raiſon d'exiger d'elles? Voyez les Entretiens ſur *le fils naturel*, p. 183.

Après ce que j'ai dit ci-devant, je n'ai pas besoin, je crois, d'expliquer encore comment le désordre des Actrices entraîne celui des Acteurs, sur-tout dans un métier qui les force à vivre entr'eux dans la plus grande familiarité. Je n'ai pas besoin de montrer comment d'un état déshonorant naissent des sentimens déshonnêtes, ni comment les vices divisent ceux que l'intérêt commun devroit réunir. Je ne m'étendrai pas sur mille sujets de discorde & de querelles que la distribution des rôles, le partage de la recette, le choix des pièces, la jalousie des applaudissemens doivent exciter sans cesse, principalement entre les Actrices, sans parler des intrigues de galanterie. Il est plus inutile encore que j'expose les effets que l'association du luxe & de la misère, inévitable entre ces gens-là, doit naturellement produire. J'en ai déja trop dit pour vous & pour les hommes raisonnables; je n'en dirois jamais assez pour les gens prévenus, qui ne veulent pas voir ce que la raison leur montre, mais seulement ce qui convient à leurs passions ou à leurs préjugés.

Si tout cela tient à la profession du Comédien, que ferons-nous, Monsieur, pour prévenir des effets inévitables? Pour moi, je ne vois qu'un seul moyen; c'est d'ôter la cause. Quand les maux de l'homme lui viennent de sa nature ou d'une manière de vivre qu'il ne peut changer, les Médecins les préviennent-ils? Défendre au Comédien d'être vicieux, c'est défendre à l'homme d'être malade.

S'ensuit-il delà qu'il faille mépriser tous les Comédiens? Il s'ensuit, au contraire, qu'un Comédien qui a de la modestie, des mœurs, de l'honnêteté, est, comme vous l'avez très-bien dit, doublement estimable, puisqu'il montre par-là que l'amour de la vertu l'emporte en lui sur les passions de l'homme, & sur l'ascendant de sa profession. Le seul tort qu'on lui peut imputer est de l'avoir embrassée; mais trop souvent un écart de jeunesse décide du sort de la vie; & quand on se sent un vrai talent, qui peut résister à son attrait? Les grands Acteurs portent avec eux leur excuse; ce sont les mauvais qu'il faut mépriser.

Si j'ai resté si long-temps dans les termes de la proposition générale, ce n'est pas que je n'eusse eu plus d'avantage encore à l'appliquer précisément à la ville de Genève; mais la répugnance de mettre mes concitoyens sur la scène, m'a fait différer autant que je l'ai pu de parler de nous. Il y faut pourtant venir à la fin, & je n'aurois rempli qu'imparfaitement ma tâche, si je ne cherchois, sur notre situation particulière, ce qui résultera de l'établissement d'un théatre dans notre ville, au cas que votre avis & vos raisons déterminent le gouvernement à l'y souffrir. Je me bornerai à des effets si sensibles qu'ils ne puissent être contestés de personne qui connoisse un peu notre constitution.

Genève est riche, il est vrai; mais, quoiqu'on n'y voie point ces énormes disproportions de fortune qui appauvrissent tout un pays pour enrichir quelques habitans, & sement la misère autour de l'opulence, il est certain que, si quelques Genevois possèdent d'assez grands biens, plusieurs vivent dans une disette assez dure, & que l'aisance du plus grand nombre vient d'un travail assidu, d'économie & de modération, plutôt que d'une richesse positive. Il y a bien des villes plus pauvres que la nôtre, où le bourgeois peut donner beaucoup plus à ses plaisirs, parce que le territoire qui le nourrit ne s'épuise pas, & que son temps n'étant d'aucun prix, il peut le perdre sans préjudice. Il n'en va pas ainsi parmi nous, qui, sans terre pour subsister, n'avons tous que notre industrie. Le peuple Genevois ne se soutient qu'à force de travail, & n'a le nécessaire qu'autant qu'il se refuse tout superflu : c'est une des raisons de nos loix somptuaires. Il me semble que ce qui doit d'abord frapper tout étranger entrant dans Genève, c'est l'air de vie & d'activité qu'il y voit règner. Tout s'occupe, tout est en mouvement, tout s'empresse à son travail & à ses affaires. Je ne crois pas que nulle autre autre aussi petite ville au monde offre un pareil spectacle. Visitez le quartier S. Gervais, toute l'horlogerie de l'Europe y paroit rassemblée. Parcourez le Molard & les rues basses, un appareil de commerce en grand, des monceaux de ballots, de tonneaux confusément jettés, une odeur d'Inde & de droguerie vous font imaginer un port de mer. Aux Pâquis, aux Eaux-vives,

le bruit & l'aſpect des fabriques d'indienne & de toile peinte ſemblent vous tranſporter à Zurich. La ville ſe multiplie en quelque ſorte par les travaux qui s'y font; & j'ai vu des gens, ſur ce premier coup-d'œil, en eſtimer le peuple à cent mille ames. Les bras, l'emploi du temps, la vigilance, l'auſtère parcimonie; voilà les tréſors du Genevois, voilà avec quoi nous attendons un amuſement de gens oiſifs, qui, nous ôtant à la fois le temps & l'argent, doublera réellement notre perte.

GENÈVE ne contient pas vingt-quatre mille ames, vous en convenez. Je vois que Lyon, bien plus riche à proportion, & du moins cinq ou ſix fois plus peuplé, entretient exactement un théatre, & que, quand ce théatre eſt un opéra, la ville n'y ſauroit ſuffire. Je vois que Paris, la Capitale de la France & le gouffre des richeſſes de ce grand Royaume, en entretient trois aſſez médiocrement, & un quatrième en certains temps de l'année. Suppoſons ce quatrieme (39) permanent. Je vois que, dans plus de ſix cens mille habitans, ce rendez-vous de l'opulence & de l'oiſiveté fournit à peine journellement au Spectacle mille ou douze cens Spectateurs, tout compenſé. Dans le reſte du Royaume, je vois Bordeaux, Rouen, grands ports de mer; je vois Lille, Strasbourg, grandes villes de guerre, pleines d'Officiers oiſifs qui paſſent leur vie à attendre qu'il ſoit midi & huit heures, avoir un théatre de Comédie : encore faut-il des taxes involontaires pour le ſoutenir. Mais combien d'autres villes incomparablement plus grandes que la nôtre, combien de ſiéges de Parlemens & de Cours ſouveraines ne peuvent entretenir une Comédie à demeure?

POUR juger ſi nous ſommes en état de mieux faire, prenons un terme de comparaiſon bien connu, tel, par exemple, que la ville de Paris. Je dis donc que, ſi plus de ſix cens mille habitans

(39) Si je ne compte point le Concert ſpirituel, c'eſt qu'au lieu d'être un ſpectacle ajouté aux autres, il n'en eſt que le ſupplément. Je ne compte pas, non plus, les petits ſpectacles de la Foire; mais auſſi je la compte toute l'année, au lieu qu'elle ne dure pas ſix mois. En recherchant, par comparaiſon, s'il eſt poſſible, qu'une troupe ſubſiſte à Genève, je ſuppoſe par-tout des rapports plus favorables à l'affirmative que ne les donnent les faits connus.

ne fourniſſent journellement & l'un dans l'autre aux théatres de Paris que douze cens Spectateurs, moins de vingt-quatre mille habitans n'en fourniront certainement pas plus de quarante-huit à Genève. Encore faut-il déduire les *gratis* de ce nombre, & ſuppoſer qu'il n'y a pas proportionnellement moins de déſœuvrés à Genève qu'à Paris, ſuppoſition qui me paroit inſoutenable.

OR, ſi les Comédiens François, penſionnés du Roi, & propriétaires de leur théatre, ont bien de la peine à ſe ſoutenir à Paris avec une aſſemblée de trois cens Spectateurs par repréſentation (40), je demande comment les Comédiens de Genève ſe ſoutiendront avec une aſſemblée de quarante-huit Spectateurs pour toute reſſource? Vous me direz qu'on vit à meilleur compte à Genève qu'à Paris. Oui, mais les billets d'entrée coûteront auſſi moins à proportion : & puis, la dépenſe de la table n'eſt rien pour des Comédiens. Ce ſont les habits, c'eſt la parure qui leur coûte; il faudra faire venir tout cela de Paris, ou dreſſer des ouvriers mal-adroits. C'eſt dans les lieux où toutes ces choſes ſont communes qu'on les fait à meilleur marché. Vous direz encore qu'on les aſſujettira à nos loix ſomptuaires. Mais c'eſt en vain qu'on voudroit porter la réforme ſur le théatre, jamais Cléopatre & Xercès ne goûteront notre ſimplicité. L'état des Comédiens étant de paroître, c'eſt leur ôter le goût de leur métier de les en empêcher, & je doute que jamais bon Acteur conſente à ſe faire Quakre. Enfin, l'on peut m'objecter que la troupe de Genève, étant bien moins nombreuſe que celle de Paris, pourra ſubſiſter à bien moindres frais. D'accord : mais cette différence ſera-t-elle en raiſon de celle de 48 à 300? Ajoutez qu'une troupe plus nombreuſe a auſſi l'avantage de pouvoir jouer plus ſouvent, au lieu que dans une petite troupe où les doubles manquent, tous ne ſauroient jouer tous les jours; la

(40) Ceux qui ne vont aux ſpectacles que les beaux jours où l'aſſemblée eſt nombreuſe, trouveront cette eſtimation trop foible; mais ceux qui pendant dix ans les auront ſuivis, comme moi, bons & mauvais jours, la trouveront sûrement trop forte. S'il faut donc diminuer le nombre journalier de 300 ſpectateurs à Paris, il faut diminuer proportionnellement celui de 48 à Genève; ce qui renforce mes objections.

maladie, l'absence d'un seul Comédien fait manquer une représentation, & c'est autant de perdu pour la recette.

Le Genevois aime excessivement la campagne : on en peut juger par la quantité de maisons répandues autour de la ville. L'attrait de la chasse & la beauté des environs entretiennent ce goût salutaire. Les portes, fermées avant la nuit, ôtant la liberté de la promenade au-dehors, & les maisons de campagne étant si près, fort peu de gens aisés couchent en ville durant l'été. Chacun ayant passé la journée à ses affaires, part le soir à portes fermantes, & va dans sa petite retraite respirer l'air le plus pur, & jouir du plus charmant payſage qui soit sous le Ciel. Il y a même beaucoup de citoyens & de bourgeois qui y résident toute l'année, & n'ont point d'habitation dans Genève. Tout cela est autant de perdu pour la Comédie, & pendant toute la belle saison il ne restera presque pour l'entretenir que des gens qui n'y vont jamais. A Paris, c'est toute autre chose : on allie fort bien la Comédie avec la campagne ; & tout l'été l'on ne voit, à l'heure où finissent les spectacles, que carrosses sortir des portes. Quant aux gens qui couchent en ville, la liberté d'en sortir à toute heure, les tente moins que les incommodités qui l'accompagnent ne les rebutent. On s'ennuie si-tôt des promenades publiques, il faut aller chercher si loin la campagne, l'air en est si empesté d'immondices & la vue si peu attrayante, qu'on aime mieux aller s'enfermer au spectacle. Voilà donc encore une différence au désavantage de nos Comédiens, & une moitié de l'année perdue pour eux. Pensez-vous, Monsieur, qu'ils trouveront aisément sur le reste à remplir un si grand vuide ? Pour moi je ne vois aucun autre remède à cela que de changer l'heure où l'on ferme les portes, d'immoler notre sûreté à nos plaisirs, & de laisser une place forte ouverte pendant la nuit, (41) au milieu de trois Puissances dont la plus éloignée n'a pas demi-lieue à faire pour arriver à nos glacis.

(41) Je sais que toutes nos grandes fortifications sont la chose du monde la plus inutile, & que quand nous aurions assez de troupes pour les défendre, cela seroit fort inutile encore ; car sûrement on ne viendra pas nous assiéger. Mais pour n'avoir point de siège à craindre, nous n'en devons

CE n'eſt pas tout, il eſt impoſſible qu'un établiſſement ſi contraire à nos anciennes maximes ſoit généralement applaudi. Combien de généreux citoyens verront avec indignation ce monument du luxe & de la molleſſe s'élever ſur les ruines de notre antique ſimplicité, & menacer de loin la liberté publique ? Penſez-vous qu'ils iront autoriſer cette innovation de leur préſence, après l'avoir hautement improuvée ? Soyez sûr que pluſieurs vont ſans ſcrupule au Spectacle à Paris qui n'y mettront jamais les pieds à Genève, parce que le bien de la patrie leur eſt plus cher que leur amuſement. Où ſera l'imprudente mère qui oſera mener ſa fille à cette dangereuſe école, & combien de femmes reſpectables croiroient ſe déshonorer en y allant elles-mêmes ? Si quelques perſonnes s'abſtiennent à Paris d'aller au Spectacle, c'eſt uniquement par un principe de Religion, qui sûrement ne ſera pas moins fort parmi nous, & nous aurons de plus les motifs de mœurs, de vertu, de patriotiſme, qui retiendront encore ceux que la religion ne retiendroit pas. (42)

J'AI fait voir qu'il eſt abſolument impoſſible qu'un Théatre de comédie ſe ſoutienne à Genève par le ſeul concours des Spectateurs. Il faudra donc de deux choſes l'une; ou que les riches ſe cotiſent pour le ſoutenir, charge onéreuſe qu'aſſurément ils ne feront pas d'humeur à ſupporter long-temps; ou que l'État s'en mêle & le ſoutienne à ſes propres frais. Mais comment le ſoutiendra-t-il ? Sera-ce en retranchant, ſur les dépenſes néceſſaires

pas moins veiller à nous garantir de toute ſurpriſe : rien n'eſt ſi facile que d'aſſembler des gens de guerre à notre voiſinage. Nous avons trop appris l'uſage qu'on en peut faire, & nous devons ſonger que les plus mauvais droits hors d'une place, ſe trouvent excellents quand on eſt dedans.

(42) Je n'entends point par-là qu'on puiſſe être vertueux ſans Religion; j'eus long-temps cette opinion trompeuſe, dont je ſuis trop déſabuſé. Mais j'entends qu'un Croyant peut s'abſtenir quelquefois, par des motifs de vertu purement ſociale, de certaines actions indifférentes par elles-mêmes & qui n'intéreſſent point immédiatement la conſcience, comme eſt celle d'aller aux ſpectacles, dans un lieu où il n'eſt pas bon qu'on les ſouffre.

faires auxquelles suffit à peine son modique revenu, de quoi pourvoir à celle-là ? Ou bien destinera-t-il à cet usage important les sommes que l'économie & l'intégrité de l'administration permet quelquefois de mettre en réserve pour les plus pressans besoins ? Faudra-t-il réformer notre petite garnison & garder nous-mêmes nos portes ? Faudra-t-il réduire les foibles honoraires de nos Magistrats, ou nous ôterons-nous pour cela toute ressource au moindre accident imprévu ? Au défaut de ces expédiens, je n'en vois plus qu'un qui soit praticable, c'est la voie des taxes & impositions, c'est d'assembler nos Citoyens & Bourgeois en conseil général dans le temple de S. Pierre, & là de leur proposer gravement d'accorder un impôt pour l'établissement de la Comédie. A Dieu ne plaise que je croie nos sages & dignes Magistrats capables de faire jamais une proposition semblable ; & sur votre propre article, on peut juger assez comment elle seroit reçue.

Si nous avions le malheur de trouver quelque expédient propre à lever ces difficultés, ce seroit tant pis pour nous ; car cela ne pourroit se faire qu'à la faveur de quelque vice secret, qui, nous affoiblissant encore dans notre petitesse, nous perdroit enfin tôt ou tard. Supposons pourtant qu'un beau zèle du Théatre nous fit faire un pareil miracle ; supposons les Comédiens bien établis dans Genève, bien contenus par nos loix, la Comédie florissante & fréquentée ; supposons enfin notre ville dans l'état où vous dites qu'ayant des mœurs & des Spectacles, elle réuniroit les avantages des uns & des autres : avantages au reste qui me semblent peu comparibles, car celui des Spectacles n'étant que de suppléer aux mœurs, est nul par-tout où les mœurs existent.

Le premier effet sensible de cet établissement sera, comme je l'ai déja dit, une révolution dans nos usages, qui en produira nécessairement une dans nos mœurs. Cette révolution sera-t-elle bonne ou mauvaise ? C'est ce qu'il est temps d'examiner.

Il n'y a point d'État bien constitué où l'on ne trouve des

uſages qui tiennent à la forme du gouvernement & ſervent à la maintenir. Tel étoit, par exemple, autrefois à Londres celui des coteries, ſi mal à propos tournées en dériſion parmi les auteurs du Spectateur; à ces coteries, ainſi devenues ridicules, ont ſuccédés les cafés & les mauvais lieux. Je doute que le peuple Anglois ait beaucoup gagné au change. Des coteries ſemblables ſont maintenant établies à Genève, ſous le nom de *cercles*, & j'ai lieu, Monſieur, de juger par votre article que vous n'avez point obſervé ſans eſtime le ton de ſens & de raiſon qu'elles y font règner. Cet uſage eſt ancien parmi nous, quoique ſon nom ne le ſoit pas. Les coteries exiſtoient dans mon enfance ſous le nom de *ſociétés*; mais la forme en étoit moins bonne & moins régulière. L'exercice des armes qui nous raſſemble tous les printemps, les divers prix qu'on tire une partie de l'année, les fêtes militaires que ces prix occaſionnent, le goût de la chaſſe commun à tous les Genevois, réuniſſant fréquemment les hommes, leur donnoient occaſion de former entr'eux des ſociétés de table, des parties de campagne, & enfin des liaiſons d'amitié; mais ces aſſemblées n'ayant pour objet que le plaiſir & la joie, ne ſe formoit guères qu'au cabaret. Nos diſcordes civiles, où la néceſſité des affaires obligeoit de s'aſſembler plus ſouvent & de délibérer de ſang-froid, firent changer ces ſociétés tumultueuſes en des rendez-vous plus honnêtes. Ces rendez-vous prirent le nom de cercles, & d'une fort triſte cauſe ſont ſortis de très-bons effets. (43)

CES cercles ſont des ſociétés de douze ou quinze perſonnes qui louent un appartement commode; qu'on pourvoit à frais communs de meubles & de proviſions néceſſaires. C'eſt dans cet appartement que ſe rendent tous les après-midi ceux des aſſociés que leurs affaires ou leurs plaiſirs ne retiennent point ailleurs. On s'y raſſemble, & là, chacun ſe livrant ſans géne aux amuſemens de ſon goût, on joue, on cauſe, on lit, on boit, on fume. Quelquefois on y ſoupe, mais rarement, parce que

[43] Je parlerai ci-après des inconvéniens.

le Genevois eſt rangé & ſe plaît à vivre avec ſa famille. Souvent auſſi l'on va ſe promener enſemble, & les amuſemens qu'on ſe donne ſont des exercices propres à rendre & maintenir le corps robuſte. Les femmes & les filles de leur côté, ſe raſſemblent par ſociétés, tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre. L'objet de cette réunion eſt un petit jeu de commerce, un goûter, &, comme on peut bien croire, un intariſſable babil. Les hommes, ſans être fort ſévérement exclus de ces ſociétés, s'y mêlent aſſez rarement; & je penſerois plus mal encore de ceux qu'on y voit toujours que de ceux qu'on n'y voit jamais.

Tels ſont les amuſemens journaliers de la Bourgeoiſie de Genève. Sans être dépourvus de plaiſir & de gaieté, ces amuſemens ont quelque choſe de ſimple & d'innocent qui convient à des mœurs républicaines : mais dès l'inſtant qu'il y aura Comédie, adieu les cercles, adieu les ſociétés! Voilà la révolution que j'ai prédite, tout cela tombe néceſſairement; & ſi vous m'objectez l'exemple de Londres, cité par moi-même, où les ſpectacles établis n'empêchoient point les coteries, je répondrai qu'il y a, par rapport à nous, une différence extrême : c'eſt qu'un théatre, qui n'eſt qu'un point dans cette ville immenſe, ſera dans la nôtre un grand objet qui abſorbera tout.

Si vous me demandez enſuite où eſt le mal que les cercles ſoient abolis.... Non, Monſieur, cette queſtion ne viendra pas d'un Philoſophe. C'eſt un diſcours de femme, ou de jeune homme qui traitera nos cercles de corps-de-garde, & croira ſentir l'odeur du tabac. Il faut pourtant répondre; car, pour cette fois, quoique je m'adreſſe à vous, j'écris pour le peuple, & ſans doute il y paroît; mais vous m'y avez forcé.

Je dis premiérement que, ſi c'eſt une mauvaiſe choſe que l'odeur du tabac, c'en eſt une fort bonne de reſter maître de ſon bien, & d'être sûr de coucher chez ſoi. Mais j'oublie déja que je n'écris pas pour des d'Alembert. Il faut m'expliquer d'une autre manière.

Suivons les indications de la nature, conſultons le bien de la ſociété; nous trouverons que les deux ſexes doivent ſe raſſembler

quelquefois, & vivre ordinairement séparés. Je l'ai dit tantôt par rapport aux femmes, je le dis maintenant par rapport aux hommes. Ils se sentent autant & plus qu'elles de leur trop intime commerce; elles n'y perdent que leurs mœurs, & nous y perdons à la fois nos mœurs & notre constitution; car ce sexe plus foible, hors d'état de prendre notre manière de vivre trop pénible pour lui, nous force de prendre la sienne trop molle pour nous, & ne voulant plus souffrir de séparation, faute de pouvoir se rendre hommes, les femmes nous rendent femmes.

CET inconvénient qui dégrade l'homme, est très-grand partout; mais c'est sur-tout dans les États comme le nôtre qu'il importe de le prévenir. Qu'un Monarque gouverne des hommes ou des femmes, cela lui doit être assez indifférent, pourvu qu'il soit obéi; mais dans une République, il faut des hommes. (44)

LES anciens passoient presque leur vie en plein air, ou vaquant à leurs affaires, ou réglant celles de l'État sur la place publique, ou se promenant à la campagne, dans des jardins, au bord de la mer, à la pluie, au soleil, & presque toujours tête nue. (45) A tout cela point de femmes; mais on savoit bien les trouver au besoin; & nous ne voyons point, par leurs écrits & par les échantillons de leurs conversations qui nous restent, que l'esprit, ni le goût, ni l'amour même, perdissent rien à cette réserve. Pour nous, nous avons pris des manières toutes contraires : lâchement dévoués

[44] On me dira qu'il en faut aux Rois pour la guerre. Point du tout. Au lieu de trente mille hommes, ils n'ont, par exemple, qu'à lever cent mille femmes. Les femmes ne manquent pas de courage; elles préferent l'honneur à la vie; quand elles se battent, elles se battent bien. L'inconvénient de leur sexe est de ne pouvoir supporter les fatigues de la guerre & l'intempérie des saisons. Le secret est donc d'en avoir toujours le triple de ce qu'il en faut pour se battre, afin de sacrifier les deux autres tiers aux maladies & à la mortalité.

[45] Après la bataille gagnée par Cambise sur Psalmetique, on distinguoit parmi les morts les Egyptiens, qui avoient toujours la tête nue, à l'extrême dureté de leurs crânes, au lieu que les Perses, toujours coëffés de leurs grosses tiares, avoient les crânes si tendres qu'on les brisoit sans effort. Hérodote lui-même fut, longtemps après, témoin de cette différence.

aux volontés du ſexe que nous devrions protéger & non ſervir, nous avons appris à le mépriſer en lui obéiſſant, à l'outrager par nos ſoins railleurs; & chaque femme de Paris raſſemble dans ſon appartement un ſerrail d'hommes plus femmes qu'elles, qui ſavent rendre à la beauté toutes ſortes d'hommages, hors celui du cœur dont elle eſt digne. Mais voyez ces mêmes hommes toujours contraints dans ces priſons volontaires, ſe lever, ſe raſſeoir, aller & venir ſans ceſſe à la cheminée, à la fenêtre, prendre & poſer cent fois un écran, feuilleter des livres, parcourir des tableaux, tourner, pirouetter par la chambre, tandis que l'idole, étendue ſans mouvement dans ſa chaiſe longue, n'a d'actif que la langue & les yeux. D'où vient cette différence, ſi ce n'eſt que la nature, qui impoſe aux femmes cette vie ſédentaire & caſanière, en preſcrit aux hommes une toute oppoſée, & que cette inquiétude indique en eux un vrai beſoin? Si les Orientaux, que la chaleur du climat fait aſſez tranſpirer, font peu d'exercice & ne ſe promènent point, au moins ils vont s'aſſeoir en plein air & reſpirer à leur aiſe; au lieu qu'ici les femmes ont grand ſoin d'étouffer leurs amis dans de bonnes chambres bien fermées.

Si l'on compare la force des hommes anciens à celle des hommes d'aujourd'hui, on n'y trouve aucune eſpèce d'égalité. Nos exercices de l'Académie ſont des jeux d'enfans auprès de ceux de l'ancienne Gymnaſtique; on a quitté la paume, comme trop fatigante; on ne peut plus voyager à cheval. Je ne dis rien de nos troupes. On ne conçoit plus les marches des armées Grecques & Romaines : le chemin, le travail, le fardeau du ſoldat Romain fatigue ſeulement à le lire, & accable l'imagination. Le cheval n'étoit pas permis aux Officiers d'Infanterie. Souvent les Généraux faiſoient à pied les mêmes journées que leurs troupes. Jamais les deux Caton n'ont autrement voyagé, ni ſeuls, ni avec leurs armées. Othon lui-même, l'efféminé Othon, marchoit armé de fer à la tête de la ſienne, allant au-devant de Vitellius. Qu'on trouve à préſent un ſeul homme de guerre capable d'en faire autant. Nous ſommes déchus en tout. Nos Peintres & nos Sculpteurs ſe plaignent de ne plus trouver de modèles comparables à ceux de l'antique.

Pourquoi cela? L'homme a-t-il dégénéré? L'espèce a-t-elle une décrépitude physique, ainsi que l'individu? Au contraire : les Barbares du nord qui ont, pour ainsi dire, peuplé l'Europe d'une nouvelle race, étoient plus grands & plus forts que les Romains qu'ils ont vaincus & subjugués. Nous devrions donc être plus forts nous-mêmes, qui, pour la plupart, descendons de ces nouveaux venus; mais les premiers Romains vivoient en hommes (46), & trouvoient dans leurs continuels exercices la vigueur que la nature leur avoit refusée, au lieu que nous perdons la nôtre dans la vie indolente & lâche où nous réduit la dépendance du sexe. Si les Barbares dont je viens de parler vivoient avec les femmes, ils ne vivoient pas pour cela comme elles; c'étoient elles qui avoient le courage de vivre comme eux, ainsi que faisoient aussi celles de Sparte. La femme se rendoit robuste, & l'homme ne s'énervoit pas.

Si ce soin de contrarier la nature est nuisible au corps, il l'est encore plus à l'esprit. Imaginez quelle peut être la trempe de l'ame d'un homme uniquement occupé de l'importante affaire d'amuser les femmes, & qui passe sa vie entière à faire pour elles ce qu'elles devroient faire pour nous, quand, épuisés de travaux dont elles sont incapables, nos esprits ont besoin de délassement. Livrés à ces puériles habitudes, à quoi pourrions-nous jamais nous élever de grand? Nos talens, nos écrits se sentent de nos frivoles occupations (47) : agréables, si l'on veut, mais petits & froids comme

[46] Les Romains étoient les hommes les plus petits & les plus foibles de tous les peuples de l'Italie; & cette différence étoit si grande, dit Tite-Live, qu'elle s'appercevoit au premier coup d'œil dans les troupes des uns & des autres. Cependant l'exercice & la discipline prévalurent tellement sur la Nature, que les foibles firent ce que ne pouvoient faire les forts, & les vainquirent.

(47) Les femmes, en général, n'aiment aucun art, ne se connoissent à aucun, & n'ont aucun génie. Elles peuvent réussir aux petits ouvrages qui ne demandent que de la légéreté d'esprit, du goût, de la grace, quelquefois même de la philosophie & du raisonnement. Elles peuvent acquérir de la science, de l'érudition, des talens, & tout ce qui s'acquiert à force de travail. Mais ce feu cé-

nos sentimens, ils ont pour tout mérite ce tour facile qu'on n'a pas grande peine à donner à des riens. Ces foules d'ouvrages éphémères qui naissent journellement, n'étant faits que pour amuser des femmes, & n'ayant ni force, ni profondeur, volent tous de la toilette au comptoir. C'est le moyen de récrire incessamment les mêmes, & de les rendre toujours nouveaux. On m'en citera deux ou trois qui serviront d'exceptions; mais moi j'en citerai cent mille qui confirmeront la règle. C'est pour cela que la plupart des productions de notre âge passeront avec lui, & la postérité croira qu'on fit bien peu de livres, dans ce même siècle où l'on en fait tant.

Il ne seroit pas difficile de montrer qu'au lieu de gagner à ces usages, les femmes y perdent. On les flatte sans les aimer; on les sert sans les honorer; elles sont entourées d'agréables; mais elles n'ont plus d'amans; & le pis est que les premiers, sans avoir les sentimens des autres, n'en usurpent pas moins tous les droits. La société des deux sexes, devenue trop commune & trop facile, a produit ces deux effets; & c'est ainsi que l'esprit général de la galanterie étouffe à la fois le génie & l'amour.

Pour moi, j'ai peine à concevoir comment on rend assez peu d'honneur aux femmes pour leur oser adresser sans cesse ces fades propos galans, ces complimens insultans & moqueurs, auxquels on ne daigne pas même donner un air de bonne foi; les outrager par ces évidens mensonges, n'est ce pas leur déclarer assez nettement qu'on ne trouve aucune vérité obligeante à leur dire? Que

leste qui échauffe & embrase l'ame, ce génie qui consume & dévore, cette brûlante éloquence, ces transports sublimes qui portent leurs ravissemens jusqu'au fond des cœurs, manqueront toujours aux écrits des femmes : ils sont tous froids & jolis comme elles; ils auront tant d'esprit que vous voudrez, jamais d'ame; ils seroient cent fois plutôt sensés que passionnés. Elles ne savent ni décrire ni sentir l'amour même. La seule Sapho, que je sache, & une autre, méritèrent d'être exceptées. Je parierois tout au monde que les Lettres Portugaises ont été écrites par un homme. Or, partout où dominent les femmes, leur goût doit aussi dominer : & voilà ce qui détermine celui de notre siècle.

l'amour ſe faſſe illuſion ſur les qualités de ce qu'on aime, cela n'arrive que trop ſouvent; mais eſt-il queſtion d'amour dans tout ce mauſſade jargon? Ceux mêmes qui s'en ſervent, ne s'en ſervent-ils pas également pour toutes les femmes, & ne ſeroient-ils pas au déſeſpoir qu'on les crût ſérieuſement amoureux d'une ſeule? Qu'ils ne s'en inquietent pas. Il faudroit avoir d'étranges idées de l'amour pour les en croire capables, & rien n'eſt plus éloigné de ſon ton que celui de la galanterie. De la manière que je conçois cette paſſion terrible, ſon trouble, ſes égaremens, ſes palpitations, ſes tranſports, ſes brûlantes expreſſions, ſon ſilence plus énergique, ſes inexprimables regards que leur timidité rend téméraires, & qui montrent les deſirs par la crainte, il me ſemble qu'après un langage auſſi véhément, ſi l'amant venoit à dire une ſeule fois, *je vous aime*, l'amante indignée lui diroit, *vous ne m'aimez plus*, & ne le reverroit de ſa vie.

Nos cercles conſervent encore parmi nous quelque image des mœurs antiques. Les hommes entre eux diſpenſés de rabaiſſer leurs idées à la portée des femmes, & d'habiller galamment la raiſon, peuvent ſe livrer à des diſcours graves & ſérieux ſans crainte du ridicule. On oſe parler de patrie & de vertu ſans paſſer pour rabâcheur; on oſe être ſoi-même ſans s'aſſervir aux maximes d'une caillette. Si le tour de la converſation devient moins poli, les raiſons prennent plus de poids; on ne ſe paie point de plaiſanterie ni de gentilleſſe. On ne ſe tire point d'affaire par de bons mots. On ne ſe ménage point dans la diſpute: chacun, ſe ſentant attaqué de toutes les forces de ſon adverſaire, eſt obligé d'employer toutes les ſiennes pour ſe défendre; c'eſt ainſi que l'eſprit acquiert de la juſteſſe & de la vigueur. S'il ſe mêle à tout cela quelques propos licencieux, il ne faut point trop s'en effaroucher: les moins groſſiers ne ſont pas toujours les plus honnêtes, & ce langage un peu ruſtaut eſt préférable encore à ce ſtyle le plus recherché, dans lequel les deux ſexes ſe ſéduiſent mutuellement & ſe familiariſent décemment avec le vice. La manière de vivre plus conforme aux inclinations de l'homme, eſt auſſi mieux aſſortie à ſon tempérament. On ne reſte point toute la journée établi ſur une chaiſe

chaſſe. On ſe livre à des jeux d'exercice, on va, on vient; pluſieurs cercles ſe tiennent à la campagne, d'autres s'y rendent. On a des jardins pour la promenade, des cours ſpacieuſes pour s'exercer, un grand lac pour nager, tout le pays ouvert pour la chaſſe; & il ne faut pas croire que cette chaſſe ſe faſſe auſſi commodément qu'aux environs de Paris, où l'on trouve le gibier ſous ſes pieds & où l'on tire à cheval. Enfin ces honnêtes & innocentes inſtitutions raſſemblent tout ce qui peut contribuer à former dans les mêmes hommes des amis, des citoyens, des ſoldats, & par conſéquent tout ce qui convient le mieux à un peuple libre.

On accuſe d'un défaut les ſociétés des femmes, c'eſt de les rendre médiſantes & ſatyriques; & l'on peut bien comprendre, en effet, que les anecdotes d'une petite ville n'échappent pas à ces comités féminins; on penſe bien auſſi que les maris abſens y ſont peu ménagés, & que toute femme jolie & fêtée n'a pas beau jeu dans le cercle de ſa voiſine. Mais peut-être y a-t-il dans cet inconvénient plus de bien que de mal, & toujours eſt-il inconteſtablement moindre que ceux dont il tient la place: car lequel vaut le mieux qu'une femme diſe avec ſes amies du mal de ſon mari, ou que tête-à-tête avec un homme elle lui en faſſe, qu'elle critique le déſordre de ſa voiſine, ou qu'elle l'imite? Quoique les Genevoiſes diſent aſſez librement ce qu'elles ſavent & quelquefois ce qu'elles conjecturent, elles ont une véritable horreur de la calomnie, & l'on ne leur entendra jamais intenter contre autrui des accuſations qu'elles croient fauſſes; tandis qu'en d'autres pays les femmes, également coupables par le ſilence & par leurs diſcours, cachent, de peur de repréſailles, le mal qu'elles ſavent, & publient, par vengeance, celui qu'elles ont inventés.

Combien de ſcandales publics ne retient pas la crainte de ces ſévères obſervatrices? Elles ſont preſque dans notre ville la fonction des Cenſeurs. C'eſt ainſi que dans les beaux temps de Rome, les citoyens, ſurveillans les uns des autres, s'accuſoient publiquement par zèle pour la juſtice; mais quand Rome fut corrompue, & qu'il ne reſta plus rien à faire pour les bonnes

mœurs que de cacher les mauvaises, la haine des vices qui les démasque en devint un. Aux citoyens zélés succédèrent des délateurs infâmes, & au lieu qu'autrefois les bons accusoient les méchans, ils en furent accusés à leur tour. Grace au Ciel nous sommes loin d'un terme si funeste. Nous ne sommes point réduits à nous cacher à nos propres yeux, de peur de nous faire horreur. Pour moi, je n'en aurai pas meilleure opinion des femmes, quand elles seront plus circonspectes : on se ménagera davantage, quand on aura plus de raisons de se ménager, & quand chacune aura besoin pour elle-même de la discrétion dont elle donnera l'exemple aux autres.

QU'ON ne s'alarme donc point tant du caquet des sociétés des femmes. Qu'elles médisent tant qu'elles voudront, pourvu qu'elles médisent entr'elles. Des femmes véritablement corrompues ne sauroient supporter long-temps cette manière de vivre, & quelque chère que leur pût être la médisance, elles voudroient médire avec des hommes. Quoi qu'on m'ait pu dire à cet égard, je n'ai jamais vu aucune de ces sociétés sans un secret mouvement d'estime & de respect pour celles qui la composoient. Telle est, me disois-je, la destitution de la nature, qui donne différens goûts aux deux sexes, afin qu'ils vivent séparés & chacun à sa manière. (48) Ces aimables personnes passent ainsi leurs jours, livrées aux occupations qui leur conviennent, ou à des amusemens innocens & simples, très-propres à toucher un cœur honnête & à donner bonne opinion d'elles. Je ne sais ce qu'elles ont dit, mais elles ont vécu ensemble; elles ont pu parler des hommes, mais elles se sont passées d'eux ; & tandis qu'elles critiquoient si sévérement la conduite des autres, au moins la leur étoit irréprochable.

LES cercles d'hommes ont aussi leurs inconvéniens, sans doute;

(48) Ce principe, auquel tiennent toutes bonnes mœurs, est développé d'une manière plus claire & plus étendue dans un manuscrit dont je suis dépositaire, & que je me propose de publier, s'il me reste assez de temps pour cela, quoique cette annonce ne soit guères propre à lui concilier d'avance la faveur des Dames.

quoi d'humain n'a pas les ſiens? On joue, on boit, on s'enivre, on paſſe les nuits; tout cela peut être vrai, tout cela peut être exagéré. Il y a par-tout mélange de bien & de mal, mais à diverſes meſures. On abuſe de tout : axiome trivial, ſur lequel on ne doit ni tout rejetter, ni tout admettre. La règle pour choiſir eſt ſimple. Quand le bien ſurpaſſe le mal, la choſe doit être admiſe, malgré ſes inconvéniens; quand le mal ſurpaſſe le bien, il la faut rejetter, même avec ſes avantages. Quand la choſe eſt bonne en elle-même & n'eſt mauvaiſe que dans ſes abus, quand les abus peuvent être prévenus ſans beaucoup de peine, ou tolérés ſans grand préjudice, ils peuvent ſervir de prétexte & non de raiſon pour abolir un uſage utile; mais ce qui eſt mauvais en ſoi ſera toujours mauvais (49), quoi qu'on faſſe pour en tirer un bon uſage. Telle eſt la différence eſſentielle des cercles aux ſpectacles.

LES citoyens d'un même État, les habitans d'une même ville ne ſont point des Anachorètes, ils ne ſauroient vivre toujours ſeuls & ſéparés; quand ils le pourroient, il ne faudroit pas les y contraindre. Il n'y a que le plus farouche deſpotiſme qui s'alarme à la vue de ſept ou huit hommes aſſemblés, craignant toujours que leurs entretiens ne roule ſur leurs misères.

OR, de toutes les ſortes de liaiſons qui peuvent raſſembler les particuliers dans une ville comme la nôtre, les cercles forment, ſans contredit, la plus raiſonnable, la plus honnête, & la moins dangereuſe : parce qu'elle ne veut ni ne peut ſe cacher, qu'elle eſt publique, permiſe, & que l'ordre & la règle y règnent. Il eſt même facile à démontrer que les abus qui peuvent en réſulter naîtroient également de toutes les autres, ou qu'elles en produiroient de plus grands encore. Avant de ſonger à détruire un uſage établi, on doit avoir bien peſé ceux qui s'introduiront à ſa place. Quiconque en pourra propoſer un qui ſoit praticable & duquel ne réſulte aucun abus, qu'il le propoſe, & qu'enſuite les cercles ſoient abolis : à la bonne heure. En attendant, laiſſons, s'il le

(49) Je parle dans l'ordre moral; car dans l'ordre phyſique il n'y a rien d'abſolument mauvais. Le tout eſt bien.

faut, paſſer la nuit à boire à ceux qui, ſans cela, la paſſeroient peut-être à faire pis.

Toute intempérance eſt vicieuſe, & ſur-tout celle qui nous ôte la plus noble de nos facultés. L'excès du vin dégrade l'homme, aliène au moins ſa raiſon pour un temps & l'abrutit à la longue. Mais enfin, le goût du vin n'eſt pas un crime, il en fait rarement commettre; il rend l'homme ſtupide & non pas méchant. (50) Pour une querelle paſſagère qu'il cauſe, il forme cent attachemens durables. Généralement parlant, les buveurs ont de la cordialité, de la franchiſe; ils ſont preſque tous bons, droits, juſtes, fidèles, braves & honnêtes gens, à leur défaut près. En oſera-t-on dire autant des vices qu'on ſubſtitue à celui-là, ou bien prétend-on faire de toute une ville un peuple d'hommes ſans défauts & retenus en toute choſe? Combien de vertus apparentes cachent ſouvent des vices réels! Le ſage eſt ſobre par tempérance, le fourbe l'eſt par fauſſeté. Dans les pays de mauvaiſes mœurs, d'intrigues, de trahiſons, d'adultères, on redoute un état d'indiſcrétion où le cœur ſe montre ſans qu'on y ſonge. Par-tout les gens qui abhorrent le plus l'ivreſſe ſont ceux qui ont le plus d'intérêt à s'en garantir. En Suiſſe elle eſt preſqu'en eſtime: à Naples, elle eſt en horreur; mais au fond laquelle eſt le plus à craindre de l'intempérance du Suiſſe ou de la réſerve de l'Italien?

Je le répète, il vaudroit mieux être ſobre & vrai, non-ſeulement pour ſoi, même pour la ſociété: car tout ce qui eſt mal en morale, eſt mal encore en politique. Mais le Prédicateur s'arrête au mal perſonnel, le Magiſtrat ne voit que les conſéquences publiques; l'un n'a pour objet que la perfection de l'homme où l'homme

(50) Ne calomnions point le vice même, n'a-t-il pas aſſez de ſa laideur? Le vin ne donne pas de la méchanceté, il la décèle. Celui qui tua Clitus dans l'ivreſſe, fit mourir Philotas de ſang froid. Si l'ivreſſe a ſes fureurs, quelle paſſion n'a pas les ſiennes? La différence eſt que les autres reſtent au fond de l'ame, & que celle-là s'allume & s'éteint à l'inſtant. A cet emportement près, qui paſſe & qu'on évite aiſément, ſoyons sûrs que quiconque fait dans le vin de méchantes actions, couve à jeun de méchans deſſeins.

n'atteint point, l'autre que le bien de l'État autant qu'il y peut atteindre : ainſi tout ce qu'on a raiſon de blâmer en le doit pas être puni par les loix. Jamais peuple n'a péri par l'excès du vin, tous périſſent par le déſordre des femmes. La raiſon de cette différence eſt claire : le premier de ces deux vices détourne des autres, le ſecond les engendre tous. La diverſité des âges y fait encore. Le vin tente moins la jeuneſſe & l'abat moins aiſément ; un ſang ardent lui donne d'autres deſirs : dans l'âge des paſſions toutes s'enflamment au feu d'une ſeule, la raiſon s'altère en naiſſant, & l'homme encore indompté devient indiſciplinable avant que d'avoir porté le joug des loix. Mais qu'un ſang à demi-glacé cherche un ſecours qui le ranime, qu'une liqueur bienfaiſante ſupplée aux eſprits qu'il n'a plus (51) ; quand un vieillard abuſe de ce doux remède, il a déja rempli ſes devoirs envers ſa patrie, il ne la prive que du rebut de ſes ans. Il a tort, ſans doute : il ceſſe avant la mort d'être citoyen. Mais l'autre ne commence pas même à l'être ; il ſe rend plutôt l'ennemi public, par la ſéduction de ſes complices, par l'exemple & l'effet de ſes mœurs corrompues, ſurtout par la morale pernicieuſe qu'il ne manque pas de répandre pour les autoriſer. Il vaudroit mieux qu'il n'eût point exiſté.

De la paſſion du jeu naît un plus dangereux abus, mais qu'on prévient ou réprime aiſément. C'eſt une affaire de police, dont l'inſpection devient plus facile & mieux ſéante dans les cercles que dans les maiſons particulières. L'opinion peut beaucoup encore en ce point ; & ſi-tôt qu'on voudra mettre en honneur les jeux d'exercice & d'adreſſe, les cartes, les dés, les jeux de hazard tomberont infailliblement. Je ne crois pas même, quoi qu'on en diſe, que ces moyens oiſifs & trompeurs de remplir ſa bourſe, prennent jamais grand crédit chez un peuple raiſonneur & laborieux, qui connoît trop le prix du temps & de l'argent pour aimer à les perdre enſemble.

Conservons donc les cercles, même avec leurs défauts : car ces

(51) Platon dans ſes loix permet aux ſeuls vieillards l'uſage du vin, & même il leur en permet quelquefois l'excès.

défauts ne ſont pas dans les cercles, mais dans les hommes qui les compoſent; & il n'y a point dans la vie ſociale de forme imaginable ſous laquelle ces mêmes défauts ne produiſent de plus nuiſibles effets. Encore un coup, ne cherchons point la chimère de la perfection; mais le mieux poſſible ſelon la nature de l'homme & la conſtitution de la ſociété. Il y a tel peuple à qui je dirois: détruiſez cercles & coteries, ôtez toute barriere de bienſéance entre les ſexes, remontez, s'il eſt poſſible, juſqu'à n'être que corrompu; mais vous, Genevois, évitez de le devenir, s'il eſt temps encore. Craignez le premier pas qu'on ne fait jamais ſeuls, & ſongez qu'il eſt plus aiſé de garder de bonnes mœurs que de mettre un terme aux mauvaiſes.

DEUX ans ſeulement de Comédie, & tout eſt bouleverſé. L'on ne ſauroit ſe partager entre tant d'amuſemens: l'heure des ſpectacles étant celle des cercles, les fera diſſoudre; il s'en détachera trop de membres, ceux qui reſteront ſeront trop peu aſſidus pour être d'une grande reſſource les uns aux autres, & laiſſer ſubſiſter long-temps les aſſociations. Les deux ſexes réunis journellement dans un même lieu, les parties qui ſe lieront pour s'y rendre, les manières de vivre qu'on y verra dépeintes & qu'on s'empreſſera d'imiter; l'expoſition des Dames & Demoiſelles parées tout de leur mieux, & miſes en étalage dans des loges, comme ſur le devant d'une boutique, en attendant les acheteurs; l'affluence de la belle jeuneſſe qui viendra de ſon côté s'offrir en montre, & trouvera bien plus beau de faire des entrechats au Théatre que l'exercice à Plain-Palais; les petits ſoupers de femmes qui s'arrangeront en ſortant, ne fût-ce qu'avec les Actrices; enfin, le mépris des anciens uſages qui réſultera de l'adoption des nouveaux; tout cela ſubſtituera bientôt l'agréable vie de Paris & les bons airs de France à notre ancienne ſimplicité, & je doute un peu que des Pariſiens à Genève y conſervent long-temps le goût de notre gouvernement.

IL ne faut point le diſſimuler, les intentions ſont droites encore; mais les mœurs inclinent déja viſiblement vers la décadence, & nous ſuivons de loin les traces des mêmes peuples dont nous ne

laiſſons pas de craindre le ſort. Par exemple, on m'aſſure que l'éducation de la jeuneſſe eſt généralement beaucoup meilleure qu'elle n'étoit autrefois; ce qui pourtant ne peut guères ſe prouver qu'en montrant qu'elle fait de meilleurs citoyens. Il eſt certain que les enfans font mieux la révérence; qu'ils ſavent plus galamment donner la main aux Dames, & leur dire une infinité de gentilleſſes pour leſquelles je leur ferois, moi, donner le fouet; qu'ils ſavent décider, trancher, interroger, couper la parole aux hommes, importuner tout le monde ſans modeſtie & ſans diſcrétion. On me dit que cela les forme; je conviens que cela les forme à être impertinens, & c'eſt, de toutes les choſes qu'ils apprennent par cette méthode, la ſeule qu'ils n'oublient point. Ce n'eſt pas tout. Pour les retenir auprès des femmes qu'ils ſont deſtinés à déſennuyer, on a ſoin de les élever préciſément comme elles : on les garantit du ſoleil, du vent, de la pluie, de la pouſſière, afin qu'ils ne puiſſent jamais rien ſupporter de tout cela. Ne pouvant les préſerver entiérement du contact de l'air, on fait du moins qu'il ne leur arrive qu'après avoir perdu la moitié de ſon reſſort. On les prive de tout exercice, on leur ôte toutes leurs facultés, on les rend inepres à tout autre uſage qu'aux ſoins auxquels ils ſont deſtinés; & la ſeule choſe que les femmes n'exigent pas de ces vils eſclaves, eſt de ſe conſacrer à leur ſervice à la façon des Orientaux. A cela près, tout ce qui les diſtingue d'elles, c'eſt que la nature leur en ayant refuſé les graces, ils y ſubſtituent des ridicules. A mon dernier voyage à Genève, j'ai déja vu pluſieurs de ces jeunes Demoiſelles en juſte-au-corps, les dents blanches, la main potelée, la voix flûtée, un joli paraſol verd à la main, contrefaire aſſez mal-adroitement les hommes.

On étoit plus groſſier de mon temps. Les enfans ruſtiquement élevés n'avoient point de teint à conſerver, & ne craignoient point les injures de l'air auxquelles ils s'étoient aguerris de bonne heure. Les pères les menoient avec eux à la chaſſe, en campagne, à tous leurs exercices, dans toutes les ſociétés. Timides & modeſtes devant les gens âgés, ils étoient hardis, fiers, querelleux entr'eux; ils n'avoient point de friſure à con-

ſerver; ils ſe défioient à la lutte, à la courſe, aux coups; ils ſe battoient à bon eſcient, ſe bleſſoient quelquefois, & puis s'embraſſoient en pleurant. Ils revenoient au logis ſuans, eſſoufflés, déchirés : c'étoient de vrais poliçons; mais ces poliçons ont fait des hommes qui ont dans le cœur du zèle pour ſervir la patrie & du ſang à verſer pour elle. Plaiſe à Dieu qu'on en puiſſe dire autant un jour de nos beaux petits Meſſieurs requinqués, & que ces hommes de quinze ans ne ſoient pas des enfans à trente !

HEUREUSEMENT ils ne ſont point tous ainſi. Le plus grand nombre encore a gardé cette antique rudeſſe, conſervatrice de la bonne conſtitution, ainſi que des bonnes mœurs. Ceux mêmes qu'une éducation trop délicate amollit pour un temps, ſeront contrains, étant grands, de ſe plier aux habitudes de leurs compatriotes. Les uns perdront leur âpreté dans le commerce du monde, les autres gagneront des forces en les exerçant; tous deviendront, je l'eſpère, ce que furent leurs ancêtres, ou du moins ce que leurs pères ſont aujourd'hui. Mais ne nous flattons pas de conſerver notre liberté en renonçant aux mœurs qui nous l'ont acquiſe.

JE reviens à nos Comédiens; & toujours en leur ſuppoſant un ſuccès qui me paroît impoſſible, je trouve que ce ſuccès attaquera notre conſtitution, non-ſeulement d'une manière indirecte, en attaquant nos mœurs; mais immédiatement, en rompant l'équilibre qui doit règner entre les diverſes parties de l'État, pour conſerver le corps entier dans ſon aſſiette.

PARMI pluſieurs raiſons que j'en pourrois donner, je me contenterai d'en choiſir une qui convient mieux au plus grand nombre; parce qu'elle ſe borne à des conſidérations d'intérêt & d'argent, toujours plus ſenſibles au vulgaire que des effets moraux dont il n'eſt pas en état de voir les liaiſons avec leurs cauſes, ni l'influence ſur le deſtin de l'État.

ON peut conſidérer les Spectacles, quand ils réuſſiſſent, comme une eſpèce de taxe, qui, bien que volontaire, n'en eſt pas moins

moins onéreuſe au peuple, en ce qu'elle lui fournit une continuelle occaſion de dépenſe à laquelle il ne réſiſte pas. Cette taxe eſt mauvaiſe, non-ſeulement parce qu'il n'en revient rien au Souverain; mais ſur-tout parce que la répartition, loin d'être proportionnelle, charge le pauvre au-delà de ſes forces, & ſoulage le riche en ſuppléant aux amuſemens plus coûteux qu'il ſe donneroit au défaut de celui-là. Il ſuffit pour en convenir, de faire attention que la différence du prix des places n'eſt ni ne peut être en proportion de celle des fortunes des gens qui les rempliſſent. A la Comédie Françoiſe, les premières loges & le théatre ſont à quatre francs pour l'ordinaire, & à ſix quand on tierce; le parterre eſt à vingt ſols, on a même tenté pluſieurs fois de l'augmenter. Or, on ne dira pas que le bien des plus riches qui vont au Théatre n'eſt que le quadruple du bien des plus pauvres qui vont au parterre. Généralement parlant les premiers ſont d'une opulence exceſſive, & la plupart des autres n'ont rien. (52) Il en eſt de ceci comme des impôts ſur le bled, ſur le vin, ſur le ſel, ſur toute choſe néceſſaire à la vie, qui ont un air de juſtice au premier coup d'œil, & ſont au fond très-iniques : car le pauvre qui ne peut dépenſer que pour ſon néceſſaire, eſt forcé de jetter les trois quarts de ce qu'il dépenſe en impôts, tandis que ce même néceſſaire n'étant que la moindre partie de la dépenſe du riche, l'impôt lui eſt preſque inſenſible. (53) De cette manière, celui qui a peu paie beaucoup

(52) Quand on augmenteroit la différence du prix des places en proportion de celle des fortunes, on ne rétabliroit point pour cela l'équilibre. Les places inférieures, miſes à trop bas prix, ſeroient abandonnées à la populace, & chacun, pour en occuper de plus honorables, dépenſeroit toujours au-delà de ſes moyens. C'eſt une obſervation qu'on peut faire aux Spectacles de la foire. La raiſon de ce déſordre eſt que les premiers rangs ſont alors un terme fixe dont les autres ſe rapprochent toujours, ſans qu'on le puiſſe éloigner. Le pauvre tend ſans ceſſe à s'élever au-deſſus de ſes vingt ſols; mais le riche, pour le fuir, n'a plus d'aſyle au-delà de ſes quatre francs; il faut, malgré lui, qu'il ſe laiſſe accoſter, & ſi ſon orgueil en ſouffre, ſa bourſe en profite

(53) Voilà pourquoi les *impoſteurs* de Bodin, & autres frippons publics, établiſſent toujours leurs monopoles ſur les choſes néceſſaires à la vie, afin

& celui qui a beaucoup paie peu : je ne vois pas quelle grande juſtice on trouve à cela.

ON me demandera qui force le pauvre d'aller aux Spectacles? Je répondrai, premiérement ceux qui les établiſſent & lui en donnent la tentation; en ſecond lieu, ſa pauvreté même qui, le condamnant à des travaux continuels, ſans eſpoir de les voir finir, lui rend quelque délaſſement plus néceſſaire pour les ſupporter. Il ne ſe tient point malheureux de travailler ſans relâche, quand tout le monde en fait de même; mais n'eſt-il pas cruel à celui qui travaille de ſe priver des récréations des gens oiſifs? Il les partage donc; & ce même amuſement qui fournit un moyen d'économie au riche, affoiblit doublement le pauvre, ſoit par un ſurcroît réel de dépenſes, ſoit par moins de zèle au travail, comme je l'ai ci-devant expliqué.

DE ces nouvelles réflexions il ſuit évidemment, ce me ſemble, que les Spectacles modernes, où l'on n'aſſiſte qu'à prix d'argent, tendent par-tout à favoriſer & augmenter l'inégalité des fortunes, moins ſenſiblement, il eſt vrai, dans les capitales que dans une petite ville comme la nôtre. Si j'accorde que cette inégalité, portée juſqu'à certain point, peut avoir ſes avantages, certainement vous m'accorderez auſſi qu'elle doit avoir des bornes, ſur-tout dans un petit Etat, & ſur-tout dans une République. Dans une Monarchie, où tous les ordres ſont intermédiaires entre le Prince & le peuple, il peut être aſſez indifférent que certains hommes paſſent de l'un à l'autre : car, comme d'autres les remplacent, ce changement n'interrompt point la progreſſion. Mais dans une Démocratie, où les ſujets & le Souverain ne ſont que les mêmes hommes conſidérés ſous différens rapports, ſi-tôt que le plus petit nombre l'emporte en richeſſes ſur le plus grand, il faut que l'État périſſe ou change de forme. Soit que le riche devienne plus riche ou le pauvre plus indigent, la différence des fortunes n'en augmente pas moins d'une

d'affamer doucement le peuple, ſans que le riche en murmure. Si le moindre objet de luxe ou de faſte étoit attaqué, tout ſeroit perdu; mais, pourvu que les Grands ſoient contens, qu'importe que le peuple vive?

manière que de l'autre; & cette différence, portée au-delà de ſa meſure, eſt ce qui détruit l'équilibre dont j'ai parlé.

Jamais dans une Monarchie l'opulence d'un particulier ne peut le mettre au-deſſus du Prince; mais dans une République elle peut aiſément le mettre au-deſſus des loix. Alors le gouvernement n'a plus de force, & le riche eſt toujours le vrai Souverain. Sur ces maximes inconteſtables, il reſte à conſidérer ſi l'inégalité n'a pas atteint parmi nous le dernier terme où elle peut parvenir ſans ébranler la République. Je m'en rapporte là-deſſus à ceux qui connoiſſent mieux que moi notre conſtitution & la répartition de nos richeſſes. Ce que je ſais, c'eſt que le temps ſeul donnant à l'ordre des choſes une pente naturelle vers cette inégalité & un progrès ſucceſſif juſqu'à ſon dernier terme, c'eſt une grande imprudence de l'accélérer encore par des établiſſemens qui la favoriſent. Le grand Sully, qui nous aimoit, nous l'eût bien ſu dire : ſpectacles & comédies dans toute petite République, & ſur-tout dans Genève, affoibliſſement d'État.

Si le ſeul établiſſement du théatre nous eſt ſi nuiſible, quel fruit tirerons-nous des pièces qu'on y repréſente? Les avantages mêmes qu'elles peuvent procurer aux peuples pour leſquels elles ont été compoſées nous tourneront à préjudice, en nous donnant pour inſtruction ce qu'on leur a donné pour cenſure, ou du moins en dirigeant nos goûts & nos inclinations ſur les choſes du monde qui nous conviennent le moins. La tragédie nous repréſentera des tyrans & des héros. Qu'en avons-nous à faire? Sommes-nous faits pour en avoir ou le devenir? Elle nous donnera une vaine admiration de la puiſſance & de la grandeur. De quoi nous ſervira-t-elle? Serons-nous plus grands ou plus puiſſans pour cela? Que nous importe d'aller étudier ſur la ſcène les devoirs des Rois, en négligeant de remplir les nôtres? La ſtérile admiration des vertus de théatre nous dédommagera-t-elle des vertus ſimples & modeſtes qui font le bon citoyen? Au lieu de nous guérir de nos ridicules, la Comédie nous portera ceux d'autrui; elle nous perſuadera que nous avons tort de mépriſer des vices qu'on eſtime ſi fort ailleurs. Quelque extravaguant que ſoit un Marquis, c'eſt un Marquis enfin. Con-

cevez combien ce titre ſonne dans un pays aſſez heureux pour n'en point avoir ; & qui ſait combien de courtauts croiront ſe mettre à la mode, en imitant les Marquis du ſiecle dernier ! Je ne répéterai point ce que j'ai déja dit de la bonne foi toujours raillée, du vice adroit toujours triomphant, & de l'exemple continuel des forfaits mis en plaiſanterie. Quelles leçons pour un peuple dont tous les ſentimens ont encore leur droiture naturelle, qui croit qu'un ſcélérat eſt toujours mépriſable, & qu'un homme de bien ne peut être ridicule ! Quoi ! Platon banniſſoit Homere de ſa République, & nous ſouffrirons Moliere dans la nôtre ! Que pourroit-il nous arriver de pis que de reſſembler aux gens qu'il nous peint, même à ceux qu'il nous fait aimer ?

J'EN ai dit aſſez, je crois, ſur leur chapitre, & je ne penſe guères mieux des héros de Racine, de ces héros ſi parés, ſi doucereux, ſi tendres, qui, ſous un air de courage & de vertu, ne nous montrent que les modèles de jeunes gens dont j'ai parlé, livrés à la galanterie, à la molleſſe, à l'amour, à tout ce qui peut efféminer l'homme & l'attiédir ſur le goût de ſes véritables devoirs. Tout le théatre François ne reſpire que la tendreſſe : c'eſt la grande vertu à laquelle on y ſacrifie toutes les autres, ou du moins qu'on y rend la plus chère aux Spectateurs. Je ne dis pas qu'on ait tort en cela quant à l'objet du Poëte : je ſais que l'homme ſans paſſions eſt une chimère ; que l'intérêt du théatre n'eſt fondé que ſur les paſſions ; que le cœur ne s'intéreſſe point à celles qui lui ſont étrangères, ni à celles qu'on n'aime pas à voir en autrui, quoiqu'on y ſoit ſujet ſoi-même. L'amour de l'humanité, celui de la patrie, ſont les ſentimens dont les peintures touchent le plus ceux qui en ſont pénétrés ; mais quand ces deux paſſions ſont éteintes, il ne reſte que l'amour proprement dit pour leur ſuppléer : parce que ſon charme eſt plus naturel & s'efface plus difficilement du cœur que celui de toutes les autres. Cependant il n'eſt pas également convenable à tous les hommes : c'eſt plutôt comme ſupplément des bons ſentimens que comme bon ſentiment lui-même qu'on peut l'admettre ; non qu'il ne ſoit louable en ſoi, comme toute paſſion bien réglée, mais parce que les excès en ſont dangereux & inévitables.

Le plus méchant des hommes eſt celui qui s'iſole le plus, qui concentre le plus ſon cœur en lui-même; le meilleur eſt celui qui partage également ſes affections à tous ſes ſemblables. Il vaut beaucoup mieux aimer une maîtreſſe que de s'aimer ſeul au monde. Mais quiconque aime tendrement ſes parens, ſes amis, ſa patrie, & le genre humain, ſe dégrade par un attachement déſordonné qui nuit bientôt à tous les autres & leur eſt infailliblement préféré. Sur ce principe, je dis qu'il y a des pays où les mœurs ſont ſi mauvaiſes qu'on ſeroit trop heureux d'y pouvoir remonter à l'amour; d'autres où elles ſont aſſez bonnes pour qu'il ſoit fâcheux d'y deſcendre, & j'oſe croire le mien dans ce dernier cas. J'ajouterai que les objets trop paſſionnés ſont plus dangereux à nous montrer qu'à perſonne, parce que nous n'avons naturellement que trop de penchant à les aimer. Sous un air flegmatique & froid, le Genevois cache une ame ardente & ſenſible, plus facile à émouvoir qu'à retenir. Dans ce ſéjour de la raiſon, la beauté n'eſt pas étrangère, ni ſans empire; le levain de la mélancolie y fait ſouvent fermenter l'amour; les hommes n'y ſont que trop capables de ſentir des paſſions violentes, les femmes de les inſpirer; & les triſtes effets qu'elles y ont quelquefois produits ne montrent que trop le danger de les exciter par des ſpectacles touchans & tendres. Si les héros de quelques Pièces ſoumettent l'amour au devoir, en admirant leur force, le cœur ſe prête à leur foibleſſe; on apprend moins à ſe donner leur courage qu'à ſe mettre dans le cas d'en avoir beſoin. C'eſt plus d'exercice pour la vertu; mais qui l'oſe expoſer à ces combats, mérite d'y ſuccomber. L'amour, l'amour même, prend ſon maſque pour la ſurprendre; il ſe pare de ſon enthouſiaſme; il uſurpe ſa force; il affecte ſon langage, & quand on s'apperçoit de l'erreur, qu'il eſt tard pour en revenir? Que d'hommes bien nés, ſéduits par ces apparences, d'amans tendres & généreux qu'ils étoient d'abord, ſont devenus par degrés de vils corrupteurs, ſans mœurs, ſans reſpect pour la foi conjugal; ſans égards pour les droits de la confiance & de l'amitié! Heureux qui ſait ſe reconnoître au bord du précipice & s'empêcher d'y tomber! Eſt-ce au milieu d'une courſe rapide

qu'on doit eſpérer de s'arrêter ? Eſt-ce en s'attendriſſant tous les jours qu'on apprend à ſurmonter la tendreſſe ? On triomphe aiſément d'un foible penchant; mais celui qui connut le véritable amour & l'a ſu vaincre.... Ah ! pardonnons à ce mortel s'il exiſte, d'oſer prétendre à la vertu !

AINSI de quelque manière qu'on enviſage les choſes, la même vérité nous frappe toujours. Tout ce que les pièces de théatre peuvent avoir d'utile à ceux pour qui elles ont été faites, nous deviendra préjudiciable, juſqu'au goût que nous croirons avoir acquis par elles, & qui ne ſera qu'un faux goût, ſans tact, ſans délicateſſe, ſubſtitué mal-à-propos parmi nous à la ſolidité de la raiſon. Le goût tient à pluſieurs choſes : les recherches d'imitation qu'on voit au Théatre, les comparaiſons qu'on a lieu d'y faire, les réflexions ſur l'art de plaire aux ſpectateurs, peuvent le faire germer, mais non ſuffire à ſon développement. Il faut de grandes villes; il faut des beaux arts & du luxe; il faut un commerce intime entre les citoyens; il faut une étroite dépendance les uns des autres; il faut de la galanterie & même de la débauche; il faut des vices qu'on ſoit forcé d'embellir, pour faire chercher à tout des formes agréables, & réuſſir à les trouver. Une partie de ces choſes nous manquera toujours, & nous devons trembler d'acquérir l'autre.

NOUS aurons des Comédiens, mais quels ? Une bonne troupe viendra-t-elle de but-en-blanc s'établir dans une ville de vingt-quatre mille ames ? Nous en aurons donc d'abord de mauvais, & nous ſerons d'abord de mauvais juges. Les formerons nous, ou s'ils nous formeront ? Nous aurons de bonnes pièces; mais les recevant pour telles ſur la parole d'autrui, nous ſerons diſpenſés de les examiner, & ne gagnerons pas plus à les voir jouer qu'à les lire. Nous n'en ſerons pas moins les connoiſſeurs, les arbitres du théatre; nous n'en voudrons pas moins décider pour notre argent, & n'en ſerons que plus ridicules. On ne l'eſt point pour manquer de goût, quand on le mépriſe; mais c'eſt l'être que de s'en piquer & n'en avoir qu'un mauvais. Et qu'eſt-ce au fond que ce goût ſi vanté ? L'art de ſe connoître en petites choſes. En vé-

rité, quand on en a une auſſi grande à conſerver que la liberté, tout le reſte eſt bien puérile.

Je ne vois qu'un remède à tant d'inconvéniens : c'eſt que, pour nous approprier les drames de notre théatre, nous les compoſions nous-mêmes, & que nous ayons des auteurs avant des Comédiens. Car il n'eſt pas bon qu'on nous montre toutes ſortes d'imitations, mais ſeulement celles des choſes honnêtes, & qui conviennent à des hommes libres. (54) Il eſt sûr que des pièces tirées, comme celles des Grecs, des malheurs paſſés de la patrie, ou des défauts préſens du peuple, pourroient offrir aux ſpectateurs des leçons utiles. Alors quels ſeront les héros de nos Tragédies ? Des Berthelier ? Des Lévrery ? Ah! dignes citoyens, vous fûtes des héros, ſans doute, mais votre obſcurité vous avilit, vos noms communs déshonorent vos grandes ames, (55) & nous ne ſom-

(54) Si quis ergo in noſtram urbem venerit qui animi ſapientiâ in omnes poſſit ſeſe vertere formas, & omnia imitari, voluerítque poemata ſua oſtentare, venerabimur quidem ipſum, ut ſacrum, admirabilem, & jucundum : dicemus autem non eſſe ejuſmodi hominem in republicâ noſtrâ, neque fas eſſe ut inſit, mittemuſque in aliam urbem, unguento caput ejus perungentes, lanâque coronantes. Nos autem auſteriori minuſque jucundo utemur Poëtâ, fabularumque fictore, utilitatis gratiâ, qui decori nobis rationem exprimat, & quæ dici debent dicat in his formulis quas à principio pro legibus tulimus, quando cives erudite aggreſſi ſumus. *Plat. de Rep. Lib. III.*

(55) Philibert Berthelier fut le Caton de notre patrie, avec cette différence que la liberté publique finit par l'un & commença par l'autre. Il tenoit une belette privée quand il fut arrêté ; il rendit ſon épée avec cette fierté qui ſied ſi bien à la vertu malheureuſe : puis il continua de jouer avec ſa belette, ſans daigner répondre aux outrages de ſes gardes. Il mourut comme doit mourir un martyr de la liberté.

Jean Levrery fut le Favonius de Berthelier ; non pas en imitant puérilement ſes diſcours & ſes manières, mais en mourant volontairement comme lui, ſachant bien que l'exemple de ſa mort ſeroit plus utile à ſon pays que ſa vie. Avant d'aller à l'échafaud, il écrivit ſur le mur de ſa priſon cette épitaphe qu'on avoit fait faire à ſon prédéceſſeur.

Quid mihi mors nocuit? Virtus poſt fata vireſcit :
Nec cruce, nec ſævi gladio perit illa Tyranni.

mes plus assez grands nous-mêmes pour vous savoir admirer. Quels seront nos tyrans? Des Gentilhommes de la Cuilliere (56), des Évêques de Genève, des Comtes de Savoie, des ancêtres d'une maison avec laquelle nous venons de traiter, & à qui nous devons du respect? Cinquante ans plutôt je ne répondrois pas que le Diable (57) & l'Ante-christ n'y eussent aussi fait leur rôle. Chez les Grecs, peuple d'ailleurs assez badin, tout étoit grave & sérieux, si-tôt qu'il s'agissoit de la patrie; mais dans ce siècle plaisant, où rien n'échappe au ridicule, hormis la puissance, on n'ose parler d'héroïsme que dans les grands États, quoiqu'on n'en trouve que dans les petits.

QUANT à la Comédie, il n'y faut pas songer. Elle causeroit chez nous les plus affreux désordres; elle serviroit d'instrument aux factions, aux partis, aux vengeances particulières. Notre ville est si petite que les peintures de mœurs les plus générales y dégénéreroient bientôt en satyres & personnalités. L'exemple de l'ancienne Athènes, ville incomparablement plus peuplée que Genève, nous offre une leçon frappante: c'est au théatre qu'on y prépara l'exil de plusieurs grands hommes & la mort de Socrate; c'est par

(56) C'étoit une confrairie de Gentilshommes Savoyards, qui avoient fait vœu de brigandage contre la ville de Genève, & qui, pour marque de leur association, portoient une cuillere pendue au cou.

(57) J'ai lu dans ma jeunesse une Tragédie de l'Escalade, où le Diable étoit en effet un des acteurs. On me disoit que cette pièce ayant une fois été représentée, ce personnage, en entrant sur la scène, se trouva double, comme si l'original eût été jaloux qu'on eût l'audace de le contrefaire, & qu'à l'instant l'effroi fit fuir tout le monde, & finit la représentation. Ce conte est burlesque, & le paroitra bien plus à Paris qu'à Genève: cependant, qu'on se prête aux suppositions, on trouvera dans cette double apparition un effet théatrale & vraiment effrayant. Je n'imagine qu'un spectacle plus simple & plus terrible encore; c'est celui de la main sortant du mur & traçant des mots inconnus au festin de Balthazar. Cette seule idée fait frissonner. Il me semble que nos Poëtes lyriques sont loin de ces inventions sublimes; ils font, pour épouvanter, un fracas de décorations sans effet. Sur la scène même il ne faut pas tout dire à la vue; mais ébranler l'imagination.

par la fureur du théatre qu'Athènes périt, & ſes déſaſtres ne juſtifierent que trop le chagrin qu'avoit témoigné Solon aux premières repréſentations de Theſpis. Ce qu'il y a de bien sûr pour nous, c'eſt qu'il faudra mal augurer de la République, quand on verra les citoyens traveſtis en beaux eſprits, s'occuper à faire des vers François & des pièces de théatre; talens qui ne ſont point les nôtres & que nous ne poſſéderons jamais. Mais que M. de Voltaire daigne nous compoſer des Tragédies ſur le modèle de la mort de Céſar, du premier acte de Brutus, &, s'il nous faut abſolument un théatre, qu'il s'engage à le remplir toujours de ſon génie, & à vivre autant que ſes pièces.

Je ſerois d'avis qu'on pesât mûrement toutes ces réflexions; avant de mettre en ligne de compte le goût de parure & de diſſipation que doit produire parmi notre jeuneſſe l'exemple des Comédiens: mais enfin cet exemple aura ſon effet encore; & ſi généralement par-tout les loix ſont inſuffiſantes pour réprimer des vices qui naiſſent de la nature des choſes, comme je crois l'avoir montré, combien plus le ſeront-elles parmi nous, où le premier ſigne de leur foibleſſe ſera l'établiſſement des Comédiens? Car ce ne ſeront point eux proprement qui auront introduit ce goût de diſſipation: au contraire, ce même goût les aura prévenus, les aura introduits eux-mêmes, & ils ne feront que fortifier un penchant déja tout formé, qui les ayant fait admettre, à plus forte raiſon les fera maintenir avec leurs défauts.

Je m'appuie toujours ſur la ſuppoſition qu'ils ſubſiſteront commodément dans une auſſi petite ville, & je dis que ſi nous les honorons, comme vous le prétendez, dans un pays où tous ſont à-peu-près égaux, ils ſeront les égaux de tout le monde, & auront de plus la faveur publique, qui leur eſt naturellement acquiſe. Ils ne ſeront point, comme ailleurs, tenus en reſpect par les grands, dont ils recherchent la bienveillance, & dont ils craignent la diſgrace. Les Magiſtrats leur en impoſeront: ſoit. Mais ces Magiſtrats auront été particuliers; ils auront pu être familiers avec eux; ils auront des enfans qui le ſeront encore, des femmes qui aimeront le plaiſir. Toutes ces liaiſons ſeront

des moyens d'indulgence & de protection, auquel il sera impossible de résister toujours. Bientôt les Comédiens, sûrs de l'impunité, la procureront encore à leurs imitateurs; c'est par eux qu'aura commencé le désordre, mais on ne voit plus où il pourra s'arrêter. Les femmes, la jeunesse, les riches, les gens oisifs, tout sera pour eux, tout éludera des loix qui les gênent, tout favorisera leur licence : chacun, cherchant à les satisfaire, croira travailler pour ses plaisirs. Quel homme oſera s'opposer à ce torrent, si ce n'est peut-être quelqu'ancien Pasteur rigide, qu'on n'écoutera point, & dont le sens & la gravité passeront pour pédanterie chez une jeunesse inconsidérée ? Enfin pour peu qu'ils joignent d'art & de manège à leurs succès, je ne leur donne pas trente ans pour être les arbitres de l'État. (58) On verra les aspirans aux charges briguer leur faveur pour obtenir les suffrages : les élections se feront dans les loges des Actrices, & les chefs d'un peuple libre feront les créatures d'une bande d'histrions. La plume tombe des mains à cette idée. Qu'on l'écarte tant qu'on voudra, qu'on m'accuse d'outrer la prévoyance, je n'ai plus qu'un mot à dire. Quoi qu'il arrive, il faudra que ces gens-là réforment leurs mœurs parmi nous, ou qu'ils corrompent les nôtres. Quand cette alternative aura cessé de nous effrayer, les Comédiens pourront venir; ils n'auront plus de mal à nous faire.

VOILA, Monsieur, les considérations que j'avois à proposer au public & à vous sur la question qu'il vous a plu d'agiter dans un article où elle étoit, à mon avis, tout-à-fait étrangère. Quand mes raisons, moins fortes qu'elles ne me paroissent, n'auroient pas un poids suffisant pour contrebalancer les vôtres, vous conviendrez au moins que, dans un aussi petit État que la république de Genève, toutes innovations sont dangereuses, & qu'il n'en faut jamais faire sans des motifs urgens & graves.

(58) On doit toujours se souvenir que, pour que la Comédie se soutienne à Genève, il faut que ce goût y devienne une fureur; s'il n'est que modéré, il faudra qu'elle tombe. La raison veut donc qu'en examinant les effets du théatre, on les mesure sur une cause capable de le soutenir.

Qu'on nous montre donc la preſſante néceſſité de celle-ci. Où ſont les déſordres qui nous forcent de recourir à un expédient ſi ſuſpect ? Tout eſt-il perdu ſans cela ? Notre ville eſt-elle ſi grande, le vice & l'oiſiveté y ont-ils déja fait un tel progrès qu'elle ne puiſſe plus déſormais ſubſiſter ſans Spectacles ? Vous nous dites qu'elle en ſouffre de plus mauvais, qui choquent également le goût & les mœurs ; mais il y a bien de la différence entre montrer de mauvaiſes mœurs & attaquer les bonnes : car ce dernier effet dépend moins des qualités du Spectacle que de l'impreſſion qu'il cauſe. En ce ſens, quel rapport entre quelques farces paſſagères & une Comédie à demeure, entre les poliçonneries d'un Charlatan & les repréſentations régulières des ouvrages dramatiques, entre des tréteaux de foire élevés pour réjouir la populace & un théatre eſtimé, où les honnêtes gens penſeront s'inſtruire ? L'un de ces amuſemens eſt ſans conſéquence & reſte oublié dès le lendemain ; mais l'autre eſt une affaire importante, qui mérite toute l'attention du gouvernement. Par tout pays il eſt permis d'amuſer les enfans, & peut être enfant qui veut ſans beaucoup d'inconvéniens. Si ces fades Spectacles manquent de goût, tant mieux, on s'en rebutera plus vîte ; s'ils ſont groſſiers, ils ſeront moins ſéduiſans. Le vice ne s'inſinue guères en choquant l'honnêteté, mais en prenant ſon image ; & les mots ſales ſont plus contraires à la politeſſe qu'aux bonnes mœurs. Voilà pourquoi les expreſſions ſont toujours plus recherchées & les oreilles plus ſcrupuleuſes dans les pays plus corrompus. S'apperçoit-on que les entretiens de la halle échauffent beaucoup la jeuneſſe qui les écoute ? Si font bien les diſcrets propos du théatre, & il vaudroit mieux qu'une jeune fille vît cent parades qu'une ſeule repréſentation de l'Oracle.

Au reſte, j'avoue que j'aimerois mieux, quant à moi, que nous puſſions nous paſſer entiérement de tous ces tréteaux, & que, petits & grands, nous fuſſions tirer nos plaiſirs & nos devoirs de notre état & de nous-mêmes ; mais de ce qu'on devroit peut-être chaſſer les bateleurs, il ne s'enſuit pas qu'il faille

appeller les Comédiens. Vous avez vu dans votre pays la ville de Marseille se défendre long-temps d'une pareille innovation, résister même aux ordres réitérés du Ministre, & garder encore, dans ce mépris d'un amusement frivole, une image honorable de son ancienne liberté. Quel exemple pour une ville qui n'a point encore perdu la sienne !

QU'ON ne pense pas, sur-tout, faire un pareil établissement par manière d'essai, sauf à l'abolir quand on en sentira les inconvéniens ; car ces inconvéniens ne se détruisent pas avec le théatre qui les produit, ils restent quand leur cause est ôtée ; & dès qu'on commence à les sentir, ils sont irremédiables. Nos mœurs altérées, nos goûts changés ne se rétabliront pas comme ils se feront corrompus ; nos plaisirs mêmes, nos innocens plaisirs auront perdu leurs charmes ; le Spectacle nous en aura dégoûtés pour toujours. L'oisiveté, devenue nécessaire, les vuides du temps que nous ne saurons plus remplir, nous rendront à charge à nous-mêmes ; les Comédiens en partant nous laisseront l'ennui pour arrhes de leur retour ; il nous forcera bientôt à les rappeller ou à faire pis. Nous aurons mal fait d'établir la comédie, nous ferons mal de la laisser subsister, nous ferons mal de la détruire : après la première faute, nous n'aurons plus que le choix de nos maux.

QUOI ! ne faut-il donc aucun Spectacle dans une République ? Au contraire, il en faut beaucoup. C'est dans les Républiques qu'ils sont nés, c'est dans leur sein qu'on les voit briller avec un véritable air de fête. A quels peuples convient-il mieux de s'assembler souvent & de former entre eux les doux liens du plaisir & de la joie, qu'à ceux qui ont tant de raisons de s'aimer & de rester à jamais unis ? Nous avons déja plusieurs de ces fêtes publiques ; ayons-en davantage encore, je n'en serai que plus charmé. Mais n'adoptons point ces Spectacles exclusifs qui renferment tristement un petit nombre de gens dans un antre obscur ; qui les tiennent craintifs & immobiles dans le silence & l'inaction ; qui n'offrent aux yeux que cloisons, que pointes de fer, que soldats, qu'affligeantes images de la servitude & de l'inégalité. Non, peuples heureux, ce ne sont pas là vos fêtes ! c'est en plein air,

c'eſt ſous le ciel qu'il faut vous raſſembler & vous livrer au doux ſentiment de votre bonheur. Que vos plaiſirs ne ſoient efféminés ni mercénaires ; que rien de ce qui ſent la contrainte & l'intérêt ne les empoiſonne ; qu'ils ſoient libres & généreux comme vous ; que le ſoleil éclaire vos innocens Spectacles : vous en formerez un vous-mêmes, le plus digne qu'il puiſſe éclairer.

Mais quels ſeront enfin les objets de ces Spectacles ? Qu'y montrera-t-on ? Rien, ſi l'on veut. Avec la liberté, par-tout où règne l'affluence, le bien-être y règne auſſi. Plantez au milieu d'une place un piquet couronné de fleurs, raſſemblez-y le peuple, & vous aurez une fête. Faites mieux encore, donnez les ſpectateurs en ſpectacle, rendez-les acteurs eux-mêmes ; faites que chacun ſe voie & s'aime dans les autres, afin que tous en ſoient mieux unis. Je n'ai pas beſoin de renvoyer aux jeux des anciens Grecs : il en eſt de plus modernes, il en eſt d'exiſtans encore, & je les trouve préciſément parmi nous. Nous avons tous les ans des revues, des prix publics, des Rois de l'arquebuſe, du canon, de la navigation. On ne peut trop multiplier des établiſſemens ſi utiles (59) & ſi agréables ; on ne peut trop avoir de ſemblables

(59) Il ne ſuffit pas que le peuple ait du pain & vive dans ſa condition. Il faut qu'il y vive agréablement, afin qu'il en rempliſſe mieux les devoirs, qu'il ſe tourmente moins pour en ſortir, & que l'ordre public ſoit mieux établi. Les bonnes mœurs tiennent plus qu'on ne penſe à ce que chacun ſe plaiſe dans ſon état. Le manège & l'eſprit d'intrigue viennent d'inquiétude & de mécontentement : tout va mal quand l'un aſpire à l'emploi d'un autre. Il faut aimer ſon métier pour le bien faire. L'aſſiette de l'État n'eſt bonne & ſolide que quand, tous ſe ſentant à leur place, les forces particulières ſe réuniſſent & concourent au bien public, au lieu de s'uſer l'une contre l'autre, comme elles font dans tout État mal conſtitué. Cela poſé, que doit-on penſer de ceux qui voudroient ôter au peuple les fêtes, les plaiſirs & toute eſpèce d'amuſement, comme autant de diſtractions qui le détournent de ſon travail ? Cette maxime eſt barbare & fauſſe. Tant pis ſi le peuple n'a de temps que pour gagner ſon pain ; il lui en faut encore pour le manger avec joie : autrement il ne le gagnera pas long-temps. Ce Dieu juſte & bienfaiſant, qui veut qu'il s'occupe, veut auſſi qu'il ſe délaſſe : la nature lui impoſe également l'exercice & le repos, le plaiſir & la peine. Le dégoût du travail accable plus les malheureux que le travail me-

Rois. Pourquoi ne ferions-nous pas, pour nous rendre dispos & robustes, ce que nous faisons pour nous exercer aux armes? La République a-t-elle moins besoin d'ouvriers que de soldats? Pourquoi, sur le modèle des prix militaires, ne fonderions-nous pas d'autres prix de gymnastique, pour la lutte, pour la course, pour le disque, pour divers exercices du corps? Pourquoi n'animerions-nous pas nos Bateliers par des joûtes sur le lac? Y auroit-il au monde un plus brillant spectacle que de voir, sur ce vaste & superbe bassin, des centaines de bateaux élégamment équipés, partir à la fois au signal donné, pour aller enlever un drapeau arboré au but; puis servir de cortège au vainqueur revenant en triomphe recevoir le prix mérité. Toutes ces sortes de fêtes ne sont dispendieuses qu'autant qu'on le veut bien, & le seul concours les rend assez magnifiques. Cependant il faut y avoir assisté chez le Genevois, pour comprendre avec quelle ardeur il s'y livre. On ne le reconnoit plus : ce n'est plus ce peuple si rangé, qui ne se départ point de ses règles économiques; ce n'est plus ce long raisonneur qui pese tout, jusqu'à la plaisanterie, à la balance du jugement. Il est vif, gai, caressant; son cœur est alors dans ses yeux comme il est toujours sur ses lèvres; il cherche à communiquer sa joie & ses plaisirs; il invite, il presse, il force, il se dispute les survenans. Toutes les sociétés n'en font qu'une, tout devient commun à tous. Il est presqu'indifférent à quelle table on se mette : ce seroit l'image de celles de Lacédémone, s'il n'y règnoit un peu plus de profusion; mais cette profusion même est alors bien placée, & l'aspect de l'abondance rend plus touchant celui de la liberté qui la produit.

L'HIVER, temps consacré au commerce privé des amis, convient moins aux fêtes publiques. Il en est pourtant une espèce dont je voudrois bien qu'on se fît moins de scrupule, savoir les

me. Voulez-vous donc rendre un peuple actif & laborieux? Donnez-lui des fêtes, offrez-lui des amusemens qui lui fassent aimer son état, & l'empêchent d'en envier un plus doux. Des jours ainsi perdus feront mieux valoir tous les autres. Présidez à ses plaisirs pour les rendre honnêtes; c'est le vrai moyen d'animer ses travaux.

bals entre de jeunes perſonnes à marier. Je n'ai jamais bien conçu pourquoi l'on s'effarouche ſi fort de la danſe & des aſſemblées qu'elle occaſionne : comme s'il y avoit plus de mal à danſer qu'à chanter ; que l'un & l'autre de ces amuſemens ne fût pas également une inſpiration de la nature ; que ce fût un crime à ceux qui ſont deſtinés à s'unir, de s'égayer en commun par une honnête récréation. L'homme & la femme ont été formés l'un pour l'autre. Dieu veut qu'ils ſuivent leur deſtination, & certainement le premier & le plus ſaint de tous les liens de la ſociété eſt le mariage. Toutes les fauſſes religions combattent la nature ; la nôtre ſeule, qui la ſuit & la règle, annonce une inſtitution divine & convenable à l'homme. Elle ne doit point ajouter ſur le mariage, aux embarras de l'ordre civil, des difficultés que l'Évangile ne preſcrit pas, & que tout bon gouvernement condamne ; mais qu'on me diſe où de jeunes perſonne à marier auront occaſion de prendre du goût l'un pour l'autre, & de ſe voir avec plus de décence & de circonſpection que dans une aſſemblée où les yeux du public, inceſſamment ouverts ſur elles, les forcent à la réſerve, à la modeſtie, à s'obſerver avec le plus grand ſoin ? En quoi Dieu eſt-il offenſé par un exercice agréable, ſalutaire, propre à la vivacité des jeunes gens, qui conſiſte à ſe préſenter l'un à l'autre avec grace & bienſéance, & auquel le ſpectateur impoſe une gravité dont on n'oſeroit ſortir un inſtant ? Peut-on imaginer un moyen plus honnête de ne point tromper autrui, du moins quant à la figure, & de ſe montrer avec les agrémens & les défauts qu'on peut avoir, aux gens qui ont intérêt de nous bien connoître avant de s'obliger à nous aimer ? Le devoir de ſe chérir réciproquement n'emporte-t-il pas celui de ſe plaire ? Et n'eſt-ce pas un ſoin digne de deux perſonnes vertueuſes & chrétiennes qui cherchent à s'unir, de préparer ainſi leurs cœurs à l'amour mutuel que Dieu leur impoſe ?

Qu'arrive-t-il dans ces lieux où règne une contrainte éternelle, où l'on punit comme un crime la plus innocente gaieté, où les jeunes gens des deux ſexes n'oſent jamais s'aſſembler en public, & où l'indiſcrette ſévérité d'un Paſteur ne ſait prêcher au

nom de Dieu qu'une gêne ſervile, & la triſteſſe & l'ennui? On élude une tyrannie inſupportable que la nature & la raiſon déſavouent. Aux plaiſirs permis dont on prive une jeuneſſe enjouée & folâtre, elle en ſubſtitue de plus dangereux. Les tête-à-tête adroitement concertés prennent la place des aſſemblées publiques. A force de ſe cacher comme ſi l'on étoit coupable, on eſt tenté de le devenir. L'innocente joie aime à s'évaporer au grand jour; mais le vice eſt ami des ténèbres, & jamais l'innocence & le myſtère n'habiterent long-temps enſemble.

POUR moi, loin de blâmer de ſi ſimples amuſemens, je voudrois au contraire qu'ils fuſſent publiquement autoriſés, & qu'on y prévînt tout déſordre particulier en les convertiſſant en bals ſolemnels & périodiques, ouverts indiſtinctement à toute la jeuneſſe à marier. Je voudrois qu'un Magiſtrat (60) nommé par le Conſeil, ne dédaignât pas de préſider à ces bals. Je voudrois que les pères & mères y aſſiſtaſſent, pour veiller ſur leurs enfans, pour être témoins de leur grace & de leur adreſſe, des applaudiſſemens qu'ils auroient mérités, & jouir ainſi du plus doux ſpectacle qui puiſſe toucher un cœur paternel. Je voudrois qu'en général toute perſonne mariée y fût admiſe au nombre des ſpectateurs & des juges, ſans qu'il fût permis à aucune de profaner la dignité conjugale en danſant elle-même : car à quelle fin honnête pourroit-elle ſe donner en montre au public? Je voudrois qu'on formât dans la ſalle une enceinte commode & honorable, deſtinée aux gens âgés de l'un & de l'autre ſexe, qui ayant déja donné des citoyens à la patrie, verroient encore leurs petits-enfans ſe préparer à le devenir. Je voudrois que nul n'entrât ni ne ſortît ſans ſaluer ce parquet,

(60) A chaque corps de métier, à chacune des *ſociétés* publiques dont eſt compoſé notre État, préſide un de ces Magiſtrats, ſous le nom de *Seigneur-Commis*. Ils aſſiſtent à toutes les aſſemblées & même aux feſtins. Leur préſence n'empêche point une honnête familiarité entre les membres de l'aſſociation; mais elle maintient tout le monde dans le reſpect qu'on doit porter aux loix, aux mœurs, à la décence, même au ſein de la joie & du plaiſir. Cette inſtitution eſt très-belle, & forme un des grands liens qui uniſſent le peuple à ſes chefs.

parquet, & que tous les couples de jeunes gens vinſſent, avant de commencer leur danſe & après l'avoir finie, y faire une profonde révérence, pour s'accoutumer de bonne heure à reſpecter la vieilleſſe. Je ne doute pas que cette agréable réunion des deux termes de la vie humaine ne donnât à cette aſſemblée un certain coup d'œil attendriſſant, & qu'on ne vît quelquefois couler dans le parquet des larmes de joie & de ſouvenir, capables, peut-être, d'en arracher à un ſpectateur ſenſible. Je voudrois que tous les ans, au dernier bal, la jeune perſonne qui, durant les précédens, ſe ſeroit comportée le plus honnêtement, le plus modeſtement, & auroit plu davantage à tout le monde, au jugement du parquet, fût honorée d'une couronne par la main du *Seigneur-Commis* (61), & du titre de Reine du bal, qu'elle porteroit toute l'année. Je voudrois qu'à la clôture de la même aſſemblée on la reconduisît en cortège; que le père & la mère fuſſent félicités & remerciés d'avoir une fille ſi bien née & de l'élever ſi bien. Enfin, je voudrois que, ſi elle venoit à ſe marier dans le cours de l'an, la Seigneurie lui fît un préſent, ou lui accordât quelque diſtinction publique, afin que cet honneur fût une choſe aſſez ſérieuſe pour ne pouvoir jamais devenir un ſujet de plaiſanterie.

Il eſt vrai qu'on auroit ſouvent à craindre un peu de partialité, ſi l'âge des Juges ne laiſſoit toute la préférence au mérite; & quand la beauté modeſte ſeroit quelquefois favoriſée, quel en ſeroit le grand inconvénient? Ayant plus d'aſſauts à ſoutenir, n'a-t-elle pas beſoin d'être plus encouragée? N'eſt-elle pas un don de la nature, ainſi que les talens? Où eſt le mal qu'elle obtienne quelques honneurs qui l'excitent à s'en rendre digne, & puiſſent contenter l'amour-propre, ſans offenſer la vertu?

En perfectionnant ce projet dans les mêmes vues, ſous un air de galanterie & d'amuſement, on donneroit à ces fêtes pluſieurs fins utiles qui en feroient un objet important de police & de bonnes mœurs. La jeuneſſe, ayant des rendez-vous sûrs & honnêtes, ſeroit moins tentée d'en chercher de plus dangereux. Chaque ſexe ſe

(61) Voyez la note précédente.

livreroit plus patiemment, dans les intervalles, aux occupations & aux plaisirs qui lui sont propres, & s'en consoleroit plus aisément d'être privé du commerce continuel de l'autre. Les particuliers de tout état auroient la ressource d'un Spectacle agréable, sur-tout aux pères & mères. Les soins pour la parure de leurs filles seroient pour les femmes un objet d'amusement qui feroit diversion à beaucoup d'autres ; & cette parure, ayant un objet innocent & louable, seroit-là tout-à-fait à sa place. Ces occasions de s'assembler pour s'unir, & d'arranger des établissemens, seroient des moyens fréquens de rapprocher des familles divisées & d'affermir la paix, si nécessaire dans notre État. Sans altérer l'autorité des pères, les inclinations des enfans seroient plus en liberté ; le premier choix dépendroit un peu plus de leur cœur ; les convenances d'âge, d'humeur, de goût, de caractère seroient un peu plus consultées ; on donneroit moins à celles d'état & de biens, qui font des nœuds mal assortis, quand on les fait aux dépens des autres. Les liaisons devenant plus faciles, les mariages seroient plus fréquens : ces mariages, moins circonscrits par les mêmes conditions, préviendroient les partis, tempéreroient l'excessive inégalité, maintiendroient mieux le corps du peuple dans l'esprit de sa constitution ; ces bals ainsi dirigés ressembleroient moins à un Spectacle public qu'à l'assemblée d'une grande famille, & du sein de la joie & des plaisirs naîtroient la conservation, la concorde, & la prospérité de la République. (62)

SUR ces idées, il seroit aisé d'établir à peu de frais, & sans

[62] Il me paroît plaisant d'imaginer quelquefois les jugemens que plusieurs porteront de mes goûts sur mes écrits. Sur celui-ci l'on ne manquera pas de dire : cet homme est fou de la danse, je m'ennuie à voir danser : il ne peut souffrir la Comédie, j'aime la Comédie à la passion : il a de l'aversion pour les femmes, je ne serai que trop bien justifié là-dessus : il est mécontent des Comédiens, j'ai tout sujet de m'en louer, & l'amitié du seul d'entre eux que j'ai connu particuliérement ne peut qu'honorer un honnête homme. Même jugement sur les Poëtes dont je suis forcé de censurer les pièces : ceux qui sont morts ne seront pas de mon goût, & je serai piqué contre les vivans. La vérité est que Racine me charme & que je n'ai jamais manqué volontairement une représentation de

danger, plus de Spectacles qu'il n'en faudroit pour rendre le séjour de notre ville agréable & riant, même aux étrangers, qui, ne trouvant rien de pareil ailleurs, y viendroient au moins pour voir une chose unique. Quoiqu'à dire le vrai, sur beaucoup de fortes raisons, je regarde ce concours comme un inconvénient bien plus que comme un avantage; & je suis persuadé, quant à moi, que jamais étranger n'entra dans Genève, qu'il n'y ait fait plus de mal que de bien.

MAIS savez-vous, Monsieur, qui l'on devroit s'efforcer d'attirer & de retenir dans nos murs ? Les Genevois mêmes, qui, avec un sincère amour pour leur pays, ont tous une si grande inclination pour les voyages, qu'il n'y a point de contrée où l'on

Molière. Si j'ai moins parlé de Corneille, c'est qu'ayant peu fréquenté ses pièces & manquant de livres, il ne m'est pas assez resté dans la mémoire pour le citer. Quant à l'auteur d'Atrée & de Catilina, je ne l'ai jamais vu qu'une fois, & ce fut pour en recevoir un service. J'estime son génie & respecte sa vieillesse; mais, quelque honneur que je porte à sa personne, je ne dois que justice à ses pièces, & je ne sais point acquitter mes dettes aux dépens du bien public & de la vérité. Si mes écrits m'inspirent quelque fierté, c'est par la pureté d'intention qui les dicte, c'est par un désintéressement dont peu d'auteurs m'ont donné l'exemple, & que fort peu voudront imiter. Jamais vue particulière ne souilla le desir d'être utile aux autres qui m'a mis la plume à la main, j'ai presque toujours écrit contre mon propre intérêt. *Vitam impendere vero* : voilà la devise que j'ai choisie & dont je me sens digne. Lecteurs, je puis me tromper moi-même, mais non pas vous tromper volontairement; craignez mes erreurs & non ma mauvaise foi. L'amour du bien public est la seule passion qui me fait parler au public : je fais alors m'oublier moi-même, & si quelqu'un m'offense, je me tais sur son compte, de peur que la colère ne me rende injuste. Cette maxime est bonne à mes ennemis, en ce qu'ils me nuisent à leur aise & sans crainte de représailles, aux lecteurs qui ne craignent pas que ma haine leur en impose, & sur-tout à moi qui, restant en paix tandis qu'on m'outrage, n'ai du moins que le mal qu'on me fait & non celui que j'éprouverois encore à le rendre. Sainte & pure vérité, à qui j'ai consacré ma vie, non, jamais mes passions ne souilleront le sincère amour que j'ai pour toi; l'intérêt ni la crainte ne sauroient altérer l'hommage que j'aime à t'offrir, & ma plume ne te refusera jamais rien que ce qu'elle craint d'accorder à la vengeance!

n'en trouve de répandus. La moitié de nos citoyens épars dans dans le reſte de l'Europe & du monde, vivent & meurent loin de la patrie ; & je me citerois moi-même avec plus de douleur, ſi j'y étois moins inutile. Je ſais que nous ſommes forcés d'aller chercher au loin les reſſources que notre terrein nous refuſe, & que nous y pourrions difficilement ſubſiſter, ſi nous nous y tenions renfermés ; mais au moins que ce banniſſement ne ſoit pas éternel pour tous. Que ceux dont le Ciel a béni les travaux viennent, comme l'abeille, en rapporter le fruit dans la ruche, réjouir leurs concitoyens du ſpectacle de leur fortune, animer l'émulation des jeunes gens, enrichir leur pays de leur richeſſe, & jouir modeſtement chez eux des biens honnêtement acquis chez les autres. Sera-ce avec des théatres, toujours moins parfaits chez nous qu'ailleurs, qu'on les y fera revenir ? Quitteront-ils la Comédie de Paris ou de Londres pour aller revoir celle de Genève ? Non, non, Monſieur, ce n'eſt pas ainſi qu'on les peut ramener. Il faut que chacun ſente qu'il ne ſauroit trouver ailleurs ce qu'il a laiſſé dans ſon pays ; il faut qu'un charme invincible le rappelle au ſéjour qu'il n'auroit point dû quitter ; il faut que le ſouvenir de leurs premiers exercices, de leurs premiers ſpectacles, de leurs premiers plaiſirs, reſte profondément gravé dans leurs cœurs, il faut que les douces impreſſions faites durant la jeuneſſe demeurent & ſe renforcent dans un âge avancé, tandis que mille autres s'effacent ; il faut qu'au milieu de la pompe des grands États & de leur triſte magnificence, une voix ſecrette leur crie inceſſamment au fond de l'ame : ah ! où ſont les jeux & les fêtes de ma jeuneſſe ? Où eſt la concorde des citoyens ? Où eſt la fraternité publique ? Où eſt la pure joie & la véritable alégreſſe ? Où ſont la paix, la liberté, l'équité, l'innocence ? Allons rechercher tout cela. Mon Dieu ! avec le cœur du Genevois, avec une ville auſſi riante, un pays auſſi charmant, un gouvernement auſſi juſte, des plaiſirs ſi vrais & ſi purs, & tout ce qu'il faut pour ſavoir les goûter, à quoi tient-il que nous n'adorions tous la patrie ?

AINSI rappelloit ſes citoyens par des fêtes modeſtes & des jeux ſans éclat, cette Sparte que je n'aurai jamais aſſez citée pour

l'exemple que nous devrions en tirer; ainsi dans Athènes, parmi les beaux arts; ainsi dans Suse, au sein du luxe & de la molesse, le Spartiate ennuyé soupiroit après ses grossiers festins & ses fatigans exercices. C'est à Sparte que, dans une laborieuse oisiveté, tout étoit plaisir & spectacle; c'est-là que les plus rudes travaux passoient pour des récréations, & que les moindres délassemens formoient une instruction publique; c'est-là que les citoyens, continuellement assemblés, consacroient la vie entière à des amusemens qui faisoient la grande affaire de l'État, & à des jeux dont on ne se délassoit qu'à la guerre.

J'entends déja les plaisans me demander, si, parmi tant de merveilleuses institutions, je ne veux point aussi, dans nos fêtes Genevoises, introduire les danses des jeunes Lacédémoniennes. Je réponds que je voudrois bien nous croire les yeux & les cœurs assez chastes pour supporter un tel spectacle, & que de jeunes personnes dans cet état fussent à Genève comme à Sparte couvertes de l'honnêteté publique; mais, quelque estime que je fasse de mes compatriotes, je sais trop combien il y a loin d'eux aux Lacédémoniens, & je ne leur propose des institutions de ceux-ci que celles dont ils ne sont pas encore incapables. Si le sage Plutarque s'est chargé de justifier l'usage en question, pourquoi faut-il que je m'en charge après lui? Tout est dit, en avouant que cet usage ne convenoit qu'aux élèves de Lycurgue; que leur vie frugale & laborieuse, leurs mœurs pures & sévères, la force d'ame qui leur étoit propre, pouvoient seules rendre innocent sous leurs yeux un spectacle si choquant pour tout peuple qui n'est qu'honnête.

Mais pense-t-on, qu'au fond, l'adroite parure de nos femmes ait moins son danger qu'une nudité absolue, dont l'habitude tourneroit bientôt les premiers effets en indifférence, & peut-être en dégoût? Ne sait-on pas que les statues & les tableaux n'offensent les yeux que quand un mélange de vêtemens rend les nudités obscènes? Le pouvoir immédiat des sens est foible & borné: c'est par l'entremise de l'imagination qu'ils font leurs plus grands ravages; c'est elle qui prend soin d'irriter les desirs, en prêtant à leurs

objets encore plus d'attraits que ne leur en donna la nature; c'eſt elle qui découvre à l'œil avec ſcandale ce qu'il ne voit pas ſeulement comme nud, mais comme devant être habillé. Il n'y a point de vêtement ſi modeſte au travers duquel un regard enflammé par l'imagination n'aille porter les deſirs. Une jeune Chinoiſe, avançant un bout de pied couvert & chauſſé, fera plus de ravage à Pekin que n'eût fait la plus belle fille du monde danſant toute nue au bas du Taygete. Mais quand on s'habille avec autant d'art & ſi peu d'exactitude que les femmes font aujourd'hui, quand on ne montre moins que pour faire deſirer davantage, quand l'obſtacle qu'on oppoſe aux yeux ne ſert qu'à mieux irriter l'imagination, quand on ne cache une partie de l'objet que pour parer celle qu'on expoſe.

HEU! male tum mites defendit pampinus uvas.

TERMINONS ces nombreuſes digreſſions. Grace au Ciel, voici la dernière : je ſuis à la fin de cet écrit. Je donnois les fêtes de Lacédémone pour modèle de celles que je voudrois voir parmi nous. Ce n'eſt pas ſeulement par leur objet, mais auſſi par leur ſimplicité que je les trouve recommandables : ſans pompe, ſans luxe, ſans appareil, tout y reſpiroit, avec un charme ſecret de patriotiſme qui les rendoit intéreſſantes, un certain eſprit martial convenable à des hommes libres (63); ſans affaires & ſans plaiſirs,

(63) Je me ſouviens d'avoir été frappé dans mon enfance d'un ſpectacle aſſez ſimple, & dont pourtant l'impreſſion m'eſt toujours reſtée, malgré le temps & la diverſité des objets. Le régiment de S. Gervais avoit fait l'exercice, &, ſelon la coutume, on avoit ſoupé par compagnies; la plupart de ceux qui les compoſoient, ſe raſſemblerent après le ſoupé dans la place de S. Gervais, & ſe mirent à danſer tous enſemble, officiers & ſoldats, autour de la fontaine, ſur le baſſin de laquelle étoient montés les tambours, les fifres, & ceux qui portoient les flambeaux. Une danſe de gens égayés par un long repas ſembleroit n'offrir rien de fort intéreſſant à voir; cependant, l'accord de cinq ou ſix cens hommes en uniforme, ſe tenant tous par la main, & formant une longue bande qui ſerpentoit en cadence & ſans confuſion, avec mille tours & retours, mille eſpèces d'évolutions figurées; le choix des airs qui les animoient, le bruit des tambours, l'éclat

au moins de ce qui porte ces noms parmi nous, ils paſſoient, dans cette douce uniformité, la journée, ſans la trouver trop longue, & la vie, ſans la trouver trop courte. Ils s'en retournoient chaque ſoir, gais & diſpos, prendre leur frugal repas, contents de leur patrie, de leurs concitoyens, & d'eux-mêmes. Si l'on demande quelque exemple de ces divertiſſemens publics, en voici un rapporté par Plutarque. Il y avoit, dit-il, toujours trois danſes en autant de bandes, ſelon la différence des âges; & ces danſes ſe faiſoient au chant de chaque bandes. Celle des vieillards commençoit la première, en chantant le couplet ſuivant.

des flambeaux, un certain appareil militaire au ſein du plaiſir, tout cela formoit une ſenſation très-vive qu'on ne pouvoit ſupporter de ſang-froid. Il étoit tard, les femmes étoient couchées, toutes ſe releverent. Bientôt les fenêtres furent pleines de ſpectatrices qui donnoient un nouveau zèle aux acteurs; elles ne purent tenir longtemps à leurs fenêtres, elles deſcendirent; les maitreſſes venoient voir leurs maris, les ſervantes apportoient du vin, les enfans même éveillés par le bruit accoururent demi-vêtus entre les pères & les mères. La danſe fut ſuſpendue; ce ne furent qu'embraſſemens, ris, ſantés, careſſes. Il réſulta de tout cela un attendriſſement général que je ne ſaurois peindre, mais que, dans l'alégreſſe univerſelle, on éprouve aſſez naturellement au milieu de tout ce qui nous eſt cher. Mon père en m'embraſſant fut ſaiſi d'un treſſaillement que je crois ſentir & partager encore. Jean-Jacques, me diſoit-il, aime ton pays. Vois-tu ces bons Genevois; ils ſont tous amis, ils ſont tous frères; la joie & la concorde règnent au milieu d'eux. Tu es Genevois: tu verras un jour d'autres peuples; mais, quand tu voyagerois autant que ton père, tu ne trouveras jamais leur pareil.

On voulut recommencer la danſe, il n'y eut plus moyen; on ne ſavoit plus ce qu'on faiſoit, toutes les têtes étoient tournées d'une ivreſſe plus douce que celle du vin. Après avoir reſté quelque temps encore à rire & à cauſer ſur la place, il fallut ſe ſéparer, chacun ſe retira paiſiblement avec ſa famille; & voilà comment ces aimables & prudentes femmes ramenerent leurs maris, non pas en troublant leurs plaiſirs, mais en allant les partager. Je ſens bien que ce ſpectacle, dont je fus ſi touché, ſeroit ſans attrait pour mille autres: il faut des yeux faits pour le voir, & un cœur fait pour le ſentir. Non, il n'y a de pure joie que la joie publique, & les vrais ſentimens de la nature ne règnent que ſur le peuple. Ah! Dignité, fille de l'orgueil & mère de l'ennui, jamais ces triſtes eſclaves eurent-ils un pareil moment en leur vie!

Nous avons été jadis
Jeunes, vaillans & hardis.

Suivoit celle des hommes, qui chantoient à leur tour en frappant de leurs armes en cadence:

Nous le ſommes maintenant,
A l'épreuve à tout venant.

Enſuite venoient les enfans, qui leur répondoient, en chantant de toute leur force :

Et nous bientôt le ſerons,
Qui tous vous ſurpaſſerons.

Voila, Monſieur, les ſpectacles qu'il faut à des Républiques. Quant à celui dont votre article *Genève* m'a forcé de traiter dans cet Eſſai, ſi jamais l'intérêt particulier vient à bout de l'établir dans nos murs, j'en prévois les triſtes effets; j'en ai montré quelques-uns, j'en pourrois montrer davantage; mais c'eſt trop craindre un malheur imaginaire, que la vigilance de nos Magiſtrats ſaura prévenir. Je ne prétends point inſtruire des hommes plus ſages que moi. Il me ſuffit d'en avoir dit aſſez pour conſoler la jeuneſſe de mon pays d'être privée d'un amuſement qui coûteroit ſi cher à la patrie. J'exhorte cette heureuſe jeuneſſe à profiter de l'avis qui termine votre article. Puiſſe-t-elle connoître & mériter ſon ſort! Puiſſe-t-elle ſentir toujours combien le ſolide bonheur eſt préférable aux vains plaiſirs qui le détruiſent! Puiſſe-t-elle tranſmettre à ſes deſcendans les vertus, la liberté, la paix qu'elle tient de ſes pères! C'eſt le dernier vœu par lequel je finis mes écrits, c'eſt celui par lequel finira ma vie.

LETTRE
À M. ROUSSEAU,
CITOYEN DE GENÈVE.

PAR

M. D'ALEMBERT,

De l'Académie Françoise, en réponse à la précédente.

Quittez-moi votre serpe, instrument de dommage.
La Font. L. XII. Fab. XX.

LETTRE
À M. ROUSSEAU,
CITOYEN DE GENÈVE.

LA lettre que vous m'avez fait l'honneur, de m'adreſſer, Monſieur, ſur l'article Genève de l'Encyclopédie, a eu tout le ſuccès que vous deviez en attendre. En intéreſſant les philoſophes par les vérités répandues dans votre ouvrage, & les gens de goût par l'éloquence & la chaleur de votre ſtyle, vous avez encore ſu plaire à la multitude par le mépris même que vous témoignez pour elle, & que vous euſſiez peut-être marqué davantage en affectant moins de le montrer.

JE ne me propoſe pas de répondre préciſément à votre lettre, mais de m'entretenir avec vous ſur ce qui en fait le ſujet, & de vous communiquer mes réflexions bonnes ou mauvaiſes ; il ſeroit trop dangereux de lutter contre une plume telle que la vôtre, & je ne cherche point à écrire des choſes brillantes, mais des choſes vraies.

UNE autre raiſon m'engage à ne pas demeurer dans le ſilence, c'eſt la reconnoiſſance que je vous dois des égards avec leſquels vous m'avez combattu. Sur ce point ſeul, je me flatte de ne vous point céder. Vous avez donné aux Gens de Lettres un exemple digne de vous, & qu'ils imiteront peut-être enfin quand ils connoîtront mieux leurs vrais intérêts. Si la ſatyre & l'injure n'étoient pas aujourd'hui le ton favori de la critique, elle ſeroit plus honorable à ceux qui l'exercent, & plus utile à ceux qui en ſont l'objet. On ne craindroit point de s'avilir en y répondant; on ne ſongeroit qu'à s'éclairer avec une candeur & une eſtime réciproque; la vérité ſeroit connue, & perſonne ne ſeroit offenſé; car c'eſt moins la vérité qui bleſſe, que la manière de la dire.

Vous avez eu dans votre lettre trois objets principaux, d'attaquer les spectacles pris en eux-mêmes, de montrer que quand la morale pourroit les tolérer, la constitution de Genève ne lui permettroit pas d'en avoir, de justifier enfin les Pasteurs de votre Église sur les sentimens que je leur ai attribués en matière de religion. Je suivrai ces trois objets avec vous, & je m'arrêterai d'abord sur le premier, comme sur celui qui intéresse le plus grand nombre des lecteurs. Malgré l'étendue de la matière, je tâcherai d'être le plus court qu'il me sera possible; il n'appartient qu'à vous d'être long & d'être lu, & je ne dois pas me flatter d'être aussi heureux en écarts.

Le caractère de votre philosophie, Monsieur, est d'être ferme & inexorable dans sa marche. Vos principes posés, les conséquences sont ce qu'elles peuvent; tant pis pour nous si elles sont fâcheuses; mais à quelque point qu'elles le soient, elles ne vous le paroissent jamais assez pour vous forcer à revenir sur les principes. Bien loin de craindre les objections qu'on peut faire contre vos paradoxes, vous prévenez ces objections en y répondant par des paradoxes nouveaux. Il me semble voir en vous (la comparaison ne vous offensera pas sans doute) ce Chef intrépide des Réformateurs, qui, pour se défendre d'une hérésie, en avançoit une plus grave, qui commença par attaquer les indulgences, & finit par abolir la Messe. Vous avez prétendu que la culture des sciences & des arts est nuisible aux mœurs; on pouvoit vous objecter que dans une société policée, cette culture est du moins nécessaire jusqu'à un certain point, & vous prier d'en fixer les bornes; vous vous êtes tiré d'embarras en coupant le nœud, & vous n'avez cru pouvoir nous rendre heureux & parfaits qu'en nous réduisant à l'état de bêtes. Pour prouver ce que tant d'Opéra François avoient si bien prouvé avant vous, que nous n'avons point de musique, vous avez déclaré *que nous ne pouvions en avoir; & que si nous en avions une, ce seroit tant pis pour nous.* Enfin dans la vue d'inspirer plus efficacement à vos compatriotes l'horreur de la Comédie, vous la représentez comme une des plus pernicieuses inventions des hommes, & pour

me ſervir de vos propres expreſſions, comme un divertiſſement *plus barbare que les combats des gladiateurs.*

Vous procédez avec ordre, & ne portez pas d'abord les grands coups. A ne regarder les Spectacles que comme un amuſement, cette raiſon ſeule vous paroit ſuffire pour les condamner. *La vie eſt ſi courte*, dites-vous, *& le temps ſi précieux.* Qui en doute, Monſieur ? Mais en même temps la vie eſt ſi malheureuſe, & le plaiſir ſi rare ! Pourquoi envier aux hommes, deſtinés preſque uniquement par la nature à pleurer & à mourir, quelques délaſſemens paſſagers, qui les aident à ſupporter l'amertume ou l'inſipidité de leur exiſtence ? Si les ſpectacles, conſidérés ſous ce point de vue, ont un défaut à mes yeux, c'eſt d'être pour vous une diſtraction trop légère & un amuſement trop foible, préciſément par cette raiſon qu'ils ſe préſentent trop à nous ſous la ſeule idée d'amuſement, & d'amuſement néceſſaire à notre oiſiveté. L'illuſion ſe trouvant rarement dans les repréſentations théatrales, nous ne les voyons que comme un jeu qui nous laiſſe preſque entiérement à nous. D'ailleurs le plaiſir ſuperficiel & momentané qu'elles peuvent produire, eſt encore affoibli par la nature de ce plaiſir même, qui, tout imparfait qu'il eſt, a l'inconvénient d'être trop recherché, &, ſi on peut parler de la ſorte, appellé de trop loin. Il a fallu, ce me ſemble, pour imaginer un pareil genre de divertiſſement, que les hommes en euſſent auparavant eſſayé & uſé de bien des eſpèces ; quelqu'un qui s'ennuyoit cruellement (c'étoit vraiſemblablement un Prince) doit avoir eu la première idée de cet amuſement rafiné, qui conſiſte à repréſenter ſur des planches les infortunes & les travers de nos ſemblables, pour nous conſoler ou nous guérir des nôtres, & à nous rendre ſpectateurs de la vie, d'acteurs que nous y ſommes, pour nous en adoucir le poids & les malheurs. Cette réflexion triſte vient quelquefois troubler le plaiſir que je goûte au théatre ; à travers les impreſſions agréables de la Scène, j'apperçois de temps en temps malgré moi & avec une ſorte de chagrin, l'em[illegible] ſe de ſon origine, ſur-tout dans ces momens de re[illegible] pendue & refroidie, laiſſant l'imagination [illegible]

plus que la représentation au lieu de la chose, & l'acteur, au lieu du personnage. Telle est, Monsieur, la triste destinée de l'homme jusques dans les plaisirs mêmes; moins il peut s'en passer, moins il les goûte; & plus il y met des soins & d'étude, moins leur impression est sensible. Pour nous en convaincre par un exemple encore plus frappant que celui du théatre, jettons les yeux sur ces maisons décorées par la vanité & par l'opulence, que le vulgaire croit un séjour de délices, & où les rafinemens d'un luxe recherché brillent de toutes parts; elles ne rappellent que trop souvent au riche blazé qui les a fait construire, l'image importune de l'ennui qui lui a rendu ces rafinemens nécessaires.

QUOI qu'il en soit, Monsieur, nous avons trop besoin de plaisirs pour nous rendre difficiles sur le nombre ou sur le choix. Sans doute tous nos divertissemens forcés & factices, inventés & mis en usage par l'oisiveté, sont bien au-dessous des plaisirs si purs & si simples que devroient nous offrir les devoirs de citoyen, d'ami, d'époux, de fils & de père; mais rendez-nous donc, si vous le pouvez, ces devoirs moins pénibles & moins tristes; ou souffrez qu'après les avoir remplis de notre mieux, nous nous consolions de notre mieux aussi des chagrins qui les accompagnent. Rendez les peuples plus heureux, & par conséquent les citoyens moins rares, les amis plus sensibles & plus constans, les pères plus justes, les enfans plus tendres, les femmes plus fidelles & plus vraies; nous ne chercherons point alors d'autres plaisirs que ceux qu'on goûte au sein de l'amitié, de la patrie, de la nature & de l'amour. Mais il y a long-temps, vous le savez, que le siècle d'Astrée n'existe plus que dans les fables, si même il a jamais existé ailleurs. Solon disoit qu'il avoit donné aux Athéniens, non les meilleures loix en elles-mêmes, mais les meilleures qu'ils pussent observer. Il en est ainsi des devoirs qu'une saine philosophie prescrit aux hommes, & des plaisirs qu'elle leur permet. Elle doit nous supposer & nous prendre tels que nous sommes, pleins de passions & de foiblesses, mécontens de nous-mêmes & des autres, réunissant à un penchant naturel pour l'oisiveté, l'inquiétude & l'activité dans les desirs. Que reste-t-il à faire à la Philosophie, que de pallier à nos yeux, par

les distractions qu'elle nous offre, l'agitation qui nous tourmente ou la langueur qui nous consume? Peu de personnes ont, comme vous, Monsieur, la force de chercher leur bonheur dans la triste & uniforme tranquillité de la solitude. Mais cette ressource ne vous manque-t-elle jamais à vous-même? N'éprouvez-vous jamais au sein du repos, & quelquefois du travail, ces momens de dégoût & d'ennui qui rendent nécessaires les délassemens ou les distractions? La société seroit d'ailleurs trop malheureuse, si tous ceux qui peuvent se suffire, ainsi que vous, s'en bannissoient par un exil volontaire. Le sage, en fuyant les hommes, c'est-à-dire, en évitant de s'y livrer; (car c'est la seule manière dont il doit les fuir,) leur est au moins redevable de ses instructions & de son exemple; c'est au milieu de ses semblables que l'Être suprême lui a marqué son séjour, & il n'est pas plus permis aux Philosophes qu'aux Rois d'être hors de chez eux.

Je reviens aux plaisirs du théatre. Vous avez laissé avec raison aux déclamateurs de la chaire cet argument si rebattu contre les spectacles, qu'ils sont contraires à l'esprit du christianisme, qui nous oblige de nous mortifier sans cesse. On s'interdiroit sur ce principe les délassemens que la Religion condamne le moins. Les Solitaires austères de Port-Royal, grands Prédicateurs de la mortification chrétienne, & par cette raison grands adversaires de la Comédie, ne se refusoient pas dans leur solitude, comme l'a remarqué Racine, le plaisir de faire des sabots, & celui de tourner les Jésuites en ridicule.

Il semble donc que les spectacles, à ne les considérer encore que du côté de l'amusement, peuvent être accordés aux hommes, du moins comme un jouet qu'on donne à des enfans qui souffrent. Mais ce n'est pas seulement un jouet qu'on a prétendu leur donner, ce sont des leçons utiles, déguisées sous l'apparence du plaisir. Non-seulement on a voulu distraire de leurs peines ces enfans adultes; on a voulu que ce théatre, où ils ne vont en apparence que pour rire ou pour pleurer, devint pour eux, presque sans qu'ils s'en apperçussent, une école de mœurs & de vertu. Voilà, Monsieur, de quoi vous croyez le théatre incapable; vous lui

attribuez même un effet absolument contraire, & vous prétendez le prouver.

Je conviens d'abord avec vous, que les Écrivains dramatiques ont pour but principal de plaire, & que celui d'être utiles est tout au plus le second; mais qu'importe, s'ils sont en effet utiles, que ce soit leur premier ou leur second objet? Soyons de bonne foi, Monsieur, avec nous-mêmes, & convenons que les Auteurs de théatre n'ont rien en cela qui les distingue des autres. L'estime publique est le but principal de tout Écrivain; & la première vérité qu'il veut apprendre à ses lecteurs, c'est qu'il est digne de cette estime. En vain affecteroit-il de la dédaigner dans ses ouvrages; l'indifférence se tait, & ne fait point tant de bruit; les injures mêmes, dites à une nation, ne sont quelquefois qu'un moyen plus piquant de se rappeller à son souvenir : & le fameux Cynique de la Grèce eût bientôt quitté ce tonneau d'où il bravoit les préjugés & les Rois, si les Athéniens eussent passé leur chemin sans le regarder & sans l'entendre. La vraie philosophie ne consiste point à fouler aux pieds la gloire, & encore moins à le dire; mais à n'en pas faire dépendre son bonheur, même en tâchant de la mériter. On n'écrit donc, Monsieur, que pour être lu, & on ne veut être lu que pour être estimé; j'ajoute pour être estimé de la multitude, de cette multitude même dont on fait d'ailleurs (& avec raison) si peu de cas. Une voix secrette & importune nous crie, que ce qui est beau, grand & vrai, plait à tout le monde, & que ce qui n'obtient pas le suffrage général, manque apparemment de quelqu'une de ces qualités. Ainsi quand on cherche les éloges du vulgaire, c'est moins comme une récompense flatteuse en elle-même, que comme le gage le plus sûr de la bonté d'un ouvrage. L'amour-propre qui n'annonce que des prétentions modérées, en déclarant qu'il se borne à l'approbation du petit nombre, est un amour-propre timide qui se console d'avance, ou un amour-propre mécontent qui se console après coup. Mais quel que soit le but d'un écrivain, soit d'être loué, soit d'être utile, ce but n'importe guères au public; ce n'est point là ce qui règle son jugement, c'est uniquement le degré de plaisir ou de lumière qu'on lui a donné. Il honore

honore ceux qui l'inſtruiſent, il encourage ceux qui l'amuſent, il applaudit ceux qui l'inſtruiſent en l'amuſant. Or, les bonnes pièces de théatre me paroiſſent réunir ces deux derniers avantages. C'eſt la morale miſe en action, ce ſont les préceptes réduits en exemples; la Tragédie nous offre les malheurs produits par les vices des hommes, la Comédie, le ridicule attaché à leurs défauts; l'une & l'autre mettent ſous les yeux ce que la morale ne montre que d'une manière abſtraite & dans une eſpèce de lointain. Elles développent & fortifient, par les mouvemens qu'elles excitent en nous, les ſentimens dont la nature a mis le germe dans nos ames.

On va, ſelon vous, s'iſoler au ſpectacle, on y va oublier ſes proches, ſes concitoyens & ſes amis. Le ſpectacle eſt, au contraire, celui de tous nos plaiſirs qui nous rappelle le plus aux autres hommes, par l'image qu'il nous préſente de la vie humaine, & par les impreſſions qu'il nous donne & qu'il nous laiſſe. Un Poëte dans ſon enthouſiaſme, un Géomètre dans ſes méditations profondes, ſont bien plus iſolés qu'on ne l'eſt au théatre. Mais quand les plaiſirs de la ſcène nous feroient perdre, pour un moment, le ſouvenir de nos ſemblables, n'eſt-ce pas l'effet naturel de toute occupation qui nous attache, de tout amuſement qui nous entraine? Combien de momens dans la vie où l'homme le plus vertueux oublie ſes compatriotes & ſes amis ſans les aimer moins; & vous-même, Monſieur, n'auriez-vous renoncé à vivre avec les vôtres, que pour y penſer toujours?

Vous avez bien de la peine, ajoutez-vous, à concevoir cette règle de la poétique des anciens, que le théatre purge les paſſions en les excitant. La règle, ce me ſemble, eſt vraie, mais elle a le défaut d'être mal énoncée; & c'eſt ſans doute par cette raiſon qu'elle a produit tant de diſputes, qu'on ſe ſeroit épargnées ſi on avoit voulu s'entendre. Les paſſions dont le théatre tend à nous garantir, ne ſont pas celles qu'il excite; mais il nous en garantit en excitant en nous les paſſions contraires; j'entends ici par *paſſion*, avec la plupart des écrivains de morale, toute affection vive & profonde, qui nous attache fortement à ſon objet.

En ce ſens la Tragédie ſe ſert des paſſions utiles & louables, pour réprimer les paſſions blâmables & nuiſibles ; elle emploie, par exemple, les larmes & la compaſſion dans Zaïre, pour nous précautionner contre l'amour violent & jaloux ; l'amour de la patrie dans Brutus, pour nous guérir de l'ambition ; la terreur & la crainte de la vengeance céleſte dans Sémiramis, pour nous faire haïr & éviter le crime. Mais ſi, avec quelques philoſophes, on n'attache l'idée de paſſion qu'aux affections criminelles, il faudra pour lors ſe borner à dire que le théatre les corrige, en nous rappellant aux affections naturelles ou vertueuſes que le Créateur nous a données pour combattre ces mêmes paſſions.

» VOILA, objectez-vous, un remède bien foible, & cherché » bien loin : l'homme eſt naturellement bon ; l'amour de la vertu, » quoi qu'en diſent les philoſophes, eſt inné dans nous ; il n'y a » perſonne, excepté les ſcélérats de profeſſion, qui, avant d'en» tendre une Tragédie, ne ſoit déja perſuadé des vérités dont elle » va nous inſtruire ; & à l'égard des hommes plongés dans le » crime, ces vérités ſont bien inutiles à leur faire entendre, & leur » cœur n'a point d'oreilles. « L'homme eſt naturellement bon, je le veux ; cette queſtion demanderoit un trop long examen ; mais vous conviendrez du moins que la ſociété, l'intérêt, l'exemple, peuvent faire de l'homme un être méchant. J'avoue que quand il voudra conſulter ſa raiſon, il trouvera qu'il ne peut être heureux que par la vertu ; & c'eſt en ce ſeul ſens que vous pouvez regarder l'amour de la vertu comme inné dans nous ; car vous ne croyez pas apparemment que le *fœtus* & les enfans à la mamelle aient aucune notion du juſte & de l'injuſte. Mais la raiſon ayant à combattre en nous des paſſions qui étouffent ſa voix, emprunte le ſecours du théatre pour imprimer plus profondément dans notre ame les vérités que nous avons beſoin d'apprendre. Si ces vérités gliſſent ſur les ſcélérats décidés, elles trouvent dans le cœur des autres une entrée plus facile ; elles s'y fortifient quand elles y étoient déja gravées ; incapables peut-être de ramener les hommes perdus, elles ſont au moins propres à empêcher les autres de ſe perdre. Car la morale eſt, comme la médecine, beau-

coup plus sûre dans ce qu'elle fait pour prévenir les maux que dans ce qu'elle tente pour les guérir.

L'effet de la morale du théatre est donc moins d'opérer un changement subit dans les cœurs corrompus, que de prémunir contre le vice les ames foibles par l'exercice des sentimens honnêtes, & d'affermir dans ces mêmes sentimens les ames vertueuses. Vous appellez passagers & stériles les mouvemens que le théatre excite, parce que la vivacité de ces mouvemens semble ne durer que le temps de la pièce; mais leur effet, pour être lent & comme insensible, n'en est pas moins réel aux yeux du philosophe. Ces mouvemens sont des secousses par lesquelles le sentiment de la vertu a besoin d'être réveillé dans nous; c'est un feu qu'il faut de temps en temps ranimer & nourrir, pour l'empêcher de s'éteindre.

Voila, Monsieur, les fruits naturels de la morale mise en action sur le théatre; voilà les seuls qu'on en puisse attendre. Si elle n'en a pas de plus marqués, croyez-vous que la morale réduite aux préceptes en produise beaucoup davantage? Il est bien rare que les meilleurs livres de morale rendent vertueux ceux qui n'y sont pas disposés d'avance; est-ce une raison pour proscrire ces livres? Demandez à nos prédicateurs les plus fameux, combien ils font de conversions par an; ils vous répondront qu'on en fait une ou deux par siècle, encore faut-il que le siècle soit bon; sur cette réponse, leur défendrez-vous de prêcher, & à nous de les entendre?

» Belle comparaison, direz-vous! je veux que nos prédica-
» teurs & nos moralistes n'aient pas des succès brillans; au
» moins ne font-ils pas grand mal, si ce n'est peut-être celui
» d'ennuyer quelquefois: mais c'est précisément parce que les
» Auteurs de théatre nous ennuient moins, qu'ils nous nuisent
» davantage. Quelle morale que celle qui présente si souvent
» aux yeux des spectateurs des monstres impunis, & des crimes
» heureux? Un Atrée qui s'applaudit des horreurs qu'il a exer-
» cées contre son frère, un Néron qui empoisonne Britannicus

» pour règner en paix ; une Médée qui égorge ſes enfans, &
» qui part en inſultant au déſeſpoir de leur père ; un Mahomet
» qui ſéduit & qui entraine tout un peuple, victime & inſtrument
» de ſes fureurs ! Quel affreux ſpectacle à montrer aux hommes,
» que des ſcélérats triomphans ! « Pourquoi non, Monſieur, ſi on leur rend ces ſcélérats odieux dans leur triomphe même ? Peut-on mieux nous inſtruire à la vertu, qu'en nous montrant d'un côté les ſuccès du crime, & en nous faiſant envier de l'autre le ſort de la vertu malheureuſe ? Ce n'eſt pas dans la proſpérité ni dans l'élévation qu'on a beſoin d'apprendre à l'aimer, c'eſt dans l'abjection & dans l'infortune. Or, ſur cet effet du théatre, j'en appelle avec confiance à votre propre témoignage ; interrogez les ſpectateurs, l'un après l'autre au ſortir de ces tragédies, que vous croyez une école de vices & de crimes : demandez-leur lequel ils aimeroient mieux être, de Britannicus ou de Néron, d'Atrée ou de Thieſte, de Zopire ou de Mahomet ; héſiteront-ils ſur la réponſe ? Et comment héſiteroient-ils ? Pour nous borner à un ſeul exemple, quelle leçon plus propre à rendre le fanatiſme exécrable, & à faire regarder comme des monſtres ceux qui l'inſpirent, que cet horrible tableau du quatrième acte de Mahomet, où l'on voit Zeïde égaré par un zèle affreux, enfoncer le poignard dans le ſein de ſon père ? Vous voudriez, Monſieur, bannir cette tragédie de notre théatre ? Plut à Dieu qu'elle y fut plus ancienne de deux cens ans ! L'eſprit philoſophique qui l'a dictée, ſeroit de même date parmi nous, & peut-être eût épargné à la nation Françoiſe, d'ailleurs ſi paiſible & ſi douce, les horreurs & les atrocités religieuſes auxquelles elle s'eſt livrée. Si cette tragédie laiſſe quelque choſe à regretter aux ſages, c'eſt de n'y voir que les forfaits cauſés par le zèle d'une fauſſe religion, & non les malheurs encore plus déplorables où le zèle aveugle pour une religion, vraie peut quelquefois entrainer les hommes.

Ce que je dis ici de Mahomet, je crois pouvoir le dire de même des autres tragédies qui vous paroiſſent ſi dangereuſes. Il n'en eſt, ce me ſemble, aucune qui ne laiſſe dans notre

ame, après la représentation, quelque grande & utile leçon de morale plus ou moins développée. Je vois dans Œdipe un Prince fort à plaindre sans doute, mais toujours coupable, puisqu'il a voulu, contre l'avis même des Dieux, braver sa destinée; dans Phèdre une femme que la violence de sa passion peut rendre malheureuse, mais non pas excusable, puisqu'elle travaille à perdre un Prince vertueux dont elle n'a pu se faire aimer; dans Catilina, le mal que l'abus des grands talens peut faire au genre humain; dans Médée & dans Atrée les effets abominables de l'amour criminel & irrité, de la vengeance & de la haine. D'ailleurs, quand ces pièces ne nous enseigneroient directement aucune vérité morale, seroient-elles pour cela blâmables ou pernicieuses? Il suffiroit, pour les justifier de ce reproche, de faire attention aux sentimens louables, ou tout au moins naturels, qu'elles excitent en nous: Œdipe & Phèdre, l'attendrissement sur nos semblables; Atrée & Médée, le frémissement & l'horreur. Quand nous irions à ces tragédies, moins pour être instruits que pour être remués, quel seroit en cela notre crime & le leur? Elles seroient pour les honnêtes gens, s'il est permis d'employer cette comparaison, ce que les supplices sont pour le peuple, un spectacle où ils assisteroient par le seul besoin que tous les hommes ont d'être émus. C'est en effet ce besoin, & non pas, comme on le croit communément, un sentiment d'inhumanité qui fait courir le peuple aux exécutions des criminels. Il voit au contraire ces exécutions avec un mouvement de trouble & de pitié, qui va quelquefois jusqu'à l'horreur & aux larmes. Il faut à ces ames rudes, concentrées & grossières, des secousses fortes pour les ébranler. La tragédie suffit aux ames plus délicates & plus sensibles; quelquefois même, comme dans Médée & dans Atrée, l'impression est trop violente pour elles. Mais bien loin d'être alors dangereuse, elle est au contraire importune; & un sentiment de cette espèce peut-il être une source de vices & de forfaits? Si, dans les pièces où l'on expose le crime à nos yeux, les scélérats ne sont pas toujours punis, le spectateur est affligé qu'ils ne le soient pas: quand il ne peut en accuser le Poëte, toujours obligé de se

conformer à l'hiſtoire, c'eſt alors, ſi je puis parler ainſi, l'hiſtoire elle-même qu'il accuſe, & il ſe dit en ſortant :

FAISONS notre devoir, & laiſſons faire aux Dieux.

AUSSI dans un ſpectacle qui laiſſeroit plus de liberté au Poëte, dans notre opéra, par exemple, qui n'eſt d'ailleurs ni le ſpectacle de la vérité, ni celui des mœurs, je doute qu'on pardonnât à l'Auteur de laiſſer jamais le crime impuni. Je me ſouviens d'avoir vu autrefois en manuſcrit un opéra d'Atrée, où ce monſtre périſſoit écraſé de la foudre, en criant avec une ſatisfaction barbare :

TONNEZ, Dieux impuiſſans, frappez, je ſuis vengé.

Cette ſituation vraiment théatrale, ſecondée par une muſique effrayante, eût produit, ce me ſemble, un des plus heureux dénouemens qu'on puiſſe imaginer au théatre lyrique.

SI dans quelques tragédies on a voulu nous intéreſſer pour des ſcélérats, ces tragédies ont manqué leur objet ; c'eſt la faute du Poëte, & non du genre : vous trouverez des Hiſtoriens même qui ne ſont pas exempts de ce reproche, en accuſerez-vous l'hiſtoire ? Rappellez-vous, Monſieur, un de nos chefs-d'œuvres en ce genre, la conjuration de Veniſe de l'Abbé de Saint-Réal, & l'eſpèce d'intérêt qu'il nous inſpire (ſans l'avoir peut-être voulu) pour ces hommes qui ont juré la ruine de leur patrie ; on s'afflige preſque après cette lecture, de voir tant de courage & d'habileté devenus inutiles ; on ſe reproche ce ſentiment, mais il nous ſaiſit malgré nous, & ce n'eſt que par réflexion qu'on prend part au ſalut de Veniſe. Je vous avouerai à cette occaſion (contre l'opinion aſſez généralement établie) que le ſujet de *Veniſe ſauvée* me paroit bien plus propre au théatre, que celui de Manlius Capitolinus, quoique ces deux pièces ne different guères que par les noms & l'état des perſonnages : des malheureux qui conſpirent pour ſe rendre libres, ſont moins odieux que des Sénateurs qui cabalent pour ſe rendre maîtres.

Mais ce qui paroit, Monsieur, vous avoir choqué le plus dans nos pièces, c'est le rôle qu'on y fait jouer à l'amour. Cette passion, le grand mobile des actions des hommes, est en effet le ressort presque unique du théatre François; & rien ne vous paroit plus contraire à la saine morale, que de réveiller par des peintures & des situations séduisantes un sentiment si dangereux. Permettez-moi de vous faire une question avant que de vous répondre. Voudriez-vous bannir l'amour de la société? Ce seroit, je crois, pour elle un grand bien & un grand mal. Mais vous chercheriez en vain à détruire cette passion dans les hommes; il ne paroit pas d'ailleurs que votre dessein soit de la leur interdire, du moins si on en juge par les descriptions intéressantes que vous en faites, & auxquelles toute l'austérité de votre philosophie n'a pu se refuser. Or, si on ne peut, & si on ne doit peut-être pas étouffer l'amour dans le cœur des hommes, que reste-t-il à faire, sinon de le diriger vers une fin honnête, & de nous montrer dans des exemples illustres ses fureurs & ses foiblesses, pour nous en défendre ou nous en guérir? Vous convenez que c'est l'objet de nos tragédies; mais vous prétendez que l'objet est manqué par les efforts même que l'on fait pour le remplir; que l'impression du sentiment reste, & que la morale est bientôt oubliée. Je prendrai, Monsieur, pour vous répondre, l'exemple même que vous apportez de la tragédie de Bérénice, où Racine a trouvé l'art de nous intéresser pendant cinq actes, avec ces seuls mots, *je vous aime, vous êtes Empereur & je pars;* & où ce grand Poëte a su réparer par les charmes de son style le défaut d'action & la monotonie de son sujet. Tout spectateur sensible, je l'avoue, sort de cette tragédie le cœur affligé, partageant en quelque manière le sacrifice qui coûte si cher à Titus, & le désespoir de Bérénice abandonnée. Mais quand ce spectateur regarde au fond de son ame, & approfondit le sentiment triste qui l'occupe, qu'y apperçoit-il, Monsieur? Un retour affligeant sur le malheur de la condition humaine, qui nous oblige presque toujours de faire céder nos passions à nos devoirs. Cela est si vrai, qu'au milieu des pleurs que nous donnons à Bérénice, le bonheur du monde attaché au sacrifice de Titus, nous rend inexorables sur la nécessité de ce sacrifice même dont nous le plaignons; l'intérêt

que nous prenons à ſa douleur, en admirant ſa vertu, ſe changeroit en indignation s'il ſuccomboit à ſa foibleſſe. En vain Racine même, tout habile qu'il étoit dans l'éloquence du cœur, eût eſſayé de nous repréſenter ce Prince, entre Bérénice d'un côté & Rome de l'autre, ſenſible aux prières d'un peuple qui embraſſe ſes genoux pour le retenir, mais cédant aux larmes de ſa maîtreſſe : les adieux les plus touchans de ce Prince à ſes ſujets ne le rendroient que plus mépriſable à nos yeux ; nous n'y verrions qu'un Monarque vil, qui, pour ſatisfaire une paſſion obſcure, renonce à faire du bien aux hommes, & qui va dans les bras d'une femme oublier leurs pleurs. Si quelque choſe au contraire adoucit à nos yeux la peine de Titus, c'eſt le ſpectacle de tout un peuple devenu heureux par le courage du Prince : rien n'eſt plus propre à conſoler de l'infortune que le bien qu'on fait à ceux qui ſouffrent ; & l'homme vertueux ſuſpend le cours de ſes larmes en eſſuyant celles des autres. Cette tragédie, Monſieur, a d'ailleurs un autre avantage, c'eſt de nous rendre plus grands à nos propres yeux, en nous montrant de quels efforts la vertu nous rend capables. Elle ne réveille en nous la plus puiſſante & la plus douce de toutes les paſſions, que pour nous apprendre à la vaincre en la faiſant céder, quand le devoir l'exige, à des intérêts plus preſſans & plus chers. Ainſi elle nous flatte & nous éleve tout à la fois, par l'expérience douce qu'elle nous fait faire de la tendreſſe de notre ame, & par le courage qu'elle nous inſpire pour réprimer ce ſentiment dans ſes effets, en conſervant le ſentiment même.

Si donc les peintures qu'on fait de l'amour ſur nos théatres étoient dangereuſes, ce ne pourroit être tout au plus que chez une nation déja corrompue, à qui les remèdes même ſerviroient de poiſon : auſſi ſuis-je perſuadé, malgré l'opinion contraire où vous êtes, que les repréſentations théatrales ſont plus utiles à un peuple qui a conſervé ſes mœurs, qu'à celui qui auroit perdu les ſiennes. Mais quand l'état préſent de nos mœurs pourroit nous faire regarder la tragédie comme un nouveau moyen de corruption, la plupart de nos pièces me paroiſſent bien propres à nous raſſurer à cet égard. Ce qui devroit, ce me ſemble, vous déplaire le plus dans l'amour

l'amour que nous mettons si fréquemment sur nos théatres, ce n'est pas la vivacité avec laquelle il est peint, c'est le rôle froid & subalterne qu'il y joue presque toujours. L'amour, si on en croit la multitude, est l'ame de nos Tragédies; pour moi, il m'y paroit presque aussi rare que dans le monde. La plupart des personnages de Racine même ont à mes yeux moins de passion que de métaphysique, moins de chaleur que de galanterie. Qu'est-ce que l'amour dans Mithridate, dans Iphigénie, dans Britannicus, dans Bajazet même, & dans Andromaque, si on en excepte quelques traits des rôles de Roxelane & d'Hermione? Phedre est peut-être le seul ouvrage de ce grand homme où l'amour soit vraiment terrible & tragique; encore y est-il défiguré par l'intrigue obscure d'Hippolyte & d'Aricie. Arnaud l'avoit bien senti, quand il disoit à Racine : *pourquoi cet Hippolyte amoureux?* Le reproche étoit moins d'un casuiste que d'un homme de goût; on sait la réponse que Racine lui fit : *eh, Monsieur! sans cela, qu'auroient dit les petits-maîtres?* Ainsi c'est à la frivolité de la nation que Racine a sacrifié la perfection de sa pièce. L'amour dans Corneille est encore plus languissant & plus déplacé : son génie semble s'être épuisé dans le Cid à peindre cette passion, & il faut avouer qu'il l'a peinte en maître; mais il n'y a presque aucune de ses autres tragédies que l'amour ne dépare & ne refroidisse. Ce sentiment exclusif & impérieux, si propre à nous consoler de tout, ou à nous rendre tout insupportable, à nous faire jouir de notre existence ou à nous la faire détester, veut être sur le théatre comme dans nos cœurs, y règner seul & sans partage. Par-tout où il ne joue pas le premier rôle, il est dégradé par le second. Le seul caractère qui lui convienne dans la tragédie, est celui de la véhémence, du trouble & du désespoir : ôtez-lui ces qualités, ce n'est plus, si j'ose parler ainsi, qu'une passion commune & bourgeoise. Mais, dira-t-on, en peignant l'amour de la sorte, il deviendra monotone, & toutes nos pièces se ressembleront. Et pourquoi s'imaginer, comme ont fait presque tous nos Auteurs, qu'une pièce ne puisse nous intéresser sans amour? Sommes-nous plus difficiles ou plus insensibles que les Athéniens? Et ne pouvons-nous pas trouver, à leur exemple, une infinité d'autres sujets capables de remplir dignement le théatre :

les malheurs de l'ambition, le ſpectacle d'un héros dans l'infortune, la haine de la ſuperſtition & des tyrans, l'amour de la patrie, la tendreſſe maternelle ? Ne faiſons point à nos Françoiſes l'injure de penſer que l'amour ſeul puiſſe les émouvoir, comme ſi elles n'étoient ni citoyennes ni mères. Ne les avons-nous pas vues s'intéreſſer à la mort de Céſar ; & verſer des larmes à Mérope ?

Je viens, Monſieur, à vos objections ſur la Comédie. Vous n'y voyez qu'un exemple continuel de libertinage, de perfidie & de mauvaiſes mœurs ; des femmes qui trompent leurs maris, des enfans qui volent leurs pères, d'honnêtes bourgeois dupés par des frippons de Cour. Mais je vous prie de conſidérer un moment ſous quel point de vue tous ces vices nous ſont repréſentés ſur le théatre. Eſt-ce pour les mettre en honneur ? Nullement : il n'eſt point de ſpectateur qui s'y méprenne ; c'eſt pour nous ouvrir les yeux ſur la ſource de ces vices, pour nous faire voir dans nos propres défauts (dans des défauts qui en eux-mêmes ne bleſſent point l'honnêteté) une des cauſes les plus communes des actions criminelles que nous reprochons aux autres. Qu'apprendrons-nous dans *George Dandin* ? Que le déréglement des femmes eſt la ſuite ordinaire des mariages mal aſſortis, où la vanité a préſidé. Dans le *Bourgeois-Gentilhomme* ? Qu'un bourgeois qui veut ſortir de ſon état, avoir un femme de la Cour pour maitreſſe & un grand Seigneur pour ami, n'aura pour maitreſſe qu'une femme perdue, & pour ami qu'un honnête voleur. Dans les ſcènes d'*Harpagon* & de ſon fils ? Que l'avarice des pères produit la mauvaiſe conduite des enfans ; enfin dans toutes, cette vérité ſi utile, *que les ridicules de la ſociété y ſont une ſource de déſordres*. Et quelle manière plus efficace d'attaquer nos ridicules, que de nous montrer qu'ils rendent les autres méchans à nos dépens ? En vain diriez-vous que dans la Comédie nous ſommes plus frappés du ridicule qu'elle joue que des vices dont ce ridicule eſt la ſource.

Cela doit être, puiſque l'objet naturel de la Comédie eſt la correction de nos défauts par le ridicule, leur antidote le plus puiſſant, & non la correction de nos vices, qui demande des remèdes d'un autre genre. Mais ſon effet n'eſt pas pour cela de nous

faire préférer le vice au ridicule ; elle nous ſuppoſe pour le vice cette horreur qu'il inſpire à toute ame bien née ; elle ſe ſert même de cette horreur pour combattre nos travers ; & il eſt tout ſimple que le ſentiment qu'elle ſuppoſe nous affecte moins (dans le moment de la repréſentation) que celui qu'elle cherche à exciter en nous, ſans que pour cela elle nous faſſe prendre le change ſur celui de ces deux ſentimens qui doit dominer dans notre ame. Si quelques Comédies en petit nombre s'écartent de cet objet louable, & ſont preſque uniquement une école de mauvaiſes mœurs, on peut comparer leurs auteurs à ces hérétiques : qui, pour débiter le menſonge, ont abuſé quelquefois de la chaire de vérité.

Vous ne vous en tenez pas à des imputations générales. Vous attaquez, comme une ſatyre cruelle de la vertu, le *Miſanthrope* de Moliere, ce chef-d'œuvre de notre théatre comique ; ſi néanmoins le *Tartuſe* ne lui eſt pas encore ſupérieur, ſoit par la vivacité de l'action, ſoit par les ſituations théatrales, ſoit enfin par la variété & la vérité des caractères.

Je ne ſais, Monſieur, ce que vous penſez de cette dernière pièce ; elle étoit bien faite pour trouver grace devant vous, ne fût-ce que par l'averſion dont on ne peut ſe défendre pour l'eſpèce d'hommes ſi odieuſe que Moliere y a joués & démaſqués. Mais je viens au Miſanthrope. Moliere, ſelon vous, a eu deſſein dans cette Comédie de rendre la vertu ridicule. Il me ſemble que le ſujet & les détails de la pièce, que le ſentiment même qu'elle produit en nous, prouvent le contraire. Moliere a voulu nous apprendre que l'eſprit & la vertu ne ſuffiſent pas pour la ſociété, ſi nous ne ſavons compatir aux foibleſſes de nos ſemblables, & ſupporter leurs vices mêmes ; que les hommes ſont encore plus bornés que méchans, & qu'il faut les mépriſer ſans le leur dire. Quoique le Miſanthrope divertiſſe les ſpectateurs, il n'eſt pas pour cela ridicule à leurs yeux ; il n'eſt perſonne au contraire qui ne l'eſtime, qui ne ſoit porté même à l'aimer & à le plaindre. On rit de ſa mauvaiſe humeur, comme de celle d'un enfant bien né & de beaucoup d'eſprit. La ſeule choſe que j'oſerois blâ-

mer dans le rôle du Misanthrope, c'est qu'Alceste n'a pas toujours tort d'être en colère contre l'ami raisonnable & philosophe que Moliere a voulu lui opposer comme un modèle de la conduite qu'on doit tenir avec les hommes. Philinte m'a toujours paru, non pas absolument comme vous le prétendez, un caractère odieux, mais un caractère mal décidé, plein de sagesse dans ses maximes & de fausseté dans sa conduite.

RIEN de plus sensé que ce qu'il dit au Misanthrope dans la première scène, sur la nécessité de s'accommoder aux travers des hommes; rien de plus foible que sa réponse aux reproches dont le Misanthrope l'accable, sur l'accueil affecté qu'il vient de faire à un homme dont il ne sait pas le nom. Il ne disconvient pas de l'exagération qu'il a mise dans cet accueil, & donne par-là beaucoup d'avantage au Misanthrope. Il devoit répondre au contraire que ce qu'Alceste avoit pris pour un accueil exagéré, n'étoit qu'un compliment ordinaire & froid, une de ces formules de politesse dont les hommes sont convenus de se payer réciproquement lorsqu'ils n'ont rien à se dire.

LE Misanthrope a encore plus beau jeu dans la scène du Sonnet. Ce n'est point Philinte qu'Oronte vient consulter, c'est Alceste, & rien n'oblige Philinte de louer comme il fait le Sonnet d'Oronte, à tort & à travers, & d'interrompre même la lecture par ses fades éloges. Il devoit attendre qu'Oronte lui demandât son avis, & se borner alors à des discours généraux & à une approbation foible, parce qu'il sent qu'Oronte veut être loué, & que dans des bagatelles de ce genre on ne doit la vérité qu'à ses amis, encore faut-il qu'ils aient grande envie ou grand besoin qu'on la leur dise. L'approbation foible de Philinte n'en eût pas moins produit ce que vouloit Moliere, l'emportement d'Alceste, qui se pique de vérité dans les choses les plus indifférentes, au risque de blesser ceux à qui il la dit. Cette colère du Misanthrope sur la complaisance de Philinte n'en eût été que plus plaisante, parce qu'elle eût été moins fondée, & la situation des personnages eût produit un jeu de théatre d'autant plus grand, que Philinte eût été partagé entre l'embarras de contredire Alceste & la crainte de

choquer Oronte. Mais je m'apperçois, Monsieur, que je donne des leçons à Moliere.

Vous prétendez que dans cette scène du Sonnet le Misanthrope est presqu'un Philinte, & ses *je ne dis pas cela*, répétés avant que de déclarer franchement son avis, vous paroissent hors de son caractère. Permettez-moi de n'être pas de votre sentiment. Le Misanthrope de Moliere n'est pas un homme grossier, mais un homme vrai; ses *je ne dis pas cela*, sur-tout de l'air dont il les doit prononcer, font suffisamment entendre qu'il trouve le Sonnet détestable; ce n'est que quand Oronte le presse & le pousse à bout qu'il doit lever le masque & lui rompre en visière. Rien n'est, ce me semble, mieux ménagé & gradué plus adroitement que cette scène; & je dois rendre cette justice à nos spectateurs modernes, qu'il en est peu qu'ils écoutent avec plus de plaisir. Aussi je ne crois pas que ce chef-d'œuvre de Moliere (supérieur peut-être de quelques années à son siècle) dût craindre aujourd'hui le sort équivoque qu'il eut à sa naissance; notre parterre, plus fin & plus éclairé qu'il ne l'étoit il y a soixante ans, n'auroit plus besoin du *Médecin malgré lui* pour aller au Misanthrope. Mais je crois en même temps avec vous que d'autres chefs-d'œuvres du même poëte & de quelques autres, autrefois justement applaudis, auroient aujourd'hui plus d'estime que de succès; notre changement de goût en est la cause; nous voulons dans la Tragédie plus d'action, & dans la Comédie plus de finesse. La raison en est, si je ne me trompe, que les sujets communs sont presqu'entiérement épuisés sur les deux théatres, & qu'il faut d'un côté plus de mouvement pour nous intéresser à des héros moins connus, & de l'autre plus de recherche & plus de nuance pour faire sentir des ridicules moins apparens.

Le zèle dont vous êtes animé contre la Comédie ne vous permet pas de faire grace à aucun genre, même à celui où l'on se propose de faire couler nos larmes par des situations intéressantes, & de nous offrir dans la vie commune des modèles de courage & de vertu; *autant vaudroit*, dites-vous, *aller au sermon*. Ce discours me surprend dans votre bouche. Vous prétendiez un moment aupa-

ravant que les leçons de la Tragédie nous ſont inutiles, parce qu'on n'y met ſur le théatre que des héros auxquels nous ne pouvons nous flatter de reſſembler ; & vous blâmez à préſent les pièces où l'on n'expoſe à nos yeux que nos concitoyens & nos ſemblables ; ce n'eſt plus comme pernicieux aux bonnes mœurs, mais comme inſipide & ennuyeux, que vous attaquez ce genre. Dites, Monſieur, ſi vous le voulez, qu'il eſt le plus facile de tous ; mais ne cherchez pas à lui enlever le droit de nous attendrir ; il me ſemble au contraire qu'aucun genre de pièces n'y eſt plus propre, & s'il m'eſt permis de juger de l'impreſſion des autres par la mienne, j'avoue que je ſuis encore plus touché des ſcènes pathétiques de l'*Enfant prodigue*, que des pleurs d'*Andromaque* & d'*Iphigénie*. Les Princes & les Grands ſont trop loin de nous, pour que nous prenions à leurs revers le même intérêt qu'aux nôtres. Nous ne voyons, pour ainſi dire, les infortunes des Rois qu'en perſpective ; & dans le temps même où nous les plaignons, un ſentiment confus ſemble nous dire, pour nous conſoler, que ces infortunes ſont le prix de la grandeur ſuprême, & comme les degrés par leſquels la nature rapproche les Princes des autres hommes. Mais les malheurs de la vie privée n'ont point cette reſſource à nous offrir ; ils ſont l'image fidelle des peines qui nous affligent ou qui nous menacent ; un Roi n'eſt preſque pas notre ſemblable, & le ſort de nos pareils a bien plus de droits à nos larmes.

Ce qui me paroît blâmable dans ce genre, ou plutôt dans la manière dont l'ont traité nos Poëtes, eſt le mêlange bizarre qu'ils y ont preſque toujours fait du pathétique & du plaiſant ; deux ſentimens ſi tranchans & ſi diſparates ne ſont pas faits pour être voiſins ; & quoiqu'il y ait dans la vie quelques circonſtances bizarres où l'on rit & où l'on pleure à la fois, je demande ſi toutes les circonſtances de la vie ſont propres à être repréſentées ſur le théatre, & ſi le ſentiment *trouble* & mal décidé qui réſulte de cet alliage des ris avec les pleurs, eſt préférable au plaiſir ſeul de pleurer, ou même au plaiſir ſeul de rire ? *Les hommes ſont tous de fer*, s'écrie l'Enfant prodigue, après avoir fait à ſon valet la peinture odieuſe de l'ingratitude & de la dureté de ſes anciens amis : &

les femmes, lui répond le valet, qui ne veut que faire rire le parterre ? J'oſe inviter l'illuſtre Auteur de cette pièce à retrancher ces trois mots, qui ne ſont là que pour défigurer un chef-d'œuvre. Il me ſemble qu'ils doivent produire ſur tous les gens de goût le même effet qu'un ſon aigre & diſcordant qui ſe feroit entendre tout à coup au milieu d'une muſique touchante.

Après avoir dit tant de mal des ſpectacles, il ne vous reſtoit plus, Monſieur, qu'à vous déclarer auſſi contre les perſonnes qui les repréſentent, & contre celles qui, ſelon vous, nous y attirent; & c'eſt de quoi vous vous êtes pleinement acquitté par la manière dont vous traitez les Comédiens & les femmes. Votre philoſophie n'épargne perſonne, & on pourroit lui appliquer ce paſſage de l'Écriture, *& manus ejus contrà omnes.* Selon vous, l'habitude où ſont les Comédiens de revêtir un caractère qui n'eſt pas le leur, les accoutume à la fauſſeté. Je ne ſaurois croire que ce reproche ſoit ſérieux. Vous feriez le procès, ſur le même principe, à tous les Auteurs de pièces de théatre, bien plus obligés encore que les Comédiens de ſe transformer dans les perſonnages qu'ils ont à faire parler ſur la ſcène. Vous ajoutez qu'il eſt vil de s'expoſer aux ſifflets pour de l'argent; qu'en faut-il conclure ? Que l'état de Comédien eſt celui de tous où il eſt le moins permis d'être médiocre. Mais, en récompenſe, quels applaudiſſemens plus flatteurs que ceux du théatre ? C'eſt là où l'amour-propre ne peut ſe faire illuſion ni ſur les ſuccès, ni ſur les chûtes ; & pourquoi refuſerions-nous à un Acteur accueilli & deſiré du public, le droit ſi juſte & ſi noble de tirer de ſon talent ſa ſubſiſtance ? Je ne dis rien de ce que vous ajoutez (pour plaiſanter ſans doute) que les valets, en s'exerçant à voler adroitement ſur le théatre, s'inſtruiſent à voler dans les maiſons & dans les rues.

Supérieur, comme vous l'êtes, par votre caractère & par vos réflexions, à toute eſpèce de préjugés, étoit-ce-là, Monſieur, celui que vous deviez préférer pour vous y ſoumettre & pour le défendre ? Comment n'avez-vous pas ſenti que ceux qui repréſentent nos pièces méritent d'être déshonorés, ceux qui les compoſent mériteroient auſſi de l'être ; & qu'ainſi, en élevant les uns &

en avilissant les autres, nous avons été tout à la fois bien inconséquens & bien barbares? Les Grecs l'ont été moins que nous, & il ne faut point chercher d'autres causes de l'estime où les bons Comédiens étoient parmi eux. Ils considéroient Ésope par la même raison qu'ils admiroient Euripide & Sophocle. Les Romains, il est vrai, ont pensé différemment; mais chez eux la Comédie étoit jouée par des esclaves; occupés de grands objets, ils ne vouloient employer que des esclaves à leurs plaisirs.

La chasteté des Comédiennes, j'en conviens avec vous, est plus exposée que celles des femmes du monde; mais aussi la gloire de vaincre en doit être plus grande; il n'est pas rare d'en voir qui résistent long-temps, & il seroit plus commun d'en trouver qui résistassent toujours, si elles n'étoient comme découragées de la continence par le peu de considération réelle qu'elles en retirent. Le plus sûr moyen de vaincre les passions est de les combattre par la vanité; qu'on accorde des distinctions aux Comédiennes sages, & ce sera, j'ose le prédire, l'ordre de l'État le plus sévère dans ses mœurs. Mais quand elles voient que, d'un côté, on ne leur fait aucun gré de se priver d'amans, & que de l'autre il est permis aux femmes du monde d'en avoir, sans en être moins considérées, comment ne chercheroient-elles pas leur consolation dans des plaisirs qu'elles s'interdiroient en pure perte?

Vous êtes du moins, Monsieur, plus juste ou plus conséquent que le public: votre sortie sur nos Actrices en a valu une très-violente aux autres femmes. Je ne sais si vous êtes du petit nombre des sages qu'elles ont su quelquefois rendre malheureux, & si par le mal que vous en dites, vous avez voulu leur restituer celui qu'elles vous ont fait. Cependant je doute que votre éloquente censure vous fasse parmi elles beaucoup d'ennemies; on voit percer à travers vos reproches le goût très-pardonnable que vous avez conservé pour elles, peut-être même quelque chose de plus vif; ce mélange de sévérité & de foiblesse, (pardonnez-moi ce dernier mot) vous fera aisément obtenir grace; elles sentiront du moins, & elles vous en sauront gré, qu'il vous en a moins coûté pour déclamer contr'elles

avec

avec chaleur, que pour les voir & les juger avec une indifférence philosophique. Mais comment allier cette indifférence avec le sentiment si séduisant qu'elles inspirent ? Qui peut avoir le bonheur ou le malheur de parler d'elles sans intérêt ? Essayons néanmoins, pour les apprécier avec justice, sans adulation comme sans humeur, d'oublier en ce moment combien leur société est aimable & dangereuse; relisons Épictete avant que d'écrire, & tenons-nous fermes pour être austères & graves.

Je n'examinerai point, Monsieur, si vous avez raison de vous écrier, *où trouvera-t-on une femme aimable & vertueuse*, comme le Sage s'écrioit autrefois, *où trouvera-t-on une femme forte* ? Le genre humain seroit bien à plaindre, si l'objet le plus digne de nos hommages étoit en effet aussi rare que vous le dites. Mais si par malheur vous aviez raison, quelle en seroit la triste cause ? L'esclavage & l'espèce d'avilissement où nous avons mis les femmes; les entraves que nous donnons à leur esprit & à leur ame; le jargon futile & humiliant pour elles & pour nous, auquel nous avons réduit notre commerce avec elles; comme si elles n'avoient pas une raison à cultiver, ou n'en étoient pas dignes; enfin l'éducation funeste, je dirois presque meurtrière, que nous leur prescrivons, sans leur permettre d'en avoir d'autre: éducation où elles apprennent presque uniquement à se contrefaire sans cesse, à n'avoir pas un sentiment qu'elles n'étouffent, une opinion qu'elles ne cachent, une pensée qu'elles ne déguisent. Nous traitons la nature en elles comme nous la traitons dans nos jardins, nous cherchons à l'orner en l'étouffant. Si la plupart des nations ont agi comme nous à leur égard, c'est que par-tout les hommes ont été les plus forts, & que par-tout le plus fort est l'oppresseur & le tyran du plus foible. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que l'éloignement où nous tenons les femmes de tout ce qui peut les éclairer & leur élever l'ame, est bien capable, en mettant leur vanité à la gêne, de flatter leur amour-propre. On diroit que nous sentons leurs avantages, & que nous voulons les empêcher d'en profiter. Nous ne pouvons nous dissimuler que dans les ouvrages de

goût & d'agrément elles réuſſiroient mieux que nous, ſur-tout dans ceux dont le ſentiment & la tendreſſe doivent être l'ame; car quand vous dites qu'*elles ne ſavent ni décrire, ni ſentir l'amour même*, il faut que vous n'ayez jamais lu les Lettres d'Héloïſe, ou que vous ne les ayez lues que dans quelque Poëte qui les aura gâtées. J'avoue que ce talent de peindre l'amour au naturel, talent propre à un temps d'ignorance, où la nature ſeule donnoit des leçons, peut s'être affoibli dans notre ſiècle, & que les femmes, devenues, à notre exemple, plus coquettes que paſſionnées, ſauront bientôt aimer auſſi peu que nous & le dire auſſi mal; mais ſera-ce la faute de la nature ? A l'égard des ouvrages de génie & de ſagacité, mille exemples nous prouvent que la foibleſſe du corps n'y eſt pas un obſtacle dans les hommes; pourquoi donc une éducation plus ſolide & plus mâle ne mettroit-elle pas les femmes à portée d'y réuſſir ? Deſcartes les jugeoit plus propres que nous à la philoſophie, & une Princeſſe malheureuſe a été ſon plus illuſtre diſciple. Plus inexorable pour elles, vous les traiterez, Monſieur, comme ces peuples vaincus, mais redoutables, que leurs conquérans déſarment; & après avoir ſoutenu que la culture de l'eſprit eſt pernicieuſe à la vertu des hommes, vous en conclurez qu'elle le ſeroit encore plus à celles des femmes. Il me ſemble au contraire que, les hommes devant être plus vertueux à proportion qu'ils connoîtront mieux les véritables ſources de leur bonheur, le genre humain doit gagner à s'inſtruire. Si les ſiècles éclairés ne ſont pas moins corrompus que les autres, c'eſt que la lumière y eſt trop inégalement répandue; qu'elle eſt reſſerrée & concentrée dans un trop petit nombre d'eſprits; que les rayons qui s'en échappent dans le peuple ont aſſez de force pour découvrir aux ames communes l'attrait & les avantages du vice, & non pour leur en faire voir les dangers & l'horreur : le grand défaut de ce ſiècle philoſophe eſt de ne l'être pas encore aſſez. Mais quand la lumière ſera plus libre de ſe répandre, plus étendue & plus égale, nous en ſentirons alors les effets bienfaiſans; nous ceſſerons de tenir les femmes ſous le joug de l'ignorance, & elles de ſéduire, de tromper & de gouverner leurs maîtres. L'amour ſera pour lors entre

les deux sexes ce que l'amitié la plus douce & la plus vraie est entre les hommes vertueux; ou plutôt ce sera un sentiment plus délicieux encore, le complément & la perfection de l'amitié; sentiment qui, dans l'intention de la nature, devoit nous rendre heureux, & que, pour notre malheur, nous avons su altérer & corrompre.

Enfin ne nous arrêtons pas seulement, Monsieur, aux avantages que la société pourroit tirer de l'éducation des femmes; ayons de plus l'humanité & la justice de ne pas leur refuser ce qui peut leur adoucir la vie comme à nous. Nous avons éprouvé tant de fois combien la culture de l'esprit & l'exercice des talens sont propres à nous distraire de nos maux, & à nous consoler dans nos peines : pourquoi refuser à la plus aimable moitié du genre humain, destinée à partager avec nous le malheur d'être, le soulagement le plus propre à le lui faire supporter? Philosophes, que la nature a répandus sur la surface de la terre, c'est à vous à détruire, s'il est possible, un préjugé si funeste; c'est à ceux d'entre vous qui éprouvent la douceur ou le chagrin d'être pères, d'oser les premiers secouer le joug d'un barbare usage, en donnant à leurs filles la même éducation qu'à leurs autres enfans. Qu'elles apprennent seulement de vous, en recevant cette éducation précieuse, à la regarder uniquement comme un préservatif contre l'oisiveté, un rempart contre les malheurs, & non comme l'aliment d'une curiosité vaine, & le sujet d'une ostentation frivole. Voilà tout ce que vous devez & tout ce qu'elles doivent à l'opinion publique, qui peut les condamner à paroître ignorantes, mais non pas les forcer à l'être. On vous a vus si souvent, pour des motifs très-légers, par vanité ou par humeur, heurter de front les idées de votre siècle; pour quel intérêt plus grand pouvez-vous le braver, que pour l'avantage de ce que vous devez avoir de plus cher au monde, pour rendre la vie moins amère à celles qui la tiennent de vous, & que la nature a destinées à vous survivre & à souffrir; pour leur procurer dans l'infortune, dans les maladies, dans la pauvreté, dans la vieillesse, des ressources dont notre injustice les a privées? On regarde

communément, Monsieur, les femmes comme très-sensibles & très-foibles; je les crois au contraire ou moins sensibles ou moins foibles que nous. Sans force de corps, sans talens, sans étude qui puisse les arracher à leurs peines, & les leur faire oublier quelques momens, elles les supportent néanmoins, elles les dévorent, & savent quelquefois les cacher mieux que nous; cette fermeté suppose en elles, ou une ame peu susceptible d'impressions profondes, ou un courage dont nous n'avons pas l'idée. Combien de situations cruelles auxquelles les hommes ne résistent que par le tourbillon d'occupations qui les entraine? Les chagrins des femmes seroient-ils moins pénétrans & moins vifs que les nôtres? Ils ne le devroient pas être. Leurs peines viennent ordinairement du cœur, les nôtres n'ont souvent pour principe que la vanité & l'ambition. Mais ces sentimens étrangers, que l'éducation a portés dans notre ame, que l'habitude y a gravés, & que l'exemple y fortifie, deviennent (à la honte de l'humanité) plus puissans sur nous que les sentimens naturels; la douleur fait plus périr de ministres déplacés que d'amans malheureux.

VOILA, Monsieur, si j'avois à plaider la cause des femmes, ce que j'oserois dire en leur faveur; je les défendrois moins sur ce qu'elles sont, que sur ce qu'elles pourroient être. Je ne les louerois point, en soutenant avec vous que la pudeur leur est naturelle; ce seroit prétendre que la nature ne leur a donné ni besoins, ni passions; la réflexion peut réprimer les desirs, mais le premier mouvement (qui est celui de la nature) porte toujours à s'y livrer. Je me bornerai donc à convenir que la société & les loix ont rendu la pudeur nécessaire aux femmes; & si je fais jamais un livre sur le pouvoir de l'éducation[2], cette pudeur en sera le premier chapitre. Mais en paroissant moins prévenu que vous pour la modestie de leur sexe, je serai plus favorable à leur conservation; & malgré la bonne opinion que vous avez de la bravoure d'un régiment de femmes, je ne croirai pas que le principal moyen de les rendre utiles, soit de les destiner à recruter nos troupes.

MAIS je m'apperçois, Monsieur, & je crains bien de m'en appercevoir trop tard, que le plaisir de m'entretenir avec vous, l'apo-

logie des femmes, & peut-être cet intérêt secret qui nous séduit toujours pour elles, m'ont entraîné trop loin & trop long-temps hors de mon sujet. En voilà donc assez, & peut-être trop, sur la partie de votre lettre qui concerne les spectacles en eux-mêmes, & les dangers de toute espèce dont vous les rendez responsables. Rien ne pourra plus leur nuire, si votre écrit n'y réussit pas; car il faut avouer qu'aucun de nos prédicateurs ne les a combattus avec autant de force & de subtilité que vous. Il est vrai que la supériorité de vos talens ne doit pas seule en avoir l'honneur. La plupart de nos orateurs chrétiens, en attaquant la Comédie, condamnent ce qu'ils ne connoissent pas; vous avez au contraire étudié, analysé, composé vous-même, pour en mieux juger les effets, le poison dangereux dont vous cherchez à nous préserver; & vous décriez nos pièces de théatre avec l'avantage non-seulement d'en avoir vu, mais d'en avoir fait. Néanmoins cet avantage même forme contre vous une objection incommode que vous paroissez avoir sentie en osant vous la faire, & à laquelle vous avez indirectement tâché de répondre. Les spectacles, selon vous, sont nécessaires dans une ville aussi corrompue que celle que vous avez habitée long-temps; & c'est apparemment pour ses habitans pervers, (car ce n'est pas certainement pour votre patrie) que vos pieces ont été composées. C'est-à-dire, Monsieur, que vous nous avez traités comme ces animaux expirans, qu'on acheve dans leurs maladies, de peur de les voir trop long-temps souffrir. Assez d'autres, sans vous, auroient pris ce soin; & votre délicatesse n'aura-t-elle rien à se reprocher à notre égard? Je le crains d'autant plus, que le talent dont vous avez montré au théatre lyrique de si heureux essais, comme musicien & comme poëte, est du moins aussi propre à faire aux spectacles des partisans, que votre éloquence à leur en enlever. Le plaisir de vous lire ne nuira point à celui de vous entendre; & vous aurez long-temps la douleur de voir le *Devin du village* détruire tout le bien que vos écrits contre la Comédie auroient pu nous faire.

Il me reste à vous dire un mot sur les deux autres articles de votre lettre, & en premier lieu sur les raisons que vous apportez

contre l'établiſſement d'un théatre de Comédie à Genève. Cette partie de votre ouvrage, je dois l'avouer, eſt celle qui a trouvé à Paris le moins de contradicteurs. Très-indulgens envers nous-mêmes, nous regardons les ſpectacles comme un aliment néceſſaire à notre frivolité; mais nous décidons volontiers que Genève ne doit point en avoir; pourvu que nos riches oiſifs aillent tous les jours pendant trois heures ſe ſoulager au théatre du poids du temps qui les accable, peu leur importe qu'on s'amuſe ailleurs; parce que Dieu, pour me ſervir d'une de vos plus heureuſes expreſſions, les a doués d'une douceur très-méritoire à ſupporter l'ennui des autres. Mais je doute que les Genevois, qui s'intéreſſent un peu plus que nous à ce qui les regarde, applaudiſſent de même à votre ſévérité. C'eſt d'après un deſir qui m'a paru preſque général dans vos concitoyens, que j'ai propoſé l'établiſſement d'un théatre dans leur ville, & j'ai peine à croire qu'ils ſe livrent avec autant de plaiſir aux amuſemens que vous y ſubſtituez. On m'aſſure même que pluſieurs de ces amuſemens, quoiqu'en ſimple projet, alarment déja vos graves Miniſtres; qu'ils ſe récrient ſur-tout contre les danſes que vous voulez mettre à la place de la Comédie, & qu'il leur paroît plus dangereux encore de ſe donner en ſpectacle que d'y aſſiſter.

Au reſte, c'eſt à vos compatriotes ſeuls à juger de ce qui peut en ce genre leur être utile ou nuiſible. S'ils craignent pour leurs mœurs les effets & les ſuites de la Comédie, ce que j'ai déja dit en ſa faveur ne les déterminera point à la recevoir, comme tout ce que vous dites contr'elle ne la leur fera pas rejetter, s'ils imaginent qu'elle puiſſe leur être de quelqu'avantage. Je me contenterai donc d'examiner en peu de mots les raiſons que vous apportez contre l'établiſſement d'un théatre à Genève, & je ſoumets cet examen au jugement & à la déciſion des Genevois.

Vous nous tranſportez d'abord dans les montagnes du Valais, au centre d'un petit pays dont vous faites une deſcription charmante; vous nous montrez ce qui ne ſe trouve peut-être que dans un ſeul coin de l'univers, des peuples tranquilles & ſatisfaits au ſein de leur famille & de leur travail; & vous prouvez que la Co-

médie ne ſeroit propre qu'à troubler le bonheur dont ils jouiſſent. Perſonne, Monſieur, ne prétendra le contraire; des hommes aſſez heureux pour ſe contenter des plaiſirs offerts par la nature, ne doivent point y en ſubſtituer d'autres; les amuſemens qu'on cherche ſont le poiſon lent des amuſemens ſimples; & c'eſt une loi générale de ne pas entreprendre de changer le bien en mieux: qu'en conclurez-vous pour Genève? L'état préſent de cette République eſt-il ſuſceptible de l'application de ces règles? Je veux croire qu'il n'y a rien d'exagéré ni de romaneſque dans la deſcription de ce canton fortuné du Valais, où il n'y a ni haine, ni jalouſie, ni querelles, & où il y a pourtant des hommes. Mais ſi l'âge d'or s'eſt refugié dans les rochers voiſins de Genève, vos citoyens en ſont pour le moins à l'âge d'argent, & dans le peu de temps que j'ai paſſé parmi eux, ils m'ont paru aſſez avancés, ou, ſi vous voulez, aſſez pervertis pour pouvoir entendre Brutus & Rome ſauvée, ſans avoir à craindre d'en devenir pires.

La plus forte de toutes vos objections contre l'établiſſement d'un théatre à Genève, c'eſt l'impoſſibilité de ſupporter cette dépenſe dans une petite ville. Vous pouvez néanmoins vous ſouvenir que des circonſtances particulières ayant obligés vos Magiſtrats, il y a quelques années, de permettre dans la ville même de Genève un ſpectacle public, on ne s'apperçut point de l'inconvénient dont il s'agit, ni de tous ceux que vous faites craindre. Cependant quand il ſeroit vrai que la recette journalière ne ſuffiroit pas à l'entretien du ſpectacle, je vous prie d'obſerver que la ville de Genève eſt, à proportion de ſon étendue, une des plus riches de l'Europe; & j'ai lieu de croire que pluſieurs citoyens opulens de cette ville, qui deſireroient d'y avoir un théatre, fourniroient ſans peine à une partie de la dépenſe; c'eſt du moins la diſpoſition où pluſieurs d'entr'eux m'ont paru être, & c'eſt en conſéquence que j'ai hazardé la propoſition qui vous alarme. Cela ſuppoſé, il ſeroit aiſé de répondre en deux mots à vos autres objections. Je n'ai point prétendu qu'il y eût à Genève un ſpectacle tous les jours; un ou deux jours de la ſemaine ſuffiroient à cet amuſement, & on pourroit prendre pour un de ces jours celui

où le peuple se repose; ainsi, d'un côté, le travail ne seroit point ralenti, de l'autre, la troupe pourroit être moins nombreuse, & par conséquent moins à charge à la ville; on donneroit l'hiver seul à la Comédie, l'été aux plaisirs de la campagne, & aux exercices militaires dont vous parlez. J'ai peine à croire aussi qu'on ne pût remédier par des loix sévères aux alarmes de vos Ministres sur la conduite des Comédiens, dans un État aussi petit que celui de Genève, où l'œil vigilant des Magistrats peut s'étendre au même instant d'une frontière à l'autre, où la législation embrasse à la fois toutes les parties, où elle est enfin si rigoureuse & si bien exécutée contre les désordres des femmes publiques, & même contre les désordres secrets. J'en dis autant des loix somptuaires, dont il est toujours facile de maintenir l'exécution dans un petit État: d'ailleurs la vanité même ne sera guères intéressée à les violer, parce qu'elles obligent également tous les citoyens, & qu'à Genève les hommes ne sont jugés ni par les richesses, ni par les habits. Enfin rien, ce me semble, ne souffriroit dans votre patrie de l'établissement d'un théatre, pas même l'ivrognerie des hommes & la médisance des femmes, qui trouvent l'une & l'autre tant de faveur auprès de vous. Mais quand la suppression de ces deux derniers articles produiroit, pour parler votre langage, *un affoiblissement d'état*, je ferois d'avis qu'on se consolât de ce malheur. Il ne falloit pas moins qu'un philosophe exercé comme vous aux paradoxes, pour nous soutenir qu'il y a moins de mal à s'enivrer & à médire, qu'à voir représenter Cinna & Polieucte. Je parle ici d'après la peinture que vous avez faite vous-même de la vie journalière de vos citoyens, & je n'ignore pas qu'ils se récrient fort contre cette peinture; le peu de séjour, disent-ils, que vous avez fait parmi eux, ne vous a pas laissé le temps de les connoître, ni d'en fréquenter assez les différens états; & vous avez représenté comme l'esprit général de cette sage République, ce qui n'est tout au plus que le vice obscur & mépriſé de quelques sociétés particulières.

Au reste, vous ne devez pas ignorer, Monsieur, que depuis deux ans une troupe de Comédiens s'est établie aux portes de Genève, &

& que Genève & les Comédiens s'en trouvent à merveille. Prenez votre parti avec courage, la circonſtance eſt urgente, & le cas difficile. Corruption pour corruption, celle qui laiſſera aux Genevois leur argent dont ils ont beſoin, eſt préférable à celle qui le fait ſortir de chez eux.

Je me hâte de finir ſur cet article, dont la plupart de nos lecteurs ne s'embarraſſent guères, pour en venir à un autre qui les intéreſſe encore moins, & ſur lequel, par cette raiſon, je m'arrêterai moins encore. Ce ſont les ſentimens que j'attribue à vos Miniſtres en matière de religion. Vous ſavez, & ils le ſavent encore mieux que vous, que mon deſſein n'a pas été de les offenſer; & ce motif ſeul ſuffiroit aujourd'hui pour me rendre ſenſible à leurs plaintes, & circonſpect dans ma juſtification. Je ſerois très-affligé du ſoupçon d'avoir *violé leur ſecret*, ſur-tout ſi ce ſoupçon venoit de votre part; permettez-moi de vous faire remarquer que l'énumération des moyens par leſquels vous ſuppoſez que j'ai pu juger de leur doctrine, n'eſt pas complette. Si je me ſuis trompé dans l'expoſition que j'ai faite de leurs ſentimens, (d'après leurs ouvrages, d'après des converſations *publiques*, où ils ne m'ont pas paru prendre beaucoup d'intérêt à la *Trinité* ni à l'*enfer*, enfin, d'après l'opinion de leurs concitoyens, & des autres Égliſes réformées) tout autre que moi, j'oſe le dire, eût été trompé de même. Ces ſentimens ſont d'ailleurs une ſuite néceſſaire des principes de la religion proteſtante; & ſi vos Miniſtres ne jugent pas à propos de les adopter, ou de les avouer aujourd'hui, la logique que je leur connois doit naturellement les y conduire, ou les laiſſera à moitié chemin. Quand ils ne ſeroient pas *ſociniens*, il faudroit qu'ils le devinſſent, non pour l'honneur de leur religion, mais pour celui de leur philoſophie. Ce mot de *ſociniens* ne doit pas vous effrayer : mon deſſein n'a point été de donner un *nom de parti* à des hommes dont j'ai d'ailleurs fait un juſte éloge; mais d'expoſer par un ſeul mot ce que j'ai cru être leur doctrine, & ce qui ſera infailliblement dans quelques années leur doctrine *publique*. A l'égard de leur profeſſion de foi, je me borne à vous y renvoyer, & à

vous en faire juge; vous avouez que vous ne l'avez pas lue, c'étoit peut-être le moyen le plus sûr d'en être aussi satisfait que vous me le paroissez. Ne prenez point cette invitation pour un trait de satyre contre vos Ministres; eux-mêmes ne doivent pas s'en offenser; en matière de profession de foi, il est permis à un catholique de se montrer difficile, sans que des chrétiens d'une communion contraire puissent légitimement en être blessés. L'Église Romaine a un langage consacré sur la divinité du Verbe, & nous oblige à regarder impitoyablement comme Ariens tous ceux qui n'employent pas ce langage. Vos Pasteurs diront qu'ils ne reconnoissent pas l'Église Romaine pour leur juge; mais ils souffriront apparemment que je la regarde comme le mien. Par cet accomodement nous serons reconciliés les uns avec les autres, & j'aurai dit vrai sans les offenser. Ce qui m'étonne, Monsieur, c'est que des hommes qui se donnent pour zélés défenseurs des vérités de la religion *catholique*, qui voient souvent l'impiété & le scandale où il n'y en a pas même l'apparence, qui se piquent sur ces matières d'entendre finesse, & de n'entendre point raison, & qui ont *lu* cette profession de foi de Genève, en aient été aussi satisfaits que vous, jusqu'à se croire même obligés d'en faire l'éloge. Mais il s'agissoit de rendre tout à la fois ma probité & ma religion suspectes, tout leur a été bon dans ce dessein, & ce n'étoit pas aux Ministres de Genève qu'ils vouloient nuire. Quoi qu'il en soit, je ne sais si les Ecclésiastiques Genevois, que vous avez voulu justifier sur leur croyance, seront beaucoup plus contens de vous qu'ils l'ont été de moi, & si votre molleſſe à les défendre leur plaira plus que ma franchise. Vous semblez m'accuser presque uniquement d'*imprudence* à leur égard; vous me reprochez de ne les avoir point loués à leur manière, mais à la mienne, & vous marquez d'ailleurs assez d'indifférence sur ce socinianisme dont ils craignent tant d'être soupçonnés. Permettez-moi de douter que cette manière de plaider leur cause les satisfasse. Je n'en serois pourtant point étonné, quand je vois l'accueil extraordinaire que les dévots ont fait à votre ouvrage. La rigueur de la morale que vous prêchez les a rendus indulgens sur la tolérance que vous professez avec courage & sans détour.

Eſt-ce à eux qu'il faut en faire honneur, ou à vous, ou peut-être aux progrès inattendus de la philoſophie dans les eſprits même qui en paroiſſent les moins ſuſceptibles ? Mon article Genève n'a pas reçu de leur part le même accueil que votre lettre, nos Prêtres m'ont preſque fait un crime des ſentimens hétérodoxes que j'attribuois à leurs ennemis. Voilà ce que ni vous ni moi n'aurions prévu; mais quiconque écrit, doit s'attendre à ces légères injuſtices; heureux quand il n'en eſſuie point de plus graves.

JE ſuis avec tout le reſpect que méritent votre vertu & vos talens, & avec plus de vérité que le Philinte de Moliere,

MONSIEUR,

VOTRE très-humble & très-obéiſſant ſerviteur, D'ALEMBERT.

DESCRIPTION

ABRÉGÉE

DU GOUVERNEMENT

DE GENÈVE.

L'Article GENÈVE *de l'Encyclopédie ayant été l'occaſion de la Lettre de M. Rouſſeau à l'Auteur, & des réflexions que M. d'Alembert lui adreſſe ſur cette Lettre, nous croyons devoir remettre cet article ſous les yeux du Lecteur.*

ARTICLE

GENÈVE,

TIRÉ DU SEPTIÈME VOLUME

DE L'ENCYCLOPÉDIE.

LA ville de Genève eſt ſituée ſur deux collines, à l'endroit où finit le lac qui porte aujourd'hui ſon nom, & qu'on appelloit autrefois *Lac Leman*. La ſituation en eſt très-agréable; on voit d'un côté le lac, de l'autre le Rhône, aux environs une campagne riante, des côteaux couverts de maiſons de campagne le long du lac, & à quelques lieues les ſommets toujours glacés des Alpes, qui paroiſſent des montagnes d'argent lorſqu'ils ſont éclairés par le ſoleil dans les beaux jours. Le port de Genève ſur le lac, avec des jettées, ſes barques, ſes marchés, & ſa poſition entre la France, l'Italie & l'Allemagne, la rendent induſtrieuſe, riche & commerçante. Elle a pluſieurs beaux édifices, & des promenades agréables; les rues ſont éclairées la nuit, & on a conſtruit ſur le Rhône une machine à pompe fort ſimple, qui fournit de l'eau juſqu'aux quartiers les plus élevés, à cent pieds de haut. Le lac eſt d'environ dix-huit lieues de long & de quatre à cinq dans ſa plus grande largeur. C'eſt une eſpèce de petite mer qui a ſes tempêtes, & qui produit d'autres phénomènes curieux.

JULES-CÉSAR parle de Genève comme d'une ville des Allobroges, alors province Romaine; il y vint pour s'oppoſer au paſſage des Helvétiens, qu'on a depuis appellés *Suiſſes*. Dès que le Chriſtianiſme fut introduit dans cette ville, elle devint un ſiège épiſcopal, ſuffragant de Vienne. Au commencement du cinquième ſiècle, l'Empereur Honorius la céda aux Bourguignons, qui en furent dépoſſédés en 534, par les Rois Francs. Lorſque Charlemagne, ſur la fin du neuvième ſiècle, alla combattre les Rois des

Lombards, & délivrer le Pape (qui l'en récompensa bien par la Couronne Impériale.) Ce Prince passa à Genève, & en fit le rendez-vous général de son armée. Cette ville fut ensuite annexée par héritage à l'Empire Germanique, & Conrad y vint prendre la Couronne Impériale en 1034. Mais les Empereurs, ses successeurs, occupés d'affaires très-importantes, que leur suscitèrent les Papes pendant plus de trois cens ans, ayant négligé d'avoir les yeux sur cette ville, elle secoua insensiblement le joug, & devint une ville Impériale, qui eut son Évêque pour Prince, ou plutôt pour Seigneur ; car l'autorité de l'Évêque étoit tempérée par celle des citoyens. Les armoiries qu'elle prit dès-lors exprimoient cette constitution mixte ; c'étoit un aigle Impérial d'un côté, & de l'autre une clef représentant le pouvoir de l'Église, avec cette devise, *POST TENEBRAS, LUX.* La ville de Genève a conservé ces armes après avoir renoncé à l'Église Romaine ; elle n'a plus de commun avec la papauté que les clefs qu'elle porte dans son écusson ; il est même assez singulier qu'elle les ait conservées, après avoir brisé, avec une espèce de superstition, tous les liens qui pouvoient l'attacher à Rome ; elle a pensé apparemment que la devise, *POST TENEBRAS LUX*, qui exprime parfaitement, à ce qu'elle croit, son état actuel par rapport à la religion, lui permettoit de ne rien changer au reste de ses armoiries.

Les Ducs de Savoie, voisins de Genève, appuyés quelquefois par les Évêques, firent insensiblement, & à différentes reprises, des efforts pour établir leur autorité dans cette ville ; mais elle y résista avec courage, soutenue de l'alliance de Fribourg, & de celle de Berne. Ce fut alors, c'est-à-dire, vers 1526, que le conseil des deux cens fut établi. Les opinions de Luther & de Zuingle commençoient à s'introduire ; Berne les avoit adoptées ; Genève les goûtoit ; elle les admit enfin en 1535 ; la papauté fut abolie ; & l'Évêque, qui prend toujours le titre d'Évêque de Genève, sans y avoir plus de juridiction que l'Évêque de Babylone n'en a dans son diocèse, est résident à Annecy depuis ce temps-là.

On voit encore entre les deux portes de l'Hôtel-de-Ville de Genève,

Genève, une inſcription Latine en mémoire de l'abolition de la religion catholique. Le Pape y eſt appellé *l'Ante-chriſt.* Cette expreſſion, que le fanatiſme de la liberté & de la nouveauté s'eſt permiſe dans un ſiècle encore à demi-barbare, nous paroît peu digne aujourd'hui d'une ville auſſi philoſophe. Nous oſons l'inviter à ſubſtituer à ce monument injurieux & groſſier, une inſcription plus vraie, plus noble & plus ſimple. Pour les catholiques, le Pape eſt le chef de la véritable Égliſe; pour les proteſtans ſages & modérés, c'eſt un Souverain qu'ils reſpectent comme Prince, ſans lui obéir; mais dans un ſiècle tel que le nôtre, il n'eſt plus l'Ante-chriſt pour perſonne.

Genève, pour défendre ſa liberté contre les entrepriſes des Ducs de Savoie & de ſes Évêques, ſe fortifia encore de l'alliance de Zurich, & ſur-tout de celle de la France. Ce fut avec ces ſecours qu'elle réſiſta aux armes de Charles-Emmanuel, & aux tréſors de Philippe II, Prince dont l'ambition, le deſpotiſme, la cruauté & la ſuperſtition aſſurent à ſa mémoire l'exécration de la poſtérité. Henri IV, qui avoit ſecouru Genève de 300 ſoldats, eut bientôt après beſoin lui-même de ſes ſecours; elle ne lui fut pas inutile dans le temps de la ligue, & dans d'autres occaſions: delà ſont venus les privilèges dont les Genevois jouiſſent en France comme les Suiſſes.

Ces peuples voulant donner de la célébrité à leur ville, y appellerent Calvin, qui jouiſſoit avec juſtice d'une grande réputation; Homme de Lettres du premier ordre, écrivant en Latin auſſi bien qu'on peut le faire dans une langue morte, & en François avec une pureté ſingulière pour ſon temps; cette pureté que nos habiles Grammairiens admirent encore aujourd'hui, rend ſes écrits bien ſupérieurs à preſque tous ceux du même ſiècle, comme les ouvrages de MM. de Port-Royal ſe diſtinguent encore aujourd'hui par la même raiſon, des rapſodies barbares de leurs adverſaires & de leurs contemporains. Calvin, Juriſconſulte habile, & Théologien auſſi éclairé qu'un hérétique le peut être, dreſſa, de concert avec les Magiſtrats, un recueil de Loix civiles & eccléſiaſtiques, qui fut approuvé en 1543 par le peuple, & qui eſt

devenu le code fondamental de la République. Le superflu des biens ecclésiastiques qui servoit, avant la réforme, à nourrir le luxe des Évêques & de leurs subalternes, fut appliqué à la fondation d'un hôpital, d'un Collège, & d'une Académie; mais les guerres que Genève eut à soutenir pendant près de soixante ans, empêcherent les arts & le commerce d'y fleurir autant que les sciences. Enfin le mauvais succès de l'escalade tentée en 1602 par le Duc de Savoie, a été l'époque de la tranquillité de cette République. Les Genevois repoussèrent leurs ennemis, qui les avoient attaqués par surprise; & pour dégoûter le Duc de Savoie d'entreprises semblables, ils firent pendre treize des principaux Généraux ennemis. Ils crurent pouvoir traiter comme des voleurs de grand chemin, des hommes qui avoient attaqué leur ville sans déclaration de guerre; car cette politique singulière & nouvelle, qui consiste à faire la guerre sans l'avoir déclarée, n'étoit pas encore connue en Europe; &, eût-elle été pratiquée dès-lors par les grands États, elle est trop préjudiciable aux petits, pour qu'elle puisse jamais être de leur goût.

Le Duc Charles-Emmanuel se voyant repoussé & ses Généraux pendus, renonça à s'emparer de Genève. Son exemple servit de leçon à ses successeurs; &, depuis ce temps, cette Ville n'a cessé de se peupler, de s'enrichir & s'embellir dans le sein de la paix. Quelques dissensions intestines, dont la dernière a éclaté en 1738, ont de temps en temps altéré légérement la tranquillité de la République; mais tout a été heureusement pacifié par la médiation de la France & des Cantons confédérés; & la sûreté est aujourd'hui établie au dehors plus fortement que jamais, par deux nouveaux traités, l'un avec la France en 1749, l'autre avec le Roi de Sardaigne en 1754.

C'est une chose très-singulière, qu'une ville qui compte à peine 24000 ames, & dont le territoire morcelé ne contient pas trente villages, ne laisse pas d'être un État souverain, & une des villes les plus florissantes de l'Europe. Riche par sa liberté & par son commerce, elle voit souvent autour d'elle tout en feu, sans jamais s'en ressentir; les événemens qui agitent l'Europe ne sont pour elle qu'un spectacle,

dont elle jouit ſans y prendre part; attaché aux François par ſes alliances & par ſon commerce, aux Anglois par ſon commerce & par la religion, elle prononce avec impartialité ſur la juſtice des guerres que ces deux nations puiſſantes ſe font l'une à l'autre (quoiqu'elle ſoit d'ailleurs trop ſage pour prendre aucune part à ces guerres,) & juge tous les Souverains de l'Europe ſans les flatter, ſans les bleſſer, & ſans les craindre.

La ville eſt bien fortifiée, ſur-tout du côté du Prince qu'elle redoute le plus, du Roi de Sardaigne. Du côté de la France, elle eſt preſque ouverte & ſans défenſe. Mais le ſervice s'y fait comme dans une ville de guerre; les arſenaux & les magaſins ſont bien fournis, chaque citoyen y eſt ſoldat comme en Suiſſe & dans l'ancienne Rome. On permet aux Genevois de ſervir dans les troupes étrangères; mais l'État ne fournit à aucune puiſſance des compagnies avouées, & ne ſouffre dans ſon territoire aucun enrôlement.

Quoique la ville ſoit riche, l'État eſt pauvre par la répugnance que témoigne le peuple pour les nouveaux impôts, même les moins onéreux. Le revenu de l'État ne va pas à cinq cens mille livres monnoie de France; mais l'économie admirable avec laquelle il eſt adminiſtré, ſuffit à tout, & produit même des ſommes en réſerve pour les beſoins extraordinaires.

On diſtingue dans Genève quatre ordres de perſonnes : les *citoyens*, qui ſont fils de bourgeois, & nés dans la ville; eux ſeuls peuvent parvenir à la magiſtrature : les *bourgeois*, qui ſont fils de bourgeois ou de citoyens, mais nés en pays étranger, ou qui étant étrangers, ont acquis le droit de bourgeoiſie, que le Magiſtrat peut conférer : ils peuvent être du conſeil général, & même du grand conſeil, appellé *des deux cens*. Les *habitans* ſont des étrangers qui ont permiſſion du Magiſtrat de demeurer dans la ville, & qui n'y ſont rien autre choſe. Enfin les *natifs* ſont les fils des habitans; ils ont quelques privilèges de plus que leurs pères, mais ils ſont exclus du gouvernement.

A la tête de la République ſont quatre Syndics, qui ne peu-

vent l'être qu'un an, & ne le redevenir qu'après quatre ans. Aux Syndics eſt joint le petit conſeil, compoſé de vingt Conſeillers, d'un Tréſorier, & de deux Sécrétaires d'État, & un autre corps qu'on appelle *de la juſtice*. Les affaires journalières, & qui demandent expédition, ſoit criminelles, ſoit civiles, ſont l'objet de ces deux corps.

Le grand conſeil eſt compoſé de deux cens cinquante citoyens ou bourgeois : il eſt juge des grandes cauſes civiles, il fait grace, il bat monnoie, il élit les membres du petit conſeil, il délibère ſur ce qui doit être porté au conſeil général. Ce conſeil général embraſſe le corps entier des citoyens & des bourgeois, excepté ceux qui n'ont pas vingt-cinq ans, les banqueroutiers, & ceux qui ont eu quelque flétriſſure. C'eſt à cette aſſemblée qu'appartiennent le pouvoir légiſlatif, le droit de la guerre & de la paix, les alliances, les impôts, & l'élection des principaux Magiſtrats, qui ſe fait dans la cathédrale avec beaucoup d'ordre & de décence, quoique le nombre des votans ſoit d'environ 1500 perſonnes.

On voit par ce détail, que le gouvernement de Genève a tous les avantages, & aucun des inconvéniens de la démocratie; tout eſt ſous la direction des Syndics; tout émane du petit conſeil pour la délibération, & tout retourne à lui pour l'exécution : ainſi il ſemble que la ville de Genève ait prit pour modèle cette loi ſi ſage du gouvernement des anciens Germains; *de minoribus rebus Principes conſultant, de majoribus omnes; ità tamen ut ea quorum penes plebem arbitrium eſt, apud Principes prætractentur.* Tacite, *de mor. German.*

Le droit civil de Genève eſt preſque tout tiré du droit Romain, avec quelques modifications : par exemple, un père ne peut jamais diſpoſer que de la moitié de ſon bien en faveur de qui il lui plaît; le reſte ſe partage également entre ſes enfans. Cette loi aſſure d'un côté l'indépendance des enfans, & de l'autre elle prévient l'injuſtice des pères.

M. de Monteſquieu appelle avec raiſon une *belle loi* celle qui

exclut des charges de la République, les citoyens qui n'acquittent pas les dettes de leur père après sa mort, & à plus forte raison ceux qui n'acquittent pas leurs dettes propres.

L'on n'étend point les degrés de parenté qui prohibent le mariage, au-delà de ceux que marque le Lévitique : ainsi les cousins-germains peuvent se marier ensemble; mais aussi point de dispense dans les cas prohibés. On accorde le divorce en cas d'adultère ou désertion malicieuse, après des proclamations juridiques.

La justice criminelle s'exerce avec plus d'exactitude que de rigueur. La question déja abolie dans plusieurs États, & qui devroit l'être par-tout comme une cruauté inutile, est proscrite à Genève; on ne la donne qu'à des criminels déja condamnés à mort, pour découvrir leurs complices, s'il est nécessaire. L'accusé peut demander communication de la procédure, & se faire assister de ses parens, & d'un Avocat, pour plaider sa cause devant les Juges à huis ouverts. Les Sentences criminelles se rendent dans la place publique par les Syndics, avec beaucoup d'appareil.

On ne connoit point à Genève de dignité héréditaire : le fils d'un premier Magistrat reste confondu dans la foule, s'il ne s'en tire par son mérite. La noblesse ni la richesse ne donnent ni rang, ni prérogatives, ni facilité pour s'élever aux charges : les brigues sont sévérement défendues. Les emplois sont si peu lucratifs, qu'ils n'ont pas de quoi exciter la cupidité : ils ne peuvent tenter que des ames nobles, par la considération qui y est attachée.

On voit peu de procès; la plupart sont accommodés par des amis communs, par les Avocats mêmes, & par les Juges.

Des loix somptuaires défendent l'usage des pierreries & de la dorure, limitent la dépense des funérailles, & obligent tous les citoyens à aller à pied dans les rues : on n'a de voitures que pour la campagne. Ces loix qu'on regarderoit en France comme trop sévères, & presque comme barbares & inhumaines, ne sont point nuisibles aux véritables commodités de la vie, qu'on peut toujours se procurer à peu de frais; elles ne retranchent que le faste, qui ne contribue point au bonheur, & qui ruine sans être utile.

Il n'y a peut-être point de ville où il y ait plus de mariages heureux ; Genève eſt ſur ce point à deux cens ans de nos mœurs. Les réglemens contre le luxe font qu'on ne craint point la multitude des enfans ; ainſi le luxe n'y eſt point, comme en France, un des grands obſtacles à la population.

On ne ſouffre point à Genève de Comédie : ce n'eſt pas qu'on y déſapprouve les ſpectacles en eux-mêmes : mais on craint, dit-on, le goût de parure, de diſſipation & de libertinage que les troupes de Comédiens répandent parmi la jeuneſſe. Cependant ne ſeroit-il pas poſſible de remédier à cet inconvénient, par des loix ſévères & bien exécutées ſur la conduite des Comédiens ? Par ce moyen Genève auroit des ſpectacles & des mœurs, & jouiroit de l'avantage des uns & des autres : les repréſentations théatrales formeroient le goût des citoyens, & leur donneroient une fineſſe de tact, une délicateſſe de ſentiment qu'il eſt très-difficile d'acquérir ſans ce ſecours. La littérature en profiteroit, ſans que le libertinage fît des progrès, & Genève réuniroit à la ſageſſe de Lacédémone la politeſſe d'Athènes. Une autre conſidération, digne d'une république ſi ſage & ſi éclairée, devroit peut-être l'engager à permettre les ſpectacles. Le préjugé barbare contre la profeſſion de Comédien, l'eſpèce d'aviliſſement où nous avons mis ces hommes ſi néceſſaires au progrès & au ſoutien des arts, eſt certainement une des principales cauſes qui contribuent au déréglement que nous leur reprochons : ils cherchent à ſe dédommager par les plaiſirs, de l'eſtime que leur état ne peut obtenir. Parmi nous, un Comédien qui a des mœurs eſt doublement reſpectable ; mais à peine lui en ſavons-nous gré. Le traitant qui inſulte à l'indigence publique & qui s'en nourrit, le courtiſan qui rampe & qui ne paie point ſes dettes, voilà l'eſpèce d'hommes que nous honorons le plus. Si les Comédiens étoient non-ſeulement ſoufferts à Genève ; mais contenus d'abord par des réglemens ſages, protégés enſuite, & même conſidérés dès qu'ils en ſeroient dignes, enfin abſolument placés ſur la même ligne que les autres citoyens, cette ville auroit bientôt l'avantage de poſſéder ce qu'on croit ſi rare, & ce qui ne l'eſt que par notre faute, une troupe

de Comédiens eſtimables. Ajoutons que cette troupe deviendroit bientôt la meilleure de l'Europe; pluſieurs perſonnes pleines de goût & de diſpoſition pour le théatre, & qui craignent de ſe déshonorer parmi nous en s'y livrant, accourroient à Genève pour cultiver non-ſeulement ſans honte, mais même avec eſtime, un talent ſi agréable & ſi peu commun. Le ſéjour de cette ville, que bien des François regardent comme triſte par la privation des ſpectacles deviendroit alors le ſéjour des plaiſirs honnêtes, comme il eſt celui de la philoſophie & de la liberté, & les étrangers ne ſeroient plus ſurpris de voir que dans une ville où les ſpectacles décens & réguliers ſont défendus, on permette des farces groſſières & ſans eſprit, auſſi contraires au bon goût qu'aux bonnes mœurs. Ce n'eſt pas tout : peu-à-peu l'exemple des Comédiens de Genève, la régularité de leur conduite, & la conſidération dont elle les feroit jouir, ſerviroient de modèle aux Comédiens des autres nations, & de leçon à ceux qui les ont traités juſqu'ici avec tant de rigueur, & même d'inconſéquence. On ne les verroit pas d'un côté penſionnés par le gouvernement, & de l'autre un objet d'anathême; nos Prêtres perdroient l'habitude de les excommunier, & nos bourgeois de les regarder avec mépris, & une petite République auroit la gloire d'avoir réformé l'Europe ſur ce point, plus important peut-être qu'on ne penſe.

Genève a une Univerſité qu'on appelle *Académie*, où la jeuneſſe eſt inſtruite gratuitement. Les Profeſſeurs peuvent devenir Magiſtrats, & pluſieurs le ſont en effet devenus, ce qui contribue beaucoup à entretenir l'émulation & la célébrité de l'Académie. Depuis quelques années on a établi auſſi une École de Deſſin. Les Avocats, les Notaires, les Médecins, forment des corps auxquels on n'eſt aggrégés qu'après des examens publics; & tous les corps de métiers ont auſſi leurs réglemens, leurs apprentiſſages, & leurs chefs-d'œuvres.

La bibliothèque publique eſt bien aſſortie; elle contient vingt-ſix mille volumes, & un aſſez grand nombre de manuſcrits. On prête ces livres à tous les citoyens; ainſi chacun lit & s'éclaire : auſſi le peuple eſt-il beaucoup plus inſtruit à Genève que par-tout

ailleurs. On ne s'apperçoit pas que ce ſoit un mal, comme on prétend que c'en ſeroit un parmi nous. Peut-être les Genevois & nos politiques ont-ils également raiſon.

APRÈS l'Angleterre, Genève a reçu la première l'inoculation de la petite vérole, qui a tant de peine à s'établir en France, & qui pourtant s'y établira, quoique pluſieurs de nos Médecins la combattent encore, comme leurs prédéceſſeurs ont combattu la circulation du ſang, l'émétique, & tant d'autres vérités inconteſtables, ou des pratiques utiles.

TOUTES les ſciences & preſque tous les arts ont été ſi bien cultivés à Genève, qu'on ſeroit ſurpris de voir la liſte des Savans & des artiſtes en tout genre que cette ville a produits depuis deux ſiècles. Elle a eu même quelquefois l'avantage de poſſéder des étrangers célèbres, que ſa ſituation agréable, & la liberté dont on y jouit, ont engagés à s'y retirer. M. de Voltaire, qui depuis quatre ans y a établi ſon ſéjour, retrouve chez ces républicains les mêmes marques d'eſtime & de conſidération qu'il a reçues de pluſieurs Monarques.

LA fabrique qui fleurit le plus à Genève, eſt celle de l'horlogerie; elle occupe plus de cinq mille perſonnes, c'eſt-à-dire, plus de la cinquième partie des citoyens. Les autres arts n'y ſont pas négligés, entre autres l'agriculture; on remédie au peu de fertilité du terroir à force de ſoin & de travail.

TOUTES les maiſons ſont bâties de pierres, ce qui prévient très-ſouvent les incendies, auxquels on apporte d'ailleurs un prompt remède, par le bel ordre établi pour les éteindre.

LES hôpitaux ne ſont point à Genève, comme ailleurs, une ſimple retraite pour les pauvres malades & infirmes : on y exerce l'hoſpitalité envers les pauvres paſſans; mais ſur-tout on en tire une multitude de petites penſions qu'on diſtribue aux pauvres familles, pour les aider à vivre ſans ſe déplacer, & ſans renoncer à leur travail. Les hôpitaux dépenſent par an plus du triple de leur revenu, tant les aumônes de toute eſpèce ſont abondantes.

IL

IL nous reſte à parler de la religion de *Genève;* c'eſt la partie de cet article qui intéreſſe peut-être le plus les philoſophes. Nous allons donc entrer dans ce détail ; mais nous prions nos lecteurs de ſe ſouvenir que nous ne ſommes ici qu'hiſtoriens, & non controverſiſtes. Nos articles de Théologie ſont deſtinés à ſervir d'antidote à celui-ci, & que raconter n'eſt pas approuver. Nous renvoyons donc nos lecteurs aux *mots* EUCHARISTIE, ENFER, FOI, CHRISTIANISME, &c. pour les prémunir d'avance contre ce que nous allons dire.

LA conſtitution eccléſiaſtique de Genève eſt purement presbytérienne ; point d'Évêques, encore moins de Chanoines : ce n'eſt pas qu'on déſapprouve l'Épiſcopat; mais comme on ne le croit pas de droit divin, on a penſé que des Paſteurs moins riches & moins importans que des Évêques convenoient mieux à une petite République.

LES Miniſtres ſont ou *Paſteurs*, comme nos Curés ; ou *Poſtulans*, comme nos Prêtres ſans bénéfices. Le revenu des Paſteurs ne va pas au-delà de 1200 liv. ſans aucun caſuel ; c'eſt l'État qui le donne, car l'Égliſe n'a rien. Les Miniſtres ne ſont reçus qu'à vingt-quatre ans, après des examens qui ſont très-rigides, quant à la ſcience & quant aux mœurs, & dont il ſeroit à ſouhaiter que la plupart de nos Égliſes catholiques ſuiviſſent l'exemple.

LES Eccléſiaſtiques n'ont rien à faire dans les funérailles : c'eſt un acte de ſimple police, qui ſe fait ſans appareil : on croit à Genève qu'il eſt ridicule d'être faſtueux après la mort. On enterre dans un vaſte cimetière aſſez éloigné de la ville ; uſage qui devroit être ſuivi par-tout.

LE Clergé de Genève a des mœurs exemplaires : les Miniſtres vivent dans une grande union : on ne les voit point, comme dans d'autres pays, diſputer entr'eux avec aigreur ſur des matières inintelligibles, ſe perſécuter mutuellement, s'accuſer indécemment auprès des Magiſtrats : il s'en faut cependant beaucoup qu'ils penſent tous de même ſur les articles qu'on regarde ailleurs comme les plus importans à la religion. Pluſieurs ne croient plus la

divinité de Jesus-Christ, dont Calvin, leur chef, étoit si zélé défenseur, & pour laquelle il fit brûler Servet. Quand on leur parle de ce supplice, qui fait quelque tort à la charité & à la modération de leur Patriarche, ils n'entreprennent point de le justifier; ils avouent que Calvin fit une action très-blâmable, & ils se contentent (si c'est un Catholique qui leur parle) d'opposer au supplice de Servet, cette abominable journée de la S. Barthelemy, que tout bon François désireroit effacer de notre histoire avec son sang, & ce supplice de Jean Hus, que les catholiques mêmes, disent-ils, n'entreprennent plus de justifier, où l'humanité & la bonne foi furent également violées, & qui doit couvrir la mémoire de l'Empereur Sigismond d'un opprobre éternel.

» Ce n'est pas, dit M. de Voltaire, un petit exemple du progrès de la raison humaine, qu'on ait imprimé à Genève avec » l'approbation publique, (dans l'Essai sur l'Histoire universelle du » même auteur), que Calvin avoit une ame atroce, aussi-bien » qu'un esprit éclairé. Le meurtre de Servet paroit aujourd'hui » abominable. " Nous croyons que les éloges dûs à cette noble liberté de penser & d'écrire, sont à partager également entre l'auteur, son siècle & Genève. Combien de pays où la philosophie n'a pas fait moins de progrès, mais où la vérité est encore captive, où la raison n'ose élever la voix pour foudroyer ce qu'elle condamne en silence, où même trop d'écrivains pusillanimes, qu'on appelle *sages*, respectent les préjugés qu'ils pourroient combattre avec autant de décence que sûreté.

L'ENFER, un des points principaux de notre croyance, n'en est pas un aujoud'hui pour plusieurs Ministres de Genève; ce seroit, selon eux, faire injure à la Divinité, d'imaginer que cet Être plein de bonté & de justice, fût capable de punir nos fautes par une éternité de tourmens : ils expliquent le moins mal qu'ils peuvent les passages formels de l'Écriture qui sont contraires à leur opinion, prétendant qu'il ne faut jamais prendre à la lettre dans les livres saints, tout ce qui paroit blesser l'humanité & la raison. Ils croient donc qu'il y a des peines dans une autre vie, mais pour un temps;

ainſi le purgatoire, qui a été une des principales cauſes de la ſéparation des proteſtans d'avec l'Égliſe Romaine, eſt aujourd'hui la ſeule peine que pluſieurs d'entr'eux admettent après la mort : nouveau trait à ajouter à l'hiſtoire des contradictions humaines.

POUR tout dire en un mot, pluſieurs Paſteurs de Genève n'ont d'autre religion qu'un ſocinianiſme parfait, rejettant tout ce qu'on appelle *myſtères*, & s'imaginant que le premier principe d'une religion véritable, eſt de ne rien propoſer à croire qui heurte la raiſon : auſſi quand on les preſſe ſur la néceſſité de la révélation, ce dogme ſi eſſentiel du chriſtianiſme, pluſieurs y ſubſtituent le terme d'*utilité*, qui leur paroit plus doux : en cela s'ils ne ſont pas orthodoxes, ils ſont au moins conſéquens à leurs principes.

UN Clergé qui penſe ainſi doit être tolérant, & l'eſt en effet aſſez pour n'être pas regardé de bon œil par les Miniſtres des autres Égliſes réformées. On peut dire encore, ſans prétendre approuver d'ailleurs la religion de Genève, qu'il y a peu de pays où les théologiens & les eccléſiaſtiques ſoient plus ennemis de la ſuperſtition. Mais en récompenſe, comme l'intolérance & la ſuperſtition ne ſervent qu'à multiplier les incrédules, on ſe plaint moins à Genève qu'ailleurs des progrès de l'incrédulité, ce qui ne doit pas ſurprendre : la religion y eſt preſque réduite à l'adoration d'un ſeul Dieu, du moins chez preſque tout ce qui n'eſt pas peuple : le reſpect pour Jeſus-Chriſt & pour les écritures, ſont peut-être la ſeule choſe qui diſtingue d'un pur déiſme le chriſtianiſme de Genève.

LES eccléſiaſtiques ſont encore mieux à Genève que d'être tolérans ; ils ſe renferment uniquement dans leurs fonctions, en donnant les premiers aux citoyens l'exemple de la ſoumiſſion aux loix. Le conſiſtoire établi pour veiller ſur les mœurs, n'inflige que des peines ſpirituelles. La grande querelle du ſacerdoce & de l'Empire, qui dans les ſiècles d'ignorance a ébranlé la Couronne de tant d'Empereurs, & qui, comme nous ne le ſavons que trop, cauſe des troubles fâcheux dans les ſiècles plus éclairés, n'eſt pas connue à Genève ; le Clergé n'y fait rien ſans l'approbation des Magiſtrats.

Le culte eſt fort ſimple; point d'images, point de luminaire; point d'ornemens dans les Égliſes. On vient pourtant de donner à la cathédrale un portail d'aſſez bon goût; peut-être parviendra-t-on peu-à-peu à décorer l'intérieur des temples. Où ſeroit en effet l'inconvénient d'avoir des tableaux & des ſtatues, en avertiſſant le peuple, ſi l'on vouloit, de ne leur rendre aucun culte, & de ne les regarder que comme des monumens deſtinés à retracer d'une manière frappante & agréable les principaux événemens de la religion? Les arts y gagneroient, ſans que la ſuperſtition en profitât. Nous parlons ici, comme le lecteur doit le ſentir, dans les principes des Paſteurs Genevois, & non dans ceux de l'Égliſe catholique.

Le ſervice divin renferme deux choſes, les prédications & le chant. Les prédications ſe bornent preſqu'uniquement à la morale, & n'en vaillent que mieux. Le chant eſt d'aſſez mauvais goût, & les vers François qu'on y chante, plus mauvais encore. Il faut eſpérer que Genève ſe réformera ſur ces deux points. On vient de placer un orgue dans la cathédrale, & peut-être parviendra-t-on à louer Dieu en meilleur langage & en meilleure muſique. Du reſte, la vérité nous oblige de dire que l'Être ſuprême eſt honoré à Genève avec une décence & un recueillement qu'on ne remarque point dans nos Égliſes.

Nous ne donnerons peut-être pas d'auſſi grands articles aux plus vaſtes monarchies; mais aux yeux du Philoſophe la République des abeilles n'eſt pas moins intéreſſante que l'hiſtoire des grands empires, & ce n'eſt peut-être que dans les petits États qu'on peut trouver le modèle d'une parfaite adminiſtration politique. Si la religion ne nous permet pas de penſer que les Genevois aient efficacement travaillé à leur bonheur dans l'autre monde, la raiſon nous oblige à croire qu'ils ſont à-peu-près auſſi heureux qu'on le peut être dans celui-ci :

O fortunatos nimiùm, ſua ſi bona norint!

EXTRAIT
DES REGISTRES

De la vénérable Compagnie des Paſteurs & Profeſſeurs de l'Égliſe & de l'Académie de Genève.

Du 10 Février 1758.

*LA Compagnie informée que le ſeptième Tome de l'*Encyclopédie, *imprimé depuis peu à Paris, renferme, au mot* Genève, *des choſes qui intéreſſent eſſentiellement notre Égliſe, s'eſt fait lire cet article; & ayant nommé des Commiſſaires pour l'examiner plus particuliérement: ouï leur rapport, après mûre délibération, elle a cru ſe devoir à elle-même & à l'édification publique, de faire & de publier la déclaration ſuivante.*

La Compagnie a été également ſurpriſe & affligée de voir dans ledit article de l'*Encyclopedie*, que non-ſeulement notre culte eſt repréſenté d'une manière défectueuſe, mais que l'on y donne une très-fauſſe idée de notre doctrine & de notre foi. L'on attribue à pluſieurs de nous, ſur divers articles, des ſentimens qu'ils n'ont point, & l'on en défigure d'autres. L'on avance, contre toute vérité, que *pluſieurs ne croient plus la Divinité de Jesus-Christ... & n'ont d'autre religion qu'un ſocinianiſme parfait, rejettant tout ce qu'on appelle myſtère, &c.* Enfin, comme pour nous faire honneur d'un eſprit tout philoſophique, on s'efforce d'exténuer notre chriſtianiſme par des expreſſions qui ne vont pas à moins qu'à le rendre tout-à-fait ſuſpect, comme quand on dit que parmi nous *la religion eſt preſque réduite à l'adoration d'un ſeul Dieu, du moins chez preſque tout ce qui n'eſt pas peuple;* & que *le reſpect*

pour JESUS-CHRIST *& pour l'Écriture, ſont peut-être la ſeule choſe qui diſtingue du pur déiſme le chriſtianiſme de Genève.*

DE pareilles imputations ſont d'autant plus dangereuſes & plus capables de nous faire tort dans toute la chrétienté, qu'elles ſe trouvent dans un livre fort répandu, qui d'ailleurs parle favorablement de notre ville, de ſes mœurs, de ſon gouvernement, & même de ſon Clergé & de ſa conſtitution eccléſiaſtique. Il eſt triſte pour nous que le point le plus important ſoit celui ſur lequel on ſe montre le plus mal informé.

POUR rendre plus de juſtice à l'intégrité de notre foi, il ne falloit que faire attention aux témoignages publics & authentiques que cette Égliſe en a toujours donné, & qu'elle en donne encore chaque jour. Rien de plus connu que notre grand principe & notre profeſſion conſtante de tenir *la doctrine des ſaints Prophètes & Apôtres, contenue dans les livres de l'ancien & du nouveau Teſtament*, pour une doctrine divinement inſpirée, ſeule règle infaillible & parfaite de notre foi & de nos mœurs. Cette profeſſion eſt expreſſément confirmée par ceux que l'on admet au ſaint miniſtère, & même par tous les membres de notre troupeau, quand ils rendent raiſon de leur foi, comme des cathécumènes, à la face de l'Égliſe. On ſait auſſi l'uſage continuel que nous faiſons du *Symbole des Apôtres*, comme d'un abrégé de la partie hiſtorique & dogmatique de l'Évangile, également admis de tous les Chrétiens. Nos ordonnances eccléſiaſtiques portent ſur les mêmes principes : nos prédications, notre culte, notre liturgie, nos ſacremens, tout eſt relatif à l'œuvre de notre rédemption par JESUS-CHRIST. La même doctrine eſt enſeignée dans les leçons & les thèſes de notre Académie, dans nos livres de piété, & dans les autres ouvrages que publient nos théologiens, particuliérement contre l'incrédulité, poiſon funeſte, dont nous travaillons ſans ceſſe à préſerver notre troupeau. Enfin nous ne craignons pas d'en appeller ici au témoignage des perſonnes de tout ordre, & même des étrangers qui entendent nos inſtructions tant publiques que particulières, & qui en ſont édifiés.

Sur quoi donc a-t-on pu se fonder pour donner une autre idée de notre doctrine? Ou si l'on veut faire tomber le soupçon sur notre sincérité, comme si nous ne pensions pas ce que nous enseignons & ce que nous professons en public, de quel droit se permet-on un soupçon si odieux? Et comment n'a-t-on pas senti qu'après avoir loué *nos mœurs* comme *exemplaires*, c'étoit se contredire, c'étoit faire injure à cette même probité, que de nous taxer d'une hypocrisie où ne tombent que des gens peu consciencieux, qui se jouent de la religion?

Il est vrai que nous estimons & que nous cultivons la philosophie. Mais ce n'est point cette philosophie licencieuse & sophistique dont on voit aujourd'hui tant d'écarts. C'est une philosophie solide, qui, loin d'affoiblir la foi, conduit les plus sages à être aussi les plus religieux.

Si nous prêchons beaucoup la morale, nous n'insistons pas moins sur le dogme. Il trouve chaque jour sa place dans nos chaires : nous avons même deux exercices publics par semaine, uniquement destinés à l'explication du catéchisme. D'ailleurs cette morale est la morale chrétienne, toujours liée au dogme, & tirant de-là sa principale force, particuliérement des promesses de pardon & de félicité éternelle que fait l'Évangile à ceux qui s'amendent, comme aussi des menaces d'une condamnation éternelle contre les impies & les impénitens. A cet égard, comme à tout autre, nous croyons qu'il faut s'en tenir à la sainte Écriture, qui nous parle, non du purgatoire, mais du paradis & de l'enfer, où chacun recevra sa juste rétribution, selon le bien ou le mal qu'il aura fait dans cette vie. C'est en prêchant fortement ces grandes vérités que nous tâchons de porter les hommes à la sanctification.

Si on loue en nous un esprit de modération & de tolérance, on ne doit pas le prendre pour une marque d'indifférence ou de rélâchement. Graces à Dieu, il a un tout autre principe. Cet esprit est celui de l'Évangile, qui s'allie très-bien avec le zèle. D'un côté la charité chrétienne nous éloigne absolument des voies de contrainte, & nous fait supporter sans peine quelque diversité

d'opinions qui n'atteint pas l'eſſentiel, comme il y en a eu de tout temps dans les Égliſes même les plus pures ; de l'autre, nous ne négligeons aucun ſoin, aucune voie de perſuaſion, pour établir, pour inculquer, pour défendre les points fondamentaux du chriſtianiſme.

QUAND il nous arrive de remonter aux principes de la loi naturelle, nous le faiſons à l'exemple des auteurs ſacrés ; & ce n'eſt point d'une manière qui nous approche des déiſtes, puiſqu'en donnant à la théologie naturelle plus de ſolidité & d'étendue que ne font la plupart d'entre eux, nous y joignons toujours la révélation, comme un ſecours du Ciel très-néceſſaire, & ſans lequel les hommes ne ſeroient jamais ſortis de l'état de corruption & d'aveuglement où ils étoient tombés.

SI l'un de nos principes eſt de *ne rien propoſer à croire qui heurte la raiſon*, ce n'eſt point-là, comme on le ſuppoſe, un caractère de ſocinianiſme. Ce principe eſt commun à tous les proteſtans ; & ils s'en ſervent pour rejetter des doctrines abſurdes, telles qu'il ne s'en trouve point dans l'Écriture-ſainte bien entendue. Mais ce principe ne va pas juſqu'à nous faire *rejetter tout ce qu'on appelle myſtère ;* puiſque c'eſt le nom que nous donnons à des vérités d'un ordre ſurnaturel, que la ſeule raiſon humaine ne découvre pas, ou qu'elle ne ſauroit comprendre parfaitement, qui n'ont pourtant rien d'impoſſible en elles-mêmes, & que Dieu nous a révélées. Il ſuffit que cette révélation ſoit certaine dans ſes preuves, & préciſe dans ce qu'elle enſeigne, pour que nous admettions de telles vérités, conjointement avec celles de la religion naturelle, d'autant mieux qu'elles ſe lient fort bien entre elles, & que l'heureux aſſemblage qu'en fait l'Évangile, forme un corps de religion admirable & complet.

ENFIN, quoique le point capital de notre religion ſoit d'*adorer un ſeul* DIEU, l'on ne doit pas dire qu'elle *ſe réduiſe preſqu'à cela chez preſque tout ce qui n'eſt pas peuple.* Les perſonnes les mieux inſtruites ſont auſſi celles qui ſavent le mieux quel eſt le prix de l'alliance de grace, & que *la vie éternelle conſiſte à connoître le ſeul vrai*

vrai DIEU, *& celui qu'il a envoyé*, JESUS-CHRIST, *son fils*, en qui *a habité corporellement toute la plénitude de la Divinité*, & qui nous a été donné pour Sauveur, pour Médiateur & pour Juge, *afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père.* Par cette raison, le terme de *respect pour* JESUS-CHRIST *& pour l'Écriture*, nous paroissant de beaucoup trop foible ou trop équivoque pour exprimer la nature & l'étendue de nos sentimens à cet égard, nous disons que c'est avec foi, avec une vénération religieuse, avec une entière soumission d'esprit & de cœur, qu'il faut écouter ce divin Maître & le Saint-Esprit parlant dans les Écritures. C'est ainsi qu'au lieu de nous appuyer sur la sagesse humaine, si foible & si bornée, nous sommes fondés sur la *parole de* DIEU, seule capable de *nous rendre véritablement sages à salut, par la foi en* JESUS-CHRIST; ce qui donne à notre religion un principe plus sûr, plus relevé, & bien plus d'étendue, bien plus d'efficace; en un mot, un tout autre caractère que celui sous lequel on s'est plu à la dépeindre.

TELS sont les sentimens unanimes de cette Compagnie, qu'elle se fera un devoir de manifester & de soutenir en toute occasion, comme il convient à des fidèles serviteurs de JESUS-CHRIST. Ce sont aussi les sentimens des Ministres de cette Église, qui n'ont pas encore cure d'ame, lesquels étant informés du contenu de la présente déclaration, ont tous demandé d'y être compris. Nous ne craignons pas non plus d'assurer que c'est le sentiment général de notre Église; ce qui a bien paru par la sensibilité qu'ont témoignée les personnes de tout ordre de notre troupeau sur l'article du Dictionnaire qui cause ici nos plaintes.

APRÈS ces explications & ces assurances, nous sommes bien dispensés, non-seulement d'entrer dans un plus grand détail sur les diverses imputations qui nous ont été faites; mais aussi de répondre à ce que l'on pourroit encore écrire dans le même but. Ce ne seroit qu'une contestation inutile, dont notre caractère nous éloigne infiniment. Il nous suffit d'avoir mis à couvert l'honneur de notre Église & de notre ministère, en montrant que le portrait qu'on a fait de notre religion est infidèle, & que notre at-

tachement pour la saine doctrine évangélique n'est, ni moins sincère que celui de nos pères, ni différent de celui des autres Églises réformées, avec qui nous faisons gloire d'être unis par les liens d'une même foi, & dont nous voyons avec beaucoup de peine que l'on veuille nous distinguer.

J. TREMBLEY,
SECRETAIRE.

DISCOURS
SUR LA QUESTION
Quelle eſt la vertu la plus néceſſaire au Héros, & quels ſont les Héros à qui cette vertu a manqué ?

LETTRE QUI PRÉCÈDE CE DISCOURS
De M. J. J. Rousseau.

» VOus vous rappellez ſans doute, Monſieur, que feu M. le » Marquis *de Curſay*, commandant les troupes Françoiſes en Corſe, » établit dans cette iſle une Académie de Littérature. Cette Aca- » démie, en 1751, propoſa pour ſujet d'un prix d'éloquence cette » queſtion : *Quelle eſt la vertu la plus néceſſaire au Héros, & quels* » *ſont les Héros à qui cette vertu a manqué ?* Je ne ſais ni ſi le » prix fut décerné, ni à quelle pièce il fut adjugé; mais ce que » je ſais très-bien, c'eſt que M. *Rouſſeau de Genève* traita ce ſujet » dans un Diſcours dont un heureux hazard m'a procuré une copie : » ce Diſcours n'a point encore vu le jour; il eſt même peu connu, » & vous ferez sûrement plaiſir au public de le publier. Vous y » reconnoîtrez, je crois, la touche mâle & ferme du philoſophe » Genevois. Le voici. «

Si je n'étois *Alexandre*, diſoit un Conquérant, je voudrois être *Diogene*. *Socrate* n'eût pas dit : ſi je n'étois ce que je ſuis, je voudrois être *Alexandre*. Il y avoit des raiſons pour le Monarque; il n'y en avoit pas moins pour le philoſophe. Lequel donc devoit l'emporter ? Oſons trancher cette grande queſtion; & avant que de parler de l'héroïſme, tâchons de lui marquer ſa place dans

l'ordre des choſes morales. Sans ce premier pas, comment pourrions-nous aſſigner les vertus qui lui conviennent, & décider entre elles de la préférence ?

TOUTES les vertus appartiennent au ſage. Le Héros ſe dédommage de celles qui lui manquent par l'éclat de celles qu'il poſſede. Les vertus du premier ſont tempérées, mais il eſt exempt de vices, ſi le ſecond a des défauts, ils ſont effacés par l'éclat de ſes vertus. L'un, toujours ſolide, n'a point de mauvaiſes qualités; l'autre, toujours grand, n'en a point de médiocres. Tous deux ſont fermes & inébranlables, mais de différentes manières & en différentes choſes : l'un ne cède jamais que par raiſon, l'autre jamais que par générosité; les foibleſſes ſont auſſi peu connues du ſage, que les lâchetés le ſont peu du Héros, & la violence n'a pas plus d'empire ſur l'ame de celui-ci que les paſſions ſur celle de l'autre.

IL y a donc plus de perfection dans le caractère du ſage, & plus de faſte dans celui du Héros; & la préférence ſe trouveroit décidée en faveur du prémier, en ſe contentant de les conſidérer ainſi en eux-mêmes. Mais ſi nous les enviſageons par leur rapport avec l'intérêt de la ſociété, de nouvelles réflexions produiront bientôt d'autres ſentimens, & rendront aux qualités héroïques cette prééminence qui leur eſt due, & qui leur a été accordée dans tous les ſiècles d'un commun conſentement.

EN effet, le ſoin de ſa propre félicité fait toute l'occupation du ſage, & c'en eſt bien aſſez ſans doute pour remplir la tâche d'un homme ordinaire. Les vues du vrai Héros s'étendent plus loin; le bonheur des hommes eſt ſon objet, & c'eſt à ce ſublime travail qu'il conſacre la grande ame qu'il a reçue du Ciel. Les philoſophes, je l'avoue, prétendent enſeigner aux hommes l'art d'être heureux; &, comme s'ils devoient s'attendre à former des nations de ſages, ils prêchent aux peuples une félicité chimérique, dont ceux-ci ne prennent jamais ni l'idée ni le goût. *Socrate* vit & déplora les malheurs de ſa patrie; mais c'eſt à *Traſibule* qu'il étoit réſervé de les finir; & *Platon*, après avoir perdu ſon élo-

quence, son honneur & son temps à la Cour d'un tyran, fut contraint d'abandonner à un autre la gloire de délivrer Syracuse du joug de la tyrannie. Le philosophe peut donner à l'univers quelques instructions salutaires; mais ses leçons ne corrigeront jamais ni les grands qui les méprisent, ni le peuple qui ne les entend point. Les hommes ne se gouvernent pas ainsi par des vues abstraites; on ne les rend heureux qu'en les contraignant à l'être, & il faut leur faire éprouver la félicité pour la leur faire aimer : voilà l'occupation & les talens du Héros ; c'est souvent la force à la main qu'il se met en état de recevoir les bénédictions éternelles de ceux qu'il contraint d'abord à porter le joug des loix, pour leur faire enfin connoître l'autorité de la raison.

L'HÉROISME est donc, de toutes les qualités de l'ame, celle dont il importe le plus aux peuples que ceux qui les gouvernent soient revêtus. C'est la collection d'un grand nombre de vertus sublimes, rares dans leur assemblage, plus rares dans leur énergie, & d'autant plus rares encore, que l'héroïsme qu'elles constituent, détaché de tout intérêt personnel, n'a pour objet que la félicité des autres & pour prix que leur admiration.

JE n'ai rien dit ici de la gloire légitimement due aux grandes actions; je n'ai point parlé de la force du génie ni des autres qualités personnelles nécessaires au Héros, & qui, sans être vertu, servent souvent plus qu'elle au succès des grandes entreprises. Pour placer le vrai Héros à son rang, je n'ai eu recours qu'à ce principe incontestable : que c'est entre les hommes celui qui se rend le plus utile aux autres qui doit être le premier de tous. Je ne crains point que les sages appellent d'une décision fondée sur cette maxime.

IL est vrai, & je me hâte de l'avouer, qu'il se présente, dans cette manière d'envisager l'héroïsme, une objection qui semble d'autant plus difficile à résoudre, qu'elle est tirée du fond même du sujet. Il ne faut point, disoient les anciens, deux soleils dans la nature, ni deux *Césars* sur la terre. En effet, il

en eſt de l'héroïſme comme de ces métaux recherchés, dont le prix conſiſte dans leur rareté, & que leur abondance rendroit pernicieux ou inutiles. Celui dont la valeur a pacifié le monde, l'eût déſolé, s'il y eût trouvé un ſeul rival digne de lui. Telles circonſtances peuvent rendre un Héros néceſſaire au ſalut du genre humain : mais, en quelque temps que ce ſoit, un peuple de Héros en ſeroit infailliblement la ruine; &, ſemblable aux ſoldats de *Cadmus*, il ſe détruiroit bien-tôt lui-même.

QUOI donc, me dira-t-on ! la multiplication des bienfaiteurs du genre humain peut-elle être dangereuſe aux hommes, & peut-il y avoir trop de gens qui travaillent au bonheur de tous? Oui, ſans doute, répondrai-je, quand ils s'y prennent mal, ou qu'ils ne s'en occupent qu'en apparence. Ne nous diſſimulons rien ; la félicité publique eſt bien moins la fin des actions du Héros, qu'un moyen pour arriver à celle qu'il ſe propoſe; & cette fin eſt preſque toujours ſa gloire perſonnelle. L'amour de la gloire a fait des biens & des maux innombrables; l'amour de la patrie eſt plus pur dans ſon principe & plus sûr dans ſes effets : auſſi le monde a-t-il été ſouvent ſurchargé de Héros; mais les nations n'auront jamais aſſez de citoyens. Il y a bien de la différence entre l'homme vertueux & celui qui a des vertus; celles du Héros ont rarement leur ſource dans la pureté de l'ame; &, ſemblables à ces drogues ſalutaires, mais peu agiſſantes, qu'il faut animer par des ſels âcres & corroſifs, on diroit qu'elles aient beſoin du concours de quelques vices pour leur donner de l'activité.

IL ne faut donc pas ſe repréſenter l'héroïſme ſous l'idée d'une perfection morale, qui ne lui convient nullement, mais comme un compoſé de bonnes ou mauvaiſes qualités, ſalutaires ou nuiſibles, ſelon les circonſtances, & combinées dans une telle proportion, qu'il en réſulte ſouvent plus de fortune & de gloire pour celui qui les poſſède, & quelquefois même plus de bonheur pour les peuples, que d'une vertu plus parfaite.

DE ces notions bien développées il s'enſuit qu'il peut y avoir bien des vertus contraires à l'héroïſme; d'autres qui lui ſoient in-

différentes; que d'autres lui ſont plus ou moins favorables, ſelon leurs différens rapports avec le grand art de ſubjuguer les cœurs & d'enlever l'admiration des peuples; & qu'enfin, parmi ces dernières, il doit y en avoir quelqu'une qui lui ſoit plus néceſſaire, plus eſſentielle, plus indiſpenſable, & qui le caractériſe en quelque manière : c'eſt cette vertu ſpéciale & proprement héroïque qui doit être ici l'objet de mes recherches.

Rien n'eſt ſi déciſif que l'ignorance, & le doute eſt auſſi rare parmi le peuple que l'affirmation chez les vrais philoſophes. Il y a long-temps que le préjugé vulgaire a prononcé ſur la queſtion que nous agitons aujourd'hui, & que la valeur guerrière paſſe chez la plupart des hommes pour la première vertu du Héros. Oſons appeller de ce jugement aveugle au tribunal de la raiſon, & que les préjugés, ſi ſouvent ſes ennemis & ſes vainqueurs, apprennent à lui céder à leur tour.

Ne nous refuſons point à la première réflexion que ce ſujet fournit, & convenons d'abord que les peuples ont bien inconſidérément accordé leur eſtime & leur encens à la vaillance martiale, ou que c'eſt en eux une inconſéquence bien odieuſe de croire que ce ſoit par la deſtruction des hommes que les bienfaiteurs du genre humain annoncent leur caractère. Nous ſommes à la fois bien mal-adroits & bien malheureux, ſi ce n'eſt qu'à force de nous déſoler qu'on peut exciter notre admiration. Faut-il donc croire que ſi jamais les jours de bonheur & de paix renaiſſoient parmi nous, ils en banniroient l'héroïſme avec le cortège affreux des calamités publiques, & que les Héros ſeroient tous relégués dans le temple de *Janus*, comme on enferme, après la guerre, de vieilles & inutiles armes dans nos arſenaux.

Je ſais qu'entre les qualités qui doivent former le grand homme, le courage eſt quelque choſe; mais hors du combat la valeur n'eſt rien. Le brave ne fait ſes preuves qu'aux jours de bataille, le vrai Héros fait les ſiennes tous les jours; & ſes vertus, pour ſe montrer quelquefois en pompe, n'en ſont pas d'un uſage moins fréquent ſous un extérieur plus modeſte.

OSONS le dire, tant s'en faut que la valeur soit la première vertu du Héros, qu'il est douteux même qu'on la doive compter au nombre des vertus. Comment pourroit-on honorer de ce titre une qualité sur laquelle tant de scélérats ont fondé leurs crimes? Non, jamais les *Catilinas*, ni les *Cromwels* n'eussent rendu leurs noms célèbres; jamais l'un n'eût tenté la ruine de sa patrie, ni l'autre asservi la sienne, si la plus inébranlable intrépidité n'eût fait le fond de leur caractère. Avec quelques vertus de plus, me direz-vous, ils eussent été des Héros; dites plutôt qu'avec quelques crimes de moins ils eussent été des hommes.

JE ne passerai point ici en revue ces guerriers funestes, la terreur & le fléau du genre humain, ces hommes avides de sang & de conquêtes, dont on ne peut prononcer les noms sans frémir, des *Marius*, des *Totilas*, des *Tamerlans*. Je ne me prévaudrai point de la juste horreur qu'ils ont inspirée aux nations. Et qu'est-il besoin de recourir à des monstres pour établir que la bravoure même la plus généreuse est plus suspecte dans son principe, plus journalière dans ses exemples, plus funeste dans ses effets, qu'il n'appartient à la candeur, à la solidité & aux avantages de la vertu? Combien d'actions mémorables ont été inspirées par la honte ou par la vanité? Combien d'exploits, exécutés à la face du soleil, sous les yeux des chefs & en présence de toute une armée, ont été démentis dans le silence & l'obscurité de la nuit? Tel est brave au milieu de ses compagnons, qui ne seroit qu'un lâche, abandonné à lui-même; tel a la tête d'un Général qui n'eut jamais le cœur d'un soldat; tel affronte sur une breche la mort & le fer de son ennemi, qui, dans le secret de son domestique, ne peut soutenir la vue du fer salutaire d'un Chirurgien. Un tel étoit brave un tel jour, disoient les Espagnols du temps de *Charles-Quint*, & ces gens-là se connoissoient en bravoure. En effet, rien peut-être n'est si journalier que la valeur, & il y a bien peu de guerriers sincères qui osassent répondre d'eux seulement pour vingt-quatre heures. *Ajax* épouvante *Hector*; *Hector* épouvante *Ajax*, & fuit devant *Achille*. *Antiochus le Grand* fut brave la moitié de sa vie, & lâche l'autre moitié. Le triomphateur des trois parties du monde perdit le

le cœur & la tête à *Pharſale*. *Céſar* lui-même fut ému à Dirrachium, & eut peur à Munda, & le vainqueur de *Brutus* s'enfuit lâchement devant *Octave*, & abandonna la victoire & l'Empire du monde à celui qui tenoit de lui l'un & l'autre. Croira-t-on que ce ſoit faute d'exemples modernes que je n'en cite ici que d'anciens ?

QU'ON ne nous diſe donc plus que la palme héroïque n'appartient qu'à la valeur & aux talens militaires. Ce n'eſt point ſur les exploits des grands hommes que leur réputation eſt meſurée. Cent fois les vaincus ont remporté le prix de la gloire ſur les vainqueurs. Qu'on recueille les ſuffrages & qu'on me diſe lequel eſt le plus grand d'*Alexandre* ou de *Porus*, de *Pyrrhus* ou de *Fabrice*, d'*Antoine* ou de *Brutus*, de *François I* dans les fers ou de *Charles-Quint* triomphant, de *Valois* vainqueur ou de *Coligny* vaincu ?

QUE dirons-nous de ces grands hommes qui, pour n'avoir point ſouillé leurs mains dans le ſang, n'en ſont que plus ſûrement immortels ? Que dirons-nous du Légiſlateur de Sparte, qui, après avoir goûté le plaiſir de règner, eut le courage de rendre la couronne au légitime poſſeſſeur qui ne la lui demandoit pas ; de ce doux & pacifique citoyen qui ſavoit venger ſes injures, non par la mort de l'offenſeur, mais en le rendant honnête homme ? Faudra-t-il démentir l'oracle qui lui accorda preſque les honneurs divins, & réfuſer l'héroïſme à celui qui a fait des Héros de tous ſes compatriotes ? Que dirons-nous du Légiſlateur d'Athènes, qui ſut garder ſa liberté & ſa vertu à la Cour même des tyrans, & oſa ſoutenir en face à un Monarque opulent que la puiſſance & les richeſſes ne rendent point un homme heureux ? Que dirons-nous du plus grand des Romains & du plus vertueux des hommes, de ce modèle de citoyens, auquel ſeul l'oppreſſeur de la patrie fit l'honneur de le haïr aſſez pour prendre la plume contre lui, même après ſa mort ? Ferons-nous cet affront à l'héroïſme d'en refuſer le titre à *Caton ?* Et pourtant cet homme ne s'eſt point illuſtré dans les combats, & n'a point rempli le monde du bruit de ſes exploits. Je me trompe, il en a fait un, le plus difficile qui ait jamais été entrepris, & le ſeul qui ne ſera point imité,

quand d'un corps de gens de guerre il forma une société d'hommes sages, équitables & modestes.

On sait assez que le partage d'*Auguste* n'étoit pas la valeur. Ce n'est point aux rives d'Actium, ni dans les plaines de Philippes, qu'il a cueilli les lauriers qui l'ont immortalisé, mais bien dans Rome pacifique & rendue heureuse. L'univers soumis a moins fait pour la gloire & pour la sûreté de sa vie, que l'équité de ses loix & le pardon de *Cinna* : tant les vertus sociales sont dans les Héros même préférables au courage ! Le plus grand Capitaine du monde meurt assassiné en plein Sénat pour un peu de hauteur indiscrette, pour avoir voulu ajouter un vain titre à un pouvoir réel ; & l'auteur odieux des proscriptions, effaçant ses forfaits à force de justice & de clémence, devient le père de sa patrie qu'il avoit désolée, & meurt adoré des Romains qu'il avoit rendus esclaves.

Aux exemples qui se présentent en foule, & qu'il ne m'est pas permis d'épuiser, ajoutons quelques réflexions qui confirment les inductions que j'en veux tirer ici. Assigner le premier rang à la valeur dans le caractère héroïque, ce seroit donner au bras qui exécute la préférence sur la tête qui projette. Cependant on trouve plus aisément des bras que des têtes. On peut confier à d'autres l'exécution d'un grand projet sans en perdre le principal mérite ; mais exécuter le projet d'autrui, c'est rentrer volontairement dans l'ordre subalterne, qui ne convient point au Héros.

Ainsi, quelle que soit la vertu qui le caractérise, elle doit annoncer le génie, & en être inséparable. Les qualités héroïques ont bien leur germe dans le cœur, mais c'est dans la tête qu'elles se développent & prennent de la solidité. L'ame la plus pure peut s'égarer dans la route même du bien, si l'esprit & la raison ne la guident, & toutes les vertus s'altèrent sans le concours de la sagesse. La fermeté dégénère aisément en opiniâtreté, la douceur en foiblesse, le zèle en fanatisme, le valeur en férocité. Souvent une grande entreprise, mal concertée, fait plus de tort à celui qui la manque, qu'un succès mérité ne lui eût fait d'honneur ; car

le mépris eſt ordinairement plus fort que l'eſtime. Il ſemble même que, pour établir une réputation éclatante, les talens ſuppléent bien plus aiſément aux vertus, que les vertus aux talens. Le ſoldat du Nord, avec un génie étroit & un courage ſans bornes, perdit ſans retour, dès le milieu de ſa carrière, une gloire acquiſe par des prodiges de valeur & de généroſité; & il eſt encore douteux dans l'opinion publique ſi le meurtrier de *Charles Stuard* n'eſt point avec tous ſes forfaits, un des plus grands hommes qui aient jamais exiſté.

La bravoure ne conſtitue point un caractère, & c'eſt au contraire du caractère de celui qui la poſsède qu'elle tire ſa forme particulière. Elle eſt vertu dans un ame vertueuſe, & vice dans un méchant. Le Chevalier *Bayard* étoit brave; *Cartouche* l'étoit auſſi: mais croira-t-on jamais qu'ils le fuſſent de la même manière. La valeur eſt ſuſceptible de toutes les formes; elle eſt généreuſe ou brutale, ſtupide ou éclairée, furieuſe ou tranquille, ſelon l'ame qui la poſsède; ſelon les circonſtances, elle eſt l'épée du vice ou le bouclier de la vertu; & puiſqu'elle n'annonce néceſſairement ni la grandeur de l'ame, ni celle de l'eſprit, elle n'eſt point la vertu la plus néceſſaire au Héros.

J'ai attaqué une opinion dangereuſe & trop répandue; je n'ai pas les mêmes raiſons pour ſuivre dans tous ces détails la méthode des excluſions. Toutes les vertus naiſſent des différens rapports que la ſociété a établis entre les hommes. Or, le nombre de ces rapports eſt preſque infini. Quelle tâche ſeroit-ce donc d'entreprendre de les parcourir? Elle ſeroit immenſe, puiſqu'il y a parmi les hommes autant de vertus poſſibles que de vices réels; elle ſeroit ſuperflue, puiſque dans le nombre des grandes & difficiles vertus dont le Héros a beſoin pour bien commander, on ne ſauroit comprendre comme néceſſaires le grand nombre de vertus plus difficiles encore, dont la multitude a beſoin pour obéir. Tel a brillé dans le premier rang, qui, né dans le dernier, fût mort obſcur, ſans s'être fait remarquer. Je ne ſais ce qui fût arrivé *d'Épictète*, placé ſur le trône du monde; mais je ſais qu'à la place *d'Épictète*, *Céſar* lui-même n'eût jamais été qu'un chétif eſclave.

BORNONS-NOUS donc, pour abréger, aux divisions établies par les philosophes, & contentons-nous de parcourir les quatre principales vertus auxquelles ils rapportent toutes les autres, bien sûrs que ce n'est pas dans des qualités accessoires, obscures & subalternes, que l'on doit chercher la base de l'héroïsme.

MAIS dirons-nous que la justice soit cette base, tandis que c'est sur l'injustice même que la plupart des grands hommes ont fondé le monument de leur gloire? Les uns enivrés d'amour pour la patrie n'ont rien trouvé d'illégitime pour la servir, & n'ont point hésité d'employer pour son avantage des moyens odieux que leurs ames généreuses n'eussent jamais pu se résoudre d'employer pour le leur; d'autres dévorés d'ambition, n'ont travaillé qu'à mettre leur pays dans les fers; l'ardeur de la vengeance en a porté d'autres à le trahir. Les uns ont été d'avides conquérans, d'autres d'adroits usurpateurs, d'autres même n'ont pas eu honte de se rendre les ministres de la tyrannie d'autrui. Les uns ont méprisé leur devoir, les autres se sont joués de leur foi. Quelques-uns ont été injustes par système, d'autres par foiblesse, la plupart par ambition : tous sont allés à l'immortalité.

LA justice n'est donc pas la vertu qui caractérise le Héros. On ne dira pas mieux que ce soit la tempérance ou la modération, puisque c'est pour avoir manqué de cette dernière vertu que les hommes les plus célèbres se sont rendus immortels, & que le vice opposé à l'autre n'a empêché nul d'entre eux de le devenir; pas même *Alexandre*, que ce vice affreux couvrit du sang de son ami; pas même *César*, à qui toutes les dissolutions de sa vie n'ôterent pas un seul autel après sa mort.

LA prudence est plutôt une qualité de l'*esprit* qu'une vertu de l'ame. Mais, de quelque manière qu'on l'envisage, on lui trouve toujours plus de solidité que d'éclat, & elle sert plutôt à faire valoir les autres vertus qu'à briller par elle-même. Si elle prévient les grandes fautes, elle nuit aussi aux grandes entreprises; car il en est peu où il ne faille toujours donner au hazard beaucoup plus qu'il ne convient à l'homme sage. D'ailleurs le caractère de

l'héroïſme eſt de porter au plus haut degré les vertus qui lui ſont propres. Or, rien n'approche tant de la puſillanimité qu'une prudence exceſſive. La prudence n'eſt donc point encore la vertu caractériſtique du Héros.

L'HOMME vertueux eſt juſte, prudent, modéré, ſans être pour cela un Héros; & trop fréquemment le Héros n'eſt rien de tout cela. Ne craignons point d'en convenir, c'eſt ſouvent au mépris même de ces vertus que l'héroïſme a dû ſon éclat. Que deviendroient *Céſar*, *Alexandre*, *Pyrrhus*, *Annibal* enviſagés de ce côté? Avec quelques vices de moins peut-être euſſent-ils été moins célèbres; car la gloire eſt le prix de l'héroïſme; mais il en faut un autre pour la vertu.

S'IL falloit diſtribuer les vertus à ceux à qui elles conviennent le mieux, j'aſſignerois la prudence à l'homme d'état, la juſtice au citoyen, la modération au ſage; pour la force de l'ame, je la donnerois au Héros, & il n'auroit pas à ſe plaindre de ſon partage.

EN effet, la force eſt le vrai fondement de l'héroïſme, elle eſt la ſource ou le ſupplément des vertus qui le compoſent, & c'eſt elle qui le rend propre aux grandes choſes. Raſſemblez à plaiſir les qualités qui peuvent concourir à former le grand homme, ſi vous n'y joignez la force pour les animer, elles tombent toutes en langueur, & l'héroïſme s'évanouit. Au contraire, la ſeule force de l'ame donne néceſſairement un grand nombre de vertus héroïques à celui qui en eſt doué, & ſupplée à toutes les autres.

COMME on peut faire des actions de vertu ſans être vertueux, on peut faire de grandes actions ſans avoir droit à l'héroïſme. Le Héros ne fait pas toujours de grandes actions; mais il eſt toujours prêt à en faire au beſoin, & ſe montre grand dans toutes les circonſtances de ſa vie: voilà ce qui le diſtingue de l'homme vulgaire. Un infirme peut prendre la bêche & labourer quelques momens la terre; mais il s'épuiſe & ſe laſſe bientôt. Un robuſte laboureur, s'il ne travaille pas ſans ceſſe, le pourroit au moins ſans s'incommoder, & c'eſt à ſa force qu'il doit ce pouvoir.

Les hommes ſont plus aveugles que méchans, & il y a plus de foibleſſe que de malignité dans leurs vices. Nous nous trompons nous-mêmes avant que de tromper les autres, & nos fautes ne viennent que de nos erreurs; nous n'en commettons guères que parce que nous nous laiſſons gagner à des petits intérêts préſens, qui nous font oublier les choſes importantes qui ſont plus éloignées. Delà toutes les petiteſſes qui caractériſent le vulgaire inconſtant, légéreté, caprice, fourberie, fanatiſme, cruauté : vices qui tous ont leur ſource dans la foibleſſe de l'ame. Au contraire, tout eſt grand & généreux dans une ame forte, parce qu'elle ſait diſcerner le beau du ſpécieux, la réalité de l'apparence, & ſe fixer à ſon objet avec cette fermeté qui écarte les illuſions & ſurmonte les plus grands obſtacles.

C'est ainſi qu'un jugement incertain & un cœur facile à ſéduire rendent les hommes foibles & petits. Pour être grand il ne faut que ſe rendre maître de ſoi. C'eſt au-dedans de nous-mêmes que ſont nos plus redoutables ennemis, & quiconque aura ſu les combattre & les vaincre, aura plus fait pour la gloire, au jugement des ſages, que s'il eût conquis l'univers.

Voila ce que produit la force de l'ame; c'eſt ainſi qu'elle peut éclairer l'eſprit, étendre le génie & donner de l'énergie & de la vigueur à toutes les autres vertus : elle peut même ſuppléer à celles qui nous manquent; car celui qui ne ſeroit ni courageux, ni juſte, ni ſage, ni modéré par inclination, le ſera pourtant par raiſon, ſi-tôt qu'ayant ſurmonté ſes paſſions & vaincu ſes préjugés, il ſentira combien il lui eſt avantageux de l'être, ſi-tôt qu'il ſera convaincu qu'il ne peut faire ſon bonheur qu'en travaillant à celui des autres. La force eſt donc la vertu qui caractériſe l'héroïſme, & elle l'eſt encore par une autre raiſon ſans replique, que je tire des réflexions d'un grand homme : les autres vertus, dit le Chancelier *Bacon*, nous délivrent de la domination des vices; la ſeule force nous garantit de celle de la fortune.

Après avoir déterminé cette vertu caractériſtique, je devrois parler de ceux qui ſont parvenus à l'héroïſme ſans la poſſéder.

Mais comment y ſeroient-ils parvenus ſans la partie qui ſeule conſtitue le Héros, & qui lui eſt eſſentielle ? Je n'ai rien à dire là-deſſus, & c'eſt le triomphe de ma cauſe. Parmi les hommes célèbres, dont les noms ſont inſcrits au temple de la gloire, les uns ont manqué de ſageſſe, les autres de modération ; il y en a eu de cruels, d'injuſtes, d'imprudens, & de perfides ; tous ont eu des foibleſſes : nul d'entre eux n'a été un homme foible. En un mot, toutes les autres vertus ont pu manquer à quelques grands hommes, mais, ſans la force & du génie & de l'ame, il n'y eut jamais de Héros.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE.

DISCOURS sur l'origine & les fondemens de l'inégalité parmi les Hommes. Page 1
Dédicace. 3
Préface. 17
Avertissement sur les Notes. 25
Question proposée par l'Académie de Dijon. 27
Origine de l'inégalité parmi les Hommes. 29
Première Partie. 32
Seconde Partie. 61
Notes. 93

Du Contrat Social, ou Principe du Droit Politique.

LIVRE PREMIER,

Où il recherche comment l'homme passe de l'état de nature à l'état civil, & quels sont les conditions essentielles du pacte.

CHAPITRE I.
Sujet de ce premier Livre. 138
CHAPITRE II.
Des premières Sociétés. *Ibid.*
CHAPITRE III.
Du Droit du plus fort. 140
CHAPITRE IV.
De l'Esclavage. 142
CHAPITRE V.
Qu'il faut toujours remonter à une première convention. 146
CHAPITRE VI.
Du Pacte social. 147
CHAPITRE VII.
Du Souverain. 149
CHAPITRE VIII.
De l'État civil. 152
CHAPITRE IX.
Du Domaine réel. 153

LIVRE SECOND,

Où il eſt traité de la Légiſlation.

CHAPITRE I.
Que la Souveraineté eſt inaliénable. Page 157
CHAPITRE II.
Que la Souveraineté eſt indiviſible. 158
CHAPITRE III.
Si la volonté générale peut errer. 160
CHAPITRE IV.
Des bornes du pouvoir ſouverain. 162
CHAPITRE V.
Du Droit de vie & de mort. 166
CHAPITRE VI.
De la Loi. 168
CHAPITRE VII.
Du Légiſlateur. 171
CHAPITRE VIII.
Du Peuple. 175
CHAPITRE IX.
Suite. 177
CHAPITRE X.
Suite. 179
CHAPITRE XI.
Des divers ſyſtémes de Légiſlation. 182
CHAPITRE XII.
Diviſion des Loix. 184

LIVRE TROISIÉME,

Où il eſt traité des Loix politiques, c'eſt-à-dire, de la forme du Gouvernement.

CHAPITRE I.
Du Gouvernement en général. 187
CHAPITRE II.
Du Principe qui conſtitue les diverſes formes de Gouvernement. 193

CHAPITRE III.
Division des Gouvernemens. Page 196
CHAPITRE IV.
De la Démocratie. 197
CHAPITRE V.
De l'Aristocratie. 199
CHAPITRE VI.
De la Monarchie. 202
CHAPITRE VII.
Des Gouvernemens mixtes. 207
CHAPITRE VIII.
Que toute forme de Gouvernement n'est pas propre à tout pays. 209
CHAPITRE IX.
Des signes d'un bon Gouvernement. 214
CHAPITRE X.
De l'abus du Gouvernement & de sa pente à dégénérer. 216
CHAPITRE XI.
De la mort du Corps politique. 219
CHAPITRE XII.
Comment se maintient l'autorité souveraine. 220
CHAPITRE XIII.
Suite. 221
CHAPITRE XIV.
Suite. 223
CHAPITRE XV.
Des Députés ou Représentans. 224
CHAPITRE XVI.
Que l'institution du Gouvernement n'est point un contrat. 228
CHAPITRE XVII.
De l'institution du Gouvernement. 229
CHAPITRE XVIII.
Moyen de prévenir les usurpations du Gouvernement. 230

LIVRE QUATRIEME,

Où continuant de traiter des Loix politiques, on expose les moyens d'affermir la constitution de l'État.

CHAPITRE I.
Que la volonté générale est indestructible. 232

CHAPITRE II.

Des Suffrages. Page 235

CHAPITRE III.

Des Élections. 238

CHAPITRE IV.

Des Comices Romains. 241

CHAPITRE V.

Du Tribunat. 252

CHAPITRE VI.

De la Dictature. 254

CHAPITRE VII.

De la Censure. 257

CHAPITRE VIII.

De la Religion civile. 259

CHAPITRE IX.

Conclusion. 269

J. J. Rousseau, Citoyen de Genève, à M. d'Alembert, de l'Académie Françoise, &c. sur son Article GENÈVE, *dans le septième Volume de l'Encyclopédie, particuliérement sur le projet d'établir un Théatre de Comédie en cette Ville.* 271

Préface. 273

J. J. Rousseau, Citoyen de Genève à M. d'Alembert. 281

Lettre à M. Rousseau, Citoyen de Genève, par M. d'Alembert, de l'Académie Françoise, en réponse à la précédente. 411

Description abrégée du Gouvernement de Genève. 445

Article GENÈVE, *tiré du septième Volume de l'Encyclopédie.* 447

Extrait des Registres de la vénérable Compagnie des Pasteurs & Professeurs de l'Église & de l'Académie de Genève. 461

Discours sur la Question quelle est la vertu la plus nécessaire au Héros, & quels sont les Héros à qui cette vertu a manqué? 467

Fin de la Table.

Universitäts BIBLIOTHECA

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart